BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

TOME LXXII

1957-1958

Edité avec le concours du Gouvernement

LIÈGE
MAISON CURTIUS

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

TOME LXXII

1957-1958

Edité avec le concours du Gouvernement

LIÈGE
MAISON CURTIUS

Vue panoramique du château, de l'église et du quartier du « Rénâ ».

LA SEIGNEURIE LAÏQUE DE GRÂCE-BERLEUR

Les seigneurs, le domaine, les houillères

AVANT-PROPOS

Sous l'Ancien Régime, le territoire actuel de la commune de Grâce-Berleur était divisé en trois juridictions : la partie nord (et nord-ouest) relevait de la collégiale Saint-Martin ; au sud (et sud-ouest) une partie du hameau du Berleur, rattaché à Montegnée, dépendait de la cathédrale Saint-Lambert ; entre les deux s'étendait une seigneurie laïque, se prolongeant sur l'autre partie du hameau du Berleur, dont nous nous proposons de retracer l'histoire. Fait à noter : ces trois juridictions, y compris Montegnée (Saint-Lambert), formaient une même paroisse, le curé résidant à Grâce.

Or, si l'on applique la théorie de la concordance entre le domaine et la paroisse, on peut admettre que le bloc territorial de Grâce et Montegnée était primitivement aux mains d'une aristocratie terrienne qui le détenait en pleine propriété. Vraisemblablement à la suite d'une donation pieuse, sinon d'une aliénation, Montegnée et une partie du Berleur passèrent aux mains de la cathédrale de Liège, tandis que la partie nord-ouest devenait la propriété de la collégiale Saint-Martin. Au terme de ce processus, la partie centrale resta en la possession d'un laïc, descendant ou ayant-droit du grand propriétaire terrien primitif. A l'appui de cette hypothèse, il y a lieu de considérer que le seigneur de Grâce fut l'avoué du domaine

ecclésiastique de Grâce Saint-Martin, soit à la suite d'une réserve inscrite dans l'acte de donation, soit en vertu du principe qui voulait que le bras séculier le plus proche et le plus fort fût appelé comme protecteur par le pouvoir religieux.

Lorsque le domaine laïc de Grâce où fut érigé le château, s'imbriqua dans le régime féodal, il ne fut pas rattaché à la cour féodale de Liège, mais, pour des raisons qui nous échappent, il releva de celle de Trognée. Cette anomalie traduit peut-être un désir d'indépendance du seigneur à l'égard de la politique d'annexion de l'Etat liégeois naissant.

Ces considérations qui, faute de documents, procèdent parfois de l'hypothèse, expliquent du reste la dispersion, voire la rareté des archives relatives à la seigneurie laïque. Les familles qui se sont succédé à Grâce ne nous ont pas transmis tous les titres qui permettraient de retracer leur filiation, en même temps que l'histoire du domaine et son administration. Pour les premiers seigneurs, on ne possède que quelques indications fragmentaires fournies par les cartulaires des institutions religieuses, par le *Miroir des Nobles de Hesbaye* et par les répertoires généalogiques de Lefort. Les archives de la cour de justice qui constituent habituellement la base de toute monographie locale, ne débutent qu'en 1525 et encore sont-elles assez pauvres. Elles sont conservées aux Archives de l'Etat à Liège (A.E.L.) ; mais si l'on compare l'état actuel de la collection à ce qu'il était au début du 18e siècle, on est peiné de constater nombre de disparitions survenues avant l'entrée des archives dans les collections de l'Etat Belge (1).

Les registres de la cour féodale de Trognée remis récemment aux Archives de l'Etat à Liège par le vicomte Desmaisières et conservés jusqu'alors au château de Heers, ont complété fort utilement notre documentation à partir de la fin du 15e siècle.

La famille de Fabribeckers qui descend du dernier seigneur

(1) Un répertoire des registres de la cour, remontant au début du 18e siècle et transcrit sur une feuille volante dans le registre nº 11, donne pour les années 1525 à 1683 une liste de quinze registres. Nous n'en possédons que dix pour la même période.

de Grâce, a sauvé maints documents extrêmement utiles à notre information. Ils reposent au château de Loye à Lummen. Ils ont été répertoriés par nos soins, après que le propriétaire, le chevalier Edmond de Fabribeckers de Cortils et Grâce nous en eut, avec une très grande amabilité, permis la consultation. C'est grâce à son extrême obligeance que nous avons pu poursuivre la présente étude. Celle-ci n'a pas la prétention de dépasser le niveau d'une note que nous espérons pouvoir compléter un jour par la consultation d'archives familiales ignorées ou par la découverte des archives de la cour de justice de Grâce Saint-Martin (1).

Un examen des recès capitulaires de la collégiale n'a projeté que peu de lueurs sur le passé encore obscur de la seigneurie laïque. Ainsi, le présent travail ne constitue ni la monographie de l'ancienne paroisse, ni l'histoire de la commune actuelle.

La nature de nos sources, aussi bien que le désir de promouvoir l'histoire de l'ancienne houillerie, nous ont amenés à accorder une grande attention au passé industriel de la seigneurie. Mus par le souci de souligner l'activité capitaliste du seigneur, nous n'avons pas hésité à la suivre ailleurs, principalement dans les exploitations charbonnières de Montegnée (2).

(1) Nous n'avons qu'un registre de cette cour. Encore ne contient-il que quelques actes des années 1793 à 1795, f°s 1 à 10. Il porte le n° 21 dans la numérotation des registres aux œuvres de la cour de Grâce-Berleur. D'autre part, nous n'avons pu consulter la liasse « Histoire et administration » reprise dans l'inventaire sous le n° 19. Le n° 20 est le « Stock aux documents du s^{r} Jean Théodore Rome greffier de Grâce Saint-Martin » (1730).

(2) Nous exprimons notre gratitude à MM. L. E. Halkin et P. Hanquet qui ont bien voulu revoir notre manuscrit. Nous remercions également M. Edg. Renard qui nous a très aimablement assistés dans la correction des épreuves.

Nous devons aussi une vive reconnaissance à M. Jean Müller qui a illustré notre texte d'une plume élégante et précise et qui s'est en outre chargé de la difficile confection des cartes.

BIBLIOGRAPHIE

I. — Documents manuscrits

A. — *Archives de l'Etat à Liège* (*A.E.L.*)

	Abréviations
Registres aux œuvres de Grâce (1525-1794), nos 1 à 16.	O.G.
Cour féodale de Grâce (1546-1788), nos 17 et 18.	C.F.G.
Cour de Grâce Saint-Martin (1793-1795), no 21.	
Abbaye du Val-Benoît :	V.B.
Inventaire de 1342 : registre 26.	
Liasse 248.	
Abbaye du Val Saint-Lambert :	V.S.L.
Registres 1, 11, 12, 19, 35, 102, 105, 106, 138, 262, 263, 264.	
Collégiale Saint-Martin :	St-Mart.
Registres 1, 2, 3, 4, 10, 11, 14, 91.	
Recès capitulaires 1504 à 1789 (32 registres)	
Liasses 543, 544, 586.	
Cathédrale Saint-Lambert :	
Registre contenant les revenus de l'araine Thorette (1678-1688).	
Couvent des Chartreux :	Chartr.
Cartulaire du 14e siècle.	
Cour féodale de Liège :	C.F.Lg.
Registres 37, 38, 43.	
Cour féodale de Trognée :	C.F.Trog.
Registres 17, 18, 19, 20.	
Convenances et Testaments :	C. et T.
Grand greffe, registres 5, 6, 33, 39.	
Greffe Harenne, registre 68.	

Abréviations

Greffe Bernimolin, registres 72, 82.

Greffe Bertrandy, registres 87, 91.

Fonds des Etats : Etats

Capitations : nos 81, 94, 97.

Lefort, Manuscrits généalogiques. Lefort

Registres paroissiaux (1680 à 1796), nos 1 à 5. Reg. Par.

Notaires :

Protocole du notaire S. D. Taury (1699-1733).

Protocole du notaire G. L. Léonis (1724-1755).

B. — *Archives de l'Evêché* Evêché

Rescriptions : registre D, IV, 17.

C. — *Musée de la Vie Wallonne*

Registre contenant les revenus du cens de l'araine Blavier dit Thorette... (1759 et suiv.) (no 2896).

D. — *Archives Fabribeckers* Loye

(au château de Loye, à Lummen)

a) Registres :

1. Registre appartenant à Lamoral de Courtejoye (1647-1687).
2. Registre appartenant à Louis-François de Junceis (1705).
3. Registre aux recettes et aux dépenses (1705 et suiv.).
4. Registre aux comptes (1706 et suiv.) et aux récoltes (1709 et suiv.).
5. Petit registre aux charges (1708 et suiv.).
6. Registre aux comptes de la fosse de Mavy (1704-1710).
7. Registre aux comptes de la fosse de Mavy, de la Table de Pierre et de Pogne et Grognon (1710-1716).

8. Registre aux comptes de la Table de Pierre et de Pogne et Grognon (1716-1717).

b) Liasses (inventaire sommaire).

1. Procès : la Cathédrale contre Juncis (délimitation des seigneuries de Montegnée et de Grâce) (1718-1726).
2. Procès : le baron de Courtejoye contre la Cathédrale (1698).
   Biens des Blisia en Hesbaye.
3. Houillères à Grâce et à Montegnée.
4. Pièces concernant le château, la seigneurie et la fontaine.
   Succession Maximilien-Henri de Courtejoye.
5. Procès divers intentés par le baron de Juncis.
6. Procès : le baron de Blisia contre le bailli Lepage (objet : la fontaine de Grâce) (1736 et suiv.).
7. Autres procès contre Lepage (1713 et suiv.).
   Pièces intéressant le grand bailli du Rivage.

c) Lettres mortuaires.

II. — Sources et travaux imprimés cités

	Abréviations
Borman, C. (de), *Les échevins de la souveraine justice de Liège*, 2 vol., Liège, 1892-1899.	*Echevins*
Bormans, St., Schoolmeesters, E. et Poncelet, Ed., *Cartulaire de l'Eglise Saint-Lambert de Liège*, 6 vol., Bruxelles, 1893-1933.	*C.S.L.*
Cuvelier, J., *Inventaire des Archives du Val-Benoît...*, dans *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, t. 30, 1901.	
— *Cartulaire de l'abbaye du Val-Benoît*, 1906.	*C.V.B.*
Delatte, L., *Les classes rurales dans la principauté de Liège au 18e siècle*, Liège, 1943.	
De Jaer, L., *Notes sur l'exploitation de la houille dans l'Ancien Pays de Liège*, dans	

	Abréviations
Annales des Mines de Belgique, t. 24, 1923, pp. 413 et suiv.	
— *Contribution à l'étude de l'ancien droit minier liégeois*, *ibid.*, t. 46, 1945-1946, pp. 887 et suiv.	
DE RYCKEL, A., *Les communes de la province de Liège*, Liège, 1892.	
FAIRON, E., *Supplément à l'inventaire analytique des chartes de l'abbaye du Val Saint-Lambert-lez-Liège*, dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. 74, 1905.	
— *Régestes de la cité de Liège*, 4 vol., Liège, 1933-1939.	*Régestes*
— *Analyses sommaires des Journées d'Etats dans la Principauté de Liège*, dans *Annuaire d'histoire liégeoise*, t. 5, 1954-1956.	
GOBERT, Th., *Eaux et fontaines publiques à Liège...*, Liège, 1910.	
HEMRICOURT (Jacques de), *Oeuvres*, édition C. DE BORMAN, A. BAYOT et Ed. PONCELET, 3 vol., Bruxelles, 1910-1931.	HEMR
LAHAYE, L., *Inventaire analytique des chartes de la collégiale Saint-Jean l'Evangéliste à Liège*, 2 vol., Bruxelles, 1921-1933.	*St-Jean*
LOYENS et ABRY, *Recueil héraldique des Bourguemestres de la Noble Cité de Liège*, 1720.	*Recueil héraldique*
NAVEAU, L., *Recueil d'épitaphes...*, Liège, 1894.	
PONCELET, Ed., *Les fiefs de l'Eglise sous Adolphe de la Marck*, Bruxelles, 1898.	PONC., *Fiefs*
— *Les feudataires de la Principauté de Liège sous Englebert de la Marck*, Bruxelles, 1949.	PONC., *Feud.*
— *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Sainte-Croix à Liège*, Bruxelles, 1911-1922, 2 vol.	Ste-Croix
PONCELET, Ed. et FAIRON, E., *Liste chronologique des actes concernant les métiers et confréries dans la cité de Liège*, extrait de	

	Abréviations
l'*Annuaire d'histoire liégeoise*, 1929-1947, 2 vol.	
PONTHIR, M., *Houillères à Grâce-Montegnée sous les Régimes français et hollandais*, dans *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, t. 68, 1951, pp. 117-192.	
RENARD, Edg., *Glanures toponymiques*, dans *Bulletin de la Commission Royale de toponymie et dialectologie*, t. 9-15, 1931-1940.	
— *Textes d'archives liégeoises*, dans *Les dialectes belgo-romans*, t. 10 et 11, 1953-1954.	
— *Nouveaux textes d'archives liégeoises*, dans *Bulletin de la Commission Royale de toponymie et dialectologie*, t. 28 à 30, 1954-1956.	
SCHOONBROODT, J. G., *Inventaire analytique et chronologique des chartes du Chapitre de Saint-Martin à Liège*, Liège, 1871.	SCHOON., *St-Mart.*
— *Inventaire analytique et chronologique des archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert-lez-Liège*, 2 vol., Liège, 1875-1880.	SCHOON., *V.S.L.*
VAN DER MADE, R., *Inventaire analytique et chronologique du chartrier des Guillemins*, Bruxelles, 1955.	
YANS, M., *Pasicrisie des échevins de Liège*, 3 vol., 1409-1468, Liège, 1949-1950.	
Annuaire d'Histoire Liégeoise.	A.H.L.
Bulletin de la Commission Royale d'Histoire.	B.C.R.H.
Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie.	B.T.D.
Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois.	B.I.A.L.
Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège.	B.S.A.H.
Bulletin de la Société de Littérature wallonne.	B.S.W.
Les Dialectes Belgo-Romans.	D.B.R.

III. — Cartes

Carte d'Etat-Major au 10.000e.

Atlas des Chemins Vicinaux.

Plan Popp.

Plan de l'araine d'Ordange et Rasquinet (1748), reproduit par Gobert.

Carte de Ferraris (vers 1770).

Plan du terrain comprenant les limites et les cours de l'araine franche Blavier et Thorette [s. d., fin du 18e siècle] (Copie établie par l'ingénieur vérificateur du cadastre Bayet en 1826) (1).

(1) Des copies de ce plan reposent dans les archives de divers charbonnages de la région ou encore dans des collections particulières. Nous en possédons une qui nous fut donnée par feu l'ingénieur De Jaer. Nous la reproduisons partiellement en hors-texte.

CHAPITRE I

LE RESSORT DE LA SEIGNEURIE

1. — Le territoire de la seigneurie

On souhaiterait posséder un plan détaillé du contour de la seigneurie, voire une carte figurative. Ces documents nous font défaut, à l'exception de quelques fragments qui ne sont pas toujours déchiffrables ; les toponymes et points de repère ont disparu et les plans ne sont même pas orientés. Nous pouvons citer :

a) Une carte figurative du bois de Malette, sans date ; vraisemblablement du début du 17e siècle (1).

b) Une carte figurative, datée d'avril 1701, donnant une limite entre les chemins de Velroux et de Lagasse (= Laguèce) (2).

c) Un plan des environs de 1720 dressé par le seigneur de Grâce Juncis pour asseoir ses prétentions contre la cathédrale de Liège (3). (La carte dressée par celle-ci ne nous est pas parvenue.)

D'autre part, les contestations entre seigneuries voisines provoquèrent l'établissement de procès-verbaux, généraux ou partiels, appelés « cerquemenages ». Ces documents, extrêmement précieux pour une toponymie de Grâce-Berleur, et très intéressants pour notre sujet, sont aussi assez énigmatiques : les anciennes dénominations et délimitations sont malaisément identifiables ou repérables (un arbre, la maison ou le

(1) Cette carte existe en trois exemplaires (A.E.L., nos 355, 356, 357). Elle fut établie par l'abbaye du Val Saint-Lambert qui était en conflit avec le seigneur de Grâce (+ 1625). Voir aussi un plan plus sommaire dans V.S.L., reg. 38, fo 472, datant de 1646.

(2) St-Mart., reg. 3, fo 151 vo.

(3) Loye, liasse 1 : procès Cathédrale c/Juncis.

jardin de tel particulier). De plus, nous n'en possédons aucun pour la seigneurie laïque ; ils proviennent tous de Grâce Saint-Martin. Voici les principaux, classés dans l'ordre chronologique :

1322, « spécification » des terres de Grâce Saint-Martin, mesurées par Jean Garin de Vottem (1).

1347, « registrum mensurationum » (2) (fragment).

1406, « cerquemenage » comprenant 18 feuillets et qui ne paraît pas être complet (3).

1549-1556, « cerquemenage », le plus complet. Le seigneur Juncis l'a reproduit dans son registre personnel (4).

Pour la seigneurie laïque, la cour de justice a établi en 1752 un procès-verbal de visite des chemins. On peut également glaner quelques détails dans les procès résultant des conflits de juridiction. Toutes ces indications fragmentaires ne permettent que d'établir un tracé rudimentaire et d'allure générale.

2. — L'assiette de la seigneurie

L'église était bâtie sur le territoire de Grâce Saint-Martin. Par rapport à l'édifice actuel, elle s'élevait un peu plus au sud-est, vers le vieux cimetière. La rue qui partant de l'église conduit au château, porte le nom caractéristique de Rénâ (w. *rénâ* « borne »).

La fontaine publique dont il subsiste des traces dans la muraille de la propriété Fabribeckers, était située en bordure du chemin, sur les deux juridictions, et réservée à l'usage des surcéants des deux communautés.

La nouvelle percée qui porte à l'atlas des chemins vicinaux le nom de Neuve Voie et qui conduit du château vers la Visé Voie à travers l'emplacement de la plaine des sports actuelle, est située sur le territoire de Grâce laïc. Cet emplacement appartenait, avant l'acquisition par l'administration communale de Grâce, à la famille de Fabribeckers, ce qui constitue une présomption en faveur d'une appartenance à la seigneurie

(1) St-Mart., reg. 3, fo 129 et suiv.
(2) *Ibid.*, liasse 543.
(3) *Ibid.*
(4) St-Mart., reg. 91 et Loye, reg. 2.

ancienne. Avant d'arriver à l'intersection de la voie de Liège à Velroux (= chemin de la Péchalle) et de la voie du Berleur à la Chaussée, la limite de la seigneurie s'enfonçait dans les terres, coupait la voie du Berleur à la Chaussée susdite et atteignait un « riwâ » (= ruisseau), aujourd'hui disparu, qui partait de la Chaussée pour rejoindre la voie de Lagace (ou Lagasse, actuellement Laguèce) à Loncin (1).

La ci-devant ferme Juprelle, anciennement propriété Piette, puis Rome, est sur le territoire de la seigneurie ; la grange qui lui fait face est sur Montegnée (2). La rue Tîbâ et son prolongement jusqu'à la Visé Voie formait limite avec Montegnée. A l'intersection de ce prolongement et de la Visé Voie (3) était plantée une borne séparant Montegnée, Ans et Grâce laïc. Le seigneur de Grâce, vers 1720, prétend même que sa seigneurie s'étend un peu plus au nord sur le territoire d'Ans. Montegnée ne touchait donc pas à Grâce Saint-Martin. La seigneurie s'enfonçait entre ces deux juridictions. La Visé Voie faisait d'ailleurs limite entre Montegnée et Ans et, de ce côté, Grâce laïc confinait à Ans (4).

La limite revenait vers le sud jusqu'à la voie de la Péchalle qu'elle suivait sur une longueur de 30 verges, soit 140 mètres, puis s'enfonçait dans la campagne du Géi (w. *djèyî* « noyer ») en formant un léger coude pour atteindre la ferme du Mavy, située à la limite des juridictions de Grâce et de Montegnée, qui, d'après le plan Juncеis devait se trouver à 40 verges du bas de la rue (186 mètres environ). De ce point, on tirait une ligne droite en direction de l'agglomération du Berleur ; le chemin du Berleur était limitrophe jusqu'à la voie qui conduisait au bois de Malette, où était plantée une borne indiquant la rencontre des juridictions de Grâce laïc, Grâce Saint-Martin et Montegnée-Berleur (5). La partie sud du hameau du Berleur

(1) *Ibid.*, reg. 3, plan de 1701.
(2) Loye, liasse 1, plan établi par Juncеis.
(3) Ne pas confondre avec l'embranchement, situé sur le territoire de Montegnée, qui unit le chemin de la Bonne Fortune à la Chaussée. L'ancienne Visé Voie correspondait à l'actuel chemin de la Bonne Fortune et à son prolongement vers Grâce jusqu'à la Chaussée.
(4) Loye, liasse 1, plan Juncеis.
(5) St-Mart., reg. 91, f° 113, acte du 2 juin 1556.

jusqu'à Touvoye et jusqu'au ruisseau descendant de Hollogne, était rattachée à la cour de justice de Montegnée.

Enfin à l'ouest et au nord-ouest, toute la seigneurie était bornée par Grâce Saint-Martin: l'ancien ruisseau de Lairesse (ou Lairisse) et le vieux chemin du Pérou, qui passe un peu à l'est de l'ancien cimetière, faisaient limite.

Telle était en gros l'assiette de la seigneurie. Des indications plus précises seront données dans le chapitre relatif aux conflits de juridiction. Mais malgré ces précisions, on n'a pu reporter sur la carte de la commune actuelle qu'un tracé approximatif, les indications d'archives, nous l'avons dit, n'étant pas toujours faciles à interpréter.

Un examen de la carte, ainsi que des anciennes routes, permet de faire diverses constatations.

Le château ne constitue pas un centre d'aboutissement routier.

Les routes ne convergent pas non plus vers l'église.

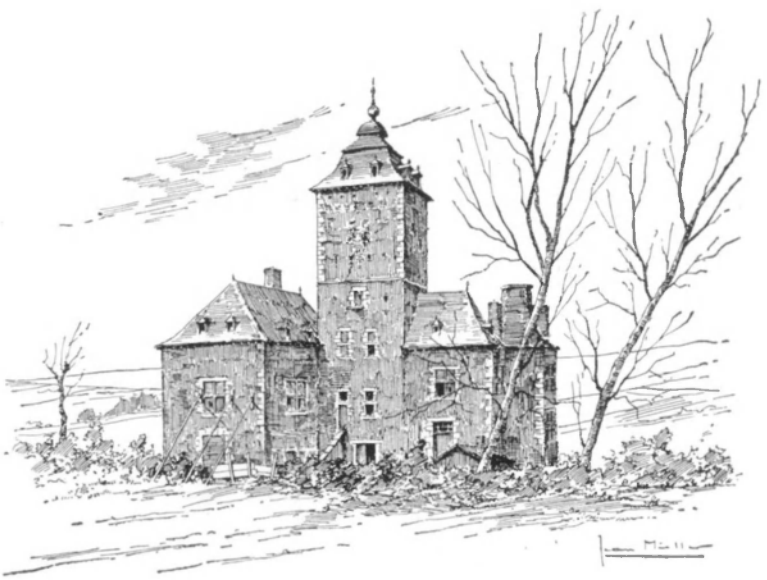

Le château, d'après une photographie prise en 1896 par les services du Musée de la Vie Wallonne.

La seigneurie est entourée de partout par deux localités relevant d'institutions religieuses : Grâce Saint-Martin et Montegnée Saint-Lambert. Toutefois, pour se réserver une communication avec l'extérieur, le propriétaire laïc s'est aménagé un aboutissement à la Visé Voie qui le mettait en rapport avec le centre commercial de Visé, antérieur à Liège, avec Tongres, et par la voie de Bierset, prolongement de la Visé Voie, vers la Hesbaye et plus particulièrement vers Trognée, siège de la cour du suzerain. Au sud, l'issue vers la Meuse et le Rivage ne lui était assurée que par le chemin du Berleur à Jemeppe, qui passait sur les terres de la Cathédrale. Ceci paraît prouver que le pays de Grâce est un vieux terroir qui avait reçu l'empreinte de l'homme à une période reculée, où l'artère économique était surtout représentée par la Visé Voie (1).

3. — Les eaux

Grâce, comme d'autres localités, est née de la présence de l'eau. Il n'est pas douteux que le noyau primitif de la population s'est établi aux abords de la fontaine qui sourdait au pied de la butte sur laquelle fut érigée l'église. A cette source, le château, la ferme et ses dépendances, situés à proximité, pouvaient aisément s'approvisionner en eau.

En d'autres endroits se rencontraient des fontaines qui donnaient naissance à de petits ruisseaux : la fontaine « âs colons » sur le territoire de Saint-Martin et, non loin d'elle, une autre nommée « fontaine au trihay » (2).

Comme nom de ruisseau, on mentionne le ruisseau de Lairesse qui, venant de Grâce Saint-Martin, (3) délimitait sur une partie de son cours, les deux juridictions. Il se joignait près du lieu-

(1) On pourrait formuler une double hypothèse : lors du partage du domaine primitif, le propriétaire laïc aurait considéré comme un avantage d'être entouré de terres d'église ou bien l'ancien alleu aurait été divisé entre des cohéritiers et la partie centrale serait restée aux mains d'un descendant qui n'aurait pas fait donation à des institutions religieuses.

(2) Dénomination oubliée, mais l'appellation « *al fontinne âs colons* » est encore bien vivante.

(3) Du l.-d. *fontinne âs colons*, d'après la carte de Ferraris.

dit « *al poye* » au ruisseau formé par les eaux de la fontaine qui alimentaient le château, les douves et les viviers. Ces eaux « se rendaient sur Jace en se mêlant avec les eaux de Hollogne-aux-Pierres et ensemble elles faisaient usiner plusieurs moulins et se rendaient ensuite sur les moulins de Jemeppe » (1).

Les cours d'eau arrosant le territoire de Grâce laïc ne semblent pas avoir eu un débit suffisant pour mouvoir une roue hydraulique. En tout cas, le moulin du seigneur, appelé parfois moulin Boileau, se trouvait en aval sur le territoire de Saint-Martin, non loin d'Aulichamps, ainsi que le moulin de « Tuleteal » qui appartenait à l'abbaye du Val Saint-Lambert (2). Ces moulins semblent avoir disparu assez tôt. Par contre, un autre moulin, situé au Berleur, sur la juridiction de la Cathédrale, appelé moulin de Jace, est encore cité au 18e siècle (3).

Au nord est mentionné un « riwa » qui, prenant sa source près de la chaussée de Bierset, formait à un moment donné limite entre les deux Grâce (4).

La nature du sol favorisait la stagnation des eaux de pluie ou de ruissellement qui formaient çà et là de petits étangs

(1) Procès Blisia c/Lepage (1737) (Loyc, liasse 6).

(2) « terre en terreur d'Awellicamps deseur le molin le saingr de Graz el halteur les saingr de Saint Martin » ; « terre deleis le molin boylewe sor le biez dedit molin » 1410-1413, au f° 6 d'un petit registre contenu dans : St-Mart., liasse 543 ; « item pro uno bonuario terre sito juxta molendinum domine de Grace juxta rivum dicti molendini dictum bief » 1391, *ibid.*, reg. 11, f° 44 v°. En 1354, le Val Saint-Lambert paye au Chapitre de Saint-Martin « VI sous pour le stanche del molin de culteal » (lire : « tulteal ») 1354, V.S.L., reg. 1, f° 78 ; « un bonier de preit entre les molins costan et tuleteal » *ibid.*, reg. 21, f° 6 (s. d., fin du 14e siècle) ; « demy bonier de terre joindant a by de mollin de toultea », 1505, V.S.L., reg. 138, f° 276. Dans la charte de juillet 1233 (V.S.L., n° 108), il est question d'un moulin, appartenant au Val Saint-Lambert, qui n'est pas autrement nommé. Placer ces deux moulins sur le ruisseau venant de Grâce. Sur le plan n° 356, déjà cité, est tracé le « rieu parvenant de Graaz et du mollin de tullete vers Jemeppe ». Dans d'autres actes est mentionné un « rieu de champeau » qui est peut-être le nom donné au ruisseau de Grâce, lorsqu'il traverse le l. d. « champeau » au Sud du bois de Malette.

(3) « le molin dit de Jace gisant en le justice de byerleur » 1350, Stuits de la Cath., reg. 7, f° 28 ; « le rieu tendant de mollin de pawieart a molin de Jace » 1571, Cath., Cour des tenants, 1553-1579, f° 59 v°. Voir aussi Montegnée, Œuvres, 1668-1673, f° 203 v° et 1757-1772, f° 252. Le situer en aval du moulin de « pay'we » sur le ruisseau venant de Hollogne.

(4) « sor le riwa de lonchins », « a riweal de lonchins », « le riwal qui stat en fons de lovez » 1348, St-Mart., reg. 11, fos 9, 54 et 122. Ce ruisseau figure sur le plan de 1701, cité plus haut.

ou « flots ». Il en existait plusieurs, au début du 18e siècle, à proximité de la fontaine aux colons ; l'un d'eux était appelé « moray flot » (1).

Quant aux puits particuliers, ils devaient être assez nombreux, si on en juge par un plan de 1737 (2). On en compte huit dans les maisons groupées autour de l'église. Plusieurs habitations situées sur la chaussée en étaient également pourvues (3).

La source principale qui se trouvait au centre du village, alimentait le château ; mais elle servait également aux habitants des deux Grâce. Son utilité pour le seigneur et les agréments qu'elle lui procura, sont évoqués dans le chapitre consacré au château. Il ne sera question ici que du rôle de cette source dans la vie de la communauté.

Diminuée dans son débit à la suite de travaux miniers, elle provoqua des litiges au cours desquels les parties en cause évoquèrent son histoire (4).

Les eaux sourdaient d'un « creux » ou bassin, au pied de la muraille de la propriété Lepage, en bordure du chemin, sur la juridiction de Saint-Martin. De ce « creux », elles franchissaient le chemin en « découlant sur la superficie de la terre », puis formaient sur la juridiction de Grâce laïc un flot nommé Laveu, situé à l'emplacement de la basse-cour du château, où les habitants allaient laver leur linge. Elles se rendaient

(1) Ce « flot », ainsi que la fontaine au trihay, nous est connu par des dépositions de témoins dans le procès Blisia-Lepage (janvier 1737). On nous dit qu'un nommé Jacques Renson y est allé « avec chevaux et charrette » chercher de l'eau pour faire des briques : 70.000 briques, disent les uns ; 100.000, disent les autres. Ce même Renson « l'été dernier » a pris de l'eau à la fontaine au trihay pour faire 60.000 briques ; Lambert Pagnoul, du Berleur, s'y est également rendu « avec charrettes et chevaux ». Ce n'était pas à la fontaine elle-même, précise-t-on, qu'ils puisaient de l'eau, « mais plutôt à un flot où l'eau de la fontaine se ramasse de même que les eaux de pluie ». — A proximité des exploitations agricoles, existaient des « flots » qui servaient d'abreuvoirs pour le bétail ; on connaît encore le l.d. « â flo » sur la chaussée. Citons aussi ce texte d'archives : « en liewe qdist en floxhe (= flot) à desous del croix » 1406, St-Mart., liasse 543 ; « en lloxhe derier le croix près del voye de lowet » 1549, *ibid.*, reg. 91, fo 91.

(2) Ce plan est partiellement reproduit dans le chapitre consacré au château.

(3) On fait allusion à ces puits dans le procès Blisia-Lepage.

(4) Les détails qui suivent sont extraits de : Loye, liasses 4 et 6. Des fragments du procès Blisia-Lepage se trouvent également dans : Echevins de Liège, Procès en liasses nos 73 et 1284 (A.E.L.).

ensuite dans les fossés du château ; de là, « elles traversaient dans de grands conduits ou xhorres faits exprès les prairies du seigneur et d'autres surcéants, après avoir rempli deux étangs, dont l'un était fort grand, appartenant au seigneur ».

A la fin du 17e siècle, Maximilien-Henri de Courtejoye fit aménager « le creux Lepage ». Voici la description qui nous en est donnée : « c'est une espèce de puyt muraillé à la profondeur de deux toises de six pieds de la superficie du jour et au milieu dudit puyt et dans le fond il y a un creux plus étroit, profond de deux pieds, dans quel il venoit des eaux abondantes qui venoient dans le creux et remplissoient une partie dudit puyt auquel on avoit emboutté un mahay et conduit des tuyaux par lesquels les eaux se rendoient à la fontaine publique de même que dans les bassins du jardin, dans la cuisine et les fossés du château. Le creux étoit membré de bois tout autour et couvert de pièces de bois ». Le débit était « d'un bras et demi d'épaisseur » et il ne devait pas être comparé, comme on le disait, à un simple « pixheron » (cf. w. *pih'rote* » jet d'eau peu abondant). Deux conduits situés à un pied et demi l'un au-dessus de l'autre traversaient la route et amenaient l'eau, le premier à « un bassin de maçonnerie » et le second, au château. Ce bassin, érigé à la limite des deux juridictions, « proche la muraille qui renferme la prairie derrière la grange du château, à dix ou douze pas de celle-ci » (1), fut aménagé par le même Maximilien-Henri ; il l'entoura d'une muraille « qui sortait de terre de trois ou quatre pieds ».

En 1708, à la suite d'un accord qui intervint entre le seigneur Junccis et le chapitre de Saint-Martin, la fontaine fut reconstruite à frais communs. Elle présentait l'aspect « d'une espèce de tour et était couverte de briques » ; les manants des deux Grâce allaient y puiser de l'eau « en descendant un escalier de pierre qui se trouvait dans ladite tour ». Les armes des deux seigneurs furent encastrées dans la muraille et, en vertu de cet accord, Junccis fit ériger à ses frais au-dessus de la fontaine « une pierre avec la statue de Saint-Martin y ciselée ».

(1) Situer ce bassin dans l'angle rentrant du mur de clôture, là où se trouvait naguère une pompe publique. De l'autre côté du mur, des substructions sont visibles. On connaît encore le l. d. « al fontinne ».

Des conflits surgirent qui nous permettent de constater que le problème de l'eau se posait parfois avec une acuité particulière. En effet, les travaux miniers diminuèrent le débit de la fontaine ou provoquèrent même le tarissement momentané de celle-ci, menaçant du même coup l'approvisionnement en eau du châtelain et des particuliers.

Le 16 janvier 1703, la baronne de Grâce cita devant les échevins de Liège Toussaint Lepage et ses consorts, maîtres des houilleries de la Briberie et du Verbois. Elle prétendait que par leurs exploitations ils risquaient « d'abattre les eaux des fontaines » qui se rendaient au château et elle demandait la visite des ouvrages par des « connoisseurs ». Les travaux, aux dires des experts, étaient à 75 toises de distance des fontaines et ils pouvaient être conduits jusqu'à 28 toises de celles-ci, sans porter préjudice au débit des eaux. La baronne n'en demanda pas moins l'interdiction des ouvrages. Mais le tribunal des échevins de Liège débouta la plaignante de son action (décembre 1703) (1).

Une trentaine d'années plus tard, Henri Lepage, bailli de Grâce Saint-Martin, exploitait trois bures foncées sur la juridiction du chapitre, l'une dans une prairie appartenant à Nicolas Renson au lieu-dit Mayetê (2), une seconde dans un pré appartenant à Mathias Lacroix et une troisième dans sa propre prairie où il travaillait « aux chevaux ». Les ouvrages du « Maytay » étaient à une distance de 100 toises de la fontaine et à 108 toises du château en aval pendage. En creusant pour exploiter la veine de la Beghine, Lepage rencontra à 12 toises de profondeur « les eaux de marle » qui alimentaient la fontaine et en travaillant « les sopes de la vaine qui se posent au niveau de la marle », il abattit les eaux. L'approvisionnement en eau des habitants et du châtelain fut compromis. Plusieurs puits appartenant à des particuliers furent également taris. Le seigneur de Grâce, le baron de Blisia, cita devant les échevins de Liège le bailli Lepage qu'il accusait d'avoir « diverti et

(1) Echevins de Liège, Procès n° 1343.
(2) Ce l. d. semble être aujourd'hui oublié. Pour situer la bure du même nom, voir la carte.

abattu les eaux ». Quelques propriétaires privilégiés gardèrent de l'eau dans leur puits, parmi eux Lepage, qui fit fermer le sien « par deux portes pour ne donner de l'eau qu'à qui il luy plaira ». Le châtelain, moins heureux, dut à plusieurs reprises faire prendre de l'eau au presbytère.

Le baron tenta par voie de justice de contraindre les manants de Grâce Saint-Martin à se joindre à lui dans son action contre Lepage. Il y eut maints hésitants qui ne tenaient pas à prendre parti dans une affaire qui opposait de si puissants personnages. Le chapitre de son côté qui avait intenté une action contre Blisia à propos d'une question de pâture (voir plus loin), décida, suite à une requête de son bourgmestre Louis Braive, de couvrir une partie des frais que la communauté aurait à supporter (avril 1737) (1).

Le litige traîna pendant de longs mois. Enfin dans un accommodement rédigé le 27 février 1741, le chapitre déclarait que « pour témoigner de plus en plus au seigneur bourgmestre « Blisia la considération qu'il a pour sa personne..., il s'adjoignait « à son procès au sujet des eaux de la fontaine » (2).

Entretemps Lepage avait tenté, non sans succès, de faire « revenir » les eaux ; mais on ne nous dit pas quand la fontaine recouvra son débit normal.

Plus tard encore, on vit les manants des deux communautés coopérer pour assurer leur approvisionnement en eau. Ils chargèrent le bourgmestre Jean Simonis de prendre les mesures nécessaires « au recouvrement et augmentation des eaux ». Certaines « expériences » furent faites à la fontaine par des experts désignés par les parties : Anthonin Malaise pour le chapitre de Saint-Martin et Gérard Colson, maître-ouvrier de la fosse Bure aux Eaux (à Saint-Nicolas), pour le seigneur de Grâce. Ils nettoyèrent le bassin joignant à la muraille du jardin Lepage ainsi que le tuyau d'amenée d'eau au château (13 novembre 1779). Sans doute les manants furent-ils satisfaits, car Malaise obtint les 16 florins qu'il réclamait pour ses

(1) St-Mart., Recès capitulaires, 1725-1737, f° 291 v°.
(2) *Ibid.*, 1737-1744, f° 210.

prestations (1). Par la suite, sous le Régime Français, divers travaux furent encore exécutés à la fontaine de Grâce pour en assurer le débit, mais nous n'en ferons pas état ici (2).

Les eaux de la « Fontaine aux Colons » située sur le territoire de Saint-Martin, furent aussi touchées par les travaux miniers. En 1683, les maîtres de la houillère de Lairesse, en fonçant une bure « un peu au-dessus » de la fontaine, rencontrèrent les eaux et « les boutèrent par mahay en aval pendage » dans une prairie appartenant alors à un nommé Nicolas Renson. Le chapitre de Saint-Martin les attaqua en dommages et intérêts et, pour empêcher le cours de l'action, les maîtres payèrent une somme de 600 florins dont les 2/3 furent consacrés à des réparations à l'église de Grâce. En 1737, à l'époque du procès Blisia-Lepage, elle ne donnait plus qu' « un filet d'eau » (3). Quarante ans plus tard, le filet d'eau est loin d'être tari, car le chapitre, soucieux des intérêts de la communauté, fait prendre « les arrangements convenables pour empêcher qu'on ne détourne les eaux de la fontaine dans l'endroit appelé colon » (1er mars 1777) (4).

4. — Les bois

Le territoire de la commune actuelle n'est plus couvert de bois. Il n'en fut pas toujours ainsi. Les textes d'archives, les toponymes prouvent que les parties boisées occupaient autrefois une superficie assez importante.

Le bois le plus souvent cité est le bois de Malette ; les arbres ont disparu depuis longtemps, mais l'appellation est restée bien vivante (« *ès bwès d' malète* »). Il porta d'abord le nom de bois de Saint-Martin, puis de bois d'Aulichamps.

Primitivement propriété du chapitre de Saint-Martin, il fut cédé en avril 1233 en tenure perpétuelle, moyennant une

(1) Loye, liasse 4 ; St-Mart., Recès capitulaires, 1772-1789 (5 octobre 1779) ; Notaire E. L. Lacroix : 22 et 29 novembre 1779 ; 2 avril 1780. On ne nous dit pas quelle somme fut allouée à Colson.

(2) A l'heure actuelle, la source n'est pas complètement tarie et l'eau coule sous la grange et sous la ferme comme elle le faisait au 18e siècle.

(3) Loye, liasse 6.

(4) St-Mart., Recès capitulaires, 1772-1789 (1er mars 1777).

rente annuelle de 11 sous liégeois à l'abbaye du Val Saint-Lambert qui possédait déjà la « grange » voisine d'Aulichamps. Une contestation s'était élevée avant la cession entre le seigneur Philippe de Grâce et ses frères Godefroid et Bastien d'une part et le chapitre de Saint-Martin d'autre part au sujet de ce bois. En effet, le doyen de Saint-Martin et celui de Saint-Paul, choisis comme arbitres, décident que le bois appartient au chapitre et que Philippe et ses frères sont tenus de réparer les dégâts qu'ils ont causés. En juillet 1233, les trois frères déclarent devant l'évêque de Liège Jean d'Eppes qu'ils renoncent à tout droit sur le bois acquis par l'abbaye (1).

On comprend que des conflits aient pu naître au sujet de ce bien, car il était situé sur les juridictions de Grâce Saint-Martin, de Grâce laïc et de Montegnée-Berleur (2).

L'abbaye du Val Saint-Lambert le considérait comme un « appendice », une « dépendance » de la cense d'Aulichamps. Au cours des années 1622 à 1640, elle fut en procès avec le seigneur de Grâce, Jean de Courtejoye, cinquième du nom, à propos d'une question de redevance (3). Le déroulement de la procédure nous fait connaître quelques rétroactes que nous exposerons brièvement.

En 1325, l'abbaye accense à Wilheame Mottar de Voroux, citain de Liège, la ferme d'Aulichamps et ses dépendances

(1) V.S.L., chartes nos 106, 107 et 108. Ils renoncent également « à toutes actions au sujet des eaux d'un moulin de la même abbaye qui coulaient à travers leurs terres ». Une copie de l'acte de cession du bois de Malette au Val Saint-Lambert par Saint-Martin figure dans V.S.L., reg. 35, f° 23 (avril 1233). Au 14e siècle, le V.S.L. est cité parmi les débiteurs pour le bois d'Aulichamps ; il paie « pro silva de Awelichamp » 11 sous 6 deniers : St-Mart., reg. 11, f° 45 ; « le bois qdist de saint-Martin » 1350, V.S.L., reg. 41, f° 9 ; « terre deleis le bois d'Awelicamp que ons dit le bois de Saint-Martin » *ibid.*, reg. 1, f° 43 v° ; « le busquet condist de mallette » St-Mart., reg. 91, f° 9 v° (1549) ; « le bois condist présentement de mallet que de temps passé soy appelloit le bois de Saint Martin autrement dawelichamps » V.S.L., reg. p. 272 (22 fév. 1567).

(2) Sur le plan n° 356 d s A.E.L. figure le *rénâ* ou borne qui délimite les trois juridictions. Le plan spécifie en outre que « le boix de Saint Marthin dict de mallette [est] gisant partie sur la hauteur de Saint Marthin, de Graaz et la plus parte sur celle de Bierleur ». Cf. ce texte d'octobre 1554 : « dessoubs un chaisne un thier et renalx faisant deseverances d'entre les trois hauteurs », St-Mart., reg. 91, f° 9 v°. A propos de *tiêr* = « borne » et « desevranche » w. *disseûve d(i)zeûve* « ligne séparative entre deux terrains », voir Edg. Renard, dans B.T.D., t. 18, 1944, fos 432, 436 et 442 et t. 28, 1954, f° 272.

(3) Sur ce procès : V.S.L., reg. 105, fos 40 à 368.

« preit, terre, paschis, trixhe, bois et mollin », moyennant une redevance annuelle de 145 muids d'épeautre. En 1470, la ferme est exploitée par Jean le Pollain, puis par Godefroid de Hermalle et son fils Olivier qui, en 1505, la cèdent à Godefrin le Germea, du Berleur. Ce dernier mourut en laissant cinq enfants. Ceux-ci se partagèrent le bien, y compris le bois de Malette qui avait alors, dit-on, une superficie de 5 bonniers environ et dont ils firent cinq parts (1).

Un des témoins cités au procès, Toussaint Everard, âgé de 70 ans, déclare, en avril 1628, que du temps de sa jeunesse le bois n'était pas « de haute futaye, mais bois de raspe de petitte valeur dont les bêtes y alloient paître ordinairement comme en une commune ». Il ajoute que « à l'opposite dudit bois, par delà le rieu qui fait la séparation de la juridiction du sr de Grâce et de celle de Saint-Martin, il y a vu de grands chesnes en bon nombre qui ont été coupés et abattus par estraingiers, si comme condrusiers et ardinois ». Son feu père Jean Everard lui aurait dit, un jour qu'il se rendait aux plaids à Mons pour y remplir les fonctions de greffier, que « c'était le bois de Saint-Martin que l'on abattoit et que c'étaient ceux d'Awelichamps qui les faisoient abattre ». Là où les chênes croissaient, ajoutait-il, s'étendaient maintenant des prairies et des terres arables (2).

Vers 1597, Jean de Courtejoye, quatrième du nom, acquit « deux ou trois parts » du bois ; ces parts totalisaient, dit-on, trois bonniers. Il y fit planter des chênes qui à sa mort (1622) étaient déjà vigoureux. Lorsque, vers 1614, il quitta Grâce pour s'installer à Jemeppe, il laissa à son fils Jean la jouissance du bois. Ce dernier fit couper « les taillis et menu bois condist crettin et chesne et en disposa comme bon lui plut,... il en

(1) *Ibid.*, f°s 40 et suiv. ; pour plus de détails sur les anciens possesseurs de la ferme, voir Mons, Œuvres, 1549-1554, pp. 199 à 208.

(2) V.S.L., reg. 105, f° 192 v°. D'autres témoins âgés ont connu également « les grands et gros chesnes », entre autres la veuve Gillet Thomas qui déclare avoir vu « que on solloit charger des porques sur ledit bois qui était sur Saint-Martin » *ibid.*, f° 198 v°. Ajoutons que pour certains témoins, le bois de Saint-Martin est distinct du bois de Malette ; ils ne donnent le nom de bois de Saint-Martin qu'à la partie du bois située « par dela le rieu » sur la juridiction du Chapitre. C'est le point de vue soutenu par le seigneur de Grâce dans l'affaire en cause. A propos de « raspe » w. *rasse*, voir la note suivante et D.B.R., t. 11 (1954), p. 41.

vendit et livra à ses charliers tant sur leurs salaires que pour subvenir à faire ses harnas, chars, charrettes et autres choses semblables ». Il offrit d'ailleurs par la suite de « rendre et restituer ce qu'il pouvoit avoir profité dudit bois » (1).

Lorsqu'en 1619, le Val Saint-Lambert fit saisir les biens d'Aulchamps pour faute de payement des 145 muids, le seigneur se refusa « à purger la saisinne ». Il s'ensuivit un long et coûteux procès qui fut plaidé devant la cour de justice de Grâce et celle de Montegnée d'abord, puis porté en appel devant les échevins de Liège et ensuite devant le Conseil ordinaire. Ces tribunaux d'appel donnèrent tort au seigneur (2).

Des défrichements réduisirent la superficie du bois à 2 bonniers, 12 verges grandes et 12 petites (1633) (3). A la fin du siècle, pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg (1688-1697), il eut à souffrir du passage des troupes. Un procès-verbal que fit dresser l'abbaye le 26 mai 1694, constate que « le bois est présentement tout coupé » et que 175 chênes estimés 10 florins de Brabant « l'un parmi l'autre » ont été abattus « par les ordres des généraux qui sont dans la ville de Liège » (4).

On dut y faire par la suite de nouvelles plantations, car sur un plan qui date du milieu du 18e siècle, des arbres sont figurés (5). Au siècle dernier, le plan Popp relève à cet endroit

(1) *Ibid.*, fo 206. Un témoin a vu les « varlets » du seigneur « charrier le bois qu'ils coupaient ». Ayant demandé au seigneur ce qu'il faisait de ce bois, celui-ci aurait répondu « qu'il en avoit encore peu pour son iver et pour renclore ses jardins », *ibid.*, fo 303 vo. « crettin » syn. *rasse*, « bois taillis » dans B.T.D., t. 28 (1954), pp. 266 et t. 29 (1955), p. 106.

(2) Sentences des 11 avril 1632, 21 août 1635 et 11 mai 1640 : *ibid.*, fo 201, 235 et 282.

(3) Mesure faite le 4 février 1633 : « en ce qui se retreuve présentement en nature de bois, crettin et chayne », il faut ajouter, dit le « mesureur », un bonnier que possède la veuve Collar Dor et un autre bonnier possédé par les enfants ou représentants Gillet Jottea « cy devant tiré et abstrait hors dudit bois delle malette ». V.S.L., liasse 138, fo 288. D'après ce texte, le bois aurait mesuré 4 bonniers 12 verges grandes et 12 petites. Cette mesure est reproduite : *ibid.*, reg. 35, fo 23.

(4) *Ibid.*, liasse 138, fo 289. En marge du texte du reg. 35, on lit cette intéressante précision : « Nota que ledit bois dans la dernière guerre environ l'an 1693 a esté couppé par ordre du sr Cohorne lieutenant général au service des hollandois pour faire des pallesades pour les lignes allentour de Liege, un certain Soheit borgne officier au service de Liege faisant exécution avec d'autres soldats ».

(5) Plan de l'araine d'Ordange et Rasquinet (archives de feu l'ingénieur De Jaer).

trois parcelles boisées, l'une de 7 ares 30, l'autre de 21 ares 40 et la troisième de 9 ares 90, au total 38 ares 60.

Quant aux bois appartenant en propre au seigneur, ils sont peu étendus. Dans une « spécification » de terres dressée en 1774 (1), il est fait mention d'une pièce de terre, de bois et de trixhe nommée « le busquet » contenant 3 bonniers 14 verges grandes et 11 petites, mais on ne donne pas la superficie de la partie boisée. Le plan Popp signale encore une parcelle boisée d'une contenance de 77 ares 50 s'étendant un peu au sud-ouest du château et appartenant à la famille Fabribeckers. Ce bois fut abattu à la fin du siècle dernier.

Sur le territoire du Berleur, juridiction de Montegnée, des bois appartenaient à la cathédrale Saint-Lambert. Avant 1335, celle-ci avait accensé 30 boniers, tant de bois que de terres, pour 12 muids d'épeautre et 2 deniers. Elle avait en outre autorisé Oury de la Fontaine de Saint-Servais à exploiter la houille sous quatre de ces trente boniers, consistant en vignes et bois (2).

D'autre part, un texte de 1280 montre que des défrichements assez importants avaient été faits au Berleur avant cette date. En effet, la Cathédrale y possédait 32 bonniers de sarts soumis à une redevance de 22 muids d'épeautre et 3 deniers ainsi qu'un « sarteal » rapportant 12 deniers et un chapon (3). Sur le territoire de Saint-Martin également des défrichements furent opérés avant la fin du 13e siècle (4).

(1) Il en sera question dans le paragraphe consacré aux terres du château.

(2) « Quatre bonniers tant vignes que bois » *C.S.L.*, t. III, p. 484 (31 août 1335) ; « et sient li dis quatre boniers que vinge que bois, pardesoir le molien c'on dist de Bricho, qui siet a Tovoie », *ibid.*, p. 601 (19 déc. 1341) ; « al voie quy vat del Bierloir en bois Ury del fontainne » 1354, V.S.L., reg. 1, f° 44 et reg. 22, f° 37 v°.

(3) Cathédrale, Petit Stock, f° 27 v° ; « le sart Ulri dele Fontainne » 1352, *C.S.L.*, IV, 151 ; « le bois Wéry de Warouz en l. d. en sart » 1448, Charte de Saint-Martin, n° 487 ; « deux pièces de terre extantes sur les sart aux Berleurs » Montegnée, Œuvres, 1675, reg. 9, f° 48 « terre en l. d. au sart », *ibid.*, 1774, reg. 15, f° 36 v° ; « sur les sartes », *ibid.*, 1777, f° 13. Le l. d. « so les sârts » est encore connu.

(4) « Item sor les sartes », 1309, St-Mart., reg. 10, f° 13 ; « terre jacentis supra sartes » ; « primo pro terris de sart », 1348, *ibid.*, reg. 11, f° 44 v°. — D'autre part, un texte important de 1448 nous apporte des précisions intéressantes sur les vignobles du Berleur. La vigne y avait été cultivée de bonne heure (« in loco dicto al vingnoule », 1349, Stock de Hesbaye, f° 123 et les textes cités dans

Les toponymes rappellent l'existence d'une aunaie (1), d'un « busquet » (2), et enfin d'un « bois des pourceaux », aux confins de Montegnée et du Berleur, appellation encore bien vivante, (« *li bwès d' pourcès* ») où, croit-on, l'on conduisait les pores à la glandée.

5. — Conflits de juridiction

Le voisinage provoque nécessairement des conflits de compétence. On voudrait posséder le récit des contestations qui ont surgi entre le seigneur de Grâce, propriétaire terrien, et les institutions ecclésiastiques voisines. En voici un exemple : le 18 décembre 1533, sur rencharge des échevins de Liège, la cour locale décide que le chapitre, en conflit avec le seigneur, a le droit de fixer les bornes de 4 bonniers et 17 verges grandes de terre à Grâce ; mais l'arrêt ajoute que « quant à la question

le *Bulletin du Vieux-Liège*, n° 76 [1948], p. 273) et, dans la première moitié du 15e siècle, cette culture avait pris une nette extension : des bois et des terres arables furent transformés en vignobles. On dénombre une série de dix parcelles dont la superficie totale s'élève à 7 bonniers, 8 verges grandes et 10 petites en l. d. « al perier », « sol mon », « en housier » et « en sart ». En ce dernier endroit, on compte de plus dix vignobles totalisant 10 journaux, soit 2 1/2 bonniers (1 journal = le quart du bonnier), ainsi que 7 bonniers de terres arables dont une partie, non spécifiée, a été convertie en vignobles (Dans la liste, on relève aussi un journal de vigne à Hollogne, à l'emplacement d'un ancien bois). Le curé de Grâce, Renier Yerte (Yerteit ou Yerten), perçoit la dîme qui se monte annuellement à 13 « avmes » de vin. Il est en conflit à ce propos avec le chapitre de Saint-Martin (Charte de Saint-Martin n° 487, 24 septembre 1448, ainsi que les nos 488, 490 et 491). Une « ayme » de vin, au 18e siècle contient 30 setiers ou 153,560 litres (B.I.A.L., t. 60, 1936, p. 306). La dîme aurait rapporté au curé cette année-là, près de 2000 litres (1996,28 l.) de vin. Ce chiffre nous paraît fort élevé.

(1) « Alle spinet al onoit ». « alle spine alle ouois », « lonois » (St-Mart., reg. 11, f° 56, 119 v° et 121 v°. — Le l. d. « labreu » ou plutôt « abreu » vient d'un « arboretum » : « terre en terreur de Graaz en lieu qdist en labreu » ; « en lieu qdist labr u autrement nommé mencheval », *ibid.*, f° 61 v° et 123 ; « en abreu », Lahaye, *St-Jean*, II, p. 103 (16 juin 1520).

(2) « preit gisant en lieu de mallet près de busket », 1581, Montegnée, Œuvres, reg. 3, f° 13 ; « en l. d. au busguet » 1664, *ibid.*, reg. 7, fos 42 et 1676, reg. 9, f° 74 ; « le petit busquet » (près d'Aulichamps) 1691, V.S.L., reg. 43, f° 151 ; « au lieu nommé le bosquet » 1777, Montegnée, Œuvres, reg. 15, f° 83. Un l. d. « â buskèt » est encore connu. — Citons pour terminer ces textes où il est question de la dotation en terres au « forestier » de Saint-Martin : « supra viam de berses juxta forestariam », 1309, St-Mart., reg. 10, f° 11 v° ; « en liewe kon dist al fosterie desous le voie de bierses », 1348, *ibid.*, reg. 11, f° 110 v° ; « en lieu condist alle forestrie empres l'espinette en Ihoneux » 1558, St-Mart., reg. 90, f° 19 (cf. reg. 91, f° 22 v°).

du droit seigneurial au dit lieu, les parties resteront dans la possession qu'ils ont [1] ». Or c'est précisément ce que nous aurions voulu voir établir. Aussi n'omettrons-nous pas de signaler les litiges qui, fournissant des indications sur le tracé de la seigneurie, contribueront à critiquer les déductions générales que nous avons formulées plus haut.

A propos de la situation de l'église, aucun conflit ne s'est jamais produit, elle s'érige sur la juridiction de Saint-Martin ; les seigneurs le reconnaissent.

Non loin de l'église et tout près du château se trouvait la fontaine. C'est à proximité de celle-ci que se tenaient les assemblées communes des manants des deux juridictions, ainsi que les plaids généraux qui réunissaient les habitants de la seigneurie. Ceux de Saint-Martin s'assemblaient près de l'église et du cimetière.

La question de l'approvisionnement en eau, au 17e siècle en particulier, a provoqué des litiges ; nous les avons signalés.

D'après un texte de 1410, la grange du château et ses dépendances empiètent sur le territoire de Saint-Martin ; le seigneur de l'époque paie un cens recognitif de cette possession [2]. Dans la suite et en tout cas à la fin du 17e siècle, la grange est située sur le territoire de la seigneurie ; mais ne s'agit-il pas d'une nouvelle construction ?

Le cerquemenage des années 1549 et suivantes mentionne le « Péroul », situé sous l'église, vers Meuse, où se trouve une limite commune marquée par la plantation d'une borne au sortir d'un sentier en direction du Pérou [3].

En 1717, une contestation s'élève au nord-est entre le baron de Juncels et la Cathédrale. Celle-ci prétend que « le chemin de Xhorceval [4] s'en allant à l'agace droit vers Loncin jusqu'au chemin de Visé Voye se trouve tout entier sous sa juridiction ».

(1) Schoon., V.S.L., n° 718, p. 215.

(2) « Item doit encor li dit voweit por le liwe sor que sa granghe atot (= avec) ses apartenanche syet jusque a riwe et jusque al voye del fontenne et jondant a stassart ou a sy heurs, VIII deniers » St-Mart., liasse 543. Cf. *ibid.*, reg. 11, f° 46 v°.

(3) *Ibid.*, reg. 91, f° 8 v°.

(4) Actuellement « al fosse-tchivô ».

Juncois, de son côté, affirme que « la moitié du chemin se rendant à Velroux, la moitié de celui appelé Lagace et la moitié de celui se rendant à Lagace sont de sa mouvance et juridiction ». Le mémoire revendicatif qu'il produit spécifie que « ce chemin de Velroux se prend à la chaussée près de la maison du nommé Jean le Maréchal et se rend le long du jardin dudit Maréchal jusqu'à une croisée voye se rendante d'un côté à la ditte voye de Lagace et de l'autre à Montegnée par une voye appelée Xhorscheval ». (Juncois revendique la partie du chemin de Velroux située à l'ouest de « Xhorcheval »).

Les échevins de Liège déboutèrent la Cathédrale qui porta l'affaire devant le Conseil Ordinaire. Aux termes d'un accord survenu en août 1728, les chemins en question sont déclarés limitrophes, mais les terres comprises entre le chemin de Velroux, celui de « Xhorceval » à Loncin et la Visé Voie sont déclarés relever de la seigneurie de Grâce (1).

Déjà plus d'un siècle auparavant, un différend avait surgi entre la Cathédrale et le seigneur de Grâce à propos de terres sises dans ces parages. Au début de 1606, les échevins de Montegnée, Paschal et Mathieu Lambrecht, avaient fait procéder à une saisie sur deux bonniers et demi de terre gisant « dans la campagne de Lagace ». Le seigneur de Grâce, qui affirmait avoir tous droits sur cette parcelle, porta plainte contre les deux échevins auprès du Tribunal des XXII. A l'intervention d'Etienne Lambrecht, greffier de la cour de Montegnée, la Cathédrale décida que la cause serait plaidée en son nom et à ses frais. Mais on ne nous dit pas comment l'affaire se termina (2).

Plus tard, en 1654 et en 1657, le seigneur Lamoral de Courtejoye protesta contre les agissements de la Cathédrale qui de son initiative avait placé deux bornes dans ce secteur. C'est à cette époque que se situe un incident rapporté dans un acte des 16 et 17 août 1717. La justice de Montegnée avait fait

(1) Loye, liasse 1, procès Cathédrale c/Juncois ; Conclusions capitulaires, 14 août 1728, t. 72, f° 74 v° ; Liber supernumerarius f° 357. Juncois a transcrit dans son registre cet important accord (Loye, reg. 2).

(2) Conclusions capitulaires, reg. 16, f°s 126 v°, 150 v°, 156 v° (avril à septembre 1606).

dresser une potence à la Visé Voie près du chemin « quy vat à Loncin » (c'était là en effet qu'elle faisait alors exécuter les criminels). Lamoral la fit déplacer, car on l'avait, prétendait-il, élevée « à l'amont de la Visé Voye » sur sa juridiction. Pendant qu'on l'arrachait pour la dresser « à l'aval » sur le territoire de Montegnée et comme le froid était très vif, « le patient se plaignoit de ce qu'on le faisoit languir dans une si grande froidure ». A l'exécution suivante, le seigneur vint encore s'assurer si la potence avait été bien dressée en dehors de sa juridiction (1).

La situation de la cense du Mavy, vers 1726, fournit matière à d'âpres discussions d'autant plus que sa démolition à la fin du siècle précédent privait les parties de point de repère. Les prétentions réciproques se résument comme suit : Juncecis allègue que le tonlieu sur les houilles se prélevait à proximité au profit du seigneur de Grâce ; la porte d'entrée donnait sur la ruelle du Mavy et le corps de logis était bâti « plus loin vers Grâce que la susdite entrée » ; les occupants de la ferme devaient participer aux plaids généraux à Grâce ; ils étaient tenus de « faire leurs Pâques » à l'église de Grâce ; près de la porte d'entrée, on avait bien placé une borne délimitant les seigneuries de Grâce et de Montegnée : un texte de 1657, en effet, nous apprend que la Cathédrale Saint-Lambert avait fait planter une borne sur laquelle étaient marquées les lettres S. L. et la date ; mais le seigneur de Grâce, à cette occasion, avait réservé ses droits.

A ces allégations la Cathédrale objecte que la cense du Mavy se trouve entièrement sur la juridiction de Montegnée, comme le prouvent certains actes passés devant la cour locale en 1607 par Jean de Streel, alors propriétaire de la ferme ; le fait que le locataire assiste aux plaids à Grâce « n'a pu assujettir ses biens à la cour de Grâce ».

Aux termes de l'accord intervenu le 14 août 1728, le baron de Juncecis renonce à tous les droits de juridiction qu'il pour-

(1) Loye, liasse 1, entre autres l'acte du 15 octobre 1654. Notaire M. Platéus : 16 et 17 août 1717.

rait détenir sur une partie de la prairie du Mavy — des bornes seront placées aux endroits à désigner — de même que sur trois verges de terre situées à l'autre côté du chemin en face de la prairie en question (1).

Pour le Berleur, un seul texte, suffisamment explicite, peut être retenu. Juneeis affirme que « du côté du Berleur, la juridiction de Grâce s'étend jusqu'aux environs de la maison de la veuve Thomas Gilnay ; le chemin du Berleur qui se rend à Jemeppe jusqu'à certaine ruelle tendant vers le bois de Malette est moitié de la juridiction de Grâce et l'autre moitié de la juridiction de Montegnée » (2).

Pour achever de préciser les idées, citons des extraits d'une visite des chemins opérée en 1752. Les noms indiqués permettront de se représenter la carte des voies de communication de la seigneurie tout en esquissant l'étendue de celle-ci.

Au départ du château, la cour des échevins s'engage dans « le Neuf chemin du Château » (Neuve Voie) ; de là dans le chemin « qui tend au Vinâve », puis dans « le chemin de la Poulle », ensuite dans « le chemin dit le riwe de Lairesse », séparatoire de la juridiction : de là dans « le chemin qui vat au bois de Malette », ensuite elle remonte le bois par « la ruelle dite des Poulles » allant du bois au Berleur, poursuit son itinéraire dans « le grand chemin du Berleur », visite une voie d'aisance qui se rend dans « la campagne du Berleur », revient dans le grand chemin, pénètre dans la ruelle Maya, revient à nouveau sur le grand chemin, puis s'engage dans la ruelle des Bouxhettes ; de là retourne au grand chemin dont l'entrée « du côté de la Visé Voie » est déclarée comme très défectueuse ; sa réparation s'impose puisqu'elle est « très nécessaire à l'usage du village de Grâce ». La cour se rend ensuite dans le chemin défoncé qui va du Mavy à la Péchalle « appelé Pogne è

(1) Voir les citations de la note 1, page 31.

(2) Loye, liasse 1. Relevons ici une indication fournie par un texte plus ancien. Le 20 février 1528, le seigneur de Grâce octroie une concession de mines de houille sous ses biens « seitués en la champagne des berleurs commenchant a bois de mallet et en allant a linge (= tout droit) à ung renax extant devant le chapelle a berleur » O.G., reg. 1, f° 52. La borne signalée dans ce texte marque peut-être une limite de juridiction avec Montegnée-Berleur.

Grognon » ; elle emprunte alors le chemin qui va de Montegnée à la chaussée par « Hoischeval » (= rue Tibâ) ; de là, traversant la chaussée, elle atteint la Visé Voie considérée elle aussi comme très défectueuse et impraticable : sa réparation est vivement souhaitée. Elle pénètre ensuite dans la voie des Cors (appelée ailleurs voie de Lovet), puis revient par la ruelle du Pérou et rentre ainsi au château après avoir terminé son circuit (1).

6. — Dépendances

Après avoir tenté de délimiter la superficie de la seigneurie, il convient de signaler que des dépendances peu étendues se trouvaient éparpillées dans les juridictions voisines, surtout dans le territoire de Grâce Saint-Martin. Comme la seigneurie, ces dépendances se relevaient à la cour du seigneur de Trognée, le suzerain. Chaque relief de la seigneurie de Grâce s'accompagnait généralement d'une opération semblable pour les dépendances. Elles comportaient : « 7 bonniers de terre gisants entre les deux tieges qui tendent de Liège à Bierset et de Grâce à Liège ; 4 bonniers de pré, dessous Grâce, joindant de côté d'amont au pré le masson et au warichet d'autre côté qu'on dit le rieux (dans d'autres actes ce wérixhas s'appelle de Leariche = Lairisse) ; 4 bonniers de terre joindant au dit pré vers le Berleur » (2).

Parmi les autres petites dépendances, constituées surtout par des redevances, il en est qui n'apparaissent qu'à l'occasion d'amodiation spéciale. C'est ainsi que le 1er juillet 1513, Jean de Courtejoye, seigneur de Grâce, cède à André de Wihogne, échevin de Liège, seigneur de Velroux, 12 deniers fortis et six chapons de cens et rente grevant une maison sise à Velroux, cens qui sont « des appendiches et appartenanches de la dite advowerye de Grause ». Le même jour, André de Wihogne les relève à la cour de Trognée, à l'occasion du décès de son père qui déjà les détenait. Par après, ces biens, peut-être à la suite

(1) O.G., reg. 13, fo 90 vo et suiv.
(2) C.F. Trog., Reliefs (passim) (voir note suivante).

d'une vente ou d'une cession, furent relevés par le seigneur de Grâce jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (1).

Il faut se garder d'ailleurs d'établir une similitude entre la seigneurie et le fief. A Grâce même siégeait une cour féodale devant laquelle se relevaient des petits biens féodaux, dont le fief de Gougnies, situé au canton de Châtelet, dans la province de Hainaut actuelle. Ce fief comprenait un petit établissement industriel (« un marteau »), des cens, rentes, chapons et autres redevances. Le plus ancien relief qui nous en soit connu remonte au 26 novembre 1522. Ce fief est toujours signalé à la fin de l'Ancien Régime (2).

7. — Particularisme et rapprochement

En face de la seigneurie laïque, à la porte même du château, s'étendait, nous l'avons dit, une autre seigneurie de Grâce, appartenant au chapitre de Saint-Martin, à Liège. Cette institution y détenait la haute et basse justice (3) et, au cours des âges, elle défendit jalousement ses prérogatives.

En 1400, Sébastien Boileau demanda, en sa qualité d'avoué de Grâce, que deux individus arrêtés pour un meurtre commis sur la juridiction de Saint-Martin, fussent remis entre ses mains. Le mayeur du chapitre s'y refusa, affirmant qu'il représentait le seigneur tréfoncier avec haute et basse justice et que l'avoué n'avait aucune prérogative en cette matière. Saisis du litige, les échevins de Liège donnèrent gain de cause au chapitre (4). La séparation des deux seigneuries était ainsi bien établie et Saint-Martin veillera toujours à la maintenir.

Suivant la tendance générale, le chapitre cherche à se débarrasser de la tutelle de l'avoué et à chaque occasion, il ne manque

(1) Par exemple, *ibid.*, reg. 18, f° 20 (1er mai 1627); reg. 21, f°s 9 et 226 (28 juin 1734 et 25 mai 1774); reg. 22, f° 17 (8 avril 1783).

(2) C.F.G., reg. 17, f°s 1, 5, 6 et passim et reg. 18, f° 46, acte du 25 novembre 1772.

(3) Par exemple, St-Mart., reg. 10, f° 113.

(4) Schoon., *St-Mart.*, n° 333. — Lorsque la situation inverse se présente, le seigneur laïc se montre aussi pointilleux : en juillet 1624, il veut poursuivre devant sa propre cour de justice une femme de Grâce Saint-Martin jugée appréhensible (nous dirions qu'un mandat d'amener avait été lancé contre elle) par la cour du Chapitre (St-Mart., recès capitulaire, 1618-1624, f° 240).

pas de citer le seigneur de Grâce avec le prédicat de « sir en partie de Graaz » (fin du 14e siècle) ou de « voué en partie de Grâce » (1621) (1).

Au 18e siècle, les chanoines administrateurs locaux se donnent même dans les recès capitulaires le titre de « voués ». Cette désignation qui jure avec l'esprit même de l'institution de l'avoué — bras laïc qui protège le bien d'église — traduit bien le désir d'indépendance du chapitre. Au fond, les cerquemenages n'ont-ils pas pour objet la sauvegarde des prérogatives seigneuriales aussi bien du point de vue du territoire que de la compétence (2) ?

Le souci d'éviter la confusion et d'empêcher la compénétration des deux ressorts se manifeste clairement au 17e siècle.

En 1621, le chapitre proteste contre les envahissements de Jean de Courtejoye qui veut exercer à Grâce Saint-Martin les attributions de justice, interdire le port des armes et empêcher de sonner les cloches et plus spécialement la cloche décimale à l'occasion des funérailles des « personnes honnêtes », sujets de Grâce Saint-Martin (3). Interprétant de façon trop zélée les intentions de son maître, un serviteur du seigneur ira jusqu'à couper les cordes des cloches (13 octobre 1623) (4).

Le chapitre se plaint aussi de ce que le même seigneur ou son père ont déplacé les limites de la juridiction, fermé les chemins publics, maltraité ses sujets et réservé à son profit l'eau de la fontaine publique (5).

(1) St-Mart., reg. 11, f° 62 v° et Loye, liasse 4 (28 août 1621).

(2) Au début de cette étude, nous avons énuméré plusieurs cerquemenages. Ajoutons-y ce détail : le 1er janvier 1613, le bourgmestre Dama demande, au nom du seigneur Jean de Courtejoye, que le Chapitre de Saint-Martin fasse procéder à un cerquemenage à l'amiable de son domaine de Grâce (St-Mart., reg. 11, f° 211).

(3) *Ibid.*, f° 119 (4 février 1621).

(4) *Ibid.*, f° 222 v°.

(5) *Ibid.*, f° 142 v° (3 juillet 1621). Au mois de mars précédent, le chapitre de Saint-Martin s'abouche avec la Cathédrale, seigneur du Berleur, pour voir s'il n'y aurait pas lieu d'intenter « une action commune » contre le seigneur de Grâce qui prétend porter atteinte à leurs juridictions respectives (*ibid.*, f° 125). Le chapitre formula d'autres griefs contre le même seigneur ; nous en parlons plus loin. A ce propos, on ne peut que regretter, une fois de plus, l'absence des registres de la cour de Grâce Saint-Martin, ce qui nous prive de renseignements précieux.

Le chapitre protesta plus tard contre les prétentions de Maximilien-Henri de Courtejoye et de sa femme Jeanne Cornelle de Juneeis à se qualifier baron et baronne de Grâce (3 mars 1683) (1). Deux ans après, le chapitre, par ses mandataires les chanoines Gabriel le Rond, Noël Donneux, Jean Ernest de Méan et Laurent Van der Heyden à Blisia, conclut un accord avec Lamoral de Courtejoye, représenté par son fils Maximilien-Henri, pour mettre fin à un procès qui les oppose touchant les titres seigneuriaux et les limites de la seigneurie : « les seigneurs du chapitre porteront la qualité et titre de seigneurs de Grâce Saint-Martin et le second et ses successeurs celle de Grâce Courtejoye lorsqu'ils auront à traiter ensemble et à leurs courtes respectives, d'autant que ce sont deux seigneuries et juridictions séparées et indépendantes l'une de l'autre ». Le bornage sera en outre entrepris suivant les anciens records (23 janvier 1685) (2). L'appellation de Grâce Courtejoye ne représente pas une innovation ; on la trouve déjà dans un acte antérieur de près de dix ans (3) et il n'est pas interdit de croire qu'elle remonte plus haut.

L'habitude d'adjoindre le nom du titulaire à celui de la terre se poursuit, tout au moins, sous le règne d'Ernest-Ferdinand Van der Heyden de Blisia. La seigneurie se nomme parfois Grâce Blisia, mais on ne trouve plus par la suite le nom du seigneur accolé à celui de la localité (4).

(1) St-Mart., recès capitulaires (1683-1692), f° 4 v°. — Ce n'était pas la première fois qu'il formulait des plaintes de cette nature. En 1621, il s'élève contre le seigneur laïc, qui se donne le titre de seigneur de Grâce (*ibid.*, Recès 1614-1637, f° 38 v°) (1er octobre 1631). — Il se produisit d'autres frictions sur lesquelles nous voudrions être mieux informés. On en fait parfois mention. Ainsi dans une longue liste d'actes qui furent remis en janvier 1626 à la mense capitulaire pour être déposés aux archives, on lit : « Acta judicialia agitata anno 1532 inter dominos et advocatum de Grâce » ; « Supplicatio data per dominum Dama nomine Courtjoye porrecta capitulo pro componenda controversia domini de Grâce ». « Jugement messieurs de Saint-Martin contre Philippe Courtjoye pour 4 boniers 17 verges de l'an 1533 » (*ibid.*, f° 78 v° et suiv.).

(2) St-Mart., reg. 2, f° 147 ; Loye, reg. 2, p. 24. De Ryckel mentionne aussi cet important accord (*o. c.*, p. 236).

(3) O.G., reg. 10, f° 106 v° « jardin en la hauteur de Grâce-Courtejoye » (1675).

(4) « Jacques Lardinoit de Grâce Blisia » Notaire M. M. Struman (18 mai 1769). L'appellation de Grâce Courtejoye subsiste sous le règne du seigneur de Blisia : « terres arables extantes sur la hauteur de Grâce Courtejoye (1738) : Montegnée, Œuvres, 1732-1757, f° 123.

Les nécessités du voisinage amenaient souvent les deux communautés à débattre ensemble d'intérêts communs. Les manants se réunissaient à la suite d'une convocation « faite de maison à maison » par un sergent, par lecture au prône et au son de la cloche paroissiale. C'est souvent le dimanche après les vêpres que ces assemblées se tenaient (1). A cette occasion, le chapitre de Saint-Martin veille à ce que ses droits ne soient pas méconnus. En 1622, il envisage de recourir à la force armée pour empêcher Jean de Courtejoye, déjà nommé, de tenir les plaids généraux sur le territoire de Saint-Martin. Heureusement la voix de la modération l'emporta et le chapitre se décida à consulter d'abord le Conseil Privé du Prince-Evêque (2). Un siècle plus tard, un litige analogue se représente : le 7 août 1721, le chapitre décide de faire annuler « une prétendue union entre les deux localités arrêtées sans son intervention (3) ». Cette « union » projetée par certains manants devait produire ses effets non sur le plan territorial, mais bien sur le plan fiscal, afin de faciliter le prélèvement des tailles, c'est-à-dire des impôts.

Son intransigeance se manifeste même à l'occasion de détails qui, avec le recul du temps, apparaissent comme des vétilles, mais qui, pour les contemporains, revêtaient une importance aussi réelle que symbolique. Ne citons que l'incident suivant : au début de 1723, Juncois avait fait creuser une rigole au pied d'un talus limitrophe. Le chapitre donna l'ordre à son officier Lepage de la faire combler immédiatement, comme portant atteinte à sa juridiction et cet ordre fut exécuté sur-le-champ (4).

Malgré tant de vigilance, les lois de la géographie, les exigences de la vie économique, les nécessités de la vie paroissiale devaient de plus en plus favoriser le rapprochement des deux

(1) Citons pour le 18e siècle : 29 mai 1750, 30 mars 1751, 19 décembre 1751, 16 juin 1754, 27 juillet 1757 (Notaire Hariga) ; 16 octobre 1757 (Notaire Francko).
(2) St-Mart., recès capitulaire 1618-1624, fos 184 vo, 196 vo et 203.
(3) *Ibid.*, 1713-1725 fo 158 vo (7 août 1721).
(4) *Ibid.* (1713-1725) fo 182 (6 et 9 mars 1723). Le seigneur de Grâce formule des doléances analogues : le 22 juin 1737, il s'élève contre les manants de Grâce Saint-Martin qui ont jeté « dans le chemin tendant à son château des trigus ou cendres qui luy portent préjudice et empêchent le cours des eaux de pluves », *ibid.*, 1725-1737, fo 297 vo.

Grâce, tandis que Montegnée, placé dans une situation excentrique et sollicité par d'autres intérêts, ne manifestait aucun désir semblable. Au contraire, sur le plan paroissial, les manants de Montegnée qui, au spirituel, dépendaient de Grâce, cherchaient souvent à se dérober à l'obligation qui leur incombait d'entretenir pour une part l'église et le cimetière de Grâce. Ils avaient d'ailleurs à assurer l'entretien de leurs propres chapelle et cimetière. Cette chapelle sera élevée au rang d'église en 1803, date à laquelle Montegnée constituera une paroisse indépendante. Jusqu'alors tous les habitants de Montegnée et des deux Grâce étaient baptisés et se mariaient à l'église de Grâce. Le curé de celle-ci tenait les registres paroissiaux, l'état-civil de l'époque, pour les trois juridictions.

L'exercice du culte dans la même église rapprochait davantage les manants des deux Grâce ; ceux de Montegnée n'y comparaissaient guère, puisque tous les offices, y compris l'office des morts, étaient célébrés chez eux.

Les conventions quelque peu déroutantes qui réglaient la perception des dîmes laissent cependant apparaître un indice de rapprochement. Saint-Martin perçoit la dîme sur des terres situées dans les deux Grâce et au Berleur ; le curé de Grâce la prélève à Montegnée. Toutefois ces perceptions n'allaient pas sans heurts, provoqués parfois par des considérations personnelles. En 1621, Jean de Courtejoye, dérogeant à l'habitude ancestrale, refuse de payer la dîme (1). En 1720, le seigneur Juneeis qui cependant paie la dîme au chapitre de Saint-Martin, se plaint de ce qu'on n'ait pas sonné le glas pour son frère, pendant six semaines, comme on le faisait dans les paroisses rurales pour « le seigneur et gentilhomme y résidant », d'autant plus qu'à Grâce l'usage était même observé pour certains « paysans » (2). Le chapitre pouvait exciper de l'extranéité du frère (il habitait Hollogne), mais ne visait-il pas avant tout à vexer le seigneur ? A ce propos, l'incident relevé à la fin de l'Ancien Régime est suffisamment révélateur. L'aménage-

(1) *Ibid.*, recès 1618-1624, f° 146 v° (23 juillet 1621).
(2) Loye, liasse 4 et Notaire Taury (25 mars 1720).

ment intérieur de l'église, projeté alors par le chapitre, provoqua les protestations de Fabribeckers. Il entrait en effet dans les intentions des autorités ecclésiastiques de déplacer les bancs et de les rendre accessibles à tous les fidèles, sans la moindre distinction ou privilège. (Nous sommes au lendemain de la Révolution liégeoise.)

La disposition nouvelle des lieux nécessitait le déplacement de la balustrade qui fermait la chapelle de Saint-Hubert. Fabribeckers proteste auprès du chapitre sous prétexte « que cette chapelle lui appartient comme seigneur de l'endroit et que cette propriété est suffisamment constatée par les entretiens et réparations que les seigneurs ses prédécesseurs ont constamment faits à cette chapelle ». Le Chapitre rétorqua que les choses sacrées comme les églises ne pouvaient être l'objet d'appropriation privée et qui plus est, que Fabribeckers n'était pas seigneur du lieu où l'église était érigée (1).

D'autre part, la fiscalité montre que les habitants des deux Grâce formaient à ce point de vue une même entité. Qu'il s'agisse d'impôts de l'Etat ou de charges purement communales, la part qui incombe à Grâce est répartie entre les habitants des deux seigneuries. Fréquemment une assemblée commune des manants des deux localités était appelée à répartir les « tailles » qui devaient procurer l'argent nécessaire, par exemple à la restauration de l'église ou des murailles du cimetière ou à la « conservation » des eaux de la fontaine publique.

C'est aussi devant ces assemblées ou leurs délégués que les deux bourgmestres rendaient leurs comptes. Ils étaient nommés pour un an et leur tâche principale consistait à percevoir les impôts ; les deux seigneuries avaient leurs bourgmestres.

Le 21 mai 1728, Lambert Nossent, au moment de sortir de

(1) Notaire J. Biar (10 octobre 1790). Voir aussi une lettre du 11 octobre demandant à Fabribeckers de venir conférer avec le Chapitre « le mercredi 13 octobre vers 10 heures du matin » ainsi qu'un plan à l'échelle donnant « la mesure du chœur de la chapelle de Mgr de Fabry Beckers érigée dans l'église de Grâce du côté de l'épître ». Ce plan fut dressé le 30 août 1790 par Jacque Jamar, maître-menuisier (Loye, *ibid.*). — Ce différend n'était pas le premier de l'espèce, car, en 1621, Jean de Courtejoye provoqua les protestations du Chapitre pour avoir « usurpé » une chapelle dans l'église (St-Mart., Recès 1618-1624, f° 142 v°).

charge, rend ses comptes devant la cour de Grâce Saint-Martin ; au même moment, le bourgmestre de Grâce laïc rend les siens ; le seigneur Junceis est présent à la reddition des comptes (1).

Le 31 mai 1778, les habitants de Grâce Saint-Martin assoient une taille de 30 patars par ménage pour réparer l'église et le cimetière. Le 28 juin, les manants de Grâce-Berleur votent le même impôt. Les deux communautés désignent le bourgmestre Jean Simonis comme collecteur de la taille et lui adjoignent quatre « notables », Henri Lepage, Nicolas Renson, Antoine Galand et Pierre Hariga, comme vérificateurs. Devant l'insuffisance de la recette, les deux communautés décident, le 29 novembre, d'asseoir une nouvelle taille de 10 sous par ménage (2). Ainsi se dessine la tendance à former une communauté unique entre les deux Grâce, tendance qui du point de vue du droit public se situe à l'origine de la vie communale actuelle. Mais pour empêcher des analogies prématurées, il convient de rappeler que les assemblées ne pouvaient être convoquées et les tailles votées qu'avec l'accord préalable du seigneur ou du chapitre.

Relevons aussi que, quand il s'agit de forcer les paroissiens de Montegnée à participer à la réparation de l'église ou du cimetière de Grâce, c'est vers le seigneur laïc que les deux communautés se tournent ; elles le désignent comme leur porte-parole, leur délégué ; car, à leurs yeux, il représente l'autorité la plus proche, capable de faire pression utile sur les récalcitrants (3). C'est encore au même qu'elles s'adressent pour rappeler au décimateur, le chapitre de Saint-Martin, ses obligations quant à l'entretien de l'église (4).

Enfin, dans une région rurale, les questions de pâture jouaient un grand rôle. Pour les résoudre, les deux communautés

(1) St-Mart., Recès 1713-1725, f° 187. Autres exemples de redditions de comptes par le bourgmestre Gilles Pâques dit Poisman, le 16 octobre 1791 et le 14 octobre 1792 (Notaire E. L. Lacroix) (A.E.L.).

(2) Ces trois actes figurent dans le protocole du même notaire.

(3) Archives de la famille Hellin, liasse 25 (A.E.L.) et la liasse « Pièces diverses » de la cure de Grâce (30 janvier 1688).

(4) Notaire Francko (16 octobre 1757).

s'opposent ou s'unissent selon leurs intérêts. Pour éviter double emploi, nous renvoyons le lecteur à ce que nous en disons plus loin.

Ce n'est qu'après l'annexion de nos provinces à la France (1er octobre 1795), que Grâce-Berleur, Grâce Saint-Martin et Montegnée-Berleur, c'est-à-dire le territoire paroissial, formeront une même commune « Grâce et Montegnée » (appellation courante : Grâce-Montegnée). Pendant un demi-siècle, les trois anciennes juridictions connaîtront une même vie administrative. En 1846, Montegnée et Grâce seront érigés en communes indépendantes et l'ancien hameau de Berleur Saint-Lambert sera rattaché à Grâce (1).

8. — Population

Il est impossible de donner une évaluation précise de la population de la seigneurie, car les documents ne font presque jamais état de la seigneurie seule. Ces documents, pour les 17e et 18e siècles, sont de nature fiscale et ils nous donnent parfois d'utiles précisions. Pour la période antérieure, on ne possède que des renseignements fort sommaires.

D'un texte du 14e siècle, on peut déduire que, en gros, la population de Grâce est le double de celle du Berleur et la moitié de celle de Montegnée. En effet la Paix de Flône de 1330 répartit la contribution due par ces localités de la manière suivante : « cil del Bierloir vint chincq libres... cil de Graaz chincante libres... cil de Grant Montaingneez cent libres » (2).

(1) Il est inexact d'écrire, comme le fait De Ryckel (*o. c.*, pp. 236 et 409) que Montegnée a fait partie de la commune de Grâce jusqu'en 1846. Grâce, sous l'Ancien Régime ou dans la première moitié du 19e siècle, n'a jamais constitué une commune indépendante dont Montegnée aurait fait partie. Il faudrait écrire que Montegnée — nous l'avons signalé — dépendait de Grâce au spirituel (jusqu'en 1803) ; c'est à Grâce que résidait le curé de la paroisse. Cette dépendance sur le plan paroissial est à l'origine de l'opinion communément répandue dans les deux localités, encore à l'heure actuelle, que Montegnée dépendait de Grâce dans le domaine administratif et judiciaire et même — étrange croyance — que les seigneurs de Grâce exerçaient leur juridiction sur le territoire de Montegnée. C'est au contraire une grosse partie du hameau du Berleur qui, répétons-le, était rattachée, sous l'Ancien Régime, à la cour de justice de Montegnée.

(2) *C.S.L.*, t. 3, p. 339.

Au 15e siècle, lorsqu'il s'agit de payer l'impôt militaire au duc de Bourgogne (1470), on évalue le nombre des maisons comme suit : Montegnée : 116 foyers, Grâce 42, Berleur 32 (1) ; ce qui donnerait pour les deux Grâce une population d'environ 200 âmes.

Il faut attendre le début du 17e siècle pour avoir des indications moins fragmentaires. On possède un relevé de tailles foncières, datant de 1603, qui nous donne, outre le nom du contribuable, la nature et parfois la superficie du bien imposé. Il est intitulé : « Maisons, biens et héritaiges situés en la hauteur de Grâce, seigneurie (2) ». Que nous apprend-il ? On dénombre 39 contribuables, chefs de famille, possédant ensemble, y compris le seigneur, 38 maisons : deux de celles-ci sont occupées chacune par 2 ménages et un contribuable possède, en plus de son immeuble, « une petite maison ». La plupart des personnes taxées sont propriétaires ; 4 locataires sont cités au relevé comme acquittant l'impôt. La capacité des immeubles n'est pas indiquée ; on ne fait mention que de deux « petites maisons ». D'ordinaire ces maisons sont entourées d'un jardin dont la superficie varie de 3 à 15 verges ; un seul mesure 30 verges. En plus des jardins, certains contribuables exploitaient des terres — qui ne sont pas nécessairement attenantes à leur maison — d'une superficie réduite ; deux seulement dépassent le bonnier. Doivent être considérés comme exceptions : la veuve Jean Costaud qui, en plus de son jardin et de ses prés (2 bonniers), exploite 5 bonniers de terre et Henri Loys qui possède une maison et un jardin de 3 journaux et 5 bonniers de terre (un bonnier = 20 verges ; le journal vaut le quart du bonnier). Le seigneur, quant à lui, possède 8 bonniers de pré et 15 bonniers de terre. Peut seul être considéré avec le seigneur comme gros propriétaire terrien, Arnould de Malvi qui détient une maison, pré et jardin d'une conte-

(1) Fairon, *Notes sur la domination bourguignonne...* dans B.I.A.L., t. 42, 1912, p. 24.
(2) États, n° 81.

nance de 5 à 6 bonniers et environ 40 bonniers de terre (1). Le bonnier de terre était habituellement taxé à 2 1/2 muids et le bonnier de pré au double.

L'impôt foncier tenait compte des possibilités financières du redevable ; ainsi un certain Macket qui possède une maison et 3 verges de terre est exonéré ; il est réputé « pauvre ».

Un relevé similaire de la même année existe pour Grâce Saint-Martin ; il comporte 22 postes. Le total de l'impôt pour les deux Grâce, atteint 595 muids, dont 360 pour Grâce laïc qui est donc, au point de vue foncier, plus important que Grâce Saint-Martin.

Les deux relevés totalisent (39 + 22) = 61 chefs de ménage. On pourrait conclure qu'à ce moment la population s'élevait à 300 personnes environ dont 200 pour Grâce laïc, chiffre que l'on pourrait légèrement majorer en tenant compte des exonérations — ou des contribuables récalcitrants — toujours possibles.

Un autre document, la capitation (= impôt personnel) de 1674 (2) nous apprend que, pour les deux Grâce, 93 chefs de ménage ont contribué. Le total des individus mentionnés dans la liste s'élève à 171, mais le document est-il complet ? On est surpris de ne rencontrer que la mention d'un mayeur et d'un échevin pour les deux cours de justice. D'autre part, la taxe noble a pu soustraire au relevé la famille et le personnel du seigneur. Il semble aussi que, devant procéder à l'établisse-

(1) Quel est ce bien considérable qui est le double de la superficie du bien possédé par le seigneur ? Peut-être cet Arnould de Malvi détient-il la ferme du même nom, la cense de Mavy, dont nous avons déjà fait mention et qui, en 1607, était la propriété de Jean de Streel. Une « spécification » des terres de cette ferme, datant de la fin du 16e siècle, donne un total d'environ 20 bonniers (sans compter le pré et le jardin). Faut-il conclure qu'Arnould cultive comme locataire, avec obligation de payer les tailles, une notable partie des terres du seigneur ? Ou encore que ce dernier possède un certain nombre de bonniers soumis à la taxe noble et par conséquent exempts de tailles ? En tout cas, le seigneur devait, à notre avis, posséder plus de 23 bonniers (voir plus loin, le chapitre intitulé : « Les terres »). — On trouve ailleurs mention d'un Arnould de Mavy, « colonus » de Jean de Courtejoye, qui cultive pour le compte du seigneur, des terres (3 bonniers 7 verges grandes) louées à ce dernier par l'Aumône de la Cathédrale. De 1591 à 1594, il paie, pour le compte du seigneur, les charges grevant ces biens (8 1/2 muids) (Aumône de la Cathédrale, liasse 267).

(2) Etats, n° 97, fos 66 et 67.

lent d'une assiette fiscale, le préposé a relevé uniquement tous ceux qui formaient une entité économique ; les enfants productifs de revenus sont mentionnés avec le père lorsqu'ils habitent au foyer ; les autres n'intéressent pas le fisc. Plusieurs contribuables, pour des raisons qui nous échappent, paraissent avoir été exonérés. Faut-il songer à un dégrèvement pour enfants à charge, puisque Jean de la Croix, qui cultive une « demi-charrue » ne paie pas la moindre contribution (1) et que neuf autres contribuables, moins fortunés que lui, il est vrai, sont aussi dans son cas.

Les considérations précédentes nous amènent à croire que la population est bien plus élevée que ne l'indique le total signalé plus haut. Dans le chiffre de 93 chefs de ménage, on en relève 53 sans enfant, 9 avec un enfant, 18 avec deux, 5 avec trois et 2 avec quatre enfants ; les autres vivent « avec leur mère » ou bien ils sont « orphelins ». Les professions se répartissent ainsi : 57 « artisans », 3 brasseurs, 1 maître de fosse (où sont les autres ?), 10 cultivateurs dont un cultive 1 1/2 charrue, 6 une charrue et 3 une demi-charrue. Vingt et une veuves, dont une est brasseur, sont inscrites au rôle ; trois contribuables emploient une servante ; un habitant fait partie de la milice ; deux autres sont réputés « absents du pays », mais sont néanmoins inscrits au rôle ; leur absence est vraisemblablement momentanée et les biens qu'ils ont à Grâce leur valent d'être taxés.

La capitation de 1763 qui nous fournit des détails plus circonstanciés, donne une liste nominative des habitants (2). Elle est composée de deux parties ; l'une comporte la « liste des personnes de la paroisse de Grâce », l'autre intéresse la partie du Berleur « juridiction de Monsieur de Blisia » et est suivie de la partie du Berleur relevant de Grâce Saint-Martin. Le document a été établi par le curé Renier J. Winandy avec la collaboration de ses vicaires.

(1) Trente bonniers de terres arables, soit dix bonniers à la saison, constituaient une « charrue », voir B.T.D., t. 14, 1940, p. 416. — Ce Jean de la Croix devait exploiter une ferme appartenant à la collégiale Saint-Martin.

(2) Etats, n° 94, f°s 68 à 77 v° ; 122 et 122 v°.

D'après nos calculs, la population des deux Grâce s'élève à 482 habitants, Berleur-Blisia en compte 78 et Berleur Saint-Martin 30, soit en tout 590 (1). On dénombre à Grâce 121 chefs de famille et dans les deux fractions du Berleur 21 + 7. En tenant compte du nombre des enfants, les ménages se répartissent de la manière suivante :

	Grâce	Berleur Blisia	Berleur Saint-Martin
Ménages sans enfant	32	4	1
avec 1 enfant	27 (= 27)	6 (= 6)	2 (= 2)
avec 2 enfants	25 (= 50)	4 (= 8)	1 (= 2)
avec 3 enfants	12 (= 36)	5 (= 15)	1 (= 3)
avec 4 enfants	13 (= 52)	1 (= 4)	1 (= 4)
avec 5 enfants	3 (= 15)	—	1 (= 5)
avec 6 enfants	4 (= 24)	1 (= 6)	—
avec 7 enfants	2 (= 14)	—	—
Total des enfants	218(*)	39	16

(*) Ajouter à ce chiffre 4 petits orphelins ; 2 d'entre eux vivent dans une famille qui compte déjà 3 enfants et 2 autres, dans une famille qui en compte 4. Le total des chefs de ménage est respectivement de 121, 21 et 7.

La population est relativement jeune, puisque les proportions suivantes s'établissent :

Grâce $\frac{218}{482}$ (45 %), Berleur Blisia $\frac{39}{78}$ (50 %), Berleur Saint-Martin $\frac{16}{30}$ (53 %). La moyenne des enfants par ménage peut s'établir en gros comme suit :

Grâce $\frac{218 + 4}{121} = 1{,}8$; Berleur Blisia $\frac{39}{21} = 1{,}9$; Berleur Saint-Martin $\frac{16}{7} = 2{,}3$.

(1) Berleur Saint-Lambert n'est donc pas repris dans le relevé.

D'après les professions, la population se présente ainsi :

Agriculture : 8 censiers, y compris le fermier du château. Parmi eux, sont propriétaires : Paquay Hanson, Jacques Nossent (échevin de Grâce, ruiné ; sa femme s'est retirée auprès de ses parents), Henry Lacroix « plus locataire que propriétaire », Erasme Renson « laboureur de son bien ».

Sont locataires : Nicolas Bottin (au château), Jean Renson, Arnold Brassinne, Nicolas Renson (petit censier locataire, échevin de Hollogne).

D'après la domesticité qu'ils occupent, on peut conjecturer l'importance relative de l'exploitation.

Au château : le fermier, sa mère, sa sœur, sa nièce, 3 domestiques, 2 servantes, 1 berger, 1 petit « varlet », âgé de 17 ans, 1 porcher de 14 ans et 1 gardeuse de vaches de 12 ans.

Paquay Hanson vit avec sa femme et sa belle-mère et il occupe 2 domestiques, 1 servante et 1 porcher.

Arnold Brassinne : 1 domestique, 1 ouvrier, 1 servante, 1 petite servante (14 ans), 1 porcher (14 ans), 1 « garderesse » de vaches (14 à 15 ans).

Nicolas Renson : 2 domestiques, 1 femme à la journée.

Henri Lacroix : 1 servante, 1 porcher, 1 domestique de 17 ans.

Jacques Nossent, avant sa ruine, occupait 1 domestique et 1 servante.

Jean Renson, également 1 domestique et 1 servante.

Houillerie : Nous dénombrons pour les deux Grâce 37 houilleurs, 1 « houilleur et maître de fosse », 1 houilleur « ayant part à une petite fosse » ; un autre est à la fois houilleur et fossoyeur de la localité ; un autre enfin est maître de fosse et cabaretier. Ce relevé, comparé avec les indications que nous fournissons au chapitre consacré aux charbonnages, semble prouver que les principaux maîtres de fosse ne sont pas à l'époque domiciliés dans la localité. On notera aussi la présence de deux maîtres de fosse qui travaillent de leurs mains. Le maître de fosse ne doit d'ailleurs pas être considéré comme un grand capitaliste, puisqu'il lui arrive de chercher

Maisons et ferme au lieu-dit « al bodoye ».

un supplément de revenus dans l'exercice d'une autre profession.

Sont encore occupés dans les houillères : 3 « trairesses » dont une est femme de houilleur, un « maculaire » et deux « gossons » dont un est également « manœuvrier ». (Le maculaire assure la vente de la houille entreposée dans la paire ; le gosson la transporte à dos de chevaux.)

Au Berleur, vivaient 17 houilleurs (dont un âgé de 16 ans et un autre de 15) et 4 trairesses. Au Berleur Saint-Martin, on trouve 2 houilleurs.

Une conclusion optimiste se dégage d'elle-même : la femme, à cette date, ne travaille pas dans la mine et le mineur le plus jeune est âgé de 15 ans.

Hotteuses et hotteurs : Les « botrèsses » sont à Grâce au nombre de 19, dont 2 « pauvres botresses » et 2 « petites botresses » (l'une a 13 ans) ; au Berleur, on n'en compte qu'une.

Les hotteurs ou porte-paniers sont au nombre de deux : un à Grâce, un à Berleur Saint-Martin. La femme du hotteur de Grâce est « botrèsse ». Cinq « botrèsses » ont épousé un houilleur et trois autres sont femmes de « manœuvriers ».

Deux sœurs sont qualifiées de « porteuse de rouge terre » ; l'une d'elles a épousé un houilleur.

Parmi les *autres professions*, nous relevons :

Maréchal-ferrant : 3 (l'un d'entre eux a repris la profession de son père, décédé).

Charron : 2 (le fils de l'un d'entre eux, âgé de 17 ans, travaille avec le père ; la femme de l'autre tient « une petite boutique »).

Charlier : 1 (il travaille « sous maître »).

Charretier : 1.

Cuvelier : 1 (un jeune homme de 18 ans en apprentissage).

Serrurier : 1.

Maçon : 1.

Hacheur de paille : 2.

Tailleur : 1.

Barbier : 1.

Cordonnier : 4 (un travaille « sous maître » ; un autre, avec son père).

Faiseur de chandelles : 1.

On signale encore : 4 ouvriers dont un est « ouvrier de son bien », 15 « manœuvriers » dont un est « manœuvrier de son bien » et un autre est un « petit » manœuvrier âgé de 12 ans.

Domestique : 4 (y compris un « pauvre » dont la femme est infirme).

Cabaretier : 4 ; un cabaretier et maître de fosse (déjà cité) ; un cabaretier et horloger ; un cabaretier et échevin de Grâce ; une cabaretière « passagère ».

Marchand : 3 (dont un « marchand » de bêtes à cornes et un « petit marchand » de bêtes à cornes).

Brasseur : 2 (dont un « petit brasseur »).

Garde-champêtre : 2 (la femme de l'un est « botrèsse » ; la femme de l'autre est couturière).

Etudiant : 2 ; le fils du fermier Henri Lacroix, âgé de 21 ans, est qualifié de « petit étudiant » ; le fils aîné de Mathieu Marnette, maître de fosse et cabaretier, âgé de 16 ans, est étudiant aux Jésuites, à Liège. (Il deviendra mayeur de Grâce). Fait à noter, trois autres enfants de Mathieu Marnette, une fille de

Maisons du « Rénâ ».

14 ans, une autre de 12 ans et un fils de 10 ans sont les seuls enfants de la liste signalés comme fréquentant l'école. On peut supposer que les autres enfants du village apprenaient les rudiments à l'école tenue par le marguilier (1).

Le métier des armes occupait peu de bras. On relève :

Un soldat à la Citadelle, père de 5 jeunes enfants.

Un autre est « à l'armée avec sa femme » ainsi que son fils et sa servante. Est-on en présence de marchands qui suivent les armées ? On peut se le demander.

Le curé R. J. Winandy a à son service un domestique et deux servantes.

(1) L'école se trouvait près de l'église sur la juridiction de Saint-Martin. C'est là que fut installée, sous le Régime français, l'école primaire officielle de la commune de Grâce et Montegnée. Sur ce sujet : M. Ponthir, *L'école primaire à Grâce-Montegnée...* (1804-1811) dans *La Vie Wallonne*, t. 25, 1951, pp. 51 à 58 ; *Deux distributions de prix à l'ecole primaire* (1806-1807) dans *Bulletin du Vieux-Liège*, n° 76, 1948, pp. 267 à 271.

Jacques Riga est prêtre « avec la basse messe de Grâce » et Nicolas Lepage est « prêtre bénéficier ».

Les professions féminines, en plus des « botrèsses » signalées plus haut, se divisent en :

Couturières : 8, dont 2 « petites couturières ».

Servantes : 4, sans compter celles qui étaient occupées au château ou dans les fermes.

Au Berleur Blisia, outre les houilleurs et les « botrèsses » déjà cités, on note : un tailleur, un corbusier (cordonnier), un serrurier, un « petit boucher », un « varlet de labeur », une couturière, une dentellière et une marchande de mercerie.

Au Berleur Saint-Martin, on compte :

Deux cordonniers, le père et le fils ; un maçon, un marchand de grain et deux « ouvriers dans leurs biens ».

En résumé, on se trouve en présence d'une population semi-rurale, semi-industrielle, composée en grande partie de « petites gens » exerçant des professions qui ne devaient pas être bien lucratives.

D'après les indications que l'on recueille sporadiquement, on peut donner un aperçu sur le paupérisme.

21 personnes sont réputées « pauvres ».

2 autres sont dites « très pauvres » : il s'agit de deux veuves, l'une de 67 ans et l'autre de 63 ans ; cette dernière a deux filles, l'une âgée de 20 ans et l'autre de 18 à 19 ans dont la profession n'est pas indiquée.

Parmi les 21 personnes pauvres, nous dénombrons 9 veuves dont voici la situation familiale :

a) Une petite couturière, 42 ans, a deux enfants dont l'un âgé de 13 ans, exerce la profession de maréchal à la place de son père.

b) Une veuve de 56 ans dont le fils est gosson.

c) Deux autres « pauvres botteresses ».

d) Une couturière ; elle a un fils de 21 ans, « petit ouvrier » et une « fille de rien ».

e) Une veuve de 62 ans a un gendre « manœuvrier » qui a deux jeunes enfants.

f) Une veuve de 51 ans a un fils « laboureur de son bien ».

g) Une autre vit seule.

h) Une veuve « sans nez » qualifiée de « misérable » ; elle a trois enfants de 17, 16 et 14 ans ; les deux aînés sont houilleurs.

Ajoutons la veuve du censier propriétaire, J. Nossent, ruiné, 32 ans, retirée auprès de ses parents ; elle a 3 enfants de 13, 12 et 3 ans.

D'autre part, nous trouvons aussi :

a) Un domestique pauvre, 42 ans, dont la femme est infirme : ils ont trois jeunes enfants de 6, 4 et 1 ans.

b) Une « jeune fille » pauvre, 51 ans, vit avec son frère, serrurier, ruiné.

c) Une jeune fille de 20 ans est mendiante : elle est fille d'une femme pauvre ; son père a 51 ans, sans profession.

d) Une femme mariée de 51 ans a quatre enfants ; les deux aînés de 14 et 12 ans sont dits « sans métier » ; le père a 59 ans : on ne donne pas sa profession.

Une note encore plus sombre : un jeune ménage dont le mari « clerc de pratique », âgé de 25 ans, est « ruiné de maladie » et la femme, âgée de 27 ans, est infirme.

Deux frères orphelins, âgés d'environ 14 ans, recueillis par des parents, sont qualifiés, l'un de pauvre et l'autre de misérable.

Enfin quelques femmes, mariées ou célibataires, sont désignées sous la dénomination de « femme » ou « fille de rien ».

a) Une « fille de rien » est la fille d'une couturière pauvre, citée plus haut.

b) Deux « femmes de rien » mariées, l'une de 53 ans, l'autre de 43 ans, ont toutes deux épousé un « manœuvrier » ; elles n'ont pas d'enfants.

c) Une autre est aussi femme de « manœuvrier » ; elle a 3 enfants, dont l'un, âgé de 12 ans, est « petit manœuvrier ».

d) Une « botresse de rien » est femme de houilleur ; le ménage a 6 enfants.

e) Une « femme de rien » 23 ans, est l'épouse du cabaretier-horloger.

f) Deux autres, âgées de 42 ans, sont femmes de houilleurs ; elles ont respectivement 3 enfants et un enfant.

g) Une « fille de rien », 25 ans, est la fille de la cabaretière « passagère ».

Tel est le bilan pour les deux Grâce. Au hameau du Berleur, la situation sociale paraît moins sombre : aucun des habitants n'est qualifié de « pauvre » (1).

(1) Tous les renseignements démographiques qui précèdent peuvent être mis en rapport avec les données recueillies dans les archives du Fonds français (Préfecture, nº 229). — En 1804, Grâce comptait 600 habitants répartis comme suit : Grâce 247, Pérou 80, Vinâve 86, Réna 187 : Berleur (y compris Berleur Saint-Lambert) 459 ; Montegnée 2274.

D'un recensement général au 1er janvier 1812, extrayons les données suivantes :

	Grâce	Berleur
Garçons	261	127
Filles	278	144
Hommes mariés	149	62
Femmes mariées	149	62
Veufs	11	8
Veuves	25	14
Enrôlés volontaires	2	—
Conscrits sous les drapeaux	10	5
Total général	885	421
Maisons	147	74

Montegnée compte 2130 habitants et 479 maisons. Total général pour la commune : 3436 habitants et 700 maisons.

Les habitants « qui ne vivent que du produit de leur état » se répartissent comme suit : Grâce « 1 receveur d'enregistrement, 1 marchand, 1 officier de santé vaccinateur des pauvres, 20 cultivateurs, 4 exploiteurs de petits bures, 1 instituteur primaire, 1 garde-champêtre, 27 artisans, 260 journaliers ». Berleur : 8 cultivateurs, 4 exploiteurs de petits bures, 5 artisans, 100 journaliers ».

En 1947, Grâce-Berleur comptait 7474 habitants.

CHAPITRE II

LES SEIGNEURS

Philippe de Grâce

Il est le premier cité comme chevalier, seigneur de Grâce et avoué de Saint-Martin (1). On lui connaît deux frères, Godefroid et Bastien (2). Ces trois personnages sont en contestation avec la collégiale Saint-Martin en 1233 à propos de la possession d'un bois, identifiable par recoupement avec le bois de Malette. Un arbitrage intervient et, en juillet de la même année, l'évêque de Liège, Jean d'Eppes, ratifie l'abandon par les trois frères de toutes prétentions sur le bien contesté (3). Rappelons que ce bois avait été cédé en avril 1233 par la collégiale Saint-Martin à l'abbaye du Val Saint-Lambert (4). Philippe est encore en vie le 10 février 1269, date à laquelle il figure comme témoin dans un acte, en compagnie d'un « Bastien de Grasce », son frère ou son fils (5).

Sébastien de Grâce

Il est connu par Hemricourt et les épitaphes de Naveau. Il a vécu jusqu'en 1290 ou 1296. Ces dates nous permettent de croire qu'il s'agit du fils du précédent plutôt que de son frère. On lui connaît trois enfants : Jean qui lui succédera ; Sébastien, chevalier, mort en 1315 et enterré à Grâce, comme son père, et Ida qui épouse Abraham de Waroux et est veuve en 1315 (6).

(1) Sur ce personnage et sa descendance, voir Hemr., II, 228 et 436 ; Lefort, II, 244.
(2) *Ibid.* et V.S.L., chartes 107, 108.
(3) Nous résumons ce que nous avons dit dans le chapitre précédent, au paragraphe intitulé « Les bois ».
(4) Voir les références données plus haut.
(5) Ponc. *Ste-Croix*, I, 53.
(6) Hemr., *ibid.* ; Naveau, *Epitaphes*, nº 210 ; Ponc. *Fiefs*, pp. 35 et 231.

Jean de Grâce, dit Boileau

Ce personnage jouit d'une position sociale en vue. Il figure parmi les gentilhommes de l'Etat Noble et comme tel, il scelle la Paix de Fexhe de 1316. Il avait épousé Agnès de Chantemerle avec qui il vivait en 1311. Il est encore en vie en 1322 (1). A cette date, cité comme chevalier, il émancipe ses deux fils Bastien et Jehan. Dans ce but, il constitue à leur profit respectif une rente de dix livrées de terre sur la seigneurie de Grâce (2).

Fut-il pour la seigneurie ecclésiastique un voisin gênant ? N'est-ce pas pour se prémunir contre ses empiètements que le Chapitre de Saint-Martin renouvelle en 1322 un abornement de sa juridiction qu'il avait déjà fait entreprendre le 28 juillet 1309 ? (3).

On lui connaît encore un troisième fils, Henri, chanoine sous expectative de Saint-Servais à Maastricht (4).

Sébastien Boileau

Fils du précédent, chevalier ; il épousa la fille d'Arnould, avoué d'Amay, laquelle mourut le 3 juillet 1378. Il eut une progéniture nombreuse, parmi laquelle on compte Jean, son successeur ; Guillaume, Sébastien et Walter qui deviendront chanoines sous expectative — Guillaume, chanoine de Saint-Barthélemy, quittera la robe pour épouser une fille de Baudouin de Hollogne — et une fille Agnès qui épousera Renard, propriétaire du château de Jemeppe (5).

Jean de Grâce, dit Boileau

D'après les indications de Hemricourt et Poncelet, il fut seigneur de Grâce de 1361 à 1382. Son nom se rencontre encore en 1394 : « messire Johan de Grauz, chevalier » est à ce moment

(1) Hemr., *ibid.*
(2) Hemr., I, 111 ; Ponc. *Fiefs*, p. 264 ; C.F. Lg, reg. 37, f° 153 v° et reg. 38, f° 25.
(3) St-Mart., reg. 3, f° 129 et liasse 586.
(4) Hemr., II, 436.
(5) *Ibid.*, I, 151 et II, 228.

débiteur au profit de la Cathédrale de cens grevant des biens sis à Grâce en direction d'Aulichamps (1). Son épouse Catherine de Bernalmont, fille de Jean, souverain mayeur et bourgmestre de Liège en 1374, est citée en état de viduité en 1400, 1403 et 1414 (2). Il semble d'ailleurs que la seigneurie était en sa possession avant la date de 1361. Son autorité était discutée : le chapitre de Saint-Martin, désireux sans doute de préciser à nouveau la compétence territoriale du seigneur laïc, le cite avec le prédicat de « sir en partie de Graaz » (3). Un seigneur qui cependant paraît ne tenir encore sa terre que de Dieu et du soleil, puisqu'en 1378, il siège parmi les hommes allodiaux avec sa qualité de seigneur de Grâce (4). Nous le retrouvons toutefois comme homme féodal de l'évêque de Liège le 4 novembre 1392, lors d'un jugement concernant l'avouerie de Hesbaye (5). Il occupe d'ailleurs une place en vue dans le monde politique de l'époque : le 16 décembre 1378, avec les nobles et le Chapitre cathédral, il participe à la nomination d'Arnoul de Hornes comme mambour de la principauté (6). Ses deux fils, Sébastien et Jean, obtinrent des canonicats sous expectative à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy (7). Mais Sébastien n'embrassera pas la carrière ecclésiastique : il succédera à son père.

Sébastien Boileau

Fils du précédent ; écuyer, avoué de Grâce. Il est associé à la gestion de la seigneurie avant la mort de son père puisque, le 13 décembre 1387, il préside comme maire la cour de justice (8). Le décès paternel augmente ses droits : le 24 mars 1400, men-

(1) Cathédrale, reg. 682, f°s 35 et 36.
(2) Hemr., II, 228 ; Chartr., f° 251.
(3) St-Mart., reg. 11, f° 62 v°.
(4) V.B., B.I.A.L., t. 30, p. 199 ; *C.V.B.*, p. 627 (12 septembre 1378).
(5) Chestret de Haneffe, *Histoire de la maison de La Marck*, p. 312.
(6) *Regestes*, I, 465. — Le seigneur se trouve au siège de Chassepierre avec Arnould de Hornes, alors prince-évêque de Liège, qui le 27 août 1380 prit le château de Chassepierre et le fit démolir (Lefort, IX, p. 246 ; cf. Hemr., I, p. 413, note 4).
(7) Hemr., II, 436.
(8) Van der Made, *Guillemins*, n° 79.

tion est faite de la cour de justice qu'il possède à Grâce avec sa mère Catherine de Bernalmont (1). A l'occasion de conflits de juridiction survenus en 1403 et 1406, le nom de son mayeur Jean Dathin, est cité. Ce Dathin, son oncle, intervient à divers actes de juridiction gracieuse qui prouvent qu'en plus de la seigneurie, Sébastien Boileau exploite d'autres terres qu'il détient d'institutions religieuses : le 18 octobre 1403, entre autres, il relève de la cour des tenants des Chartreux à Liège des biens sis à Grâce parmi lesquels figure la maison qu'occupe Madame de Grâce, sa mère (2). Jean d'Athin remplit les mêmes fonctions de mayeur à Montegnée. Il est le frère de Guillaume Dathin, écuyer (3), bourgmestre de Liège en 1394, dont la fille épousa notre Sébastien Boileau. Ce dernier mourut avant 1432 (4). On lui connaît trois enfants : Antoine, Jeanne et Catherine. Sous son administration apparaît le premier relief connu devant la cour féodale de Trognée (5) : l'ancien alleu était devenu fief. Cette transformation s'était vraisemblablement produite du temps de son prédécesseur.

Antoine Boileau

Fils du précédent, il remplit déjà les fonctions d'avoué en 1432 (6). En 1436, il épousa Jeanne, fille de Robert de Pont de Jandrin, demeurant à Grand-Hallet. Son contrat de mariage du 18 juin donne une longue énumération de ses apports (voir le Chapitre : la seigneurie). Au profit de sa future conjointe, il constitue un douaire de 90 muids d'épeautre dont elle gardera l'usufruit, mais qui, à sa mort, reviendront à ses héritiers naturels ou testamentaires. L'acte a été passé devant le notaire Colleit de Montegnée ; parmi les témoins figurent ses beaux-frères Louis de Thys et Rigaud de Vivier, de Villers-Saint-Siméon, qui lui succéderont comme avoués (7).

Le 28 septembre 1439, alité, il rédige son testament qui, en

(1) Schoon., *St-Mart.*, nº 333.
(2) Chartr., fº 279 (13 septembre 1405).
(3) St-Mart., liasse 543, dossier de 18 feuillets, au fº 6.
(4) *C.S.L.*, t. V, p. 88, note 3.
(5) Hemr., II, 228.
(6) *C.S.L.*, *ibid.*
(7) C. et T., reg. 5, fº 131.

cas d'absence d'héritier, ratifie les clauses du contrat de mariage relatives au douaire. Dans la pensée du testateur, sa veuve ne doit pas lui succéder dans l'administration de la seigneurie. Pour le cas où elle ne serait pas enceinte, il lui fait quelques cadeaux d'amitié : « deux des meilleurs chevaux et deux des meilleurs lits qui sont dans sa maison », après l'avoir autorisée à reprendre ses bijoux et ses meubles et l'avoir gratifiée d'une rente de huit muids et demi d'épeautre, remplaçable par une somme de 200 griffons. Il en vient ensuite à régler le sort de la seigneurie et de ses autres biens qui seront divisés par moitié entre les enfants à naître de Louis de Thys et de sa sœur Catherine Boileau d'une part et les héritiers de Rigaud de Vivier et de feu Jeanne Boileau (elle était morte en 1438), son autre sœur, d'autre part. Toutefois ne seront admis à la succession que les hoirs ayant atteint l'âge de vingt ans ; la clause de retour fonctionnera en faveur de la branche qui offrira des héritiers aptes à succéder. Le *de cujus* redoute certes les difficultés, puisqu'il en vient à stipuler que les descendants de Rigaud de Vivier, s'ils étaient déboutés, pourraient prélever sur tous les héritages censaux la somme de 1000 griffons.

Il élut sépulture dans l'église de Grâce qu'il gratifia d'une rente de 4 setiers d'épeautre à répartir entre le curé et le luminaire, tandis qu'il donna de même aux pauvres de la paroisse 3 setiers, libéralité qu'il augmenta en imposant à ses héritiers de leur distribuer 4 muids, le jour de ses funérailles.

Il mourut peu après, puisque son testament fut enregistré le 28 octobre 1439 (1). Il avait choisi comme exécuteur testamentaire son oncle Guillaume Corbeau de Grâce, écuyer (2). Sa veuve se remaria. Le 28 avril 1447, elle était femme de Gilles delle Thour, écuyer, bailli de Hannut (3).

Louis de Thys

Epoux de Catherine Boileau, sœur du précédent, il fait relief de la seigneurie et de l'avouerie devant la cour féodale de

(1) *Ibid.*, reg. 6, f° 128.
(2) Ce personnage cité dans *C.S.L.*, V, p. 74 et O.G., 2, 41 « We Corbeal de Graes escuyer ».
(3) *C.S.L.*, VI, p. 182.

Trognée, le 13 octobre 1439 (1). Cette démarche n'offre peut-être qu'un caractère conservatoire ; cependant on peut supposer qu'à cette date Antoine Boileau est déjà mort. Toujours est-il qu'en 1447 — on ne parle pas de ses enfants (2) — il est le seul seigneur de Grâce, puisqu'il transporte la seigneurie et l'avouerie à Henri delle Chaussée, souverain mayeur de Liège, en exceptant le douaire de la veuve d'Antoine Boileau qui à ce moment est l'épouse de Gille delle Thour (3). Cette aliénation provoque l'intervention de l'autre héritier d'Antoine écarté en 1439 du bénéfice du testament. Cet héritier n'est autre que Rigaud de Vivier, de Villers (Saint-Siméon), qui, à la suite d'un retrait lignager en date du 3 mars 1448, va reprendre la seigneurie avec d'autant plus de droits que de son mariage avec Jeanne Boileau, sœur d'Antoine, pour lors décédée, lui est né entre autres, un fils Humbert. On ignore la date de naissance de ce dernier ; en tout cas, en 1428, il est encore mineur (4).

Rigaud de Vivier

A la suite du retrait à titre onéreux dont il est question ci-dessus, il devient seigneur et avoué de Grâce en 1448. Pour récupérer une partie de ses débours consentis lors du rachat de la terre, il invoque l'application de la clause du testament d'Antoine Boileau prévoyant un legs de mille griffons au profit de la branche écartée de la succession. Les échevins de Liège, saisis du litige, lui donnent raison en décidant que ses enfants nés de son mariage avec Jeanne Boileau pourront prélever la somme léguée sur les biens censaux d'Antoine (5).

Sans aucun doute, son fils Humbert accéda à la gestion de la seigneurie du vivant de son père. Si le 15 mai 1456, Rigaud de Vivier est encore désigné sous l'appellation d'avoué de Grâce, alors qu'il demeure à Villers Saint-Siméon, son fils, le 7 décembre 1460, en porte le titre (6). Rigaud, mort en 1459

(1) *Ibid.*, p. 176.
(2) Il eut un fils Rigaud (ou Richard) qui, en 1480, abandonna ses droits au profit de Jean (I) de Courtejoye.
(3) *C.S.L.*, VI, p. 186.
(4) *Ibid.*, p. 182.
(5) Yans, *Pasicrisie*, n° 1098 (22 mai 1450).
(6) *C.S.L.*, V, pp. 154 et 160.

et Jeanne, décédée en 1438, furent enterrés à Villers Saint-Siméon (1).

Humbert de Vivier

Fils du précédent, il exerce la fonction d'avoué en 1460. Poncelet le revêt de la fonction à partir de 1458. Son règne assez bref fut marqué par diverses contestations. En 1460 et 1461, il défend avec succès, devant la cour de Trognée et le tribunal des XXII, ses prétentions sur des terres et des rentes situées à Hollogne, rattachées à la seigneurie de Grâce (2). Le 24 janvier 1464, les échevins de Liège l'obligent à respecter une clause du contrat de mariage de son oncle Antoine Boileau, disposant d'une rente de 16 muids au profit de son épouse, Jeanne (3).

Il fut victime des luttes qui opposèrent les Francs Liégeois à l'évêque Louis de Bourbon et ses alliés bourguignons. Fait prisonnier à Huy et ramené à Liège, il fut décapité le 31 mai 1466, après avoir vainement protesté de son innocence. Il avait épousé Jeanne Heylman de Sart, fille de l'ancien bourgmestre de Liège (4). Il semble qu'il ait expié la haine que le peuple avait voué à la famille de sa femme.

Sa mort prématurée provoque la réapparition de son père dans les affaires de la seigneurie : le 28 mars 1468, Rigaud de Vivier fait relief de « la terre de Grauze » devant la cour de Trognée (5). Il semble qu'il intervienne pour sauvegarder les droits de sa fille, devant les prétentions des de Thys qui peuvent invoquer le testament d'Antoine Boileau, prévoyant la division éventuelle de la seigneurie entre les descendants de ses deux sœurs.

Agnès de Vivier et Jean (I) de Courtejoye

Sœur du précédent et fille de Rigaud de Vivier, elle porte d'abord le titre de « dame de Grâce en partie », sans doute à

(1) *Recueil héraldique*, pp. 191 et 192.
(2) *C.S.L.*, VI, p. 190.
(3) Yans, *o. c.*, n° 2196.
(4) Adrien d'Oudenborch, éd. de Borman, pp. 138 et suiv. ; Kurth, *La cité de Liège au Moyen Age*, t. III, p. 234 ; Dabin, *La politique française à Liège au 15e siècle*, dans B.I.A.L., t. 43 (1913), pp. 129 et suiv.
(5) C.F. Trog., reg. 17 (non paginé).

cause des prétentions de son cousin Rigaud de Thys fils et héritier testamentaire de Louis de Thys, le seigneur qui a vendu la seigneurie en 1447. Agnès de Vivier, qui avait épousé par contrat du 12 juillet 1455 Jean de Courtejoye, d'Alleur, défendit ses droits. Le 20 février 1473, son mari, agissant en son nom, relève la totalité de la seigneurie devant la cour féodale de Trognée (1). Un accord intervint finalement puisque le 15 mai 1480, Rigaud de Thys renonça devant la cour de Trognée à toutes ses prétentions sur la moitié de la seigneurie (2).

Jean de Courtejoye fut donc seigneur et avoué de Grâce, de par sa femme. Bourgmestre de Liège, en 1480, il joua un rôle politique dans les affaires de la Cité (3), lors des sanglants conflits qui opposèrent Louis de Bourbon, puis Jean de Hornes à Guillaume de la Marck. Le lendemain de la défaite essuyée par ce dernier à Hollogne-sur-Geer (9 janvier 1483), il voulut, avec l'ancien bourgmestre Quentin de Theux, conseiller au mambour d'entrer en pourparlers de paix. Il fut massacré, avec son collègue, à la porte même du palais, par ordre de Guillaume, adversaire de toute négociation (4).

Il est l'ancêtre d'une lignée qui règnera à Grâce pendant plus de deux siècles. La famille garda toutefois des attaches avec le village d'Alleur. C'est dans l'église Saint-Remy d'Alleur qu'Agnès de Vivier voulut être ensevelie, et son fils Bastin manifestera le même désir plus tard (5).

Nous leur connaissons quatre enfants : Jean qui sera seigneur de Grâce, Bastin, Jacques, mort avant Bastin, et une fille Marguerite (6).

Jean (II) de Courtejoye

Fils du précédent, il épousa par contrat de mariage en 1482 Agnès de Soheit dite d'Anthines, fille de Jean de Soheit dit

(1) *Ibid.*, reg. 17.
(2) Borman, *Echevins*, II, p. 63.
(3) Voir une de ses interventions dans *Régestes*, IV, p. 442 (26 janvier 1481).
(4) Sur ce sujet, P. Harsin, *La principauté de Liège à la fin du règne de Louis de Bourbon et sous celui de Jean de Hornes*, 1477-1505, Liège, 1957, p. 106 et note 78.
(5) C. et T., reg. 33, f°s 118 et suiv. (26 avril 1530).
(6) *Ibid.* et *C.S.L.*, V, p. 315.

d'Anthines, écuyer, échevin de Liège. Marié depuis un an lors de la mort de son père, il n'apparaît pas dans les documents comme ayant recueilli la seigneurie à cette date, pas plus d'ailleurs que l'on ne voit la mère exercer les prérogatives seigneuriales. Quoiqu'il soit cité comme avoué pour la première fois en 1498, rien ne s'oppose toutefois à croire qu'il ne fût pas seigneur de Grâce depuis 1483. Il est également mentionné le 7 janvier 1505, le 1er mars 1513, le 24 février 1514 (1) ; les dernières mentions sont du 4 août et du 16 novembre 1529 (2). Sa femme, veuve, convoque les plaids généraux de janvier 1531 en qualité d'avoueresse (3).

Si nous le voyons céder à André de Wihogne des cens grevant une maison à Velroux, qui jusqu'alors avaient dépendu de la seigneurie de Grâce (4), il ne s'attacha pas moins à faire respecter l'intégrité de ses droits, en siégeant régulièrement à la cour féodale du suzerain et en défendant les privilèges seigneuriaux à l'égard des surcéants. Ainsi, le 13 novembre 1526, il interdit à Jean Badechon, de Grâce, de continuer à brasser en violation des « droitures et privilèges à lui appartenantes » (5). On le voit en procès les années 1515 et suivantes contre le métier des tanneurs à propos d'une rente de 20 muids qui avait autrefois appartenu aux Dathin et qui grevait la seigneurie (6). Les tanneurs avaient obtenu cette rente à la suite de la confiscation des biens des Dathin, séditieux. Il s'attache d'autre part à promouvoir l'industrie charbonnière dans sa localité, non seulement en accordant des concessions aux exploitants, mais encore en intervenant directement dans les associations de houillerie ; on le rencontre notamment comme maître de la fosse delle Royenne (7).

(1) *C.S.L.*, V, pp. 258, 261. V.S.L., reg. 138, fo 276.
(2) O.G., 1, 123 vo ; Lahaye, *St-Jean*, II, 123.
(3) O.G., 1, 165 et 166.
(4) C.F. Trog., reg. 17 (1er juillet 1513).
(5) O.G., 1, 22.
(6) St-Mart., liasse 586 et jugement du Conseil ordinaire du 6 mai 1539 dans A.H.L., III, p. 593. En juillet 1480, le métier des tanneurs avait hypothéqué les revenus des biens qu'il possédait dans l'avouerie de Grâce (*ibid.*, p. 586).
(7) O.G., 1, 28 vo, 31 vo (1526-1527).

Parmi sa progéniture nous relevons : Hellewy, sa fille, qui épousa Henri de Thiernesse, mayeur de Montegnée et de Grâce par la suite [1] ; Philippe que son père associe à la gestion de la seigneurie en le faisant comparaître à des octrois de houillerie [2] et Valentin qui a émis des prétentions sur la seigneurie, à moins qu'il n'ait exercé quelque temps le pouvoir, comme nous allons le montrer.

Agnès de Soheit, veuve J. de Courtejoye et ses fils Valentin et Philippe

Le 25 avril 1530, Jean Collin, bouvier du voué, fait procéder à un « embannement général » des biens de la seigneurie [3]. Par cette opération, le seigneur mettait ses terres à l'abri de la vaine pâture ; mais lorsqu'elle revêtait un caractère général, elle s'apparentait plutôt à un dénombrement des droits et biens de la seigneurie. Elle intervenait lorsque des manants présomptueux négligeaient leurs devoirs ou méconnaissaient l'autorité établie, mais aussi lorsque le seigneur, en contestation avec d'autres prétendants ou recueillant une succession, éprouvait le besoin de faire entériner par la cour locale ses diverses prérogatives. Aussi n'hésiterons-nous pas à alléguer qu'à ce moment Jean de Courtejoye étant mort, sa veuve lui succède, mais que ses fils lui disputent l'héritage ou, vu leur minorité d'âge, sont dans l'impossibilité d'exercer leurs droits.

La bonne entente ne semble pas avoir régné dans la famille, puisque nous avons la preuve que deux mayeurs, présidents de la cour de justice, se sont disputé l'exercice du pouvoir. Le 14 avril 1535, le mayeur Jean Constand est démis de ses fonctions par Agnès, au profit de Henri de Thiernesse, son gendre, alors qu'il avait été nommé à ce poste par Valentin, son fils. A ce moment Valentin est mort, l'acte le stipule, en ajoutant même explicitement qu'il a été « vowé et seigneur » [4].

Cependant Agnès exerce les fonctions d'avoueresse à partir de 1530 ; elle comparaît dans la suite avec ce titre dans divers

(1) Cité dans un acte de 1522 : O.G., 1, 44.
(2) O.G., 1, 52 v° (20 février 1528).
(3) O.G., 1, 142 v°.
(4) O.G., 1, 159 v°.

actes en 1531, le 13 mars 1532, le 21 avril 1533, le 21 avril 1534, le 2 mars 1535 (1). Ces actes sont d'intérêt public ; ils concernent le plus souvent la convocation de plaids généraux. Or en avril 1535, le fils Valentin, décédé, est cité comme ancien seigneur.

Faut-il en conclure à une co-gestion ? Le droit féodal strict aurait voulu que la femme fût écartée au profit du mâle. Mais ce principe, trop rigide, est déjà bien ébranlé et il semble plus logique d'admettre, vu la contestation entre les deux mayeurs relatée plus haut, que la bonne entente n'a pas régné entre la mère et le fils, tous deux prétendant exercer les prérogatives seigneuriales. Malheureusement, la disparition, bien ancienne, du registre aux œuvres de 1536 à 1540 nous prive de renseignements qui auraient pu être décisifs. La cour féodale de Trognée est également muette. D'ailleurs un relief ne constitue pas nécessairement un début de règne, mais doit être parfois considéré comme une affirmation de droit, sinon comme une inscription hypothécaire.

Le 14 avril 1535, dans l'acte rapporté ci-dessus, Jean Constand, après avoir invoqué la mémoire de Valentin de Courtejoye, mentionne les droits imprescriptibles de son orphelin. Ce dernier, Jean, mineur d'âge, fait cependant, à Trognée, le 29 octobre 1535, un relief qu'il renouvelle le 29 octobre 1539 (2). Or à cette époque ce n'est pas lui qui exerce l'autorité seigneuriale à Grâce, mais bien son oncle Philippe qui, en fait, a succédé à son frère Valentin.

Philippe de Courtejoye

Il est déjà cité comme seigneur de Grâce dans un acte du 9 octobre 1535 (3). A cette dernière date — on l'a dit — son frère Valentin est mort, mais la mère est toujours en vie : on la cite encore comme avoueresse le 15 juin 1535 et le 13 avril

(1) O.G., 1, 166 ; 2, 64, 108 v°, 109, 134, 155 v°.

(2) C.F. Trog., reg. 17. — Valentin avait épousé Marie de Langdris. Lefort lui donne un autre fils, Valentin, qui vivait le 2 juin 1551 et qui épousa Catherine de la Marche. De ce mariage naquit un fils, Charles de Courtejoye (VI, 125).

(3) Reliefs des Charpentiers, reg. 65, f° 93 v°.

1536 (1). Philippe aurait donc connu, à ses débuts, la même situation juridique que feu son frère. Sans aucun doute, il peut être considéré comme seigneur à partir du 1er avril 1540 (date d'un « embannement général » qui est transcrit au premier feuillet d'un registre qu'on semble avoir commencé à l'occasion d'un nouveau règne), jusqu'à sa mort qui survint entre le 17 avril et le 22 mai 1554, date à laquelle sa veuve est mentionnée comme telle (2).

Divers actes d'ordre public le montrent exerçant le pouvoir. Il procède à des embannements et fait poursuivre des délinquants devant la cour (3). Il exerce sans conteste ses prérogatives de suzerain. Le fief de Gougnies (4), situé au comté de Namur, relevait de la cour féodale de Grâce ; mention en est faite dès 1522. Philippe reçoit toute une série d'hommages des possesseurs de cette terre (5). Sans la disparition du registre aux œuvres de 1543 à 1552, on connaîtrait mieux son activité. Il est cité pour la dernière fois le 17 avril 1554 et, le 22 mai suivant, mention est faite de sa veuve qui porte encore le titre de « voueresse » le 19 juin et le 18 septembre 1554 (6). Il avait épousé Jeanne de Fraipont dite de la Bouverie (ou Boverie) (7).

Son autorité pesa-t-elle trop lourdement sur ses sujets au point de provoquer leur colère ou fut-elle combattue par des membres de sa famille écartée du pouvoir ? On peut se le demander à la lecture d'un cri du perron du 3 avril 1543. Le seigneur se plaint d'avoir été attaqué, en sa maison, un dimanche après minuit, avec violences et injures. On alla jusqu'à le traiter de « fils de ribaulde ». Cependant toute idée

(1) O.G., 2, 162 et 168 v°.
(2) O.G., 3, 52 et 54 v°.
(3) O.G.,3, 22 v° (1er octobre 1540) ; f° 23 (6 octobre 1540) ; f° 44 v° (26 avril 1541) ; f° 70 v° (8 mars 1542).
(4) Gougnies : province de Hainaut, canton de Châtelet.
(5) C.F.G., reg. 17 (31 mai 1546, 16 septembre 1547, 11 octobre et 9 décembre 1550).
(6) O.G., 4, 57 et 62 v°.
(7) Jeanne était fille d'Adrien de Fraipont dit de la Boverie, mayeur héréditaire d'Olne, lequel avait épousé, par convenances du 29-5-1509, Catherine le Polain de Waroux, fille de l'échevin de Jeanne le Polain. Cette Catherine était en fait fille d'Everard de la Marck qui lui fit donation de la Rochette lorsque Catherine convola avec Thierry de Lynden (cf. de Harenne, *La Rochette*, B. I. A. L., t. 22 (1891), p. 109 ; Borman, *Echevins*, t. II, p. 79 ; note de M. Pierre Hanquet).

de sédition populaire nous paraît devoir être écartée, puisque les assaillants en lardant la porte de coups de dague et de rapière, menaçaient de l'expulser de sa maison et l'un d'eux, exprimant un ressentiment personnel, déclarait vouloir le combattre (1). Cette anecdote constitue une forte présomption en faveur d'un conflit successoral qui divise les deux branches de la famille ; impression que confirme la relation de la prise de pouvoir par le successeur, Jean de Courtejoye, fils de Valentin et neveu de Philippe.

Jean (III) de Courtejoye

Né du mariage de Valentin de Courtejoye et de Marie de Langdris, il est mineur à la mort de son père. Son oncle Philippe exerça l'autorité seigneuriale et les reliefs faits à Trognée en 1535 et 1539 au nom de Jean de Courtejoye n'ont qu'une valeur symbolique et étaient destinés à garantir ses droits. Les contestations se poursuivent avec la mort de l'oncle, dont la femme Jeanne de Fraipont prétend continuer les prérogatives seigneuriales : elle est citée — nous l'avons dit — comme avoueresse le 19 juin et 18 septembre 1554. En agissant ainsi, elle cherche vraisemblablement à défendre les intérêts de ses propres enfants. On lui connaît au moins trois fils, Philippe, André, Jean, et deux filles, Marie et Agnès. En tout cas, un accord intervint le 5 août 1555 devant la cour féodale de Liège entre Jean (III) de Courtejoye et sa tante, aux termes duquel Jean prit le lendemain solennellement possession de la seigneurie, dans des circonstances qu'il convient de rappeler.

Le seigneur postulant comparaît devant la cour et demande à être « intronisé en possession et maniement de la court, maison, jardin, tenure et assieze » ainsi que de tous les droits afférents à la seigneurie. Après avoir pris connaissance de l'accord intervenu entre la tante et le neveu, la cour défère à la requête

(1) O.G., 3, 128 v°. Citons cet extrait du cri de perron « ..ledit vowé apparcuyvant aucuns gens en sa dite court, en cryant a leer (= au larron) cuydant que on le volsist desrober, aucuns respondirent : « viens avant, fils de rybaulde, va fot (= foutre) ta mère, je ne suy point leer, je te combatteroy, en jurans grands et énormes sermens »...

de ce dernier, le conduit dans la « court et la maison », puis elle revient sur le chemin public et met en garde de loi les formalités accomplies. Le nouveau seigneur révoque instantanément maire et échevins, clerc et sergent, puis, immédiatement après, les réinstalle en son nom et reçoit leur serment. Et la journée se termine par une cérémonie symbolique : le maire dépend la crémaillère dans la maison du seigneur (« le cramat fut osté et mis hors d'icelle maison ») (1), voulant marquer par là la fin de l'autorité de la propriétaire antérieure (6 août 1555).

Mais la paix ne fut pas de longue durée. Instiguée sans doute par ses enfants, la tante va tracasser le nouveau seigneur dans ses biens meubles, qui échappent à la convention qu'elle a souscrite. Au début de septembre, sans recourir à la cour locale, elle fait mettre sous séquestre, à la ferme seigneuriale, les chars et les harnais (2). De plus, le 28 du même mois, un cri du perron relate que des inconnus ont pénétré nuitamment, avec effraction, dans les étables du seigneur et y ont enlevé 80 bêtes à laine. L'enquête aboutit le 15 octobre à l'inculpation de Jeanne, veuve de Philippe de Courtejoye, de ses deux filles, Marie et Agnès et d'un de ses fils (3).

La querelle s'envenime au point que ses adversaires déclarent publiquement qu'ils tueront le bétail, incendieront la maison et mettront à mort le seigneur lui-même. Une telle animosité, que les manants ne pouvaient ignorer — la cour a entendu de nombreux témoins — n'était pas de nature à renforcer le prestige seigneurial. L'enquête portée en rencharge aux échevins de Liège établit à nouveau, le 2 octobre 1557, la culpabilité de Jeanne et de son fils André (4).

Soit qu'il éprouvât le besoin de se garantir contre les manigances de ses collatéraux, soit qu'il jugeât utile de soustraire ses terres à la vaire pâture, Jean de Courtejoye fit embanner tous les biens qu'il possédait à Grâce, à des dates assez rappro-

(1) O.G., 4, f°s 95 et 95 v°.
(2) *Ibid.*, f° 96 v°.
(3) *Ibid.*, f° 108 v° et 111 v°.
(4) O.G., 5, f°s 69 et 70.

chées : 10 septembre 1555, 18 avril 1558, 28 février 1560 et 13 mars 1566 (1). L'absence de registres de 1569 à 1577 nous prive de renseignements sur la fin de son règne (2).

Il avait épousé par traité de mariage du 2 juin 1551 Marie de Marbais, fille de Christophe de Marbais et de Marie de Goblet. A ce moment, il est relativement jeune. On peut fixer sa date de naissance en 1532. En effet, cité en 1572 comme témoin dans un procès, il est dit âgé de 40 ans (3). Il s'est donc marié à 19 ans et a pris possession de la seigneurie en 1555, à l'âge de 23 ans. Son testament, daté du 4 août 1583, fut enregistré après sa mort, le 12 juillet 1585 (4). Cet acte fait apparaître que le patrimoine du défunt comporte d'autres biens que la seigneurie de Grâce ; par exemple 340 bonniers de bois à Dave, une maison et une forge à Couvin, des biens à Flawinne etc. Signalons qu'il avait concédé le relief de la seigneurie de Gougnies le 18 juillet 1562 (5).

Comme indication d'ordre biographique, citons l'existence de trois enfants : deux filles Marie et Marguerite et un garçon Jean, l'aîné, à qui est léguée la seigneurie de Grâce conformément au contrat de mariage des parents. En rédigeant le contrat de mariage, Jean de Courtejoye voulait écarter toute intervention d'une douairière dans l'administration de la seigneurie, expérience défavorable que ses prédécesseurs avaient connue. Mais le destin rendit cette précaution superflue, car Marie de Marbaix était morte au moment où Baudouin Morlet, mari de Marie de Courtejoye, fit enregistrer le testament conjonctif de ses beaux-parents. Dans leur testament, ceux-ci demandaient à être enterrés dans l'église de Grâce, auprès de leurs parents, et que leurs funérailles fussent célébrées « sans pompe ni vaine gloire ».

(1) O.G., 4, f° 97 v° ; 5, f°s 95 v°, 130 v°, 169 v°.

(2) Notons ce détail glané ailleurs : le 13 juin 1562, il purge une saisine prise sur une terre sise à Grâce pour faute de payement d'une rente de 12 setiers d'épeautre (A. H. L., t. IV, p. 170).

(3) V.S.L., liasse 106.

(4) C. et T., reg. 87, f° 263.

(5) C.F.G., reg. 17, f° 9, (18 juillet 1562).

Jean (IV) de Courtejoye

Il devient seigneur de Grâce aux environs de 1585. Il fut reçu gentilhomme de l'Etat Noble le 15 novembre 1601 (1). Les registres de la cour ne nous livrent aucun renseignement sur son activité publique. Le seigneur semble avoir connu une situation de fortune aisée puisqu'il nous apparaît rachetant de nombreuses rentes, dans le but de réduire les charges qui grèvent la seigneurie. La famille de la Marck et leurs parents, les Steenenhuis, possédaient, en diverses inscriptions, environ 18 muids de rente sur des biens sis à Grâce ; il les racheta le 21 juillet 1589 et le 6 octobre 1590 (2). Le 12 août 1597, il achète 11 florins de cens sur le bois de Mallette (3).

Ses opérations financières dépassent souvent le cadre territorial de la seigneurie : le 17 mars 1609, il rachète une rente de 20 muids d'épeautre que la Cathédrale détenait sur une terre sise à Jemeppe (4). Signalons une rentrée de fonds qui montre les grandes familles prêtant de l'argent aux Etats de la principauté : le 2 décembre 1589, le rachat d'une rente publique constituée au profit de sa femme, rapporte aux époux une somme de plus de 3400 florins (5).

Il avait épousé en premières noces Elisabeth de Lhoinne (Isabeau de Loen) de Brus (6), fille de Henri Conrard de Lhoinne de Brus, gouverneur de Franchimont, puis du château de Huy. Il convole avec Jeanne de Boubay (alias Bombaye), fille d'Antoine de Boubay, écuyer, seigneur à Jemeppe, et de Jeanne d'Orjo. Il fait testament avec sa première femme le 11 décembre 1599. Comme principales dispositions, retenons que la seigneurie est léguée à leur fils Jean, ainsi que les acquêts à Grâce et à Couvin, tandis que leur fille Catherine reçoit la ferme

(1) A.H.L., t. V, p. 387.
(2) O.G., 7, f°s 35 v° à 40 v°.
(3) Hollogne, Œuvres, 1594-1611, f° 52 v°.
(4) *C.S.L.*, V, p. 451. — Le seigneur possédait des terres à Jemeppe au l. d. « tombale ».
(5) *C.S.L.*, V, p. 427.
(6) Aux dires du curé de Grâce, l'épouse était d'une piété toute relative et même suspecte d'hérésie, tandis que le seigneur avait la réputation d'être un très bon catholique (Evêché, F. I, 42, f° 6).

d'Anthisnes en Condroz et des rentes au pays de Franchimont. Les époux élisent sépulture dans le chœur de l'église de Grâce. Le testament est passé devant le curé de Grâce, Thiry de Housse dit Grandza, en la maison des testateurs. Les exécuteurs testamentaires sont François de Thiernesse qui exerce les fonctions de maire tant à Grâce qu'à Montegnée et son fils Gilles de Thiernesse, procureur à l'officialité. Le mari fit enregistrer le testament le 21 décembre 1611 (1); on peut en conclure qu'à cette date se première femme est décédée.

Il fit également testament, le 19 mai 1617, avec sa seconde femme qu'il avait épousée aussi par convenances de mariage. Mais celles-ci, pas plus que les premières, ne nous sont parvenues. Dans l'intervalle, sa fille Catherine était décédée et avait légué ses biens à son père. Les deux conjoints demandent aussi à être enterrés dans le chœur de l'église de Grâce et ils réclament des funérailles sans pompe.

Jean de Courtejoye ne résida pas à Grâce tout le temps qu'il vécut. En 1613 ou 1614, il vint avec sa femme et « tout leur mesnaige » habiter à Jemeppe dans le château d'Antoine de Bombaye qu'il fit aménager et agrandir (2). En quittant sa résidence de Grâce, le seigneur y laissa « la meilleure partie de son bien meuble comme chars, charrettes, hernaps, chevaulx et autres particularités » et en abandonna la jouissance à son fils Jean. Il mourut à Jemeppe le 2 janvier 1622 et son corps fut ramené à Grâce (3).

Le second testament fut enregistré le 20 décembre 1625 à la requête de Charles d'Eynatten, seigneur de Brumagne, second époux de Jeanne de Boubay (4). Cette dernière est encore citée comme veuve de Jean de Courtejoye le 31 octobre 1623 (5).

Jean (V) de Courtejoye

Fils du précédent. Il n'habitait pas Grâce lorsque son père quitta la localité; il avait « sa résidence en braibant ». Il s'ins-

(1) C. et T., reg. 82, f° 97.
(2) V.S.L., reg. 105, f°s 169 et 299.
(3) *Ibid.*, f°s 170 et 206.
(4) C. et T., reg. 91, f° 158.
(5) O.G., 8, f° 49 v°.

talla à Grâce à une époque qu'on ne précise pas, mais vraisemblablement peu après le départ de son père pour Jemeppe, et il s'occupa de l'exploitation du domaine (1).

Dès avant le décès de son père, il fit relief à Trognée le 31 décembre 1621 pour la seigneurie et le 5 mai 1627 pour les appendices (2). Il fut aussi seigneur à Ouhar et il est le premier, semble-t-il, à adjoindre à son titre de voué de Grâce celui de seigneur du Berleur. L'absence de registre de la cour locale entre 1637 et 1647 ne nous permet pas de suivre son activité (3).

Le 6 novembre 1630, il constitue en faveur de son fils Lamoral qui lui succédera, une rente de 10 florins de cens (4). Le taux modique de celle-ci nous fait croire à une opération symbolique par laquelle il émancipe son fils.

Il avait épousé Marguerite de Boubay, autre fille d'Antoine de Boubay, de Jemeppe, et de Jeanne d'Orjo. Si ce renseignement fourni par Lefort est exact, il faut en conclure qu'il a épousé la sœur de la seconde femme de son père. Les époux firent testament le 17 juillet 1638, dans leur château de Jemeppe, par devant Jean Goffart, notaire (5).

On lui connaît également un autre fils Charles-Antoine ainsi qu'une fille Isabelle-Françoise qui épousa Laurent de Charneux dit de Marets, dont le fils Arnold-Laurent, chevalier, seigneur d'Ouhar, émettra des prétentions sur la seigneurie de Grâce au début du 18e siècle (6). Jean (V) de Courtejoye mourut en 1647 (7).

(1) V.S.L., reg. 105, fos 170 et 209.

(2) C.F. Trog., reg. 18, fos 20 et 26 vo.

(3) Le registre nous aurait très probablement fourni des renseignements sur les conséquences de l'occupation de la localité par les Croates de Jean de Weert (1636). Dans les registres aux baux de Saint-Martin, on trouve des traces de leurs déprédations.

(4) O.G., 8, fo 76 vo.

(5) Lefort, VI, p. 123. — On ne connaît pas la teneur du testament.

(6) B.I.A.L., t. 33, pp. 159 et suiv., Laurent de Marets joua un rôle diplomatique au Congrès de Nimègue, 1678-1679. La ferme d'Ouhar, possédée par Jean (IV) de Courtejoye, puis par son fils, constitua la dot d'Isabelle-Françoise. On avait fini par l'appeler la cense de Grâce (Chestret de Haneffe, *Anthisnes*, *Ibid.*).

(7) Il n'habita pas uniquement Grâce : le 11 février 1638, il séjournait à Onhaye et, le 18 novembre de la même année, il était « à sa maison de Jemeppe ». V.S.L., reg. 105, fo 279 et 280. — Le 20 avril 1640, il émancipa sa fille Isabelle Françoise et lui céda la ferme d'Onhaye, ainsi que 12 1/2 muids sur la cense de

Lamoral de Courtejoye

Fils aîné du précédent. Son contrat de mariage date du 16 mars 1644. Il y porte le titre de seigneur et son père vit toujours. Le dénombrement des biens n'est pas exempt d'une certaine emphase. Le futur marié se prévaut de posséder « la terre et la seigneurie de Grâce et de Berleur consistant en deux villages avec justice moyenne, haute et basse, pouvoir de commettre maïeur et échevins ». Il souligne qu'il est propriétaire « d'un château environné d'eau et d'une basse court » de 17 à 18 bonniers de prairie, presque d'un seul tenant avec maison et jardin et de 75 bonniers de terre « très fertile » affermée au taux de 4 muids le bonnier et rapportant donc 300 muids. Les charges s'élèvent à 80 muids. Son frère cadet Charles-Antoine (1) l'assiste et déclare que le marié aura 300 bonniers de bois à Dave, à la mort de son père. Les apports de la femme Anne-Marie d'Oyembrugge de Duras, chanoinesse du Chapitre de Sainte-Begge et d'Andenne, fille de Jean d'Oyembrugge de Duras et d'Anne de la Kethulle, consistent surtout en rentes, une des formes du capitalisme de l'époque. En cas de prédécès du mari, elle recevra pour douaire l'usufruit de la seigneurie et emportera les acquêts. L'acte a été passé au château de Seilles (2). Il fit relief de la seigneurie à la suite de la mort de son père, le 26 mars 1647 (3).

Sur le plan politique, il jouit d'un grand prestige ; il siège à l'Etat Noble et, à la fin de l'année 1650, ses collègues le désignent comme membre du Tribunal des XXII (4).

A Grâce, son règne apparaît assez agité. Il est en conflit avec le Val Saint-Lambert pour une simple question de rente

Hattinne, en Condroz (Aumône de la Cath., Procès 267). — Citons en outre parmi ses autres biens, la cense delle Xhaille, à Awans, qu'il posséda jusqu'au 17 juillet 1629 : Ans-Mollin, Œuvres, reg. 32, f^es 140 v°, 361 et suiv. (Communication de M. François Granville).

(1) Cl. Van Cauwenbergh, *Histoire de Kersbeeck-lez-Tirlemont*, t. I (1928), p. 283, le donne comme possesseur allodial du château et de la cour d'Oulry, à Jemeppe.

(2) C. et T., reg. 68, f° 243. — Les familles eurent à fournir une attestation prouvant qu'aucun lien de parenté n'empêchait le mariage (Lefort, II, p. 23).

(3) C.F. Trog., reg. 18, f° 53. — Le 29 octobre 1655, il fit un autre relief, à la suite vraisemblablement de l'accession d'un nouveau suzerain.

(4) A.H.L., t. V (1955), p. 573.

Pierre tombale de Lamoral de Courtejoye (†1686).
(Dimensions : 3,35 m × 1,84 m).

et de fixation de la taille à payer à l'Etat liégeois (1). Une autre fois, c'est le Val-Benoît qui l'assigne en justice pour défaut de payement de rentes (2). La délimitation de l'étendue territoriale de la seigneurie l'oppose au Chapitre de Saint-Martin (3). Mais pour l'étude de l'opinion publique, les faits suivants paraissent plus éloquents. Le 12 avril 1649, par cri du perron, le seigneur se plaint de ce que des malandrins ont arraché de jeunes arbres et des « plançons de saulx » qu'il avait fait planter « à l'encontre de ses héritages » (4). Il s'agit peut-être là d'un conflit de vaine pâture qui opposait souvent les manants et le seigneur, propriétaire foncier, s'efforçant par l'érection d'une clôture, de soustraire ses terres à cette servitude, si lucrative pour les petites gens détenteurs de bétail. Nous reviendrons plus loin sur cette question.

L'émeute populaire même ne lui fut pas épargnée. Le 30 juillet 1651, vers 6 heures du soir, le seigneur assisté de son officier, ses sergents et ses valets se présente sur la terre du Mavy où se trouvaient rassemblés « une multitude de gens ». Cet attroupement, dont on ignore la cause, semblait présenter quelque hostilité, puisque le seigneur voulut faire fouiller les assistants pour découvrir des armes illicites. La foule ne l'entendit point de cette oreille et « à grande force et furie », elle mit en fuite le seigneur et sa suite, lui lançant à la tête des pots à bière (« des quartes à la cervoise »); l'un des valets fut blessé d'un coup de couteau. Bien décidés à attaquer, les manifestants coururent chercher des armes pour marcher sus au seigneur et à ses gens à qui ils voulaient faire un mauvais parti (5).

Le port d'armes, bien que prohibé en temps normal, était entré dans les mœurs coutumières chez une population qui, comme celles des localités voisines, était appelée à défendre le territoire et les propriétés contre les exactions de la soldatesque étrangère. En 1649, les troupes du duc de Lorraine

(1) O.G., 9, f° 109 (2 décembre 1653).
(2) V.B., liasse 248 (1650-1653).
(3) O.G., 9, f° 30.
(4) O.G., 9, f° 31.
(5) O.G., 9, f° 73 v°.

ravageaient la Hesbaye. Grâce eut à souffrir de leur pillage : deux cris du perron du 26 octobre 1649 promeuvent une enquête pour découvrir les auteurs de déprédations et de vols commis dans les maisons, sur les terres et dans les paires des charbonnages (1).

Les guerres de Louis XIV aussi pesèrent lourdement sur la localité. Les réquisitions des garnisons de Tongres, Léau et Hasselt (1673) s'ajoutaient aux exigences des troupes de passage. Le village fut « entièrement pillé » par les Français accourant au secours de Maestricht. Un incident vint ajouter à leurs embarras. Un parti espagnol conduit par des personnes habillées de sarraux, avait capturé cinq dragons français « dans la dernière cense » de la Chaussée de Grâce. Un colonel français, alerté, survint avec quelques cavaliers et, par représailles, voulut incendier la ferme sous prétexte que « les paysans du lieu » avaient participé au coup de main et dépouillé les prisonniers. Il ne consentit à surseoir à l'exécution que contre payement, aux mains de l'intendant français de Maestricht, de la forte somme de 1500 fr. Malgré leur bonne volonté, les manants appauvris ne purent rassembler le montant de l'amende. Il fallut engager les biens des pauvres avec l'accord de l'archidiacre et le consentement des surcéants. La mère du curé Jacques Loncin delle Baille, munie de cette garantie, prêta, pour un terme de cinq ans, 1125 fl. Cette somme fut remise entre les mains du fils du seigneur, Maximilien-Henri, qui était alors engagé dans les armées du roi de France (2).

Ce choix de la carrière des armes semble avoir troublé la paix familiale au château de Grâce, que le seigneur, amoureux du faste, avait fait embellir. Suivant l'usage en pratique dans les familles nobles liégeoises, les fils trouvaient au service des armées étrangères un exutoire à leur vaillance juvénile aussi bien qu'une source de profits pour une bourse souvent peu fournie. Le père, au moment de l'engagement, se portait géné-

(1) O.G., 9, f° 32 v°.

(2) Evêché, D. IV, 17, f°s 51 v° et suiv. (novembre-décembre 1676). — La mère du curé habitait Liège, « sur meuse aux mairniers », paroisse Sainte-Aldegonde.

ralement caution de la fidélité au drapeau que le fils avait adopté. C'est ce qui se produisit vraisemblablement avec son fils Maximilien-Henri.

Celui-ci est au service du roi de France à partir de la fin de 1673. Le père, sans doute pour équiper son fils ou lui donner quelque argent de poche, lui avait accordé le 29 juin 1673 des droits sur des charbonnages. Le 17 avril 1674, dans un acte par lequel les maîtres de la fosse de Houefou lui confèrent l'office de compteur, le fils est réputé absent (1) : il a pris le chemin des armées. Sans doute ne s'y plut-il pas et le père fut-il outré de cette inconstance : le 23 janvier 1677, il révoqua la donation de 1673 au détriment de son fils qui a quitté « le service de Sa Majesté très chrétienne dans les gardes du corps » et qui n'est ni émancipé, « ni hors de sa tutelle et mambournie » (2).

En plus de ce fils qui lui succédera à la tête de la seigneurie, on lui connaît d'autres enfants : Anne-Marie-Hermeline ou Ermelinde, baronne de Courtejoye et de Grâce qui épousa, le 20 octobre 1669, Charles Artus de la Marck, baron d'Othée ; Marguerite Emilie de Courtejoye qui épousa Balthazar de Rambach, gouverneur de Saint-Trond, commandant les troupes du prince-évêque de Liège (3). Au début de son mariage, il avait perdu un fils, Jean, décédé le 29 novembre 1648, dont la pierre tombale (en marbre noir de Theux) est conservée en l'église de Grâce.

Le seigneur vit la fin de ses jours attristés par la maladie. En conflit avec le pasteur de Sainte-Catherine à propos de terres situées dans la campagne du Berleur, il ne put comparaître en justice à la date du 11 février 1686 ; sa femme le remplace. Il mourut le 27 mars 1686 « aux deux heures et demi après-midi ». Il « a esté porté en terre le 29 dudit mois par la justice dudit Grâce en l'église parochiale » (4). Sa magnifique pierre tombale — en marbre noir de Theux également — aux

(1) O.G., 10, f° 98.
(2) O.G., 10, f° 127.
(3) A. Domken, *Histoire de la seigneurie et de la paroisse d'Othée*, dans B.S.A.H., t. 19 (1810), p. 124.
(4) O.G., 12, page de garde et f° 49. — Reg. Par., I, p. 435 signale qu'il reçut le sacrement d'extrême-onction. Sa femme mourut le 11 août 1693, (*ibid.*, p. 458).

Pierre tombale de Jean de Courtejoye (†1648).
(Dimensions : 1,18 m × 0,59 m).

dimensions imposantes qui le représente tout armé est encastrée dans la muraille de la chapelle des fonts-baptismaux de l'église paroissiale, en face de celle, beaucoup plus réduite, de son fils Jean. En bordure de cette dernière, on relève les quartiers de sa famille et ceux de la famille de sa femme : Courtejoye, Bombaye, Brus de Loen et Dorjo pour Courtejoye ; Oyenbrugghe, Kethule, Corswarem et Loweuses pour Oyenbrugghe de Duras.

Maximilien-Henri de Courtejoye

Fils du précédent, il épouse par contrat de mariage daté du 25 novembre 1682, Jeanne-Cornelle de Juneeis, dame voueresse de Streel, veuve sans enfant de Louis, voué de Streel, et fille de Philippe de Juneeis et d'Anne Van der Heyden à Blisia. Le contrat de mariage introduit la séparation des biens et prévoit, en cas d'absence d'hoirs, le retour aux proches parents, sauf disposition contraire arrêtée ultérieurement en commun (1).

Avant de prendre possession de la seigneurie et après avoir quitté le service de roi de France, il exerce de hautes fonctions publiques. On le trouve comme bailli du Rivage — circonscription militaire de la rive gauche de la Meuse — à la date du 17 août 1685. Il fut confirmé dans cette fonction le 2 décembre 1689 par Jean-Louis d'Elderen (2).

Comme certains de ses prédécesseurs, il entre en conflit avec la douairière. La cour féodale de Trognée a pris saisine et possession de la seigneurie par défaut de relief par la douairière (29 juillet 1687). D'autre part, l'avocat Jean-Ernest Cornélis qui avait acquis une rente de 25 florins au détriment de la veuve de Lamoral, avait saisi devant les échevins de Liège lex biens censaux relevant de la seigneurie. Maximilien se fit subroger dans les droits de l'avocat en lui versant la somme de 540 florins (17 mars 1687). Armé de cette subrogation, il n'hésite pas à agir contre sa mère et fait même vendre son bétail (3).

(1) Love, reg. 2, f° 83 et suiv.
(2) Mons, Œuvres, 1685-1689, f° 106 (Voir le chapitre consacré au bailliage du Rivage).
(3) Love, reg. 2, f°s 26 à 30 ; V.B., liasse 248 ; O.G., 12, f°s 69 v° à 71.

Ensuite, le 12 janvier 1688, il purge la saisine prise par la cour de Trognée et fait le relief féodal requis, par l'intermédiaire de Gérard Henry, qu'il désigne comme homme féodal (1).

Personnage en vue, il estime devoir habiter une maison digne de son état et embellit le château (voir plus loin). Il est cité comme membre de l'Etat Noble en 1691 (2), conseiller des Etats Reviseurs et de la cour féodale ; il fut élu bourgmestre de Liège le 21 septembre 1698.

Il figure parmi les conseillers du prince-évêque Joseph-Clément de Bavière (3). Comme son père, il possède d'autres seigneuries : Dave, Langdrisbosch et il acquit le fief d'Othée contre payement de 1800 écus (4). Sa fortune, procédant des apports de sa femme, avait permis à ce fils de famille de jouer un rôle de premier plan (5).

Il mourut sans hoirs le 24 mars 1702 à Liège, à Saint-Remacle-en-Mont. Il fut enterré dans l'église de Grâce (6).

La succession provoqua de longs litiges entre sa veuve et les collatéraux (on se rappelle que Maximilien avait deux sœurs). Après avoir établi différents legs importants au profit des pauvres et de l'église de Grâce, son testament, du 22 mars 1702, spécifiait en outre qu'après la mort de sa femme la seigneurie, le château et les biens seraient vendus aux enchères. Le bénéfice serait converti au profit des indigents de la paroisse. Ces dispositions expliquent l'intervention constante du curé dans les discussions successorales, d'autant plus qu'il est exécuteur testamentaire (7).

(1) C.F. Trog., reg. 18, f° 114.

(2) Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège au XVIIe siècle*, t. II, p. 226.

(3) Lefort, VI, p. 123.

(4) A. Domken, *o. c.*, p. 122.

(5) On verra par ailleurs, dans le chapitre consacré aux houillères, l'activité qu'il déploya dans l'industrie charbonnière.

(6) Lefort, *ibid.* ; *Recueil héraldique...*, p. 519. Le *Recueil* ainsi que Naveau, *Epitaphes*, I, p. 62, mentionne une inscription aux armes des deux époux dans un vitrail de l'église de Saint-Remacle-en-Mont. — Reg. Par., I, p. 491 dit aussi qu'il mourut le 24 mars et qu'il reçut « tous les sacrements ».

(7) Citons les principales dispositions de son testament : Il laisse 6000 fl. pour faire des réparations à l'église ; 2000 fl. « applicables sur de bonnes hypothèques pour célébrer trois messes par semaine tant pour le repos de son âme, de ses père et mère, parents que autres fidèles trépassés » ; 40.000 fl. dont les revenus

La veuve fit opposition sous prétexte qu'elle n'avait pas donné son consentement à un acte qui, au fond, disposait d'une grande partie de sa fortune investie dans les embellissements apportés au château (11 avril 1702). La riposte des collatéraux ne tarda guère. Anne-Ermelinde, la sœur du *de cujus*, qui avait épousé Charles Artus de la Marck, seigneur d'Othée, pour étayer ses prétentions, fit relief à Trognée le 17 mars 1703. Elle réaffirmait le 12 janvier 1704, alors qu'elle était veuve, que Jeanne de Juneeis, la douairière, ne pouvait réclamer aucun droit sur la seigneurie par suite de la mort de son mari. Elle se présentait comme étant la plus proche à succéder *ab intestat*, contestant aussi la validité du testament rédigé sans l'autorisation du suzerain (« par deffaut d'octroye du seigneur direcque ») (1). Cette dernière allégation surprend quelque peu, puisque Maximilien-Henri reçut cette autorisation le 12 janvier 1688 (2).

A ce moment, la douairière de Grâce habite Liège. Elle mourut dans le courant de 1705 dans sa maison de Saint-Remacle-en-Mont. Son neveu, Michel-Antoine de Rambach, fils de Marguerite-Emilie de Courtejoye, sœur du *de cujus* et de la douairière d'Othée, lieutenant-colonel au service du roi de France, fait relief le 17 août 1706 (3). Michel-Antoine intervenait par suite d'une cession faite en sa faveur par les père et mère, Balthazar de Rambach et Marguerite-Emilie, et par sa tante Anne-Ermelinde (4). Ses droits s'étaient augmen-

seront distribués annuellement et par portions égales aux 60 plus pauvres ménages de la communauté de Grâce « tant de la juridiction de Saint-Martin, de la sienne que de la partie du village de Berleur Saint-Lambert... afin que les manants prient à toujours Dieu pour le repos de son âme et de celles de tous les lideles trépassés ». Il demande en outre que le château et tous les biens de la seigneurie soient vendus au profit des pauvres après la mort de sa femme. Il ajoute : « ...et comme les âmes véritablement chrétiennes contribuent autant qu'elles peuvent aux choses qui sont agréables à Dieu Notre Seigneur, je ne doubte pas que ma très chère femme et mes parents les plus proches ne fassent aussi quelques aumônes considérables à ces membres pour qu'ils prient celui qui peut tout d'avoir pitié de nos âmes pécheresses »... Il demandait à être enterré dans l'église de Grâce auprès de ses feu père et mère (Copies du testament dans Loye, reg. 2, pp. 5 à 9 et Archives de la cure de Grâce).

(1) C.F. Trog., reg. 20 (28 janvier 1704) f° 6 v°.
(2) *Ibid.*, reg. 18, f° 116.
(3) *Ibid.*, reg. 20, f° 34 et B.I.A.L., t. 20 (1887), p. 90.
(4) *Ibid.*, reg. 20, p. 31.

tés par un accord qu'il avait conclu le 30 avril 1705 avec Arnold-Laurent de Charneux, seigneur d'Ouhar, dont la mère, Isabelle-Françoise de Courtejoye, tante du testateur, pouvait faire valoir des prétentions sur la seigneurie dans le chef de Jean (V) de Courtejoye, le grand-père commun (1). En résumé, Michel Rambach représente désormais tous les ayants droit de la branche Courtejoye.

Devant lui se dressent les deux groupes d'héritiers consanguins de la douairière de Grâce. Le premier est représenté par Louis-François de Juncеis, seigneur de Kersbeeck, son frère Jean-Guillaume et sa sœur Anne qui avait épousé Nicolas, baron d'Eynatten, tous trois neveux et nièces, nés de Guillaume de Juncеis, frère de la douairière (2). Le second se compose des enfants de la sœur de la douairière, Josine, qui avait épousé Gérard de Grimont seigneur de Trognée, le suzerain de la terre de Grâce (3). Pendant le procès qui l'oppose à Rambach (4), auquel s'est joint le curé de Grâce, Louis-François de Juncеis « s'accommoda avec ses consorts pour la part qu'ils pouvaient avoir à ladite seigneurie et dépendances » (5). Il est assez plaisant de noter que ses compétiteurs à l'hérédité ont cédé leurs droits à Juncеis parce que ce dernier leur faisait « une offre plus advantageuse » que Michel de Rambach (6).

Finalement, un accord intervient devant le notaire B. Donnéa, insinué aux échevins de Liège le 17 décembre 1709 et à la cour

(1) Loye, reg. 2, p. 18.

(2) C.F. Trog., reg. 20, f° 29 et Loye, reg. 2 : Généalogie de la famille Juncеis, établie par Louis-François de Juncеis lui-même. — Nous avons adopté la graphie « Juncеis », qui se retrouve le plus fréquemment ; on rencontre également « Junxeis ». Louis-François écrit toujours « Joncis ».

(3) Loye, reg. 2, généalogie... et A. Poullet, *Les seigneurs de Trognée*, dans *Leodium*, t. 20, pp. 81 et suiv.

(4) Rambach se considère déjà comme seigneur, puisqu'il fait inhumer son père dans l'église de Grâce « dans la chapelle et tombeau des seigneurs ». Cette inhumation provoque les protestations véhémentes de Louis-François de Juncеis (Notaire Taury, 9 février 1707).

(5) Loye, reg. 2, résumé du procès rédigé par Juncеis lui-même et *ibid.*, pp. 11 et 12 : actes des 19 juin et 25 septembre 1708. De plus: Notaire Taury 17 décembre 1706 : règlement de la succession de Jeanne-Cornélie de Juncеis, décédée *ab intestat*.

(6) Loye, *ibid.*, p. 11. Juncеis versa à ses co-héritiers une somme de 10.500 fl. et une autre de 3500 fl.

féodale de Trognée le 3 janvier 1710, aux termes duquel Louis-François de Juncеis, baron de Kersbeeck, gardera la seigneurie de Grâce contre payement à Michel-Antoine de Rambach (domicilié à Liège, Place des Jésuites) de la somme de 6500 écus et au curé de Grâce de 9000 florins, somme qui avait été convenue pour mettre fin aux prétentions du curé « par rapport aux pauvres et à l'église de Grâce » (1).

Le litige successoral était clos. Louis-François de Juncеis, établi depuis le début de 1705 dans la seigneurie, comme le prouvent ses comptes personnels (voir plus loin), est demeuré, comme il le dit lui-même, seul « maître absolu » de la seigneurie de Grâce. Les pauvres de la localité voyaient leurs avantages fortement réduits : il est vrai que le testateur, dans un beau mouvement de pieuse générosité, avait disposé à la légère de biens qui, dans l'ensemble, ne lui appartenaient pas.

Les droits des pauvres et de l'église qui, d'après la volonté du testateur, s'élevaient à 48.000 florins (40.000 pour les pauvres, 6000 pour l'église et 2000 pour trois messes septimanales) avaient été ramenés, après accord entre le curé Servais Hoffreumont et son allié *ad litem* de Rambach, à la dite somme de 9000 florins. C'est cette créance que Juncеis prend en charge avec les modalités suivantes : il paye en une fois 500 florins et constitue pour les pauvres et l'église une rente annuelle de 340 florins. Sur cette dernière somme, il sera prélevé 100 florins pour célébrer deux messes par semaine ; le célébrant aura 52 florins, l'église 25 florins « pour fournir les vins et les chandelles » (2), les 23 florins restant payeront les 46 messes qui seront célébrées pour le repos de l'âme du testateur et de ses parents les fêtes et dimanches à la chapelle castrale, « lorsque le seigneur et sa famille seront présents et qu'ils ne pourront pas commodément assister à la messe de la paroisse ». Des 24 florins restants, on soustrait au préalable une somme de

(1) C.F. Trog., reg. 20, f° 85 ; Loye, reg. 2, pp. 13 et suiv. et Notaire Taury, actes des 19 décembre 1709 et 11 mai 1710.

(2) Le 12 avril 1717, Juncеis racheta ces deux rentes, d'un montant total de 77 fl., pour la somme de 925 fl. qu'il versa au curé Hoffreumont et au capitaine Lepage, mambour de l'église.

50 florins pour le maître d'école chargé de donner gratuitement l'enseignement aux élèves indigents désignés par le pasteur et par la cour de justice locale « au nombre et à concurrence » de ce montant. Le reliquat, soit 190 florins, sera distribué annuellement aux trente plus pauvres ménages des deux Grâce et du Berleur, dépendances de Saint-Martin et de Montegnée Saint-Lambert (1).

Louis-François de Junccis

Né le 8 novembre 1662, il mourut le 10 octobre 1731 (2). Il habite le château dès janvier 1705 et devient seigneur, sans contestation, au début de 1710, sans cesser de participer à la vie politique de la Cité, dont il fut bourgmestre en 1708 (il occupe d'ailleurs une maison à Liège en la paroisse Saint-Remacle-en-Mont) (3). C'est en qualité de bourgmestre qu'il fait partie d'une ambassade envoyée à Bruxelles, auprès du prince Eugène de Savoie, pour faire respecter la neutralité liégeoise (4). Il nous apparaît comme un gentleman-farmer administrant soigneusement son domaine, promouvant l'industrie charbonnière, (voir plus loin) défendant jalousement le territoire seigneurial contre les empiètements des voisins (5).

(1) Loye, reg. 2, pp. 21 et 22 (26 avril 1710) et Evêché, D. IV 17, f°s 99 et suiv. — Signalons ici que le 10 décembre 1732, le curé de Grâce, Charles Smitsen, assisté des curateurs des pauvres, vend la rente à Lambert Van de Steen, baron de Jehay et à son fils Lambert Van de Steen, chanoine de Saint-Martin, exécuteurs testamentaires d'Anne-Isabelle Van der Heyden de Blisia, contre payement de 6000 fl., augmentés des arriérés, au total 8620 fl. (Notaire Taury). Une partie de cette somme, soit 2000 fl., fut placée en hypothèque sur la communauté de Bois, en Condroz. Jusqu'en 1760, l'intérêt fut fixé à 5 %. A ce moment, Antoine Galand, mambour des pauvres, approuvé par le seigneur de Blisia, ramena le taux à 4 %. Cette réduction provoqua des discussions parmi les curateurs des pauvres (Loye, liasse 4).

(2) « Subito obiit » lit-on dans Reg. Par., III, p. 202. — La fille de Lamoral, Marguerite-Emilie, l'avait précédé de peu dans la mort. Elle décéda à Liège le 27 mars 1731 et fut inhumée dans l'église de Grâce « dans le tombeau de ses ancêtres », *ibid.*, p. 199.

(3) D'après M. E. Hélin, l'immeuble porterait actuellement le n° 21. — Voir le chapitre : *Les petits comptes.* — Cf. aussi Gobert, *Liège à travers les âges*, t. IV, p. 133.

(4) Daris, *o. c.*, II, pp. 296 et 309.

(5) A ce propos, voir plus haut, le chapitre intitulé « Conflits de juridiction ».

La seigneurie de Grâce ne représente d'ailleurs qu'une faible partie de ses biens, comme le prouve le dénombrement qu'il en fait, le 22 octobre 1731, dans son testament conjonctif où il institue ses trois filles héritières (1). Elles étaient nées de son mariage avec Anne Isabelle Van der Heyden de Blisia, contracté le 25 novembre 1704. Les époux avaient perdu trois autres enfants : une fille morte en naissant ; une autre Jeanne-Emilie, morte à l'âge d'un an, le jour de Noël 1715, quelques jours après le trépas d'un autre garçon né avant terme (2).

Les trois héritières emportent les biens suivants : Ursule-Véronique, épouse du baron d'Eynatten, reçoit, entre autres, le château de Mons (3), la seigneurie de Kersbeeck-lez-Tirlemont ; Marie-Josèphe, des biens à Streel, à Fexhe-le-Haut-Clocher et dans les environs. L'aînée Jeanne-Isabelle, épouse Van der Heyden à Blisia, se voit gratifiée du château et de la seigneurie de Grâce.

Ernest-Ferdinand Van der Heyden de Blisia

Il épouse, par contrat rédigé le 12 septembre 1732, sa cousine Jeanne-Isabelle de Juncеis, héritière de Grâce. A ce moment la douairière, veuve du seigneur précédent, s'engage à donner à sa fille 1400 florins de rente, libéralité ramenée à 1000 florins, aussi longtemps qu'elle hébergera les époux au château de Grâce. De son côté, le marié apporte, à l'intervention de sa mère, le même subside (4). Le 28 juin 1734, par le truchement de Gilles Dheur, ancien régisseur de Juncеis, le seigneur fait

(1) Notaire Taury. Ces dispositions confirmaient celles qu'il avait prises au château de Grâce en 1726.

(2) Loye, reg. 2, Généalogie de la famille Juncеis.

(3) Juncеis résida d'ailleurs quelque temps au château de Mons. A propos d'un procès de pâture survenu en 1730, il prétend qu'il n'est pas justiciable de la cour de Mons, car il a son domicile à Grâce : « il demeure avec toute sa famille au château de Grâce depuis quantité d'années et il fait ses pâques à l'église de Grâce ». (Echevins de Liège, procès en liasses, nº 107). — La femme de Juncеis fut inhumée, en 1733, dans la chapelle de Mons, où reposait déjà son beau-frère Jean Guillaume de Juncеis : N. Mélon, *L'église de Mons-lez-Liège*, dans B.I.A.L., t. 67 (1949-1950), p. 394.

(4) Notaire Taury.

relief, à Trognée, de Grâce et de ses dépendances (1). La douairière est morte depuis le 30 décembre 1732 (2).

C'est un grand personnage. Fils de Conrard, baptisé en la paroisse aristocratique de Saint-Servais le 21 janvier 1696, il descend par sa mère Marie-Anne de Limbourg d'une famille commerçante qui a gravi, avec l'acquisition de la fortune, les échelons des honneurs (3). Grand bailli des Rivages le 23 septembre 1724, charge qu'il garda jusqu'à sa démission en 1763 (4), il fut également conseiller privé et sur la fin de sa vie secrétaire de la Chambre des Comptes, plusieurs fois bourgmestre de Liège entre 1736 et 1767, commissaire général des guerres de la principauté par patente du 25 août 1737 (5).

Son épouse dont il n'eut pas d'enfant, mourut le 2 janvier 1763 (6). En vertu des dispositions du contrat de mariage, il conserva l'usufruit de la seigneurie de Grâce. Il mourut au château de Grâce *ab intestat* le 9 juin 1772, muni de tous les sacrements (7).

Bruno-Joseph d'Albon et Honorine-Joséphine-Caroline d'Eynatten

Ursule-Véronique de Juncеis, sœur de la dame de Grâce, Jeanne-Isabelle de Juncеis, femme du seigneur précédent, avait épousé Théodore baron d'Eynatten. Leur fille Honorine-Joséphine-Caroline d'Eynatten, dame de Kersbeeck, recueillit comme héritière légale la succession de Grâce qui lui venait de sa tante. Cette dévolution était de plus conforme aux dispositions testamentaires de Louis-François de Juncеis. Elle avait épousé le 16 décembre 1769, à Tirlemont, Bruno-Joseph comte d'Albon, baron de Zétrud-Lumay, premier pair de la province de Namur.

(1) C.F. Trog., reg. 21, f° 9.
(2) Loye, Lettres mortuaires et Reg. Par., IV, p. 206.
(3) Yans, *Monasticon*, t. II, pp. 401-402.
(4) Lahaye, *Scels des Grâces*, II, p. 130 et III, p. 226.
(5) Conseil Privé, Dépêches, n° 38, f° 147 v°.
(6) Loye, Lettres mortuaires ; Reg. Par., IV, p. 482, où l'on fait l'éloge de sa charité et de sa piété.
(7) Loye, *ibid.* et Reg. Par., V, p. 320.

A la mort du seigneur précédent Van der Heyden de Blisia, les héritiers se mettent d'accord et la seigneurie passe sans difficultés aux mains de la nièce (1). Cependant l'état de délabrement de certaines parties du château oblige d'Albon, mari de la nouvelle propriétaire, à intenter une action aux autres héritiers, à qui il impute la responsabilité des dégradations (2).

Les époux donnèrent procuration, à Tirlemont le 17 janvier 1774, à Jean-Théodore Rome pour qu'il fît relief à Trognée. Ce qui eut lieu le 25 mai suivant (3). Il y a déjà tout un temps que d'Albon se comporte en seigneur de Grâce (4), au nom de sa femme, puisque le 25 novembre 1772, il concède le relie du fief de Gougnies, dépendant de Grâce (5). Mais il ne semble pas avoir résidé à Grâce, si ce n'est pour de brefs séjours, car en 1776, allusion est faite à la location du château en faveur de François-Joseph-Charles d'Othée de Limont, chevalier du Saint-Empire, à qui il abandonne, le 5 juillet 1776, l'exercice des droits seigneuriaux, disposition qu'il confirme et amplifie le 13 juillet 1777. Ce dernier acte a été conclu au château de Grâce (6).

D'Albon mourut peu après. Le 12 décembre 1777, la veuve, en tant que dame de Grâce, proroge dans ses fonctions le mayeur de la cour de justice Jean-Joseph Marnette ; le 24 décembre, elle confirme le chevalier d'Othée de Limont dans ses droits, par acte passé en son hôtel de Tirlemont (7).

Elle convola avec Louis-Ange-Joseph baron de Waha. D'après les registres aux œuvres, elle n'aurait pas respecté le délai de viduité, puisque le 25 février 1778, elle comparaît en qualité d'épouse Waha (8).

(1) Notaire G. Dorjo (15 juillet 1772) (A.E.L.).
(2) *Ibid.* (12 septembre 1772).
(3) C.F. Trog., reg. 21, f° 226.
(4) Dès le 10 juin 1772, il avait été mis par la cour locale dans la possession de la seigneurie (Ech. de Liège, Procès 1247).
(5) C.F.G., reg. 18, f° 46.
(6) O.G., reg. 14, f°s 54 et 91.
(7) *Ibid.*, f°s 68 et 92.
(8) *Ibid.*, f° 94.

Louis-Ange-Joseph, baron de Waha et Honorine-Joséphine-Caroline d'Eynatten

Le 25 février 1778, l'époux approuve la cession des droits seigneuriaux faite par sa femme le 24 décembre 1777 en faveur du chevalier d'Othée de Limont. Le 16 mai 1780, le même proroge le mayeur Marnette dans ses fonctions (1). Le 8 août 1782, devant le notaire Jacques, les époux vendent au baron de Sélys et de Fanson la seigneurie, sur laquelle pèsent de lourdes charges, pour la somme de 67.000 florins. Le baron devait en outre verser 4.000 florins, montant des réparations à effectuer au château (2).

Jean-Pierre-Robert, baron de Sélys et de Fanson

Seigneur à la suite de la vente mentionnée ci-dessus, il n'exerça pas longtemps le pouvoir. Le 5 décembre 1782, il continue le maire dans ses fonctions, par acte donné en son château de Fanson et, le 17 février 1783, il ratifie cette nomination (3). Mais les parents des vendeurs vont exercer leur droit de retrait et engager la procédure devant la cour de Trognée. Ces parents appartiennent à deux branches : les Eynatten qui abandonnent assez vite leurs prétentions, puisque le 24 mars 1783, le baron d'Eynatten, de Tirlemont, s'engage à ne pas faire le retrait de Grâce ; les Van der Heyden de Blisia représentés d'une part, par Isabelle-Bertheline-Marie, épouse depuis le 7 juin 1778 de Henri-Albert-Joseph, baron de Flaveau de la Raudière, seigneur d'Ermeton, membre du Conseil Privé, grand bailli des Rivages, membre de l'Etat Noble de Namur (4) et d'autre part par Charlotte-Hélène, sœur de la précédente.

Ce fut cette dernière qui entama la procédure du retrait. Le 7 mars 1783, elle désigne le prélocuteur Lesoinne pour la représenter en justice (5). Le 8 avril, Guillaume Rigo, fermier du château, fait relief en son nom (6). De leur côté, les époux de Fla-

(1) *Ibid.*, f°s 94 et 94 v°.
(2) *Ibid.*, f° 106 et suiv. et Notaire Jacques (A.E.L.).
(3) *Ibid.*, f° 122.
(4) *Annuaire de la Noblesse*, 1885, p. 152.
(5) O.G., 14, f° 125.
(6) C.F. Trog., reg. 22, f° 15 ; Loye, liasse 1 (acte passé devant le notaire Anciaux).

veau, sœur et beau-frère de Charlotte, s'engagent dans la même voie et font aussi relief à Trognée, le 9 août 1783 (1). Finalement un accord intervient entre les compétiteurs. Par acte passé le 13 février 1784 devant le notaire J. G. Lesoinne, les époux Flaveau de la Raudière abandonnent toutes leurs prétentions au profit de Charlotte attendu, dit l'acte, « que ladite terre, seigneurie et biens ne sont pas commodément divisibles, que d'ailleurs c'est ladite demoiselle de Loye (= Charlotte) qui a remboursé seule et acquis les capitaux affectans les dites hypothèques à ces causes » (2).

Sans s'égarer dans le dédale de la généalogie, il convient de signaler que Charlotte faisait partir ses prétentions de son grand-père Jean-Guillaume Van der Heyden de Blisia, époux de Marie Vosterman, dont étaient issus Lambert Charles, seigneur de Loye et Reckhoven et Anne-Isabelle, épouse de Louis-François baron de Junceis, seigneur de Grâce (3).

Charlotte-Hélène Van der Heyden de Blisia et Henri-Guillaume-Joseph de Fabribeckers

Le 14 février 1784 eut lieu à Grâce l'installation officielle par la cour locale de la nouvelle dame de Grâce, représentée

(1) C.F. Trog., *ibid.*, f° 17.
(2) O.G., 14, f°s 125 et suiv.
(3) D'après les indications fournies par les archives de Loye, on peut établir le tableau suivant :

Jean-Guillaume Van der Heyden a Blisia, sgr de Haren
× Marie Vosterman le 12 février 1679

Lambert-Charles seigneur de Loye × Anne-Isabelle Van der Heyden le 20 juin 1719 à Saint-Martin	Anne-Isabelle baptisée le 14 août 1682 × Louis-François de Junceis le 24 novembre 1704
Charlotte-Hélène baptisée à N. D. aux Fonts le 30 janvier 1732	Isabelle-Bertheline Marie née le 13 mai 1735 × Flaveau de la Raudière
	Jeanne-Isabelle × Ernest-Ferdinand Van der Heyden SII 1772
	Ursule-Véronique × Théodore d'Eynatten
	H. J. Caroline × comte d'Albon × × Louis-Ange de Waha

par Lesoinne. Gilles Pâques, dit Poisman, bourgmestre, prêta au nom de la communauté le serment d'allégeance, puis Lesoinne jura, au nom de la dame de Grâce, de respecter « les anciennes usances et privilèges ». Ensuite « attendu que l'église n'est pas dans la juridiction », il fut conduit au château par le bourgmestre et les habitants. Le même jour. Guillaume Rigo fut nommé maire (1).

Charlotte avait épousé à Saint-Thomas à Liège, le 28 octobre 1784, Henri-Guillaume-Joseph de Fabribeckers de Cortils (2). Elle lui légua ses biens par testament ; elle avait obtenu de la cour de Trognée l'autorisation préalable de tester, le 27 janvier 1787 (3).

Charlotte-Hélène et son mari, les derniers seigneurs de Grâce, ont donc traversé la Révolution Française. Dans quelle mesure en ont-ils souffert ? Le manque d'archives nous réduit à des hypothèses. Fabribeckers ne se distingua jamais par des attitudes politiques outrancières. Au cours de la phase constitutionnelle de la Révolution Liégeoise, il se range dans le camp des nobles que l'absolutisme princier pousse vers les idées nouvelles ; les excès des extrémistes lui déplurent vraisemblablement. Le 20 janvier 1793, il préside à Grâce la 14e section qui vote l'annexion volontaire à la France (4). Les 19 juin, 18 juillet et 26 novembre 1793, on relève encore la présence des époux au château de Grâce (5). La seconde occupation française les força à quitter leur demeure qui subit des déprédations. En l'absence des maîtres, le fermier Guillaumne Rigo prit soin du domaine.

(1) O.G., 14, fos 129 et 129 vo. — Le 15 mai 1784, elle loue pour un an le château de Grâce « avec la chasse,une prairie, le jardin et l'étang à droite en entrant » à M. de Trappé de Lozange, moyennant 500 fl. (Loye, liasse 4).

(2) Voir les convenances de mariage, dans le protocole du notaire Lesoinne (27 octobre 1784). Voir également Ad. Delvaux de Fenffe, *Liège, Quelques transformations. Visage du passé*, pp. 62 et suiv. qui donne de nombreux détails sur l'Hôtel Fabribeckers, rue des Mauvais Chevaux, et sur ses propriétaires successifs.

(3) C.F. Trog., reg. 22, fo 41.

(4) Fonds français, Ad. centr., liasse 4.

(5) O.G., 16 fos 137 vo et 150 vo.

Nous ignorons où ils se sont rendus (1). Fabribeckers a probablement été porté sur la liste des émigrés, car il est considéré comme « rentré » en thermidor an III (juillet-août 1795). Au début de l'an VII, le conseil municipal du canton de Hollogne estime qu'il n'a pas justifié de sa rentrée à temps et il est « présumé être émigré » ; mais en séance du 15 frimaire an VII (5 déc. 1798), on donne lecture d'une attestation de l'Administration d'arrondissement du Limbourg en date du 30 thermidor an III (17 août 1795) et visée par le représentant du Peuple à Bruxelles le 14 fructidor de la même année (31 août), affirmant qu'il est réintégré dans ses propriétés ainsi que son frère Ferdinand-Joseph (2). En admettant que Henri-Guillaume soit rentré à Grâce, son séjour n'y fut pas de longue durée, puisque en 1815, le château est dit inhabité depuis plus de vingt ans (3).

Charlotte-Hélène mourut le 30 avril 1797 à Cortils, près de Mortier (4). C'est là que Henri-Guillaume est donné comme domicilié le 17 brumaire an XI (5) (8 nov. 1802) et le 7 germinal an XII (28 mars 1804) (6). Il convola à Bruxelles le 20 octobre 1801 avec Jeanne-Joséphine-Ghislaine de Villegas de Clercamp dont descend le propriétaire actuel du château et de la ferme de Grâce. Lors de l'occupation de nos provinces par les troupes alliées en 1815, ce fut lui qui sauva la vie à Blucher, lors d'une échauffourée survenue à Liège entre soldats envahisseurs (7). Il siégera à l'Ordre équestre sous le Régime hollandais (8).

(1) Edmond Antoine de Fabribeckers, père de Henri-Guillaume, est mort en émigration à Soest, en Westphalie, le 15 janvier 1795.

(2) Fonds français, Ad. Centr., reg. 225, pp. 140 et 143.

(3) Séance du Conseil municipal de Grâce-Montegnée du 19 août 1815 dans Registre aux délibérations (1808 à 1826), f° 32 v° (Archives communales de Montegnée).

(4) Loye, Lettres mortuaires.

(5) Fonds français, Préfecture, liasse 1854.

(6) Notaire Dejardin, (A. E. L.).

(7) Carlo Bronne, *Hôtel de l'Aigle Noire*, pp. 157 et suiv.

(8) Le chevalier de Fabribeckers nous écrivait naguère : Henry Guillaume est le premier à avoir porté le nom de Grâce. Dans le diplôme de noblesse (rédigé en néerlandais) que lui a concédé Guillaume I des Pays-Bas, le 16 mars 1816, il y est appelé « Henry Guillaume de Fabri-Beckers de Cortils en Grâce ». Ce diplôme se trouve au château de Loye. — Voir baron de Ryckman de Betz, *Mémorial général de la noblesse belge.*

Il mourut à Liège le 18 janvier 1842 à l'âge de 90 ans. Sa tombe se trouve dans l'ancien cimetière de Grâce, près de l'église, où il repose à côté de sa seconde femme (1).

Croix funéraire de H. G. J. de Fabribeckers et de sa femme, érigée en 1845 dans le cimetière, près de l'église.

(1) Elle décéda à Liège le 10 décembre 1844. — Leurs deux fils « désirant transmettre à la postérité un souvenir pieux de leurs chers père et mère » demandèrent, le 17 mai 1845, au Conseil de fabrique de l'église de Grâce, « l'autorisation de placer à perpétuité dans le cimetière et sur leur tombe une croix en pierre ». Ils offraient à titre d'indemnité 400 fr. pour la reconstruction du mur du cimetière et 100 fr. pour les pauvres malades et infirmes de la paroisse. Le Conseil de fabrique accepta (27 mai) et « profita de cette occasion pour témoigner à ces messieurs toute la reconnaissance pour leur générosité en cette rencontre et lors de la reconstruction de la nouvelle église ». Registre aux délibérations du Conseil de fabrique, f° 61 (à la cure de Grâce).

Liste des seigneurs de Grâce jusqu'en 1702

Philippe de Grâce † après 1269

Sébastien de Grâce †1296

Jean de Grâce, dit Boileau (1) †1322 (?)
× Agnès de Chantemerle

Sébastien Boileau
× la fille de l'avoué d'Amay †1378

Jean de Grâce, dit Boileau † entre 1394 et 1400
× Catherine de Bernalmont

Sébastien Boileau † avant 1432
× la fille de Guillaume Dathin

Antoine Boileau †1439
× Jeanne de Pont de Jandrin

Catherine Boileau
× Louis de Thys (2)
sgr. en 1439

Jeanne Boileau
× Rigaud de Vivier
sgr. en 1448

Humbert de Vivier †1466
× Jeanne Heylman de Sart

Agnès de Vivier
× Jean (I) de Courtejoye †1483

Jean (II) de Courtejoye † entre novembre 1529 et janvier 1531
× Agnès de Soheit, dite d'Anthisnes

Valentin de Courtejoye † avant 1535
× Marie de Langdris

Philippe de Courtejoye †1554
× Jeanne de Fraipont, dite de la Boverie

Jean (III) de Courtejoye † entre août 1583 et juillet 1585
× Marie de Marbaix

Jean (IV) de Courtejoye †1622
× Elisabeth de Loen de Brus
× × Jeanne de Boubay

Jean (V) de Courtejoye †1647
× Marguerite de Bouhay

Lamoral de Courtejoye †1686
× Anne Marie d'Oyembrugge de Duras

Maximilien-Henri de Courtejoye † S. II. 1702.
× Jeanne Cornelle de Junccis

(1) Lefort (IX, 244) cite un Sébastien de Grâce (†1315), comme avoué de Grâce, mais Poncelet (Hemr., II, 228 et 447) ne le revêt pas de cette qualité.

(2) Son fils Richard (ou Rigaud) renonça, en 1480, aux droits qu'il avait à la seigneurie de Grâce en faveur de Jean de Courtejoye.

CHAPITRE III

LE DOMAINE SEIGNEURIAL

1. — Le château

L'ancienneté de la seigneurie porte à croire que, dans un but de protection, le propriétaire du domaine a élevé sur son bien une tour de défense. Antoine Boileau, dans l'énumération de ses biens, mentionne « une thoure de piers » ; mais ce n'est pas là qu'il habite, car il a « une court, maison, tenure, jardin et assiese où ens il maint » (1) (1436). Jean III de Courtejoye (1555) se trouve dans la situation qu'avait connue son grand-père : on cite sa « court, maison, jardin, tenure et assieze avec ses aisemences et appartenances qui fut partenant à feu Johan delle Courtjoie son grand sire (2) ». Et son fils Jean IV, dans son premier testament du 11 décembre 1599, mentionne « la maison de son inhabitation (3) ». La tour primitive n'est plus citée dans les actes du 16e siècle ; mais l'état actuel des lieux permet de supposer que cette construction a été englobée, tout au moins pour le soubassement, dans le château dont la première mention apparaît dans les convenances de mariage de Lamoral de Courtejoye de 1644 « un chesteau environné d'eawe avec une basse cour (4) ». L'inscription lapidaire qui figure sur la face Sud-Est du château actuel, rappelle que Lamoral et sa femme ont fait exhausser la tour en 1653. On y lit :

ILLVSTR SR ET DAME MESSIRE
LAMORAL BARON DE
COVRTEIOYE SR DE GRACE

(1) C. et T., reg. 5, f° 31.
(2) O.G., 4, f° 95.
(3) C. et T., reg. 82, f° 97. — D'après un relevé de tailles de 1603, le seigne n'occupe encore qu'une « maison » (*Etats*, n° 81).
(4) C. et T., reg. 68, f° 243.

ET BERLEVR ET MADAME
ANNE MARI D'OENBRVGGHE
DE DVRAS CONIOINT ONT
FAIET REHAVSSER SET TOVR
1653

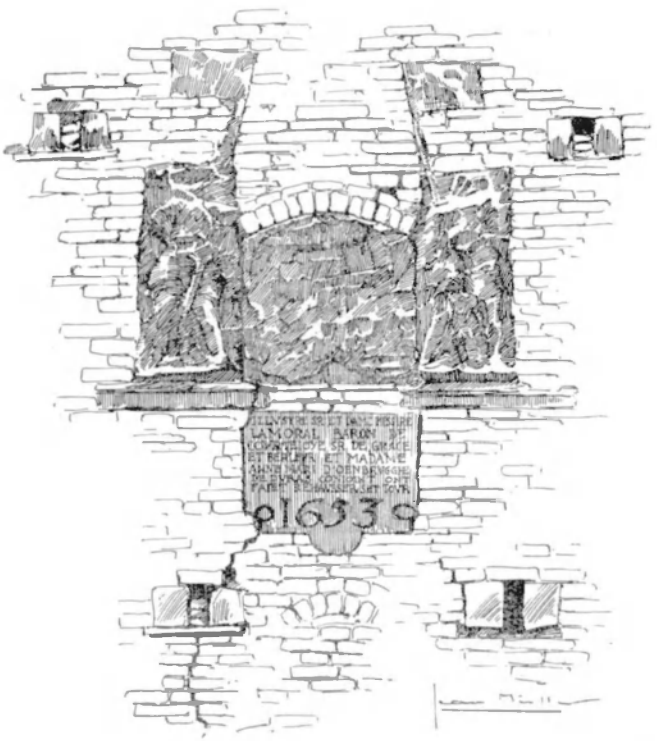

Inscription lapidaire et figures de la façade Sud-Est de la tour.

Le fils de Lamoral, Maximilien-Henri, « le fit rebastir et racomoder le fossé qui étayt rempli au niveau de la terre, fit aplanir le terrain en y faisant des beaux jardins et fit construire la basse courte telle qu'elle est aujourd'hui » nous apprend Louis-François de Junceis en 1705 (1). Maximilien-Henri éva-

(1) Loye, reg. 2, f° 6. Ces aménagements avaient provoqué la disparition d'un lavoir public appelé « Laveu », situé à l'endroit qu'occupa une partie de la basse-cour. Ce détail a été donné plus haut.

luait lui-même le coût des travaux à 12.000 écus (1 écu = 4 florins) pour le château et le fossé, et à la même somme pour la basse-cour. Pour financer ces coûteuses « méliorations », il se serait fait rembourser des rentes dues à sa femme, entre autres : une rente de 1200 florins à charge de l'abbaye de Saint-Laurent ; une autre du même import due par l'abbaye du Val Notre-Dame près de Huy ; une autre encore de 2500 florins due par la collégiale Saint-Martin, sans tenir compte des « corvées » dont il avait bénéficié en tant que grand bailli du Rivage. En outre pour trouver des matériaux, il fit démolir la ferme du Mavy, propriété de sa femme, qui la détenait de son premier mari Louis de Streel. La valeur de reconstruction de cette ferme était estimée à 16.000 florins (1).

De plus, pour l'agrément de ses jardins, il fit aménager trois « bassins en pierre de taille » : deux d'entre eux avaient douze à treize pieds de côté et deux pieds de profondeur ; le troisième, de forme circulaire, avait un diamètre de huit pieds et était profond d'une toise (on l'avait recouvert d'un treillis pour empêcher qu'on ne volât les « poissons qu'on y mettoit »). L'eau destinée à les alimenter était prélevée sur le conduit qui, partant de la fontaine publique située devant la grange du château sur la route conduisant à l'église, passait sous la grange et l'habitation du fermier — comme elle le fait encore actuellement — pour venir desservir la cuisine du château et emplir les douves ; elle était amenée dans les trois bassins par « mahais et tuyaux » et des jets d'eau la faisaient jaillir à six ou sept pieds de hauteur (voir plan). Pour augmenter la puissance du jet, Maximilien, au courant des aspirations des ingénieurs hydrauliques de l'époque, avait fait élever dans sa basse-cour une tour « au haut de laquelle par le moyen d'un moulin à vent il voulait faire monter les eaux du fossé de son château et faire jaillir les jets d'eau à une plus grande hauteur ». Le dispositif ne répondit pas à ses espoirs, « parce que l'impé-

(1) Loye, liasse 4 : la pièce intitulée « Information pour Mgr l'Archidiacre de Brabant ».

tuosite des vents brisoit le ressort et dérangeoit la machine qui était fort dispendieuse (1) ».

Si Marlborough, qui séjourna au château le 13 octobre 1702 (2), y était revenu quelques années plus tard, il aurait trouvé maints changements, car Louis-François de Junceis manifesta d'autres goûts dans l'ornementation des jardins. Il fit combler les deux bassins carrés, ainsi que deux étangs creusés dans les prairies en contre-bas dans lesquels se déversait l'eau des fossés avant de se diriger vers Jace et rejoindre « les eaux de Hollogne-aux-Pierres ». Il jeta en outre un pont supplémentaire sur les douves Sud-Ouest en direction du jardin appelé Bignoul qu'il entoura de murailles ; le jardin d'agrément qui s'étendait au Sud-Est du château fut aussi enclos de murs (3). De 1710 à 1717, il fit planter de nombreux arbres fruitiers — une liste dressée par ses soins nous en est conservée — tant dans le parc que dans « le beau jardin » et le jardin Bignoul (4).

Cette sollicitude de la part des seigneurs explique l'admiration de Saumery, en 1743, devant l'opulente demeure, qu'occupait alors Van der Heyden de Blisia : « C'est un édifice plus brillant que vaste, écrivait-il, où l'on parvient par une basse-cour grande et bien bâtie. Le donjon, entouré d'un fossé d'eau vive, consiste en une haute tour, accompagnée de deux autres, plus petites et couvertes de lanternes uniformes et brillantes. Deux autres tours, moins hautes, s'élèvent de l'autre côté et sont jointes aux premières par un bâtiment plus bas et moins régulier.

Les jardins placés aux deux côtés de ce corps de logis, sont une des principales beautés du château : outre les avantages de leur exposition, le travail d'une main habile s'y fait aisément remarquer ; quantité d'ifs taillés en piramides ou menés en

(1) Loye, liasse 6 : Procès concernant la fontaine.

(2) Bouille, *Histoire de la ville et du pays de Liège*, t. III, p. 514 ; Daris, *o. c.*, II, p. 278 ; De Ryckel, *o. c.*, p. 236.

(3) Loye, reg. 2, f° 7.

(4) Loye, reg. 4 (non paginé). — Quelques années plus tard (3 juin 1731), la foudre tomba sur une des tours du château. Un nommé Gilles Marnette mourut des blessures qu'il avait reçues en contribuant à éteindre l'incendie. Reg. Par., III, p. 201.

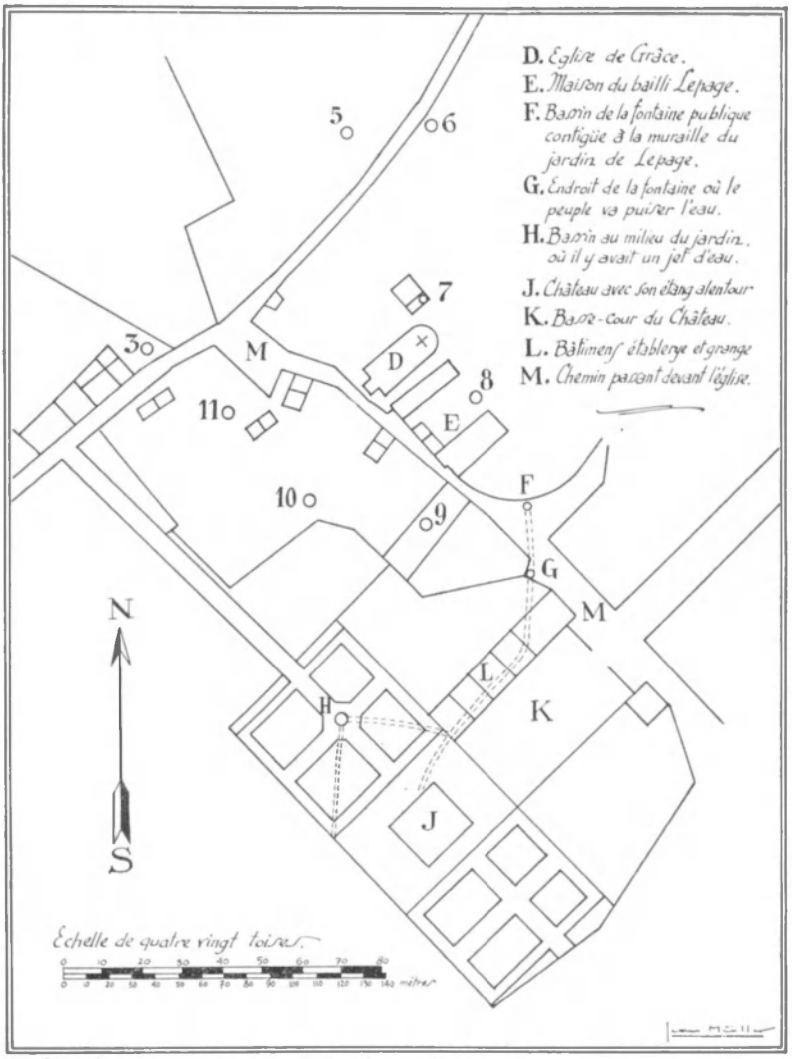

N.B. - La présente reproduction est un extrait d'un plan dressé en mars 1737 par L. Leclercq, géometre et arpenteur.
- Les lettres A B C de la légende se rapportent à des bures foncées par le bailli Lepage et situées en dehors de la superficie de cet extrait.
- Les chiffres indiquent des puits à eau potable appartenant à des particuliers.
- Les traits en pointillé designent le tracé des canalisations dont une partie existe encore.

Plan de 1737.

haies à festons, un élégant mélange de fleurs les plus estimées, et, plus que toute autre chose, l'ordre et la diversité de ces ornements y font le charme des yeux. Le plus grand de ces jardins est entièrement découvert et forme une espèce de parterre terminé par une charmille épaisse qui forme, dans la belle saison, un abri impénétrable aux ardeurs du soleil (1) ».

Vingt ans plus tard, le joyau était déparé. Vers 1763, une des tours menaçait de s'écrouler ; on dut « recrépir » les fentes qui s'y étaient produites, vider les eaux des douves pour rejointoyer les fondations de tout le bâtiment. Trois ans après, on dut étançonner la tour. Ces précautions n'empêchèrent pas son écroulement au début de 1768. Le pont principal qui conduisait de la basse-cour au château subit également de sérieux dommages : les arcades « crevacées, fendues et écartées » nécessitèrent en 1765 le placement de « tirants de fer ». La tour « qui joint au pont » était elle-même fort caduque. Les experts qui, le 1er mars 1768, vinrent, en compagnie de la cour locale, visiter les lieux, conseillèrent sa démolition. Ces dégradations importantes n'étaient pas imputables — les experts l'affirment — à la négligence du seigneur, qui avait fait toutes les impenses nécessaires (2).

Cependant d'Albon, le nouveau seigneur, constatant que « plusieurs pans de muraille étant croulés, plusieurs autres prêts à le faire », se tourna contre les héritiers de Van der Heyden qu'il chercha à rendre responsables. Il évaluait à 4000 florins le coût des réparations ; il en obtint 300 (3). Lors de l'achat de la seigneurie, le 8 août 1782, par le baron de Sélys et de Fanson, celui-ci fit remarquer l'état de vétusté de certaines parties des lieux et lui aussi estimait le montant des réparations à 4000 florins (4).

Sous la Révolution, au cours de l'occupation française, le château subit des déprédations. Dans quelle mesure eut-il à souffrir ? Il est difficile de le dire. En tout cas, les écus jumelés

(1) Saumery, *Les délices du Pays de Liège*, t. III, pp. 424 et 425.
(2) O.G., 15, f° 39 v°.
(3) Notaire Dorjo, 12 septembre et 12 décembre 1772.
(4) O.G., 14, f°s 106 et suiv.

de Courtejoye et d'Oyenbrugghe de Duras qui figuraient au-dessus de l'inscription lapidaire, citée plus haut, furent martelés (1).

En 1815, le conseil municipal estime que le château, abandonné depuis plus de vingt ans, n'est plus habitable.

Malgré les dégâts que cette demeure seigneuriale eut à subir, les vestiges ont encore actuellement fière allure. Léon Dewez, l'éminent archéologue liégeois, dans une note qu'il nous communique fort aimablement, les décrit comme suit : « C'est du milieu du XVIIe siècle que date ce château en briques, avec chaînages d'angles et corniches sur modillons en pierre de taille, comme les chaînages des pieds-droits des baies simples ou doubles à jours superposés et linteaux rectilignes.

» Le linteau à claveaux d'une fenêtre Louis XIII de la façade Nord-Ouest, indique un remaniement de la fin du XVIIe s. ou du début du XVIIIe s. L'élément le plus remarquable de l'édifice est son imposante tour carrée, dont le rez-de-chaussée et deux étages en moellons de grès appartiennent ainsi que, probablement, une partie des sous-sols voûtés, à la construction précédente. Les deux étages supérieurs en briques, coiffés d'un joli toit en corbeille, datent de la même époque que les autres parties de la construction.

» La face Sud-Ouest de ces derniers étages de la tour offrent une ornementation très riche de pierres encastrées dans la maçonnerie de briques, mais hélas ! gravement mutilées... Sous la corniche règne une frise de huit blasons que l'usure a rendus muets, mais qui étaient vraisemblablement les quartiers des deux familles relevés sur les magnifiques pierres tombales en marbre noir de Theux, conservés dans la chapelle des fonts-baptismaux de l'église paroissiale (voir plus haut : Lamoral de Courtejoye). Les toitures d'ardoises, soigneusement réparées il y a une vingtaine d'années, ont subi, au cours de la dernière guerre, des avaries auxquelles on a remédié par des réfections de fortune...

(1) Ces écus sont supportés par deux figures en pierre, représentant deux porte-bannières (voir dessin de Jean Müller, p. 94). Il faut se munir de jumelles pour les distinguer, car elles sont encastrées dans la muraille à quelque 18 mètres de hauteur.

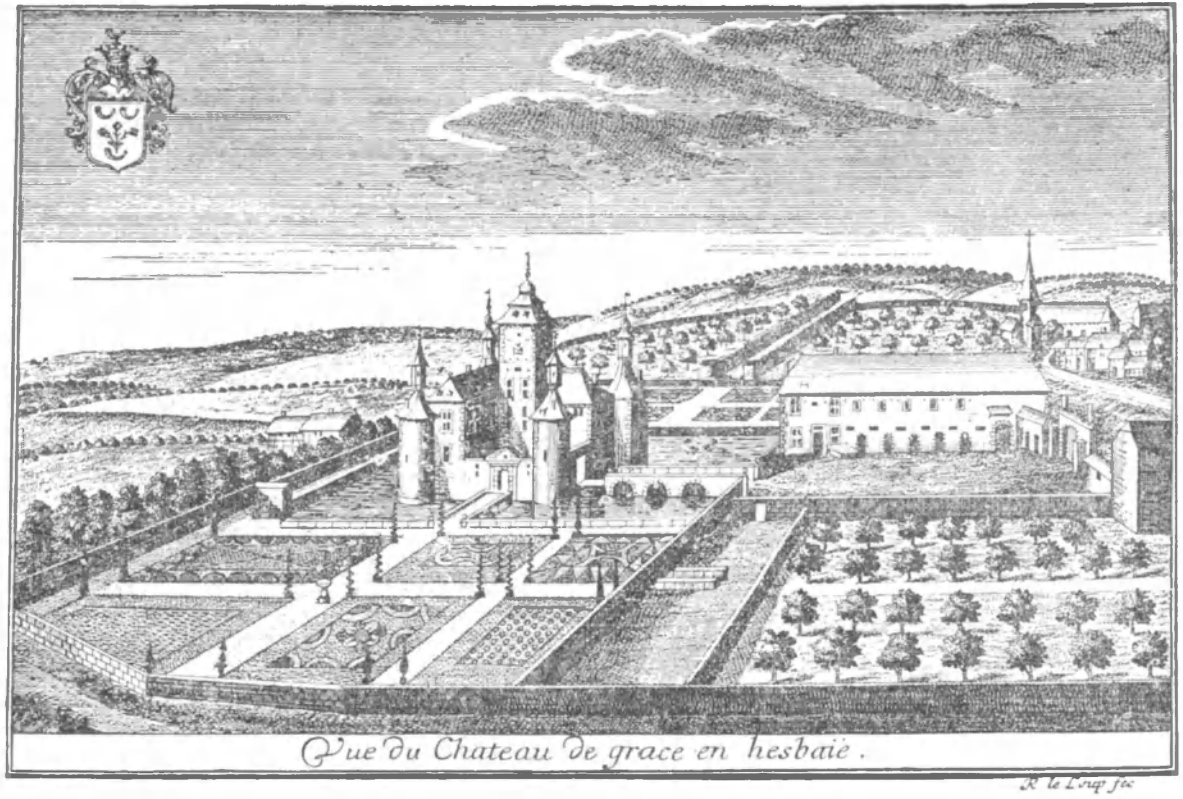

Le château de Grâce, vers 1740, d'après un dessin de Remacle Le Loup, publié par Saumery dans les *Délices du Pays de Liège*.

» L'intérieur du château, qui sert au fermier de remise pour ses machines agricoles et de magasin à pommes de terre et autres produits de la culture, est dans un état de ruine absolument lamentable. Plafonds et parquets s'effondrent, l'escalier est branlant, et nombre de ses marches ont disparu, tandis que dans les salles du Nord-Est, les ravages d'un incendie survenu il y a quelques années ont augmenté la gravité des dégâts dus à un long abandon.

» Cependant des stues de transition Louis XIII-Louis XIV dont certains paraissent avoir été enjolivés de motifs supplémentaires au début du siècle dernier, ornent encore partiellement plusieurs plafonds. Au second étage du donjon, une belle cheminée Renaissance est toujours en place ; une autre, aux pieds-droits richement ornementés, a été enlevée d'une des salles pour être replacée dans le corps de logis de la ferme.

» Quoi qu'il en soit du piètre état de conservation de cette vieille demeure historique..., il est souhaitable que les risques de la voir disparaître soient écartés. Témoin de l'architecture mosane du XVII s. et de l'histoire de la Principauté de Liège, sa disparition serait regrettable, car ce château reste seul à embellir et à ennoblir un site dont le pittoresque a été si gravement altéré par l'industrie charbonnière et la banalité des habitations construites en ce dernier demi-siècle dans le vallon de Grâce-Berleur ».

On ne peut qu'en souhaiter le sauvetage.

Nous ne possédons guère de renseignements sur la vie au château. Un inventaire des meubles, dressé le 4 mars 1733, fait apparaître qu'au moment de sa mort (30 décembre 1732), la baronne de Juneeis occupait treize pièces, y compris la cuisine. Il n'est pas dit que le jeune ménage de son gendre Blisia, installé au château, n'habitait pas d'autres appartements. Malgré tout son intérêt, ce document, qui comporte six pages grand format, ne peut être reproduit en entier (1).

Les archéologues, en le consultant, pourront regretter l'absence de renseignements artistiques. Parmi les peintures

(1) Loye, liasse 4.

identifiées, on relève le portrait du baron de Courtejoye, ceux du prince-évêque Jean Louis d'Elderen, et de M. de Blisia ; à côté d'elles, on fait mention de divers portraits et tableaux, une quinzaine environ. La plus belle garde-robe, à quatre portes, garnie de cuivre, est évaluée à 44 florins par Mathieu delle Vaux, marchand fripier, qui est chargé de dresser l'inventaire. Les lits sont très nombreux : quatre dans l'unique chambre des valets. Le poste le plus luxueux est ainsi libellé : « un bois de liet avec la garniture des indes, soye et or, avec champ tourné et courte pointe, garniture de berce et couverture de toilette et six sièges pareilles » ; il est estimé à 320 florins. Dix tapisseries, dont le sujet n'est pas indiqué, agrémentaient la demeure. On ne mentionne pas d'orfèvrerie. Un seul livre « à trois feuillets peints » est relevé, mais l'estimateur, qui note cependant le moindre objet de la cuisine, n'avait peut-être pas mission de procéder à l'inventaire de la bibliothèque (1).

2. — Les terres

La plus ancienne spécification du domaine appartenant en propre au seigneur, figure dans les convenances de mariage d'Antoine Boileau, en 1436. A cette date, il possède 43 bonniers 17 verges grandes dont 5 bonniers de pré. Ces terres ne sont pas d'un seul tenant : elles sont réparties en 21 parcelles, certaines situées sur les territoires de Montegnée, Berleur, Grâce Saint-Martin et Hollogne.

Si les biens patrimoniaux du seigneur débordent le cadre de la seigneurie, d'autres institutions ont possédé en propre des biens sur le territoire de Grâce laïc : parmi elles, la collégiale Saint-Martin, les abbayes du Val Saint-Lambert et du Val-Benoît, les Métiers de Liège (tanneurs et maçons). Ces derniers

(1) Les objets repris dans l'inventaire sont numérotés en marge (nos 1, 2, 3) ; ils devaient sans doute être répartis entre les trois héritiers de la baronne. Le relevé en est dressé par pièce ou chambre. Citons : « la place par dessus la cuisine, le cabinet joindant, la salette, le cabinet tout près, la salle, la chambre par dessus la salle, le cabinet tout près, la chambre en haut par dessus la cuisine, le cabinet joindant, la chambre Marie-Joseph au-dessus du vestibule... » Mention est faite également de « la chapelle » et de « la chambre par dessus la chapelle ». Le total des objets est évalué à 2819 fl. 5 patars.

avaient recueilli les biens confisqués au détriment des Dathin après l'échec de leur coup de main sur la Cité (1433).

D'après le relevé de tailles de 1603, déjà cité, le seigneur possède à Grâce même 8 bonniers de pré et 15 bonniers de terre. Si l'on compare le total (23 bonniers) aux 43 bonniers de 1436, on doit admettre que d'autres parcelles sont encore situées en dehors de la juridiction. D'autre part, comme le seigneur était entré à l'Etat Noble deux ans auparavant, on peut supposer aussi qu'il payait la redevance foncière, appelée taxe noble, sur d'autres biens situés également à Grâce, mais non repris dans le relevé de 1603 ; ou encore que certaines de ses terres étaient louées à des fermiers locaux qui étaient tenus, en vertu de leur bail, de prendre les impôts à leurs charges.

A la suite d'acquisitions diverses, procédant de mariages et d'actes à titre onéreux, les seigneurs arrondirent leur domaine au cours des siècles. Malheureusement, nous ne trouvons des traces de cette politique domaniale qu'à la fin du 17e siècle. Lorsque Jeanne Corneille de Juncels, veuve de Louis de Streel, épousa Maximilien-Henri de Courtejoye, elle apporta en dot la cense du Mavy, située aux confins de Montegnée et de Grâce, d'une contenance d'environ 20 bonniers, tant terres que prés, répartis en 17 lopins à Grâce, Montegnée, Berleur, Bolsée et Ans (1).

En 1644, Lamoral — nous l'avons dit — évalue ses biens, à 17 ou 18 bonniers de prairie et à 75 bonniers de terre ; mais on peut se demander si ces chiffres ne sont pas exagérés (2). En tout cas, il acquiert d'autres petits biens. A Pierre Wilkin, du Berleur, et à Jeanne Gérard, sa femme, il achète 2 pièces de terre, l'une de 9 verges et l'autre de 2 verges « dans la campagne des Berleurs » (24 décembre 1653). Au même endroit, il

(1) Loyc, liasse 1. Il sera plus longuement question de cette ferme dans la monographie qui sera consacrée à Montegnée.

(2) Le relevé de 1726, dont nous parlons plus loin, donne un total d'environ 10 1/2 bonniers de pré et 71 1/2 bonniers de terre. Et ce total comprend les 20 bonniers de la ferme du Mavy, ainsi que d'autres acquisitions. Si les chiffres cités par Lamoral sont exacts, il faudrait supposer qu'entre 1645 et 1726 il y eut d'importantes aliénations. Nous n'en avons pas trouvé trace.

acquiert de Gilles Mathot et de Salmon Pâque 6 verges de terre pour 420 florins (26 novembre 1664) (1).

Son fils Maximilien, profitant des difficultés où se débattent certains débiteurs, suit la même politique. Le 11 juillet 1689, il acquiert le bien Bignoul et d'autres parcelles qui en dépendent d'une superficie totale de 5 bonniers 2 verges grandes, réparti en 10 pièces, sans compter « une pièce de trixhe et bois qu'on dit le mont (2) ». Le même, on vient de le dire, joint à son lot les quelque 20 bonniers de la ferme du Mavy.

Juncois procède principalement au remembrement des terres par voie d'échanges. C'est ainsi qu'il cède à Arnold Cordy 2 pièces de terre sises à la voie de Tongres contre une autre sise en lieu-dit « Pougne Grognon », d'une étendue de 271 pieds de long et 63 pieds de large (29 septembre 1709) (3). De même, il abandonne à Quélin de Jace 20 verges grandes et 17 petites sises à la Chaussée contre 19 verges grandes et 11 petites situées « alle saux masset proche de pogne en grognon » (5 mai 1710) (4). Peu auparavant, il avait donné au chapitre de Saint-Martin un passage de 16 pieds de large devant son château contre une partie de sentier longeant le fossé du château et le jardin Bignoul, en direction de l'église (23 novembre 1708) (5).

Un relevé « des terres du labour de Grâce » dressé sous son règne, en novembre 1726, nous donne les précisions suivantes : la cour, maison, grange, étables et appendices couvrent 10 verges grandes et 5 petites. Les prairies, au nombre de 7, situées à l'entour du château ou à proximité, forment un total de 10 bonniers 6 verges grandes et 2 1/2 petites. La plus petite de ces prairies mesure 3 verges grandes et 6 petites ; la plus grande, 4 bonniers 18 verges grandes et 3 petites. Les « terres labourables », au nombre de 28, atteignent une superficie totale de 71 bonniers 10 verges grandes et 12 petites (6) réparties

(1) Loye, reg. 2, f° 38.
(2) *Ibid.*, f° 49.
(3) *Ibid.*, f° 59.
(4) *Ibid.*, f° 62.
(5) *Ibid.*, f° 32.
(6) Dans ce total, il faut comprendre le « pré du Mavis » contenant 6 1/2 bonniers qui avaient été « remis en terre ».

sur diverses juridictions : Montegnée et Berleur, Grâce-Berleur, Grâce Saint-Martin, Hollogne et Ans (par exemple : à Hollogne, 6 bonniers 3 verges grandes 5 1/2 petites, en 3 pièces, à Ans, 1 bonnier 11 verges grandes d'un seul tenant) (1). Quatre terres comptent 6, 7, 9 et 10 bonniers, une mesure 4 bonniers, quatre ont plus de 3 bonniers, deux dépassent 2 bonniers, huit atteignent plus d'un bonnier et trois comportent 16 verges grandes et plus ; enfin la plus petite a moins de 3 1/2 verges. L'assolement triennal était pratiqué, mais on ne spécifie pas la répartition des cultures.

En avril-mai 1774, au temps du comte d'Albon, on procède à un nouveau mesurage de tous les biens seigneuriaux sis à Grâce et alentour. En voici le détail : 11 bonniers, 10 verges grandes de prairie en 9 pièces et 75 bonniers 8 verges grandes de terre en 29 pièces. Les cultures étaient réparties comme suit : 30 bonniers ensemencés en grain, près de 10 bonniers à marsage, 20 bonniers en jachère. L'épeautre couvrait 6 1/2 bonniers, l'avoine 3 bonniers 11 1/2 verges grandes ; on relève aussi 11 verges de carottes. Enfin, quelques parcelles n'étaient pas entièrement labourables : c'est ainsi qu'au lieu-dit Busquet se trouvaient 3 bonniers 14 verges grandes 11 petites « partie à terre, partie à bois et à trixhe ». En plus, on signale l'existence de deux étangs dont l'un, dans la prairie appelée les Bonniers, voisine du pré nommé Rabajoie, couvrait une surface de 7 verges grandes 11 1/4 petites ; le second, plus petit, situé dans une prairie voisinant à celle appelée Long Pré, mesurait 17 verges petites. N'est pas comprise dans le calcul la drève, visible sur la gravure de Remacle Leloup, reproduite par Saumery et qui s'étend du jardin Bignoul à la voie de Mons à Liège. Il en va de même du petit bois voisin (2).

A titre de comparaison, signalons qu'un relevé fait en 1822 accorde une superficie de 88 bonniers 12 verges grandes et 16 3/4 petites aux terres possédées dans la région par la famille

(1) A la date du 7 juillet 1748, le seigneur de Grâce possédait à Montegnée 11 bonniers et 5 verges grandes (Notaire B. Platéus, acte du 1er février 1750).
(2) Loye, liasse 1.

de Fabribeckers (1). Les biens ont donc traversé sans avatars la période révolutionnaire.

Jusqu'à la fin du 19e siècle, aucune modification n'est intervenue. Un partage successoral a ramené la part principale, qu'exploite le fermier F. Wéra comme le firent son père et son grand-père, à environ 52 hectares. La toponymie actuelle a conservé l'appellation de « tère dè baron » à une grande parcelle comprise entre la ruelle des Mavis, le Neuvice et la Péchalle. Du temps du père de l'actuel propriétaire, nous signale encore M. Wéra, on a abattu un bois de près de 2 hectares situé au Sud du château.

3. — La ferme et le cheptel

Après avoir délimité l'importance en superficie du domaine foncier relevant du château, tentons de retracer les modalités de son exploitation.

Suivant les distinctions traditionnelles, on peut se demander si le seigneur a pratiqué à l'origine le faire-valoir direct. Il est bien malaisé de le déterminer pour le moyen-âge. Ce n'est qu'en 1530 qu'on rencontre le nom d'un « bouvier », Johan Collin (2). Mais aucune indication n'est fournie sur les rapports juridiques qui existaient entre le seigneur et le chef d'exploitation rurale qui intervient peut-être comme principal domestique d'une entreprise que le propriétaire dirige personnellement (3). La présence d'un « bouvier » se relève encore au cours du 16e siècle. Sont cités comme tels : Henry, bovier de la voueresse (23 juin 1534 et 2 mars 1535) (4) ; Gilet le bovier, qui à la date du 23 octobre 1572 est dit habité Grâce depuis 13 ou 14 ans et être âgé de 37 à 38 ans (5).

Les documents sont muets pour la première moitié du 17e siècle. Dans son contrat de mariage, Lamoral de Courte-

(1) Ce relevé figure dans les Archives de la cure de Grâce.
(2) O.G., 1, fo 142 vo (25 avril 1530).
( ) On voit J. Collin conclure, au nom de son maître, un accord avec les maîtres de la houillère delle Quetailhe (1529), O.G., 1, fo 127 vo.
(4) O.G., 2, fos 142 et 155 vo.
(5) V.S.L., liasse 106.

joye déclare les revenus que lui rapportent ses biens de Grâce, qu'il a affermés. La pratique du bail local, appelé stuit, est donc bien établi. Mais rien ne dit que le fermier de Lamoral ne continuait pas le « bovier » du siècle précédent.

Parmi les fermiers ultérieurs, nous relevons :
Jean Pagnoul (22 mars 1683) (Loye, liasse 7).
Nicolas Bernard (18 mars 1705) (*ibid.*, reg. 3).
Jean Lamalle (21 juin 1726) (Not. Taury).
Mathieu Lhoest (21 novembre 1732) (*ibid.*).
Bertrand Dethier (19 novembre 1738) (Not. G. L. Léonis).
Lambert Streel (18 décembre 1741) (*ibid.*).
Pierre Bottin († 11 novembre 1748) (Reg. Par. III, p. 348).
Nicolas Bottin († 16 janvier 1772) (*ibid.* V, p. 318) (1).

Le nom de Guillaume Rigo, qui fut un moment mayeur de Grâce et le fidèle fermier de Fabribeckers sous la Révolution et le Régime français, apparaît en 1772. Il avait épousé Marguerite Bottin.

Le domaine ne semble pas avoir toujours fait l'objet d'une exploitation unique. Aussi longtemps qu'existe la ferme du Mavy, possédée d'abord par la famille Streel, des terres de Grâce furent tenues par l'exploitant de cette ferme, tel Henry le Paige « maître du Mavis » (2). Il arrive au seigneur d'accenser une partie de ses terres à divers exploitants : le 14 mars 1705, Jacques Braive loue 5 pièces de terre totalisant 91 verges grandes. Le même jour, l'enclos du Mavy, d'une superficie de 2 1/2 bonniers, est affermé à Louis Raick ; une parcelle de 12 verges grandes à Gillet Wilkin et 7 pièces de terre, pour un total de 3 bonniers 19 verges grandes 17 petites, à Toussaint Lepage, mayeur de Montegnée (3).

Mais dans l'ensemble le bloc domanial a fait l'objet d'un affermage unique, sous certaines conditions, dont la principale

(1) Le nom de certains de ces fermiers se retrouve plus loin. Donnons ici les détails suivants : Nicolas Bernard fut aussi le fermier de Juneeis à Streel (Notaire Taury, 19 décembre 1707) ; Pierre Bottin, en revenant de Huy, tomba dans la Meuse à Chockier et se noya (1748) ; Nicolas Bottin fut enterré dans l'église de Grâce (Reg. Par.).
(2) O.G., 9, f°s 14 v°, 73 v°, 91 (1647-1651).
(3) Loye, liasses 4 et 7. Taux d'affermage : 4 muids.

consiste dans le prélèvement d'une redevance au bonnier (1). En 1645, le bonnier de terre labourable rapporte 4 muids (en 1705, 4 muids également pour les exploitants particuliers, 3 1/2 muids pour le fermier principal), le bonnier de prairie est évalué à 8 muids, taux fixé aussi en 1683, mais réduit à 6 muids en 1705.

En 1732, les prix pratiqués sont les suivants : 5 muids pour le bonnier de prairie et jardin, 3 muids 4 setiers pour le bonnier de terre. En 1738, les prairies valent 5 muids, les terres 3 muids 2 setiers. En 1741, la redevance s'élève à 5 muids pour les prairies et 3 muids pour les terres arables. On remarque que le taux d'affermage du bonnier de terre a régulièrement baissé. Il y a lieu d'observer aussi que dans le bail de 1741, l'impôt foncier est à charge du propriétaire, tandis que les autres charges sont payées par le locataire, mais déduites de son fermage (2).

Signalons également que le métayage intervient parfois. Le 22 mars 1683, Jean Pagnoul, fermier de Maximilien-Henri, s'engage à labourer par moitié les terres et à faire « battre les deux moitiés, couper et inhorrer » et à livrer au seigneur sa part en argent ou en grain, selon le désir de ce dernier (3). En 1714, Junceis note qu'il exploite la ferme de compte à demi avec son fermier et il partage avec lui le produit de la récolte. Comme nous n'avons pas de comptes pour les années 1715 et 1716, nous ne pouvons dire si ce mode d'exploitation se poursuivit ces années-là. En tout cas, il ne fut pas appliqué, ni en 1718 ni en 1719.

Les conditions particulières inscrites dans les baux qui se recopient à partir de 1726, traduisent le désir d'assurer la

(1) Dans un compte du 18 avril 1706, Junceis évalue à 8 bonniers de prairies et 48 bonniers de terres arables, la superficie de ses propriétés exploitées par son censier Nicolas Bernard. Les prés sont affermés à 6 muids le bonnier et les terres à 26 setiers (3 muids 2 setiers). Le seigneur effractionne le muid à 9 fl. (Loye, reg. 3).

(2) Les chiffres cités ci-dessus sont extraits des « stuits » (baux) suivants : 18 mars 1705, stuit de la basse-cour à Nicolas Bernard (Loye, liasse 7) ; 21 novembre 1732, stuit à Mathieu Lhoest (Notaire Taury) ; 19 novembre 1738, stuit à Bertrand Dethier (Notaire Léonis) ; 18 décembre 1741, stuit à Lambert Streel (*ibid.*).

(3) Loye, liasse 7.

continuité du plein rendement de la terre (1) ; en même temps certaines d'entre elles rappellent les dispositions du cens recognitif, marquant la volonté de maintenir le fermier dans une sujétion relative, tout en procurant au propriétaire quelques avantages économiques : fourniture de deux moutons gras, deux pores assez grands pour mettre au bois, quatre setiers de navette, 500 gerbes de paille pour les chevaux du seigneur, etc.

En présence du taux de location que nous avons mentionné plus haut, on est désireux de savoir quelle charge ils représentent pour le fermier et quels avantages ils procurent au seigneur. Puisqu'ils ne constituent qu'une fraction de la production d'un bonnier, il suffirait de les mettre en rapport avec celle-ci. Malheureusement nous ne possédons aucun renseignement précis sur le rendement.

Sans doute, le baron de Junceis qui, comme nous le verrons, tient si bien ses comptes, a-t-il établi pour les années 1709 à 1719 le relevé des gerbes du domaine de Grâce. Mais il semble bien que les chiffres inscrits dans le registre correspondent à l'évaluation des profits qu'il retire de la terre. On peut les regrouper sous forme de tableau synoptique (v. p. 110). Les chiffres sont incomplets pour les années 1709 et 1729 ; ils manquent pour 1715 et 1716.

Junceis donne le nombre des gerbes battues et celui des gerbes récoltées. Du total de celles-ci, il défalque parfois la part qui revient aux dîmes (2). Nous mettons en face du nombre de gerbes battues la quantité de grain qu'elles ont produite, évaluée en setiers (3).

(1) Le fermier « ne pourra désaisonner ni resteuler, sinon pour semer navette et tremblenne » (Stuit de 1741) (w. *trimblinne* « trèfle »). — Production imposée : 1/3 en épeautre, 2/3 en froment et en seigle. — Sur le dérèglement des soles et le « restoilage », voir Edg. Renard, dans B.T.D., t. 14 (1940), pp. 418 et suiv.

(2) A la dîme « Grawea » : 73 gerbes d'épeautre, 5 de seigle et une certaine quantité de foin qu'il ne spécifie pas (1711) ; 68 gerbes de vesce (1712) ; 83 gerbes de seigle (1714). A la dîme du Val-Benoît pour la même année : 17 gerbes de seigle, 9 de froment, 17 d'épeautre, 12 de mêlé fourrage, 64 de vesces. — Sur la dîme Graveteau, voir P. Hanquet, dans A.H.L., t. 5, pp. 119-155.

(3) On pourra comparer les chiffres du tableau (Loye, reg. 4, passim) avec les nombreuses données fournies par J. Ruwet, dans *Cahiers d'histoire des Prix*, n°2 (1957), pp. 69 à 108. — Faisons remarquer que, dans notre tableau,

	1710		1711		1712		1713		1714		1717		1718	
	gerbes	setiers	gerbes	setiers	gerbes	setiers	gerbes	setiers	gerbes	setiers	gerbes	setiers	gerbes	setiers
Froment	1309	208	828	161	2350	287	1163	187	1080	161	1254	189	1507	277
Seigle	3412	741	3377	826	3763	650	3027	599	3392	719	—	716	3817	790 ½
Epeautre	1584	801	1357	674	1438	659	997	491	787	319	2028	889	1182	661
Gros orge	232	82	146	60										
Mêlé orge	510	180 ½	304	133	1274	657	2178	884	711	343	—	—	—	—
Petit orge	699	370	720	425										
Pois	511	85	240	42	603	90	200	15	—	—	818	84 ½	880	137
Vesces	219	20	165	40	550	84	320	—	520	137	320	64 ½	170	23
Avoine	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1341	522 ½	1490	652

Le seigle est de loin la culture prédominante ; le nombre de gerbes de cette céréale dépasse le total des gerbes d'épeautre et de froment ; mais, si 5 gerbes environ de seigle fournissent un setier, pour la même mesure il ne faut que 2 d'épeautre (et 2 de gros orge), tandis qu'en moyenne 7 gerbes donnent un setier de froment (1).

Outre le nombre de gerbes battues et de mesures obtenues, le seigneur note la part livrée ou vendue en vue de la mouture ; celle qu'il vend au particulier, celle qu'il réserve aux ouvriers, aux chevaux, aux animaux de la basse-cour, ainsi que celle qu'il envoie à sa maison de Liège ; le « petit orge » pour la brasserie ; le « mêlé orge » pour les poules, les pigeons, les chevaux « de carosse et de labeur » ; l'orge et l'avoine livrés aux houillères de Pogne è grognon et du Mavy (2). En bon administrateur, il constitue des réserves, attitude que lui impose peut-être la mévente, aussi bien que le souci d'assurer les emblavements de l'année suivante : « Le 1er de mars 1711, il reste au grenier du château : orge petit, 176 stiers ; orge mêlé (de Mons), 32 stiers ; sur la chambre du mayeur au grenier de la basse court, 22 stiers ; au petit grenier de la basse court : poids gris 33 stiers. » Il note le 31 juillet 1714 : « j'ay faict remesurer mes grains et il restait au grenier : froment, 10 stiers ; seigle, y compris 4 stiers prêtés au curé, 41 ; épeautre 13 ; avoine 169 ; orge pour le braz 33 1/2 ; vesces 9 1/2 ». Il note encore que « le 6 octobre 1717, on a reme-

les chiffres ne sont guère complets que pour les trois principales céréales : froment, seigle, épeautre ; qu'à partir de 1712, il ne fait plus de distinction entre les diverses variétés d'orge (total pour 1710 : 1441 gerbes et 632 1/2 setiers ; pour 1711 : 1170 gerbes et 618 setiers) ; qu'il signale parfois deux variétés de pois : les « pois blancs » et les « pois gris » et que l'avoine n'est pas relevée dans tous les comptes. Il fait aussi mention de foin : 84 « faz » (w. *fa* « botte ») ; de trèfle séché : 10 « faz » ; de navettes : 70 mesures ; de favettes (w. *favète* « féverole ») : 198 gerbes ; de favettes et vesces de l'enclos du mavy : 433 gerbes en 1710 ; de vesces et mêlé fourrage : 1960 gerbes en 1712 ; de navettes : 93 setiers en 1713 ; de mêlé fourrage : 588 gerbes en 1717.

(1) Les épis, selon la récolte, étaient plus ou moins bien fournis et les gerbes, faites à la main, n'avaient pas exactement le même volume.

(2) Par exemple : en octobre 1710, 36 setiers de petit orge à la fosse de Mavy ; entre le 6 mai et le 2 juillet 1712, 88 setiers d'orge à la fosse de Pogne et grognon ; entre le 9 août et le 10 octobre 1712, 36 setiers d'avoine à la même fosse et 21 setiers au Mavy ; du 26 janvier au 31 mai 1714, 257 setiers de seigle « aux ouvriers de la fosse » ; le 12 avril 1713, 19 setiers d'orge à Pogne et grognon...

suré le vieux grain de 1716 lequel est sur le grenier au-dessus de la brassinne et il s'est trouvé 464 stiers ».

Lorsque la récolte de Grâce ne couvre pas les besoins, Juncels fait venir des céréales de ses autres fermes : de Streel, 60 setiers de seigle ; de Mons, 32 setiers d'orge mêlé (en 1720) ; d'Oha, 89 setiers de petit orge et de Streel, 64 setiers aussi de petit orge (30 mars 1711) ; de Streel, 40 setiers de seigle (28 octobre 1711) ; de Streel, 96 setiers de seigle (avril 1713) ; de Streel encore 64 setiers d'orge (11 novembre 1714) ; d'Oha, 42 setiers d'orge « hors de 300 setiers que le censier d'Oha a livrés à Liège » (23 décembre 1714). De plus, pour couvrir le déficit en orge de cette année-là, il en achète 184 setiers. Signalons qu'on ne relève pas de livraison d'épeautre ou de froment à Grâce.

Quels étaient à l'époque les prix pratiqués à la ferme de Grâce ? Nous n'avons sur ce point que des indications fort fragmentaires ; nous les groupons encore sous forme de tableau. On notera les fluctuations des prix qui varient d'une année à l'autre, mais aussi dans le courant d'une même année.

	1710	1711	1712	1713	1717
Froment	—	—	3 fl. (st.)	3 fl. 10	45 pat.
Seigle	45 pat. (st.) (1)	41 p.	39 p.	52 p.	39 p.
	44 pat. (st.)	45 p.	44 p.	55 p.	
			42 1/2 p.	3 fl. 5	
Epeautre	9 fl. 10 (m.)	—	—	10 fl. 12	7 fl. 10
	9 fl. 5				
Gros orge	10 fl. 2-2	10 fl. 5 (m.)	—	—	—
Mêlé orge	9 fl. 10	—	—	—	—
Petit orge	14 fl. 5	—	—	—	—
	14 fl. 12	—	—	—	—
Pois gris	2 fl. (st.)	—	—	—	—
	45 p.				
Navette	3 fl.	—	—	4 fl. 13	—

(1) fl. = florin ; pat. ou p. = patar ; m. = muid ; st. = setier.

On peut glaner d'autres indications, assez maigres en vérité : en 1705 l'orge mêlé valait 12 fl. le muid, les vesces 1 fl. la mesure, les navettes 3 fl. 5 la mesure ; en 1712 les pois (sans autre qualification) 35 patars le setier ; en 1713 l'orge 10 fl. 10

le muid. Faute de renseignements plus complets, il est malaisé de tirer des conclusions des fluctuations des prix. On constate toutefois, sans en voir la raison, qu'en 1717 les prix du froment, du seigle et de l'épeautre sont nettement inférieurs à ceux des années précédentes.

Les profits que le seigneur ou le censier retirent de la ferme varient également d'une année à l'autre. Il y a de « bonnes » années et il y en a de « mauvaises ». Est-il possible d'évaluer ces profits ? La question est difficile à résoudre, faute de bilan précis. En effet Juncels, dans ses comptes, n'établit pas de balance entre les recettes et les dépenses, et les chiffres qu'il nous donne ne nous permettent pas de l'établir à sa place. Il est toutefois possible de calculer approximativement la valeur d'une partie de la récolte pour l'année 1710, puisque l'on connaît le nombre de setiers provenant des gerbes battues (voir tableau précédent) et le prix du setier ou du muid (1 muid = 8 setiers). On ne nous donne pas le prix du setier de froment ; on supposera qu'il valait 3 fl. comme en 1712. Pour d'autres céréales, nous avons deux prix ; on choisira le premier qui est, sauf pour le petit orge, le plus élevé. On obtient (valeur approximative) 684 fl. pour le froment, 1665 pour le seigle, 910 pour l'épeautre, 102 pour le gros orge, 210 pour l'orge mêlé, 670 pour le petit orge et 170 pour les pois, soit environ 4350 fl. Evaluation fort incomplète, puisqu'il faudrait y ajouter le prix des favettes, des vesces, du foin, du trèfle, des navettes etc., ainsi que le montant de la vente du « vieux seigle », qu'il a cédé à 36 patars le setier, sans compter bien entendu ce que lui rapportent son cheptel et les terres qu'il donne en location.

Aussi malaisé à déterminer est le profit du censier locataire. On peut, à ce propos, rapprocher le taux du loyer, stipulé en muids, de la production par bonnier, d'après les chiffres pratiqués avant l'introduction des procédés modernes de culture. Si l'on veut bien admettre qu'un bonnier produisait généralement 16 Hectolitres de froment [1], ce qui représente 1600 : 245 (= 1 muid) soit 6 1/2 muids environ et 17 hl. de seigle, soit

[1] Dejatte, *Classes rurales*, p. 190.

7 muids, on doit conclure qu'en fournissant 3 1/2 muids au bonnier, le fermier aurait abandonné parfois 50 % de la production. Sans doute, l'avoine (26 hl. au bonnier, soit un peu moins d'onze muids) et l'épeautre étaient des denrées plus rémunératrices ; ce sont elles qui entre autres compensaient le prix plus élevé des prairies.

Mais, lorsqu'on voit le seigneur continuer à entretenir des chevaux de labour, réserver de la semence (en 1710, sur 68 setiers de navette, il en réserve 22 « pour la provision »), on peut soupçonner sous le couvert juridique du bail une survivance de la pratique du métayage (1). Nous sommes assez enclins à croire que la terre n'enrichissait pas plus le seigneur que le fermier (2). Heureusement les cultures secondaires telles que vesces, pois, favettes, etc. apportaient un complément de revenus qui permettait au locataire d'entretenir les bâtiments d'exploitation et au seigneur de nourrir son cheptel.

En ce qui concerne le cheptel, nous n'avons que des renseignements fragmentaires. Notons une indication précise : la prédominance des bêtes à laine.

A l'occasion de litiges entraînant des saisies-exécutions ou de règlements de succession, apparaissent d'une façon sporadique des dénombrements, accompagnés parfois de prix que nous donnons en les regroupant :

1436 : « chevaulx, vaches, brebis, porcealx » sont cités sans indication de quantité (3).

(1) Rappelons qu'en 1714, le seigneur et son censier se partagèrent la récolte par moitié.

(2) Il est bien regrettable que Junceis n'ait pas mis en regard des chiffres de la production la superficie des terres emblavées, ni calculé ses profits d'une manière précise et complète. Notre conclusion eût été plus formelle et aussi plus exacte. — Dans un document postérieur (1838) que nous a communiqué M. de Fabribeckers, on lit que les terres labourables ont été louées aux frères Rigo au taux de 3 1/2 muids par bonnier et les prairies à 5 muids. Sur ce pied, la ferme a rapporté 3046 florins ; le « jardin d'en bas » et le pré bignoul : 100 fl. ; le loyer « de la maison platéus » : 48 fl. Total 3194 fl. « Comme la contribution foncière est toute à charge du fermier, il n'y a rien à déduire du produit net ci-dessus ».

(3) C. et T., reg. 5, f° 131.

1555 : citation analogue ; en plus : 80 bêtes à laine (1).

1687 : 5 chevaux ;
92 bêtes à laine tondues, dont 42 moutons et 50 laitières, que l'on évalue à 4 fl. 11 pat. 1 liard pièce ;
23 agneaux de l'année tondus, à 57 pat ;
9 vaches valant de 11 à 28 fl ;
1 taureau à 24 fl ;
1 bélier à 23 fl ;
4 génisses à 29 bl. et 2 veaux de l'année à 8 fl. (2).

1692 : 13 chevaux dont 3 de selle, 2 de carrosse et 8 « de labeur » (3). Ces derniers, ainsi que les domestiques, sont parfois mis par le seigneur, au service des particuliers contre rétribution (4).

1710 : 164 bêtes à laine et 40 agneaux.

1712 : 176 moutons et brebis et 40 agneaux.

1713 : 171 bêtes à laine et 38 agneaux. Les prix varient de 9 fl. pour les jeunes moutons à 4 fl. pour les vieux.

1719 : 147 bêtes à laine (5).

Cette abondance de bêtes à laine ne constitue pas une anomalie : dans les fermes voisines de Mathieu de la Croix, sur la Chaussée de Grâce, on dénombre 142 bêtes à laine (6) et dans celle de Juncеis à Mons, 120 bêtes à laine (7).

La statistique des années 1720 et suivantes ne cite pas le nombre de chevaux ; il en existe : Juncеis parle de ses « chevaux de carosse » et de ses « chevaux de labeur » et il mentionne leur nourriture dans ses comptes (8).

(1) O.G., 4, f° 108 v° et 5, f° 69 v°.
(2) O.G., 12, f° 70 v° et V.B., liasse 248.
(3) O.G., 12, f° 105.
(4) En janvier 1614, le seigneur réclame a la veuve Piron Wilkin le payement de 174 fl. « procédant de labeur de terre lui fait par ses chevaux et servants » (O.G., 10, f° 17 v°). De même, en janvier 1527, « item dist avoir paiet a voweit pour trois voitures a alleir quérir des boix a tout (= avec) le chare et chevalx, XXX aidants » (O.G., 1, 39 v°).
(5) Loye, reg. 4.
(6) Vente par Mathieu de la Croix de 142 bêtes à laine « qui sont dans la bergerie de sa cense » pour 770 fl. (Notaire Taury, 17 décembre 1706).
(7) Echevins de Liège, Procès 107.
(8) Juncеis ne fait pas mention de vaches ; mais il devait y en avoir à la ferme. En tout cas, son fermier Nicolas Bernard lui livre du beurre.

4. — Les petits comptes de Monsieur de Junccis

Louis François de Junccis, baron de Kersbeeck, voué de Streel, est le seigneur de Grâce que nous connaissons le moins mal. Les archives Fabribeckers notamment nous donnent sur le personnage des détails circonstanciés : pièces qu'il rassemble pour affirmer ses droits sur la seigneurie de Grâce, procès qui le mettent aux prises avec maints particuliers ou avec le chapitre cathédral (1), registres de houillerie, registres aux recettes et dépenses, aux comptes et aux récoltes dont maintes pages sont écrites de sa main (2). Il a, tant de son côté que du côté de sa femme, Anne-Isabelle de Blisia, beaucoup de biens au soleil : outre le château de Grâce, la ferme et les terres qui en dépendent, avec les droits seigneuriaux, cens, rentes et chapons qu'il laissera plus tard à sa fille aînée Anne Isabelle, il possède un château à Mons « proche Crotteux » ; la seigneurie et le château de Kersbeeck près de Tirlemont, qu'il léguera à sa fille Ursule Véronique ; une maison, basse-cour, jardin, prés et terres à Streel, près de Fexhe-le-Haut-Clocher, ainsi que la vouerie de Streel et la seigneurie de Roloux dont il gratifiera sa troisième fille Marie Josèphe (3). Il possède un immeuble à Liège « sous la paroisse St-Remacle entre St-Martin et Ste-Croix... qui joint devant au chemin et derière à la rue de la Basse-Sauvenière (4) ». Il est également

(1) Nous avons parlé plus haut de ses difficultés avec la Cathédrale à propos des limites de sa juridiction. De plus, les Archives de Loye contiennent maints procès qu'il dut intenter à diverses personnes (Love, liasses 5 et 7). « Qui a du bien, a du mal », dit la sagesse populaire. Junccis, en recueillant la succession de sa tante, se trouva mêlé à de nombreuses procédures : on nous donne une liste de 69 procès qu'elle avait sur les bras.

(2) A l'époque où il commence ses comptes (1705), il partage les revenus des biens de sa tante Jeanne Cornélie (Corneille, Cornelle) de Junccis, douairière de Grâce, avec son frère Jean Guillaume de Duffles a Junccis et son beau-frère Nicolas d'Eynatten, époux d'Anne de Junccis. Ceux-ci, à plusieurs reprises, signent au registre pour décharge. Sur les biens laissés par Jeanne Cornelle, voir Notaire Taury, acte du 17 décembre 1706.

(3) En mars 1726, il avait fait testament au château de Grâce « dans la chambre au-dessus de la cuisine ». On peut lire ses dispositions testamentaires dans : Notaire Taury (22 octobre 1731).

(4) *Ibid.*, 22 juin 1707. Il s'agit de l'immeuble situé au Mont-Saint-Martin dont il a été question au chapitre consacré aux seigneurs. Le 21 mars 1740, ses héritiers Ernest-Ferdinand Van der Heyden de Blisia et sa femme Jeane Isabelle de Junccis, Théodore d'Eynatten, seigneur de Kerbeeck, époux d'Ursule Véronique de Junccis, le vendirent pour 15.000 fl. à Charles Walthère Van den Steen, mari de Marie-Anne Van der Heyden de Blisia (Notaire Léonis).

propriétaire de fermes à Seny, à Haut-Oha et ailleurs (1). Du fait de sa femme, il touche parfois des sommes importantes : ainsi le 22 janvier 1731, à la mort de son beau-frère Jean-Ferdinand, chanoine de la Cathédrale, prévôt de Notre-Dame-aux-Degrés à Cologne, seigneur de Loye et de Reyckhoven, il reçoit des mains de son autre beau-frère Lambert Charles, principal héritier de Jean Ferdinand, la somme de 20.000 florins, moyennant quoi il renonce, ainsi que sa femme, « à tous droits et prétentions qu'il pourrait avoir à tous biens féodaux, censaux et allodiaux délaissés par le seigr prévôt » (2).

Ses capitaux lui permettent de prêter de l'argent aux particuliers et même aux communautés : c'est ainsi que la communauté de Haut-Oha, près de Huy, lui doit à un moment donné plus de 3000 florins (3). Enfin, il a des intérêts dans plusieurs houillères, soit comme actionnaire, soit comme terrageur (4).

Mais ces indications ne sont pas suffisantes pour nous permettre d'établir le cadastre de sa fortune. Il nous faudrait « l'assistance » de son receveur Gilles Dheur « lequel — comme il le dit — étoit très bien informé de ses affaires » (5).

Quoi qu'il en soit, dès son arrivée à Grâce, il s'appliqua à bien tenir ses comptes. Il acheta un registre, dont coût : 2 fl. 7 patars, qui lui servit pour les années 1705 et 1706 ; il transcrivit sur une face la « copie des quittances qu'il donna à diverses personnes » (la première date du 28 janvier 1705) et sur l'autre face les « reçus et déboursements » (le premier poste porte la date du 25 janvier). Nous ne pouvons songer à reproduire tous ces comptes ; nous n'en donnerons que quelques extraits (6).

(1) Il est également fait mention de fermes à Heymont et à Haveligeoule ; d'une maison et brasserie à Liège, en Pierreuse, appelée « le bien Joncis » (cf. Notaire Taury, 4 avril 1709) et de très nombreuses rentes. Signalons ici qu'il vendra pour 2000 fl. à Nicolas, baron de Stockem, seigneur de Kermpt, « un livre censal avec une court appelée Joncis Hoff ». Notaire Taury (3 septembre 1731). — Notons également que la ferme de Seny avait appartenu à Maximilien Henri de Courtejoye et à sa femme.

(2) Notaire Taury.

(3) Notaire Leclercq (10 mai 1731).

(4) Nous reverrons souvent son nom dans le chapitre consacré aux houillères.

(5) G. Dheur qui, comme le notaire Taury, souvent cité, habitait « sous la paroisse Saint-Hubert à Liège », fut également le « constitué » du baron de Trognée, du baron de Wal, époux de Jeanne de Grimont de Trognée, et, plus tard, d'Ernest-Ferdinand Van der Heyden de Blisia.

(6) Loye, reg. 3 et 4, passim.

Il note les revenus qu'il tire des houillères ; le 28 janvier : 20 fl. 5 provenant de la fosse du Mavy où il est actionnaire pour une 8e part ; le même jour : 44 fl. 10 pour la 25e part libre qu'il a à la fosse du Profondbure ; le 31 janvier : 47 fl. 5 pour les fosses du Mavy et delle Banse ; le 15 février : 7 fl. 13 patars 1 liard pour le terrage de la fosse delle Brodalle ; 29 fl. 10 pour la fosse du Profondbure et 20 fl. pour celle du Mavy ; le 15 mars : 3 fl. (fosse delle Brodalle), le 22 : 7 fl. 10 (fosse du Mavy) ; le 5 avril : 52 fl. (fosse du Mavy) et 7 fl. (fosse de Balle elle Tiesse)... ; le 26 juillet : 73 fl. (fosses du Mavy, delle Banse et des Bons Beuveurs) ; le 10 août : 60 fl. pour les mêmes fosses. Relevons pour l'année 1706 : le 28 mai, 28 fl. d'acompte pour les dommages de la fosse des Bons Beuveurs ; le 31 juillet, 12 fl. de charbon pour faire des boulets : le 28 août, 152 fl. que lui remet le lieutenant-bailli Germeau pour paniers échus à la fosse du Profondbure et, le 24 novembre, 147 fl. 10 pour la même fosse... (1).

Il note aussi des revenus de sa ferme de Grâce : 60 fl. que lui remet son censier Nicolas Bernard pour la moitié « de son vin de stuit » (22 mars 1705), du même il reçoit 100 fl., puis 263 fl. en août 1706 : de Jean Riga, locataire de la prairie du Mavy, qui a vendu du foin pour le compte de son propriétaire : 289 fl. (25 octobre 1705) ; du bailli Germeau, autre locataire d'une partie de ses terres, 270 fl. (23 février 1706).

A la mort de la baronne de Grâce, Jeanne Corneille de Juncis, décédée à Liège, il vend les deux vieux chevaux de carrosse 120 fl. et le carrosse lui-même 200 fl. (28 février 1705) ; de son receveur G. Dheur, il reçoit 803 fl. « provenant de la vendition des meubles de la maison mortuaire » après déduction de « 10 fl. pour l'estime faite à la maison, 2 fl. au crieur, 43 fl. 15 pour le 20e de l'estimeur, 14 fl. 12 pour le 60e du notaire et 2 fl. de drinkel à la servante de l'estimeur pour avoir haussé » (21 mars 1705).

Il a des débours importants ; faisons un choix parmi ceux du 1er trimestre de 1705. L'enterrement de la baronne a coûté

(1) Nous disons plus loin un mot de ces houillères.

cher : on a fait dire des messes pour 280 fl. ; on a habillé la domesticité : on a payé « pour les bas, chapeaux, crêpes et gants des valets et servantes de la maison mortuaire 32 fl. 15 ; pour les souliers des valets et servantes et aussy des bonnets 22 fl. 15 ; pour le deuil des domestiques et blazon 460 fl. 15 ; pour façon des habits des servantes 9 fl. 15 ; pour façon et fournitures de deux habits de valets 27 fl... ». Le service funèbre, la décoration de l'église ont entraîné de gros frais : « pour la musique du service 48 fl., au marguillier de St-Remacle pour le tapis de l'église et de la salle et d'autres droits de sépulture et aussi pour les sonneurs de St-Martin 184 fl. ; pour le luminaire 206 fl. ; pour le blazon et les armes 112 fl. ». On a versé de la bière aux sonneurs pour 8 fl. On n'a pas oublié les pauvres : on a remis au curé de St-Remacle pour ses pauvres 100 fl. On a célébré des messes de quarantaine : aux trois prêtres qui les ont dites, on a donné à chacun 24 fl. ; les chandelles ont coûté 5 fl. 12 ; le marguillier a reçu 40 fl. et les pauvres 4 fl. « à plusieurs fois » ; on a sonné la quarantaine à Grâce, coût : 40 fl. ; on a payé à Jenne, la cuisinière, 24 fl. « pour payer tous les pains qu'on a eus pendant la quarantaine et autres bagatelles ». On a acquitté d'autres petites dettes : « 15 fl. à la femme qui a aidé à panser Madame, 6 fl. à celle qui l'a ensevelie, 34 fl. 16 au maréchal de la Basse-Sauvenière pour avoir ferré et pansé les chevaux de feu Madame ». On a payé les gages des domestiques : « 120 fl. à Gertrude, de Grâce, pour deux années de gage ; 60 fl. à Nanon pour une année de gage, y compris 5 écus (= 20 fl.) de gratification ; 165 fl. à Jenne la cuisinière pour son gage, y compris 25 écus de gratification et une pistole (= 15 fl.) parce que son habit n'était pas complet ; à Gilon pour deux années de gage 26 écus, pour une capotte 5 écus et encore un demy habit 5 écus, soit en tout 144 fl. ; à Pierre Salmon, cocher, pour un demi-an de gage 10 écus, pour un tiers d'année de gage de sa femme 13 fl. 6 et pour un tiers d'année de sa nourriture 33 fl. 6, soit au total 130 fl. 10 ; pour les deux hommes de Mons qui sont de garde au château de Grâce, pour 10 jours, 15 fl. » On paye aussi la domesticité de Grâce : 22 fl. 4 patars 2 liards au maître varlet pour 5 mois

de gage ; au 2e varlet 19 fl. 9 ; au 3e varlet 17 fl. 5 p. 2 l. ; aux deux servantes 33 fl. 6 p. 2 l., aussi pour 5 mois, ainsi que 50 fl. au berger de Homvent pour 4 mois de gage (1).

Pendant la même période, Junccis acquitte divers arriérés de charges : pour l'impôt de deux brassées du temps de feu madame : 3 fl. 7 p. 2 l. ; au luminaire de l'église de Grâce pour 13 ans d'arriérés de 1 3/4 setier à 9 fl. le muid, 25 fl. 11 p. 2 l. ; au marguillier de la dite église pour 9 ans d'arriérés de 1 3/4 setiers à 8 fl. le muid, 16 fl. ; aux pauvres de Grâce pour 7 ans d'arriérés de 2 1/2 muids et pour 6 ans de 1/2 muid à 9 fl., 184 fl. 10 ; au curé de Tilleur 8 muids à 9 fl., 72 fl. ; à la grande compterie de la Cathédrale 139 fl. 3 p. 3 l. ; au Val Saint-Lambert pour 11 muids d'épeautre sur les biens de Montegnée, 99 fl.

Il a fait exécuter divers petits travaux dans ses propriétés : il paie 66 fl. à Toussaint Jamar « pour avoir racomodé le puits de houmvin », 19 fl. 7 à Lisbet Gise qui a fourni la chaux : 43 mantes (= mannes) de chaux à 9 sous ; 42 fl. à Martin Lacroix pour 7 soumiers (w. *soûmî* « poutre ») qui ont été appliqués au bâtiment de Grâce ; 30 fl. pour 40 journées de batteurs à 15 patars ; à maître Renkin, maçon, qui a raccommodé le plafond de Grâce : 4 journées à 30 patars sans bière et 3 journées de valet à 20 patars ; 26 fl. à Lambert Nossent, « charlier » ; 17 fl. 7 à Lambert Lambrecht, « gorlier » de Grâce ;

(1) La ferme de Homvent était située à Montegnée ; elle avait été la propriété de la tante de Junccis. — On voit qu'à l'époque les gages des domestiques étaient ridiculement bas. Soixante-dix ans plus tard, ceux-ci n'étaient pas mieux payés et ils attendaient parfois fort longtemps leur payement. En juin 1772, à la mort du baron de Blisia, on paie au personnel de Grâce un acompte sur les sommes qui leur sont dues : Toussaint Renard a été engagé le 1er juillet 1766 au gage annuel de 80 fl. ; il lui est dû, pour 5 ans et 11 mois, 476 fl., 13 patars, 2 liards, plus « un surtout » de 30 fl. qu'il n'a pas reçu ; il a touché 192 fl. 10 ; il réclame le reliquat, soit 284 fl. 3-2 ; on lui paie sa dernière année de gages, soit 80 fl. Charles François Wathelet, domestique, gagnait 56 fl. par an jusqu'en avril 1765, gage qui fut porté à 64 fl. ; il devait percevoir 512 fl. 6 ; il n'a touché que 48 fl. 15. Catherine Paty a été servante du 15 juin 1762 au 1er septembre 1765 au salaire de 15 écus (60 fl.). A cette dernière date, elle a été promue cuisinière au gage de 100 fl. Elle a gagné 871 fl. 13-2 ; elle a reçu une fois 4 fl. et, une autre fois, une couronne ; on lui doit encore 862 fl. 16. Jean Hollogne est entré en service comme cocher, le 1er mars 1768, au gage de 22 écus ; il a été mieux traité : il a reçu 180 fl. sur une somme de 377 fl. 3-2. Geniton Reuson est servante à 12 écus depuis le 8 mars 1771 ; elle n'a reçu que 12 fl. sur les 60 fl. 19-1 qu'on lui doit (Notaire G. Dorjo, 16 juin 1772).

10 fl. 5 à François Henra, vitrier, pour avoir mis des vitres au quartier du censier de Grâce ; 7 journées de femmes à 7 patars pour défaire les taupinières du pré du Mavy : 2 fl. 9 ; 7 journées de botresses pour nettoyer la cave du censier, à 7 patars : 2 fl. 9 ; à Goffin Parent pour avoir raccommodé le pont-levis du côté de la basse-cour au château de Grâce : 4 fl. 10...

Lorsqu'il arrête son bilan à la date du 18 août 1705, il constate qu' « il a plus receu qu'exposé 3449 fl. et 1 liard, y compris 300 fl. monoye forte receu du censier de Hérent par Monsieur d'Eynatten faisant monoye de Liège 428 fl. 11 ». De ce boni, il défalque diverses sommes qu'il paie aux demoiselles de Trognée.

Un second registre nous montre Juncis plus soucieux encore de la bonne marche de son château et de sa ferme de Grâce. Plusieurs pages sont réservées aux dépenses ; relevons-en quelques-unes qui intéressent sa cave et sa table. Il achète du vin pour son compte, mais aussi pour le compte de parents ou d'amis résidant à Louvain et à Bruxelles. Citons : « payé au sr Lagasse, marchand de vin, pour une pièce de vin de bourgogne et une demi-pièce de pierry, 70 écus (= 280 fl.) ; item à la femme Piquet pour les voiturer à Bruxelles, 9 écus ; item 18 fl. monoye d'Espagne faisant 25 fl. 15 sous de Liège pour droits d'entrée, porte 341 fl. 15 (26 février 1707) » ; « payé au sr Lagasse 280 fl. » pour les mêmes vins envoyés également à Bruxelles (22 octobre 1707) ; « payé au sr Lagasse pour 2 pièces de vin de Bar, l'une pour monsieur Vandeven, l'autre pour mr d'Eynatten 360 fl. ; pour droits de 60e, cachet et passavant 8 fl. » Il en a acheté pour lui-même : « payé au même pour une pièce de vin de Bar y compris tous droits et voitures 126 fl. 15 » ; (22 juin 1707) « payé au batelier qui a amené à Liège les vins de Jemeppe (4 fl. 10) et au chartier pour les charier chez moi (3 fl. 10) » « payé au tonnelier pour avoir déchargé les vins du bateau, les retiré au clair, les mettre en cave et mis quelques cercles 9 fl. 3 ». Il fait le compte des bouteilles qu'il n'a pas bues : « reste à la cave du jardin 52 bouteilles Bar et 5 bourgogne et à la cave du château 11 bouteilles Bar » (16 juin 1716).

Il est également amateur de chocolat : au 18 décembre 1708, il note qu'il en a acheté 8 livres à 4 esquelin et demy (un escalin = 1/2 florin ou 10 patars) ; et aussi de confiture qu'il achète par caisses, tant pour son compte que pour le compte d'autrui : « payé au lion noir sur le marché pour une caisse de confiture qu'il (— le baron d'Eynatten) m'a demandé pour le comte de la Motterie, 20 fl. (février 1708) ; payé à mad^lle Snackers pour 2 caisses de confiture 23 fl. (12 novembre 1712) ; 2 caisses encore pour 24 fl. le 8 décembre 1712 et 2 caisses enfin pour 23 fl. 15 le 17 avril 1713 ».

Dans le même registre il nous donne maints détails sur l'importance de son cheptel et de ses récoltes. Il note qu'au 7 février 1720, il possède 164 bêtes à laine, tant moutons que brebis, et 40 agneaux, soit 204 têtes de petit bétail qui lui ont rapporté « franc de disme 153 cottes de laine sans y comprendre les agnelins » ; du 7 juin au 2 octobre, il a tué 10 moutons et brebis et pendant cette période 4 agneaux sont morts. Au 12 juin 1713, il a 171 moutons et brebis et 38 agneaux ; le 13 juin, il vend 4 moutons pour 36 fl. et, le 25, il vend 21 « vieilles bêtes » pour 84 fl. Le 23 juin, il tue un mouton ainsi que les 13, 15 et 28 du mois suivant. En 1717, lorsqu'il renouvelle son cheptel, il achète, le 28 mars, à un certain Lacroix (1) 73 bêtes et 20 agneaux et « un qui est encor venu après, qui font 21 agneaux » et il acquiert 44 bêtes dont 10 agneaux du nommé Guillaume Bernard (2).

Il s'étend davantage sur l'importance des récoltes. Dans le chapitre précédent, nous avons suffisamment fait état des chiffres qu'il nous donne ; nous n'y reviendrons pas.

Ajoutons cependant qu'il paie parfois ses ouvriers ou sa domesticité en céréales, le plus souvent en seigle, rarement en froment ou en épeautre. Le 14 janvier 1714, il livre 24 setiers de seigle « aux ouvriers de la fosse » : le 26 janvier, 33 setiers aux mêmes ; le 8 février, 30 setiers ; le 15 février, 9 setiers ;

(1) Un censier du nom de Mathieu Lacroix tenait une ferme située sur la Chaussée de Grâce.

(2) G. Bernard exploitait la ferme de Streel ; son fils Nicolas fut censier au château de Grâce.

le 5 mars, 23 setiers ; le 31 mars, 45 setiers « pour deux quinzaines ». Le 29 avril, il remet 1 setier au cocher « a conte de son habit » ; le 20 janvier 1715, 2 setiers à la nourrice, 1 aux ouvriers de la fosse et 3 au cocher... Le 10 octobre 1713, il compte 8 setiers d'épeautre « à Joseph pour son aoust », enfin, en décembre 1719, il donne un demi-setier de froment à Joseph Pirlet « sur ses journées » et 3 setiers au berger « sur son gage », tandis que ce même mois, un certain Marnette pour avoir « éguisé les fers de charue » reçoit 2 setiers de seigle...

Ce gentleman-farmer est également un amateur de fruits : il énumère avec complaisance les diverses variétés d'arbres fruitiers qu'il plante dans ses jardins. En octobre 1710, il en plante plus de 40 : poiriers, pommiers, pêchers et abricotiers. En février 1717, il en plante encore une trentaine dont les deux-tiers sont des poiriers. Pour la moitié d'entre eux, il indique l'époque de maturité (1).

5. — Les charges

En parcourant les biographies des seigneurs, on voit apparaître, le plus souvent lors de règlements de succession, des charges constituées sur la seigneurie. Au cours des siècles, elles ne font qu'augmenter dans une proportion surprenante.

Dans son contrat de mariage (1644), Lamoral de Courtejoye les évalue à 80 muids.

Juncels, lors de son arrivée à Grâce, dresse la spécification des charges grevant le château et le bien Bignoul : le total se situe aux environs de 125 muids pour les rentes en nature, et 18 fl. pour les rentes en argent (2).

Ces charges ne sont pas nécessairement payées par le seigneur. Le fermier parfois les acquitte comme on le voit par un compte

(1) On relève, dans les comptes de 1713, un poste assez inattendu ; il possède cette année-là, une briqueterie où il a fait 105.000 briques. Le 14 juillet, il en a fourni 3000 pour réparer les murs du cimetière de Grâce ; 4200 aux maitres de la houillère de la Péchalle ; 1500 à Pierre Piette et 1000 à Jean le Maire ; le 7 août, les maitres de la fosse des S pt Bonniers lui en ont acheté 29.100. Il note qu'il lui en reste encore 65.200 ; mais il ne fait pas mention des prix.

(2) Loye, reg. 2. — A partir de 1708, son comptable Gilles Dheur tient un registre aux quittances de ces rentes (*ibid.*, reg. 5).

du 18 avril 1706 que nous reproduisons : « Compté et décompté avec Nicolas Bernard, censier au château de Grâce, que parmi 300 fl. qu'il a payé aujourd'hui et 156 livres de beurre à 8 sous la livre portant 62 fl. et 8 patars et une tonne de bière à 7 fl. et 10 pat. et 88 fl. luy tenu à compte ci-devant le 21 juillet 1705 et 455 fl. 15 pat. qu'il debvera encore payer et 115 muids 6 1/2 sty spelte de charges sur ledit bien de Grâce qu'il a acquité, y compris 4 muids 1 sty qu'il doibt encor acquitter au sr creyen, aussi 1 muid 3 sty au sr avocat Libotte à Saint-Servais et 3 muids au Val-Benoît, il aura satisfait à son vin de stuit portant 30 écus, de même qu'à son trescens écheu à la Saint-André dernier [1] ».

Une trentaine d'années plus tard, le 27 mai 1739, les héritiers de Junceis, cherchant à établir le revenu annuel net de la seigneurie, par rapport aux autres biens de la succession, l'estiment à 169 muids 4 setiers [2]. A ce moment, le fermage doit s'élever à près de 285 muids, résultat du calcul suivant : 10 1/2 bonniers environ de prairie à 5 muids et 71 1/2 bonniers de terre à 3 muids 2 setiers (superficie de 1726). Il faudrait en conclure que le seigneur prend à son compte une charge d'environ 115 muids.

D'autre part, on pourrait croire à des difficultés dans l'administration financière, lorsque l'on parcourt le relevé des arriérés de la taxe noble dressée par G. Dheur. La seigneurie devait payer 8 fl. de taxe annuelle à l'Etat Noble. Elle pouvait être portée au double suivant les nécessités. Or en 1683, 88 fl. sont dus pour payements en retard. De 1693 à 1698, l'Etat Noble exige une double taxe. A cette dernière date, on accorde une ristourne d'un tiers sur les années antérieures, l'année 1698 comprise. En 1699 et 1700, on prélève une double taxe, pour en revenir à la simple taxe jusqu'en 1731. Le seigneur paie par tranches suivant ses possibilités et ce n'est que le 7 juin 1732 que le receveur de l'Etat Noble délivre à Dheur la quittance définitive pour la période qui s'étend de 1673 à 1731 [3].

(1) Love, reg. 3.
(2) Notaire G. L. Léonis.
(3) Feuille volante dans Love, reg. 5.

Plus de régularité semble se dégager des payements de rente aux créanciers hypothécaires, établissements ecclésiastiques, laïcs, nobles ou bourgeois. Mais trop de circonstances locales ou des considérations personnelles ont pu influencer une comptabilité qu'une interprétation rigoureuse risquerait de dénaturer. Ne citons qu'un exemple : en 1725, G. Dheur paye au curé de Ste-Catherine les arriérés d'une rente de 11 muids pour la période de 1709 à 1716 inclus (1).

Ces rentes, le plus souvent foncières et établies en nature, peuvent être payées en nature ou en argent suivant le cours (l'effraction). Si le payement a lieu avant que l'effraction ne soit déterminée, la somme versée est portée en compte et le règlement définitif intervient par la suite. Les payements sont effectués par le receveur ou par des débiteurs du seigneur, voire par des fermiers exploitant des biens qu'il possède dans d'autres localités (2). Car la rente, telle qu'elle nous apparaît dans ces comptes, ne doit pas toujours être considérée comme une charge non productive. Ainsi les rentes payées au Val-Benoît (3 muids) et à la Cathédrale ne sont que des droits que le seigneur paye à ces institutions en sa qualité de fermier des dîmes qu'elles perçoivent dans la localité. Que cette considération puisse mitiger l'opinion excessive qui considère le seigneur comme un rentier qui vit des acquisitions ancestrales et les grignote progressivement.

En somme la terre, qu'elle soit seigneuriale ou roturière, constitue une garantie pour le jeu des rentes, la forme par excellence du capitalisme de l'Ancien Régime. Si le seigneur se trouve dans un moment favorable, il convertit ses disponibilités en rachetant des rentes qui depuis des années grèvent son bien ; mais encore faut-il qu'elles soient rédimibles d'après leur titre de constitution, à moins que le créancier ne consente à l'opération, si la rente est foncière. Cette dernière éventualité se présente le plus souvent dans le chef de petits créanciers qui, momentanément impécunieux, préfèrent réaliser leur capital. Le 26 mai 1709, Jean Pagnoul transporte au baron de Juncis

(1) Loye, reg. 5, fo 13.
(2) *Ibid.*, fo 41.

une rente d'un muid moins une poule pour la somme de 23 patacons (1).

Donnons comme exemple de rente constituée par le seigneur aux abois l'opération suivante. Le 3 août 1733, le baron de Blisia prend une hypothèque sur son bien pour assurer au profit de Michel Stas une rente annuelle de 125 fl. qu'il pourra rédimer en remboursant la somme de 2500 fl. (2). Le prêt est donc consenti au denier 20, soit à 5 %. Cette rente ne se retrouve pas dans le relevé de 1782. Comme beaucoup d'autres, elle fut sans doute rachetée. La fortune du seigneur apparaît donc comme un bilan constitué de postes mouvants, mais qui, d'une façon générale, se caractérise par l'aggravation des charges. Lors de la vente de la seigneurie en 1782, le notaire Jacques en dresse le relevé suivant (3) :

a) Rentes en nature

Noms des créanciers	Montant	
Pères Chartreux de Liège	22 muids	4 setiers spelte
Baron de Surlet	20	
Curé de Ste-Catherine, Liège	11	
Aumône de la Cathédrale	8	4 st.
Grande Compterie de la Cathédrale	13	3 st. 1 tierce
Chapitre de St-Pierre, Liège		4 st.
Chapitre de St-Martin	5	4 st.
Val-Benoît	2	4
Val St-Lambert	11	
Me Bailli	3	
Me Clebanck, bénéficier	3	
Me de Groutars	1	3
Carmes en Ile	2	6
Croisiers de Liège	3	
Mlle Manger	3	2

(1) Loye, reg. 2, fo 57.
(2) Notaire Léonis.
(3) Notaire Jacques (8 août 1772).

Noms des créanciers		Montant
Bénéficiers de Ste-Croix	1	
St-Laurent-lez-Liège		6
Baron de Bormans de Hasseltbrouck, représentant Me de La Hamaide	6	4 2 1/2 quartes
Pauvres de Grâce	3	
Curé de Grâce	1	3
Luminaire de l'église de Grâce	1	3
Mlle Bocquiaux	6	3 quartes
Mr de Geyr	2	
Mr Schurmans	3	
Métier des tanneurs	20	rachetables à 8 fl. le muid
		155 muids 4 st. 1 tierce 2 pognoux

b) Rentes en argent

Créanciers	Montant
Etat Noble	8 fl. pour la taxe noble
Grande Compterie de la Cathédrale	3 fl. 4 s. 3 l.
Registre de St-Martin	4 fl. 15 s. 8 sooz
Registre de St-Pierre, représentant Libois	8 stiers hors de douze réducibles à 4 fl. 2 sous
Pères Croisiers	10 sous
Curé de Grâce	2 fl.
46 messes fondées	23 fl.
	45 fl. 11 s. 3 liards

c) Capitaux

Douairière de Rosen de Haren	36.871 fl. 10 s., pour lequel on paye une rente de 921 fl. 15 s. 3 l.

Baronne de Clerc née Coenen	18.390 fl. 8 s. restant de plus grande somme, pour lequel on paye une rente de 551 fl. 4 s. 1 l.
Baron de Dopff	10.800 fl. rente 324 fl.
	66.061 fl. 18 s.

En résumé, les rentes en nature sont passées de 125 muids en 1705 à 155 1/2 muids et les rentes en argent de 18 fl. à 45 fl.

Quant aux autres rentes, elles s'élèvent à 1797 fl. Comme nous les trouvons mentionnées pour la première fois, nous manquons de point de comparaison.

Le fermier avait à acquitter certaines de ces charges, en plus de son fermage qui se montait alors à environ 320 muids (75 1/2 bonniers de terre à 3 muids 4 setiers et 11 1/2 bonniers de prairie à 6 muids). Ces 320 muids, effractionnés à 9 fl. le muid, représentent 2880 fl., somme qui couvrait largement le montant des rentes provenant des capitaux

Compte tenu de ces dernières charges, les terres du château ne devaient guère enrichir le seigneur. Mais il pouvait compter sur d'autres sources de revenus : le produit de biens parfois importants situés dans d'autres localités, des fermes par exemple, le produit des houillères, des rentes grevant les biens des particuliers ainsi que l'exercice lucratif des droits seigneuriaux.

6. — Les droits seigneuriaux

Organisation de la cour

Un vieux dicton coutumier proclamait : « qui fait mayeur fait seigneur ». Le maire, président de la cour locale des échevins, était un personnage en vue et, puisque à Grâce, il était régulièrement nommé par le seigneur, ce dernier était bien le maître chez lui. Malheureusement l'état des archives de la cour nous prive de renseignements suffisants sur la justice criminelle. Nous avons des échos de procédure introduite au pénal, mais aucun exemple de mise à mort par les soins du seigneur et de la cour. La proximité des échevins de Liège rendait le recours à leur avis préjudiciel encore plus fréquent qu'ailleurs.

Le nom de tous les mayeurs ne nous est pas parvenu : nous avons pu dresser la liste suivante (1) :

1387, Sébastien Boileau, le fils du seigneur.
1406, Johan Datin.
1469, Henry Donon.
1514, Jean le Germeal dit Bollet.
1528 à 1535, Johan Constand, du Berleur.

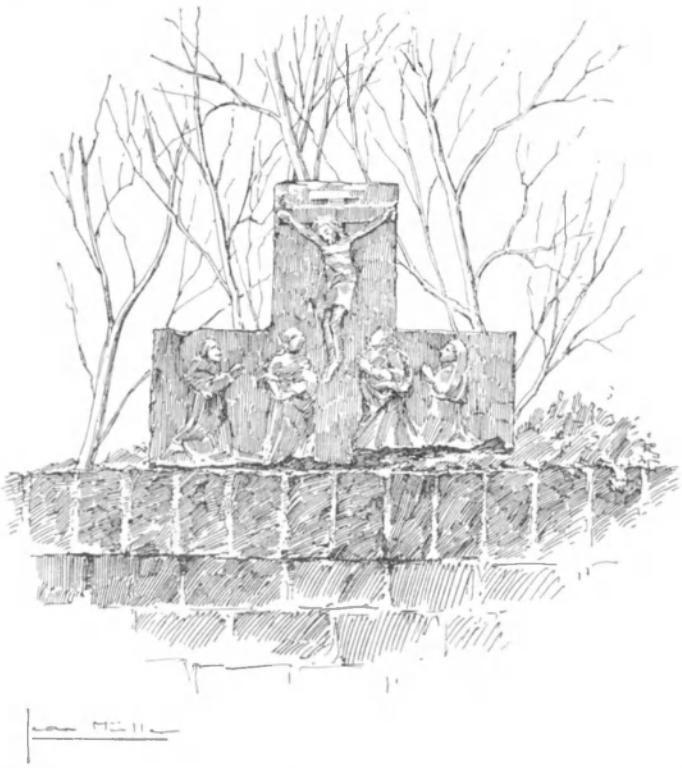

Fragment de la croix funéraire de Johan Constand, mayeur et échevin de Grâce de 1528 à 1535, et de sa femme Jehenne.
(Cette pierre, qui date du milieu du 16e siècle, a été sauvée grâce à la vigilance de M. Léon Dewez).

(1) Les noms des quatre premiers maires se trouvent respectivement dans Van der Made, *Guillemins*, nº 79 ; Saint-Martin, liasse 543 ; O.G., 1, 101 et *C.S.L.*, V, 261 ; les noms des autres figurent dans les registres aux œuvres. Notons que les Tiernesse furent aussi maires à Montegnée.

1535 (14 avril), Henri de Tiernesse.
1555, Henri de Tiernesse, fils.
1577 à 1606, François de Tiernesse, fils du précédent.
1614 à 1615, Mathy de la Croix.
1623 à 1625, Gilles Mélar.
1647 à 1661, Lambert Everard.
1661 (9 décembre), Paquay Emile Streel.
1685 à 1689, Lambert Everard.
1692, Streel.
1696, Mathy le Hally.
1713 à 1730, Erasme Dethier.
1735 à 1737, Nicolas Haroppe.
1738 à 1768, Guillaume Rigaz.
1769 à 1783, Jean-Joseph Marnette.
1784 à 1794, Guillaume Rigo.

Comme partout, les échevins, au nombre de sept, étaient nommés par le seigneur. L'indigénat n'était ni pour les maires, ni pour les échevins, une condition indispensable ; fréquemment des habitants de Montegnée ou de Grâce St-Martin étaient appelés à siéger à la cour de la seigneurie.

Avant 1685, nous ne trouvons aucune mention de l'endroit où la cour tient ses assises. Le 3 août 1685, on la trouve assemblée au château (1). Elle se déplace par deux fois à Liège : à Sainte-Marguerite, le 10 décembre 1691, pour recevoir le serment du nouveau mayeur Paquay Emile Streel ; à Saint-Séverin, le 16 juillet 1696, dans une maison « enseignée du Tonnelet d'Or » pour recevoir le serment de l'échevin Mathieu le Hally, nommé le 10 du même mois (2). Généralement les textes parlent du « lieu accoutumé » de réunion, mais ne donnent aucune autre précision. Il faut attendre le dernier quart du 18e siècle, pour avoir des indications moins laconiques. Le 1er septembre 1777, elle se rassemble dans la maison du mayeur Marnette ; le 16 mai 1780, elle siège chez l'échevin Galand ; le 17 février et le 27 novembre 1783, à nouveau chez Marnette ;

(1) O.G., 12, f° 43.
(2) *Ibid.*, f°s 103 v° et 106.

le 14 février 1784, elle est au château ; le 11 juillet 1786 et le 26 avril 1787, on la trouve à nouveau chez l'échevin Antoine Galand (1).

Le personnel judiciaire, maire, échevins, greffier et sergents, recevait sa « commission » (nomination) du seigneur ; il devait la présenter à la cour qui recevait leur serment, l'actait dans ses registres, où était également transcrit le texte de l'arrêté de nomination. A chaque changement de seigneur, une nouvelle désignation devait intervenir, ce qui pouvait permettre soit un renouvellement du personnel, soit la continuation pure et simple.

Nous sont parvenues les prestations de serment d'échevins suivantes :

16 juillet 1633, Jean Mavy, O.G., 8, 85 v°.
7 janvier 1651, Mathieu Lambrecht, marchand de Montegnée, O.G., 9, 62.
4 septembre 1661, Jean-Pierre de Lonnoy, O.G., 9, 76 v°.
21 janvier 1663, Laurent Bustin, O.G., 10, 2 (il remplit les fonctions de greffier au 1er septembre 1680, O.G., 10, 15 v°).
2 octobre 1673, Mathieu Biquet, O.G., 10, 93.
24 février 1685, Everard Bottin, O.G., 12, 23.
24 février 1685, Michel Bossy, O.G., 12, 23 v°.
20 mars 1688, Godefroid Balsa, O.G., 12, 84 v°.
16 juillet 1696, Mathieu le Hally, O.G., 12, 106.
21 août 1714, Nicolas Haroppe, O.G., 12, 148 v°.
23 mars 1715, Jean Ghaye, O.G., 12, 149.
15 juin 1728, Lambert Leclercque, O.G., 12, 89.
16 juin 1728, Lambert Simon Lamet, O.G., 11, 88 v°.
18 avril 1735, Marc-Joseph-François Matagne, O.G., 13, 120.
1er avril 1738, Gérard Lognay, O.G., 13, 130 v°.
27 août 1740, Thomas Lepage, O.G., 13, 2.
27 décembre 1751, Antoine Galand, O.G., 13, 131.
23 août 1759, Nicolas Lempereur, O.G., 15, 25.
19 janvier 1764, Toussaint Lepage, remplace feu son frère Thomas, O.G., 13, 39.

(1) *Ibid.*, reg. 13, fos 53 v° et 87 v° ; reg. 14, fos 65, 94 v°, 122 et 129 v°.

29 décembre 1769, Gilles Hanson et Jean-Joseph Marnette (1), O.G., 15, 125 v°.
23 septembre 1773, Jean-Théodore Rome, O.G., 15, 42.
26 avril 1787, Guillaume Rigo, déjà mayeur, succède à l'échevin Lambert Pagnoul, décédé, O.G., 14, 148.

Sont reçus comme greffier dans les mêmes conditions et choisis parmi les échevins :

6 août 1655, Jehan Corbeal, O.G., 4, 95 v°.
24 février 1685, Everard Bottin (ne semble pas avoir exercé longtemps les fonctions qui sont reprises par Godefroid Balsa), O.G., 12, 22 v°.
20 mai 1688, Godefroid Balsa, à la place de Laurent Bustin, décédé (2), O.G., 12, 84 v° et page de garde.
27 août 1740, Thomas Lepage, O.G., 13, 2.
19 janvier 1764, Toussaint Lepage, prélocuteur, présenté par son frère Thomas, avocat, pour assurer l'intérim, le 2 novembre 1762, O.G., 15, 31.
23 septembre 1773, Jean-Théodore Rome, O.G., 15, 42.

Ont assuré les fonctions de sergent, c'est-à-dire de garde-champêtre (ou d'huissier) et dont les commissions sont enregistrées par la cour :

6 août 1555, Johan Lagache, O.G., 4, 95 v°.
8 mars 1559, Henry le Loket, O.G., 5, 120.
23 février 1579, Johan Naxhe, O.G., 6, 17 v°.
1er octobre 1647, Piron Thomas, Henry Dambois, Mathy Lognea, O.G., 9, 2.
17 octobre 1651, Jean Baulduin, O.G., 9, 78.
16 septembre 1690, Mathy Halbart, O.G., 12, page de garde ; (déjà cité en 1683), O.G., 12, 13 v°.
4 août 1722, Jean Winand, O.G., 11, *in fine*.
29 décembre 1724, Sacré Thiry, *ibid.*
27 février 1730, Antoine Boden, *ibid.*

(1) Le 21 décembre de la même année, Marnette est nommé mayeur.
(2) Le 24 février 1685, Everard Bodet avait été désigné comme « substitué greffier », pour assurer l'intérim du greffier Bustin (O.G., reg. 12, page de garde).

23 mai 1730, Mathieu Varlet, *ibid.*
29 avril 1738, Henry Joachim, O.G., 13, 1.
16 septembre 1738, François Dangleur, *ibid.*
20 octobre 1738, Jean Bourdouxhe, de Bierset, *ibid.*
10 mai 1739, Gilles Renson, de Montegnée, *ibid.*
24 décembre 1744, Colas Pirotte, *ibid.*
26 décembre 1745, Jean Leclercque, *ibid.*
30 juillet 1749, Simon Wérin (1), *ibid.*
14 février 1755, Gilles Longdoz, O.G., 13, 28 v°.
19 novembre 1757, Mathias Braibant, O.G., 15, 128.
8 août 1758, Jean Thiry (2), O.G., 15, 128.
21 avril 1764, Martin Jamar ; Joseph Pirlet, O.G., 15, 129.
15 janvier 1782, Guillaume Riga, O.G., 14, 101 v°.
2 décembre 1784, Michel Thomas, O.G., 16, 149.
19 juin 1793, Gérard Rouhar, O.G., 16, 150.

L'examen des clauses des « patentes » d'échevin et des autres membres de la cour, nous permet de retracer en bref les obligations qui leur incombaient.

Les échevins, en plus de rendre la justice, devaient percevoir les taxes revenant au seigneur : « défendre les droits du seigneur qu'il assistera gratis et procéder à la levée de tout cens et chapon » (3). Toutes les nominations étaient subordonnées au payement des droits de réception perçus par le greffier (4).

Il semble bien que le titulaire devait remplir lui-même les fonctions qui lui étaient conférées et que l'on peut considérer comme une exception la faculté accordée explicitement à Thomas Lepage, qui venait d'être revêtu des charges de greffier et d'échevin, de « les administrer ou faire administrer par qui il trouvera à propos pendant sa vie ou autant qu'il voudra » (1740) (5).

(1) Remplissait les fonctions de garde-chasse.
(2) Nommé, ainsi que M. Braibant, en qualité de garde-chasse de Grâce, de Seraing et de Jemeppe par le grand bailli de Blisia.
(3) O.G., 12, f° 149.
(4) O.G., 11, f° 130 v°.
(5) O.G., 13, f° 2.

Les échevins prélevaient leurs émoluments sur les produits de la justice. Le sergent percevait le 1/3 des amendes au pénal, lorsqu'il intervenait sur réquisition du seigneur (1).

En plus des droits qu'il partageait avec ses collègues en qualité d'échevin, le greffier percevait des droits d'enregistrement et de greffe. Nous donnons ci-après un relevé datant du 18e siècle (2).

« *Tarif des droits de la cour et justice de Grâce et Berleur* »

Appreuve de saisinne ou de bannissement fl. 0-12-0.	Hors desquels il vient la moitié au grellier fl. 0-6-0.
Registration de saisinne 0-12-0.	La moitié au grellier.
Mais lorsqu'elle vient des échevins de Liège, ce n'est que la moitié de ce qui at été payé pour la registration d'icelle.	La moitié au grellier.
Pour registration de chaque petit command, grand command, et adjours à huitaine, chaque 3 patars.	Entièrement au grellier.
Droit de grand command 3-12-0.	La moitié au grellier.
Droit de possession de chaque manoir de même que pour la première lorsqu'il n'y at pas manoir 5-12-0.	La moitié au grellier.
Item la 1/2 de chaque pièce suivante 2-16-0.	La moitié au grellier.
Pour registration de la possession, la moitié des droits ci-dessus, item la copie au-dessus.	Entièrement au grellier.
Droit de visitation et enseignement 5-12-0.	La moitié au grellier.
Pour voiage de possession, un écu à chaque, sçavoir le maïeur, deux échevins et le grellier pour registration de la publication 0-12-0.	Entièrement au grellier.
Droit de réalisation 4-15-0, d'émancipation 4-15-0, horsquels il compette à la cour 1-3-0.	Le résidu au grellier, y compris sa registration et copie.
Droit de rolle de chaque expédition et copie relaxée de part et d'autre de chaque pour celui qui est expédié 0-4-0.	Les 2/3 au grellier.

(1) Du moins en était-il ainsi en 1559 (O.G., 5, f° 120).
(2) C.F.G., n° 17 (feuilles volantes ; deux copies).

Item de l'advers 0-2-2.	Les 2/3 au greffier.
Chaque exhibet, le double droit de constitution et ratification 0-5-0.	Entièrement au greffier.
Droits d'articles 6 liards à conter de chaque à chaque témoin.	Les 2/3 au greffier.
Pour vacation de la cour et audition des témoins, lecture du procès etc., il vient à chacun 3 escalins par heure (1 escalin : 1/2 fl. ou 10 patars).	De même au greffier.
Droit d'assemblement spécial 1-16, hors quels 12 patars à la court, au sergent 12 patars.	Au greffier 0-12-0.
Pour porter un procès en recharge 2-0-0. Pour le rapporter 2-0-0.	
Pour prononcer en recharge, il vient la moitié des droits et sportules demandés par les échevins de Liège.	Il vient la part quotative aux échevins.
Pour droit de paroffre et nampte, pour venir à retrait lignager 6-5-0.	La moitié au greffier.
Pour passer enquête 5-15-0. Pour la horsporter 5-15.	Il vient la part au greffier, pareil à un échevin.
Pour décret simple et généralia, sans vacation de la cour 2-18-0.	La moitié au greffier.
Aux sergeants pour leur droit d'une possession il vient à chacun 12 patars de chaque manoir, item 12 patars une fois à partager de chaque pièce suivante et s'il n'y a pas manoir, il lui vient 1-4-0 à partager de la première pièce et la moitié soit 12 patars de chaque autre.	
Pour droit de registration qui n'importe pas réalisation ny vesture, comme de la publication d'une possession ou d'un rapport de sergent au greffe, il vient 12 patars Item la copie au-dessus.	Entièrement au greffier.
Pour registration des adjours pour se voir introduire possession de l'intimation que le grand command est nampti, que la possession est opérée et semblable, il vient de chaque 3 patars.	Le tout au greffier.
Pour registration d'une saisinne procédant des seig^{rs} échevins de Liège où il y a eu opposition, il vient de chaque expédié 2 patars.	Au greffier.
Droit de copie 10 liards de chaque page.	Au greffier.

Plaids généraux

C'était une obligation pour les surcéants d'assister aux plaids généraux — il y en avait trois par an : plaids généraux des Rois, de l'Enclose Pâques et de la Saint-Remy — pour prendre connaissance des questions administratives et judiciaires d'intérêt général. On voit le seigneur faire poursuivre des habitants qui n'ont pas participé à ces réunions (1) ; d'autre part, les noms des personnes présentes aux plaids sont parfois transcrits aux registres de la cour.

Pendant ces assemblées, les règlements de police étaient portés à la connaissance de tous. Pour éviter prolixité, résumons l'un d'entre eux qui, tout en rappelant les prescriptions édictées antérieurement, réflète le mieux les préoccupations de la vie communale. Promulgué le 30 avril 1685 par Lamoral de Courtejoye, il comporte 26 articles qui seront repris par le baron de Juncis aux plaids généraux du 27 janvier 1725 (2).

1. La chasse et la pêche sont interdites ; le seigneur se réserve cette prérogative.

2. Nul ne peut alerter ni ameuter la localité soit par cri, ou proclamation au son du tambour, droit qui relève aussi de la compétence du seigneur (amende de 10 fl. d'or aux contrevenants).

3. La propriété terrienne doit être respectée (amende du même import).

4. Tout aménagement de chemins ou de sentiers publics est subordonnée à l'autorisation seigneuriale (3) (même amende).

5. Les propriétaires riverains sont tenus d'élaguer les arbres et les haies qui empiètent sur la voie publique « affin que par toutes chéravoyes l'on y puisse passer librement » (amende : 3 fl. d'or).

(1) O.G., 2, f°s 107 et 130.

(2) O.G., 11, f°s 35 v° et suiv., 12, f°s 29 et suiv. Après les stipulations, on lit le nom des personnes présentes aux plaids.

(3) Cf. la permission donnée par l'avoueresse de Grâce à Johan Constand, maire, et à Noël, son fils de « povoir mettre, planter et assire une croix de piere à ung costeit de wéryxhas et reyal chemin tendant de Graes à Berleur à lieu où feu Ponscelet fiz Pirot at esteit nabvré et occis ». O.G., 2, f° 134 (21 avril 1534).

6. Les corvées pour l'entretien des chemins doivent être prestées au premier son de cloche (21 patars d'amende pour les réfractaires).

7. Respect des clôtures : « ne pas faire des bockas » (w. *bocá*, trouée au bas d'une haie) (3 fl. d'or d'amende pour les contrevenants).

8. Le propriétaire est tenu de veiller à ce que ses biens soient entourés d'une clôture convenable : il doit « renclore ses héritages ».

9, 10, 11. Ces trois articles concernent le « herdage » dont nous parlons plus loin (voir : Droits de pâture).

12. Contrôle des poids et mesures : « les revendeurs auront des possons et stiers de juste poids ».

13. Règlement sur la fermeture des cabarets : interdiction de « tirer à boire » avant et pendant la messe du dimanche et après 8 h. du soir.

14. Défense de jurer et blasphémer (amende : un florin d'or, dont un tiers pour l'accusateur, et une livre de cire pour l'église).

15. Liberté de circulation : ne pas exiger des charretiers de payement frauduleux (amende : 1 fl. d'or).

16. Interdiction de séjour aux étrangers de réputation douteuse.

17. La propriété privée est mise à l'abri de toute servitude communautaire (embannement) (amende : 3 fl. d'or).

18 à 23. Obligation de dénoncer les voleurs, les incendiaires et autres malfaiteurs, les revendeurs utilisant de faux poids et quiconque porte préjudice aux biens de la communauté (par exemple par la suppression des sentiers, l'enlèvement des bornes d'héritage) et tout dommage aux instruments aratoires abandonnés à pied d'œuvre.

24. Doit être également dénoncé tout garde-champêtre ou garde-chasse qui se rendrait coupable de concussion.

25. Obligation de plaider en première instance devant la cour locale.

26. Les corvées ordonnées par le seigneur doivent être exécutées (21 patars d'amende pour les contrevenants).

Cris du perron et autres interventions judiciaires

Les cris du perron jouent également un rôle dans la vie de la communauté : ces proclamations publiques relèvent à la fois du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire.

Lorsqu'un délit ou un crime avait été commis, le seigneur procédait par cette voie à une enquête contre les coupables inconnus en les sommant de comparaître en justice pour reconnaître les faits ou se justifier. Le 1er avril 1540, enquête est entreprise contre ceux qui ont violé le domicile de Henry dit Heurtea le texheur et porté des coups à son épouse en l'insultant (1). Le 16 janvier 1557, des inconnus ont brisé les fenêtres de Jenette Jenon en l'accablant d'injures (2). Une autre fois, le 9 février 1564, on poursuivra de la même façon celui qui a enlevé des meubles chez un particulier, de même que l'on poursuit un surcéant qui a endommagé les chemins publics par des travaux d'irrigation (28 septembre 1557) (3). La pratique se continue jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, et en se reportant à la biographie des seigneurs, on verra que fréquemment ils durent y recourir pour défendre leur prestige auprès des manants qui n'étaient pas toujours respectueux de l'autorité, pas plus que de l'inviolabilité du domicile de leurs concitoyens (4).

Cette proclamation déclenche la marche de la justice et généralement, en matière criminelle, le résultat de l'enquête est porté, pour avis préjudiciel, aux échevins de Liège, qui dictent à la cour locale la sentence à prononcer. Ce fut le cas, entre autres, à la suite d'un attentat perpétué le 28 janvier 1712,

(1) O.G., 3, f° 1 « ...illec entreit dedans la maison, batteit et nauvreit et quaxhiet (w. *cwahî* « couper avec un objet tranchant ») la femme dudit Henry en la main dextre et que plus est appelleit ladite femme plusieurs fois rybade de tous chiens »...

(2) O.G., 4, f° 44 v°.

(3) *Ibid.*, f°s 70 v° et 159.

(4) O.G., 9, f°s 31, 32, 38, 73 v°, 102 v° (12 avril et 26 octobre 1649, 30 juillet 1651, 19 mars 1653).

vers 5 h. du matin, contre Elisabeth Xhoge, à proximité de la fosse du Haut Péry, alors qu'elle revenait d'avoir été allumer le feu à la fosse du Saou (1).

Le pouvoir judiciaire du seigneur se manifestait par l'organe de la cour de justice, dont il nommait les membres (voir plus haut). D'une façon générale, la cour connaît de ces affaires mineures que les échevins de Liège confiaient à leurs voir-jurés et qui rentrent aujourd'hui dans les attributions du juge de paix (2).

En matière criminelle, la cour désignait un chirurgien pour procéder à « la visitation des corps morts ». C'est ce qui arrive, entre autres, le 29 juillet 1713. Le chirurgien Belair fait l'autopsie de Mathy Riga, tué par Antoine Bodart qui est prisonnier dans une tour du château de Grâce (Sur recharge des échevins de Liège, le coupable sera condamné à avoir la tête tranchée) (3).

Les registres de la cour fournissent toute une série de « plaintes » qui généralement mettent la justice en branle. Ces plaintes émanant aussi bien du seigneur, du maire, d'un membre de la cour, d'un sergent ou d'un particulier, concernent à la fois le pétitoire et le possessoire. Elles se rapportent parfois au droit pénal, lorsque le coupable est connu de la victime.

Ne donnons que quelques exemples : le 7 septembre 1583, Goffin Longnea se plaint de Jehan le Lombard qui a pénétré dans son jardin, abattu ses fruits et l'a insulté (4). Le 17 mars 1557, le seigneur porte plainte contre d'éventuels témoins qui se sont dérobés dans une affaire qu'ils auraient pu contribuer à éclaircir (5). Le 5 octobre 1647, le seigneur et son officier se plaignent de Mélart dit Belhomme qui a empêché la libre circulation sur les chemins publics et décoché un coup de carabine

(1) O.G., 12, f°s 127 v° et suiv.
(2) Tout litige qui appelle une évaluation relève de la compétence de la cour. Le 24 juillet 1663, elle estime la valeur en rente d'une maison sise à Grâce. (O.G., 10, f° 9). — Pour la procédure de la « visitation », voir plus loin.
(3) O.G., 12, f°s 137 v° et suiv.
(4) O.G., 6, f° 106.
(5) O.G., 5, f° 52 v°.

à un passant (1). Le sergent qui doit veiller à l'observation des édits, dénonce sous forme de plainte, les personnes coupables de tous les abus et omissions qu'il relève et qui concernent le port d'armes prohibées (2), les délits de chasse (3), les coups et blessures (4), l'abandon des bures (5) etc...

La cour intervenait encore dans la saisie-exécution des biens des débiteurs de rente récalcitrants. On trouve dans les registres aux œuvres de nombreux exemples de saisies prononcées par elle. On aurait tort de supposer que les poursuites étaient engagées contre les humbles seulement ; on voit maintes fois des membres de la famille du seigneur et le seigneur lui-même cité devant la cour. Le pouvoir judiciaire ne craint pas d'affirmer ainsi son autonomie et son esprit d'indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif qui l'a investi (6).

Gardienne de la liberté individuelle, la cour jouait en outre un rôle analogue à notre Chambre du Conseil. Lorsque le seigneur, représentant le ministère public avait, par le recours au cri du perron, déclenché une enquête criminelle, la cour devait autoriser la continuation des poursuites, après avoir

(1) O.G., 9, f° 3. Citons encore : Johan Badechon, échevin, se plaint de la femme de Henry dit Heurtea le texheur qui « en fest de pask diérain passeit at appelleit ledit plendeur : fâ juge et forjureit que tu est ». Le même porte plainte contre Henry, lils du même, qui « avec une javeline at battu à sang corant Lambert lils de Johan de Fos le mesureur ». L'échevin est intervenu, mais il « at stigiet (w. *stitchi*) ledit plendeur de ladite javeline ». (O.G., 3, f° 5 v°, 1er avril 1540). — Plainte du fils de Johan Collard contre Philippe Morea qui l'a appelé « filz de rybaude et sus corru par deux à trois fois en la maison Piet le bergier delle croix... coutea et pierres en sa main » (*ibid.*, f° 25 v°, 6 janvier 1541). Plainte contre Jehenne Joiris qui a insulté la veuve Gillet Lowar en la traitant de « double putaine, ribade, maqueralle... » (O.G., 9, f° 6, 6 octobre 1644).

(2) O.G., 9, f°s 13, 31 v°, 32, 35, 61, 106.

(3) O.G., 13, f° 138 v° ; 15, f° 33 v°.

(4) O.G., 9, f°s 30 v°, 53, 61 v°, 67 v°, 70, 99.

(5) O.G., 13, f° 135.

(6) Poursuites contre le seigneur de Grâce : 9 février 1557, 22 mars 1558 ; contre la veuve de Philippe de Courtejoye : 15 septembre 1556, 19 octobre 1557 ; un certain Melchior est resaisi dans deux immeubles, situés à Grâce, appartenant à la même veuve (mai 1560) (O.G., 6, f°s 31, 43, 48, 71, 86 v°, 90, 101, 142). — Jacques de Montfort contre Herman Stevart et Thibaux Piette, possesseurs de la ferme de Lagasse (décembre 1676) ; approbation par la cour de Grâce de la saisie prononcée par les échevins de Liège (11 janvier 1683, O.G., 10, f°s 183 v° et suiv.). Dieudonné Thonnet, recteur de l'autel Notre-Dame et Saint-Jacques, érigé dans la chapelle du Berleur, est resaisi dans la possession d'une pièce de terre de 7 verges (14 juillet 1686, O.G., 9, f° 55). Voir pour le 18e siècle, de nombreux cas de saisies dans O.G., 13, f°s 64 et suiv.

consulté les échevins de Liège (1). Pour le bourgeois de Liège, c'était un privilège que d'être poursuivi par « loi et franchise », c'est-à-dire après l'accord du tribunal des échevins, représentant le Prince-Evêque, et celui du tribunal de la franchise, représentant la Cité. On remarquera que les habitants de Grâce qui, par l'inscription aux métiers de Liège, pouvaient être réputés bourgeois, n'étaient pas, en l'absence de cette qualité, abandonnés à l'arbitraire seigneurial.

Elle intervient encore dans le domaine du droit public, par exemple lorsque, pour diverses raisons, les contribuables se dérobaient à l'impôt. L'abbaye du Val Saint-Lambert, possessionnée dans la localité, refusait de payer l'impôt foncier : le 2 décembre 1653, le seigneur et les manants la citent devant la cour locale (2). Lorsque pour raison d'impécuniosité, un manant était en retard de payement des cens seigneuriaux, il était, lui aussi, cité devant la cour par le seigneur (3).

L'état de la voirie publique fait aussi l'objet de la sollicitude de la cour. A l'occasion de « cerqueménages » ou de « visitations », elle s'assure du bon entretien des chemins et prend des mesures pour leur intégrité. C'est ainsi, par exemple, que les riverains sont tenus de « couper et nettoyer les hayes joindant aux réal chemins (4) ». D'autre part, une « visitation » du 24 mars 1648 nous apprend que « le chemin réal allant de Jasse à Jemeppe » a une largeur de 22 pieds et que plus loin « vers le rivaige », il atteint 26 à 27 pieds (5). Une autre postérieure (cerqueménage général du 13 novembre 1752) nous révèle — on l'a dit — l'état lamentable de la voirie de l'époque (6).

La cour avait de plus dans ses attributions la visite des maisons délabrées : elle estimait le montant des réparations à y effectuer (7) ; elle visitait aussi les immeubles pour en

(1) Philippe de Courtejoye est autorisé à poursuivre certains surcéants (O.G., 3, f°s 23, 140 et suiv.) (6 octobre 1540, 23 mai 1543).
(2) O.G., 9, f° 109.
(3) O.G., 3, f° 26 ; 5, f° 48 ; 6, f° 112 v°.
(4) O.G., 9, f° 55.
(5) O.G., 9, f° 20.
(6) O.G., 13, f°s 90 et suiv.
(7) O.G., 3, f° 46 (26 avril 1541) ; 5, f° 92 (22 mars 1555) ; f° 149 (2 mars 1563) ; 7, f° 33 v° (mars 1589) ; 12, f° 57 v° (23 juillet 1686). — Voir aussi 11, f° 93 (1728) et f° 119 (1730).

évaluer le valeur en rente (en florins et en chapons) (1); elle faisait l'estimation des dégâts miniers (2) ainsi que des dommages causés dans les prairies et les cultures par le bétail y pâturant (3).

Droits de pâture

Les délits de pâture sont vivement répréhendés. Leur fréquence semble prouver que l'on assiste à l'élaboration d'un code rural nouveau qui ne rencontre pas encore l'approbation générale. De bonne heure, dans les communautés rurales, les habitants jouissaient du droit de faire paître leur bétail sur les terres cultivables, aussitôt après l'enlèvement de la récolte et jusqu'au moment où elles étaient à nouveau emblavées. Ainsi définie, la vaine pâture apparaît dans son extension la plus réduite, car il arrivait fréquemment que cette faculté pouvait s'exercer sur des terres déjà « envairées », où le blé croissait. Cette faveur, concédée aux manants, possessionnés ou non, fut limitée surtout par le seigneur qui s'efforce de soustraire ses biens à la vaine pâture. Des propriétaires locaux suivirent son exemple. Pour des raisons économiques, l'Etat, au 18e siècle, adopta la même attitude et étendit la mesure dans le but de protéger les récoltes et de combattre la famine. C'est pour cette raison que les édits du début du 18e siècle en vinrent à généraliser l'interdiction de la vaine pâture et à défendre même à tout propriétaire de faire pâturer son propre bien, dès que le blé y croissait (4).

La vaine pâture ne doit pas être confondue avec la jouissance des biens communaux, régie par un système plus libéral. Mais dans la seigneurie de Grâce, pays de vieux terroir, objet d'une

(1) O.G., 10, f° 9 v° (24 juillet 1663).

(2) O.G., 1, f° 58 (mai 1528); 2, f° 144 v° (août 1534); 3, f° 75 (mars 1542); 4, f°s 5 et suiv. (janvier 1553); f° 62 v° (septembre 1554), f°s 71 et suiv. (novembre 1554), f° 87 v° (mai 1555), etc.

(3) O.G., 3, f° 19 (septembre 1540); 4, f° 109 (septembre 1555).

(4) En particulier les édits du 18 janvier 1725 et 29 décembre 1729. Cette prescription ne fut pas scrupuleusement observée (Echevins de Liège, Procès n° 107). — Voir les études parues sur le « herdage » et la vaine pâture dans *Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne*, t. 3, pp. 291 à 313; t. 4, pp. 275 à 287 et 347 à 374; t. 5, pp. 65 à 80.

prise de possession très ancienne, leur superficie avait dû être fortement entamée dès les premiers temps de notre histoire. A Grâce Saint-Martin, les communaux semblent s'être maintenus ; il en est encore fait mention à la fin du 17e siècle (1685) (1)

Pour soustraire ses biens à la vaine pâture, le seigneur de Grâce recourut à la procédure des « embannements ». A l'occasion de la réunion plénière des chefs de famille aux plaids généraux, le seigneur promulguait des règlements de pâture par lesquels il prenait sous sa protection les propriétés individuelles, à commencer par les siennes. Le premier exemple remonte à 1529 ; le seigneur par un « embannement général » auquel consentent tous les surcéants, frappe d'une amende d'un florin d'or tout propriétaire d'une bête trouvée pâturant le bien d'autrui « à warde faite » (= sous surveillance) (2). L'embannement implique aussi l'interdiction de « faire voies et passeal, coupeir hayes, emporter foyn » (3). Ces dispositions furent maintes fois reprises au cours du siècle, ce qui semble prouver qu'elles n'ont pas été scrupuleusement respectées. Notons quelques dates :

15 avril 1533 (O.G., 2, 108 v°).
14 avril 1534 (*ibid.*, 130 v°).
2 mars 1535 (*ibid.*, 155 v°).
1er avril 1540 (O.G., 3, 2 v°).
1er octobre 1540 (*ibid.*, 22 v°).
1er septembre 1555 (O.G., 4, 97 v°).
18 avril 1558 (O.G., 5, 95 v°).
28 février 1560 (*ibid.*, 130 v°).
13 mars 1566 (*ibid.*, 169 v°).

Les particuliers imitèrent le seigneur et, par des actes spéciaux intervenant au cours des plaids (plaids généraux au plaids de quinzaine), ils mirent leurs biens à l'abri de tout empiètement. Le 21 avril 1533, on « embanne un petit trixhe

(1) Officialité, sentences, reg. 113, f° 1 v°, 2 et 54 v°.
(2) O.G., 1, f° 99 « panner à warde faite » : le troupeau pâturant le bien d'autrui est sous la garde du conducteur. A ce propos, voir J. Herbillon dans *Bulletin du Vieux-Liège*, n° 13 (octobre 1933), pp. 198-199.
(3) O.G., 1, f° 142 (25 avril 1530).

appartenant à Collart le Hurte [1] ». Il eut des imitateurs : le 2 juin 1534, embannement des biens du mayeur Johan Constand, qui le fait renouveler aux plaids généraux du 2 mars 1535 [2] ; le 1er avril 1540, embannement des biens du même et de ceux de Mathy delle Croix [3]. D'autres exemples sont mentionnés dans les registres aux œuvres.

Les contrevenants étaient mis à l'amende par la cour sur rapport du sergent, qui « pannait » (= saisissait) la bête en rupture de ban [4]. Par la suite, les interdictions et les amendes ne font que se multiplier. Pour les années 1647 et suivantes nous relevons les violations ci-après :

1. Pour être passé sur les terres du seigneur : douze contraventions (O.G., 9, fos 5, 11 vo, 18 vo, 21, 22, 22 vo, 25 vo, 26, 51 vo, 63 vo, 76 vo, 94).

2. Pour avoir eu ses vaches pannées dans le jardin d'un particulier : neuf contraventions (*ibid.*, 24, 24 vo, 34, 35, 54 vo, 60, 78, 79, 81).

3. « Pour cheval et chare », passant sur une terre emblavée à navette : trois contraventions (*ibid.*, 14 vo, 32 vo, 33).

Toutes ces infractions amènent le seigneur à promulguer aux plaids généraux du 30 avril 1685 un édit que l'on peut considérer comme un règlement général de la pâture. Il constitue peut-être une codification des prescriptions antérieures, et sa promulgation aurait été rendue nécessaire par les violations répétées commises par les manants. Quoi qu'il en soit, il fallut le rappeler quelques lustres plus tard. Il stipule : « item que personne ne pourra garder ny hierder ses bestes sur autres biens et héritages que les siens signament sur les grains et les y debverat conduire par les voyes et jouxhiers à moins de domaiges que faire se peut et sans intéresser aultruy, à peine d'un florin d'or damende oultre la restitution des domaiges »

(1) O.G., 2, fo 108 vo.
(2) *Ibid.*, fos 137 vo et 155 vo.
(3) O.G., 3, fo 2 vo.
(4) O.G., 5, fo 29 (7 juillet 1556) ; 6, fo 88 (3 juillet 1582) ; fo 116 vo (26 juin 1584).

« Come aussy ne pourrat nourrir ny garder sesdittes bestes signament brebis et gaddes sur autres biens que les siens à peine que dessus. »

« Item que nulle personne estranger ou circonvoisin hors haulteur ne pourat pasturer ny venir avec ses bestes à laines ny autres sur cette juridiction, à peine de trois florins d'or damende oultre la restitution de la foulle ou domaige (1) ». A la différence des deux premiers, suffisamment expliqués par ce qui précède, le dernier point demande quelques éclaircissements complémentaires.

La vaine pâture était soumise à un principe strict de territorialité qui se précise à mesure que les communautés rurales prennent conscience de leur autonomie. Il y eut parfois des accords entre communautés voisines ; mais, souvent aussi, les seigneuries, jalouses de leurs prérogatives, interdisaient aux manants des terres limitrophes de faire pâturer sur leur territoire. Le 4 décembre 1696, le chapitre de la Cathédrale défend au seigneur de Grâce de faire paître « ses moutons et austres bestes » sur le territoire de Montegnée. Il donne l'ordre à son mayeur Toussaint Lepage de veiller à l'observance de l'interdiction, en faisant saisir les bêtes prises en défaut (2).

Le chapitre de Saint-Martin est souvent, au 18e siècle en tout cas, en conflit avec le seigneur de Grâce, non seulement à propos de limites de juridiction, mais encore à l'occasion de la pâture. En 1736, Mathieu Lohest, fermier du seigneur de Blisia, et son berger font pâturer les terres de la juridiction de Saint-Martin, malgré un procès intenté à ce propos (3). Le chapitre,

(1) O.G., 11, fos 35 et suiv., articles 9, 10 et 11 ; rappel le 27 janvier 1725 : O.G., 12, fos 29 et suiv. Rapprochons cette défense faite à Montegnée aux plaids généraux du 19 octobre 1711 : « L'on déffend à touts bergers gardeurs de bestes étrangers qu'ils n'ayent à venir pâturer dans nos hauteurs ny sur les terres et héritages d'icelles et même les gardeurs de porques ». Montegnée, Œuvres (1700-1716), reg. 11, fo 193 vo.

(2) Prot. Direct. Cath. (1693-1697), reg. 132, fo 206. — En mars 1721, Juncois veut écarter de la vaine pâture une propriétaire de Hollogne qui fait paître ses bêtes sur la juridiction de Grâce Saint-Martin, sous prétexte qu'elle ne possède à Grâce que 3 ou 4 bonniers, soit 1 1/4 bonnier environ à la saison (Conseil privé, liasse 230). — Sur les sens de « saison » w. *sâhon*, « sole » voir Edg. Renard, dans B.T.D., t. 14 (1940), pp. 413, 416.

(3) St-Mart., recès 1737-1744 (6 septembre 1737), fo 5.

en effet, avait pris une série de mesures pour interdire le pâturage aussi bien au seigneur de Grâce qu'au censier d'Aulichamps (septembre 1737) (1). L'interdiction de 1737 en rappelait une autre, du 1er août 1722, par laquelle le chapitre défendait à ceux qui n'habitaient pas la juridiction d'y faire pâturer leur bétail sans sa permission (2). Le procès se termina par une transaction élaborée le 27 février 1741, ratifiée le 6 mars de la même année et confirmée à nouveau par acte passé devant le notaire Hauzeur les 20 mai et 28 juillet suivants. A cette occasion, les parties établissent que désormais « il y aura entre eux pour les pâturages respectifs un parcours entre cours dont les surcéants de l'une et l'autre juridiction jouiront respectivement et sans obstacle ».

Parmi les arguments historiques allégués, notons que les seigneurs de Grâce jouissaient d'un droit de pâture sur une partie de la juridiction de Saint-Martin. De son côté, le chapitre prétendait que ce droit était issu d'une tolérance concédée à titre précaire qui devait s'accompagner à tout le moins d'une réciprocité (3).

Mais le principe de territorialité devient d'une observance de plus en plus rigoureuse avec la fin de l'Ancien Régime, comme le prouvent des interdictions énoncées en 1764 et 1783. Le 2 septembre 1764, la communauté de Grâce-Berleur, représentée par le bourgmestre Nicolas Renson, décide de sévir contre tous étrangers qui viendront pâturer sur le territoire (4). Le 14 septembre 1783, on voit, dans une assemblée commune, les habitants de Grâce-Berleur et de Grâce Saint-Martin charger Gilles Pâques, bourgmestre de Grâce, de faire saisir tout troupeau de moutons et porcs appartenant à des étrangers « attendu qu'on leur défend d'aller pâturer leurs propres héritages sur les juridictions voisines étrangères (5) ».

(1) Le censier d'Aulichamps avait autrefois licence de faire pâturer sur la juridiction de Saint-Martin (*ibid.*, 1725-1737, (6 novembre 1733), f° 183.
(2) *Ibid.*, 1713-1725, f° 174 v° et 1725-1737, f° 278.
(3) Notaire Hauzeur ; St-Mart., reg. 14, f° 357 et recès 1737-1744, f° 210.
(4) Notaire M. Francko.
(5) Notaire E. L. Lacroix.

7. — Les cens seigneuriaux

Comme partout ailleurs, le seigneur prélevait des cens seigneuriaux. Primitivement, le cens est un droit que le détenteur paie pour occuper le bien que le seigneur lui a concédé avec la faculté de le transmettre à ses héritiers. Les cens que les échevins de Grâce prélevaient pour le compte du seigneur à date fixe, habituellement à la Saint-Etienne, étaient établis en chapons et en argent. La dévaluation monétaire a affecté les revenus domaniaux et, dans la plupart des cas, le cens ne prenait plus que l'aspect d'une redevance recognitive qui s'apparente à la taxe foncière actuelle.

On ne possède pas de relevé de cens pour le Moyen-Age. En 1436, Antoine Boileau déclare percevoir à titre de cens 44 chapons et plusieurs deniers (1). Pour les Temps Modernes, nous possédons heureusement un registre consignant les cens de Lamoral de Courtejoye et de sa veuve, pour la période qui s'étend de 1647 à 1687 (2). Le nombre de postes varie de 21 à 29, car des divisions de biens sont intervenues.

Aucune règle uniforme ne semble être appliquée dans la fixation de l'assiette de l'impôt : tantôt on paie 7 deniers par bonnier, tantôt 7 sous, soit 12 fois plus. Ces cens frappent généralement des biens ainsi libellés : « cour, maison, jardin et biens », mais aucune indication n'est donnée sur leur étendue. D'ailleurs, établis à des périodes différentes, les cens dans leurs variations sont aussi bien influencés par la superficie du bien et la qualité du sol que par la dépréciation du numéraire au cours des siècles.

Généralement les noms qui figurent sur ces listes sont des habitants de Grâce, mais il faut se garder d'établir une règle absolue. Des manants d'autres localités payaient le cens sur des terres qu'ils exploitaient à Grâce : vers 1656, la veuve Lambert Jamar, de Bolsée, paie son cens sur 5 bonniers de terre par l'intermédiaire de Hubert Gobiet, son berger. Le bon métier des maçons, les Chartreux de Liège et d'autres

(1) C. et. T., reg. 5, f° 131.
(2) Loye, reg. 1.

institutions ecclésiastiques paient le cens seigneurial sur des terres qu'ils afferment à des habitants de la localité.

Les rubriques annotant les cens se reproduisent d'une façon stéréotypée, mais elles laissent entrevoir l'évolution de la propriété qui tend à la division, en même temps qu'elles permettent certaines observations d'ordre généalogique.

Ne citons que ce texte de 1686 : «la relicte Renchon Pasque, représentant Thonet Maes, Mélard André, représentant la vefve Renchon Pasque, et la relicte Paulus Frérart doibvent sur leurs courtes, maisons, jardins et générallement sur tous leurs biens qu'ils possèdent en la haulteur du dit seigneur 9 1/2 chapons et 34 solz bone de cens».

Or ce poste est établi pour les trois détenteurs dans la proportion suivante :

Veuve Renchon Pasque : 7 chapons, 1/2 quartier, 34 solz.

Mélard André : 1 chapon, 1 1/2 quartier.

Paulus Frérart : 1 chapon,

et le receveur du seigneur d'ajouter : «et ce sans division».

Du point de vue fiscal, le bien garde donc son entité, mais du point de vue de l'exploitation économique, il a subi un morcellement.

Ce ne sont pas les cens qui constituent la fortune du châtelain puisque, en 1648, celui-ci prélevait en moyenne par an 47 chapons — le chiffre n'a guère progressé depuis deux siècles — et la bagatelle de 20 florins. Ces minces revenus lui valent plus d'ennuis que de profits. Fréquemment, nous le voyons assigner, à l'occasion des plaids généraux, des débiteurs de cens en retard de payement (1). Par cette procédure, le seigneur veille à ce que, par la prescription acquisitive, son domaine ne soit progressivement diminué. Les saisies-exécutions que la procédure entraîne s'accompagnent parfois d'incidents aussi malheureux que pittoresques.

Le 11 mars 1766, deux sergents de Grâce, Joseph Lamour et Martin Jamar veulent expulser de sa maison Jean de Ruiwe (Ruy) et sa famille, pour faute de paiement du cens seigneurial.

(1) Citons pour le 16e siècle, O.G., 1, f° 166 (1531, plaids généraux des Rois); 3, f°s 26 et 104 v° (1541); 5, f° 48 (1557); 6, f° 112 v° (1584).

Ils sont reçus avec des injures et se heurtent à un refus d'obtempérer (1).

En résumé, le registre aux cens de Lamoral ne peut être considéré comme un relevé général de la population (on ne compte qu'environ 25 ménages possessionnés) ni comme le cadastre de la seigneurie. Pour dresser le relevé de la population, il faut, comme nous avons tenté de le faire, accorder plus d'attention aux documents établis par les soins des Etats.

Le cens apparaît comme une redevance réelle affectant la terre. Mais que savons-nous des charges personnelles ? Nous n'avons pas de texte détaillant de façon explicite les corvées que le seigneur pouvait requérir. Elles existaient : les prescriptions édictées aux plaids généraux les mentionnent sans autre précision (2) ; elles devaient représenter un service obligatoire et gratuit, que le seigneur n'avait donc pas à rétribuer.

Un seul exemple de poursuite judiciaire en cette matière nous est conservé : le 13 novembre 1554, la veuve de Philippe de Courtejoye assigne en personne Gielet Boenem et Louis delle Croix « pour faulte de servaige (3) ». Les contrevenants se sont dérobés à la corvée.

Le sujet, dans la pensée du seigneur, reste-t-il un « ornement de sa terre » ? En 1542, une femme (à son service ?) se tue en tombant du char que conduisait Jean Lombard. Ce dernier payera en dédommagement au seigneur la somme de 4 carolus d'or en deux fois (4).

Encore une fois cet exemple, dans l'état de notre documentation, est unique. Aussi, nous nous demandons s'il faut attribuer à cette carence ou à l'état évolué de la seigneurie, l'absence de mention des droits seigneuriaux habituels, tels celui de formariage, de four banal, de moulin banal. Même pour la brasserie, la plus grande circonspection s'impose. Le seigneur a une brasserie au château, plutôt pour son usage personnel.

(1) Notaire Struman.
(2) Plaids généraux du 30 avril 1685 et 27 janvier 1725 : prescription n° 26.
(3) O.G., 4, f° 70.
(4) O.G., 3, f° 70 v°.

Et pour avoir cité devant la cour Johan Badechon qui, en 1526, brassait sans son autorisation, le seigneur est requis de produire ses preuves avant d'exiger le payement de ses droits (1).

D'autre part, Grâce, par sa situation géographique, voyait ses routes parcourues par les marchands de Hesbaye conduisant leurs grains vers la Ville et venant s'approvisionner en houille. Les chariots et les chars versaient au seigneur une redevance appelée tonlieu ou tourni. Aucune indication ne nous est parvenue sur l'importance de la redevance, mais elle semble avoir été peu élevée (La collégiale Saint-Martin dont le domaine était traversé en partie par la chaussée de Bierset, prélevait au 18e siècle moins de 10 florins) (2). De plus, les habitants de Trognée jouissaient du libre passage dans la seigneurie de Grâce.

La perception des droits de tonlieu pouvait être affermée. On cite, le 29 janvier 1581, Johan Lagace comme fermier repreneur du tonlieu (3). L'exercice de ce droit suscitait aussi des difficultés. Le 15 juin 1535, deux habitants de Donceel sont cités en justice par l'avoueresse, parce qu'ils n'ont pas payé les « droitures et tourny (4) ».

Au début du 18e siècle, Juncels nous donne des précisions sur « le tonlieu et tourny à payer par ceux du plat pays, Brabant et autres lieux, pour les houilles qui passent avec chariots et chevaux sur la juridiction de Grâce » en provenance de Montegnée. Ses « collecteurs » ou « repreneurs » du tonlieu se postaient, comme ils l'avaient toujours fait, « devant ou aux environs de la courte, maison de la veuve Thiba Piette » (la ferme de Laguèce, ci-devant ferme Jupprelle). Là, ils prélevaient le tonlieu sur les houilles venant soit de la chaussée de Montegnée, soit de « la voye de horscheval » (rues Neuviee et Tîbâ). D'autres se tenaient près de la cense du Mavy, dans

(1) O.G., 1, f° 22.

(2) Le 24 février 1764, le chapitre rend, pour trois ans, à Gérard Renson leur tourni de Grâce pour 9 fl. par an (St-Mart., recès, 1756 à 1772). Le 10 février 1775, le même reprend le tourni pour six ans moyennant 5 fl. par an (*ibid.*, 1772-1789).

(3) O.G., 6, f° 57.

(4) O.G., 2, f° 168 v°.

la ruelle du même nom et percevaient également le tourni sur les houilles venant de Montegnée (1).

8. — Les dîmes

Suivant une coutume qui remonte fort haut, l'exploitant de la terre abandonne à l'Eglise une part du produit de la récolte. Les seigneurs laïcs s'approprièrent fréquemment la perception de ce droit. Dans la Principauté, sous l'épiscopat de Hugues de Pierrepont (1200-1229), un profond courant spirituel détermina les grands à remettre aux établissements ecclésiastiques les dîmes dont ils s'étaient emparés (2).

Nous ne possédons pas de charte consignant les dispositions relatives à la dîme de Grâce. Mais en suivant un raisonnement analogique et en colligeant les renseignements épars fournis par nos diverses sources, nous arrivons aux constatations suivantes. Il n'existe aucune corrélation entre la paroisse et la dîme. (La paroisse, rappelons-le, s'étendait sur les trois juridictions et comprenait les territoires actuels de Grâce et de Montegnée). Diverses institutions ont prélevé des dîmes dans ce territoire suivant des modalités assez étonnantes. La collégiale Saint-Martin a deux tiers de la dîme qu'elle perçoit à Grâce, tant au nord de la chaussée qu'au sud de celle-ci, et au Berleur. Le curé a l'autre tiers qu'il perçoit à Montegnée. La Cathédrale, qui cependant est seigneur hautain et gros propriétaire terrien dans cette dernière localité, n'y prélève aucune dîme ; par contre, elle en perçoit sur le territoire de Grâce.

D'autres dîmeurs, au 18e siècle en tout cas, sont signalés dans le district paroissial : citons, à Montegnée, les abbayes de Saint-Jacques, de Floreffe, et le curé de Sainte-Véronne (Sainte-Véronique, à Liège). En principe, le seigneur de Grâce ne possède pas de dîme ; mais il semble qu'il n'en fut pas toujours de même. En 1342, la dame de Grâce détient à stuit (à bail)

(1) La perception de ce tonlieu fut une des causes du long différend qui opposa le baron de Jurcels à la Cathédrale (voir plus haut le chapitre « Conflits de juridiction » et plus loin le chapitre « Houillères » article Péchalle).

(2) Poncelet, *Actes de Hugues de Pierrepont*, p. 41.

la dîme du Val-Benoît contre payement d'une redevance annuelle de trois muids d'épeautre. Or, à ce moment, le Val-Benoît la tient de cette même dame contre payement d'un cens annuel d'un denier (1). Ce qui permet de supposer le processus suivant : à la faveur du courant spirituel que nous avons évoqué plus haut, un ancêtre de la dame de Grâce a cédé au Val-Benoît la dîme qu'il s'était appropriée ou qu'il pouvait posséder en tant que descendant du fondateur de l'église paroissiale. En retrocédant la dîme, le seigneur aura exigé le payement d'un cens symbolique, pur rappel d'un privilège antérieur. L'attribution de l'exercice de ce droit a été réglée par le bail, qui a permis aux deux contractants de recueillir chacun une part du profit. Et ainsi jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, le seigneur de Grâce resta le fermier de la dîme du Val-Benoît (2).

La dîme à l'époque moderne s'affermait aux enchères. Le seigneur ne dédaigne pas d'y prendre part. C'est ainsi que nous voyons de temps à autre apparaître son nom parmi les repreneurs de la dîme de Saint-Martin.

Antoine Boileau, dans son contrat de mariage de 1436, affirme posséder la dîme de Saint-Martin sur plusieurs pièces de terre et jardins situées à Grâce, évaluée annuellement à 10 muids. En 1522, l'avoué de Grâce qui a repris cette même dîme (3), comparaît au chapitre et reconnaît être redevable, pour l'année 1521, de 80 muids ou environ d'épeautre. Suivant la coutume, il devait effectuer ce payement, partie en argent, partie en grain, destiné à être vendu au marché par les compteurs de la collégiale. Le chapitre s'en tint à la tradition et refusa de recevoir du repreneur un prix forfaitaire, établi pour l'ensemble selon une effraction globale (4). La veuve de Maximilien-Henri de Courtejoye, continuant l'exemple

(1) V.B., reg. 26, f° 30 v°.

(2) Loye, reg. 5, f° 33 (1709-1714) ; V.B., reg. 40, p. 234 (19 mai 1704) ; *ibid.*, reg. 41, f° 19 (4 avril 1786).

(3) Dîme reprise pour trois ans le 22 juin 1518, pour 160 muids d'épeautre (St-Mart., reg. 45, f° 113 v°).

(4) St-Mart., recès, 1504-1522, f°s 99 v°, 107 v° et suiv. (24 mars, 2, 3 et 16 mai 1522).

de son premier mari, reprend, en 1703, la même dîme pour 810 florins (1).

En mars 1707, le baron de Junceis la reprend pour 1190 fl. ; il avait préjugé du rendement, car, en décembre de la même année, il demande et obtient une réduction de 150 fl., portée bientôt après à 200 fl. (2). En 1708, le même Junceis reprend également la dîme de la Cathédrale à Grâce pour la somme de 87 muids (3). Nous n'avons plus, par la suite, trouvé son nom, car la dîme de ces deux institutions est affermée à des fermiers locaux qui n'appartiennent pas à la noblesse.

9. — Les houillères

Soit qu'il concède le droit de foncer des bures dans ses terres, soit qu'il participe à leur exploitation comme actionnaire, soit même qu'il perçoive des cens d'areine, le seigneur retire du profit de l'industrie charbonnière. Nous consacrons plus loin un chapitre spécial à cette activité.

10. — Revenus étrangers

Si les textes que nous connaissons ne nous font pas apparaître tous les seigneurs de Grâce comme des Crésus, ils nous montrent en tout cas que les moins fortunés d'entre eux sont de gros propriétaires dont les revenus dépassent ceux des autres possédants de la localité. Il y a lieu de se souvenir en outre que certains de nos châtelains étaient seigneurs d'autres seigneuries et qu'ils détenaient de nombreux biens et rentes dans d'autres endroits. Rappelons à titre d'exemples, en les complétant au besoin, quelques indications que nous avons données dans leur biographie.

Antoine Boileau, qui possède 30 muids d'épeautre sur plusieurs « masures » à Grâce, en détient encore une trentaine provenant les uns de son oncle Guillaume Datin, les autres de biens situés à Abée, à Flostoy et dans les environs de Huy.

(1) St-Mart., reg. 2, f° 94.
(2) *Ibid.*, f° 142 et Recès 1703-1710, f° 38.
(3) Loye, reg. 5, f° 94.

Jean (III) de Courtejoye a des biens à Flawinne, à Couvin (une maison et une forge) et 340 bonniers de bois à Dave. Jean (IV) de Courtejoye a aussi des biens à Couvin, la ferme d'Anthisnes dans le Condroz et des rentes dans le pays de Franchimont. Certains seigneurs ajoutaient à leurs biens personnels les revenus de la dot de leur épouse : ainsi Maximilien-Henri de Courtejoye, qui se lança dans des dépenses somptuaires dont le château bénéficia et qui semble avoir vécu dans une très large aisance. Juncois, un des héritiers de la veuve du précédent, perçoit de nombreuses rentes dans diverses localités parmi lesquelles on relève Alleur, Borlé, Liège, Montegnée, Mons, Hodeige, Vinalmont, Fraipont, Momalle, Hognoul, Saive, Micheroux, Saint-Nicolas, Hollogne, Grivegnée, Chênée, Vivegnis, Bettincourt, Flémalle, Amay, Freloux, Mélen, Bressoux, Trognée et Jemeppe (1). Plusieurs châtelains fortunés considéraient les revenus de Grâce comme le poste d'un bilan. Mais il est impossible d'établir ce bilan en l'absence de nombreuses monographies ou sans la possession de registres aux comptes plus complets que ceux que nous avons pu consulter.

D'autre part, maints seigneurs remplirent des fonctions publiques qui n'étaient pas dépourvues de profit. Certains d'entre eux siégèrent dans les hauts rouages administratifs de l'Etat liégeois et la charge de bourgmestre de la Cité leur fut maintes fois conférée. Mais il est une fonction qui, tout en apportant au dignitaire un grand prestige, fit de la localité de Grâce le centre d'une vaste circonscription : il s'agit du bailliage du Rivage.

11. — Le bailliage du Rivage

Par l'ascendant qu'elle exerçait sur la banlieue, la Cité de Liège avait fini par constituer un danger pour le pouvoir princier. En 1649, ce dernier avait porté un coup mortel aux prétentions de la Cité et avait fortement réduit ses interventions d'ordre militaire dans les communes de la périphérie. Il était nécessaire cependant d'assurer la défense de la capitale contre les incursions des troupes étrangères. C'est pour cette

(1) Loye, reg. 3.

raison, qu'à l'intervention du Chapitre, le prince-évêque créa, en 1651, au flanc ouest de la Ville, le bailliage du Rivage (1).

Cette vaste circonscription s'étendait sur les communes d'Yvoz, Seraing, Ougrée, Flémalle-Haute et Flémalle-Grande, Jemeppe, Tilleur, Selessin, Hollogne, Grâce-Berleur, Awans et Loncin, Bierset, Bolsée et Montfort ; en aval, on trouve Oupeye, Vivegnis, Aaz et Hermée, on y ajouta Othée en 1691. D'après une liste retrouvée dans les papiers Fabribeckers, le bailliage en deçà de la Meuse comprenait outre les localités citées plus haut : Waroux, Voroux et Rocour, Saint-Nicolas, Ans et Glain. Cette énumération est dressée à l'occasion d'un relevé de bonniers frappés de l'impôt foncier. Dans cette liste, Grâce figure pour 300 bonniers (2).

Un grand bailli était à la tête de ce territoire ; il y exerçait des prérogatives militaires, convoquait la milice rurale, la conduisait au combat, présidait aux travaux de défense. C'est à lui qu'incombait également la police au niveau occupé aujourd'hui par le procureur du Roi et, d'une façon générale, il veillait à la bonne marche de la justice et au respect de l'ordre public (3).

Le premier seigneur de Grâce qui occupa ces fonctions fut Maximilien-Henri de Courtejoye (1685-1702) ; le second fut Ernest-Ferdinand Van der Heyden de Blisia (1724-1763).

Quelques cas des interventions judiciaires de ce dernier nous sont connus (4). Le 15 décembre 1727, il agit contre Arnold Lexhy, cabaretier, qui le 23 novembre et le 4 décembre n'a pas respecté l'heure de fermeture. Le 17 décembre 1728, il cite devant les échevins de Liège Noël Thomas, qui l'a insulté, Le 9 septembre 1729, il poursuit Jean Giltay, de Seraing, dont le chien a été trouvé sans « lamay ou billon ». Le 2 janvier 1742, il sévit contre Nicolas Gobert, de Jemeppe, qui, aidé de plusieurs comparses, a volé une vache à un nommé Laurent Bertrand. En octobre de la même année, il cite diverses per-

(1) Sur cette question, lire Od. Collette, *Le grand bailliage du Rivage*, Dissertation doctorale, Liège, 1934.

(2) Loye, liasse 7. — Montegnée et Berleur, qui faisaient partie du bailliage de la Cathédrale, y figurent pour 625 bonniers.

(3) On retrouve une institution analogue dans les seigneuries ecclésiastiques : à Montegnée, il y avait un bailli ou un lieutenant-bailli qui dépendait lui-même d'un grand bailli ; à Grâce Saint-Martin, la collégiale avait aussi un bailli.

(4) Loye, liasse 7.

sonnes, probablement de Grâce, pour les contraindre à payer les dommages causés dans une de ses terres.

Un dépouillement méthodique des archives des cours locales fournirait d'autres exemples que l'on souhaiterait plus éloquents. De même voudrait-on recueillir quelques précisions sur les interventions du grand bailli sur le plan militaire (1).

Son autorité semble avoir été battue en brèche dans certaines circonstances. En 1729, les échevins de Seraing qu'il a inquiétés parce qu'ils ne s'assemblaient pas en nombre suffisant, l'accusent à leur tour de se laisser circonvenir par des délinquants, d'en remettre en liberté ou de ne pas sévir contre ceux qui étaient frappés d'un décret d'appréhension (2). En décembre 1735, à l'occasion de réquisitions militaires à Hermée et Oupeye, un conflit surgit avec le bourgmestre qui refuse d'exécuter ses ordres sous prétexte qu'il en avait reçu d'autres du Conseil privé « meilleurs que les siens (3) ».

L'exercice de ses droits présentait un côté lucratif qui n'était pas à dédaigner, si l'on en juge par quelques fragments de la comptabilité de Van der Heyden de Blisia (4).

Du 27 août 1725 au 7 janvier 1726, il perçoit 89 fl. dont il faut déduire 29 fl. de frais. Le 7 février 1726, il touche 119 fl., moins 52 fl. de frais. Le 23 mars 1727, il reçoit 107 fl., les frais s'élevant à 13 fl. D'après une autre pièce sans date, revêtue de sa signature, il lui revient 51 fl. Enfin une liste des amendes concernant « la scellerie de Son Altesse » comporte 15 postes pour un montant de 139 fl. dont il faut retirer 21 fl. ; l'excédent, soit 118 fl., est à partager entre le bailli et le scelleur. Le bailli, en effet, touchait une part des profits de la justice avec les échevins des cours locales, les fonctionnaires du prince ou les juges des cours supérieures.

(1) Voir entre autres une décision de la « ghemine » (conseil) de guerre du 16 juin 1685, prenant des sanctions contre les habitants du village d'Angleur qui avaient refusé de se présenter à la revue militaire. Le baron de Horion, seigneur d'Angleur, protesta contre cette décision « veu que les habitants d'Angleur, ses sujets, ne sont pas du baillaige ny du régiment du Rivaige » (20 juin 1685) Chartreux, nº 11, liasse Retinne.

(2) D'après Od. Colette, *o. c.*, Conseil Privé, liasse 232.

(3) Notaire M. Platéus, acte du 4 janvier 1736 : déposition faite par Jean Galler, sergent du grand bailli, « dans une salle du château de Grâce ».

(4) Loye, liasse 7.

CHAPITRE IV

LES HOUILLÈRES

La présente étude ne s'applique pas à l'ensemble des charbonnages du territoire de Grâce ; mais, prenant place dans une monographie de seigneurie, elle contribuera à mettre en lumière l'activité industrielle et capitaliste du seigneur.

Ce dernier intervient dans l'industrie houillère comme « seigneur arnier », comme « terrageur » et comme « comparchonnier », c'est-à-dire comme sociétaire ou actionnaire.

* * *

On connaît le rôle capital joué dans l'exhaure des eaux par l'araine, conduit souterrain et aussi aérien, qui démerge la mine. En vertu du droit liégeois, ceux qui construisent une araine perçoivent une redevance d'usage de ceux qui l'utilisent.

Les araines ou sections d'araines étaient nombreuses dans la région de Grâce. Nous avons relevé les noms d'Ordange ou delle Vignette, delle Ladrie, de Rasquinet, de Blavier, de Berlier, de Bonaventure, de Bonnier, delle Tomballe. L'araine d'Ordange, souvent désignée sous l'appellation Ordange et Rasquinet, se divise en trois branches citées comme suit : Rasquinet et Monstrandy, Ladrie, Ordange. On mentionne également l'araine dite de Monseigneur de Grâce. Tous ces canaux d'exhaure étaient dirigés vers Jemeppe. Le seigneur de Grâce est co-propriétaire de l'araine d'Ordange avec le Prince-Evêque et le seigneur de Flémalle.

D'après un texte du 7 juin 1625, Jean de Courtejoye et son feu père possédaient la moitié du cens d'araine aux fosses delle Vignette, Lairesse et autres, démergées par la xhorre delle Vignette. Il prétend encore conserver ce droit qui remontait à environ un demi-siècle, quoiqu'un litige se fût élevé à cette

occasion : le Prince-Evêque et le seigneur de Flémalle revendiquaient en effet une participation aux bénéfices de cette araine.

Ces conduits étaient souvent la cause de différends. Pour ne pas payer la redevance, les maîtres de fosses s'efforçaient de démontrer que leurs travaux étaient démergés sans le recours à l'araine. Ou encore, lorsqu'une nouvelle araine était creusée à un niveau plus bas, les nouveaux entrepreneurs exigeaient d'autres redevances, sous prétexte que les veines, antérieurement submergées, étaient exploitables désormais grâce à leur intervention. Ces prétentions provoquaient des conflits entre les propriétaires de l'ancienne araine et ceux de la nouvelle. L'araine Blavier était plus basse que celles d'Ordange, de Ladrie et de Rasquinet, situées à un même niveau ; aussi les maîtres de fosses se demandaient parfois à quel arnier ils devaient payer le cens. C'est ainsi que le 20 décembre 1667, les maîtres de la fosse Houkifou font assigner le seigneur de Grâce et Paul de la Thorette, arnier de Blavier, pour savoir à qui ils doivent acquitter le cens. Thorette fut déclaré arnier (1).

En vertu de l'édit de conquête de 1582, les propriétaires de fosses antérieurement submergées pouvaient être privés de leurs droits au profit des nouveaux « capitalistes » arniers et exploitants. Toutes ces multiples compétitions ne peuvent être relatées ici. Disons seulement que ces conflits se sont prolongés jusqu'au 19e siècle et même jusqu'au début du 20e. Les mémoires produits en justice à cette occasion, s'accompagnent de rétroactes historiques, présentés d'une façon parfois tendancieuse. Parmi ces procès qui intéressent notre sujet, relevons celui qui opposa en 1872 la société des Sarts au Berleur, représenté par Richard-Lamarche, Raikem et consorts, à Mathieu-Joseph Delexhy, docteur en médecine, domicilié à Grâce (2). Delexhy intervenait comme ayant droit de Ghérin,

(1) Voirs-jurés de charb., reg. 80, f° 24 (Référence empruntée, ainsi que celle du 7 février 1625, aux papiers de feu l'ingénieur Léon De Jaer. Voir la note suivante).

(2) Liège, Demarteau 1872. Citons aussi un procès plaidé en appel à Bruxelles opposant les de Louvrex et Delexhy à la Société des Hauts Fourneaux et Charbonnages de Selessin en 1891 (au Musée de la Vie Wallonne). Quant au mémoire produit à l'occasion du différend qui opposa, il y a quelques lustres, le Corbeau

qui avait acquis de la dame de Flémalle des droits sur l'araine d'Ordange. Les mémoires juridiques rappellent l'activité du seigneur de Grâce. Ils le montrent s'intéressant à l'exhaure des bures de la seigneurie par la construction de xhorres (canaux mettant en communication l'araine et les veines exploitées) ou par l'aménagement de branches latérales à l'araine principale.

Le droit liégeois, on le sait, permettait à tout propriétaire de la surface de creuser librement son fonds. Mais, lorsque l'exploitant travaillait sous le bien d'autrui, il ne pouvait le faire qu'en payant des redevances, droits de terrage et dommages, au propriétaire de la surface qui, au terme d'une évolution que nous n'avons pas à retracer ici, ne pouvait empêcher l'extraction (1). C'est donc en tant que propriétaire terrien que le châtelain de Grâce percevait une redevance sur les exploitations qu'il avait autorisées dans ses biens (2).

Toutefois, à l'instar des établissements ecclésiastiques, le châtelain chercha à se prévaloir de sa qualité de « seigneur tréfoncier » pour se réserver le droit de concession des mines sous les censives. Cette tendance se manifeste surtout au 16e siècle. Aussi n'est-il pas rare de trouver des contrats d'aliénation de terres dépendant de la seigneurie ou encore de simples reliefs successoraux s'accompagner de la formule « retenant mines et charbons au seigneur de Grâce ». On sait que le Pawilhar, recueil de jurisprudence des 13e et 14e siècles, posant le « casus », attribue la possession de la mine à celui qui déte-

et le Bonnier, nous n'avons pu obtenir qu'il nous fût communiqué. Toutefois, feu l'ingénieur De Jaer, qui s'était intéressé au litige, a laissé des notes que nous avons eu la bonne fortune de consulter, grâce à l'extrême obligeance de ses filleuls, MM. Jean et Edmond Ramaut. Ces notes sont extraites des registres de la Cour des Voirs-jurés de charbonnages qui ont été presque entièrement détruits dans le bombardement allemand de décembre 1944.

(1) Renvoyons une fois pour toutes aux travaux de L. De Jaer, cités dans la bibliographie.

(2) Citons à titre d'exemple le rendage suivant : le 16 février 1528, Johan de Courtejoye, son fils Philippe étant présent, rend à Johan Constand, mayeur et échevin de Grâce « les ouvrages de hulhes et charbons extant ens et soubz tous les biens et héritaiges que ledit voweit at gisans et situés en la champagne des berleurs commenchant a bois de mallette et en allant à linge (= en ligne droite) à ung renax extant devant le chapelle à berleur, en allant vers geer jusques alle rualle mailhart ». Le seigneur réclame comme droit de terrage 2 1/2 paniers ou 2 1/2 deniers sur 100 (O.G., 1, f° 52).

nait la censive, si le tréfoncier n'avait formellement stipulé le contraire (1). Trois siècles plus tard, cette jurisprudence est encore connue à Grâce, mais elle faisait l'objet de contestations. En effet, dans un mémoire du début du 18e siècle, on éprouve le besoin d'établir le relevé des actes de la cour de 1525 à 1558 qui réservent explicitement les droits du tréfoncier sur les mines de houille sous 32 pièces de terre. Ce document, qui est annoté par Gilles Dheur, intendant de Juneeis et de Blisia, montre que le seigneur prétend affirmer ses droits de disposer des mines sous ces pièces, qu'il délimite soigneusement (2). Tant de sollicitude prouve que les prétentions seigneuriales durent rencontrer de l'opposition.

Enfin, le seigneur participait comme actionnaire à maintes exploitations, comme on le verra par les monographies qui vont suivre. Au cours de nos recherches, nous avons trouvé diverses mentions de bures qui, à première vue, ne semblent pas avoir intéressé le seigneur. Mais le laconisme de nos sources nous empêche d'être trop catégoriques dans l'attribution. Aussi, citons-nous parfois des houillères où il n'est pas formellement question du seigneur. Ces mentions permettront une étude d'ensemble des charbonnages de la localité.

Les monographies, à l'exception d'une seule consacrée à la fosse du Mavy, sont brèves. En les établissant, nous n'avons pas eu pour but de retracer l'historique de la bure, ni, faut-il le dire, de faire l'histoire de la houillerie à Grâce (c'est ainsi que nous ignorons généralement les bures foncées au Berleur, territoire de la Cathédrale rattaché à Montegnée), mais de mettre à la disposition du chercheur les renseignements glanés principalement dans les registres aux œuvres, les actes notariés et les archives Fabribeckers, à Loye. Si la notice sur le Mavy est beaucoup plus copieuse, c'est que les archives de Loye nous donnent sur cette houillère des détails circonstanciés dont il convenait de tirer parti.

Nous disposons les notices dans l'ordre alphabétique ; les premières concernent les houillères de Grâce ; les suivantes,

(1) Pawilhar Giffou, éd. Baguette, art. 131.
(2) Loye, liasse 4.

celles de Montegnée et des autres villages dans lesquelles le seigneur intervient.

* * *

A Grâce-Berleur

La houillerie à Grâce-Berleur remonte à une époque lointaine. Vers 1280, la Cathédrale perçoit des terrages dans son domaine du Berleur (1). Au 14e siècle, l'abbaye du Val Saint-Lambert, propriétaire de la ferme d'Aulichamps, octroie des concessions sous les bois et terres environnants (voir l'article : Malette). Au début du 15e siècle, Antoine Boileau signale, dans son contrat de mariage, qu'il possède « plusieurs parchons » (= parts) de houillerie et le terrage dans de nombreuses pièces de terre (2).

Balle elle Tiesse ou Cerisier. — Elle nous est signalée en 1651 à l'occasion d'un procès qui oppose Lamoral de Courtejoye aux maîtres de cette fosse : Thomas Hariga, les veuves Mathy et Lambert Le Maire, Rolland Renchon, Roland Remy et Lambert Gilis. Par exploit du sergent de la cour, Piron Thomas, le seigneur leur interdit de conduire leurs travaux sous ses biens. La cause fut renvoyée aux échevins de Liège (3).

Mention est faite d'une fosse de Balle elle Tiesse dans les archives du Val Saint-Lambert. En septembre 1674, Gérard de Lambermont dispute à André Corswarem le terrage pour les exploitations qui furent faites sous les biens de feu Gillet Wilkin. Dix ans plus tard, l'abbaye interdit aux maîtres de travailler sous une pièce de terre de 22 verges tenues par les représentants du même Gillet Wilkin (29 octobre 1684) (4).

La fosse démergée par la xhorre de Ladry (Ladrie), paya le cens d'araine au seigneur de Flémalle du 27 septembre 1652

(1) Cath., Petit Stock, fo 28.
(2) Contrat déjà cité du 18 juin 1436.
(3) O.G., 9, fos 73 et 75 vo.
(4) V.S.L., liasse 287, acte du 17 décembre 1674 et reg. 12, fo 2 vo.

au 26 novembre 1663. A cette époque, on y travaillait « aux chevaux » (1).

Il existait à Montegnée une fosse de ce nom dont il sera parlé plus loin.

Briberie, voir Verbois.

Chaudron. — A la fin du 16e siècle, elle est foncée dans les biens de Mélart Istas, qui réclame aux maîtres Gielet Jehoule et Johan Lemaire, du Berleur, 7 florins liégeois pour dommages. Ces derniers devront les « renclore » et ils ne pourront couper les haies ou abattre les arbres sans le consentement du propriétaire du terrain (13 janvier 1582) (2).

La bure est encore connue par des actes du 18e siècle qui la situent au Berleur, juridiction de Grâce, dans un jardin appartenant à Jenne Joliet, veuve de Noël le Drappier. Le 6 mars 1759, la veuve et son fils Nicolas Drappier, vendent à Lambert Dejace, de Montegnée, trois 16es pour 268 florins de Brabant. L'exploitation est donc évaluée à 1430 fl. environ (3). Sa valeur avait augmenté depuis quelques années, car, en mai 1753, une 8e s'était vendue 106 fl. ; on estimait donc alors la fosse à 848 fl. (4). Le 23 mars 1765, le même Dejace et Joseph Joiris, aussi de Montegnée, maître également pour 3/16, paient chacun à Nicolas Deprez, mari d'Elisabeth Halleu, du Berleur, 17 fl. de dommages (5).

Dure Veine. — Le 22 mai 1554, Jeanne, veuve de Philippe de Courtejoye, entreprend la procédure de saisie contre les maîtres de cette fosse par notification « sur la houtte », c'est-à-

(1) Gobert, *Eaux et fontaines...*, carte, p. 257. — Une bure de « Balle » est signalée au Berleur, près du bois de Malette. Le 3 juin 1684, Gilles Fourneau, de Jemeppe, vend à Antoine Firket, du même lieu, une 10e part en échange de 6 1/2 fl. de rente (Notaire Diélewarde) (A.E.L.). — On distinguait deux catégories de bures : celles de « grand athour », où le treuil qui élevait les paniers était mu par des chevaux, et celles de « petit athour », ou bure à bras, où le treuil était actionné par des « trairesses ».

(2) O.G., 6, fo 78.

(3) Notaire M. Francko.

(4) Notaire M. Platéus.

(5) Notaire M. Francko.

dire au siège de l'exploitation, pour « faulte de payement ». Le texte ne spécifie pas s'il s'agit du payement du terrage ou des dommages causés par les exploitants (1).

Le nom de Dure Veine figure déjà dans un acte du 24 novembre 1356. L'abbaye du Val Saint-Lambert concède à Colar du Berleur et consorts l'exploitation, seulement sous eau, de la veine dite Dure Veine, dans ses biens sis en lieu-dit en Piromont (ou Pireumont), au Berleur (2).

Des bures de ce nom sont foncées dans le bois de Malette à la fin du 16e siècle et au début du 17e, et le terrage en est payé à la même abbaye (3).

Enfin, en 1474, il est fait mention d'une bure Dure Veine foncée dans les biens de la Cathédrale. Les maîtres se plaignent du coût élevé de la production. Les voirs-jurés décident de faire une expérience pendant quinze jours : on tiendra compte des frais et de la quantité de charbon extraite, qui sera mise en un tas séparé. La mine doit être située à Montegnée-Berleur, car « le maire de Montengnée, en nom de nos dits seigneurs » comparaît à l'expertise contradictoire (4).

Filion. — Elle est foncée en 1748 dans la campagne du Berleur dans une pièce de trois journaux appartenant à Gillet le Maçon, dit Wilkin, représenté par Pierre Hariga. En 1651 et 1652, elle paya le cens d'araine au seigneur de Flémalle ; elle était alors démergée par la xhorre delle Ladrie (5).

Il en est encore question au 18e siècle, à l'occasion d'un conflit avec la société de la Royenne (voir ce mot).

Focar. — Au milieu du 18e siècle, elle était située « au fond de la ruelle de bouhette » sur la juridiction de Grâce, dans une prairie appartenant à Jacques Stassart. Le 14 février 1758, Marie Coune, veuve de Jacques Thomas, sociétaire pour une

(1) O.G., 4, fos 54 vo, 62 vo, 64 vo et suiv.
(2) V.S.L., Schoon., no 579.
(3) Carte no 356 (A.E.L.).
(4) Cath., charte no 1069.
(5) Gobert, *ibid.*

5e part, renonce aux veines supérieures à la veine du « coutay », mais par contre elle réserve sa part aux veines inférieures (1).

Forchou Terrisse. — Une longue contestation oppose, de 1555 à 1557, Jeanne, veuve de Philippe de Courtejoye, puis son fils Jean, à Henry Marbaize, maire de Seraing, Jehan de Hemricourt, Henry Thonnon et Hubert Platteau, maîtres de cette fosse. La demanderesse leur reproche d'avoir entrepris les travaux depuis un an et demi, sans le consentement du seigneur. Ce dernier réclamait une 8e part en plus du payement des dommages : pour une superficie de 7 journaux, ils étaient évalués à 14 muids 1 setier d'épeautre. Ce qui laisse supposer une exploitation d'importance (2).

Foretbure. — Les maîtres, représentés par Gérard Porron, gendre de Gilet Mélar, sont assignés par la veuve Paulus Frérart devant la cour des voirs-jurés. Ceux-ci sont invités à faire « visitation » avec « mesureur sermenté et connoisseurs », pour estimer les dommages et doubles dommages causés par les maîtres, qui jettent leurs terres et « trigus » sur ses biens. De plus, des arbres et des haies ont été endommagés, coupés ou arrachés (10 février 1650).

G. Porron est également un des maîtres de la fosse Maya (voir ce mot), à qui la même veuve réclame également le payement de dommages (janvier 1650) (3).

Signalons qu'une bure du nom de Foret est également mentionnée dans un acte du 23 juin 1518, par lequel le Val Saint-Lambert accorde aux maîtres la faculté de travailler sous ses biens d'Aulichamps.

Forier ou Forire. — Cette bure, située « emprès le bois » de Malette, ne semble pas, tout comme la précédente, avoir intéressé directement le châtelain. L'exploitaient en 1555

(1) Notaire Francko. La bure est également citée dans un acte du 19 septembre 1741 (Not. M. Platéus) qui concerne la fosse Monsart (voir ce mot) et dans un acte du 10 juin 1779 (Notaire E. Lacroix).

(2) O.G., 4, fos 76 vo et 78 et O.G., 5, fo 73.

(3) O.G., 9, fos 40 vo et 41 vo.

Noël de Jaiche, Toussaint de Jaiche, Mathot d'Aulichamps, Mathier Bareit et Collard le Loxhier. Le « terris », d'une superficie de 6 1/2 verges petites (environ 135 m²), recouvrait un lopin de terre appartenant à Charles des Berleurs, qui fait intervenir la cour locale pour obtenir réparation. En tant que possesseur d'un bien soustrait à la culture par suite de l'exploitation, le demandeur réclamait le payement « du double dommage » fixé par la cour à 8 muids d'épeautre au bonnier (1).

Fraine ou Petit Fresne. — Voisine de « la terre à Gely » (la terre dite « Campagne du Djei », à l'ouest de « Force-Chevaux »), elle était située aux confins de Grâce et de Montegnée. L'acte de concession en surface accordée par le baron de Juncels le 3 septembre 1718 à Toussaint le Page, mayeur de Montegnée, Pierre Gosset et consorts, s'applique à une terre de 9 à 10 bonniers, avec possibilité d'extension à l'amont sous une pièce de 24 verges. La redevance à payer au terrageur, le baron de Juncels, est fixée au 40e trait ; c'est-à-dire que chaque 40e panier remontant à la surface sera comptabilisé au profit du baron qui, en plus, reçoit 30 écus (= 120 fl.) au moment de la signature de l'acte (2).

L'exploitation ne s'avéra pas fructueuse ou bien elle dut cesser pour des raisons techniques. Le baron de Blisia, successeur de Juncels, mit les maîtres en demeure de reprendre les travaux sous peine de déchéance de leurs droits. La veuve de Toussaint Lepage, de Montegnée, Anne-Marie Motmans, fit opposition. Finalement un accord intervient, aux termes duquel une association composée de Blisia lui-même, de Henry le Page, bailli de Grâce Saint-Martin, et consorts, qui exploitaient en amont du Petit Fresne, pourra pousser ses travaux en direction de la concession de la veuve jusqu'à la rencontre d'une faille éventuelle dans les veines ou, en cas d'absence de cette faille, jusqu'à 60 toises à compter en surface à partir du chemin tendant au Berleur. Toutes les veines situées en amont de cette limite pourront être exploitées « en prendant

(1) O.G., 4, fos 87 vo et 88 vo.
(2) Loye, liasse 3.

gralle jusqu'à la ditte distance de 60 toises et les coistresses d'icelles aussi long qu'elles se pourront dilater ». Pendant ce temps, l'action judiciaire sera suspendue et la veuve T. Lepage pourra travailler dans la partie restante de la concession (19 décembre 1734) (1).

Hastelle. — Le 7 décembre 1649, le seigneur de Grâce fait citer les maîtres Piron Piette, Jean Piette, Mathyton Coune, Jean Lombar, Gérard Dans, Valérian le Loren, Henry le Jowea et Lambert Xhoge pour obtenir le paiement des dommages causés par leurs charrettes et chars aux terres qui lui appatiennent, appelées « delle Royne et Fourchoux (2) ».

Une bure de ce nom était située au Berleur, « hauteur » de Montegnée, dans le domaine de la Cathédrale. Il n'est pas impossible qu'il s'agisse de la même exploitation.

Hautvent. — Nous ne connaissons jusqu'à présent cette bure que par des actes du milieu du 18e siècle. Elle était située alors dans la campagne du Berleur, hauteur de Grâce, non loin de la fosse de Rasquinet et de la fosse delle Saulx (voir ces mots). En décembre 1749, les maîtres Pierre Hariga le jeune, actionnaire pour une 3e part, Pierre Wilkin et Mathieu Wilkin, chacun pour une 4e part, et Marie Wilkin, veuve de Philippe Chardhomme pour une 6e part, s'associent avec Jean Dufond, maître de Rasquinet, à qui ils cèdent chacun une 12e part, soit au total un tiers de l'entreprise, pour exploiter ensemble les prises des deux fosses. Au mois de mai suivant, Dufond renonçait à sa part en faveur de ses co-sociétaires, à qui il cédait en outre les prises sous deux pièces de terre de 3 verges chacune ; il les autorisait également à travailler, dans les prises delle Saulx, les veines supérieures à la veine de Mona. Il se réservait cependant de travailler, par la bure de Rasquinet, les veines Dure Veine et Rogne, tout en ne s'éloignant « de son bure du côté de Grâce que de 20 toises au plus ». Jean

(1) *Ibid.*, et Notaire M. Platéus.

(2) O.G., 9, fo 37 vo. Signalons que le 23 août 1717, le baron de Juncecis autorise les maîtres de la fosse delle Royenne (voir ce mot) à exploiter la houille sous les terres de ce nom.

Mathy, un des maîtres de Rasquinet et gendre de Dufond, marqua son accord avec son beau-père sur ce point. De plus, ses co-sociétaires le tenaient quitte du tantième qu'il devait payer à Pierre Hariga pour avoir creusé sous 21 verges de prises appartenant à ce dernier « et cela à la veine de la veinette tant seulement ». Ils s'engageaient enfin à s'en remettre à l'arbitrage du bailli Lepage et de Mathieu Bury dans l'action qui les opposait et qui était instruite par les échevins de Liège. En septembre 1751, la bure est foncée dans une terre appartenant à Jean Riga. Pierre Hariga renonce à sa 3e part en faveur de Remy Pirlet ; toutefois il formule une restriction : si l'on vient à creuser d'autres bures dans le cours d'ouvrage de la fosse, il se réserve « une 6e hors de sa 3e ». Deux ans plus tard, Pierre Chardhomme et ses frères et sœurs possèdent dans la société 1/4, 1/16 et 1/32. Le 8 septembre 1753, ils déclarent renoncer à une partie de la veine de la Veinette « là où la gralle est 30 toises de profondeur », mais en se réservant « tous autres ouvrages que l'on pourra faire à la ditte veine delle veinette de même qu'à toutes autres veines (1) ».

Hitte ou Xhitte. — Le 23 mai 1651, le seigneur de Grâce poursuit en saisie-exécution les maîtres Piron Wilkin dit le Masson, Gilet et Piron, tous trois enfants de Gilet le Masson, pour obtenir le payement des dommages et doubles dommages causés sur les biens seigneuriaux (2). Hubert et Michel Wilkin et Gérard le Lombard sont cités à leur tour, le 15 juillet 1681, pour « renclore » les dommages causés aux terres du châtelain (3).

La fosse était démergée par la xhorre de Ladrie. Du 26 octobre 1658 au 28 janvier 1663, la bure paie le cens d'araine au seigneur de Flémalle, pour l'exhaure de la veine delle Besseline (4).

(1) Tous les actes cités dans cette notice sont extraits du protocole du Notaire Hariga (A.E.L.).

(2) O.G., 9, f° 8. La fosse est dite « Xhitte en barbe d'aronde ». Une fosse nommée Barbe d'Aronde payait, à l'époque, le terrage au Val-Saint-Lambert V.S.L., reg. 270, f° 170 (14 septembre 1630).

(3) O.G., 10, f° 160 v°.

(4) Gobert, *ibid.*, p. 257 qui imprime par erreur « Litte ».

Houcfou ou Houkifou. — Nous avons déjà cité la bure en parlant de l'araine (1667). Par suite d'un accord intervenu entre les maîtres et le seigneur Lamoral de Courtejoye, ce dernier perçoit annuellement les droits de dommages sur une verge de terre. Comme garantie de l'obligation, les maîtres engagent tous leurs biens (20 août 1664). Sont signalés comme « comparchonniers » : la veuve Gilet Thomas, Gérard et Michel Porron, Lambert Baulduin, Gérard Coune de Montegnée, Jean Daniel, Michel Goffin le jeune et Henry le Maréchal, ce dernier comme ayant-droit de la part qui lui reviendra après le décès de sa mère, la veuve Toussaint le Maréchal (1).

Le seigneur participa davantage à l'exploitation puisque, le 17 avril 1674, les maîtres concèdent à son fils Maximilien-Henri, absent, l'office de comptage que le père accepte à sa place et en son nom (2).

A la date du 14 novembre 1712, la bure est vraisemblablement abandonnée puisque, à ce moment, les prises sont concédées aux maîtres du Neufbure (voir ce mot).

Houla. — Le 2 avril 1569, le maire de Montegnée, Henry de Thiernesse et Jean Collar, aussi de Montegnée, obtiennent pour eux et leurs comparchonniers de la fosse de « Holat » la permission de disposer du jardin de Johan Jacque, de Grâce, pour y « asseoir une hotte et burre à lairage ». Ils payeront les dommages au taux de 24 muids par bonnier. L'installation a nécessité l'abattage de plusieurs arbres : dix « spinnes » (w. *spène* « aubépine, arbrisseau épineux »), quatre « bilkiers » (w. *biloki* « prunier ») et deux «cherchiers » (w. *tchèrsî* « cerisier »), estimés ensemble à 5 fl. liégeois. S'ils abattent d'autres arbres, les maîtres les payeront d'après l'évaluation qui en sera faite par les « mesureurs » Lombar et Andrien Hesbaing. Ils devront en outre « renclore les héritages (3) ».

Le 22 mai 1574, le seigneur Jean de Courtejoye est cité comme « compteur » de la fosse de Houla. Il figure parmi les socié-

(1) O.G., 10, f° 19 v°.
(2) *Ibid.*, f° 98.
(3) Echevins de Liège, Obligations, reg. 47, f° 166 v°.

taires, le 3 août de la même année, avec Jean Naxhe, Walthier Jehoule, Jean Xhoche et consorts. A la demande de Gilles le Berlier, propriétaire de l'araine qui porte son nom, la cour des voirs-jurés fait savoir aux maîtres qu'ils ont à payer le cens d'araine au demandeur (1).

En octobre 1586, on cite parmi les maîtres : Collard père, « warde de la fosse », Mathier Rouxhet, Gielet le Texheur, Arnult le Malvy, Gielet Mathiton et Mathier le Bovier. Le 29 du même mois, la veuve Johan Jacque leur réclame le payement des dommages causés « dans un pré et jardin où la houtte est assise (2) ». La fosse est encore citée le 27 novembre 1595 pour une question de dommages : Mathy le Bovier, qui possède une 16e et une 32e, s'engage à payer, à proportion de sa part, les dommages commis dans le jardin de la veuve Jacque (3).

Ketaille (Quetailhe), Crèvecœur, Gely ou Gellier. — La société apparaît en 1529 à l'occasion d'une extension de concession. Le seigneur Jean de Courtejoye lui vend le droit d'exploiter par la bure « à Gelly », sans toutefois porter préjudice aux prises de la fosse des « Sauzes Masset », à qui il a accordé antérieurement une concession dans le voisinage (4 août 1529) (4). Pour permettre la mise en exploitation, le bouvier Jean Collin, agissant au nom de son maître, autorise les sociétaires « delle quetailhe » à mettre une « houtte » sur la bure du Gelly. Pour cette licence, il a reçu 20 florins (5).

Des difficultés surgissent déjà à la fin de l'année. Pour faute de payement et de dépôt de caution réelle en garantie de dommages, le seigneur fait saisir l'appareillage de la surface et interdit aux exploitants de le transporter ailleurs. A cette occasion sont cités comme maîtres : Guillaume Platea, Jehoule et Gillotea ses deux fils, Jean Rollant « maître et warde de la fosse », Méla, Thomas de Loncin et André Matonnet (6). L'exploi-

(1) Voirs-Jurés, reg. 24, f° 91 v° (Note De Jear).
(2) O.G., 6, f° 153.
(3) O.G., 7, f° 76 v°.
(4) O.G., 1, f° 123 v°. Il faut distinguer cette fosse delle Ketaille d'une autre fosse de même nom, située aux confins de Montegnée et du Berleur.
(5) *Ibid.*, f°s 127 v°, 129 v°.
(6) *Ibid.*, f° 131 v°.

tation ne cessa pas, car elle est citée en activité le 12 août 1534 à l'occasion d'une requête en payement de dommages introduite par Thomas de Roveroit, de Grâce. La cour les évalue à six gerbes de seigle (1).

Les parts détenues par les maîtres pouvaient comme partout ailleurs faire l'objet de transactions : le 7 décembre 1529, Godefroid de Jouxhry dit Goen de Grâce, aliène à l'échevin Johan Badechon la moitié d'une 72e part ; le 16 novembre 1534, le même Badechon prend en accense de Henry Tonnon, de Jemeppe, la moitié d'une 32e part ; en contrepartie, il lui payera un panier ou un denier sur dix (2).

Cette dernière tractation porte sur une concession qui paraît plus étendue, puisque à ce moment la fosse s'appelle delle Ketaille et Crèvecœur.

Philippe de Courtejoye intervint vraisemblablement comme bailleur de fonds : le 21 mars 1553, il poursuit Gabriel Badechon et la veuve Giltea des Berleurs, cautions des maîtres (*pléges*), pour obtenir payement d'arrérages de rente (3).

La bure du Gely fut, par ordre du seigneur, remblayée après 1583 (4). Mais le nom ne se perdit pas ; l'exploitation a peut-être été reprise au même endroit ou à proximité, car, le 23 mai 1651, Lamoral de Courtejoye fait citer les maîtres Henry le Paige, Tossaint le Maréchal, Jan Lombard et consorts, pour avoir payement des dommages et doubles dommages (5). Mais nous ne pouvons préciser la durée de la nouvelle société.

Le 6 mars 1735, une association se forme pour reprendre les travaux. Elle porte le nom de Gellier et elle groupe le seigneur Ernest-Ferdinand Van der Heyden de Blisia, Henry Lepage, bailli de Saint-Martin, et Louis Braive, dans la proportion de 1/8 pour le baron, 1/8 pour Braive et 3/4 pour Lepage. Le droit de terrage est fixé au 80e trait et en bénéficiera « celui dont on travaillera les prises », tandis que l'office de comptage sera attribué à celui des associés sous les terres duquel on creusera (6).

(1) O.G., 2, f° 145 v°.
(2) O.G., 1, f°s 134 et 151 v°.
(3) O.G., 4, f° 8.
(4) O.G., 6, f° 111 v°.
(5) O.G., 9, f° 68.
(6) Notaire M. Platéus

Le contrat devint caduc quelques mois plus tard : Lepage voulant mettre fin à l'association pour motif de dol, les échevins de Liège furent saisis du litige (1er septembre 1735). Une entrevue amiable, tenue au couvent des Croisiers de Liège en octobre 1735, n'aboutit point, les parties se retirant sur leurs positions lorsqu'il s'agissait de passer à l'exécution pratique, entre autres la délimitation des concessions. Du point de vue du progrès technique, retenons la thèse de Lepage qui, réfutant la demande de Blisia tendant à obtenir pour lui-même l'augmentation du 80e, écrit : « ... il parait évident qu'un 80e à une fosse à chevaux vaut et rapporte dix fois plus qu'un 40e à une fosse à bras ». Or l'exploitation projetée nécessitera « l'enfoncement de plusieurs bures aux chevaux ». En 1741, le procès n'était pas terminé (1).

Labreu, Bois et Respounette. — Ces bures voisines, situées à Grâce Saint-Martin, dans une prairie appartenant à Pierre Bawin « marchand et censier à Montfoy, paroisse d'Ans », ne semblent pas avoir intéressé le seigneur. En 1762, on relève l'appellation de « fosse del labreu » ; en 1762, celle de « fosse de bois dit respounette » (2) et en 1769, celle de « fosse delle labreu ditte responnette ». En 1762, Hubert Goffin est maître à la bure Labreu pour 1/4 et 1/32 ; Lambert Stassart, de Grâce, pour 3/16 ; Arnold Bouillon pour 3/16 et 1/48 ; Goffin Daniel, de Montegnée, pour 3/16 et 1/24 ; Michel Thomas pour 1/16 et 1/32 ; ils s'engagent à payer les dommages au propriétaire de la prairie.

La même année, G. Daniel et L. Stassart, qui possèdent chacun 1/3 à la Respounette, « renoncent pour leur part à la vonette et dure veine alle vallée allante du côté de la fosse de bois ». Ils se réservent toutefois « tous autres ouvrages à faire tant d'autres côtés à prendre dans lesdittes veines que toutes autres veines inférieures et supérieures ». L'année suivante, Daniel vend une 9e part à Arnold Pâques et une autre 9e à Libert

(1) Loye, liasse 3 et Echevins de Liège, Procès no 853.
(2) La fosse « du bois » est mentionnée dans un acte du 14 août 1758 : Gérard Mathy, échevin de Montegnée, y possède une 8e et une 24e (Notaire Francko).

Jottay, tous deux de Montegnée, qui lui paient chacun 50 fl. Tous trois interviendront pour une 36e chacun dans le rachat des dommages et le remblayage de la bure (13 février 1763). Peu après, Stassart renonça à sa part (5 avril 1763).

Il semble que l'exploitation ait momentanément cessé ; car en mars 1765, on mentionne « le rattellement de la fosse » qui est dénommée « fosse de bois dit respounette ». Libert Jottay qui y possède alors une 6e part, la cède à Jean Luc « à la réserve des ustensiles, houttes et hernaps » (3 mars 1765) et un an et demi plus tard, après avoir travaillé aux veines Dure Veine, Veinette et Creuhette, il déclare « de n'entendre travailler aux veines inférieures » et renonce à la fosse (29 septembre 1766).

Enfin dans un acte du 10 février 1769, mention est faite de la fosse « delle labreu ditte respounette » à propos d'une question de dommages (1).

En 1785, la Respounette était exploitée par Louis Biar ; elle était encore en activité sous le Régime Français (2).

Ladrie. — A proprement parler, la fosse n'est pas située sur le territoire de la seigneurie, mais bien sur la juridiction de Saint-Martin. Des déplacements de bure ont pu se réaliser et les travaux furent poussés parfois en direction du château.

Son histoire est intimement liée à celle d'une areine. Ladrie (Ladrée, Ladry) est le nom d'une des branches de l'araine d'Ordange et Rasquinet qui, on l'a dit, en comportait trois. Elle avait été creusée en 1616 par les maîtres de la Ladrie auxquels se seraient joints ceux de Rasquinet. En 1617, ils vont recueillir déjà le fruit de leur travail, car un accord intervint avec les maîtres de la fosse Pirmolin prévoyant la cession par ces derniers de la moitié de leurs « prises et ouvrages », lorsque la xhorre serait poussée jusqu'à leurs travaux, qui seraient ainsi démergés (3).

En 1645, la xhorre arrive à la fosse de Lairesse. Ce creusement de xhorre s'était accompagné de nombreux litiges de conquête

(1) Actes extraits du protocole du notaire Francko.
(2) B.I.A.L., t. 68, p. 137.
(3) V.S.L., reg. 11, fo 13 (accord du 20 janvier 1617).

pour amener les propriétaires des fosses à payer le cens d'exhaure pour les puits qui autrefois étaient démergés par des araines situées à un niveau supérieur, telles l'araine delle Vignette, qui passait 7 à 8 toises au-dessus, et l'araine du Verdbois auxquelles le seigneur de Grâce était intéressé (1).

Les maîtres de la Ladrie sont souvent originaires de Jemeppe : les Fourneau figurent maintes fois parmi eux.

En 1618, Gilet Fornea est en conflit avec Nicolas le Baillieu, pour une question de dommages, à la suite d'une fusion avec la fosse delle Pérye dont Baillieu était l'un des maîtres (2).

L'exploitation va s'étendre dans la direction de la seigneurie : le 12 décembre 1640, Lamoral de Courtejoye rend aux maîtres les prises de houille sous divers lopins, à savoir « la moitié du long preit qui joint à la Rabajoie », le « neuf pré » qui contient 6 journaux, et le « pré au vivier » d'une superficie de 3 1/2 bonniers. A cette concession en surface, il introduit une restriction en se réservant de « faire ouvrer la veine de Vonnette » (3).

Du côté de Lairesse, vers le Nord-Ouest, des conflits entre les deux sociétés se terminent en 1646 par un accord qui délimite le périmètre des concessions respectives (27 avril) (4).

Les travaux postérieurs portent préjudice aux viviers du château. C'est en vue d'obtenir réparation que le baron de Grâce, en 1671, cite en justice les comparchonniers (5). La même année ceux-ci sont également en conflit avec le chapitre de Saint-Martin qui leur reproche d'avoir usurpé les prises qui lui appartiennent (6).

Les maîtres de la Ladrie travaillent aussi sous les biens de l'abbaye du Val Saint-Lambert qui leur concède de nombreux rendages. Citons les suivants. En août 1644, elle autorise Gillet Fourneau et consorts à exploiter sous ses biens d'Aulichamps

(1) Mémoire : *La société des Sarts contre Delexhy*, pp. 44 et suiv.
(2) Echevins de Liège, Procès n° 752.
(3) Loye, liasse 3.
(4) *Ibid.* — Le 3 juin 1643, Gilet Fornea et Mathi Harigaz, de Jemeppe, obtiennent du métier des maçons une concession sous diverses terres en l.-d. lairesse (A.H.L., t. III, p. 181).
(5) Voirs-jurés, reg. 68 (Note De Jaer).
(6) St-Mart., Recès capit., 1664-1672, f° 112 v°.

les veines « delle beguine, mauvais deye et goesmin », moyennant la redevance du 80e panier (1). Le 28 janvier 1659, Mathieu Fornea, ancien bailli de Jemeppe, et honorable Jacques Jennet son beau-frère, aussi de Jemeppe, « maîtres des fosses, xhorre et ouvrages delle Ladrie », obtiennent la permission de travailler « par ladite xhorre » sous les biens d'Aulichamps, y compris sous douze bonniers et un journal tenus à bail par Daniel de la Croix, mayeur de Grâce Saint-Martin. Le terrage est fixé au même taux (2). Parmi les redevances dues à l'abbaye, relevons une redevance annuelle de 20 florins de Brabant « pour un conduit et canal d'eau proche du moulin de pawillée » (1674) (3).

Les maîtres, à l'époque, travaillent sous d'autres biens. En 1678, ils citent avec succès devant la cour des voirs-jurés, Jean de Loncin, seigneur de Flémalle, Lamoral de Courtejoye, la veuve Paulus Frérard et la veuve Mathieu Lognea, aux fins d'obtenir l'autorisation d'abandonner les veines de « gosmin et de mauvais deye », dont les voirs-jurés reconnaissent le rendement médiocre (4). Mais l'exploitation continue, puisque, en 1685, le curé de Grâce, Jacques Loncin delle Baille, réclame des dommages aux sociétaires qui travaillent sous les « wérihas » de Grâce Saint-Martin (10 octobre 1685) (5).

En 1689, le fermier d'Aulichamps, Gilles de Jace, exige de Hubert et Mathieu Fourneau, pour lors maîtres delle Ladrie et Balle elle Teste, le payement des dommages et doubles dommages « causés par les fosses et chariots dans les terres de la cense (6) ». A ce moment, les travaux se situent à la veine « delle Beghine » ; le chapitre de Saint-Martin a cité devant les échevins de Liège Anne Fourneau, veuve de Amelle delle

(1) V.S.L., reg. 11, f° 13 v°.
(2) V.S.L., reg. 270, f° 223.
(3) V.S.L., reg. 5, f° 8. Citons également le différend qui opposa les maîtres d'une part, l'abbaye et la veuve Jacques Herman, locataire de la ferme d'Aulichamps, d'autre part. La veuve craignait que les travaux miniers ne portent préjudice au puits qui alimentait la ferme. L'affaire fut portée devant les échevins de Liège (1650-1653) (V.S.L., liasse 288).
(4) Voirs-jurés, reg. 1676-1678, f° 547 v° (Note De Jaer).
(5) Officialité, Sentences, reg. 113,, f° 1 v° et 54.
(6) Echevins de Liège, Procès n° 1287.

Guarde de Dieu, et Englebert de Magnery pour obtenir visitation des travaux (19 avril 1689) (1).

Une nouvelle extension de concession est signalée en 1691 ; elle confirme d'ailleurs un rendage de 1673. Marguerite Rolans, veuve de Jean de Lathour, concède à Hubert de Fourneau, échevin du ban de Seraing, l'exploitation sous une série de pièces de terre en divers lieux-dits : « Labreu, Mayetê, Pré alle Gollette » et autres (2).

En 1720, des prises sous le jardin Bignoul, obtenues par les Fourneau en 1691, furent attribuées à Henry Lepage, maîtres des fosses Verbois et Briberie (voir au mot Verbois), qui prétendait démontrer, au besoin en justice, qu'elles n'étaient pas déhouillables par la Ladrie (3).

L'exploitation connut une longévité remarquable puisque, le 1er messidor an 9 (20 juin 1801), des membres de la famille Delhaille, de Liège, cèdent, moyennant le 60e trait, les droits qu'ils possèdent à la Ladrie. Ils prétendent représenter pour une partie, les sociétaires à qui Lamoral de Courtejoye, en décembre 1640, avait rendu les prises (4).

Lairesse. — Elle n'était pas non plus située sur la seigneurie laïque, mais bien à Grâce Saint-Martin. Les archives du Val Saint-Lambert font mention en 1624 et 1631 d'une fosse de Lairesse ou Lairisse foncée « soulz les prez d'Awelychamps » ; l'abbaye perçoit le terrage (5).

Elle était démergée par l'araine d'Ordange « dite Vignette ». A maintes reprises, le seigneur de Grâce, le Prince-Evêque et le seigneur de Flémalle prétendent avoir droit au cens d'araine.

Les maîtres ne refusent pas de payer ce cens, mais ils voudraient savoir à qui il est dû (1622, 1624 et 1625). En 1626, Mathieu Lacroix, Renson, Dejace, Thomas Hariga et consorts sont assignés par les trois compétiteurs « à faute d'ouvrage ». Les maîtres réclament un délai, prétendant « que le charbon ne

(1) Notaire J. Diélewarde.
(2) Notaire Jean Léonard (24 novembre 1691).
(3) Notaire M. Rongier (20 décembre 1720).
(4) Notaire H. Catoir.
(5) V.S.L., reg. 11, fo 2 ; 12, fo 7 ; 271, fo 58 ; 275, fo 107 vo.

se vend pas même en Hollande » (juillet et septembre 1626). En 1627, la question du cens n'est pas tranchée (1).

Peu auparavant, Mathieu de la Croix, mayeur de Grâce Saint-Martin, et consorts, maîtres de la fosse de « Laris », avaient obtenu du métier des maçons une concession s'étendant sous quatre pièces de terre totalisant six journaux, situées en lieu-dit « a laris », moyennant la livraison d'un panier sur 80 ou d'un florin sur 80. L'une de ces pièces joignait « au rieu faisant la séparation des hauteurs des seigneurs de Saint-Martin et celle du sieur Courtjoye » (22 juillet 1622) (2).

En 1646, les sociétaires sont en conflit avec leurs voisins de la Ladrie à propos d'une délimitation de concession (3). Quarante ans plus tard, le curé de Grâce leur réclame, à eux aussi, le payement des dégâts miniers qu'ils ont causés aux « wérihas » de Grâce Saint-Martin (1685) (4).

Parmi les exploitants, on retrouve les Fourneau de Jemeppe. A la fin du siècle, ils renoncent à la fosse ainsi qu'un autre maître, Jacques Jamar, parce qu' « on ne tirait pas de la belle veine ». Leur maître-ouvrier Gérard Thomas reprit l'exploitation avec Jacques Stassart. Peu après, le premier céda sa part au baron de Grâce qui la revendit à Hubert Fourneau. Celui-ci racheta également la part de Stassart. En 1728, la fosse est située « sur la voie qui va de Mons à Grâce » et à l'époque Goffin Wilkin et Jean Riga sont en conflit à propos d'une question de dommages (5). En 1738, un litige oppose les sociétaires aux maîtres de la fosse de Minon (6).

L'exploitation se poursuivit jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. En 1791, son nom est associé à celui de la Respounette

(1) Voirs-jurés, reg. 42 et 43 (Notes De Jaer).
(2) A.H.L., t. 3, p. 179.
(3) Loye, liasse 3.
(4) Ollicialité, Sentences, reg. 113, fos 1 vo et 54. — A peu près à la même époque, le chapitre de Saint-Martin cite devant l'official un des maîtres, Jean le Lombard, qui habite au l.-d. « freumont » (= Froidmont) au Berleur, hauteur de Montegnée, sous prétexte qu'il aurait défendu de poursuivre les travaux. Lombard rétorqua que son grand âge ne lui permettait pas de s'occuper de ses affaires et que « quand on voudroit travailler, il ne le sauroit ni ne le voudroit empêcher » (18 février 1684) (Notaire Diélewarde).
(5) Echevins de Liège, Procès no 1364 et Enquêtes no 190.
(6) *Ibid.*, Procès no 1369.

et l'acte la situe près de « la fontaine aux collons (1) ». En 1796, elle était foncée dans une pièce de terre nommée « le triz » (= trixhe) près du « bien de longprez » à Grâce Saint-Martin. Le 10 janvier de cette année, Gilles Fourneau et Théodore Monon renoncent à leur part (2).

Mailhar, Mayar ou Maya. — En janvier 1590, les maîtres de « la fosse de bon volloir dit mailhar », Gérard Poron, Gielet Poron, Jean Lacroix et Jean Croisier sont autorisés par Lauren Croisier à foncer une bure dans son bien, « y prendre payrage et mettre terriche », moyennant le payement de 50 fl. (3). Le 1er août 1599, ils obtiennent des maîtres de la fosse de Sar (voir ce mot), Théobald et Mathy Renson, Johan Coene et Johan Mélar, la permission de se servir de leur xhorre moyennant la moitié de la houille à extraire à la veine « de cinq pieds, en aval » (4).

Cinquante ans plus tard, l'exploitation s'est déplacée ou étendue. En effet, les maîtres Gérard Lognea, Gérard Porron et consorts, « maîtres de la fosse maya », travaillent sous les terres de la veuve Paulus Frérart. Au début de 1650, celle-ci les assigne devant la cour de Grâce : elle leur réclame les droits de terrage qui lui reviennent et ceux qui étaient dus à son défunt mari ; elle voudrait de plus obtenir le payement de 14 1/2 fl. de dommages (5).

A l'époque, le seigneur de Grâce avait prêté aux maîtres « un begnon de charre tout ferré et équipé » (w. *bègnon* « charrette à fumier »). Il les cite devant la cour locale pour en obtenir le payement ou la restitution (20 juin 1651) (6). Beaucoup plus tard, le 10 avril 1737, le baron de Blisia est en procès avec les maîtres de la fosse, représentés par le bailli Henri Lepage. Ce dernier veut obtenir la permission d'abandonner la veine nommée Veinette qu'il considère comme n'étant plus rentable (7).

(1) Notaire J. Biar (26 décembre 1791).
(2) *Ibid.* (10 janvier 1796).
(3) O.G., 7, f° 57.
(4) Loye, liasse 3.
(5) O.G., 9, f°s 39, 41 v° et suiv. (11 janvier et 8 février 1650).
(6) O.G., 9, f° 71.
(7) Loye, liasse 3.

Une quinzaine de jours auparavant, Gilles Longdoz et sa sœur Royne Longdoz, veuve de Lambert Stassart, avaient consenti à l'abandon par le bailli Lepage de « toutes tailles, coistresses et montées... embouttées dans leur prairie à la (même) veine de la veinette pour n'y avoir plus rien à tirer à profit » (28 mars 1737). L'année suivante, avec l'assentiment de ses consorts, Lepage abandonne « les ouvrages faits tant à la veine delle beslinne qu'autres par ledit bure mayar et ce pour un temps » (2 février 1738). Six ans après, il surrogue dans ses prises Gielet Lardinois, Henry Joakim, Remy Pirlet, Gille Demont, Dieudonné Thonnet et Joseph Istaz, chacun pour une 6e part, qui lui livreront le 20e trait en plus du terrage. Il se réserve en outre le comptage, le « maître ouvrage » (= l'office de maître-ouvrier) et le charriage des bois. Les maîtres devront veiller au bon état de la xhorre ; ils pourront jeter les « trigus dans la buse du bure jusqu'au niveau d'eau ». Enfin, il leur sera permis de foncer une seconde bure dans sa prairie appelée « trihay », en lui livrant un 12e trait libre et en se tenant dans les limites de la concession établies dans l'acte (19 avril 1744) (1).

Malette. — Dans le bois du même nom, proche de la ferme d'Aulichamps, propriétés du Val Saint-Lambert, la houille a été exploitée de bonne heure (2). Dès le milieu du 14e siècle, l'abbaye concède des prises de houille dans ses terres d'Aulichamps (3). La concession s'étend d'ailleurs sous les terres qu'elle possède au Berleur, à Grâce, à Montegnée, au bois de Mont, à Ruy et à Souxhon (4 juin 1342, 21 octobre 1348) (4). On peut croire qu'à l'époque les prises s'étendent sous le bois ; la propriété des mines lui échappe à un moment donné, mais le 21 février 1400, le couvent est remis en possession des houilles (5).

(1) Ces trois derniers actes figurent dans le protocole du notaire M. Platéus.
(2) Dans cette notice, nous citons également d'autres bures foncées dans le bois ou à proximité de celui-ci.
(3) Sur l'exploitation de la houille à Aulichamps au 14e siècle, lire D. Van Derveeghde, *Le domaine du Val Saint-Lambert de 1202 à 1387*, pp. 142 à 144.
(4) V.S.L., Chartes 512 et 537 ; Schoon., I, pp. 192 et 203.
(5) V.S.L., charte 874 ; Schoon. I, 322.

Il perçoit des droits de terrage ; de larges extraits de comptes nous sont parvenus pour les années 1497 et suivantes (1).

Parmi les nombreux rendages que nous possédons pour le 16e siècle, relevons les suivants. Le 17 octobre 1551, le Val Saint-Lambert autorise Lambert Mathon, d'Aulichamps, Lambert Botton, Renson le Marischal le jeune et autres « maîtres de certaine fosse en fond de bois de Mallettre, hauteur de berleurs » à exploiter sous eaux la veinette Wéry, la veine Gosmin et celle de « Mauvaise Deigne » (2), moyennant le payement de trois paniers ou trois deniers sur cent.

Ce rendage est confirmé le 27 janvier 1560. Autre rendage du 23 mars de la même année en faveur de Renson Busson, Mathieu de Jace et Renson Jotteau, « maîtres des ouvrages del malette », moyennant le paiement du 60e panier (3). Le 18 octobre 1560, rendage des prises sous les héritages d'Aulichamps à Renson le Marischal et consorts, prises renouvelées le 20 novembre en faveur de Johan Woet, de Liège, de Gabriel de Bombaix et autres qui pourront travailler toutes veines, nommément la veine « delle beghinne » (4). Rendage enfin, du 22 avril 1583, des prises existant sous le bois de Malette et les autres biens d'Aulichamps, ainsi que « sous les héritages de feu Lambert Botton », à Jean Lambrecht et Collar de Hodeige qui paieront le 80e panier ou le 80e denier (5).

L'abbaye possède le terrage dans d'autres exploitations existant sous le bois de Malette ou à proximité. Dès 1356, elle concède à Colar de Berleur et consorts l'exploitation de la veine nommée Dure Veine sous ses biens au Berleur en lieu-dit « en piromont » (24 novembre 1356) (6). Des bures nommées Dure Veine (voir ce mot) sont foncées dans le bois dans le courant du 16e siècle. Une fosse de Bonne Fin est mentionnée le 18 octobre 1551, le 27 janvier 1560 et le 22 février 1565. A cette dernière date Lambert Botton et Léonard Loys, du Berleur, Collar le

(1) V.S.L., liasse 138, fos 241 et suiv.
(2) V.S.L., reg. 11, fo 5 vo et reg. 271, fo 160.
(3) V.S.L., reg. 271, fos 158 et 172.
(4) *Ibid.*, fo 173 vo.
(5) *Ibid.*, fo 161.
(6) V.S.L., no 579, Schoon. I, p. 218 (24 novembre 1356).

Hurthe, de Grâce, Guilleaume d'Ans, Léonard et Johan Croisier y possèdent chacun une 6e part. Ils obtiennent la faculté de travailler sous le bois de Malette, ainsi que sous quatre bonniers situés entre ce bois et le moulin de « tuletau », à charge de payer pour droit de terrage deux paniers sur cent (1).

On signale également une fosse de Petite Malette (4 janvier 1561), une fosse Arnult Bovier, dite encore fosse de Busket (1581), une fosse de Mallette dite del Jotte (1581) ou encore Malette alle Jotte (1620), une autre appelée Malette aux couves (ou à kewe) (w. *kowe* ? « queue ») (1622), une fosse Thonnon Dargent « proche du bois de Malette du costé vers Jemeppe » (mars 1625). Toutes ces bures payent le terrage à l'abbaye (2).

Des conflits éclatent d'ailleurs à ce propos. Johan le Pollain, de Ruillier (Ruy), revendiquait le terrage « sous quatre bonniers de bois qu'on dit le bois del malette » et les voirs-jurés le lui avaient attribué. Les échevins de Liège cassèrent la sentence portée par les voirs-jurés et condamnèrent en outre Johan le Pollain à payer à l'abbaye la somme de 120 fl. liégeois (18 avril 1562) (3). En 1581, le Val Saint-Lambert assigne les maîtres de la fosse de Malette, Lambert Botton, Collart de Jace et Renchon Jotteau, pour les contraindre à lui payer le terrage. Les voirs-jurés comparaissent « sur les héritages situés emprès de la fosse », d'une superficie de onze journaux, sous lesquels l'abbaye déclare avoir la retenue des mines (10 mars 1581) (4). Le conflit rebondit en 1613 : le seigneur de Grâce et Gillet Jotteau réclament le terrage « en fond du bois de Saint-Martin dit delle malette », mais ils doivent y renoncer en faveur de l'abbaye (5 septembre 1613) (5).

Des différends surgissent également à propos de délimitations de concessions. En 1581, les voirs-jurés descendent dans la fosse de Malette dite del Jotte et dans celle de Busket, ils

(1) V.S.L., reg. 138, f° 272 et reg. 10, f° 20 v°.
(2) V.S.L., reg. 138, f° 266 ; reg. 271, f°s 40 et 45 ; liasse 286 et 287.
(3) V.S.L., liasse 285 et reg. 11, f° 5 v°.
(4) V.S.L., liasse 286.
(5) V.S.L., reg. 12, f° 11. Un autre litige s'élève quelques années plus tard (1622) à propos des ouvrages de Malette alle Jotte, dont le terrage lui est contesté par ceux qui possèdent « superficiellement » les prises (V.S.L., liasse 287).

prescrivent aux maîtres de « mettre serres et staples » entre les deux ouvrages. Ils sont également saisis d'une plainte de la Cathédrale de Liège, seigneur du Berleur, à charge d'Arnult Bovier, pour le Busquet, et de Johan Lambrixhe dit le compteur, pour la Malette, dont les travaux s'approchent de ses biens dénommés « les trente-deux bonniers ». Les voirs-jurés décident que les maîtres devront veiller à la conservation des biens de la Cathédrale (28 février et 23 mars 1581) (1).

A peu près à cette époque (1585) figurent parmi les maîtres de la Malette, à côté de Johan Lambrechts, le seigneur de Grâce et le mayeur de Montegnée, François de Thiernesse. La bure était démergée par l'araine d'Ordange qui appartenait alors pour un tiers au Prince-Evêque. La Chambre des comptes rend aux maîtres les prises appartenant au Prince « pour faire ouvrer les dites veines et charbons au devant d'icelle araine tirant vers Grâce parmi payant à sa dite altesse » le 200e panier (23 octobre 1585) (2).

Au 17e siècle, les maîtres de Lairesse et delle Ladrie, qui obtiennent du Val Saint-Lambert des concessions sous les biens d'Aulichamps, ont pu exploiter sous le bois ou, tout au moins, dans le voisinage de celui-ci.

Le 4 mai 1646, l'abbaye autorise Mathieu d'Ardenne à travailler « par un vieux bure » dans un jardin proche du bois, moyennant la redevance du 80e panier (3).

Au 18e siècle, les travaux miniers ont continué en ces lieux. Citons les concessions suivantes accordées également par le Val Saint-Lambert : le 27 avril 1720, à Thiba Plattay et Joseph Lamor qui exploiteront sous la pièce de terre appelée « le champeau » ; à la même date, à Thiba Plattay encore, Wéry le jeune et Jean Gillon qui creuseront sous la pièce nommée « tribotton et trixhe delle Jotte », et le 12 mars 1726, à Michel Grosjean et Mathieu Bailly qui travailleront sous le bois de Malette lui-même (4).

(1) V.S.L., liasse 286.
(2) Chambre des comptes, reg. 73, f° 228 v°.
(3) V.S.L., reg. 10, f° 83 v°. Voir aussi la notice consacrée aux bures Vignette et Tirlotte.
(4) V.S.L., reg. 11, f° 13 v°.

Mavy, Pogne è Grognon, Table de Pierre. — La notice consacrée à ces bures étant beaucoup plus copieuse que les autres, nous avons préféré la reporter à la fin du chapitre consacré aux houillères de Grâce.

Minon. — Elle est en activité en 1687. Y sont intéressés Hubert et Mathieu Fourneau, Englebert de Magnery, la veuve Amal de la Garde de Dieu, Servais Halbar et consorts. A cette époque, Maximilien-Henri de Courtejoye les poursuit en justice devant la cour locale pour avoir encombré de détritus miniers le chemin qui, au départ du déversoir des viviers, se dirige vers Jemeppe (1).

Les actes du 18e siècle la situent sur le territoire de Grâce Saint-Martin. Le bailli Henri Lepage autorise les maîtres à travailler « les serres et pilliers des veines xhorrées savoir celles de goesmin, mauvais deille et beguine » (2 juin 1737) (2). Le 4 mai 1738, les sociétaires prétendent obtenir par voie de justice la « visitation » des ouvrages de Goffin Wilkin et consorts, maîtres d'une fosse foncée dans une terre du seigneur de Grâce (3). Le mois suivant, ils sont en procès avec les anciens maîtres de Lairesse à propos d'une délimitation de concession (4). Peu après la bure s'effondra et le bailli Lepage leur permit de « rehaver » la bure de Lairesse pour travailler les veines reprises à l'acte de concession du 2 juin 1737, ainsi que celle de Mona, à condition de « rehaver » également le Minon (20 juillet 1758(5)). On possède d'autres actes sur cette bure, mais on n'y constate ni directement ni indirectement l'intervention du seigneur de Grâce (6).

Monsa. — Elle nous est surtout connue par un procès qui mit aux prises les sociétaires représentés par le bailli Lepage

(1) O.G., 12, f° 71 v°.
(2) Notaire M. Platéus.
(3) *Ibid.*
(4) Echevins de Liège, Procès n° 1369.
(5) Notaire M. Platéus.
(6) Par exemple : 2 mai et 5 octobre 1750, 4 novembre 1753 (Notaire J. Hariga), 20 juillet 1770 (Notaire Francko).

et Louis Braive d'une part et le baron de Blisia, seigneur de Grâce, d'autre part. Suivant l'usage de houillerie, ils ont notifié à Blisia, terrageur, leur intention « d'abandonner pour un temps les tailles et les coistresses prises à la veine du couteau ». Le baron est prié d'envoyer son « creneur », Mathy Lognay, pour se rendre compte que la veine n'est plus rentable. Il n'obtempéra pas, alléguant de la nécessité d'une citation en justice et, pendant ce temps, les sociétaires furent obligés, « la fosse étant festoyante, d'abstraire les eaux jour et nuit avec sept chevaux et même avec des pompes pour entretenir les tailles et voies libres ». Finalement, Blisia désigna deux experts, Jean Riga et Gilles Hubert Delbouille, qui déposèrent leur rapport le 21 février 1741 au greffe des échevins de Liège. Extrayons quelques éléments de ce rapport sur les travaux souterrains, mis en concordance avec les observations fournies par « la resaiwe au jour ». La fosse est située dans une prairie appartenant autrefois à Renson de Jace, voisine de la terre nommée le Gelier, sur les terres de Blisia, à l'ouest du chemin qui va du Berleur à la Chaussée. Ces travaux ont traversé ce chemin et se sont dirigés vers la terre du Gelier ; vers le sud, ils ont dépassé le chemin de Montegnée à Grâce et sont entrés sur une longueur de 12 toises dans la terre du Mavy appartenant au même Blisia. L'exploitation souterraine s'est poursuivie par une « coistresse » de 51 toises de six pieds dirigée vers l'aval ; à son extrémité, un « torret » de 16 1/2 toises de profondeur fut creusée ; de son point d'arrivée partaient trois coistresses de 31, 28 et 19 toises à la rencontre du « vif thier ». La première taille du « torret » a été travaillée sur la largeur de 12 toises ; la coistresse de 19 toises, à l'amont pendage, a été travaillée sur une largeur de 8 toises.

Au cours de la procédure, Blisia affirma que les maîtres creusaient sans lui payer son terrage. Un extrait du registre aux comptes de la fosse, annexé au petit dossier, prouve cependant qu'entre le 21 mai 1740 et le 18 février 1741, Blisia a reçu 18 « pelées » deux tiers. Pour cette période, on possède seize totaux de dépenses d'exploitation par quinzaine : quatre sont compris entre 200 et 250 fl. ; six entre 250 et 300 fl. et

six autres entre 300 et 350 fl. Le dossier est malheureusement muet sur l'issue du procès (1).

Le 19 septembre 1741, le bailli Lepage renonce en faveur de Laurent Lacense, son co-sociétaire, à toutes ses participations à la fosse, à condition de lui livrer chaque semaine « une pelée et une pousselette » même si on ne travaille que trois jours par semaine, et de lui réserver le comptage. Il lui cède également « la houtte, herna et tous les ustensiles de la fosse » ; mais Lacense prendra à sa charge le payement des marchandises qui ont été livrées à la société, les dommages de la fosse ainsi que ceux de la fosse de Focar, foncée dans la prairie de la veuve Lambert Stassart. Lacense de son côté cède à Lepage sa part à la bure Mavar et à celle de Gellier, et lorsqu'il cessera de travailler les veines « dessus et dessous eaux », il la remettra au rendeur (2).

Six mois plus tard, L. Lacense surroguait Joseph Lamor, Lambert Distico, Jeniton Bottin, veuve de Jacque Braif, Jacques Demont, chacun pour une 5e part, et Martin Bourlet et Pierrot Braif, chacun pour une 10e, dans tous les droits qu'il tenait du bailli Lepage, moyennant une 8e part libre, en plus du payement d'une somme de 30 écus « pour la houtte, herna et ustensiles » (11 avril 1742) (3).

Neufbure. — Le 14 novembre 1712, Louis-François de Juneeis permet à Toussaint Lepage et consorts de travailler « les mines qui se retrouvent à toutes veines des ouvrages de Houefou et dans les héritages du baron comme dans ses chemins réals ». La délimitation de la concession mentionne entre autres le Cornuchamps et la Visé Voie. L'année suivante, le baron les cite devant les échevins de Liège pour les contraindre à « renclore la paire » qu'ils occupent dans ses biens (13 février 1713). Un mois après, il les somme de dresser un état des frais (« fraix des chevaux et généralement tous

(1) Loye, liasse 3.
(2) Notaire M. Platéus.
(3) *Ibid.* Le 27 novembre 1742, J. Demont renonçait à sa part (*ibid.*).

fraix et debtes qui se font à la fosse ») pour qu'on puisse évaluer sa part du droit de comptage (23 mars 1713) (1).

Citons également une transaction qui intervint le 12 février 1721 entre les maîtres du Neufbure et le baron. Elle concerne l'étendue de la concession. Les veines situées au Sud de la Visé Voie reviendront à Juncels, celles situées au Nord seront exploitées par Henri Lepage, mayeur de Grâce Saint-Martin. Le baron remet toutefois à Lepage les prises sous 12 verges de terre joignant vers Meuse à la Visé Voie, que le même Lepage a conquises par une bure foncée dans « les sept bonniers ». En compensation, Lepage, qui exploite la bure du Bon Dessein, est autorisé à aménager un chemin y donnant accès, sur une terre appartenant à Juncels et située en lieu-dit « Mayetê » (2). Le 22 avril 1722, H. Lepage paie au baron pour dommages 184 fl. 15 patars et pour le comptage, depuis le 20 avril, 3 fl. 9 patars. L'opération s'accompagne d'un apurement de comptes entre les deux parties, le baron étant le débiteur de Lepage pour « marchandises livrées ».

L'année suivante, sans doute pour stimuler l'exploitation ou pour se retirer partiellement des affaires, H. Lepage étend la participation de ses co-sociétaires Mathieu Jamar, Michel Goffin, Jean Mathy et Jean le Maréchal. Auparavant, les trois premiers détenaient chacun une 48e part, le dernier une 18e ; désormais ils possèderont chacun une 6e. Un homme nouveau apparaît, en la personne de Henri Fréson, pour une 6e également. Lepage se borne à garder une 30e part libre de tous frais, ainsi que « tous charriages de bois, livrements de chandelles, fers et autres marchandises » (5 juillet 1723). En 1728, un regroupement de concession est réalisé à la suite d'un accord avec les maîtres de la Table de Pierre, représentés par Jean et Joseph Riga. Désormais, le Neufbure exploitera les terrains appartenant à Juncels, tant en deçà qu'au delà de la Visé Voie. En contrepartie, Lepage cède à la Table de Pierre les

(1) Loye, liasse 3.

(2) *Ibid.* et notaire Taury, 5 juillet 1713. Les maîtres pourront revider la vieille bure du « saar » (voir ce mot), foncée dans la « terre à Gély » appartenant au baron pour servir de « spouheu » au Neufbure et « pour tirer aux eaux sans jetter veines ». — « Spouheu » : bure destinée à recueillir les eaux d'exploitation.

droits qu'il avait acquis sur les 12 verges de terre dont il est question dans la transaction du 12 février 1721 (1).

Page, Petit Page. — Au milieu du 18e siècle, elle était située à Grâce « au-dessus de la Neuve Voie », dans le bien de Paquay Antoine. Le 8 décembre 1748, Jean Mathy, maître pour une 6e, fait donation de la moitié de sa part, soit une 12e, à Pierrot Braive. Le 28 avril 1751, honorable Pierre Braive (est-ce le Pierrot Braive de l'acte précédent ?) renonce à sa participation. Le 19 novembre 1752, il fait constater par Henry Joachim « sergeant de Grâce-Berleur et de Grâce Saint-Martin », que les maîtres versaient « les trigus sur le terrisse de la ditte fosse et qu'ils ont continué pendant beaucoup de temps de façon que le terrisse est beaucoup rechargez depuis le renom » (2).

On peut se demander si à l'époque l'entreprise est rentable, car, coup sur coup, deux maîtres, Pierre Balsa, actionnaire pour une 8e, et Lambert Thomas, pour une 8e et une 16e, quittent l'exploitation. Le premier se réserve toutefois « toutes prises et course d'ouvrages dépendantes d'icelle » (24 et 27 mars 1753) (3).

Plusieurs bures furent foncées, portant diverses appellations : en 1753, Petit Page ; de 1777 à 1784, Nouveau Page ; en 1779, 1780 et 1792, Vieux Page ; de 1795 à 1797, fosse du Pérou ou Petit Page.

En 1792, elle est située dans une prairie appartenant à la veuve Martin Barbire dite Lucasse « au-dessus et vis-à-vis du château de Grâce ». Les maîtres « exposent au rabais le transport des genges et trigus » pour éviter de payer des dommages onéreux. Mise à prix à 200 fl., l'entreprise de déblaiement est adjugée à Jacques Leclercq de Montegnée, au prix de 180 fl. L'enlèvement des dommages fut prescrit à l'intervention des échevins de Liège, sur la demande d'un des sociétaires, Henry

(1) Actes extraits du protocole du notaire M. Platéus.

(2) Notaire J. Hariga. — Le maitre qui renonçait à l'entreprise, s'engageait à acquitter le montant des dommages causés et de l'enlèvement des détritus amoncelés jusqu'à la date de son renom. Après cette date, il n'avait plus à intervenir dans le payement des dommages ou du déblaiement du « terris ».

(3) Notaire J. Hariga.

Mathieu (13 mai 1792) (1). A cette date, on cite parmi les maîtres : Henry Mathieu, ses frères et sœurs, représentant leur père feu Henry Mathieu ; sa femme Anne Lemaire ; Gaspar Ponthière, pour la veuve Barthélemy Ponthière ; Paquay Galand, représentant Gilles Marnette ; la veuve Jacques Fréson ; la veuve Pierre Braive et la veuve Pierre Balsa. De 1795 à 1797, les maîtres sont Quoilin Marnette pour une 3e part, la veuve Antoine Galand, tous deux de Grâce, et Henry Mathy (= Mathieu) de Montegnée. Notons que ces trois personnes sont aussi, au même moment, maîtres du Mavy.

La bure était démergée par l'araine Blavier dite Thorette. On voit d'après le registre au cens d'araine qu'il est échu à l'arnier pour la période allant du 19 avril 1777 au 26 juin 1784, 854 menus traits à 7 liards et 91 gros traits à 5 sous, d'une valeur de 94 fl. 1 patar 3 liards. En multipliant par 80, on peut obtenir le total de la production : 68.320 menus traits et 7280 gros traits valant 7527 fl. Enfin du 1er octobre 1795 au 3 juin 1797, on paya à l'arnier 6 fl. 3 patars pour 41 traits à 3 sous : on a donc extrait 3280 traits, valant 492 fl. (2).

Pasay. — Une association composée de Jean le Marischal (une 32e part), Toussaint et Jean ses fils, Catherine sa fille (ensemble pour trois 4e), Mathy Jamar (une 32e), Jacques Falieze (une 8e et une 16e), apparaît le 7 mai 1719. A cette date, ils s'engagent à payer les dommages au baron de Juncels. La bure est foncée dans un de ses biens situé au Berleur, sous la juridiction de Montegnée (3). Le 14 juillet 1720, ils souscrivent un accord analogue (4). Le 19 janvier 1724 et le 5 juillet 1728, le baron cite devant les échevins de Liège Toussaint et Jean le Maréchal, Mathy Jamar, Jacques Falieze, Donay Joiris, Martin Coune et consorts pour les contraindre au payement des dommages et doubles dommages de leur fosse. Le

(1) Notaire J. Biar.

(2) Registre de l'araine Thorette, fos 14 vo et suiv. L'arnier percevait le 80e trait. — Le seigneur ne semble pas être intervenu dans cette bure.

(3) Notaire E. Bodet.

(4) *Ibid.* Un acte du 1er mai 1720 fait mention d'une bure du Petit Pasay, voisine de la fosse delle Royne (Notaire M. Platéus).

10 novembre 1731, la veuve du baron cite devant le même tribunal les maîtres qui ont cessé les travaux, en vue de les obliger à la reprise de l'exploitation qui, dans le cas contraire, sera saisie à son profit (1).

Patar. — Le 2 août 1718, le seigneur de Juneeis accorde à Gérard Mathy et consorts la permission de travailler sous le trixhe Nossent (au sud du château), « sous la petite pièce de commune y joindante » et sous le chemin, aux conditions suivantes : une 16e part libre, le 80e trait comme terrage, un souverain d'or pour « revuider un vieux bure », un double ducat pour foncer une nouvelle bure, l'office de comptage et le panier de compte de quinzaine pour les deux bures.

La houille était exploitée sous le trixhe Nossent au siècle précédent. En effet le 8 mai 1655, Gilet Renotte et Catherine Bignoulle cèdent à Lamoral de Courtejoye, « en considération des bons services et amitiés qu'ils ont reçus et qu'ils espèrent recevoir encore du seigneur », l'exploitation en cet endroit des houilles « qui se pourront xhorrer par le bénéfice de l'ancienne xhorre qu'on dit de vignette ». Le seigneur payera les dommages et doubles dommages aux rendeurs qui se réservent le terrage, le 80e trait ou 80e denier, ainsi que les « ansinnes » (2) (w. *ansène* « fumier »).

Péry (Périer), Haut Péry. — Située au Berleur sous la juridiction de Grâce, dans les biens de Jacques Roland, l'exploitation devait se trouver sur les confins de la juridiction de Montegnée. Le 6 décembre 1701, la Cathédrale réclame aux maîtres une indemnité de 60 écus parce que, sans sa permission, ils ont poussé leurs travaux au-delà du chemin public sur une longueur de 4 toises. A cette occasion, Hubert Lacroix représente ses co-sociétaires (3). On retrouve le nom de ce dernier à

(1) Love, liasse 3.

(2) *Ibid.* Il s'agit du fumier des chevaux utilisés pour le transport de la houille ou, dans les fosses de « grand athour », pour l'extraction des paniers ou l'exhaure de l'eau. La « réservation » du fumier du « pas de l'arbre » (ou du « pas d'arbre »), c'est-à-dire de l'axe autour duquel tourne le manège à chevaux, ainsi que du fumier de l'étable, est parfois mentionnée dans les actes.

(3) Protoc. Direct. Cath., reg. 138, f° 130.

propos d'un différend provoqué par la répartition des frais d'exploitation entre les maîtres : Toussaint Lepage, Charles Raick, André Lemaire, Jean Riga, Jean le Maréchal, Guillaume Roland et consorts agissent contre Hubert Lacroix qui détient deux 4e, une 24e et une 96e et qui est « en défaut d'acquitter les astalles ». Les ouvriers et créanciers lésés « ont mis la main à la chaisne et fait festoyer la fosse ». A l'intervention des voirs-jurés saisis du litige, H. Lacroix, pour régler ses dettes, cède ses parts pour la somme de 1000 fl. en se réservant une 4e. Ce quart est donné en sûreté du reliquat éventuel des dettes. A l'occasion du litige, le maître-ouvrier Noël Jottay a été congédié, après que deux experts eurent constaté qu'il avait « mal conduit et gouverné les ouvrages [1] (24 décembre 1701).

Une fosse du Haut Péry apparaît dans un acte du 3 mars 1711. On la voit bénéficier d'une extension de concession que le baron de Juncels lui accorde. Les maîtres Gilet Wilkin et Léonard Roland obtiennent la permission de creuser sous une pièce de 12 verges grandes contre payement du 40e trait. Lorsque les travaux atteignent le chemin allant du Berleur à Touvoie et faisant limite entre les juridictions de Grâce et de Montegnée, les sociétaires sont autorisés par le seigneur de Grâce et par la Cathédrale à pousser leurs travaux sous la voie publique. A ce moment, ils exploitent la veine du Couteau de Cinq pieds « qui est trois poignées de hauteur » [2] (11 novembre 1724).

Cette fosse semble être distincte de celle du Péry, dont les maîtres représentés par Pierre Damboy reçoivent de la Cathédrale, le 7 août 1732, l'autorisation de franchir en travaux souterrains « une voie qui conduit de la chaussée à la mallet qui est moitié de la juridiction de Grâce et moitié juridiction de Montegnée » [3]. Elle ne paraît pas avoir intéressé le seigneur, mais son sort fut à un moment donné lié à celle du Saou (voir ce mot).

[1] Notaire Taury.
[2] Loye, liasse 3 ; Protoc. Direct. Cath., reg. 155, f° 149.
[3] *Ibid.*, reg. 161, f° 64 v°.

Mention est faite également, dans un acte du 1er mai 1720, d'une fosse du Petit Périer ou Males Femmes exploitée par Gérard Rolland, Toussaint Paulus et Rolland Jottay, du Berleur. Ils travaillent « quelques pilliers restés à la Grande Veine et ils ont trouvé la denrée très bonne... » Cette veine a une largeur de 12 poignées (1).

On connaît une autre fosse du Péry qui était exploitée en 1824 avec la bure de Bonaventure par la société du Bonnier (2). La carte de 1826, qui la situe un peu au Sud du Chemin de Velroux, non loin de la fosse du Maytay et de l'ancien Bonnier, l'identifie avec la bure de l'enclos du bailli Lepage. Ce Lepage nous est connu comme un « exploiteur » d'une certaine envergure ; son nom apparaît plus d'une fois au cours de ce chapitre, mais cette bure ne nous est pas connue autrement.

D'autre part, un fragment d'un procès plaidé en 1794 nous montre Georges Galand portant plainte contre les sociétaires du Péry, Jean Philippe Poncelet, chanoine de Saint-Jacques, Jean Massillon et le prélocuteur Jeunehomme. Galand prétend que les travaux miniers ont lézardé les murailles de sa maison. Des experts vinrent visiter les lieux le 31 mars 1794. Mais le dossier est muet sur l'issue du procès, comme sur la situation de la houillère (3).

Poule. — En novembre 1647, le seigneur oblige par voie judiciaire les maîtres Mathieuton Coune et Jean de Jace dit le Duc à combler la bure qu'ils ont foncée dans le chemin public (4).

On cite aussi en 1611 et 1623 une fosse delle Poulle « tirante az braz », située au Berleur et payant le terrage à l'abbaye du Val Saint-Lambert. Mais nous ne sommes pas sûrs qu'il faille l'identifier avec la précédente, dont la situation ne nous est pas connue (5).

(1) Notaire M. Platéus.
(2) B.I.A.L., t. 68, p. 185, note 4.
(3) Echevins de Liège, Procès n° 1370. Sur l'ancien Bonnier, voir B.I.A.L., *art. cité*, p. 132.
(4) O.G., 9, fos 9 vo et 12 vo.
(5) V.S.L., reg. 275, fo 53. Elle était sans doute foncée au l.-d. « al poye ». En 1675, mention est faite d'une terre « convertie en paxhis (w. *pahis*' « pâtis, pâturage ») sise en l.-d. sur le Heyd » recouverte partiellement d'un « terris » que les maîtres de la fosse delle Pouille y entassèrent. A.H.L., t. 3, p. 181.

Rasquinet ou Raskinet. — La carte de l'araine d'Ordange et Rasquinet, reproduite par Gobert, mentionne deux bures de ce nom, voisines l'une de l'autre (1748) : la première, exploitée par Jean Dufond à qui le seigneur de Flémalle réclame le payement du cens d'araine ; l'autre, désignée sous le nom de Bure des enfants Antoine Collette dite aussi Rasquinet, qui paie le cens au même seigneur (1).

Le 10 octobre 1748, les frères Antoine et Mathieu Collette et leur belle-sœur Beatrix Bia, veuve de Jean Collette, s'associent avec Pierre Hariga le jeune et les maîtres du Hautvent, qui peu après (13 décembre) prennent Jean Dufond comme associé (2). Pendant quelques années l'histoire de la fosse se confond avec celle du Hautvent (voir plus haut).

Des accords sont conclus par la suite par les maîtres du « Vieu Raskinet » avec les maîtres de la « Nouvelle Saux » au Berleur, « hauteur » de Montegnée (1758 et 1760). Les premiers pourront faire communiquer leurs ouvrages par la veine de Mona et « faire décharger les eaux » par la bure des seconds. En payant 120 fl., il leur sera permis de se servir de la Nouvelle Saux pour pomper les eaux et démerger ainsi leur propre bure. Faculté leur est donnée d'installer une ou plusieurs pompes qui seront manœuvrées par quatre pompeurs. Quand les maîtres de la Nouvelle Saux « rattelleront », ils remettront à leur disposition les quatre pompeurs, ainsi que deux trairesses, « pour assister à vuider les eaux » (3).

Royenne, Royne ou Reyne. — Une liquidation commencée en 1526, nous fournit les premiers renseignements sur cette fosse. Les sociétaires, le seigneur de Grâce, Renchon le Maryxha (1/4 et 1/32), Loren Croisier (1/8 et 1/32), Johan Badechon (1/8), Godefroid Badechon (1/16), son fils Johan, Lambert Corthoy, fils (1/16 et 1/32), Godefroid Faverea (1/16) et Antoine Bollet

(1) *Eaux et fontaines*, p. 257.
(2) Notaire J. Hariga.
(3) V.S.L., liasse 292. — Signalons aussi qu'Antoine Collette, maître de Rasquinet, obtint de la Cathédrale la permission de travailler la veine de Mona et « autres supérieures » sous les biens du Chapitre détenus par Lambert Pagnoule en l.-d. « la Vignoule », moyennant le payement du 40e trait en argent (Prot. Dir., reg. 165, fo 88).

se partagent par voie de justice le matériel et les outils de la fosse. La chaîne d'extraction est surtout l'objet de contestation et les maîtres, détenteurs d'outils, sont invités à les rapporter au siège d'exploitation en vue de les répartir avec le reste.

Des dommages sont également réclamés par la veuve Jehenne Naixhe, qui détient le jardin dans lequel est foncée la bure d'aérage. Elle demande à la cour locale de visiter les lieux. Celle-ci fixe l'indemnité pour dommages et doubles dommages à la somme de 1 setier et 2 quarts d'épeautre à 4 fl. le muid. Les maîtres sont de plus condamnés à « renclore leur bure » (12 mai 1528) (1).

Pour le 17e siècle, nous ne possédons pas de renseignements. Au début du siècle suivant, le 23 août 1717, le baron de Juncis autorise Charles Raick et Jean Libert à foncer une bure dans une terre nommée « la Royne » pour travailler sous cette pièce et sous une autre nommée « Forchou » aux conditions suivantes : le baron aura une 16e part libre, le 80e trait comme droit de terrage, l'office de comptage, le panier de compte de quinzaine, « le charriage des bois au prix de 10 fl. chaque givée de 100 pièces », un ducat pour l'ouverture de chaque bure ainsi que de la bure d'aérage. Le dommage lui sera payé annuellement à raison de 8 fl. par verge grande et — stipulation courante dans les actes de concession — le baron pourra mettre aux frais des maîtres une « trairesse franche » pour contrôler la part qui lui revient de l'extraction ; il pourra de plus faire procéder à charge des maîtres, trois fois par an, à la visite des travaux (2).

Peu après, une modification intervient dans le montant de la part libre, qui fut réduite au 20e trait. Cette charge grevait encore trop l'entreprise puisque, le 11 novembre 1732, les maîtres demandent, vu les grands frais d'exploitation, une nouvelle réduction. La baronne Anne-Isabelle de Blisia, veuve de Juncis, consent à ramener la part libre au 25e « à la veine delle Besselinne » pour la partie sous eau. Lorsque cette partie

(1) O.G., 1, fos 19 vo, 28 vo, 34 vo, 56 vo à 59.
(2) Loye, liasse 3. — « Givée » : w. *djivêye* « batelée de bois ».

aura été travaillée, la part libre sera fixée à nouveau au 20e (1). Moins de deux ans après, les maîtres, se prévalant de l'accord précédent, prient le « creneur » Mathieu Lognay de marquer à « l'establire » la part libre au taux de 1/30 (26 août 1734) (2).

Cette année-là, les maîtres sont aux prises avec le baron de Blisia qui les a cités par deux fois devant les échevins de Liège, d'abord pour les contraindre à « renclore et renfermer les dommages » qu'ils occupent dans son bien, ensuite pour les obliger à revider la bure, ainsi que les tailles et voies prises aux veines de Besseline et Veinette où ils ont déversé les « trigus provenant de la veine du Couteau qui est au-dessous de la Maropette » (3). Les maîtres poursuivis s'appellent Jean Libert (2/5), Mathieu Libert (1/5), François Libert (1/5), Jean Lemaire, Wathieu Jamar, Mathieu Gadisseur et Pierre Wilkin (4).

Les difficultés techniques n'ont pas seulement provoqué des conflits avec le terrageur, mais encore elles ont entraîné des modifications temporaires au statut de l'association. Celle-ci continue à subsister dans l'ensemble suivant la répartition susdite, mais pour permettre uniquement la continuation des travaux à la petite veine du Couteau, Jean et Mathieu Libert abandonnent leurs droits à celle-ci. L'abandon se fait d'une façon assez originale : les 2/5 de Jean Libert passent à son frère François, tandis que le 1/5 de Mathieu Libert est cédé solidairement aux cinq autres sociétaires, y compris ce

( ) Notaire M. Platéus.

(2) Notaire B. Platéus.

(3) Relevons ces précisions données, dans un acte du 4 mai 1720, par des maîtres delle Royne et des maîtres du Haut Périer qui ont travaillé à la veine de Cinq Pieds. A la fosse delle Royne, cette veine a 7 à 8 poignées d'épaisseur et 14 poignées au Haut Périer « en tirant du costé damont, mais en tirant vers la chaussée, elle n'est que de 7 poignées, à raison que de ce côté il y a une lave (w. *lâye* « couche de charbon ») qui se sépare de la dite veine et se renfonce plus en terre, tellement qu'à la fosse delle Royenne, lesdittes deux laves sont séparées par des pierres et grets de 4 toises ou environ, laquelle lave inférieure on appelle à cette dite fosse maropette » (Notaire M. Platéus). Autre déclaration du 18 juin 1720 : « la veine maropette à la fosse delle Royne, voisine de la fosse du Petit Pasay, est à 4 toises plus bas que la veine de Cinq Pieds ; elle va la rejoindre du côté de la fosse du Ronday (au Berleur-Montegnée) qui est fort éloignée et beaucoup plus amont pendage que la fosse du Petit Pasay » (*ibid.*).

(4) Loye, liasse 3 ; notaire M. Platéus (18 novembre 1734) et notaire B. Platéus (28 décembre 1734).

même François. Et c'est suivant cette répartition, que les travaux de remise en état de la bure, imposés par le terrageur, seront entrepris et leurs frais supportés par les exploitants effectifs (1).

L'établissement de la nouvelle société s'accompagne, comme il est de règle, d'un inventaire des ustensiles. Nous le reproduisons ci-après, car il permet de se rendre compte de l'importance toute relative d'une de ces fosses à bras qui se retrouvaient en majorité dans la localité.

« Répertoir des houtte, hernaps et ustensilles de la fosse delle Royne au Berleur fait par devant moy le notaire soubsigné par Tossaint le Marchal, maréchal, et Jean Debois, cordelier, le trengtième juin 1734 :

premier le tour, stechements, corde et codsy du burre estimé entre les dits maîtres à dix écus fl. 40- 0-0
item dix baches estimés par ledit maréchal à vingt un fl. bb. (= de Brabant) fl. 21- 0-0
item deux tinay à trois fl. bb. fl. 3- 0-0
item deux tonneaux fl. 6- 0-0
item deux tinnes fl. 4- 0-0
item le tonneau aux chandelles fl. 2- 5-0
item les deux toefeus fl. 3- 0-0
item trois mas fl. 2- 0-0
item cincque rivelaines de fer à 15 patars la pièce fl. 3-15-0
item six haveresses pour trengt cincque patars 1-15-0
item deux heppe fl. 0-18-0
item cincque gros pis de kepesseur fl. 2-10-0
item deux aweilles fl. 0-10-0
item deux cougnets de fer fl. 0- 6-0
item deux tenailles fl. 0- 6-0
item une pincette ou triquesse fl. 0- 8-0
item des coups de fer du petit tour fl. 4- 0-0
item douze herpays a sept patars pièce fl. 4- 4-0
item deux moxhes et un hacon fl. 0-15-0

(1) **Notaire M. Platéus : 30 juin, 16 et 25 juillet 1734.**

item un autre hacon	fl. 0- 5-0
item dix livres de fer de minnes et brocques à dix liards la livre	fl. 1- 5-0
item huit rond anneau de chennette	fl. 4-10-0
item deux codsy de bouxtay	fl. 2-10-0
item une seye	fl. 1- 0-0
item la corde du bouxtay	fl. 1-10-0
item deux berwettes	fl. 3- 0-0
item une neuve banse de berwette	fl. 0-10-0
item douze verges de terrez et un amoirseu	—
item un fer de la boulle et le fer de labhay	—
item huit buses de bois	—
item la tour du burre d'airage et les coups de fer, la corde et les chevettes	fl. 3-10-0
item la houtte sans comprendre les gros pis d'avalleur et un maz qu'on at prêté	fl. 16- 0-0
item neuf xhorrons d'onze pieds à 2 liards le pied pour	fl. 2- 9-2 » (1)

Après l'accord du 30 juin 1734, l'entreprise ne semble pas avoir été florissante, puisque, deux ans plus tard, les maîtres enlèvent le treuil et la « houtte » sans prévenir le seigneur terrageur, qui les somme de remettre la houillère en état, de manière à contrôler s'ils ont creusé suivant les règles de l'art et sans préjudicier aux droits et à la part libre du terrageur (20 août 1736).

Les maîtres font soumission et reprennent peu après l'exploitation puisque, le 29 juillet 1710, une transaction intervient entre la société delle Royenne et les exploitants de la fosse de Filion, Pierre Hariga, père et fils, Pierre Wilkin et Arnold Fornea : elle est relative à l'exploitation d'une pièce de 6 verges grandes voisine de la terre delle Royenne, que les maîtres de

(1) *Ibid.* Total : 140 fl. 6 patars. Pour l'explication des termes w. *tinê, riv'linne, herpe, mohe, teré, amwèrceû,* etc. se reporter à la Houillerie de Haust, Massart et Sacré ou à Bormans dans B.S.W., nº 6 (1862), pp. 139 et suiv. « Stechement » : montant en bois destiné à soutenir les manivelles du tour dans une bure à bras (cf. *ibid.*, p. 242) ; pour « codsy » : *ibid.*, p. 175 et B.I.A.L., t. 67, p. 314 : « bouts de chaînes prenant aux quatre coins du cuffat et se réunissant vers le haut au câble au moyen d'un anneau ».

Filion prétendent déhouiller en vertu d'un octroi obtenu par leurs prédécesseurs de feu le baron de Courtejoye. L'accord prévoit que les maîtres de Filion pourront exploiter ce lopin en payant le 20e trait au terrageur, le baron de Blisia (1).

Saou. — Située au Nord de la fosse de Balle elle Tiesse, dans une prairie appartenant au seigneur de Grâce, elle paye le cens d'araine au seigneur de Flémalle (2). Le 1er mars 1731, les maîtres, représentés par Mathieu le Loxhier, obtiennent de la Cathédrale la permission de traverser le chemin qui va du Berleur à Jemeppe et qui sépare les juridictions de Grâce et de Montegnée (3).

En 1737, la veine de la Besseline qu'ils exploitent, est noyée à l'aval de la bure, ce qui les amène à négocier un accord avec la fosse voisine, celle du Périer (Péry) aux termes duquel les sociétaires de cette dernière pourront travailler toutes les veines sous eau en leur cédant un tiers de la production. Comparaissent à l'acte : pour le Périer, honorable Hubert Jottay, Nicolas Jottay, Michel Ramioul, Lyane Roland le jeune pour son père ; pour le Saou, honorables Jacques et Simon Stassart. Les parties éprouvent le besoin de spécifier qu'elles ne recourront pas aux services d'un maître-ouvrier (4).

Les maîtres des deux fosses procédèrent pendant quelque temps à l'exhaure des eaux qu'ils évacuaient par le Saou. Ils utilisèrent sûrement des pompes, comme l'avait fait trois ou quatre ans auparavant le Péry, qui avait installé un jeu de deux pompes pour évacuer l'eau de la même veine de la Beslinne ; cette eau se déversait sur la xhorre de Hastelle. Mais l'accord devient caduc un an plus tard. Le Péry accusa le Saou d'avoir laissé pénétrer l'eau par « des trous de terrez », dans les ouvrages situés sous le pré appelé « pré du curé ». Les échevins de Liège furent saisis du litige (février 1738) (5).

(1) Notaire L. Leclercq.
(2) Gobert, *Eaux et fontaines*, carte, p. 257.
(3) Protoc. Direct., reg. 170, f° 132 v°.
(4) Notaire M. Platéus : 10 février 1737.
(5) Echevins de Liège, Procès n° 1365. D'après les experts, la fosse delle Royenne et celle du Péry utilisaient une même xhorre ; ils ont entendu dire que « quand les maitres delle Royenne versaient leurs eaux à la veine delle beslinne, elles remontaient dans les ouvrages du Saou ».

Cette fosse n'est qu'une continuation d'une entreprise plus ancienne appelée le Vieux Saou, située dans une prairie au Berleur, qui était encore en activité en 1742. Le 10 juin de cette année, Mathieu le Loxhier, déjà cité, et Pierre Marquet payent à Marie-Catherine Stassart 32 fl. pour dommages (1). Le 12 juillet 1754, les maîtres du Saou, représentés par le greffier Fassin, obtiennent de la Cathédrale une nouvelle permission de traverser le chemin public ; la requête est introduite par le maître-ouvrier Jean Halbart (2). Le fait qu'ils obtiennent deux autorisations pour le même objet, laisse supposer qu'il y a eu dans l'intervalle une interruption dans les travaux qui furent repris par d'autres sociétaires.

La fosse reste en activité : en mai 1765, le baron de Blisia cite en justice les maîtres Simon Stassart, Jean Stassart, la veuve de Pierre Marquet et consorts, pour obtenir le payement des dommages (3).

Sart, Saire. — Elle est située au Berleur. A l'occasion de litiges relatifs aux dommages causés aux arbres voisins par l'installation du « harnaps et houtte » en janvier 1553, nous voyons cités comme maîtres de « Saire » : Hubert Platea, Johan Toussaint, Roland le Parmentier, Mathier le Loxhier, Johan Rolland et son fils. La cour locale intervient pour fixer la valeur des arbres abattus (4). En novembre de la même année, la cour, assistée de l'arpenteur Léonard Pirnea, évalue à 5 verges grandes et 12 petites la superficie des terrains occupés par la fosse et ses dépendances (5). Le 11 juin 1555, les maîtres, représentés par Hubert Platea et Renson Rolland, s'engagent à payer à la veuve Jehenne Dakyn les dommages au taux de 9 muids le bonnier et les doubles dommages au taux de 18 muids (6). A ce moment, la fosse ne semble pas être creusée dans le domaine du seigneur qui, en décembre 1555, leur interdit

(1) O.G., 13, f° 10 v°.
(2) Prot. Direct., reg. 170, f° 132 v°.
(3) Loye, liasse 3.
(4) O.G., 4, f°s 5 et suiv.
(5) *Ibid.*, f°s 71 et suiv.
(6) *Ibid.*, f° 90.

d' « ouvrer dedens sa haulteur et seignorie » (1). Elle est désignée aussi sous le nom de Sart ; en mars 1553, les maîtres sont Henry Thonnon, mayeur du ban de Seraing et Jean Busson ; en octobre 1560, mention est encore faite « delle fosse et overaige condist de sart à fourchu terrisse » (2).

En tout cas, la houillère des Sarts (appelée plus tard Corbeau), exploitée sous le Régime Français, en lieu-dit sur les Sarts, par Michel Antoine, n'est pas une continuation de l'ouvrage de 1553. M. Antoine représentait Pierre Jamar qui, le 31 octobre 1722, avait obtenu l'autorisation de la Cathédrale de foncer une bure à bras dans une partie des 32 bonniers (3).

Il faut distinguer ces exploitations d'une autre bure de Sart, située à Grâce, dans la terre du Gelly (= Djèi). A la fin du 16e siècle, elle co-existe à côté d'une fosse de Vieux Sart (4). En 1599, le seigneur Jean de Courtejoye réclame à Michel Braive, Jean Coune et consorts, le payement des dommages au taux payé autrefois par les maîtres du Vieux-Sart (5). Nous avons signalé ailleurs l'accord qui intervint, le 1er août 1599, entre les maîtres de « Sar » et ceux de la fosse Mailhar (voir ce mot) (6). Le Vieux Sart est encore en activité en 1648 : Lamoral de Courtejoye réclame alors aux maîtres le payement des dégâts causés par le charroi à 2 verges grandes dans une terre de 9 bonniers qui lui appartient, à proximité de la fosse (30 avril 1648) (7).

L'exploitation a vraisemblablement cessé au début du siècle suivant ; car, en juillet 1713, les maîtres du Neufbure sont autorisés par le baron de Junceis à revider la vieille bure de « saar » foncée dans la terre « à Gely » qui lui appartient, pour

(1) *Ibid.*, fo 177 (17 décembre 1555).

(2) *Mémoire Sarts contre Delexhy*, pp. 63 et 64. — Visitation de la fosse de « Sart proche Bierleux » le 4 avril 1556 ; les maîtres cités sont Henry Thonnon et Hubert Platteau. V.S.L., reg. 10, fo 14.

(3) Voir à ce sujet, B.I.A.L., t. 68, pp. 150-151 et 183-184.

(4) En 1622, mention est faite également d'une fosse de Murébure dit le Sart (voir article Vignette).

(5) O.G., 7, fo 123.

(6) Sont cités comme maîtres Théobald Renson et son frère Mathy, Jehan Coene et Jehan Mélar (Love, liasse 3).

(7) O.G., 9, fo 23.

servir de « spouheu » à leur fosse, c'est-à-dire de bure destinée à recueillir leurs eaux (1).

Saux. — Ce nom, assez fréquent en toponymie charbonnière, rend parfois les identifications malaisées. La bure, foncée dans une terre du seigneur, est située, d'après nos déductions, au Nord-Est de la seigneurie en direction de la Visé-Voie et de la route de Liège à Bierset (i. e. la Chaussée). Elle est en pleine activité avant 1528 puisque à ce moment on mentionne « le grand terriche delle Saulze, près du grand chemin de Liège » (2). Peu après, elle est reprise par l'exploitation voisine du Saux Masset (3). En 1540, des difficultés surgissent : Philippe de Courtejoye saisit un tas de charbon entreposé sur sa terre, comme gage du payement de dommages. La question de l'entrepôt et du stockage de denrées (pairage) suscite parfois des différends : Mathy Lambrecht dit le Cherpentier, demeurant à Montegnée, est sommé de payer à Thomas de Loncin 6 setiers de spelte par an, pour 36 verges petites que celui-ci lui avait cédées pour faire « pairage » (4). En mars 1542, les maîtres procèdent à un lotissement de la terre où la bure et « terris » del Saulx sont situés. Cette surface de 12 verges grandes, dont 3 pour la bure et « terris », est répartie par la cour entre quatre groupes de maîtres pour leur permettre de stocker les denrées qui leur sont attribuées. Des documents de ce genre aussi explicites ne sont guère fréquents. Nous retiendrons surtout les noms des maîtres qui apparaissent à l'occasion de cette disposition arrêtée par tirage au sort. Le 1er « pairage » est attribué au seigneur de Grâce, Johan Everard le compteur, Gérard Marnet ; le 2e à Johan Badechon, Johan Rebollet, Henri Thiernesse le jeune, Johan Argent, Gérard Argent, Gérard le Bochier, Wathier Tossen, Coen fils Mangon ; le 3e à Willem Wilkin, Jacques Wilkin et ses deux enfants, et le 4e à Johan Florkin, Piron le Jowea, Mathieu Fréson, Lambert

(1) Notaire Taury, 5 juillet 1713.
(2) O.G., 1, fos 54 vo et 104.
(3) O.G., 2, fo 142.
(4) O.G., 3, fos 9 et 10 (21 avril et 26 mai 1540).

le Jowea, Mathy Lambrecht, Mathieu Jowai et Johan le Crawé (1).

L'année suivante, les maîtres exploitent en lieu-dit « Cornuchamps ». A la suite d'une procédure qui tendait à faire reconnaître la propriété de Cornuchamps à Johan de Haneffe, de Montegnée, cessionnaire de Philippe de Courtejoye, les sociétaires sont maintenus dans la jouissance des voies d'accès à leur exploitation (2).

Il existait une fosse de ce nom au Berleur : la notice accompagnant la carte de Gobert (1748) la situe dans la campagne de Grâce dans une terre de la Cathédrale (3). Le seigneur ne semble pas être intervenu dans cette entreprise qui, en 1731, travaille les veines supérieures à Mona et envisage d'exploiter celle-ci et les veines inférieures. En 1737, Jean Dufond, sociétaire à la fosse de Rasquinet, achète une 8e part pour 20 écus (80 florins) (4).

Des actes notariés des 7 février et 5 décembre 1741 situent la fosse au Berleur, sur la juridiction de Montegnée. Un acte du 21 août donne une courte nomenclature des ustensiles de la bure qui sont estimés à moins de 60 fl. (5).

Le 11 juillet 1762, les maîtres obtiennent la permission à travailler sous une prairie de 6 verges grandes appelée « le prez collaruthe extante sur la hauteur de Grâce joindant à la ruelle delle pouille appartenant à la veuve Mathy Hariga », moyennant le payement d'une somme de 24 fl. et du 80e trait comme droit de terrage. Ils pourront travailler « la veine du mauvais deille dessous goesmens » (6).

(1) *Ibid.*, fos 75 et suiv.

(2) O.G., 3, fos 144 vo et 164 (31 mai et 4 juillet 1543).

(3) Ajoutons ce texte : « Aymont Dufond, Jean Dufond, son fils, maître de la fosse del saulx enfoncée dans une pièce de terre partenante à messeigrs de la Cathédrale, possédée localement par Lambert Pagnoulle, scituée sur la hauteur de Grâce, proche du Raeskinet » (30 mai 1738, notaire B. Platéus).

(4) O.G., 13, fos 3 et 3 vo. En 1737, la bure est donc estimée à 640 fl. Le 2 juin 1742, Jean Dufond obtient une concession de la Cathédrale (Prot. Dir., reg. 166, fo 45).

(5) Notaire B. Platéus.

(6) Notaire M. Francko. Elle est encore mentionnée à la fin du siècle : la fosse delle Saulx (21 janvier 1787) ; la bure delle Saulx nommée communément le Tribotton (28 février 1791) (Notaire J. Biar).

Saux Masset, Xhorrefontaine. — La bure de Saux Masset est signalée pour la première fois, dans nos documents, le 2 avril 1527. A cette date, Johan de Courtejoye accorde à Johan Everard de Montegnée, échevin de Grâce, et à ses comparchonniers, maîtres « des Sauzes Masset, » la permission d'exploiter sous ses biens gisant dans sa seigneurie. La concession est ainsi délimitée : « depuis le pré Roveroit jusque alle voie de Liege ». Comme terrage, ils payeront 2 1/2 paniers ou 2 1/2 deniers sur cent (1).

Les parts font l'objet de diverses tractations : Marguerite Bollet, veuve de Collard Bovier, loue une 64e à Rigal Bastin au taux de un panier sur 12 (20 avril 1529). En 1531, la même loue une autre 64e à Rennechon le Maréchal au taux d'un panier sur 16 (2). Sur ces locations viennent se greffer d'autres opérations : Marg. Bollet, pour payer 25 fl. qu'elle doit à Johan Everard, lui aliène la location que lui paye Rigal Bastin en vertu du contrat susdit du 20 avril 1529. Il est stipulé, comme s'il s'agissait d'une rente foncière ordinaire, qu'elle pourra annuler la cession en remboursant les 25 fl. à son créancier Everard (3).

En 1534, comme nous l'avons signalé plus haut, les maîtres ont repris la concession delle Saux et l'histoire des deux bures s'est confondue pendant quelque temps.

Sans que nous puissions assurer qu'il n'y ait pas eu de solution de continuité, l'exploitation s'est poursuivie pendant les années suivantes. En 1558, Johan Juncois, bailli de la Cathédrale, réclame le payement des dommages et fait saisir « la houtte, arbre et ustiles » (4). En 1560, un litige oppose les maîtres à Hubert Platea — cité ailleurs comme maître de Sart — qui leur réclame le paiement de 49 aidants en vertu « d'un certain contrat » (5).

Au siècle suivant, en 1642, la société obtient du métier des maçons la permission de travailler sous une pièce de terre sise

(1) O.G., 1, fo 31.
(2) *Ibid.*, fos 102 et 167.
(3) *Ibid.*, fo 175. Ce Johan Everard est également compteur à la fosse de Xhorseval à Montegnée.
(4) O.G., 5, fos 100 et 103.
(5) *Ibid.*, fo 120 vo.

à Grâce « en lieu-dit jadis al croix de pierre et présentement à la large pierre », moyennant la livraison du 80e panier (1).

Peu après, en 1648, les bures voisines de Saux Masset et Xhorrefontaine ont fusionné. Les maîtres sont : Michel Goffin, Piron et Johan Piette, Gilet Renotte, Lardé Plancha, Jean le Richa, Piron et Johan Rennechon, Gérard Simon. Ils travaillent sous une terre appartenant à Louis de Streel, située à Grâce et tenue en location par Henry le Page, censier de la ferme du Mavy. Leurs travaux prennent de l'extension, puisque Toussaint le Page, propriétaire d'un terrain contigu, éprouve le besoin de leur interdire de pénétrer dans son bien (2).

Xhorrefontaine semble devenir la fosse la plus importante, car les litiges ultérieurs concernant l'entreprise ne mentionnent guère que son nom. En 1651, le seigneur poursuit le garde de la fosse Thomas Nossent, accusé de déverser des détritus sur la voie publique (3). Le 16 mars 1655, Henry le Page réclame en justice à la société de Xhorrefontaine le payement des dommages occasionnés à sa terre sur une superficie de 17 verges grandes et 2 petites (4). Une nouvelle extension de concession intervint peu après : ont fusionné Xhorrefontaine, Saux Masset et la fosse delle Fleur. Elles exploitent tant à Grâce qu'à Montegnée. Le 5 janvier 1669, Michel Goffin fils, dont le père avait obtenu de la Cathédrale le droit d'exploiter sous les terres du Chapitre, apporte ses droits. Ces apports sont accompagnés de réserves particulières qui compliquent souvent l'histoire des fosses. C'est ainsi que Goffin retient pour son exploitation personnelle les veines de son jardin, situé à Laguèce, qui sont démergées jusqu'à la veine de Quatre Pieds. Peut-être ce Goffin, qui a des intérêts dans d'autres bures, par exemple à la fosse voisine de la Péchalle, vise-t-il à constituer une réserve spéciale aux environs de Laguèce, puisqu'il se fait céder par Jacques et Jean Piette, co-sociétaires de Xhorrefontaine, tous les droits qu'ils détiennent sur des

(1) A.H.L., t. 3, p. 180 (25 mars 1642).
(2) O.G., 9, fos 25 et 33 vo.
(3) *Ibid.*, fo 66.
(4) *Ibid.*, fo 117.

biens sis en ce lieu et contigus aux siens. Les sociétés charbonnières de l'époque se heurtaient à des difficultés techniques provoquées par le morcellement des concessions ; aussi cherchaient-elles souvent à les regrouper. Toutefois, les tractations privées dont les parts sont l'objet et que les textes ne nous font pas toujours connaître, viennent compliquer également l'histoire de ces sociétés ; le même Michel Goffin qui, le 5 janvier 1669, favorisait l'extension de concession de Xhorrefontaine, a cédé, le 10 janvier suivant, à Gérard Thonnon, Michel, Hubert et Léonard Croisier les droits qu'il possédait dans diverses fosses : celles de Houcfou, Verdbois et Xhorrefontaine, sises à Grâce, et celles du Puyt et de la Fleur sises à la Chaussée de Montegnée (1).

Verbois et Briberie. — L'abondance des eaux ralentit l'activité de la fosse delle Briberie, démergée, en novembre 1679, par l'areine Blavier dite Thorette. Six ans plus tard, l'arnier donne l'autorisation d'abandonner les travaux sous eau à la veine delle Besseline (1er juillet 1685) (2). La baronne de Grâce détient alors un quart de l'entreprise. Désireux de poursuivre les travaux, les maîtres doivent trouver un canal situé à un niveau plus bas ou diriger les galeries à l'amont-pendage. Pour réaliser ce désir, une extension de concession apparaît nécessaire. C'est ce qui explique l'accord qu'ils concluent avec une partie des maîtres de l'ancien Verbois démergé par l'araine Blavier dont le baron de Grâce est arnier. Un « desserrement » met désormais les deux fosses en communication et, pour éviter toute contestation, les maîtres de la nouvelle société payent deux cens d'areine, l'un à Thorette, l'autre au baron de Grâce (3).

La prospection s'annonce vraisemblablement pleine de promesses. L'extension obtenue le 4 décembre 1690 de Maximilien-Henri de Courtejoye pose des conditions dont la sévérité

(1) Montegnée, Œuvres, reg. 8, fos 28 et 56 et suiv. Le 5 janvier 1669, Goffin cédait à Jacques Piette une 16e part à la fosse de la Péchalle.
(2) Cath., reg. Thorette, fos 12 et 34 vo.
(3) Loye, liasse 3. L'avocat Lathour est terrageur en juin 1679.

postule une certaine prospérité. Pour pouvoir travailler les veines dans l'endroit appelé « les Longs Prés et Rabajoie », les maîtres s'engagent à payer au châtelain une 12e part libre, le 80e panier comme terrage, le panier de compte de quinzaine et le comptage « pour tout le cours de l'ouvrage ». A ce moment, l'association est composée de Louis, Gérard et Mathy Lognea, Jehenne Mavit, veuve Lambert Ghys et ses enfants Lambert et Jehenne, Jean Riga, Henri le Maréchal, Toussaint Lepage, Mathy Mélon, Gérard Mathy et Thomas Gilnea (1).

En 1703, les deux fosses sont toujours exploitées par une même société, dont font partie Toussaint Lepage, déjà cité, et consorts, Godefroid Wilkin et Mathieu Francko. La bure du Verbois était alors foncée dans les biens de T. Lepage ; celle de la Briberie, dans les biens de la baronne de Grâce. Les engagements précédemment souscrits parurent draconiens aux maîtres, qui voulurent réduire l'importance de la part libre. La baronne de Grâce les assigna devant les échevins de Liège, tant pour obtenir la livraison du 12e trait et du panier de compte que pour obtenir la « conservation des eaux des fontaines » qui alimentaient le château (16 janvier 1703). Pendant le déroulement du procès, la « buse » du Verbois s'effondra, mais les ouvriers purent s'enfuir sans dommage et remonter au jour par la Briberie. Plutôt que de déblayer la bure, on en fonça une nouvelle « sur les vieux ouvrés du Verbois » (2).

Les échevins de Liège déboutèrent la baronne de son action (3). La cause fut reprise par son neveu, le baron de Juncis, qui en appela au Conseil ordinaire. Un arrêt de cette cour ramena la part libre à un 20e. Ce taux parut encore exorbitant aux maîtres, qui obtinrent de Juncis, le 22 mai 1708, que la part libre fût réduite au 40e. Au cours des négociations, on fait

(1) *Ibid.*

(2) Echevins de Liège, Procès 1343.

(3) « Vu les actes, disons la baronne de Grâce mal fondée à réclamer le 12e trait » ; ... « disons la baronne de Grâce dans sa défense mal fondée » Echevins de Liège, Jugements et sentences (1701-1706), fo 162 vo et 163 (5 décembre 1703). — L'avocat Lathour, terrageur, avait cité les maîtres du Verbois devant le Conseil ordinaire ; il avait été débouté et condamné à payer les 3/4 des frais (arrêt du 25 octobre 1706) (Love, liasse 3).

mention d'un chemin pavé, bordé d'une drève, aménagé sur une propriété de Lepage en vue d'écouler la production (1).

Cette transaction n'empêcha pas de nouveaux litiges. Ils eurent pour objet principal les dégâts miniers causés à une prairie « jadis pépinière » s'étendant derrière la grange du château et à la grange elle-même. Junceis, en qualité de terrageur et d'arnier, réclama également une expertise portant sur l'évaluation des paniers extraits. Un nouvel accord intervint : les dommages, les frais du procès, les tantièmes dans la production sont évalués à 1000 fl., que les sociétaires s'engagent à payer en deux fois (23 mars et 5 juillet 1713) (2).

Toutes ces négociations sont conduites au nom des sociétaires par Toussaint Lepage, exploitant d'une certaine envergure, intéressé également dans la houillère du Neufbure dont il a été question plus haut.

Peu après, on voit apparaître Henry Lepage, alors mayeur de Grâce Saint-Martin et plus tard bailli, qui est autorisé par Marie de Lathour, veuve de l'avocat de la Hamaide, à travailler sous 17 verges de terre situées en lieu-dit « Mavetê », terre dépendant de la cense de Martin Grisard, dans laquelle la veuve est ressaisie. Lepage avait déjà empiété sur ce terrain pour y « asseoir une partie de son harnaz ». En contrepartie, H. Lepage lui remet les prises qu'il détient, en qualité de maître du Verbois, dans une terre nommée Busket dit le Mont. Il lui payera de plus une somme de 17 écus et le 50e trait comme droit de terrage. Lepage est également autorisé à travailler les prises sous

(1) Notaire Taury.

(2) *Ibid.*, M. Platéus : 23 mars 1713 et Loye, liasse 3. Le panier est évalué à 20 patars et le hourdé à 6 patars. Extrayons des archives Fabribeckers les indications suivantes : « le sr mayeur Lepage ensuite des transactions du 22 mai 1708 et 5 juillet 1713 doit :

pour 943 paniers échus au 20e libre et paniers de conte de la fosse du Verdbois du 20 mai 1702 au 12 mai 1708, savoir à la parte libre 836 et au panier de conte 107 paniers à 20 patars le panier	fl.	943
1184 hourdés à 6 patars		335-4
droits de comptage		2224-5-2
pour les paniers non marqués à l'establire		304
pour droits de comptage au neubure		354-5

Junceis réclamait également le payement des dommages dus par les maîtres de la Briberie pour les années 1694 à 1701 et 1702 à 1713.

le jardin Bignoul détenues par les maîtres de la Ladrie, Hubert Fourneau et consorts. Ces derniers les avaient obtenues le 24 novembre 1691 de Marguerite Roland, veuve de l'avocat de Lathour. Sous cette convention se cache une possibilité de « conquête », puisque Lepage se charge de démontrer, éventuellement en justice, que le jardin Bignoul n'est pas déhouillable par la bure de la Ladrie (20 décembre 1720) (1). On entrevoit une fois de plus la raison pour laquelle surgissent de multiples conflits entre les exploitations voisines, qui cherchent à se réserver un droit de priorité sur les veines qu'elles prétendent le plus aisément exploitables par leurs travaux.

Dans l'histoire de l'entreprise, notons un appel d'hommes nouveaux par le système de la subrogation. L'avocat Thomas Lepage, vraisemblablement ayant droit de Toussaint, concède une fraction de sa part à Jean Biar (1/5) et à son fils Louis (1/5), et à Guillaume Parent (1/10). Lepage se réserve 1/10. Le but poursuivi est de creuser dans le cours de l'ouvrage du Verbois deux nouvelles bures sur lesquelles Lepage prélèvera respectivement le 1/16 et le 1/14 de la production (6 juin 1749) (2).

Ainsi apparaît la situation parfois compliquée d'une société de houillerie. Le descendant ou l'ayant-droit d'un ancien associé appelle de nouveaux sociétaires en partageant ses droits, mais en continuant à siéger dans cette association qui, à la suite d'une extension de concession, lui est en plus redevable de droits dans lesquels on englobe à la fois le droit de terrage et une participation aux bénéfices.

En 1750, le baron de Blisia exige des maîtres l'application de la transaction du 22 mai 1708 et leur réclame le payement du « tantième et droits lui compétant dans le cours d'ouvrages du Verdbois et xhorre Blavier ». Les maîtres cèdent et demandent la cessation des poursuites (8 mars 1750) (3). Mais l'état de nos sources nous empêche de voir si le succès de l'entreprise leur permit de faire honneur à leur engagement ; car pour nous le Verbois disparaît de l'histoire jusqu'au Régime Français (4).

(1) Notaire M. Rongier.
(2) Loye, liasse 3. Ces bures seront creusées dans le propre bien de Lepage.
(3) Notaire Léonis.
(4) B.I.A.L., t. 68 (1951), p. 137.

Vignette, Tirlotte. — En février 1588, la bure de la « Vingnette » est foncée dans les biens de la veuve Jehenne Cott, épouse en secondes noces de Johan Toussaint. Elle cède à son gendre Wéry la 4e part des dommages qui lui reviennent. Johan Lambrecht, au nom des maîtres, est présent à la conclusion de l'accord (1).

Le 31 janvier 1597, les maîtres — parmi lesquels on cite le seigneur de Grâce, François de Thiernesse, mayeur de Montegnée, et le même Johan Lambrecht — assignent les maîtres de la fosse de Murébure, Lambert Everard, Pacquea Lambrecht et Renkin Wilkin, pour obtenir le payement d'une somme de 1300 fl. représentant le prix « d'une houtte et chief de chaîne » qui leur avaient été livrés à crédit (2).

En 1623, la bure Vignette a fusionné avec la bure Tirlotte. Un acte du 17 août 1623 situe la fosse « Vignette et Tirlotte » à Grâce Saint-Martin. A cette date, l'abbaye du Val Saint-Lambert donne à Gérard Loies et Lambert d'Ans, de Hollogne, la permission de travailler sous 4 pièces de terre totalisant 6 bonniers. Une de ces pièces « joint daval au rieu de champeau » (3).

La bure Vignette est encore mentionnée dans un acte postérieur (1752). Les maîtres honorable Remy Libert et Nicolas Panée prennent comme associé Jean Brabant, de Ruy. Libert lui cède une 5e part à prendre hors d'une 4e et d'une 8e ; il lui accorde également une 10e part « aux autres bures à faire et cours d'ouvrages » ; Panée, de son côté, lui abandonne aussi une 10e part dans les mêmes conditions. Brabant payera les dommages à concurrence d'une 5e (1er août 1752) (4).

* * *

(1) O.G., 7, fo 5.

(2) Voirs-Jurés, reg. 25, fo 29 (Note De Jaer). En 1622, il existait au Berleur une fosse de Murébure dite le Sart (*Mémoire Sarts contre Delexhy*, p. 49).

(3) V.S.L., reg. 271, fo 124. Un acte de septembre 1623 place « la fosse alle tirlotte ens biens d'Awelichamps où le V.S.L. a le terraige seulement ». — Le 23 janvier 1642, le métier des maçons autorise Sacré Mottar et Pierre Lhoest, de Hollogne-aux-Pierres, maîtres delle Tirlotte, à travailler sous un demi bonnier de pré et trixhe sis au bois de Malette (A.H.L., t. 3, p. 180).

(4) Notaire J. Hariga.

Ajoutons à cette longue nomenclature une liste, beaucoup plus brève, de quelques houillères dont le nom n'apparaît guère qu'une fois dans les registres aux œuvres et sur lesquelles nous ne possédons que de fort maigres renseignements.

Fosse en cortil Johan Lambert dit le Chantrea. — Le 6 juillet 1534, Ryga Bastin cède au fils de Gérard Badechon une 16e pour 7 fl. 1 aidant. Celui-ci l'a revendu peu après pour 8 fl. L'avoueresse de Grâce y avait une part ou du moins y percevait un terrage qui lui était payé en nature ; car, dans un cri du perron du 13 avril 1576, elle se plaint de ceux qui sont allés à la fosse « quérir et prendre houllyes » lui appartenant et qui ont coupé en même temps des arbres et des haies qui étaient aussi sa propriété (1).

Croisée. — Elle est mentionnée dans un cri du perron, proclamé le 5 décembre 1712 par ordre du baron de Juneeis : « ...qui se sont atroupez et mis en aguet dans les houilles extant en la paire de la fosse de la croisée »... (2).

Gallion. — Le 16 avril 1578, Johan Mélard réclame aux maîtres le payement des dommages. Il semble bien que la bure cesse son activité cette année-là : en effet, les maîtres ont revendu la plupart des ustensiles de la fosse ; de plus, un des sociétaires, Lynard Ottelet, est invité par voie de justice à rendre un compte exact des ustensiles qu'il détient (3).

Heid. — Michel Wilkin cite devant la cour de justice locale Gérard le Lombar et sa fille Anne, maîtres de la fosse delle Heid, pour les contraindre à « renclore » les dommages qu'ils occupent dans son bien (22 avril 1689). Wilkin possède à peu près la moitié des parts, exactement sept 16es et une 32e, et il est de plus garde de la fosse ; il doit, selon Lombar qui n'a qu'une 16e, participer le premier au « rencloiement » (4).

(1) O.G., 2, fos 144 vo et 162.
(2) O.G., 11, fo 78 vo.
(3) O.G., 4, fos 25 et suiv. On trouve aussi les graphies : « Galion » et « Galyon ».
(4) O.G., 12, fo 98 vo. En 1688, un Michel Wilkin était maître à la fosse delle Hitte.

« Je ne laras pas ». — Johan Collard s'oblige à payer à Johan de Courtejoye, à concurrence de trois 16es, sa part des « dommages, de la fosse, bure, terriche et pairage condist je ne laras pas ». Le montant annuel des dommages s'élève à 7 setiers d'épeautre (4 juin 1578) (1).

Lekeu. — La veuve de Philippe de Courtejoye agit contre les maîtres de la fosse Lekeu pour une question de dommages (12 mars 1555) (2).

Nihil (?). — Au mois de mars 1588, on vend la part que possédait feu Johan Collard Xhoge à la fosse de « nihil » (?) (3).

Pettencoul. — Thiry Marixhal, au nom des maîtres de la fosse « condist pettencoul », rembourse à Lambert Lourson, en payant 11 fl., une rente d'un setier d'épeautre qu'ils devaient « sur certains héritaiges ». Il est en outre convenu qu'à la cessation de l'entreprise, les sociétaires pourront remblayer la bure à l'aide du « terrisse extant là-même » (25 septembre 1554) (4).

Raskignoul. — Le nom se trouve dans la citation suivante : « terre située dans la champaigne des berleurs en lieu nommé le raeskinoul dans laquelle se retrouve une partie du terrice de la fosse dudit raeskinoulle » (1673) (5).

Xhittelette. — L'avoueresse de Grâce a cité devant la cour locale les maîtres delle Xhittelette : Johan Mathieu, Pacqueal Urbain, Thonnon Marbaize, Baulduin Wauthier et Johan Everard, pour obtenir le payement des dommages. La cour s'est rendue sur place pour en estimer le montant (22 mai-21 septembre 1554) (6).

(1) O.G., 6, fo 9 vo.
(2) O.G., 4, fo 80.
(3) O.G., 7, fo 8.
(4) O.G., 4, fo 63.
(5) O.G., 10, fo 82.
(6) O.G., 4, fos 57, 61 vo et 62 vo.

Il arrive aussi que le nom de la bure ne soit pas mentionné. Citons ces deux exemples :

Renchon Jottea et ses consorts « maîtres de la fosse extante en la champagne des bierleurs » ont cité, devant la cour, Piron Morea pour qu'il rende compte « de tels ustensiles, assavoir tennes, toneaz, chaînes » qu'il a trouvés dans la maison de feu Andrier le Roix. Morea a fait serment qu'il n'avait pas voulu détourner ces objets et la cour l'a « jugiet en paix » (20 septembre 1560) (1).

La cour locale doit comparaître « sur certains wérixhas, héritaiges et chemins extant allenthour... delle fosse nouvellement encommenchie » près de la maison de Hubert Jamar. Parmi les maîtres de cette nouvelle bure, on cite Wathier Gyhoulle, Giclet Gyhoulle et Johan Constand (4 juin 1561) (2).

Mavy, Pogne è Grognon, Table de Pierre. — La bure du Mavy était située aux confins de Montegnée et de Grâce. Progressivement, pour les besoins de l'exploitation, elle se déplaça vers le Nord et, à la fin du 18e siècle, on la retrouve à Grâce, près de la chaussée de Bierset.

Vers le milieu du 17e siècle, une fosse appelée Cerisier ou encore Novea Ciersy (w. *tchèrsî* « cerisier ») prit le nom de Mavy, parce qu'elle était enfoncée dans les terres appartenant à la ferme de ce nom. Le propriétaire de la ferme, Louis de Streel, y avait concédé l'exploitation à Mathieuton Coune, Herman de Thier, Jehan Fréson et Jehenne Lepage, épouse de Henry Lepage. La bure était en activité au 8 mai 1665 (3). En novembre, une transaction intervint entre Jeanne Corneille de Junccis, agissant au nom de Louis de Streel, son mari, et les maîtres Mathieuton Coune et Nicolas Raick au nom de leurs comparchonniers. Ceux-ci s'engagent à payer le panier

(1) O.G., 5, f° 125.
(2) O.G., 5, f° 145.
(3) Archives de la famille Hellin, liasse 39 (A.E.L.). Une bure du Mavy était déjà en exploitation à Montegnée en 1629. Noms des maîtres : le commissaire Jennet, de Liège, Arnould Lombart, du Berleur, Lambert Evrard, Mathyton l'aîné, Jaequemin Jelette, le maître-ouvrier Thiry le Bossy, Piron Piette, la veuve Henry de Thiernesse, Gérard Fréchon et Georis Brockalle, tous de Montegnée (Archives de l'Evêché, D, IV, 14, f° 49).

de comptage pendant les quinzaines de travail effectif; l'office de wardage leur sera abandonné moyennant le payement de 150 fl., à savoir 50 fl. dans la quinzaine et 100 fl. quand les travaux atteindront la veine de Quatre Pieds (1). Peu après, la société éprouve le besoin d'appeler des capitaux et des hommes nouveaux : le 10 mai 1679, la même dame autorise Mathieuton Coune et Piron Raick à s'adjoindre comme associés toutes personnes qu'ils estimeront leur convenir (2).

En janvier 1681, la fosse du « Mavy dite Cerisier » travaille « aux chevaux ». Elle est démergée par l'araine Thorette dont le propriétaire perçoit, le 4 août de la même année, à titre symbolique, le premier « cochet » d'une nouvelle veine (le nom de la veine ne nous est pas donné). Cette remise fut effectuée par Jehan Fréson, sociétaire et maître-ouvrier, accompagné de ses deux fils et de trois autres ouvriers (3).

A proximité du Cerisier existait une autre fosse qui, à la suite d'une fusion, prendra place dans le groupe du Mavy. Elle est mentionnée en 1666 : le 8 novembre de cette année, Lamoral de Courtejoye octroie à Jacques Piette, marchand bourgeois de Liège, moyennant le payement « de 600 fl. et 100 fl. pour une bague à la baronne », une concession s'étendant depuis la Visé Voie jusqu'à « la cense, héritage et cortisea » du Mavy, en passant par la campagne du Gelly, aux conditions suivantes : les maîtres payeront 4 fl. par verge grande de dommage, le 80e trait pour le terrage, le 80e trait pour le « droit de seigneurage semblable à un cens d'araine », le 64e trait pour l'office de wardage. Le rendeur se réserve toutes les pierres de grès que les maîtres n'utiliseront pas, ainsi que la marne et le sable (4).

A la fin du siècle, les travaux miniers du Mavy menacent les bâtiments de la ferme. La propriétaire, Jeanne Corneille,

(1) Arch. Hellin, liasse 38. Mesure des dommages effectuée le 29 mai 1666 : « pour la bure et terrisse, y compris la fouarge (forge) : 3 1/2 verges grandes ; pour la paire et voye : 1/2 bonnier ; dans la terre : 1 verge grande et 3 petites », (*ibid.*, liasse 39). — Wardage = emploi de garde de la fosse.

(2) *Ibid.*, liasse 38.

(3) Cath., reg. de l'areine Thorette (1678-1688), fo 17.

(4) Loye, liasse 3 (dossier Mavy).

devenue entretemps l'épouse du fils de Lamoral, Maximilien-Henri, se plaint auprès des sociétaires. Une déclaration solennelle du maître-ouvrier la rassure, semble-t-il : il affirme que les travaux n'ont pas atteint les bâtiments et que les limites assignées par la concédante pour l'exploitation de la Grande Veine sont respectées (1). Avec la concession en surface se combine la concession par veine. Le 28 mars 1700, la servitude de la bure du Mavy est octroyée par Maximilien-Henri et sa femme à Henri Fréson, Jean Couman, Gérard Mathy, Jean Mathy, son fils, Gilles Hoche, Lambert Brokal, Jean le Lombart, Hubert Couman, Mathy Hoche et Tossaint Lepage, pour travailler la veine de Stienne, la Grande Veine et « toutes autres inférieures dans les prises dépendantes de la ditte fosse ». A cette occasion, le baron prend place parmi les sociétaires pour une 8e part ; il se réserve le 80e panier comme terrageur et l'office de comptage, tandis que l'office de wardage lui rapportera un trait de houille chaque jour. Les associés devront établir un maître-ouvrier qui percevra pour son salaire journalier un patar de plus que les associés qui prendront part à l'extraction (2).

Cette entreprise fut-elle viable ? Elle eut en tout cas pour voisine, peu de temps après sa fondation, une exploitation qui remit en activité deux bures que la baronne Jeanne Corneille de Juncis avait fait foncer dans son jardin même du Mavy, l'une jusqu'à la veine de Maret, l'autre jusqu'à celle de Charnaprez : ce sont peut-être les exploitations de l'ancien Cerisier. Les maîtres sont Jean Riga, son fils Gérard, Louys Lognea, Léonard Mathy le vieux, et Henri Mathieu, son fils (3 décembre 1704). La concédante se réserve, outre la 8e part qu'elle détenait dans la société précédente avec son feu mari, une autre 8e, libre de toutes charges, le 80e trait, l'office de comptage, le wardage, le panier de compte de quinzaine, un trait de houille quotidien ainsi que le charriage des bois. Ces conditions,

(1) Arch. Hellin, liasse 39. Au 27 juin 1697, les deux « terris » du Mavy occupent dans les biens du baron de Grâce une superficie de 3 verges grandes et 12 petites (*ibid.*).

(2) Notaire Taury.

à première vue draconiennes, s'expliquent par le fait que la baronne met à la disposition des maîtres « les deux tours sur les deux bures et la tour du bure d'airage, avec une neuve corde et les ustensiles comme paniers, couffate, haveresses, pics et autres ». Les associés pourront, s'ils le veulent, remettre en activité la bure voisine de Pogne et Grognon (1).

Le 21 janvier 1710, une extension de concession leur est accordée par Louis-François de Juncels. Elle partait du sud de la Chaussée et englobait les prises de l'ouvrage de Pogne et Grognon. La société se dénomme à cette date Petit Mavy ; le baron est actionnaire pour une 8e part ; il percevra en outre une 25e libre de charges, le 80e trait, le comptage, le wardage, le charriage, le maréchaudage et le panier de compte de quinzaine. Pour chaque nouvelle bure qu'ils fonceront, les maîtres payeront un souverain d'or au baron, qui pourra se retirer de l'association quand il le voudra, tandis que les autres sociétaires ne pourront abandonner leur part sans son consentement. Le dommage est fixé aux taux de 8 fl. par an et par verge. Les maîtres sont autorisés à déverser les « trigus » dans les chemins publics. L'exploitation est placée sous le contrôle du seigneur, qui pourra déléguer un « visiteur » quatre fois par an, aux frais des sociétaires. Si parmi ces derniers on retrouve des noms cités en 1704, il y a lieu d'ajouter ceux de Jean Léonard, Jean Bouillon, Thiry François, Martin Paulus, la veuve Jean Riga et Nicolas Chaisne (2).

Le baron participe à l'exploitation ; c'est à lui que le Chapitre cathédral concède, le 4 juin 1712, le droit de travailler sous 53 verges grandes louées par le bailli Germeau, après que les maîtres de la bure de la Péchalle s'en seront dessaisis (3). Cette convention explique vraisemblablement l'accord intervenu le 1er décembre de la même année entre le Mavy et la

(1) O.G., 11, fos 16 et suiv. — Notons que le 15 janvier 1675, les maîtres de « Poigne en Grognon et Fleur », Michel le Roy et Jacques Piette, travaillaient sous des biens de la Cathédrale, sis à Montegnée (Protoc. Direct. 1671-1678, reg. 129, fo 191 vo).

(2) Notaire Taury.

(3) Loye, dossier Mavy. Des demandes en concession avaient été introduites en octobre 1708, l'une par Jean Riga, l'autre par le baron de Juncels.

Péchalle, représentée par le bailli Germeau et Planchar. Aux termes de cet accord, le Mavy exploitera, tant pas sa bure que par celle de « Pougne et Grognon », les veines supérieures à la veine de Cinq Pieds dans le périmètre des 53 verges susdites. Chaque exploitation continuera à déhouiller la veine de Cinq Pieds et les veines inférieures à celle-ci en respectant une « serre de 3 verges de 14 poignées de chaque côté » (1). Une nouvelle extension est signalée le 19 février 1713 : Arnold Cordy cède au baron le droit d'exploiter sous deux lopins de 13 verges grandes dans la direction du Nord, au-delà du chemin de Liège à Velroux (2) (appelé par la suite chemin de la Péchalle, qu'emprunte actuellement la ligne vicinale Liège-Hollogne).

L'exploitation, qui sans doute a connu des fortunes diverses dans le courant du 18e siècle (3), est encore florissante à la fin de l'Ancien Régime. Le 30 août 1773, Catherine Delva, veuve de Pierre Riga, est dite avoir cédé depuis plusieurs années une moitié de la part qu'elle possède aux fosses de Mavy et Table de Pierre à son fils Guillaume et à son gendre Gilles Gillet, qui vendent leurs droits à Henry Mathy, le 9 octobre 1773 (4). Le 20 octobre 1782, Hubert Mathy cède au maïeur Jean Joseph Marnette la 10e part qu'il possède dans « les prises rendues par le baron de Juncis dans lesquelles on travaille actuellement par le bure nommé Mavy » (5). Un an plus tard, le 3 octobre 1787, les maîtres du Nouveau Mavy — ainsi appelle-t-on la société — acceptent dans leur sein Hubert Ledent pour « une 20e part à leur bouxhtay qu'ils ont fait enfoncer dans la deille de la veine nommée Beguine et à tous

(1) Notaire Taury.

(2) Loye, dossier Mavy. C'est vers cette date que la bure de la Table de Pierre fut englobée dans l'exploitation.

(3) Citons cet acte : le 8 décembre 1745, Jean Couman cède à Henry Mathy de Montegnée, pour 120 fl., la 10e part qu'il possède à la fosse « de Mavy ou Table de Pierre » (Notaire B. Platéus). L'exploitation est donc estimée 1200 fl.

(4) O.G., 14, fos 100 et 100 vo. En 1775, la Table de Pierre est située « au cornuchamps » dans une terre appartenant au comte d'Albon. Mathieu Marnette, maître pour une 5e part, Gérard et Laurent Dethier, maîtres chacun pour une 19e, renoncent à leur part, « retenant cependant après main falie (= cessation de l'exploitation) la buse du bure jusqu'à la veine de la veinette » (Notaire Francko, 8 février 1775).

(5) O.G., 14, fo 121.

ouvrages à y faire aux veines inférieures à celle-ci ». Ce 20e est pris dans les 4/20 qui appartiennent à J. J. Marnette (1). Un texte contemporain nous apprend que pour atteindre la Béguine, « il faudrait aller à 75 toises » et que « cette veine a 4 ou 5 poignées de large » (2). Elle fut exploitée, ainsi que nous le verrons plus loin.

Soulignons en passant que, si même l'octroi obtenu du terrageur s'appliquait à un périmètre bien défini et était concédé à des sociétaires bien spécifiés, des modifications pouvaient se produire pour les besoins de l'exploitation et une association, un groupement autonome se constituait parfois au sein d'une même société pour l'exploitation d'une veine déterminée.

C'est vers cette époque que va éclater un procès qui mettra aux prises les sociétaires du Mavy et le seigneur, le chevalier de Fabribeckers, qui se prétend lésé dans le paiement des droits qui lui reviennent. Il réclame le 25e trait libre et le 80e trait comme droit de terrage, soit 5 1/4 % de la production ; or, il ne perçoit actuellement que le 40e trait, soit 2 1/2 % « et même le 40e trait ne lui est pas exactement payé ». La production quotidienne, dit-il, varie entre 110 et 120 traits ; « il devrait donc se trouver par quinzaine au compte des terrageurs et en sus de l'arainier 36 traits, et il ne s'en trouve que 24 à 26 ». Le seigneur veut recueillir les avantages de l'acte de concession de 1710, établi par Junccis. Mais les sociétaires rétorquent que la fosse du Mavy qu'ils exploitent à Grâce est distincte de celle du Petit Mavy de 1710, dont elle est séparée « de plus de 600 toises ». Fabribeckers objecte l'argument de l'extension de concession : le départ de l'exploitation se trouve dans ses biens ; et il rejette la thèse des défendeurs qui excipent de la situation actuelle de la bure dans un terrain appartenant à la veuve Piette. Il rappelle que le contrat de 1710 accordait à Junccis la 25e part libre et le comptage pour tout le cours de l'ouvrage présent et futur. Le comptage, objet de litiges fréquents, est l'objet d'une interprétation de

(1) Notaire J. Wéry.
(2) Loye, liasse 3, dossier Mavy.

Fabribeckers que nous estimons devoir reproduire. « Le comptage, écrit-il, ne se paye ordinairement qu'à celui auquel appartiennent les minnes du fond dans lequel se trouve la buse du bur et la coutume ordinaire est telle ; mais on dénie que cette même coutume déffende d'en stipuler d'autre ; de plus il est incontestable que dès qu'une société s'est obligée par un contrat en bonne forme d'en payer un par tout le cours de l'ouvrage, la coutume contraire ne libéra jamais ceux qui l'auraient promis, de cette obligation... D'ailleurs M. de Joncois s'était réservé au rendage de 1710 un tantième par tout le cours de l'ouvrage, il était naturel qu'il se réserva le droit de comptage aussi ».

Les défendeurs objectent de leur côté que le comptage, la part libre, le 80e trait et les autres avantages étaient payés à Juncois en sa qualité de sociétaire. Allégation que réfute Fabribeckers, en affirmant que ces avantages étaient accordés à Juncois en tant que propriétaire des biens exploités.

Les servitudes d'exhaure sont aussi invoquées par le demandeur qui souligne que la bure actuelle n'a pu être exploitée qu'après que les maîtres eurent préparé « un écoulement aux eaux de marle qui sont ordinairement abondantes dans ces occasions et ce par une bacnure embouttée par un bur situé dans une terre du seigneur de Grâce » (1).

Finalement une transaction intervint entre Fabribeckers et les maîtres Jean-Joseph Marnette, son frère Quelin (ou Quoilin) Marnette, Joseph Galand, prélocuteur, Antoine Galand, son père, Paul Colson, époux de Marguerite Marnette, Gérard Dethier, la veuve Henri Mathy, son fils Henri, et Hubert Ledent.

Aux termes de cette convention, les maîtres reconnaissent la validité du rendage de 1710 ; toutefois Fabribeckers renonce au 25e et au 80e trait et en compensation reçoit le 50e. Il renonce également au droit de comptage, à la place duquel il perçoit un payement en quelque sorte symbolique d'un florin par mois (2). L'exploitation continua sous le Régime Français (3).

(1) *Ibid.*
(2) O.G., 14, fos 160 vo et suiv. (29 juin 1789).
(3) B.I.A.L., t. 68 (1951), fos 131 et 135.

En 1806, elle était située à la Chaussée de Grâce, entre Grâce et Loncin, derrière la maison Quoilin Marnette ; elle déversait ses eaux par la veine du Chat. A cette date, elle porte le nom de fosse du Bonnier (1).

* * *

Les comptes de la société

Le seigneur de Grâce, Juncis, tint par l'intermédiaire d'un serviteur, entre autres Dheur, la comptabilité de la fosse. Les comptes, suivant l'habitude, sont établis par quinzaine. On les a conservés depuis décembre 1704 jusqu'à novembre 1712. A partir de cette date et jusqu'en mars 1722, ils sont combinés avec ceux de Pogne et Grognon et de la Table de Pierre.

Ces registres aux comptes (2), ainsi que certains fragments de comptabilité que nous possédons, permettent de suivre pendant quelques années l'évolution de la fosse. Mais, signalons-le tout de suite, ils ne représentent pas un vrai bilan, car les recettes n'y figurent point. La valeur des « denrées » vendues à la bure, le total par quinzaine, les parts revenant aux actionnaires après déduction des frais devaient être consignés dans d'autres registres qui ne nous sont pas parvenus. Les livres de comptes que nous avons pu voir, nous fournissent cependant des renseignements précis sur les noms des maîtres, leur part dans l'entreprise, les marques inscrites à « l'establire », les modifications qui interviennent dans la composition de la société, le nombre des ouvriers, le cens payé au terrageur, à l'arnier et au compteur, les dépenses et les travaux d'exploitation.

A la suite d'un compte du 24 décembre 1707, on retrouve la plupart des maîtres dont les noms sont repris dans l'acte de 1704, mais avec, en plus, l'indication de leur part :

(1) Registre aux cens de l'araine Blavier dite Thorette (1759 et suiv.), f° 50 v° (au Musée de la Vie Wallonne, n° 2896). La Société charbonnière actuelle ne tire pas son nom de cette fosse, mais d'une bure du même nom, située un peu au Sud du château de Grâce. B.I.A.L., *ibid.*, pp. 132, 184 à 186.

(2) Voir la bibliographie, Archives de Loye, reg. 6, 7 et 8. Ces registres ne sont pas paginés. On peut facilement retrouver les citations à leur date. D'autres sont tirés de : Loye, liasse 3 (dossier Mavy).

Jean Riga	3/8	ou 12/32.
Léonard Mathieu	1/8	4/32.
Henri Mathieu	1/8	4/32.
Louis Lognea	1/16 et 1/32	3/32.
Mathieu Lognea	1/32	1/32.
Jean Léonard	1/8	4/32.
La veuve Gérard Riga	1/16	2/32.
Collas Thiry	1/16	2/32.

La part de charbonnage est, on le sait, cessible. Ce qui explique qu'à la suite d'aliénations ou de successions, des modifications apparaissent soit dans les noms, soit dans le montant des parts.

Le 16 mars 1708, Jean Riga détient 8/32 ; Nicolas Thiry 4/32 et un nouveau sociétaire, Jean Bouillon, figure pour 2/32.

Dans le compte du 17 décembre de la même année, la répartition n'est plus faite en 32es mais en 14es : Léonard Mathieu, Henry Mathy (ou Mathieu), Jean Léonard, chacun pour 2/14 ; la veuve G. Riga, Mathieu Lognea, Jean Bouillon, chacun 1/14 ; le fils de Jean Riga, nouvelle recrue, a 2/14 et son père, Jean Riga le vieux, 3/14. Le 8 août 1709, la répartition est identique, mais Léonard Mathieu a cédé le quart de sa part, soit 1/28, à Thiry François et a gardé pour lui-même 3/28. Au 25 janvier 1710, Junceis est entré dans l'association qui est répartie à nouveau en 32es. De nouvelles modifications interviennent au cours de cette année, nous les donnons, sous forme de tableau.

Le 14 décembre 1710, le baron a acheté 1/32 à Louis Lognea et à Jean Delvaux, ainsi que 2/32 à Henry Mathieu. A partir de cette date, on assiste à l'éviction progressive des humbles qui pour la plupart travaillaient de leurs mains et recevaient un salaire en plus de leur part dans l'extraction. Le 2 février 1711, le même achète 1/16 pour 44 1/2 écus ou 178 fl. et il en a cédé pour 44 fl. 10 patars 1/64 à son intendant Gilles Dheur qui tient pour l'instant le registre aux dépenses de la fosse. Le 11 février, Mathieu Lognea lui vend sa 32e pour 22 1/4 écus ou 89 fl. A ce moment, le baron détient 10/32 + 1/16 — 1/64 + 1/32 = 25/64.

	au 25-1-1710	au 27-11-1710	au 30-12-1710
Juncels	1/8 ou 4/32	5/32	10/32
La veuve Jean Riga	5/32	4/32	4/32
Jean Riga, fils	2/32	2/32	2/32
Jean Bouillon	2/32	2/32	2/32
Louis Lognea	2/32	2/32	1/32
Léonard Mathieu	3/32	2/32	2/32
Thiry François	1/32	—	—
Jean Delvaux (*a*)	—	1/32	—
Henry Mathieu	4/32	4/32	2/32
Jean Léonard	4/32	4/32	4/32
Nicolas Chaisne	2/32	2/32	2/32
Mathieu Lognea	2/32	2/32	1/32
Martin Paulus	1/32	1/32	1/32
La baronne de Grâce	—	1/32	1/32

(*a*) Succède à Th. François le 14 août.

Le baron de Harenne (1) apparaît en 1711 : il achète 1/32 à Louis Lognea pour 97 fl. 11 patars 3 liards ; le 12 mars, Nicolas Chaisne lui cède 1/32 ; le 26, Léonard Mathieu lui vend également 1/32 et le 9 avril, Jean Léonard lui abandonne 1/16 ; à cette date Harenne possède 10/64. Il effectue encore par la suite divers achats, si bien que le 29 novembre 1714 il détient 24/64. A la même époque Dheur a lui aussi augmenté sa part : il possède 5/64 ; la baronne de Grâce, de son côté, a gardé sa 32e (ou 2/64) du début. En résumé, dans l'espace de quatre ans, les destinées de la fosse sont passées aux mains de Juncels et de sa femme, de son beau-père le baron de Harenne et de son intendant G. Dheur dans la proportion de :

$$\frac{25 + 24 + 5 + 2}{64} = \frac{56}{64} \text{ ou } \frac{7}{8},$$

l'autre 8e étant détenu par les Riga.

Chaque maître prélevait sa part du produit de l'extraction. Pour procéder à cette répartition, on se servait d'une planche appelée « establire », sur laquelle étaient reproduites les « marques » ou « enseignes » attribuées à chacun des maîtres.

(1) Il s'agit de Jean Guillaume Van der Heyden a Blisia, seigneur de Haren, dont la fille avait épousé Louis François de Juncels.

Nous donnons à titre de spécimen les « marques » qui étaient en usage en 1707 et 1710 (1).

Voici d'abord celles qui figurent dans un compte du 24 décembre 1707 :

« Jean Riga a trois huitièmes ou $\frac{12}{32}$ ♀ pale [w. pâle = bêche]
Léonard Mathieu une huitième ou $\frac{4}{32}$ Φ [croc et plateau]
Henri Mathieu une huitième ou $\frac{1}{32}$ Y pied de poulle
Louis Lognea une seizième ou $\frac{2}{32}$ ♈ coignee [w. cougnèye = cognée]
item une 32e $\frac{1}{32}$
Mathieu Lognea $\frac{1}{32}$ + une croix
Jean Léonard une huitième ou $\frac{4}{32}$ ⧖ calice
La veuve Gérard Riga une seizième ou $\frac{2}{32}$ φ platea [w. platé = plateau]
Colas Thiry une seizieme ou $\frac{2}{32}$ ‡ double x [= double croix]
qui font l'entier : $\frac{32}{32}$ »

Après le compte du 25 janvier 1710, on voit apparaître des marques nouvelles que nous reproduisons ci-après :

Mons. le baron de Grâce a une 8e, je dis $\frac{1}{32}$ ⌐ éperon
Jean Riga [fils] a une 16e $\frac{2}{32}$ ⅃ double crocq
Jean Bouillon a une 16e $\frac{2}{32}$ Ψ treyen [w. trèyin = trident]
Thiry François a une 32e $\frac{1}{32}$ ♁ le monde
Mathieu Lognea a une 16e $\frac{2}{32}$ χ la croix
Martin Paulus a une 32e $\frac{1}{32}$ 8 les michots [w. mitchot = gâteau]
[parfois représenté horizontalement : ∞] »

Sporadiquement, nous trouvons des indications concernant le nombre des ouvriers et ouvrières et leur salaire journalier. Elles nous permettent d'établir le tableau suivant :

(1) Sur ces marques d' « establire », voir la note de M. Ponthir dans *Chroniq. Archéolog. du Pays de Liège*, 1955, pp. 112 à 124. Les tableaux que nous reproduisons figurent pp. 121 et 122. L'auteur avait vu dans *stâv'lîre* un dérivé de « *tâve* » table ; J. Herbillon dit, avec plus de raison, qu'il faut penser à la famille d'*établi* (de « stabilis ») (B.T.D., t. 30, 1956, p. 296).

Date	Ouvriers	Salaire journalier	Ouvrières	Salaire journalier	Observations
20-12-1704	14	17 pat.	7	9 pat.	(1 flor. = 20 pat.)
24- 1-1705	10	17 pat.	6	9 pat.	
4- 4-1705	8	—	7	—	
6- 6-1705	10	—	2	—	
24- 7-1705	8	—	8	10 pat.	
5- 9-1705	7	—	8	11 pat.	
19- 7-1705	9	—	7	10 pat.	
28-11-1705	8	—	7	10 pat.	
12-12-1705	8	—	6	9 pat.	
16- 1-1706	9	—	8	9 pat.	
1- 8-1706	11	—	3	9 pat.	
1707					Le salaire varie entre 15 et 17 pat. pour les hommes ; le maître Jean Riga seul reçoit 19 pat. Les femmes ont 10 pat.
De 1708 à 1711					
31- 3-1708	19(*a*)	—	?	—	Hommes : 14, 15, 16 pat. Femmes : 10 pat.
11- 4-1709	12	—	4	—	
10-10-1709	10	—	6	—	Idem. On n'occupe pas plus de 20 ouvriers en 1709
11-10-1710	21(*a*)	—	?	—	Hommes : 14 pat. Femmes : 10 pat.
27-11-1710	23(*a*)	—	?	—	
11-12-1710	25(*a*)	—	?	—	Hommes : 15 et 16 pat.
9- 4-1711	24	—	4	—	
5-11-1711	44(*a*)	—	—	—	

(*a*) Ouvriers et ouvrières,

C'est en 1712 que la bure occupe le plus grand nombre d'ouvriers. Les années suivantes, le nombre baisse parfois d'une façon sensible. Au reste, on se rendra mieux compte des fluctuations par le tableau ci-après.

Le salaire que nous indiquons, représente le gain quotidien d'un ouvrier moyen. Certains spécialistes dont la fonction n'est pas toujours précisée — nous songeons au maréchal qui entretenait la chaîne et les différents outils — touchaient un salaire supérieur (40 patars, le 20 décembre 1704 pour le maréchal) (1).

(1) Relevons cette déclaration faite le 29 janvier 1735 par Toussaint, fils de Jean le Maréchal : depuis qu'il remplit l'office de maréchal à la Table de Pierre, il a toujours perçu 25 patars pour son salaire, s'il a touché davantage, c'est pour avoir fourni certaines « ferrailles » et les avoir travaillées (Notaire B. Platéus).

Date	Ouvriers et ouvrières	Salaire journalier	Date	Ouvriers et ouvrières	Salaire journalier
4- 2-1712	86	En 1712, le	13- 5-1716	26	En 1716 : 13
26- 4-1712	67	salaire varie	28- 5-1716	28	et 14 pat.
12- 5-1712	70	entre 13 et	15- 7-1716	33	
8- 6-1712	70	16 pat.	13- 8-1716	31	
7- 7-1712	54		19- 9-1716	40	
18- 8-1712	44		1-10-1716	36	
24- 9-1712	50		5-11-1716	28	
25-10-1712	55		3-12-1716	27	
17-11-1712	32		4- 2-1717	26	En 1717 :
9- 1-1713	23(*a*)		19- 5-1717	30	13 pat.
23- 2-1713	24		14-10-1717	20	
6- 4-1713	36		18-11-1717	23	
7- 6-1713	35		13- 1-1718	24	En 1718 :
20- 9-1713	37		24- 5-1718	30	13 pat.
19-10-1713	38(*b*)		25- 8-1718	26	
16-11-1713	44		15-12-1718	32	
15- 2-1714	35	En 1714, le	19- 1-1719	36	En 1719 : 12
17- 4-1714	28	salaire est de	23- 3-1719	30	et 13 pat.
31- 5-1714	39	13 pat.	4- 5-1719	39	
12- 7-1714	31		6- 7-1719	23	
19- 9-1714	29		12-10-1719	36	
2-11-1714	35		30-11-1719	15	
27-12-1714	40		25- 1-1720	25	En 1720 : 11
17- 1-1715	38	En 1715 :	21- 3-1720	26	et 12 pat.
14- 3-1715	36	12 pat.	9- 5-1720	21	
11- 4-1715	24		29- 8-1720	32	
30- 5-1715	30		8- 1-1721	40	En 1721 : 11,
18- 1-1715	34		6- 2-1721	38	12, 13 pat.
1- 8-1715	30		15- 5-1721	23	
10- 9-1715	17		26- 6-1721	23	
26- 9-1715	21		23-10-1721	26	
21-10-1715	19		8- 1-1722	25	En 1722 :
30- 3-1716	12		22- 1-1722	34	12 pat.
16- 4-1716	16		19- 3-1722	30	
30- 4-1716	21				

(*a*) Dont 6 femmes.
(*b*) Dont 5 femmes.

Il en allait de même des spécialistes du travail dans la mine. La difficulté du labeur (ou sa durée) influençait la rétribution ; témoin, entre autres, cette rubrique d'un compte du 29 janvier 1711 : « Gilles Riga, 12 jours à 25 patars et 1 jour à 15 patars ; Jean le Maréchal, 12 jours à 35 patars ». La quinzaine suivante, ce dernier est occupé 10 jours à 25 patars.

Telle mission était rétribuée spécialement : « un visitage du chiff » : 2 fl. 10 ; un « visitage », sans autre spécification : 1 fl.

La durée du travail modifiait également le salaire : Mathy Riga, 10 grands jours à 25 patars et un à 14 patars (20 avril 1711).

La question se pose de savoir quelle était l'importance des prestations par quinzaine de l'ouvrier mineur. Il ne faudrait pas agiter trop vite et trop facilement le spectre du chômage. Le mineur n'est pas attaché à une fosse et lorsqu'il y fournit des prestations réduites, il n'est pas interdit de supposer qu'il travaille dans d'autres exploitations ou à un autre métier. A la période de la moisson, par exemple, il arrive que des houilleurs désertent la mine pour les travaux des champs.

D'une façon générale, nous constatons que les ouvriers ne fournissent pas des prestations d'une durée égale. Si certains travaillent 12 jours, d'autres travaillent 8 jours et même moins. Lorsque l'exploitation ralentit pour une raison quelconque, il n'est pas rare de rencontrer des salaires ne portant que sur trois, deux ou même un jour. Citons à titre d'exemples :

5 novembre 1711 : sur les 44 ouvriers occupés, 11 ont travaillé 5 jours et moins ;

17 novembre 1712 : les 32 ouvriers ont travaillé 3, 2 ou 1 jour ;

1er août 1715 : quelques-uns des 30 ouvriers ont travaillé 6 et 5 jours ; les autres 4 ou 3 jours ;

19 mars 1722 : 30 ouvriers ; certains ont travaillé 4, 3 et 2 jours ; les autres, 1 jour.

On ne trouve que fort peu de postes mentionnant le travail de nuit ; citons le suivant : 27 février 1711, Jean Maréchal, « 2 jours de nuit » à 15 patars.

Des gratifications spéciales étaient accordées en certaines circonstances ; c'est ainsi que dans le compte établi au 15 février 1714, on signale qu'il a été distribué 4 fl. 2 pat. « pour le jeudy gras des trairesses ».

* * *

Les comptes que nous possédons sont tenus pour le Mavy, Pogne et Grognon et Table de Pierre par les soins du délégué du seigneur de Grâce intéressé à l'exploitation et au comptage. Or le comptage est une redevance prélevée au profit du propriétaire de cet office et calculée sur « les dépenses de l'abattage du charbon ». Il fallait, pour que le droit de comptage fût perçu, qu'on travaillât « aux denrées » (1). Ceci nous vaut des indications sur l'évolution technique de l'entreprise, les travaux d'approche étant l'objet de justifications dont voici quelques spécimens :

Le 26 avril 1708, le compteur, après avoir noté, comme d'habitude les dépenses d'exploitation (elles sont évaluées à 214 fl. 8 pat.), ajoute en marge : « il n'est rien échu parce que l'on a travaillé aux jauges en ravallant le Charnapré ».

Le 12 juillet de la même année, il note : « point de cens, on commence à tirer le Maret ».

Le 14 novembre : « rien échu, on commence à avaller la veine des Quatre Pieds ».

Même observation le 29 novembre, ainsi qu'au 13 décembre où il signale : « ils ont seulement commencé à travailler lundi les Quatre Pieds ».

Le 20 septembre 1710, alors que les dépenses d'exploitation s'élèvent à 444 fl. 8 contre 131 fl. 12 la quinzaine précédente, le compteur signale : « on a rien tiré pour avoir été occupé à dresser le harnap et la hutte ».

Le 11 décembre : « on a travaillé pendant cette quinzaine à avaller au Cinq Pieds ».

Même travail la quinzaine suivante.

Le 15 janvier 1711 : « on a travaillé pendant la quinzaine à faire sauter un gret ».

Le 12 février 1711 : « on a découvert la veine des Cinq Pieds et on a jetté lundy et mardi le fond du bure ».

Le 20 mars : « on a travaillé à avaller deux toises de bougnoux et on a commencé vendredi passé à jeter les Cinq Pieds ».

(1) Sur le comptage, voir De Jaer dans *Annales des Mines*, t. 24, 1923, pp. 460 et suiv.

Du 7 mai au 30 juillet, on fait les travaux préparatoires pour atteindre la veine du Couteau.

On peut retracer la même évolution pour les bures de Pogne et Grognon et Table de Pierre et résumer la progression comme suit, d'après les noms des veines travaillées :

A Pogne et Grognon, 6 avril 1713 : on a travaillé cette quinzaine « à faire un bouxhtea au Couteau de cinq pieds » ; le 20 avril : on a travaillé à cette veine « par le bouxhtea ».

A la Table de Pierre 17 avril 1714 : « on a avallé à la Besline et on a eu la veine le 6 juin » ;

28 juin : « on a eu la Veinette en quinze jours d'ouvrage à cinq toises de la Besline » ;

9 août : « on a avallé à Dure Veine » ;

23 août : « on a jetté mardy le fond du bure de la Dure Veine » ;

6 septembre : « on a fait le bougnou, préparé le chargeage et autres choses » ; or cette date, les dépenses qui étaient de 362 fl. le 23 août, sont passées à 601 fl. 12 ;

le 27 octobre 1718, il est question d'un payement de 2 fl. à l'arnier « pour l'abandonnement de la Dure Veine ».

Nous n'avons pas de précisions sur les travaux faits au Mavy avant la fin de l'Ancien Régime. Au moment où cette bure est établie à Grâce, à l'époque de Fabribeckers, un des maîtres, Jean-Joseph Marnette, affirme que les veines supérieures à « la Beghenne » ont été déhouillées par les anciens, que « tout le thier de la veine Mona » est en exploitation et que l'on projette d'atteindre la « Beghine » qui est à 69 toises de profondeur. Malheureusement, ajoute Marnette, la xhorre ou canal d'écoulement des eaux se trouve à Dure Veine, ce qui obligerait les maîtres à ramener les eaux « de la Beghine à 32 toises d'aplomb plus haut » (1).

De novembre 1789 à juin 1790, on exploite la veine du Grand Chat et, de juillet 1790 à janvier 1791, la veine dite « Mauvais Deille » (2).

(1) Loye, dossier Mavy.
(2) Registre Blavier-Thorette, f° 20 v°.

Enfin d'après un compte de septembre 1798, on voit que le Beghine a été exploitée et que l'on commence le foncement d'une deuxième bure pour travailler la Grande Veinette » (1).

* * *

Peu de renseignements nous sont fournis sur l'appareillage de la surface et sur le mécanisme d'extraction. La présence de « trairesses » au Mavy en 1714 nous amène à croire que le treuil d'extraction était mû à bras ; cependant la mention d'une dépense de 9 fl. 15, le 25 août 1713, pour « 27 fers de chevaux, à la forge », laisserait supposer que l'on a affaire à une fosse de « grand athour ». Sans conteste, il en est ainsi à la fin de l'Ancien Régime ; en novembre 1787, les maîtres travaillent avec « harnap aux chevaux » (2).

D'autre part, les bâtiments de la surface, en 1710, étaient recouverts d'ardoises, car on en utilisa alors 4200 à 6 fl. le mille. Pendant la quinzaine allant du 9 au 23 décembre 1712, on employa 37.750 briques à la fosse et on versa 600 pots de bière aux maçons. On effectua donc à cette date des travaux importants, soit pour l'aménagement intérieur du puits, soit pour l'agrandissement des bâtiments aux abords de la bure.

Il est parfois malaisé d'interpréter les rubriques des comptes. N'en donnons comme preuve que l'indication suivante : le 20 juillet 1729, on vend à l'avocat Piette le « harna » de Pogne et Grognon pour la somme de 340 fl. A première vue, on pourrait en conclure à la fermeture définitive de la fosse. Or il n'en fut rien. Les comptes d'exploitation réapparaissent avec des chiffres semblables aux précédents à partir du 30 novembre de la même année. Il arrivait fréquemment que pour diverses raisons on interrompait les travaux. Le compteur note ces interruptions : ainsi le 21 octobre 1715, on a « détellé » à la Table de Pierre et le 30 mars suivant on a « rattelé ». La cessation des travaux, de même que le retrait d'un sociétaire, s'accompagnait habituellement d'un inventaire du matériel.

(1) Loye, dossier Mavy.
(2) Registre Blavier-Thorette, f° 19.

Semblable document peut nous fournir également des indications sur l'importance de l'entreprise. C'est ainsi que le 19 mars 1722 on établit un inventaire des ustensiles de Pogne et Grognon, dont la situation financière, à cette date, n'apparaît pas brillante. Extrayons de l'inventaire les précisions suivantes : « 4 chevaux, dont 3 aveugles : le harna avec le chif dessus et tout harnaché, une tine aux eaux, 4 couffades et 3 plats paniers, 2 tonneaux hierchesses, 28 havresses, 15 rivelaines de bois et 9 de fer, 2 échelles », etc. (1).

Pour le Mavy, nous n'avons qu'un inventaire qui date de la fin du siècle. Il fut dressé à la demande de J. J. Marnette, A. Galand et P. Colson dont les parts totalisaient alors 2/5 et qui déclaraient renoncer à la veine appelée Grand Chat (4 octobre 1789). Il est assez long ; il comprend 68 postes ; nous n'en citerons que les principaux : ils suffiront à montrer l'importance de l'exploitation : « le chiffre (w. *tchîf* « câble d'extraction ») du grand bure pesant 5240 livres à 17 1/2 liards la livre ; le chiffre dit covette (w. *cowète*) pesant 720 livres estimés à 14 liards la livre ; une grande roue servante pour le hernaz... estimée à 70 florins ; le hernaz avec un vanihe roulant avec tous ses accessoires estimé à 900 fl. ». Il est fait aussi mention de 12 chevaux qui valent ensemble 338 écus (= 1352 fl.) (11 octobre 1789) (2).

* * *

L'observation des postes de dépenses nous fournit d'autres précisions sur l'activité de la fosse. Au cours des années 1705 à 1709, les dépenses d'exploitation du Mavy n'atteignent jamais 230 fl. par quinzaine ; les chiffres les plus bas sont 84 fl. et 55 fl. et la moyenne des dépenses se situe aux environs de 150 fl.

L'accord de 1710 a provoqué un nouvel essor qui se traduit dans les chiffres des années suivantes. En 1711, les dépenses dépassent en moyenne 350 fl. et au cours des dix premiers

(1) Un acte du 1er avril 1722 montre que l'exploitation pourra reprendre à Pogne è Grognon, car Jean Riga et consorts obtiennent du baron de Grâce la permission de travailler par cette bure, ainsi que par celle de la Table de Pierre, moyennant le paiement du 50e trait (Notaire Taury).

(2) Notaire F. Lambert et B.I.A.L., *art. cité*, p. 136.

mois de 1712, trois postes dépassent 1000 fl. Au 25 octobre, on atteint encore 905 fl. ; mais au 17 novembre, on retombe à 230 fl., dans lesquels sont même inclus 117 fl. de dommages. A ce moment, l'exploitation du Mavy est déficitaire et les maîtres se tournent vers Pogne et Grognon. La courbe remonte : en 1713, les dépenses sont comprises entre 350 et 600 fl. ; en 1714, l'activité se maintient au même niveau. En 1715, jusqu'en octobre, on travaille également à la Table de Pierre. Le poste du 21 octobre comporte un total de 611 fl. dont 208 fl. de dommages. L'exploitation reprit, comme nous l'avons dit, au 30 mars 1716. Elle semble avoir été fructueuse ; car, de 1716 à 1719, un grand nombre de postes se situent aux environs de 400 fl. Dans l'intervalle, l'exploitation paraît avoir cessé à Pogne et Grognon pour y reprendre en novembre 1719. A cette date jusqu'au 6 mars 1722, les chiffres, pour la plupart supérieurs à 300 fl., nous font croire à une certaine prospérité. Le dernier compte du 19 mars 1722 ne porte que sur 125 fl. C'est à ce moment que l'inventaire de Pogne et Grognon a été dressé.

Il convient aussi de noter que les registres que nous venons d'examiner, donnent d'une façon sporadique des indications relatives aux profits du terrageur et de l'arnier. Relevons quelques exemples : pour la quinzaine se terminant au 7 février 1705, il est échu au cens d'araine : 1 panier, 2 hourdées, 3 pellées, au 21 mars 1705, il y a 2 paniers, 3 hourdées et 3 traits de charbon pour le terrageur et l'arnier.

De temps à autre, le compteur consigne la part qui revient au seigneur en tant que sociétaire (1/8 + 1/25 libre), part à laquelle il ajoute le cens d'araine. Voici un type de ce genre de compte :

27 février 1710 :

au cens d'araine :	9	pelées	2	hourdées			
au 25e libre :	29	—	7	—	1	panier.	
à la 8e part	88	—	21	—	3	—	
panier de compte					1	—	
en tout :	126	—	30	—	5	—	

On possède aussi, pour les années 1735 à 1739, quelques indications extraites d'un registre tenu pour Ernest Ferdinand Van der Heyden de Blisia. Elles portent exclusivement sur les

avantages que le seigneur perçoit en tant que terrageur. Chaque quinzaine, la part qui revient à ce dernier est spécifiée en paniers, hourdées et traits, avec leur valeur en patars : le panier est évalué d'ordinaire à 10 patars, la hourdée à 8 patars et le trait à 4 1/2 patars (5 patars au 15 décembre 1737). Dans l'ensemble, le profit ainsi prélevé varie par quinzaine entre 3 fl. et 7 fl. (1). D'autres fragments de comptabilité nous donnent, pour les années 1793 à 1796, le montant de la part libre du seigneur de Grâce : du 12 janvier 1793 au 3 septembre 1796 il lui revient : 19 pousselettes, 52 traits, 111 lurets et 17 coufades (2). Du 17 novembre 1796 au 4 février 1797, il est échu au même 97 gros traits et 11 menus traits pour le charbon extrait à la veine de Mona (3). Des comptes s'étendant du 27 avril 1797 au 29 novembre 1798 donnent un total de 2 gros traits et de 154 menus traits qui échoient au seigneur pour sa 40e libre à la veine de la Beghenne ; les gros traits sont évalués à 5 sous et les menus traits à 3 sous. Enfin, du 25 juillet 1801 au 20 mars 1802, il revient au même, à la Grande Veinette, 101 menus traits estimés à 10 liards pièce, soit 2 1/2 patars ou sous.

L'arnier tient lui aussi une comptabilité personnelle. Les fosses du Mavy et de la Table de Pierre étaient démergées par l'araine Blavier dite Thorette (4). Un registre tenu par les propriétaires de cette araine fournit des renseignements précieux sur le cens payé par ces bures. Comme le cens se paye à l'époque sur la base du 80e trait, il suffit de multiplier par 80 les chiffres de l'arnier pour obtenir le montant et la valeur de la production. Pour la clarté de l'exposé, nous disposons sous forme de tableaux les chiffres repris au registre et nous les multiplions par 80. Les deux premiers tableaux (p. 230) intéressent la fosse du Mavy ou Nouveau Mavy ; dans le premier nous donnons les chiffres pour la période allant d'octobre 1774 à novembre 1787 ; pendant ces 13 années on travaille « à bras ».

(1) Loye, liasse 3.

(2) La part du seigneur de Grâce est fixée alors au 40e trait. En multipliant par 40, on peut obtenir le montant de l'extraction : 760 pousselettes, 2080 traits, 4440 lurets et 680 coufades.

(3) Ces comptes sont signés : « G. Galand, prêtre, compteur ».

(4) Registre Blavier-Thorette, passim (Musée de la Vie Wallonne).

Dates du — au —	Menus traits dus à l'arnier	Production en menus traits	Gros traits dus à l'arnier	Production en gros traits	Cens d'araine (en flor. en pat. et en liards)	Valeur de la production (en florins)
Du 15-10-74 au 23-11 75	140	11.200	22	1.760	15- 0-0	1.200
Du 9-12-75 au 16-11-76	222	17.760	17	1.360	3-13-0	1.892
Du 30-12-76 au 31- 1-78	241	19.280	15	1.200	24-16-3	1.987
Du 14- 2-78 au 22- 5-79	248	19.840	18	1.440	26- 4-4	2.096
Du 5- 6-79 au 17- 6-80	264	21.120	14	1.120	26-12-0	2.128
Du 1- 7-80 au —11-81	382	30.560	19	1.520	39- 3-2	3.134
Du 10-11-81 au 28-12-82	294	23.520	5	400	25-14-2	2.058
Du 10- 1-83 au 24- 7-84	419	33.520	16	1.280	40-12-2	3.250
Du 7- 8-84 au 24-11-87	1.432	114.560	20	1.600	71-11-0	5.724
Total	3.642	291.350	146	11.610	293- 7-1	23.469

Dates du — au —	Traits du à l'arnier	Production en traits	Lurets dus à l'arnier	Production en lurets	Cens d'araine	Valeur de la production
Du 24-11-87 au 7-11-89	75	6.000	—	—	262-10-0	21.000
Du 27-11-89 au 5- 6-90	34(*a*)	2.720	—	—	119- 0-0	9.520
Du 3- 7-90 au 22- 1-91	—	—	36(*b*)	2.880	36- 0-0	2.880
Du 15- 8-91 au 7- 7-92	27	2.160	1	80	95-15-0	7.660
Du 27- 7-92 au 8- 7-93	21	1.680	8	640	80-10-0	6.440
Total	157	12.560	45	3.600	592-15-0	47.500

(*a*) A la veine « Grand Chat ».
(*b*) A la veine « Mauvais deille ».

Le second tableau se rapporte aux années 1787 et suivantes, période pendant laquelle on travailla « aux chevaux ». Enfin les trois tableaux suivants (p. 232) donnent les chiffres de production des bures de la Table de Pierre et de la Nouvelle Table de Pierre — foncée, elle aussi, dans les biens du seigneur de Grâce — pour les années 1760 à 1775.

Arrêtons-nous quelques instants devant les chiffres de ces deux tableaux. Il serait intéressant d'évaluer le poids du combustible extrait ; malheureusement nous ignorons ce que représentent en kilogrammes le menu trait (ou petit trait) et le gros trait. Nous savons toutefois que l'arnier évalue le menu trait à 7 liards et le gros trait à 5 patars ou 20 liards, soit à peu près une valeur triple du menu trait.

Le « trait » du deuxième tableau a une valeur beaucoup plus grande. Cette mesure représente évidemment un poids plus considérable, puisque l'extraction s'opère avec un manège à chevaux ; il vaut 3 fl. 10, soit 14 fois le prix du gros trait de la fosse à bras.

Le luret vaut tantôt 25 patars, tantôt 2 escalins ou 20 patars (ou un florin), tantôt aussi on compte 3 lurets pour un trait. On sait par ailleurs que le luret vaut 2/3 de la pousselette, soit 27 hectolitres (1). En comptant l'un dans l'autre le luret à 22 patars, on pourrait calculer approximativement ce que représente en lurets la somme de 47.500 fl. Pour la période allant de novembre 1787 à juillet 1793, on trouverait, en arrondissant, 43.200 lurets ce qui équivaudrait à une extraction annuelle de 7620 lurets ou 205.740 hectolitres ou 18.516 tonnes (1 hl. = 90 kg.) (2).

(1) Evaluation donnée par St. Bormans, *Vocabulaire des houilleurs liégeois* dans *Bulletin de la Société de Littérature wallonne*, n° 6, 1862, pp. 212.

(2) Cette moyenne paraît fort élevée. Mais pour la période allant du 24 novembre 1787 au 7 novembre 1789, l'extraction a été considérable : 6000 traits, soit 3000 traits annuellement. Si l'on compte « trois lurets pour un trait », on aurait tiré au jour 9000 lurets par an. La production a été moindre les années suivantes ; en calculant de même, on trouverait : 6560 lurets entre le 15 août 1791 et 7 juillet 1792 ; 5680 lurets entre le 27 juillet 1792 et le 8 juillet 1793. On voudrait disposer d'éléments de comparaison, mais nous n'avons pas de chiffres de production pour d'autres fosses de l'époque. Pour des bures exploitées en 1545-1550, voir les chiffres donnés par J. Lejeune, *La formation du capitalisme moderne dans la principauté de Liège au XVIe siècle*, Paris-Liège, 1939, p. 134.

En faisant un calcul analogue pour la période précédente, on trouverait un total d'environ 21.350 lurets, soit une extraction annuelle approximative de 1600 lurets ou 43.200 hl. ou 3458 tonnes.

Donc, la production de la fosse aux chevaux a été en moyenne 4,7 fois plus considérable que celle de la fosse à bras. La valeur de l'extraction est multipliée dans la même proportion : la fosse à bras a rapporté en moyenne annuellement 1800 fl. (environ) et la fosse à chevaux 8400 fl. Sans doute cette valeur varie-t-elle d'une année à l'autre ; ainsi de novembre 1787 à novembre 1789, elle se monte à 21.000 fl. : 2 = 10.500 fl., chiffre qui dépasse donc de 2100 fl. la valeur moyenne des années 1787 à 1793.

Aussi ne serons-nous fixés d'une manière précise sur les profits de la bure et sur la part qui revient personnellement aux sociétaires qu'à la condition de posséder des registres aux comptes (recettes et dépenses) qui permettraient d'établir un vrai bilan. Nous n'avons pas la bonne fortune d'en posséder et, vu l'état de nos sources, notre information reste incomplète.

Quoi qu'il en soit, il ne nous est pas interdit de citer les éléments, si fragmentaires soient-ils, qui nous sont parvenus. Le registre d'où ces chiffres sont extraits, est muet pour la période allant de juillet 1793 à juillet 1796 (1). L'arnier note seulement qu'à la date du 9 juillet 1796 il a perçu 196 fl., ce qui représenterait un montant de 15.680 fl. pour la valeur de l'extraction (moyenne annuelle 5225 fl.) et qu'à la date du 8 mars 1799, il a perçu 4 fl. 18 pour 306 menus traits. La production a donc baissé considérablement (2), même si l'on tient compte du fait que l'on a repris l'exploitation à un autre puits « le Vieux Mavy ». L'arnier signale en effet qu'au 7 janvier 1797, il a reçu la valeur d'un luret à 25 sous, de deux gros traits à

(1) Pour cette période, se reporter à ce que nous avons dit plus haut, p. 229.

(2) Peut-être ne travaillait-on plus « aux chevaux ». On sait par ailleurs que, lors de la seconde occupation française, on y réquisitionna des houilles pour une valeur de 4000 livres et que, d'autre part, « le feu fut mis par quelques malveillants dans les attirails de la fosse» (B.I.A.L., *art. cité*, p. 136). Un des maîtres, J. J. Marnette, avait émigré ; l'incendie des installations fut peut-être le fait des « patriotes ». Sur ce Marnette, voir la note : *Un incident de la Révolution liégeoise à Montegnée* dans *Bulletin du Vieux-Liège*, n° 94 (1951), pp. 66 à 72.

I. — *Table de Pierre*

Dates	Gros traits dus à l'arnier	Production en gros traits	Petits traits dus à l'arnier	Production en petits traits	Cens d'araine	Valeur de la production
18-11-60	—	—	—	—	10- 0-0	800
21- 1-61	—	—	—	—	10- 0-0	800
Du 6- 9-60 au 24-10-61	—	—	—	—	31- 0-0	2.480
— au 18-12-62	—	—	—	—	36- 1-0	2.884
Du 31-12-62 au 10-11-64	—	—	—	—	100-18-0	8.072
Du 5- 7-66 au 12-11-68	76	6.080	579	43.620	72- 5-0	5.780
Du 19-11-68 au 8- 4-69	37	2.960	94	7.520	18- 0-0	1.440
Du 22- 4-69 au 7- 7-70	44	3.520	295	23.600	35-10-0	2.840
Total					313-14-0	25.096
II. — *Nouvelle Table de Pierre*						
Du 21- 5-68 au 12-11-68	2	160	74	5.920	7-18-0	632
Du 31-12-68 au 16- 4-69	10	800	51	4.080	7- 0-0	560
Du 22- 4-69 au 21- 4-70	48	3.840	277	22.160	36- 5-0	2.900
Du 5- 5-70 au 15- 9-70	22	1.760	81	6.480	10-15-0	860
Du 15-12-70 au 6- 7-71	25	2.000	111	8.880	14-11-2	1.166
Du 27- 7-71 au 7-11-72	32	2.560	268	21.440	25- 2-0	2.008
Du 22-11-72 au 26- 2-74	9	720	131	10.480	12- 0-0	960
Du 11- 3-75 au 20-10-75	2	160	73	5.840	5- 9-12	478
Total	150	12.000	1.066	85.280	119-11-0	9.564
III. — *Vieille Table de Pierre* (*a*)						
Du 21- 7-70 au 9-11-71	85	6.800	347	27.760	48-10-2	3.882
Du 23-11-71 au 7-11-72	34	2.720	240	19.200	29-10-0	2.360
Du 5-12-72 au 18-12-73	—	—	196	15.680	17- 6-2	1.386
Total	119	9.520	783	62.640	95- 7-0	7.628

(*a*) Suite des Comptes de la Table de Pierre.

5 sous et de 63 menus traits à 3 sous, soit 11 fl. 4 (valeur de l'extraction : 896 fl.).

Mais si l'on veut avoir une idée plus précise de l'importance de l'exploitation, on ne doit pas perdre de vue que celle-ci comprenait les bures de la Table de Pierre et de la Nouvelle Table de Pierre qui étaient travaillées par les mêmes maîtres. Aussi donnons-nous, également sous forme de tableaux (p. 233), les chiffres que nous avons pu recueillir pour ces fosses (1).

Pendant la période s'étendant de septembre 1760 à juillet 1770, la valeur moyenne annuelle de la production s'élève approximativement à 2600 fl., chiffre bien supérieur à celui qu'atteindra plus tard la fosse à bras du Mavy. En 1768, les maîtres foncent une nouvelle bure, la Nouvelle Table de Pierre, qui, de mai 1768 à octobre 1775, rapporte en moyenne un peu moins de 1300 fl. par an. Mais la Table de Pierre est toujours en exploitation sous l'appellation de Vieille Table de Pierre et, de juillet 1770 à décembre 1773, elle vaut en moyenne annuellement un peu plus de 2200 fl.

Les profits des deux exploitations doivent être évidemment cumulés pour la période allant du 21 mai 1768, date du fonçement de la Nouvelle Table de Pierre, au 18 décembre 1773, date de l'abandon probable de la Vieille Table de Pierre. La nouvelle Table de Pierre continue son activité jusqu'à fin octobre 1775.

Elle cesse à cette date, semble-t-il ; mais le Mavy ou Nouveau Mavy est remis en activité en octobre de l'année précédente. La continuité de l'entreprise est ainsi assurée (2).

Houillères a Montegnée et ailleurs

Les seigneurs de Grâce intervenaient également comme sociétaires ou comme terrageurs dans des houillères situées en dehors de leur juridiction. Nombre d'entre elles étaient foncées sur le territoire de Montegnée, par exemple dans les terres dépendant des fermes du Mavy et du Homvent. Mais, signalons-

(1) Ces chiffres sont également extraits du Registre Blavier-Thorette.
(2) Notons aussi que de 1795-1797, trois maitres au moins de la fosse du Mavy étaient sociétaires à la fosse de Page (voir ce mot).

le tout de suite, le seigneur n'est pas toujours l'unique terrageur. En effet, les exploitants de certaines de ces bures travaillent aussi sous les biens appartenant à d'autres particuliers ou encore à des institutions ecclésiastiques. On ne peut songer à retracer ici l'historique de ces exploitations (1); ce n'est d'ailleurs pas notre propos; nous mentionnons seulement les actes trouvés jusqu'à présent où nous constatons l'intervention des seigneurs de Grâce.

Adventure. — Alors que Jeanne Cornelle de Juncis était la femme de Louis de Streel, elle accorda à Michel de Lhoneux, Nicolas de Jace, Mathieu Coune et Lacroix Coune, maîtres de la fosse de l'Adventure, foncée dans les biens de la veuve Jean Coune, la permission de travailler sous trois pièces de terre lui appartenant, l'une d'un demi-bonnier, l'autre de 9 verges et la troisième de 2 1/2 verges, pour exploiter « la veine de houteux qui est deseur le rosy (= rosier) et celle du rosy tant seulement ». Elle accordait cette concession moyennant le payement d'une somme de 150 fl. et du 80e panier comme droit de terrage (12 juillet 1666) (2). On peut supposer que son second mari, Maximilien-Henri de Courtejoye, perçut également le terrage de cette fosse, mais nous n'avons pas d'indication précise sur ce point. La bure était démergée par l'araine Blavier, dite Thorette. Le 10 avril 1615, l'arnier en autorisa le remplissement. A cette date, elle porte également le nom de Gasté Wasson (3).

Balle elle tiesse, voir Murébure.

Banse. — En 1705, les terrages de cette fosse, située «derrière la grange de la cense de Homvent» sont perçus par Louis François de Juncis, un des héritiers de la douairière Jeanne Cornelle de Juncis. Un des registres aux comptes du seigneur

(1) L'histoire de la houillerie à Montegnée fera l'objet d'une étude particulière : de nombreux documents ont déjà été rassemblés à cette fin.

(2) Loye, liasse 3 et la pièce intitulée « Mémoire touchant des prises de mines de houille à Montegnée » (s. d.; fin du 17e siècle). *Ibid.*, liasse 4.

(3) Cath., reg. Thorette, fo 7.

nous livre quelques chiffres : le 2 février, il a reçu de son « creneur » Mathieu Lognay, tant pour la fosse de Mavy que pour celle delle Banse, 47 fl. 5 ; le 22 mars, il perçoit pour ces mêmes fosses 10 fl. Le 27 avril, pour la fosse delle Banse seule, il touche 20 fl. 9 pour 30 paniers à 8 patars et 53 pelées à 3 patars ; le 9 mai, 10 fl. pour 40 traits à 3 patars et 10 paniers à 8 patars. Le 12 juillet, Lognay lui remet 20 fl. « provenant de la fosse delle bance, du bonbeuveur et de la fosse de malvy à la veine de quatre pieds ». Ces trois fosses lui rapportent le 26 juillet, 73 fl. ; le 10 août, 60 fl. ; le 23 août, 20 fl. ; le 9octobre, 23 fl. et le 25 octobre, 20 fl. Le 7 septembre, il avait reçu pour la fosse delle Banse seule 11 fl. 10 patars (1). Peu après, les terrages revinrent à Philippe Guillaume de Grimont, baron de Trognée. Notons que la fosse était parfois désignée sous l'appellation de bure delle Hure (ou Hurre) (2) (cf. w. *heûre* « grange »).

Belle Humvent. — En 1703, la douairière de Grâce possédait 4/8 dans cette houillère. Le 18 septembre, elle aliéna sa part, sans doute parce qu'elle ne désirait plus participer aux frais d'exploitation. Elle céda 3/8 à Gilles Thiry et à ses consorts et l'autre 8e à Charles Raick, de Sainte-Marguerite, « avec la déservitude du contage à la veine de domina et autres supérieures ». En échange, les maîtres lui donnent une 12e part libre en plus du terrage ordinaire du 80e panier et le panier de compte de quinzaine. Ils lui payeront également les dommages et doubles dommages « du terrisse, buse de bure et paire » au taux de 7 fl. la verge. Elle se réserve également le charriage. Gilles Thiry obtiendra l'office de wardage « à condition qu'il s'acquitte de ses devoirs » (3)

Quatre ans plus tard, Jean Boulanger, de Saint-Nicolas en Glain, et Mathieu de Lhonneux accordent à Charles Raick, Remacle Bovy, Jacques Denis et son fils Jean la permission de travailler la veine de la « beselinne » sous deux pièces de terre, l'une de six verges et l'autre de quatre, situées au

(1) Loye, reg. 3.
(2) Notaire M. Platéus (7 août 1720).
(3) Loye, liasse 3.

Homvent, dans la campagne des Minons. Ils livreront aux héritiers de la baronne de Grâce la 14e part libre, le 80e trait comme droit de terrage, le comptage et le wardage. En échange Raick qui, à cette date, possède une 4e, cède une 8e à Jean Boulanger. En outre, Raick et ses consorts pourront exploiter sous la pièce de quatre verges la « voynette inférieure à la beslinne » et s'ils veulent pousser leurs travaux au-delà de cette pièce dans la campagne des Minons, ils ne pourront le faire qu'avec l'assentiment des rendeurs et celui des héritiers de la baronne (12 juillet 1707) (1).

Bon beuveur. — On connaît l'existence de quatre fosses de ce nom sur le territoire de Montegnée. Il s'agit de celle qui était située au lieu-dit Fays et qui est déjà attestée à la fin du 16e siècle (2). Elle était foncée, comme la fosse delle Brodalle, dont il va être question, dans les terres de la ferme du Homvent et on sait (voir art. Banse) qu'en 1705 Juneeis en percevait le terrage.

Bonnier des pauvres. — Les maîtres de cette fosse, située au Berleur dans la ruelle d'Angleur, travaillaient soit sous les terres de la Cathédrale, soit sous les biens du seigneur de Grâce. Le 23 juin 1768, Ernest Fernand Van der Heyden de Blisia cite devant les échevins de Liège Jean Massin et Toussaint Ramioulle, maîtres du Vieux Bonnier des pauvres, pour obtenir le payement des dommages faits sur ses terres. Ces dommages occupent une superficie d'une verge grande et de 11 1/2 petites, soit au taux annuel de 5 fl. la verge, 7 fl. 15 pour un an. Le payement des dommages peut se faire tous les deux ans. Ainsi procédaient les maîtres du Nouveau Bonnier des pauvres, comme le prouve une quittance que le receveur de Blisia apporte au procès. La sentence des échevins porte que les sociétaires devront acquitter une somme de 15 fl. 10, ainsi que les frais du procès (3).

(1) Notaire G. Lehaene (A.E.L.).
(2) « La fosse dit de bonbeuveur sieze en fays » (1581) Montegnée, Œuvres, reg. 3, f° 60.
(3) Loye, liasse 3 (actes du 2 mars 1769 et du 12 mai 1770).

Brodalle. — Située au Verbois, elle portait également, en 1692, le nom de Petit Planchier. En 1705, Juncis note le montant des terrages qui lui reviennent : le 15 février, 7 fl. 13 patars 1 liard pour 37 pelées à 15 liards et 2 paniers à 7 patars ; le 15 mars, 3 fl. pour 15 pelées à 4 patars (ou 16 liards) ; le 27 avril, 4 fl. 4 patars pour 21 traits ; le 26 juillet, 5 fl. 16 pat. 1 l. pour 31 pelées à 15 liards et le 7 septembre, 5 fl. 14 « pour terage » (1).

Firloricos. — Les maîtres de cette fosse, située en Wériha, avaient obtenu de la baronne de Grâce Jeanne Cornelle de Juncis, la permission de travailler sous certaines pièces de terre lui appartenant. Le 7 novembre 1708, ses héritiers dont l'un est Louis François de Juncis, citent les exploitants devant la cour des voirs-jurés « à faute d'ouvrages dans les prises desdits héritiers pour... procéder à saisinne des dittes prises ». On ne nous dit pas comment l'affaire se termina. En tout cas, « les frais de saisinne promérités par le prélocuteur Lhonneux, facteur des héritiers » s'élevaient à 32 fl. 19 pat. 1 liard (2).

Grignette. — Nous ne possédons pas de renseignements sur cette bure. On sait toutefois que Jeanne Cornelle de Juncis avait intenté une action contre les maîtres pour les contraindre à « renclore » leurs dommages (3).

Groumet. — Cette exploitation était foncée entre le Trihay et la Chaussée dans les biens du bailli Germeau. En 1745, sa veuve et son gendre Jacques Hellin obtiennent du baron de Wal, du baron E. F. Vander Heyden de Blisia et du baron d'Eynatten l'autorisation de travailler sous diverses pièces de terre, l'une de 14 verges, l'autre de 9 verges et la troisième de 2 1/2 verges. Le droit de terrage, qui s'élève au 40e trait, sera perçu pour une moitié par le baron de Wal et pour l'autre moitié par Blisia et Eynatten (5 août 1745) (4).

(1) Loye, reg. 3.
(2) *Ibid*, liasse 3.
(3) Loye, liasse 4 (Mémoire de la lin du 17e siècle, cité plus haut).
(4) Notaire M. Platéus.

Guinerie. — La baronne Jeanne Cornelle de Juneeis avait cité les maîtres de cette bure pour les obliger à payer les dommages qu'ils « occupaient » sur les terres de la cense du Homvent. Les sociétaires se sont exécutés ; ils ont payé leur quote-part des dommages et la baronne a renoncé à poursuivre l'action (1). Signalons ici deux actes, l'un du 5 décembre 1611, l'autre du 22 novembre 1707, qui donnent aux maîtres la faculté de travailler sous deux pièces de terre, l'une de 24 verges, l'autre d'un demi-bonnier, appartenant à la Cathédrale. Ces terres étaient situées au lieu-dit Ardanthier (2).

Fosse Le Maire. — Elle était ainsi appelée parce que le maire de Montegnée, Henri de Thiernesse, en était le principal actionnaire. Il en est souvent question dans les actes de la première moitié du 16e siècle, qui la situent « emprès du burre a planchier » ou encore « par delà humvent » (par rapport à Liège). En 1537, on trouve cités parmi les maîtres : Henri de Thiernesse, maire de Montegnée, son fils Henri, et Philippe de Courtejoye, « voué » de Grâce. On exploite à cette date les veines « voynette et waiheau » ainsi que « la voyne delle crussenir » (= crusny) (3). Un texte du 15 février 1545 mentionne parmi les sociétaires Henri de Thiernesse le jeune, mayeur de Grâce (4).

Mamont. — Le 21 juin 1706, le baron de Juneeis autorise Jean Denys et consorts à travailler les veines de « crusny et wayhay et autres supérieures » sous une pièce de terre d'une contenance d'un demi-bonnier, moyennant « le terrage accoutumé » (= 80e trait). Il ajoute une autre condition qu'il spécifie nettement : « et en cas que la personne que j'envoyeray visiter l'ouvrage lorsqu'on sera entré dans laditte pièce convienne que ce mérite un souverain d'or pour laditte permission, Jean

(1) Loye, liasse 4.
(2) Prot. Direct., reg. 142, fo 16. L'acte de 1707 fait mention de la concession accordée en 1611.
(3) Voirs-jurés (1537-1539), fos 12, 18, 24 vo, 32 (A.E.L.).
(4) *Ibid.* (1544-1548), fo 109 (A.E.L.).

Denys et ses comparçonniers seront obligés de me le donner avant de poursuivre plus avant » (1).

Murébure ou Balle elle tiesse. — En 1683, Maximilien-Henri de Courtejoye était terrageur. Par sa femme Jeanne Cornelle de Juncels, il représentait Jean Juncels, ancien bailli de la Cathédrale, qui, le 12 décembre 1547, avait rendu à Collar de Croteux certaines pièces de terre situées au Nord de la Chaussée, avec la clause de la retenue des mines.

Lorsqu'en septembre 1663, Jean Piette, Ista Dister et consorts entreprirent de « rehaver » la bure, ils obtinrent de l'abbaye du Val Saint-Lambert une concession moyennant le payement du 80e trait et du cens d'araine. L'abbaye se réservait le comptage et le wardage. Elle céda le comptage à Henri Piette, fils de Jean, et le wardage à Ista Dister (12 septembre). Quelques jours plus tard, le 25 septembre, Louis de Streel concéda aux mêmes l'exploitation sous des biens sis à la Chaussée, tenus alors par Thiba Piette, où avaient été précédemment foncés deux bures, l'une appelée Curcye (ou Curye) et l'autre Murébure (2). Des fragments de comptes allant des années 1670 à 1680 nous apprennent que l'on travaillait à l'époque aux veines de Pestay et de Rosy (= Rosier) et que Streel et Herman Stévart, beau-frère de Jacques et de Thiba Piette, percevaient des terrages. A la quinzaine finissant le 22 septembre 1679, la fosse occupait 24 ouvriers et les dépenses d'exploitation s'élevaient à 2240 florins (3).

Par son mariage Maximilien Henri de Courtejoye devint terrageur en lieu et place de Louis de Streel, premier mari de sa femme (25 novembre 1682). Peu après des difficultés surgirent. Le 6 février 1683, les époux actionnent « à faulte d'ouvrage » les maîtres Arnold Jamar, honorable Denys de Lhoneux, Jean Planchar, Renkin Werson, Henry Piette, Jacques Piette, Piron Léonard, Henry le Maréchal, Jean

(1) Loye, liasse 3. — On connaît encore, dans la toponymie locale, « li rouwale dè Mâmont ».
(2) *Ibid.*
(3) Echevins de Liège, Procès nº 1175.

le Maréchal, Jean Dister, Antoine Dister, Thibauld Piette, Gilet Gérard, Martin Braive, Jean Mazarin dit Suppléra, et ils demandent aux voirs-jurés de procéder à la saisie de la bure. Après maints atermoiements provoqués par les sociétaires qui demandaient un délai pour réparer « la chetteure du bur d'airage » qui était tombée, « renettoyer le bur d'airage » et exécuter d'autres aménagements, les voirs-jurés prononcèrent la saisie. Les maîtres aussitôt réclamèrent la levée, prétendant qu'une « saisinne étoit purgeable » et qu'en outre on l'avait étendue à leurs propres prises, alors que le baron ne pouvait saisir que les siennes. Ce dernier contestait la validité de l'acte de concession fait par Louis de Streel le 25 septembre 1663. Il le considérait comme un faux et affirmait ne pas reconnaître la signature.

Un des voirs-jurés, accompagné du greffier de la Cour, se rendit à Streel pour soumettre la signature à la baronne. Celle-ci déclare « ne la recognaître pour telle », mais se refusa à appuyer son affirmation par serment, « laissant la véritable cognoissance à personnes capables d'en juger ». Défavorablement impressionnés par cette réticence, les voirs-jurés prononcèrent la levée de la saisie et permirent aux maîtres « de remettre mains en œuvre à la fosse en payant les droits de terrage à qui ils sont dus, ordonnant à la baronne de répondre par sérîment » (11 juillet 1684). Quelques jours plus tard, les époux en appelèrent de cette décision aux échevins de Liège (31 juillet). On n'a pas de précision sur la suite de la procédure et on ignore les clauses de l'accord qui intervint le 13 avril 1685. Les frais à payer par la société s'élevaient à 232 fl., que quelques maîtres répartirent entre eux au prorata de leurs parts : Pierre Planchar 29 fl. 17 1/2 patars ; Antonie Dister 6 fl. 16 1/2 ; Jean Dister 7 fl. 9 1/2 ; Henry le Maréchal 52 fl. 5 1/2 ; Jean Planchar 50 fl. 13 ; Piron Léonard 14 fl. 18 3/4 ; Jean Everard 25 fl. 12 3/4 et Henry Piette 43 fl. 7 1/2.

A la fin de l'année 1684, on exploitait la veine du Pestay. Les sociétaires, estimant que l'extraction n'était plus rentable, citèrent le terrageur et l'arnier devant la cour des voirs-jurés pour obtenir l'autorisation de cesser l'exploitation de cette

veine. A la suite des visites des travaux, faites tant par les voirs-jurés que par les experts désignés par les parties, les maîtres obtinrent la permission qu'ils sollicitaient. Cette procédure paraît avoir été très onéreuse pour les exploitants, si l'on en juge par la note des frais, jointe aux procès-verbaux « de visitations » (1). Nous la donnons ci-après :

Gérard Thomas, trois visites à 4 fl. par visite.	12 fl.
Le même a comparu cinq fois spécialement en Liege à la courte des jurez pour y faire ses rapports des visitations y compris toutefois une comparution spécialle pour faire la responce demandée ; il demande 2 fl. pour chaque desdittes comparutions et aussi 15 patars pour chaque, pour ses despens de bourse.	13 fl. 15 pat.
Antoine Libert a fait trois visitations et trois rapports à 4 fl. par visitation et 15 patars pour despens de bourse à chaque desdits rapports.	14 fl. 5 pat.
Daniel Michel une visitation et un rapport à 4 fl. et 15 patars pour chacune desdittes visitations et rapports.	5 fl. 10 pat.
Mathy Lognay a pareillement assisté Gérard Thomas pour faire une visitation et rapport ut supra au-dessus de trengt pattar pour frais de bourche, portants	5 fl. 10 pat.

Vingt ans plus tard, en 1705, Juncis percevait les terrages ; dans ses comptes, on relève deux postes ; citons-les pour être complet : 7 fl. le 5 avril et 2 fl. le 9 mai 1705 (2). Plus tard encore les maîtres foncèrent une nouvelle bure. Le 4 juillet 1727, le même Juncis délègue deux maîtres ouvriers de fosse,

(1) Loye, liasse 3. Les visites furent faites le 30 décembre 1684, le 30 janvier et le 13 février 1685. Gérard Thomas et Daniel Michel étaient « connoisseurs » pour le baron. Les frais des visites et l'établissement des rapports d'expertise s'élevaient à 51 fl. (voir le tableau).

(2) *Ibid.*

Mathieu Lognay et Jacques Daniel, pour inspecter les travaux entrepris à la Veinette dans la bure de « neuve balle elle teste » (1).

Blisia, successeur de Junccis, perçut-il également les droits de terrage ? On ne nous le dit pas. En tout cas l'exploitation s'est étendue ou déplacée, car, en 1728, elle travaille sous des terres appartenant à l'église de Montegnée et en 1731, sous des biens de la Cathédrale. On possède en outre divers actes s'échelonnant entre 1685 et 1742 où l'on voit des membres de la famille Planchar au nombre des sociétaires. En 1729, un procès oppose Pierre Planchar et consorts à l'avocat Pierre François Piette, maître des fosses voisines delle Ronxhe et de Bon Espoir (2).

Parfondbure ou Profondbure. — Les sociétaires avaient obtenu le 17 octobre 1666, de Louis de Streel et de sa femme Jeanne Cornelle de Junccis, l'autorisation de foncer une ou plusieurs bures dans une terre d'une superficie de quatre bonniers, située près de la Chaussée, en lieu-dit « a lagasse » moyennant le payement de 1100 fl., du 80e trait comme droit de terrage, et l'abandon aux propriétaires du terrain de tous les offices à l'exception de celui de maître-ouvrier (3). Le 5 février 1667, Jean-Ernest de Haling, lieutenant-grand bailli de Hesbaye, s'opposa à la continuation des travaux. Il possédait en effet trois pièces de terre, l'une de 4 verges, l'autre de 5 journaux et la troisième de 7 1/2 verges, qui faisaient partie des 4 bonniers concédés par Streel. Un accord intervint le 3 septembre 1667 : Haling autorisait les maîtres Pierre Piette, ses frères Jean et Thiba Piette, Léonard le Biequet, Guillaume Ledent, Henri le Joway, Jean Beneux et sa mère, Jean la Croix Coune et sa mère et consorts, à travailler sous ses trois parcelles ; la dame de Streel lui rétrocédait le terrage sous ces pièces, ainsi qu'une somme de 504 fl. (4). Des actes postérieurs nous apprennent que les maîtres exploitent à la fin de

(1) Notaire E. Bodet, acte du 5 juillet 1727.
(2) Echevins de Liège, Procès n° 1175.
(3) Loye, liasse 3.
(4) *Ibid.* L'acte fut passé « dans la maison de Louis de Streel, à Saint-Remacle-en-Mont ».

1682 la veine de Charnaprez et qu'au début de l'année suivante (16 février 1683), ils obtiennent des voirs-jurés l'autorisation de l'abandonner, car elle n'était plus rentable (1). En 1684, on voit en outre figurer parmi les sociétaires — peut-être y figurait-il auparavant — le nom de Mathieuton Coune, capitaine de Montegnée, dont la veuve épousa Gilles Paul de Germeau de Montegnée, lieutenant-bailli de la Cathédrale. Lorsque Maximilien-Henri de Courtejoye, qui avait des intérêts à la fosse de Pouille l'aveugle (voir ce mot), eut fait « embouter » la xhorre de cette bure à la fosse Jamart (25 juin 1687), les maîtres du Parfondbure, qui étaient associés avec les sociétaires des bures voisines du Neufbure, Bure al Havée, Neufprofonbure, ainsi qu'avec ceux de la fosse Jamart elle-même (2) demandèrent au baron de faire bénéficier leur exploitation par la même xhorre. Ils devaient lui payer 300 fl. et lui réserver le comptage et le panier de quinzaine. Les autres fosses lui payaient 250 fl. et le panier de quinzaine, mais le baron renonçait à tous ses offices (15 janvier 1692) (3).

Peu après un différend éclata entre le baron de Grâce et les exploitants de Profondbure, le lieutenant-bailli Germeau et consorts, au sujet de la xhorre. Nous n'avons pas de détails sur le procès qui en résulta, mais on sait que les maîtres durent payer au baron une somme de 400 fl., en plus des frais du procès et, en outre, ils surroguaient ce dernier « tant dans la buse du bure que dans toutes prises dépendantes dudit bure ». Germeau pourrait exploiter la veine de Quatre Pieds « et autres infé-

(1) En décembre 1682, l'exploitation avait acquis une certaine importance puisque l'arnier Thorette estimait le cens d'araine à « 40 ou 50 florins par quinzaine ». Au 25 décembre, le cens dû s'élevait à 8000 florins de Liège. Par la suite, les maîtres reconnurent Thorette comme arnier et lui payèrent le cens (Cath., reg. Thorette, f° 34 v°).

(2) Quelques années auparavant, un procès opposa à la Cathédrale les maîtres des fosses Jamart, Neufbure et Parfondbure ; mais nous n'avons pas à l'analyser ici. Disons cependant que la fosse du « Nouveau Profonbure » avait été foncée vers 1667 dans les biens de Louis de Streel à Montegnée « par delà la chaussée, tirant du costé d'Ans ». Thorette réclama aux maîtres le cens d'araine (23 juin 1668). Ces derniers firent opposition. Pour des raisons qu'on ne nous dit pas, l'exploitation cessa et les poursuites furent suspendues jusqu'à la reprise des travaux qui eut lieu en 1683. Thorette cita à nouveau les maîtres qui lui payèrent le cens d'araine (*ibid.*, f°s 35 et suiv.).

(3) Archives de la famille Hellin, liasse 40.

rieures » (17 juin 1698). Le baron disposa de ses prises en faveur de nouveaux sociétaires, parmi lesquels on cite Lambert Porron, Henry le Joway, Renkin Wilkin, Paquay Stienne, Mathy Hallebart, Léonard Coune, Lambert Hallebard et Piron Simon ; en échange d'une 8e part, du comptage et du 80e panier comme droit de terrage, il les autorisa à travailler sous ses terres la Grande Veine, la veine du Stienne, le Charnaprez et le Maret. De plus, il leur prêta « la thour, corde et houtte » de la fosse de Filion ; les maîtres pourraient faire prendre à leurs frais « thour et corde » ; quant à la « houtte », il la ferait transporter par ses soins au Profondbure (28 février 1700) (1).

L'extraction reprit et on exploitait « deux coistresses prises sur une vallée à la veine de Maret », quand, le 26 octobre, Jean André de Lathour, écuyer, et sa tante la veuve Marion de Haling, qui représentaient le lieutenant-grand bailli défunt, firent défense aux nouveaux maîtres de travailler sous les trois pièces de terre qui leur appartenaient. Le travail cessa. Le baron de Grâce assigna les maîtres « pour qu'ils missent main à l'œuvre », saisit la bure et, se substituant aux sociétaires, cita Lathour devant les échevins de Liège pour obtenir réparation des dommages provoqués par les eaux qui avaient envahi les ouvrages. Peut-être Lathour n'eût-il fait aucune défense aux sociétaires, s'il avait obtenu d'eux une 8e part libre comme le baron de Grâce. Peu après, il fut moins exigeant et ne réclama plus qu'une 16e, prétention que les maîtres n'auraient pu satisfaire, disaient-ils, si le baron de son côté ne réduisait pas sa part libre. L'affaire se termina-t-elle par une transaction ? On peut le supposer ; mais le dossier, dont la dernière pièce porte la date du 8 novembre 1701, est muet sur l'issue du litige (2).

Le 21 décembre 1702, la baronne de Grâce, peu après la mort de son mari, aliène ses participations dans Profondbure au

(1) Notaire Taury. — Le 26 avril de la même année, le baron et sa femme obtenaient du recteur de l'autel Goude, fondé en l'église Saint-Séverin à Liège, la concession des mines sous trois pièces de terre pour exploiter les mêmes veines, ainsi que celle de Quatre Pieds (*ibid.*).

(2) Echevins de Liège, Procès n° 1175.

profit du bailli Germeau, qui lui livrera le 25e trait. Cette convention sera modifiée le 25 janvier 1708 par le baron de Junccis : Germeau livrera le 40e trait quand il travaillera « sous eaux », et le 25e trait pour les prises xhorrées (1). L'année précédente Junccis, en son nom et au nom des autres héritiers de la baronne de Grâce, avait concédé à Germeau l'exploitation sous 4 bonniers, 14 verges grandes et 11 petites de terre « proche la Chaussée » où était foncé « le petit parfondbure ». Il se réservait le 25e trait dans l'extraction, le 80e trait comme droit de terrage, le charriage des bois et le panier de compte de quinzaine. L'office de comptage était attribué à Germeau « moyennant 40 patars par quinzaine » (14 février 1707) (2).

L'entreprise s'étendit plus tard sous des terres appartenant à l'échevin de Bonhomme. A la suite de contestations à propos du droit de comptage, la veuve du bailli Germeau fut condamnée par les échevins de Liège à reconnaître Bonhomme comme compteur du Profondbure. Les héritiers du baron et de la baronne de Junccis, dont était le baron de Blisia, seigneur de Grâce, prirent fait et cause pour la veuve Germeau et « pour ne pas laisser dépérir le droit que feu le baron de Joneis prétendoit luy compéter audit contage » en appelèrent de cette décision au Conseil ordinaire (1733) (3).

Péchalle. — Dans les nombreux textes que nous possédons sur cette bure, le seigneur de Grâce n'apparaît ni comme sociétaire, ni comme terrageur. Mais elle doit être mentionnée ici (4), car le baron de Junccis fut en conflit avec les maîtres entre les années 1717 à 1730, période pendant laquelle un procès le mit aux prises avec la Cathédrale à propos des limites des juridictions de Grâce et de Montegnée (voir chapitre I).

Les maîtres de la Péchalle avaient obtenu de la Cathédrale la permission de travailler sous les chemins voisins de leur exploitation, celui de « lagasse » allant de Montegnée à Loncin et celui allant de la Chaussée à Velroux. Junccis qui contestait

(1) Notaire Taury.
(2) *Ibid.*
(3) Loye, liasse 3 (acte du 13 février 1733).
(4) Nous avons signalé, à l'article Mavy, l'accord conclu entre la Péchalle et le Mavy.

à la Cathédrale la possession entière de ces chemins, intenta deux actions contre les maîtres, l'avocat Pierre François Piette et consorts : l'une « pour avoir visitation de leurs ouvrages pour reconnaître s'ils ne les ont dilatés soub lesdits chemins dépendants de la juridiction et de la mouvance de Grâce », l'autre pour avoir, sans sa permission, jeté des « genges et trigus » dans ces mêmes chemins. Les maîtres avaient fait opposition et s'appuyaient sur les diverses autorisations que la Cathédrale leur avait accordées. Une transaction, qui fut signée au château de Grâce, intervint le 12 septembre 1730 ; aux termes de l'accord les maîtres payeraient au baron 60 fl. et acquitteraient les frais des deux actions ; de son côté le baron « donnait quittance aux maîtres de ce qu'il auroit pu prétendre d'eux ensuitte d'icelles » (1).

Il existait à l'époque deux exploitations : celle de la Vieille Péchalle, foncée dans une terre de la Cathédrale contiguë au chemin qui se rend de Montegnée à la Chaussée et qui était tenue alors par Planchar, et celle de la Nouvelle Péchalle, foncée dans une prairie appartenant à l'avocat Piette « à 30 pas du chemin » (2). Par la suite la houillère se déplaça : en 1783, elle se trouvait dans une prairie de la ferme de Lagasse, appartenant à la douairière de Piette, sur la juridiction de Grâce.

Pouille l'aveugle et Vieux Jonay. — Certaines « prises de mines de houille » travaillées en 1674 par les maîtres de « Pouillaveule » étaient voisines de celles du Vieux Jonay. Le 24 octobre 1684, un accord qui mettait fin à un procès intervint entre le baron de Grâce et les maîtres de ces deux bures. Il prévoyait que les maîtres de Pouille l'aveugle pourraient, en étendant leurs travaux, « bénéficier » les ouvrages du Vieux Jonay. Le baron recevrait des maîtres de cette dernière bure 200 fl. « entre ce jour et pâques », le panier de quin-

(1) Notaire M. Platéus. — Sur ces différends que nous résumons brièvement, voir Loye, liasse 1, procès Cathédrale contre Junceis.

(2) En 1711, la fosse est également dénommée fosse Notre-Dame dite Péchalle (Notaire Taury, 29 janvier et 3 mars 1711). La Vieille et la Nouvelle Péchalle sont citées dans un acte du 17 décembre 1712 (*ibid.*) et 20 mai 1726 (Loye, liassse 1).

zaine, une charrée de houille par an, le maréchaudage et le wardage à l'exclusion des autres offices. Le 6 novembre, le baron cédait le maréchaudage à Guillaume Ledent qui aurait à lui payer 40 fl. « entre ce jour et la pentecoste » (1).

Le 26 juin 1687, les maîtres d'une bure voisine, la fosse Jamar, obtinrent du baron que la xhorre qui bénéficiait les travaux de Pouille l'Aveugle fût embouttée jusqu'à leur exploitation. Une serre séparait les ouvrages : on y forerait des « trous de terez » pour permettre l'écoulement des eaux. Le baron pourrait faire reboucher ces trous, si « quelques autres couples de maîtres » refusaient de lui payer les droits repris à l'accord, c'est-à-dire tous les offices de la fosse et le panier de quinzaine « à la réserve... des quinzaines de noël, pasques et pentequoste » (2).

Les conventions intervenues en 1684 furent respectées jusqu'en 1709. Le 6 juillet de cette année, Juncis cita en justice l'avocat Piette, héritier de Jacques Piette son père, Jean Dister et consorts, pour les contraindre à s'en tenir aux termes du contrat (3).

Quatre Bonniers. — Nous n'avons que peu de renseignements sur cette bure. Un acte du 14 février 1697 nous apprend que les maîtres, représentés par le lieutenant-bailli Gilles Paul de Germeau et Jean Yanne, sont en procès avec Maximilien-Henri de Courtejoye par devant le tribunal des échevins de Liège : mais on ne fait pas mention de l'objet du litige. D'après un rapport de visite des voirs-jurés, en date du 28 janvier 1698, on avait travaillé la veine de Cinq Pieds, puis la veine du Couteau de Cinq pieds. Enfin, d'après une liasse de reçus datés de 1708 à 1718, le « cens et terrage » était payé à l'écolâtre de Saint-Martin, Philippe Massart (4).

(1) Loye, liasse 3.
(2) Archives Hellin, liasse 40.
(3) Loye, liasse 3. — Voir d'autres détails sur ces exploitations, dans B.I.A.L., t. 68, pp. 128 et 129, 152 à 154.
(4) Archives Hellin, liasse 38. Ajoutons ces précisions : de 1706 à 1713, le cens d'araine est perçu par le Val Saint-Lambert. Le 12 février 1713, la bure est dénommée « fosse des quatre bonniers dit le parfond bure ». En 1721-1722, on trouve la mention d'une « nouvelle fosse des quatre bonniers al autre coté delle visez voye ». V.S.L., reg. 280, f° 128, 128 v° et 130.

Verbois. — Le 8 novembre 1729, dans une requête adressée au chapitre de la Cathédrale, les maîtres honorable Gilles Roufosse et consorts signalent qu'ils ont foncé une bure dans une terre de 10 à 11 bonniers appartenant au baron de Grâce et ils voudraient pousser leurs travaux sous le chemin qui va de la Chaussée à Homvent. La permission leur est accordée ; ils payeront le 40e trait, en argent (1).

En 1766, ils sont cités devant les échevins de Liège par le baron de Blisia qui leur réclame le payement des dommages et doubles dommages qu'ils « occupent » sur son fonds (2).

« Verdchaisnes et Pouilhes ». — Le 28 décembre 1642, Mathyton Counc le jeune, Jean Counc dit la Croix son frère, Léonard Rongier et Piron Wilkin, maîtres de ces fosses « gisantes dans les biens et héritages du seigneur de Grâce et partye sur le réal chemin » payent 40 patacons (= 160 fl.) pour dommages à Lamoral de Courtejoye. Nous n'avons pas d'autre précision sur ces bures ; le nom des sociétaires nous laisse supposer qu'elles se trouvaient sur le territoire de Montegnée (3).

Cette liste, si longue qu'elle puisse paraître, n'est pas complète. Car il exista, à Montegnée, d'autres fosses qui à un moment donne durent payer le terrage aux seigneurs de Grâce. Nous songeons surtout aux bures foncées dans les terres du Homvent, à l'époque où Jeanne Cornelle de Juncels les détenait. Lorsqu'elles passèrent aux mains de ses héritiers, le terrage fut perçu par eux. On possède maints actes qui citent le baron de Trognée et le baron de Wal, mari de Jeanne de Juncels, ses neveux et nièce, comme terrageurs des fosses du Berger, du Corbeau, de Maffe ou de la Mouche.

Les seigneurs de Grâce étaient également intéressés dans des houillères situées dans d'autres localités. Nous nous bornerons à signaler le nom des bures sur lesquelles les archives Fabri-

(1) Protoc. Direct., reg. 159, f° 122.
(2) Loye, liasse 3, acte du 24 juillet 1766.
(3) Archives Hellin, liasse 40 (au dos de l'acte, figure la signature de Lamoral). Une fosse de Verdchaisnes cependant est signalée au Berleur dans un acte de 1626 (V.S.L., reg. 270, f° 21) et en 1628, une fosse Chaisne dite delle Poulle paie des dommages au V.S.L. (reg. 12, f° 10 v°).

beckers nous donnent des précisions. Un registre aux comptes de la fin du 17e siècle concerne des exploitations de Mons et de Hollogne : celles du Neu Jardin, du Grand Jardin, de la Belle Vidère et des Abaisses. D'autres pièces, datées de 1703 et des années 1727 à 1732, fournissent quelques détails sur la fosse de la Monsée. D'autres documents enfin nous parlent de la fosse du Groumet à Jemeppe (avril 1717) et de la fosse de Bon Espoir à Grivegnée (juin 1695). Cette dernière exploitation dut avoir une certaine importance, puisque les maîtres versent à Maximilien-Henri de Courtejoye la somme considérable de 2500 fl. pour dommages (1).

* * *

Au terme de cette étude, farcie de détails bien nécessaires, il est impossible, faute de documents circonstanciés, d'établir d'une façon, même approximative, les profits que les seigneurs retiraient de l'exploitation des charbonnages, soit directement comme sociétaires, soit indirectement comme terrageurs. Si les renseignements d'ordre économique manquent de continuité, l'évolution des institutions charbonnières apparaît d'une façon mieux marquée.

Avec vigueur, sinon avec âpreté, le seigneur défend ses droits de terrageur, qu'il augmente le plus souvent de la réserve d'une part libre. Par l'introduction d'une jurisprudence qu'il emprunte aux usages des institutions ecclésiastiques, il s'efforce d'étendre son pouvoir de concession des mines dans le territoire de la seigneurie. Intéressé à certaines entreprises, il y apporte un esprit capitaliste qui tend parfois à éliminer les co-sociétaires de la première heure. La fosse du Mavy fournit un exemple de cette tendance.

(1) Cette somme est due pour « burres, plusieurs terrisses, voyes de charrettes, canals pour décharger les eaux ». Glanons dans le dossier les renseignements suivants. Un acte du 12 février 1682 cite « la veine du gravier et celle du grand dressant » ; dans des comptes de dommages de 1690, on lit : « pour le mennage de lenghin jusqu'au chemin royal, 2 verges grandes et 18 petites ... item le voye du minage et celuy de lengin jusqu'au chemin real de grifnée ». Enfin, un acte du 11 août 1691 signale « les dégâts et dommages faits par le bombardement dernier des troupes françoises commandées par le marquis de Boufflers ... les ouvrages de la fosse ont été rendus inutiles et inhabitables ».

Mais on ne peut parler d'une concentration de l'industrie charbonnière aux mains du seigneur. D'autres exploitants qui ont, eux aussi, des participations dans maintes bures, ont rivalisé avec lui. Nous songeons par exemple aux Lepage, à Grâce ; aux Germeau, Piette et Planchar, à Montegnée. Leurs participations multiples laissent entrevoir le vrai imbroglio des associations charbonnières, modifiées souvent, soit pour des regroupements de capitaux, soit sous l'influence des changements imposés par les nécessités de l'exploitation des couches. Si la difficulté de localisation des bures, leur caractère sporadique ou temporaire déroutent quelque peu, un fil conducteur peut être toutefois suivi. Il nous est fourni par le principe de la concession en surface qui s'accompagne d'extensions de concessions réalisées entre des entreprises voisines, mettant en commun leurs possibilités. Malgré cette règle, plus ou moins générale, les exigences d'ordre économique et technique expliquent parfois le recours à la concession par veine ou, plus exactement, à la constitution de petits groupes charbonniers, poursuivant le déhouillement d'une veine bien déterminée au sein d'une même société.

L'association charbonnière repose sur le système bien connu de la division en parts. Celles-ci entraînent la participation aux bénéfices et aux dépenses. Elles peuvent être l'objet de cession ou d'abandon dans des conditions déterminées. Ces changements provoquent parfois l'accession d'hommes nouveaux, ce qui complique la tâche du chercheur qui tente de retracer la monographie d'une même entreprise. L'identité de nom n'est pas nécessairement une preuve de la continuité d'une association minière. Mais, encore une fois, la règle n'est pas absolue et le Mavy offre un exemple typique d'une bure se déplaçant dans les limites d'une même concession, pour s'étendre finalement sur des terrains appartenant à des propriétaires différents.

Parmi les sociétaires du début se trouvaient des travailleurs qui n'apportaient à l'entreprise que l'appui de leurs bras et le secours de leur art. Progressivement ils ont été éliminés et les sociétaires se trouvent, au 18e siècle surtout, parmi ceux dont la fortune permet d'affronter les risques. Malgré cette

prépondérance du capital, perceptible surtout dans les exploitations d'une certaine envergure, la petite entreprise se maintint avec plus ou moins de succès. La condition de leurs propriétaires était proche de celle des ouvriers, sur lesquels nous avons recueilli tous les éléments possibles : le salaire se paie en argent, mais il arrive parfois au seigneur de fournir du blé à l'ouvrier en contrepartie de son travail ; le pouvoir d'achat, faute de données, reste difficilement évaluable ; la mine n'accapare pas toute l'activité du mineur que d'autres occupations peuvent solliciter ; le travail n'est pas toujours assuré, mais l'ouvrier jouit d'une très grande liberté dans la location de ses bras ; le travail de nuit n'est pas ignoré, sans qu'il soit possible de dire dans quelle mesure il est pratiqué ; les femmes semblent être occupées aux travaux de la surface seulement. Enfin, si l'on s'en tient aux comptes des entreprises, on pourrait conclure à l'absence d'enfant au travail, l'âge des houilleurs n'étant pas donné. Mais, par les capitations de 1763, on constate l'existence de cette pratique, puisque, dans une même famille, on voit figurer comme mineurs le père et ses enfants âgés parfois de moins de 16 ans (1).

Du point de vue technique, on glanera dans les diverses notices des renseignements circonstanciés que l'on peut considérer comme une contribution à des synthèses plus vastes : détails sur le nom des veines, l'avancement des travaux souterrains, sur les outils employés aussi bien que sur les moyens d'extraction et d'exhaure. Les fosses « à bras » sont plus nombreuses que les fosses « à chevaux » ; pour l'exhaure, on recourt aux araines et aux xhorres et aussi à l'épuisement par « pompes ». Aucune machine à feu ne nous est connue, à Grâce tout au moins.

On aurait souhaité posséder des indications précises sur la valeur de la production, les conditions de vente et les débouchés. On sait par ailleurs que la Hesbaye comme la Meuse attirait la production, qui était transportée par des chariots ou encore

(1) Noter qu'on relève dans le nécrologe que nous donnons ci-après, le nom de deux enfants, âgé l'un de 12 ans, l'autre de 11 ans. Le premier, « tombé dans la houillère », devait travailler à la surface.

par des moyens plus rudimentaires, comme des paniers à dos de chevaux, conduits par des « gossons ».

Il doit exister, tant dans les archives publiques que dans les collections particulières, des documents d'un grand intérêt, comme des registres aux ventes de la houille ou des registres aux cens d'araine. On serait désireux de les exhumer : on y trouverait des données extrêmement précieuses pour notre information.

* * *

Nécrologe

Ce chapitre où nous trouvons de-ci de-là des indications d'ordre social — trop rares à notre gré — nous paraîtrait incomplet, si nous négligions de relever les accidents mortels dus aux travaux miniers.

Les seuls documents dont on puisse faire état ici consistent dans les indications fournies par les registres paroissiaux. Le curé de Grâce, qui avait la charge de les tenir, note les noms des victimes d'accidents miniers lorsqu'elles ont été enterrées dans le cimetière paroissial. Ceci explique que la liste n'est pas complète. Un ouvrier étranger à la localité tué dans une houillère de Grâce et enterré dans sa propre paroisse n'est donc pas cité par le curé ou ne l'est qu'exceptionnellement. De plus, lorsque les corps des victimes n'ont pas été arrachés à la mine — et c'est parfois le cas — leurs noms ne sont pas consignés aux registres. La mention relatant l'accident reste inachevée ; le verbe « perierunt » (ont péri), éloquent dans son laconisme, n'est pas suivi du nom des victimes ; parfois le prêtre laisse la place suffisante pour les transcrire.

Les enfants de Grâce, tués ou morts de leurs blessures dans les mines des villages voisins, sont notés, ce qui nous fournit une indication sur le déplacement de la main-d'œuvre à l'époque.

Montegnée, Berleur et Grâce formaient, comme on le sait, une même paroisse ; aussi le curé relève-t-il parfois l'apparte-

nance à l'une des trois localités, mais ce n'est pas une règle générale.

Nous n'avons repris que les noms des gens de Grâce et du Berleur à l'exclusion des « Montagnards », que nous comptons faire figurer dans un autre travail. Néanmoins, nous avons voulu mentionner dans la liste les noms des ouvriers qui sont signalés aux registres sans indication d'origine (1).

Le nécrologe s'étend des années 1684 à 1796 (2).

(1) Dans le tableau, la lettre B = Berleur, ; la lettre G = Grâce.

(2) La liste totale des victimes, y compris celles de Montegnée, contient un peu plus de deux cents noms. A ce chiffre, il faudrait ajouter ceux qui auraient dû figurer après le verbe « perierunt ». Ce verbe est repris deux fois.

Dates	Noms des victimes	Lieu de l'accident	Nature de l'accident	Observations	Sources
3- 1-1684	Damboy Jean (B)	Briberie	—	—	I, 430
10-12-1685	Collon Théodore	« periit in puteo »		il s'agit sans doute d'un puits à eau potable	I, 434
	Martin Guillaume (B)				
10-10-1686	Reuleaux Charles (B)	Bounier (Glain)	grisou		I, 436
10-10-1686	Bellaire Jean	Bounier	brûlures	muni de tous les sacrements	
18-11-1686	Coune Jean	près de Sainte-Walburge	chute de pierres	muni de tous les sacrements	I, 436
12- 5-1687	Riga Henri (B)	Malbarette près d'Aulichamps	noyé		I, 438
—-12-1688	Martin Guillaume (G?)	Grivegnée	chute d'une pierre	décédé à Bavière, muni de tous les sacrements, enterré à Grâce	I, 442
16- 6-1690	Remy Rolland	Collebis à Jemeppe	blessures	muni de tous les sacrements	I, 447
5- 8-1690	Fréson Jean	Bounier	écrasé	a cependant reçu l'extrême-onction	I, 448
18- 4-1691	Collette Jean	Poirier (= Péry)	chute de pierres tué sur le coup	obsèques faites le 20	I, 450
5- 9-1693	Wilkin Hubert (B)	Collebeux			I, 458
19-12-1693	Wilkin Jean (G)	Martonsin (B)	tombé dans le bougnou	mourut en invoquant à plusieurs reprises la miséricorde de Dieu	I, 463
17- 2-1698	Halbart Gérard	Bounier	chute de pierres	il y a eu en outre plusieurs blessés	I, 478
16- 8-1698	Germain Jean	« Soloo » (w. *solo* soleil)	chute d'une pierre	de notre paroisse ; fut enterré à Ste-Véronique	I, 479
13- 5-1699	Lognay Gérard	Romarin (B)	tombé dans la bure		I, 483

Dates	Noms des victimes	Lieu de l'accident	Nature de l'accident	Observations	Sources
9- 8-1702	Xhoge Nicolas (B) Jacquemin Jean (B) Pierre de Jace (B) Balduinet Baudouin (B) Wilmart André (B) Wilmart François (B) Libert Jacques (B)	Bounier	« coup d'eau soudain et violent »	treize ouvriers de Montegnée périrent également	I, 492
9- 1-1703	Antoine Nicolas	Poirier	tombé dans la houillère	âgé de 12 ans environ	I, 494
23- 6-1704	Dejace Denys (B)	Groumet	écrasé		I, 496
8- 1-1705	Lognay Jean (G)		chute d'une pierre		I, 497
27- 8-1705	Longdoz Toussaint		tombé dans une bure		I, 498
27- 3-1708	Groumet Héluy		tombée dans une bure		I, 503
19- 2-1709	De Jace Pierre, De Rueilhier Jean et son frère Servais, Thonet Noel (B)	Collebeux			I, 505
8- 6-1711	Fornay Hubert dit Jamin (G)	Ruy	tombé dans une bure		I, 512
22-11-1714	Jacob Léonard		écrasé dans une bure		I, 518
2- 7-1715	Hariga Thoma (B) Renson René (B) Franck Coune (B) Hubert Jottay dit Dor (B) Collette Gilles (B)	Romarin à Jemeppe	coup de grisou	célibataire marié célibataire marié	I, 520
13-10-1728	Desticot Lambert	Monstrandi (B)			
27- 9-1729	« perierunt »...	(le nom de la bure n'est pas donné)		pas de nom, une ligne en blanc	III, 194
8- 6-1735	Sprimont Théobald (G)	Collebeux (Glain)		tué avec un mineur de Montegnée	III, 284
8- 3-1738	Coune Jean (B)	Sartay (Montegnée)			IV, 418

Dates	Noms des victimes	Lieu de l'accident	Nature de l'accident	Observations	Sources
22- 2-1740	Thonet Mathieu	Vignette (B)		mort de ses blessures	IV, 424
30- 8-1741	Defond Lambert (B)	Saux (B)		habitait au l.-d. Boutte	IV, 428
31- 8-1745	Braive Jacques (G)	houillère appartenant à Planchar, à Montegnée			IV, 437
19- 1-1747	Fréson Toussaint (G)	Namont (Ans) (erreur pour Mamont?)			IV, 442
9- 3-1753	Franck André	Romarin (« près du Berleur »)			IV, 459
9- 2-1754	Goset Lambert (G)	Bure aux femmes (Glain)	tombé la nuit dans la bure		IV, 461
—- -1754	« perierunt »...	Bure aux femmes		La date manque (entre le 8-7 et le 17-8))	IV, 461 IV, 432
21- 5-1755	Secrétin Thomas				IV, 463
21- 9-1755	Mathy Nicolas (G)			muni de tous les sacrements	IV, 465
3-10-1755	Halbart Lambert Mathy Hubert Libert Henri Piron Jean Brocal Pierre	Bure aux Eaux (à St-Nicolas)		on ne nous dit pas d'où ils sont originaires	IV, 465
26- 1-1756	Libert Barbara	(Berleur)	tombée dans une bure		IV, 466
7- 8-1756	Libert Remi (B)	Bure Madame (Jemeppe)			IV, 467
19- 6-1759	Fréson Noël (B)	Chaudron			IV, 474
14- 2-1762	Hoge Mathieu		tombé dans une bure		IV, 479
1- 3-1762	Joliet Jacques	(Saint-Nicolas)		laisse cinq enfants misérables	IV, 480

Dates	Noms des victimes	Lieu de l'accident	Nature de l'accident	Observations	Sources
5- 6-1764	Tonnet Catherine (B)	Bure appartenant à Planchar	tombée dans la bure	était enceinte ; fut déchiquetée et tuée avant d'atteindre le fond	IV, 486
2- 4-1766	Cabrisseau Nicolas (B)	Bure Rue au Pont (Montegnée)			IV, 490
13- 5-1766	Mathy Jean (G)		suicide	se jeta dans une bure à 5 h. du matin	IV, 491
5- 3-1767	Lamor Jean (G)	Péry (Saint-Gilles)	coup de grisou		
	Varlet Mathieu (B)			trois frères (5 mineurs de Montegnée périrent également)	
	Varlet Hubert (B)				
	Varlet Gérard (B)				
	Chiveron Simon (B)			deux frères	
	Chiveron Jacques (B)				IV, 494
13- 2-1770	Bourlet Henri (G)	Verbois (Montegnée)		âgé de 11 ans, périt avec avec 5 autres de Montegnée	V, 309
4-12-1772	Jehoulle Antoine (B)	Chaudron (?)	coup de grisou	muni du sacrement de pénitence	
5-12-1772	Jehoulle Pierre (B), frère du précédent	Chaudron (?)	idem	muni de tous les sacrements	
8-12-1772	Joliet Remy (B)	Chaudron	idem		V, 382
2-12-1773	Nélis Jeanne (B)				V, 326
15-11-1774	Galler François (G)	Espérance		extrême-onction	V, 329
5- 5-1775	Lurkin Barthélemi (G)	Berger (près de Homvent)	coup d'eau		V, 330
22-4-1777	Lombaz Guillaume (B)				V, 335
2- 5-1777	Bourlet Hubert (G)	Bonsbuveurs		tous les sacrements	V, 336
9- 7-1777	Elias Jean (B) (habite au bois de Malette)	Saou		tué avec deux autres de Montegnée	V, 336

Dates	Noms des victimes	Lieu de l'accident	Nature de l'accident	Observations	Sources
1- 5-1778	Kaquet Jacques (de Hollogne)	Houillère de Mathieu Marnette		enterré à Grâce	V, 337
21- 5-1778	Gollin Héluy	ibidem			V, 337
28- 5-1778	Warin Jean	Saou		de la paroisse de Hollogne	V, 337
26- 2-1780	Chardhomme Philippe (B)	« a lairisse »			V, 341
27-10-1780	Libert Martin (B)	bure située au Berleu			V, 342
8-12-1780	Marnette Jean (G)	Bure aux eaux			V, 343
19- 4-1781	Boussa Mathieu	Espérance			V, 343
12- 5-1781	Galler Arnold	« au peroul »			V, 343
2- 7-1781	Jacquemin Jean (B)	Espérance			V, 344
22- 8-1781	Jamar Jacques (G)	Bure aux Eaux		tué avec un autre de Montegnée	V, 344
25- 8-1782	Remy Jean-Noël	« au peroux »			V, 346
10-10-1783	Derouv Jean (G)	Espérance			V, 348
5- 1-1784	Mathy Gérard (B)	Espérance		tué avec cinq autres de Montegnée	V, 349
20- 8-1784	Pirlet Maria (B)	Espérance			V, 350
5-10-1786	Fornay Jean (B)	Kessalle			
	Monnont Gilles (B)	ibidem			V, 353
1- 2-1787	Lecocq Gilles	Saux		de la paroisse de Hollogne	V, 353
29- 6-1789	Dufond Nicolas (B)	Espérance à Montegnée			V, 359
10-12-1794	Colette Joseph (B)	ibidem			V, 374
3- 3-1795	Biar Jean Lambert (B)	Gosson			V, 375
8- 6-1796	Dejace Pierre	fosse delle Poulle		muni des sacrements de pénitence et d'extrême-onction	
	Thomas Catherine	ibidem			V, 382

Conclusion

Arrivés au terme de cette étude, qu'il nous soit permis de redire que le plan du travail nous a été dicté par l'état même de nos sources, parfois trop fragmentaires à notre gré, et aussi par le souci d'utiliser les actes que nous avons pu recueillir. C'est pourquoi, nous avons été amenés quelquefois à dépasser les limites de la seigneurie laïque, par exemple dans les pages consacrées à la population, aux bois ou aux houillères. Le lecteur de Grâce-Berleur, en particulier, habitué à considérer son village comme une entité, nous saura sans doute gré de cette extension du cadre territorial. Peut-être concevra-t-il quelque regret que nous ne l'ayons pas étendu davantage. Mais l'étude de la seigneurie de Grâce Saint-Martin, compte même tenu du fait que nous ne possédons pas les archives de cette cour, nous eût entraînés trop loin. Quant à l'histoire du hameau du Berleur rattaché à Montegnée, seigneurie de la Cathédrale, elle pourra être examinée dans la monographie en préparation qui sera consacrée à cette dernière commune.

Par ailleurs, retracer l'histoire paroissiale nous eût tentés ; mais, en raison de la situation de l'église sur le territoire de Saint-Martin et de l'étendue de l'ancienne paroisse qui comprenait Montegnée et Berleur Saint-Lambert, nous avons pensé qu'il valait mieux la traiter dans une étude de la seigneurie de Saint-Martin ou même dans la monographie de Montegnée.

D'autre part, on estimera peut-être que la houillerie occupe dans notre travail une place disproportionnée. Les pages consacrées notamment aux bures de Montegnée débordent singulièrement du cadre. Mais, répétons-le, nous avons voulu souligner l'activité capitaliste des seigneurs, dans une région qui nous est familière, et promouvoir l'étude de nos anciennes houillères. Pour nous qui vivons au centre d'un important bassin minier, leur histoire, il faut le reconnaître, est encore bien mal connue, et, si nous ne nous étions assigné comme limite

la fin du 18e siècle, nous n'aurions pas manqué de retracer l'historique du Bonnier et de l'ancien Corbeau (Sarts) (1). Nous avons déjà rassemblé un certain nombre de documents sur ces importantes exploitations et nous espérons bien les utiliser quelque jour.

* * *

Toute recherche historique — on l'a maintes fois constaté — amène le chercheur à se poser plus de questions qu'il n'a pu en résoudre. Sans doute, les seigneurs de Grâce nous sont-ils à présent mieux connus. Ils nous apparaissent principalement comme de gros propriétaires terriens, s'appliquant à développer leurs domaines et s'intéressant à l'industrie charbonnière. Sur le plan politique, il en est qui jouent un rôle non négligeable dans les affaires de l'Etat ou de la Cité. Mais, faute d'éléments précis, il n'a pas été possible d'établir le montant de leurs revenus, le cadastre de leurs fortunes ou encore le bilan de leurs activités politiques. Des monographies d'autres villages ou seigneuries, des études approfondies de problèmes de politique générale nous fourniraient des renseignements complémentaires bien utiles.

Il est un point particulier que nous aurions voulu éclaircir. Comment les seigneurs, personnages parfois importants, usaient-ils de leur puissance et que pensaient d'eux les surcéants, notables, petits artisans ou menu peuple ?

C'est une vérité d'expérience que tout individu, revêtu d'une parcelle d'autorité, a une tendance à en abuser. Si jamais les seigneurs ne nous apparaissent dans nos documents comme des hobereaux foulant aux pieds leurs administrés, on peut néanmoins se demander dans quelle mesure ils ont usé (ou abusé) de l'autorité ou du prestige dont ils étaient revêtus. Ont-ils toujours été équitables envers les surcéants ? ont-ils parfois persécuté les humbles ou se sont-ils à l'occasion montrés envers eux humains, charitables et généreux ? Les textes sont muets sur ce point.

(1) L'origine de ces exploitations est esquissée dans B. I. A. L., t. 68 (1951), pp. 132, 150 et 151, 183 à 186.

D'autre part, comment les manants acceptaient-ils l'autorité seigneuriale ? Quelle considération avaient-ils pour le seigneur ? Quelle était sa réputation ou son degré de popularité ? Il est difficile de répondre à ces questions.

Nous avons signalé maints différends qui opposèrent le seigneur et des membres de sa famille lors de règlements successoraux. Ces litiges n'étaient pas ignorés de la population et on peut supposer que le prestige seigneurial n'en sortait pas grandi. Nous avons vu aussi, d'une part, des manants lancer des pots à bière à la tête de Lamoral de Courtejoye, de son mayeur et de ses domestiques et, d'autre part, un notable se prévaloir de ses relations d'amitié avec le baron de Blisia et sa famille, un serviteur de ce même seigneur faire un feu de joie de son sarreau à la nouvelle de la nomination de son maître comme bourgmestre de Liège (1). Mais ce sont là des indices trop minces qui ne nous permettent pas de tirer d'utiles conclusions ; on regrette de ne pas en posséder davantage.

On regrette aussi de manquer d'éléments sur le comportement des habitants de Grâce à l'époque de la Révolution. Comment ont-ils accueilli la nouvelle de la Révolution liégeoise du 18 août 1789 ? Ont-ils dressé un « cahier de revendications » et quels furent leurs griefs ?

Une tradition orale vivace rapporte que le château seigneurial a été pillé à l'époque. Mais à quelle date eut lieu ce pillage ? Les armoiries ornant la façade Sud-Est du château ont été martelées. Quand le furent-elles ? est-ce en 1789 ou lors de la première occupation française, sous Dumouriez (1792), ou lors de la deuxième, sous Jourdan (1794) ? On conçoit malaisément que Fabribeckers, le dernier seigneur, qui était encore à Grâce à la fin de l'année 1793, soit resté dans son château, si celui-ci

(1) Il s'agit de Mathias Lacroix, 76 ans, échevin de Grace Saint-Martin et de Hollogne, et de Pierre de Grâce, 70 ans, domestique. Le premier déclare être l'ami de la famille du seigneur depuis plus de soixante ans. Il a fait ses études avec le père du seigneur ; il s'est rendu par deux fois à Paris « pour le service de celui-ci et de sa famille ». Le second fut pendant quinze ans domestique au château, puis « maître-varlet » au service du fermier du château (Procès Blisia-Lepage, dépositions du 21 janvier 1737 : Loye, liasse 6). — Blisia avait été nommé bourgmestre de Liège l'année précédente.

avait été pillé avant cette date. Nous admettrions plus volontiers que les déprédations furent commises lors du deuxième passage des armées françaises.

Fabribeckers, qui a laissé maintes pages de son écriture fine et régulière, a peut-être donné une relation des événements qui se sont déroulés à Grâce à la fin de son règne. La découverte d'archives familiales ignorées ou d'actes notariés pourrait donner une réponse à ces questions (1).

Un autre point reste obscur. Que sont devenus les tombeaux des seigneurs qui furent ensevelis dans l'église de Grâce ? On a heureusement sauvé les magnifiques pierres tombales de Lamoral de Courtejoye et de son fils Jean. Mais quel fut le sort des autres ? On voudrait également être fixé là-dessus.

Bien qu'il reste nombre de problèmes à résoudre, nous espérons que notre étude, si incomplète et si imparfaite soit-elle, aura néanmoins jeté maintes lueurs sur le passé de Grâce-Berleur et qu'elle fournira aux chercheurs une contribution à l'histoire de la banlieue liégeoise, encore si mal connue.

Maurice PONTHIR et Maurice YANS.

(1) On trouve aux A. E. L., dans le Fonds français, une relation des événements de la Révolution d'août 1789 à Montegnée (*Bulletin du Vieux-Liège*, n° 94 (1951), p. 68), mais nous n'avons rien concernant Grâce. Signalons cependant ce renseignement : François-Joseph Detilleux, qui fut curé à Grâce sous la Révolution et le Régime français, rappelle, en 1807, les vols commis dans son église « depuis dix à douze ans, à plusieurs et différentes époques » et il énumère les objets, vases sacrés, ornements, chandeliers, linge, qu' « ils ont emportés avec eux ». Mais il ne nous donne aucune précision sur l'identité des déprédateurs (Fonds français, liasse 1709, préfecture, lettre du 14 novembre 1807 ; voir aussi une lettre du 14 mars 1809, *ibid.*).

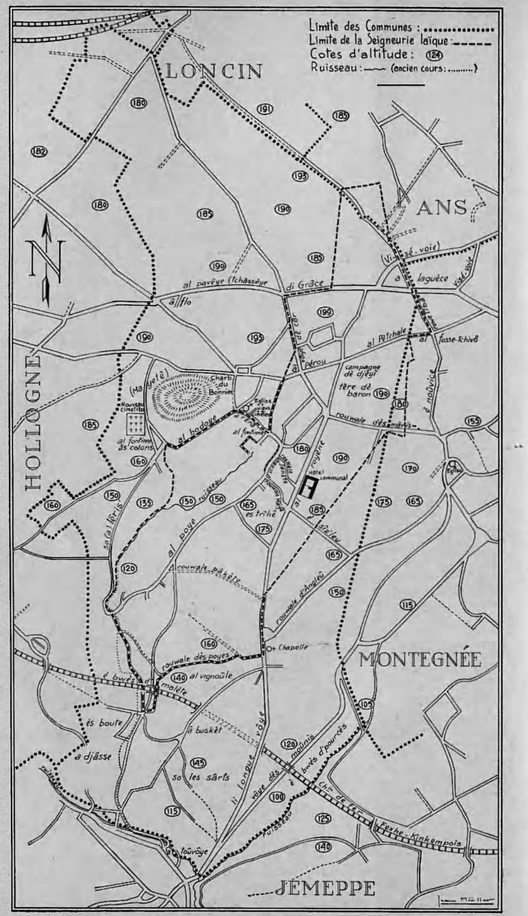

Localisation des houillères d'après un plan cadastral de 1826

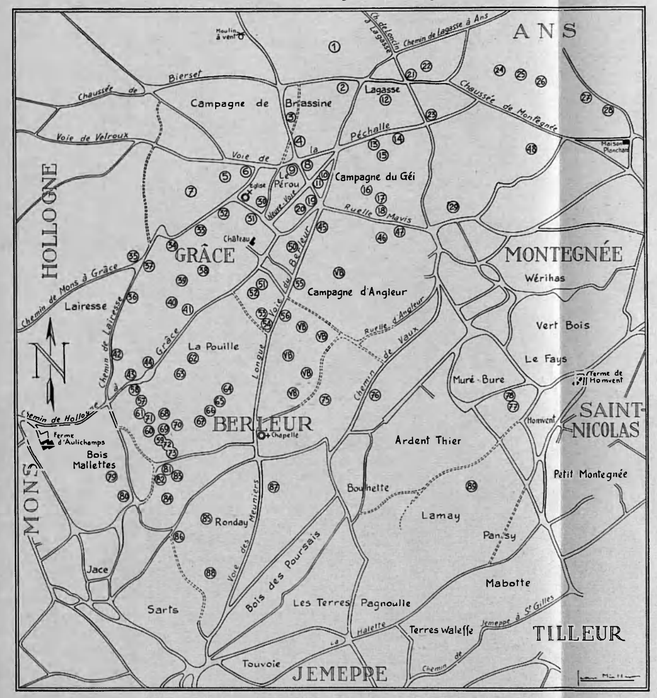

1. Bonnier
2. Wavis (4ème bure)
3. Table de Pierre
4. Nouvelle Table de Pierre
5. Bonnier
6. Péry. Anc. B. de l'Enclos du Bailli Lepage
7. Wayetai
8. du Page
9. du Nouveau Page
10. du Houlâ dans le Cornu Champ
11. du Bailli Lepage
12. de la Péchalle
13. Pogne en grognon
14. delle Xhorre Fontaine
15. delle Saulx Masset
16. Wavis (3ème bure) (G.A.)
17. Wavis (2ème bure) (G.A.)
18. Wavis (1ère bure) (G.A.)
19. du Bailli Lepage (P.A.)
20. du Baron de Grâce
21. delle Fleur
22. delle Nouvelle Fleur
23. Xhorre Cheval
24. 1er Profond Bure
25. 2ème Profond Bure
26. 3ème Profond Bure
27. du Vieux Mohon
28. Balle elle tiesse (Muréebure)
29. Jamar
30. 1er Houofou
31. 2ème Houofou
32. 3ème Houofou
33. Vertbois
34. delle Respounette
35. de Lairesse
36. de Lairesse ensuite delle Ladrée
37. du Minon
38. 1er delle Briberie
39. 2ème delle Briberie
40. du Nouveau Bonnier
41. Bonaventure
42. Lairesse dans le Werihas
43. 1er Bure delle Pouille
44. 2ème Bure delle Pouille
45. 2ème du Sart dans la Terre de Gély
46. 1er Vieux Jonay (G.A.)
47. 2ème Vieux Jonay
48. Croumet
49. Pouille l'Aveugle
50. de Hola
51. 1er Wayar
52. 2ème Wayar
53. Filion
54. delle Royenne
55. 1er du Sart dans la Terre de Gély
56. du Fourchu-Terisse
57. 1er delle Vignette
58. 2ème delle Vignette
59. 1er delle Xhitte
60. 2ème delle Xhitte
61. 3ème delle Xhitte
62. de la Petite Poule
63. de la Grande Poule (G.A.)
64. du Saoux (G.A.)
65. Balle elle tiesse (Cerisier)
66. Bautvent
67. Rasquinet (G.A.)
68. Rasquinet repris par Collette
69. Rasquinet
70. de la Saulx
71. du Chaudron
72. delle Saulx
73. delle Saulx dit Romarin
74. du Péry
75. Bonnier des Pauvres
76. delle Bastelle
77. 2ème de Waffe
78. 1er de Waffe
79. delle Forir
80. de Wallette alle cowe
81. delle Wallette
82. delle Wallette dans une pièce de terre de la Cathédrale
83. delle Vignoul
84. de la Jotte
85. Wartonsin
86. Busquet
87. Ronday
88. du Sart (G.A.)
89. Guinerie

G.A. = Grand Athour
P.A. = Petit Athour
V.B. = Vieille Bure

N.B. Il n'a pas été possible de localiser toutes les bures citées dans la présente étude.

TABLE DES PLANCHES

Pages

1. Le château, l'église et le quartier du « Rénâ » 4
2. Le château en 1896 17
3. Maisons et ferme au l. d. « al bodoye » 48
4. Maisons du « Rénâ » 50
5. Pierre tombale de Lamoral de Courtejoye 73
6. Pierre tombale de son fils Jean de Courtejoye 77
7. Croix funéraire de H. G. J. de Fabribeckers et de sa femme (1845) 91
8. Inscription et figures de la tour du château 94
9. Extrait d'un plan de 1737 97
10. Le château vers 1740 100
11. Croix funéraire du mayeur Johan Constant 129
12. Marques « d'establire » (1707) 220
13. Autres marques « d'establire » (1710) 220
14. Carte de la commune de Grâce-Berleur.
    Carte des houillères d'après une copie de 1826 (en hors-texte).

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Avant-Propos 5

Bibliographie 8

Chapitre I. — Le ressort de la seigneurie 14
1. Le territoire de la seigneurie 14
2. L'assiette de la seigneurie 15
3. Les eaux 18
4. Les bois 24
5. Conflits de juridiction 29
6. Dépendances 34
7. Particularisme et rapprochement 35
8. Population 42

Chapitre II. — Les seigneurs 54

Chapitre III. — Le domaine seigneurial 93
1. Le château 93
2. Les terres 102
3. La ferme et le cheptel 106
4. Les petits comptes de Monsieur de Juncels 116
5. Les charges 123
6. Les droits seigneuriaux :
Organisation de la cour 128
Plaids généraux 136
Cris du perron et autres interventions judiciaires 138
Droits de pâture 142
7. Les cens seigneuriaux 147
8. Les dîmes 151
9. Les houillères (voir chapitre IV) 153
10. Revenus étrangers 153
11. Le bailliage du Rivage 154

Chapitre IV. — Les houillères : 157
A Grâce-Berleur 161
A Montegnée 234
Nécrologe 253

Conclusion 260

Table des Planches 264

LAMBERT LOMBARD

I. — Ambiance familiale et formation

On serait tenté de rattacher la famille du plus célèbre des peintres wallons à l'un de ces nombreux Lombards qui vinrent, comme changeurs, au Moyen Age, s'établir dans nos villes. Comme tant d'autres cités occidentales, Liège accueillit l'un ou l'autre de ces immigrants : dès avant 1476, elle avait sa maison des Lombards dont la rue du Lombard a conservé le souvenir (1).

Et pourtant ?... Ce n'est pas à Liège que l'on rencontre, à la fin du XVe siècle, l'aïeul du grand maître, pas à Liège, mais à Seraing. A Seraing que l'industrie moderne a transformé en une ville tumultueuse, aux visions d'enfer, mais qui n'était, il y a quatre siècles, qu'un placide et humble village, humble au point qu'une seule cour échevinale suffisait à le desservir avec Jemeppe, sa voisine (2). Mêmes réunies, les deux localités n'avaient certes nul besoin de tables de changeurs.

D'autre part, rien dans la famille ne rappelait une origine étrangère : l'ancêtre, Jehan Lombard, n'avait rien d'un manieur d'argent. Mangon, peut-être, c'est-à-dire boucher ; peut-être aussi vigneron : gagnant son pain en cultivant l'un de ces nombreux clos qui s'étageaient autrefois sur les rives de la Meuse. On observera chez ses descendants comme une teinte d'atavisme à cet égard. Peut-être les deux réunis : les cumuls de ce genre étaient fréquents à une époque de vie misérable, où vin et viande venaient et surtout voisinaient rarement sur la table du paysan. En tout cas, rien d'un citadin trafiquant des écus.

(1) Th. GOBERT. *Liège à travers les âges*, t. II, p. 371. — Cathédrale Saint-Lambert, Conclusions capitulaires, reg. CXI, f° 78.

(2) A. de RYCKEL, *Les communes de la province de Liège*, p. 326.

Au reste, voyez l'admirable portrait du peintre, son petit-fils ; voyez cette face rubiconde, cette chevelure hirsute, cette trogne accusatrice, ce regard intelligent mais dur, ces mains de terrassier, cette carrure de bovidé : ce portrait n'est-il pas à lui seul un document, un témoignage du métier sanglant des ancêtres, exercé au pays des vignobles ?

Le poste de gardien du clos del Chif d'Or, que le prince-évêque Robert de Berghes conféra en 1557, à l'artiste, fut-il pris au hasard ou choisi pour satisfaire une requête dictée par des goûts ataviques ? Nous serions plutôt pour cette seconde hypothèse.

Pl. I — Lambert Lombard.
Autoportrait.
(*Musée de l'Art Wallon, Liège.*)

Copyright ACL, Bruxelles.

« Johan Lambert dit Lombard », « Servais Lambert dit Lombard », c'est ainsi que les actes du XVIe siècle commençant désignent presqu'invariablement le petit-fils et l'arrière petit-fils de Jean Lombard de Seraing. Lui-même, ou un membre de la famille vivant à Tilleur, où sa descendance passera avant de gagner Avroy, est appelé « Jehan Lambert » dans une charte des Guillemins de Liège de 1451 (1). Ces pièces nous donnent peut-être la clé d'une première énigme : Lombard pour Lambert, nous l'avons entendu souvent dans les bouches wallonnes surtout condruziennes : l'emploi de cette forme comme nom patronymique évitait une choquante répétition : « Lambert Lambert ». Et voilà, sous un enduit trompeur, « Lombârd », un nom du crû liégeois et wallon, le plus pur, celui que, sous sa forme primitive, Lambert, ou altérée, Lambiet, Lambin, Lambinon, Lambinet, Lambotte et autres, portent aujourd'hui — voyez le Bottin — plus de deux cents familles dans le cité de saint Lambert.

* * *

Jean Lombard de Seraing, frère peut-être, parent certainement, d'un Thomas Lombard, cité avec lui en 1518, eut au moins deux fils : Lambert et Gobert, qui comparurent, en 1521 et en 1522, devant les échevins de Liège (2). Gobert disparaît dès cette date et Lambert s'établit à Tilleur, où il mourut avant 1526, laissant au moins trois enfants :

1° Grégoire qui suit ;

2° Jean qui suivra ;

3° Josson dit de Tilleur, cité dans un acte de 1526 dont Abry nous a transmis l'analyse. Il épousa Damide Mulkay dont il eut un fils, Lambert, qui, en 1583, sous le nom de « Lambert

(1) Cour d'Avroy, Œuvres, reg. 1507-1541, f°s 298 v°, 313, 317, 337 v°. — R. Van der Made, *Inventaire analytique des chartes des Guillemins de Liège*, Bruxelles (Com. Royale d'Hist.), 1955, n° 189.

(2) Manuscrits Abry, reg. III*bis*, f°s 1, 34, 77, 134, 360 et 418. — Poncelet *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, t. V, p. 276. — Cour d'Avroy, Œuvres, reg. 1455-1499, f°s 278 v° et 309.

Josson dit Lombard », fit relief du métier des charliers de la cité de Liège (1).

Grégoire Lombard n'est dit nulle part, à notre connaissance, d'une manière explicite, fils de Lambert Lombard de Tilleur, mais les rapports que nous constaterons entre sa lignée et celle du dit Lambert, suppléeront à cette carence.

Et voici qu'Abry, à qui nous devons la copie de tant de documents disparus, nous transmet un acte qui explique peut-être la vocation du grand maître liégeois et certaines de ses affinités artistiques restées mystérieuses. Un registre aux reliefs des fèvres transcrit par le compilateur, consigne à l'année 1546, le relief opéré par « Grégoire, fils de Grégoire Lombard et de Jennon-Barbette, fille de Léonard le Pattinier » (2). Lambert, le peintre, frère du relevant, est donc, comme lui, fils de Jeanne le Pattinier.

« Léonard du Sart », disent tous les biographes de l'artiste ; nous ne le contestons pas : « Grégoire Lombard ayant la fille Lina de Sa », porte, vers 1524, un relief du métier des charliers transcrit encore par Abry (3). Mais c'est là tout ce que les archives du temps nous ont appris au sujet de la mère du grand artiste : Jeanne de Sa, alias Jeanne le Patenier.

Une parente de Joachim ?... Que l'on n'objecte pas la distance Liège-Dinant, considérable à une époque où le moyen de transport le plus rapide était une barque ne dépassant guère à l'aller l'allure d'un piéton. N'oublions pas que le sac de 1466 fut fatal à la cité des copères, patrie du grand paysagiste, et que ce cataclysme dispersa, pour plusieurs lustres, ses habitants que l'on retrouve notamment à Namur, à Andenne, à Huy, à Liège, à Louvain, à Malines, à Anvers, à Aix-la-Chapelle et jusqu'à Middelbourg (4). Dispersion vio-

(1) Abry, Reliefs des charliers, f° 99 et reg. III*bis*, f°s 360 et 418.

(2) Abry, Reliefs des fèvres, p. 39.

(3) Abry, Reliefs des charliers, p. 33. Signalons qu'un plat en laiton battu du XVIIe siècle conservé au Musée du Cinquantenaire à Bruxelles, est signé « Léonard du Sart ». *Description sommaire des Collections des Musées Royaux d'Art et d'Histoire*, Bruxelles, 1936, t. II, p. 43.

(4) DD. Brouwers, *La reconstruction de Dinant à la fin du XVe siècle*, dans *Mélanges Godefroid Kurth*, t. 1, Liège, 1908, p. 213. — R. A. Peltzer, *Geschichte der Messingindustrie in Aachen*, dans *Zeitschrift des Achener Geschichtsvereins*, t. XXX, pp. 268 sv.

lente pour certains, emmenés en captivité par les seigneurs bourguignons ; dispersion volontaire pour d'autres qui espéraient, au prix de l'exil, échapper au tribut ruineux frappé par le Téméraire. Parmi eux, un grand nombre choisirent Huy, la première ville liégeoise en aval du fleuve, que celui-ci reliait facilement à Seraing et à Liège. C'est à Huy qu'échouèrent entre autres les chanoines de Dinant. Au milieu du siècle suivant, nous y retrouvons encore des exilés, ou tout au moins leurs enfants. C'est ainsi qu'en 1531, Jean le Patinier y épousera Catherine Maghin et qu'en 1558, André le Patenier, de Bouvignes, y prendra pour femme, en présence de Pierre de Dinant, chanoine de Notre-Dame en cette ville, Jehenne, veuve de Pirchon de Hoboval (1).

Or, Guichardin, en 1567, et Vasari, en 1568, désignent tous deux sous le nom de « Henri de Dinant », Henri Blès, que tous les critiques identifient aujourd'hui avec « Henri de Patinir, schilder », inscrit, en 1535, comme franc-maître, dans la gilde Saint-Luc à Anvers. Et, après Henri Hymans, Friedländer, le biographe le plus averti de Henri Blès, en fait le neveu ou tout au moins le parent de Joachim Patenier (2). Nous venons de rencontrer, en 1558, Pierre de Dinant comme témoin au mariage d'André le Patenier de Bouvignes et de Jeanne de Hoboval. En 1548, les enfants de Lambert Lombard, cousin germain du peintre, et de Marie Heuskinet, et ceux de Noël Lombard, autre cousin germain, reçoivent comme tuteurs Willem Huskinet et Jean de Dinant. En 1568, un relief des chandelons transcrit par Abry, porte : « Henri Dame Agnès de Dinant, ut supra, venant de Servay Lombar, mangon, le jeune » (3). Servais Lombard était cousin germain, lui aussi,

(1) Cour de Huy, *Convenances et testaments*, reg. 1523-1559, f°s 100 et 377. — *Ibidem*, *Embrev.*, 1525-1531, f° 274. Un Henri de Saer possédait à Huy une usine située « près de la fontaine saint Domitiane ». Huy, Saisies, 1597-1599, f° 125.

(2) M. Friedländer, *Die Altniederlandische Malerei*, t. XIII, pp. 36-46 et 145-149. Le même, *Noch einmal Herry met de Blès = Herry de Patenier*, dans *Oud Holland*, 1940, pp. 78-79. — F. Courtoy, *Henri Blès de Bouvignes, son tableau du Bon Samaritain au Musée de Namur*, dans *Namurcum*, 1947, pp. 40 et sv.

(3) Abry, Reliefs, des chandelons, f° 28. — Cfr. Officialité de Liège, Sentences et mambourrues, reg. 34, f° 55.

du peintre Lambert Lombard, avec qui du reste, nous le trouverons en rapports plus loin.

Il est donc établi, d'une part, que la mère de l'artiste était une Patenier alias du Sart et que les Patenier furent désignés à l'époque sous le nom « de Dinant » ; d'autre part, que la famille du maître était apparentée aux Patenier et aux de Dinant.

On objectera que Léonard Patenier, alias du Sart, fut, au dire de Hamal, suivi par Helbig, « pourvu de charges importantes au pays de Liège » (1). L'expression est vague : Dinant était au pays de Liège et, d'autre part, jamais nous n'avons rencontré ce personnage revêtu d'une fonction quelconque.

On objectera encore le silence de Lampson relativement à l'alliance Lombard-Patenier. Mais Lampson, tout à son panégyrique, n'a cure de tels détails : il ne cite ni Henri Zutman, beau-père du peintre, ni Thomas Tollet, son gendre, qu'il a dû certainement connaître et même fréquenter (2).

D'autre part, Joachim Patenier ne vint-il pas, selon certains de ses biographes, finir ses jours à Liège ?

Et enfin, si l'on n'a pas noté la parenté de sang, on a observé déjà la parenté des œuvres de Lombard et celles des Dinantais. Lambert Lombard n'a pas traité le paysage pour lui-même, comme l'ont fait Joachim Patenier et Henri Blès, mais on perçoit nettement chez lui l'amour de la nature et plus spécialement des sites mosans. Dans le *saint Denis portant sa tête entre les mains*, le fond de la scène représente un paysage, avec habitations rustiques, bosquets et clairières, que surplombe un rocher fantastique, couronné par une citadelle. Au loin, l'Athènes des Actes des Apôtres est figurée par Lombard comme une ville étagée sur des collines et dominée par un édifice à tour carrée qui évoque celle de Saint-Martin.

L'*Inhumation de saint Denis*, au musée de Liège, a comme fond un paysage plus horizontal et moins tourmenté : là

(1) J. Helbig, *Histoire de la peinture au pays de Liège*, Liège, 1903, p. 146.
(2) D. Lampson, *Lamberti Lombardi... vita*, éditée par J. Hubaux et J. Puraye, dans *Revue Belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art*, t. XVIII, 1949, pp. 33-78.

Pl. II. — Lambert Lombard. Saint Denis portant sa tête.
(*Musée de l'Art Wallon, Liège.*) Copyright ACL, Bruxelles.

de nouveau on aperçoit au loin, en bordure de la mer, un clocher tapi au pied d'une montagne rocheuse portant une citadelle.

Mais c'est surtout entre la *Multiplication des pains* de la galerie Benedict, à Berlin, reproduite par Friedländer, et la *Prédication de saint Jean-Baptiste*, de Blès, que le rapprochement est frappant. De part et d'autre, des rochers irréels, avec grottes, aiguilles et défilés, comme à la Roche à Bayard, et au loin, un fleuve coulant au pied de falaises à pic, dont l'aspect évoque celles de Huy, de Marche-les-Dames et de Dinant. A l'avant-plan, chez Lombard, une femme soulève son

enfant nu : avec ses cheveux en torsades, son décolleté, sa longue robe aux plis horizontaux, c'est la sœur de la Vierge de la *Sainte Famille* de Blès au musée de Bâle. C'est du reste à propos de ces deux œuvres que Friedländer, sans autre preuve documentaire, observe l'affinité professionnelle entre les deux maîtres (1).

Sans doute, une telle affinité ne prouve pas leur parenté, mais, si on la rapproche des données d'archives que nous produisons, elle les confirme et leur donne une force probante que nul ne récusera raisonnablement.

Et ainsi se trouvent résolues deux énigmes de la vie de Lombard : l'éveil d'une vocation artistique chez le jeune homme issu d'une famille plébéienne et l'affinité de son art avec celui de Joachim Patenier et de Henri Blès.

Grégoire Lombard s'établit à Liège. C'est là que vraisemblablement naquirent ses cinq enfants :

1° Lambert, le peintre, qui suivra ;

2° Grégoire, que nous avons vu relevant le métier des fèvres en 1546 ;

3° Léonard, qui fit relief, en 1532, du métier des charliers (2) ;

4° Barbe, mariée à Jean Laurent, qui releva le même métier en 1547 (3) ;

5° Anne, qui épousa Gérard delle Fontaine avec lequel elle est citée dans un relief du métier des entretailleurs en 1568 (4).

Avant d'aborder la biographie de l'artiste, il est indispensable, pour éviter les confusions commises par nos devanciers, de suivre la descendance de Jean Lombard, fils de Lambert Lombard de Tilleur et frère de Grégoire.

On sait peu de chose à son sujet, sinon qu'il tenait, en 1520, un étal de boucher au quartier d'Avroy et qu'il eut au moins trois fils :

1° Lambert, né vers 1500, boucher en Avroy, souvent

(1) Friedländer, *Altniederlandische Malerei*, *loc. cit.*
(2) Abry, Reliefs des charliers, f° 95.
(3) *Ibidem*, f° 65.
(4) Abry, Reliefs des entretailleurs, f° 81. Officialité de Liège, mambournies reg. 65, f° 45.

confondu avec le peintre (1). Il épousa, vers 1529, Marie Heuskinet dont il eut :

a) Willem, né en 1530, mort en 1563. Il habitait dans la chaussée Saint-Christophe. Il épousa une certaine Barbette qui lui donna au moins un enfant : Linette, mariée successivement à Laurent delle Naye, puis à Jean Bechet (2).

b) Jean, cité le 2 mars 1553 et en 1569. Il eut une fille, Catherine, qui épousa, par contrat du 21 avril 1574, Jacques de Verdleux dit Zuliar. Elle reçut en dot deux maisons sises hors la porte d'Avroy (3).

c) Marguerite, mariée à Jean Pietkin, (4) vraisemblablement membre de la famille des peintres Pietkin dont il sera question dans la suite (5).

d) Lambert, né en 1536. Il fut mangon à Sainte-Marguerite. Il épousa N. dont il eut un fils, Lambert, qui fit relief du métier des entretailleurs en 1573 (6). C'est vraisembleblament ce Lambert qui épousa, avant 1590, la fille du peintre Jean Pesser et d'Anne Van der Rivieren.

e) Marie, née en 1535. Elle épousa Wathieu Bechet, dont Helbig fait un gendre du peintre (7).

Rappelons ici que tous ces enfants reçurent comme tuteur en 1548, à la suite du décès de leur mère, Willem Heuskinet et Jean de Dinant.

2° Le deuxième fils de Jean Lombard de Tilleur, Servais, fut maître maçon et fut à ce titre en rapports étroits avec le peintre, son cousin. Il habitait au Pont d'Avroy. C'est au cours d'une entreprise commencée en 1536, par l'architecte Paul de Richelle — un Dinantais — que nous trouvons ces personnages

(1) Echevins de Liège, Œuvres, reg. 72, f° 304 et reg. 92, f° 88. — Abry, reg. V, pp. 187 et 231 ; reg. VII, p. 166. — Officialité de Liège, mambournies, reg. 34, f° 55.

(2) Abry, reg. VI, f°s 279 et 377. — Cour d'Avroy, Œuvres, reg. 1553-1557, f° 11 v°.

(3) *Ibidem*.

(4) Echevins de Liège, greffe Bernimolin, Convenances et testaments, 1573-1575, f° 153.

(5) Officialité de Liège, mambournies, reg. 34, f° 55.

(6) Abry, Reliefs des entretailleurs, p. 100.

(7) *Ibidem*, p. 62 et Officialité de Liège, mambournies, reg. 34, f° 55.

en contact (1). Il s'agissait de restaurer et de compléter les fortifications de la cité, gravement endommagées au cours des guerres et des luttes intestines de la fin du XVe siècle. Richelle aurait établi les plans de ces travaux. Une partie en fut confiée à Jean Renard, Laurent Dosquet et Servais Lombard. Le contrat, qui avait pour objet la construction de la grosse tour en Bèche, fut signé le 18 août 1536, entre le cardinal Erard de la Marck, les bourgmestres de la cité, les commis et députés des vinaves, d'une part, et les trois maîtres-maçons que nous venons de citer, d'autre part. Un second contrat, passé entre les mêmes parties, le 15 janvier 1537, est relatif à l'achèvement de ce secteur défensif, par l'érection d'une autre tour, derrière les Ecoliers, et d'une muraille, depuis cette tour « jusqu'à la vieille petite tour ». C'est parmi les cautionnaires des constructeurs de ces ouvrages que l'on retrouve « maître Lambert Lombard » (2). Servais Lombard contracta de nouveau, le 20 juillet 1541, pour l'achèvement d'un mur au rempart des Récollets, près de la tour qui s'élevait au voisinage de l'Ourthe (3).

La même année 1541, Servais Lombard mariait sa fille, Marguerite, à un certain David de Marche (4). Il s'agit peut-être d'un parent des peintres-verriers du même nom, dont l'un, Cornet, fils de maître Jacques de Marche, fit relief, en 1602, du métier des orfèvres (5). Parmi les témoins au contrat de ce mariage figure un Lambert Lombard, que l'on a identifié avec le peintre, mais qui était plus probablement l'oncle de la mariée, homonyme de l'artiste.

Servais Lombard avait épousé une certaine Ailid dont il eut :

a) Marguerite, l'épouse de David de Marche dont il vient d'être question.

(1) E. Fairon, *Paul de Richelle, architecte à Liège au XVIe siècle*, dans *Chronique archéologique du pays de Liège*, t. 14, 1923, p. 85. — Echevins de Liège, Obligations, reg. de 1536, f° 23.

(2) *Ibidem*.

(3) E. Fairon, *op. cit.*, dans *Chronique archéologique du Pays de Liège*, 1923, p. 87.

(4) Echevins de Liège, Convenances et testaments, 1543-1546, f° 195.

(5) J. Breuer, *Les orfèvres du pays de Liège*, dans *Bulletin des Bibliophiles liégeois*, t. XIII, 1935, n° 1043. — J. Yernaux, *L'art du vitrail au pays mosan*, dans le même bulletin, t. XVIII, 1951, pp. 161-162.

b) Jean, décédé en 1581. Il avait épousé Helwy le Berwy dont il eut cinq enfants : Helwy, Servais, Marie-Jeanne, Marie et Nicolas, tous cités dans un acte de mambournie daté de cette année (1).

c) Henri, lequel épousa Jeanne Massillon. Ils eurent quatre filles : Marie, née en 1555 ; Anne, née en 1558 ; Béatrice, née en 1562 et Jehenne, née en 1566. Henri Lombard habitait en Potiérue, paroisse Saint-Jean-Baptiste. Il fit testament le 18 mai 1567 (2).

d) Servais, marié à Jeanne de Flémalle. Rappelons qu'à la même époque vivait à Liège le peintre-verrier Renier de Flémalle, grand-père du fameux Bertholet Flémalle.

Servais fut père de cinq enfants : Servais qui épousa Catherine le Charlier, Henri, Jean, Maroie et Marguerite (3).

Nous avons vu plus haut qu'Abry consigne, à l'année 1568, en termes assez ambigus, un relief des chandelons opéré par « Henri Dame Agnès de Dinant, *ut supra*, venant de Servais Lombard, mangon, le jeune ».

3° Noël Lombard, troisième fils de Jean Lombard de Tilleur, épousa Marie, fille de Jean Walgar (4). Un Lambert Walgar, « forrier (fourreur) de Monseigneur de Liège », fit relief du métier des orfèvres de Liège en 1561 ()5.

Noël fut père de :

a) Marie, qui épousa Gillet Linar (6) ;

b) Anne, mariée à Vincent le Naiveur (7) ;

(1) Officialité, mambournies, reg. 68, f° 34.

(2) *Ibidem*, reg. 60, f° 139. — Echevins de Liège, greffe Bernimolin, Convenances et testaments, reg. 1573-1575, f° 27. — Abry, reg. VI, pp. 202, 247, 302, 461 ; reg. XIX (pêcheurs), p. 32.

(3) *Ibidem*, reg. VI, p. 461 ; reg. VII, p. 196. — Echevins de Liège, Convenances et testaments, greffe Bernimolin, 1601-1609, f° 3 et 1609-1617, f° 257. — Officialité de Liège, mambournies, reg. 59, f° 89 ; reg. 60, f° 151 v° ; reg. 84, f° 181 v°.

(4) Abry, reg. III*bis*, p. 346. — Officialité de Liège, mambournies, reg. 34, f° 55.

(5) J. Breuer, *op. cit.*, n° 340.

(6) Cour d'Avroy, Œuvres, 1553-1557, f° 11 v°.

(7) Abry, *Reliefs des charliers*, p. 129. — Cour d'Avroy, Œuvres, 1553-1557, f° 11 v°.

c) Jean, né en 1537 [1];

d) Marguerite, née en 1534, mariée à Jean Lardenois dit Closset [2].

Rappelons que ces enfants reçurent comme tuteurs en 1548, en même temps que les enfants de Lambert Lombard, mangon, et de Marie Heuskinet, Willem Heuskinet et Jean de Dinant.

* * *

Lambert Lombard, fils de Grégoire et de Jeanne-Barbe le Patenier, alias de Sart, naquit en 1505. Son portrait gravé en tête de l'opuscule de Dominique Lampson :

Lambertus Lombardus, pictor eburonensis, anno act. XLV°. MDLI reporte sa naissance à cette année.

S'il s'agit bien de lui — car on a vu qu'il avait un homonyme contemporain — il aurait épousé, en premières noces, une femme d'humble condition. Il s'agirait, peut-être, d'une fille de Léonard Florkin, de Tilleur : le 19 mars 1567, Anne de Chauveheid, veuve de l'artiste, donnera en location à Johan Thomas, de Tilleur, une maison et « tous autres héritages ayant appartenu à Léonard Florkin » [3]. Lampson nous apprend du reste que les parents du peintre étaient de pauvres gens, vivant dans une époque difficile, faisant allusion sans doute, aux tragiques événements qui avaient provoqué la destruction de Liège et de Dinant, et aux luttes intestines, dirigées contre Jean de Hornes par Guillaume de la Marck. Cette première épouse, du même âge que l'artiste, vivait encore en 1538 et son souvenir, joint à l'annonce du décès d'Erard de la Marck, contribua à hâter, d'après Lampson encore, le retour de Lombard qui, à cette date était en Italie.

Devenu veuf une première fois, l'artiste se réallia à une fille de l'orfèvre Henri Zutman et de Jeanne Massar. Il devint, par cette alliance, beau-frère de Simon Damry, commissaire de la cité en 1541, fils de Guillaume Warnier, alias Damerier ou

(1) Officialité, mambournies, reg. 34, f° 55.
(2) Abry, *Reliefs des charliers*, p. 73 (1578) ; *Reliefs des pêcheurs*, p. 13 (1567).
(3) Echevins de Liège, Obligations, reg. 45, au 19 mai 1567.

Damry, peintre-verrier dont il sera question dans la suite (1). Il perdit bientôt encore sa jeune épouse et, dès avant le 29 mai 1544, il convolait en troisièmes noces avec Anne, fille de l'orfèvre Wauthier de Chauveheid, décédé en 1533 (2).

Les biographes de Lombard lui donnent comme premier maître, sur la foi de Hamal, le peintre Jean de Meuse. Le même auteur rapporte que cet artiste passait, en son temps, pour excellent. C'était, ajoute-t-il, un philosophe célèbre, possédant une bibliothèque fort rare, versé dans les antiquités (3). Dans sa « Notice sur les œuvres d'art qui se trouvaient dans les églises de Liège en 1786 », il signale de lui un *Martyre de saint Lambert*, avec volets, sur bois, se trouvant à la cathédrale Saint-Lambert, « sous le jubé, aux petits autels ». De son côté, Abry rapporte que de Meuse « avait succédé à Laurent et à Jean de Weert jusqu'en 1525 » (4). En réalité, on ne connaît rien de bien certain sur la biographie de cet artiste. Pour notre part, nous observons qu'une famille de Meuse alias de Sur Meuse était fixée dès le XVe siècle, dans la région de Seraing, et, en 1512, nous trouvons Jehan Lambert et consorts (rappelons que les ancêtres de Lombard portaient ce nom) faisant relief, devant la cour des tenants de l'abbaye du Val-Saint-Lambert, d'une maison leur venant de Henri de Sur Meuse (5). Dès lors, si l'on observe que le romanisme de Lombard est antérieur à son voyage en Italie — nous y reviendrons plus

(1) *Ibidem.* Convenances et testaments, 1511-1518, f° 49 v°. — J. Breuer, *Les orfèvres du pays de Liège*, n°s 138 et 390.

(2) Jean Hubaux et Jean Puraye, *Lamberti Lombardi apud Eburones Pictoris Celeberrimi Vita*, dans *Revue belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art*, t. XVIII, Anvers, 1949, pp. 57-78. — M. Kuntziger, *Lambert Lombard*, Turnhout, 1920 (collection : Les Grands Belges). — Ad. Goldschmidt, *Lambert Lombard*, dans *Jahrbücher der preussischen Kunstsamlunggen*, Berlin, 1919, pp. 206-240. — J. Helbig, *Histoire de la peinture au pays de Liège*, Liège 1903, p. 155.

(3) Hamal, cité par Helbig, *op. cit.* — R. Lesuisse, *Tableaux et sculptures des églises, chapelles, couvents et hôpitaux de la ville de Liège avant la Révolution*, dans *Bul. de la Soc. des Bibliophiles liégeois*, t. XXXIX, 1956, p. 217. — Abry, *Les hommes illustres de la nation liégeoise*, édit. J. Helbig et St. Bormans, Liège, 1867. — S. Collon-Gevaert, dans *Biographie nationale*, t. XXVII, col. 205.

(4) Abbaye du Val-Saint-Lambert, reg. 4, f° 92.

(5) M. Devigne, *La première Renaissance liégeoise*, dans *An. du congrès de la Fédér. hist. et archéol. de Belgique*, Liège, 1930, t. II, p. 235.

loin — si l'on observe aussi, avec Goldschmidt, Paul Clemen et Marguerite Devigne, que c'est dans la première édition illustrée des œuvres de Vitruve, parue à Venise en 1511, dans les gravures de Marc-Antoine Raimondi et dans celles d'Agostino Veneziano, d'après Mantegna, que Lombard apprit à connaître l'art transalpin, ne serait-ce pas chez de Meuse, peut-être son parent, que le jeune artiste fut, pour la première fois, en contact avec les maîtres italiens ? Nous nous bornons à poser la question, tout en constatant que, d'après Lampson, l'éducation artistique de Lombard datait de sa prime jeunesse et que son art, tout d'étude, de science et de réflexion, est bien le reflet de celui de de Meuse, tel qu'il apparut à Abry et à Hamal.

Jeune encore, probablement avant son premier mariage, Lombard voyagea en Hollande, en France et en Allemagne. De ces pérégrinations nous ne connaissons qu'une étape : Middelbourg, en Zélande, qui est signalé, nous l'avons vu plus haut, par les sources de l'époque, comme l'un des refuges des Dinantais en exil. Lombard y fit, paraît-il, un séjour assez prolongé : Lampson nous le montre y tenant un atelier. Un humaniste de l'endroit, Michel Zagrius, secrétaire de la ville, l'ayant visité, remarqua, raconte le biographe du peintre liégeois, un solécisme, disons un anachronisme, dans une inscription sur un portrait de Didon, reine de Carthage. Il en fit l'observation au jeune artiste et en profita pour lui faire l'éloge de la science des peintres de l'antiquité, s'en rapportant au témoignage de Pline l'Ancien, le naturaliste. Il lui cita la fameuse règle relative au contour des corps et à la manière d'achever une peinture, règle empruntée aux Grecs, que Lombard ne devait jamais oublier (1). Dès cette rencontre, le peintre, conscient de son infériorité en fait d'humanisme, se mit à étudier le latin et le grec, sans grand succès d'ailleurs, car il dut toujours, pour connaître la littérature antique, recourir à des traductions. Par contre, il parvint à une connaissance de l'italien suffisante pour prendre contact, dans leur langue, avec les écrivains de la Péninsule.

(1) Jean Hubaux et Jean Puraye, *op. cit.*, p. 56. — Sur la présence de Dinantais à Middelbourg, v. DD. Brouwers, *La reconstruction de Dinant à la fin du XVe siècle*, dans *Mélanges God. Kurth*, t. 1, p. 213.

Au cours du même séjour en Zélande, Lombard rencontra les peintres Jean Gossart de Maubeuge, dit Mabuse, Jean Scorel, qui avait séjourné déjà plusieurs années en Italie, et Arnould de Beer dit Ursus, qui s'était spécialisé surtout dans l'exécution de cartons pour vitraux (1).

Jean Gossart était un enthousiaste de l'art transalpin et fut le premier, dit-on, à jeter les Hollandais dans les voies de l'italianisme. Après avoir probablement étudié la peinture à Bruges, il s'était installé à Anvers, où il avait été reçu, en 1503, comme franc maître de la gilde Saint-Luc. Entré en 1508 au service de Philippe de Bourgogne, quinzième bâtard de Philippe le Bon et grand amiral de Zélande, il avait fait la même année, le voyage à Rome à la suite de son protecteur envoyé en ambassade près du pape Jules II. Il revint à Middelbourg l'année suivante, rapportant des tableaux où il avait peint, pour son mécène, les plus beaux monuments de la Ville Eternelle. Vers 1510, on le trouve décorant le château de Suytburg, de concert avec le Vénitien Jacques de Barbari. En 1517, Philippe de Bourgogne étant devenu évêque d'Utrecht, Gossart le suivit dans cette ville, et y resta jusqu'à la mort du prélat, en 1524. Il revint dès lors à Middelbourg, où il mourut le 30 juin 1533. C'est donc entre les années 1524 et 1533 que doit se placer le séjour de Lombard en Zélande et, comme on le trouve à Liège en 1529, 1530, 1532 et 1533, son voyage doit se fixer plus probablement entre 1525 et 1528. Cette rencontre du peintre liégeois avec le maître hennuyer, auquel son séjour en Italie avait conféré un prestige considérable, ne dut qu'augmenter chez Lombard le culte de l'art transalpin, culte qui, à certains égards devait lui être fatal. Gossart, comme Quentin Metsys et Bernard van Orley, ses confrères anversois, furent aussi des admirateurs des œuvres antiques et italiennes, mais leur admiration ne fut pas une idolâtrie : leur personnalité

(1) Sur Jean Gossart, v. Friedlander, *op. cit.*, t. VIII, p. 9. G. Marlier, *La peinture au XVIe siècle*, dans Fierens, *L'Art en Belgique*, Bruxelles, 1939, p. 215. — Sur Jean Scorel, v. Friedlander, *op. cit.*, t. XII, pp. 118-151 et t. XIV, p. 129. — Sur Arnould de Beer, né à Anvers en 1490, mort en 1542, v. C. Van Mander, *Le livre des peintres*, traduit par H. Hymans, Paris, 1884, pp. 66 et 210.

était assez forte pour qu'ils restent eux-mêmes. Lombard, nous le verrons plus loin, par manque de traditions peut-être, sans doute aussi par suite de l'éblouissement irréfléchi provoqué par l'art transalpin sur un nouveau venu dans le monde artistique, ne saura pas refréner son enthousiasme, et une grande partie de son œuvre — ses tableaux et ses dessins historiques et allégoriques — manquant d'originalité, porteront l'empreinte de cette sujétion.

De son voyage en Allemagne, Lombard rapporta des dessins, entre autres un croquis représentant un bas-relief du monument romain d'Igel, près de Trèves, croquis conservé aujourd'hui au musée de l'Art wallon à Liège. Certains biographes de l'artiste ont conjecturé que, au cours de ce voyage, il aurait rencontré Albert Dürer et même que cette visite aurait été le but de son déplacement (1).

Si cette conjecture devait être admise, ce voyage de Lombard serait antérieur au 6 avril 1528, date de la mort de Dürer. Les biographes du maître allemand sont du reste muets sur cette rencontre et son journal n'y fait aucune allusion. Mais il est hors de doute que, dès longtemps avant sa mort, la renommée de Dürer avait pénétré dans les cercles artistiques liégeois.

Lors de son voyage aux Pays-Bas, l'artiste avait par deux fois foulé le sol de la principauté : une première fois, au début d'octobre 1520, Dürer avait quitté Anvers, où il séjournait, pour se rendre au sacre de Charles-Quint à Aix-la-Chapelle en passant par Maastricht ; une seconde fois, en juillet 1521, lors de son retour d'Anvers à Nuremberg (2).

D'autre part, au cours de même séjour à Anvers, Dürer y avait rencontré Joachim Patenier, avec lequel il s'était lié d'amitié au point de lui emprunter son aide et ses couleurs et d'assister à ses noces avec Jeanne Neyts. Lombard qui, se rendant à Middelbourg, dut aussi passer par la métropole et sans doute y visiter son parent, ne put manquer de l'entendre

(1) J. Helbig, *Lambert Lombard*, dans *Bulletin de la Commission Royale d'Archéologie de Belgique*, t. XXXI (1892), p. 386.

(2) Sur le voyage d'Albert Dürer aux Pays-Bas, v. surtout Thausing, *Albert Dürer*, pp. 417 et sv.

souvent parler d'un maître de génie avec lequel il était, sinon en relations directes, du moins en communion d'idées.

Quoi qu'il en soit, Lombard, s'il faut en croire Hamal, était à Liège en 1529, année en laquelle il aurait décoré le chœur de l'église Saint-Paul. Il y aurait exécuté en fresque une *Descente de Croix* et des scènes de la vie du Christ qui furent découvertes en 1817 (1).

L'année suivante, l'artiste peint une *Cène* qui figura à l'exposition de Liège en 1905 et qui provenait de la collection Weyer à Cologne. Sur une des fenêtres du Cénacle, dont les chassis sont décorés d'ornements en style Renaissance, se trouvent deux médaillons, sur lesquels on lit : *Anno 1530.* Cette date est couverte en partie par des figures d'apôtres. Ce tableau est donc une œuvre de jeunesse du peintre, qui reprendra le sujet dans la suite. L'œuvre eut du reste un certain succès : Golzius la mit en gravure en 1585, avec quelques variantes. J'ai, d'autre part, publié des extraits du testament de l'orfèvre Martin du Vivier, qui, en 1578, légua à sire Mathias, chanoine de Saint-Materne à la cathédrale Saint-Lambert, « ung tableau avec molures de boix, où qu'il y a la Cène de Jésus-Christ, avec les douze apostres, qui est de la science maistre Lambert Lombard » (2). Il est donc étrange que cette œuvre, signalée par des témoins pour ainsi dire contemporains, ait été écartée du catalogue des œuvres de l'artiste par les critiques modernes, notamment par Friedlander.

En 1532, Lombard polychrome un crucifix sculpté par « maître Balthasar », probablement Balthazar dit Baltus de Richelle, pour l'église Saint-Séverin en Condroz (3).

En 1533, nous trouvons un peintre Lambert, probablement

(1) J. Helbig, *Histoire de la peinture aux bords de la Meuse*, Liège, 1903, p. 160. Abry attribue à Lombard une Cène, grandeur naturelle, qui se voyait encore de son temps « sur les murailles de la « croisade de Saint-Paul ». — *Ibidem*, p. 161.

(2) *Catalogue de l'exposition d'art ancien*, Liège, 1905, nº 1030. — J. Yernaux, *Les grands orfèvres liégeois du XVe au XVIIe siècle*, dans *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège*, t. XXXIV, 1948, pp. 39-80.

(3) Peut-être un parent de l'architecte Paul de Richelle. Sur le crucifix de Saint-Severin, v. T. Gobert, *L'église Saint-Severin en Condroz, Restauration au XVIe siècle. Notes historiques et économiques*, Liège, 1912, p. 11.

notre artiste, œuvrant à la collégiale Saint-Denis. Les comptes de cette église pour cette année portent :

Solvi pro pictura tabuleti altaris sancti Nicolai et, au folio suivant : *Solvi Lamberto pictori, ultra III quos prius habuit ad computum tabuleti, C flor. Solvi per discomputum Dni L. solutos eidem Lamberto, ultra C florenos prius solutos, XII floren.* »

On notera l'importance des sommes payées à l'artiste, importance qui implique celle de l'œuvre elle-même. On observera aussi qu'aucun peintre du nom ou du prénom Lambert ne reparaît, dans les comptes de la collégiale, avant 1551. Dès

Pl. III. — Lambert Lombard.
Inhumation de saint Denis.
(*Musée de l'Art Wallon, Liège.*) Copyright, ACL, Bruxelles.

lors, il nous paraît que l'on doit dater de 1533 l'exécution, par Lombard, des six volets du retable de Saint-Denis, que Goldschmidt et Friedländer placent en 1536 et même en 1537 (1).

De 1533 encore, datent deux dessins : deux hommes drapés appuyés contre un arbre et un homme lisant (2).

C'est en cette année aussi que Helbig place le voyage de Lombard en Allemagne, « où l'attirait, écrit-il, la célébrité d'Albert Dürer », oubliant que le grand maître allemand était mort depuis cinq ans. Helbig se base ici, pour établir sa chronologie, sur une note du baron de Crassier, en marge du dessin du monument d'Igel, alors dans sa collection : *Insignem hanc monumenti Eigel partem, propria Lamberti Pict(oris) celeb(errimi) manu a 180 annis delineatam, curioso lectori non ingratam apponi curavit libri possessor G. B. de Crassier. 1713.* » Mais en l'absence de références précises, rien n'empêche de croire que le baron de Crassier a estimé l'âge de son dessin en chiffres ronds et, en tout cas, les deux siècles ou presque qui le séparent des faits enlèvent, à notre avis, toute certitude à son observation. D'autre part, nous avons vu plus haut que le voyage de Lombard à Middelbourg, que Helbig et d'autres donnent comme postérieur au voyage en Allemagne, est en tout cas antérieur à 1533 (3).

Le 18 août 1536, étant dans la cité, le peintre s'engage à verser la caution exigée de Servais Lombard, son cousin, pour la construction de la tour en Bèche (4).

La même année, il aurait décoré les voûtes de l'église Saint-Jacques (5).

Le 5 janvier 1537, il cautionne de nouveau une entreprise de Servais Lombard (6).

(1) Collégiale Saint-Denis, reg. 598 an. 1533. — Friedländer, *op. cit.*, p. 157. — A. Goldschmidt, *op. cit.*, p. 218.

(2) J. Helbig, *Lambert Lombard*, dans *Bull. de l'Acad. Royale d'Archéol.*, t. XXXI, 1892, p. 6.

(3) V. ci-dessus, p. 281.

(4) Echevins de Liège, Obligations, reg. de 1536, f° 33. — Cfr. E. Fairon, *L'architecte Paul de Richelle*, dans *Chronique archéol. du pays de Liège*, 1923, p. 87 et Gobert, *Liège à travers les âges*, t. III, p. 600.

(5) Helbig, *Histoire de la peinture aux bords de la Meuse*, p. 162.

(6) E. Fairon, *op. cit.*, p. 87.

Le 21 août suivant, s'ouvre une étape importante dans la carrière de l'artiste : envoyé par le prince-évêque de Liège, Erard de la Marck, il part pour Rome, dans la suite du prélat anglais Reginald Pole.

* * *

Il est hors de doute que le voyage d'Italie était depuis longtemps dans les vœux de Lombard. Les peintres qu'il avait pu rencontrer, au cours de ses premières pérégrinations, notamment Jean Gossart, Arnould de Beer et Jean Scorel, lui avaient vanté assurément les beautés des œuvres antiques et contemporaines qu'ils avaient eux-mêmes admirées lors de leurs séjours au delà des Alpes. D'autre part, les subventions d'Erard de la Marck et l'admission de l'artiste dans la suite d'un prélat bien en cour, tant dans les républiques italiennes que dans la Ville Eternelle, devaient lui faciliter l'accès de bien des palais célèbres et de bien des peintres de renom.

A Liège, la paix intérieure ayant été rétablie par le traité de Donchéry (5 mai 1492) et la neutralité de la principauté dans les conflits extérieurs ayant été proclamée par les souverains de France et des Pays-Bas, le prince-évêque Erard de la Marck avait inauguré, en 1505, un règne qui devait être des plus brillants. Gagné aux idées et aux goûts de la Renaissance, il était l'un des correspondants d'Erasme et avait pris comme secrétaire le fameux helléniste Jérôme Aléandre. Dès 1526, il jetait les fondations du palais épiscopal, à peine achevé en 1538, qui devait, avec la cathédrale Saint-Lambert, sa voisine, former le groupe architectural le plus imposant de la vallée mosane. En même temps, Erard achevait la basilique Saint-Martin et la collégiale Saint-Paul et rebâtissait l'abbatiale de Saint-Jacques, « ce joyau de l'architecture gothique expirante ».

Le gros œuvre de ces édifices était donc terminé lors du départ de Lombard pour l'Italie. Mais il leur manquait l'ornementation intérieure, le mobilier, les revêtements en marbre, la décoration des murs et des plafonds, et c'est à l'Italie, comme le rapporte Lampson, que le prince avait songé à en demander les modèles. « J'ai vu, écrit Heusy, dans une lettre du

23 juillet 1771, par les mémoires de sa famille, qu'Erard avait envoyé à Rome les dimensions de deux galeries du palais de Liège pour y assortir les peintures, les statues et les vases antiques qu'il avait donné commission d'y acheter. Sa mort avant d'avoir reçu cette collection, la laissa au pouvoir de ses héritiers, qui les firent revendre sur les lieux et dont la majeure partie passa dans les amas prodigieux que les grands ducs de Toscane commençaient dès lors à amasser (1). »

D'autre part, Reginald Pole, que l'artiste liégeois allait suivre au-delà des Alpes, était un personnage de premier plan. Né en 1500, il était le fils de Richard Pole et de Marguerite Plantagenet. Le premier était cousin germain du roi Henri VII ; la seconde, était fille du duc Clarence, apparenté également à la famille royale. Cadet de famille, Reginald avait embrassé l'état ecclésiastique après avoir reçu une parfaite éducation d'humaniste, à Sheen, tout d'abord, à l'école des Chartreux, puis à Oxford et à Padoue, où il avait séjourné de 1521 à 1526. En cette année même, Henri VIII entreprenait de répudier sa femme, Catherine d'Aragon, pour épouser Anne de Boleyn. Pole ne désirant pas être mêlé à cette affaire, partit pour Paris où il passa l'année 1530. Revenu en Angleterre et sollicité de nouveau par le roi, il se retira à Sheen et de là, en 1532, partit pour Avignon, puis pour Venise d'où il gagna Padoue et s'y installa (2).

Entretemps, à Londres, le divorce du roi avait été prononcé et son nouveau mariage célébré. C'est alors que Henri VIII, désireux de faire approuver sa conduite par un prélat en renom, donna ordre à Pole de déclarer publiquement son opinion à ce sujet. Celui-ci répondit par la publication d'un mémoire *De Unitate*, dans lequel il attaquait violemment tant le divorce et le mariage du monarque que ses crimes et notamment le martyre du chancelier Thomas More. Le roi eut connaissance

(1) Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVIe siècle*, p. 121.

(2) Sur la vie du cardinal Pole, v. Dom Reginald Biron et Jean Barennes, *Un prince anglais cardinal-légat au XVIe siècle, Reginal Pole*, Paris, s. d. et Ange-Marie Quirini, *Epistolarum Reginaldi Poli... et aliorum adipsum*, 5 vol., Brescia, 1744-1757.

de ce réquisitoire en 1536, alors qu'Anne de Boleyn venait elle aussi d'être exécutée. Il temporisa, fit mine même d'accepter les reproches de Pole et l'invita à rentrer en Angleterre. Pole, qui savait à quoi s'en tenir quant à la bonne foi de son royal cousin, se garda bien de commettre cette imprudence.

La même année du reste, le Pape Paul III l'appelait à Rome et bien qu'il ne fût pas prêtre, lui accordait le chapeau de cardinal. Peu après, désireux malgré tout d'éviter le schisme du roi et de la nation anglaise, le pontife conférait à Pole le titre de légat et l'envoyait aux Pays-Bas et en Angleterre. C'est au cours de cette périlleuse mission que le prélat, rebuté en France et aux Pays-Bas, obtint l'hospitalité auprès d'Erard de la Marck. Il arriva à Liège le soir du 27 mai 1537, et fut reçu avec les honneurs dus à son titre par les bourgmestres, le clergé et les corps de métiers. Le prince-évêque lui fit don d'une somme de 3000 florins et lui réserva un appartement au palais épiscopal. Néanmoins la haine du roi d'Angleterre poursuivit le prélat jusque dans la Cité Ardente et il y reçut un jour la visite d'un certain William Vaughan, un sicaire au service du monarque, que sa charité finit par désarmer. Au courant de l'insuccès de sa mission et des dangers qu'il courait, Paul III rappela alors son légat à Rome, lui conseillant la route d'Allemagne, où le prince Ferdinand, frère de l'empereur, avait accepté de veiller à sa sécurité. C'est ainsi que, le 21 août 1537, Reginald Pole et, à sa suite, Lambert Lombard, quittaient Liège pour gagner la Ville Eternelle.

On n'a pas assez souligné, croyons-nous, la bonne fortune qu'Erard de la Marck avait ménagée à son protégé en le faisant admettre parmi les gens du prélat anglais. Ce geste d'un mécène clairvoyant devait éviter au jeune artiste les amères déceptions qui accablèrent tant de ses confrères dans la Ville Eternelle. Van Mander, qui les avait éprouvées, les rappelle avec amertume dans son *Grondt der Edel vrij Schilderconst* : « Au lieu des entreprises rêvées, des succès escomptés, le jeune peintre arrivant à Rome doit accepter une place secondaire dans les travaux où il parvient à se faire admettre : peindre des paysages à fresques, le long des frises, dans des encadrements

de grotesques. La raison en est péremptoire : le jugement des Italiens est sans appel : les Flamands (entendons par là tous les artistes de chez nous) sont habiles dans ce genre, incapables par contre de traiter la figure.... » Van Mander, malgré sa répugnance, doit peindre à Rome des paysages à fresques, pour différents cardinaux. Les Flamands essayaient, il est vrai, de créer quelque composition religieuse pour l'une des nombreuses églises de la ville, afin d'avoir la satisfaction de placer une œuvre bien en vue, dans la capitale de l'art. Mais c'était là une ambition commune à tout jeune peintre arrivant à Rome et l'abondance de l'offre rendait dérisoire la rémunération : une croûte de pain, Souvent hélàs, la situation faite à l'artiste du Nord était plus grave, lorsque le pape et, à son exemple, les cardinaux et les seigneurs, suspendaient les travaux importants, étaient absorbés par les préoccupations étrangères à l'art. Quand Van Mander parvint à Rome, ces mauvais jours étaient d'hier ; l'amer souvenir en restait vivant chez les compatriotes dont il reçut les confidences. Que pouvait espérer l'étranger lorsque les artistes italiens étaient obligés de quitter Rome ? A quoi pouvaient prétendre les jeunes, joyeux mais imprévoyants Flamands, si facilement sollicités par Bacchus ? Une ressource leur restait : reprendre le petit panneau de cuivre sur lequel ils avaient si souvent peiné dans l'atelier de Flandre, durant les longs mois d'hiver ; se courber sur la table pour le minutieux travail, comme le tisserand sur le métier ; reprendre par douzaines les Madones, les saints et saintes habituels, avec la désespérante monotonie des mêmes traits du nez, de la bouche, les mêmes plis des manches et des vêtements. Déchéance profonde, car que pouvait-on apprendre à pareil travail ? « Rien, note amèrement Van Mander, autant faire le tisserand.» Et ce gagne pain lui-même n'était pas toujours assuré (1).

Grâce donc à la sage prévoyance d'Erard de la Marck, ces déboires furent épargnés au jeune Lombard. Dès son arrivée dans la péninsule, il put mesurer la bonne fortune qu'était pour lui le patronage du prélat anglais.

(1) M. Vaes, *Mathieu Brill*, dans *Bulletin de l'Institut historique belge à Rome*, t. VIII, 1928, p. 290.

Au cours de leur voyage vers Rome, ils rencontrèrent deux personnages qui étaient sinon artistes eux-mêmes, du moins de parfaits connaisseurs : Bartholomé Stella de Brescia, gentilhomme qui fit dès lors partie de la maison de Reginald Pole, et Aloys Priuli, frère du doge de Venise, qui s'était lié d'amitié avec Pole dès 1532. Devenu cardinal et archevêque de Cantorbury, celui-ci devait le ramener à sa suite en Angleterre, en 1554 (1).

Ces éminents compagnons distinguèrent bientôt le talent de Lombard. Priuli notamment, au dire de Lampson, qui vécut plusieurs années avec lui dans la maison du prélat, déclara n'avoir jamais vu de peinture, sortie de la main d'un étranger, aussi parfaite que le tableau exécuté par l'artiste liégeois à Rome d'après le dialogue de Cébès (2).

Imbu du culte de l'antiquité, Lombard admira sans doute les peintres italiens de l'époque, notamment Raphael d'Urbin, Le Titien, Mantegna, Michel-Ange et Baccio, mais ce furent surtout les anciens qui le captivèrent. Il affirmait, écrit Lampson, qu'il y a plus de fruit dans l'imitation d'une seule statue antique que dans celle de toutes les œuvres modernes. Et comme Mantegna s'était fait le propagateur de l'art antique, c'est à lui qu'il voua un culte particulier. Toutefois son enthousiasme ne l'empêcha pas de discerner les faiblesses des anciens, faiblesses accentuées du reste dans les reproductions de leurs œuvres : la rigidité, la dureté, la sécheresse. Et il est curieux de constater ici que son sens esthétique n'empêcha pas Lombard de tomber, tout au moins dans ses tableaux d'histoire, dans les mêmes défauts.

Après avoir visité Padoue, où Reginald Pole s'était créé, au cours de son premier voyage, de nombreuses relations et où le peintre liégeois put admirer l'art de Mantegna, notamment à l'église des Augustins, le groupe s'achemina vers Florence. Cette étape s'imposait et par sa situation sur la

(1) Dom R. Biron et Jean Barennes, *op. cit.*, p. 67.

(2) Le tableau qui servit de modèle à Lombard, était une allégorie sur *la vie humaine et la conquête du salut*, faussement attribuée à Cébès de Thèbes, qui figure dans le Phédon de Platon. — V. Jean Hubaux et Jean Puraye, *op. cit.*, p. 56.

route de Rome et plus encore par l'attrait des trésors artistiques qu'y avaient rassemblés les Médicis. C'est là sans doute que nous devons placer la rencontre de Lombard et du peintre florentin Francisco dei Rossi, dit Salvati, qui, âgé de vingt-huit ans seulement, avait déjà acquis dans son art une renommée considérable (1).

L'étape suivante, Arezzo, patrie et résidence habituelle de Giorgio Vasari, marqua sans doute, pour les deux artistes, le début d'une amitié qui devait survivre au séjour de Lombard dans la péninsule.

Enfin, après six semaines d'un voyage certainement pénible, malgré les facilités créées au groupe en considération de la personnalité qui le dirigeait, on arriva en vue de Rome.

Lampson ne nous a pas dit quels furent les sentiments de l'artiste liégeois au spectacle de la Ville Eternelle. Mais on devine son émotion lorsque, parvenu au terme d'un pélerinage dont il avait rêvé depuis sa jeunesse, devant la grande cité qui était pour lui autant et plus que le centre du monde chrétien, le centre artistique et le guide attitré de tous les adeptes du culte de la beauté plastique, il promena ses regards sur l'enceinte aux trois cents tours qui courait sur les collines aux lignes moelleuses et que les dômes des palais et des églises dépassaient par endroits, profilant leurs claires silhouettes sur le bleu foncé du ciel d'Italie.

Rome était loin cependant de présenter alors l'aspect grandiose qu'elle a revêtu à l'époque moderne. N'oublions pas que dix ans auparavant, en 1527, la ville avait subi toutes les horreurs et toutes les destructions d'un sac où les Allemands et les Espagnols de Charles-Quint avaient dépassé en cynisme et en cruauté les Visigoths d'Alaric. Avec ses murs crénelés, aux tours carrées, ses ruines, ses terrains vagues, ses cultures et ses vignes, elle avait conservé, dans ses grandes lignes, sa physionomie médiévale. Montaigne, qui la visita en 1580, la vit encore sous ces mêmes traits, malgré les édifices nombreux et

(1) Sur Franscisco dei Rossi dit Salvati (1510-1563), v. VASARI, *Vie des peintres, sculpteurs et architectes*, tradiuction L. LECLANCHE, t. IX, Paris, 1842, pp. 94-134.

imposants dont l'avaient dotés entretemps des papes comme Jules II et Grégoire XIII. Alors encore, la route de Florence, l'actuelle Via Nomentana, débouchait dans Rome par une artère plus resserrée qu'aujourd'hui mais qui suffisait cependant au déploiement des cortèges. Elle descendait vers le Tibre, projetant en tous sens un dédale de ruelles où, vers le droite surtout, se concentrait l'animation et commençait à se dessiner le plan de la ville moderne. Déjà en 1538, la masse imposante de Sainte-Marie-Majeure, le donjon du Belvédère, les tours de San Giovani de Florentini et celles, en construction, de Saint-Louis-des-Français surgissaient au milieu des verdures et des maisons basses. Quelques vieux palais faisaient des taches claires aux flancs du Monte Cavallo et des autres collines (1).

Lors du séjour de Lombard, une foule de quartiers de Rome présentaient du reste l'aspect de chantiers de construction. Tel était notamment celui du Vatican, où Innocent VIII avait entrepris de remplacer l'antique basilique et la résidence des papes par une série d'édifices qui allaient devenir, au cours des siècles, le groupe architectural le plus majestueux du monde, mais dont l'ensemble ne se dessinait pas encore. Le plus important de ces monuments, Saint-Pierre, élevait lentement sa coupole dont d'interminables controverses retardaient l'achèvement.

Mais dès que l'on quittait le Borgo et les abords du palais pontifical, on ne trouvait plus que paysages mélancoliques où, des jardins, des broussailles et des hautes herbes, surgissaient à chaque pas les ruines de la Rome antique. Sur le Forum même, les chèvres circulaient, broutant l'herbe entre les colonnes renversées, d'où le nom de Monte Caprino que portait alors l'endroit qui avait accueilli, avec la pompe que l'on sait, les légions victorieuses et où Cicéron avait prononcé les Philippiques et les Catilinaires.

Un touriste moderne regretterait de trouver dans un tel état la ville qu'il est venu visiter. Tel ne dut pas être le sentiment de Lombard. Il avait dès longtemps souhaité de pouvoir

(1) Sur l'aspect de Rome vers 1540, v. Gonzague Truc, *Léon X et son siècle*, Paris, Grasset, 1951, pp. 91 et sv.

contempler avant tout les œuvres antiques : le territoire de Rome lui en offrait à chaque pas. Lampson nous le montre parcourant la ville, la plume à la main — c'était là son instrument favori — et dessinant inlassablement statues et bas-reliefs.

Quelques croquis seulement, exécutés par l'artiste, au cours de ces pérégrinations, ont survécu et sont aujourd'hui dispersés dans nos collections publiques et privées :

Hercule et le lion de Némée,

Appolon et les Muses,

Diogène et l'école d'Athènes,

Adam et Eve chassés du Paradis,

Sainte Cécile,

Sainte Famille.

A ces dessins, relevés par Mme Crick-Kuntziger, on doit ajouter ceux que Helbig avait pointés dans la collection d'Arenberg et qu'il décrit comme suit :

Un torse d'après un marbre antique,

Une figure féminine, acéphale, drapée,

Un croquis au trait du *groupe de Laocoon,*

Deux grandes études à la sanguine, en grand format, très soignées, dont l'une porte cette note, de la main de Lombard : *Semele statua di marmo al Jardinio del Cardinal Coesis in Roma.*

Enfin un autre croquis représentant *trois figures drapées,* qui se trouvent près d'une statuette posée sur un socle, où l'on voit, en bas-relief, la louve allaitant Romulus et Remus, avec les mots suivants : *De l'arc de Constantin à Rome.*

* * *

Lombard, qui avait laissé à Liège sa jeune femme et peut-être des enfants, n'avait vraisemblablement pas projeté de séjourner longtemps en Italie. Néanmoins il est certain que son retour

fut hâté par suite d'une nouvelle qui dut parvenir à Rome dès le printemps de l'an 1538, celle de la mort d'Erard de la Marck, survenue le 16 février. Le décès du prince-évêque de Liège, cardinal de l'église romaine, dut, en effet, être assez rapidement connu au Vatican, dont les *cursores* parcouraient les pays occidentaux et ne mettaient guère plus d'un mois pour effectuer le voyage Liège-Rome. D'autre part, sous l'émotion encore de l'annonce de cet événement, Lombard recevait d'un ami — un personnage important sans doute — une lettre qui lui faisait grandement espérer que, s'il rentrait dans sa patrie, il n'y serait pas moins bien traité par le successeur du prince-évêque défunt qu'il ne l'avait été par Erard lui-même. Le correspondant du peintre pouvait se croire autorisé à lui donner ces assurances du fait que Corneille de Berghes avait été désigné dès 1529 comme successeur du prince-évêque. A l'encontre de l'opinion traditionnelle, nous sommes donc porté à croire que Lombard revint à Liège vers l'automne de l'année 1538 et non en 1539 ou 1540 (1). Si l'opinion de Goldschmidt et de Friedländer quant à la date des volets de Saint-Denis, *l'Arrestation de Jésus*, *l'Ecce Homo* et *l'Annonciation* était admissible, cette question serait définitivement résolue, mais les extraits de comptes de la collégiale que nous avons donnés plus haut et leur mutisme absolu touchant le peintre Lambert, jusqu'en 1551, infirment péremptoirement, selon nous, l'opinion des critiques allemands. Sans doute, il nous faudra attendre l'année 1540 pour constater la présence de l'artiste dans sa ville natale, mais il y a d'autres lacunes de même durée dans son *curriculum vitæ*. D'autre part, on comprend que, de retour à Liège, il ait été accaparé par les arrangements consécutifs à sa mission en Italie et peut-être par la mort de sa femme. Cette rentrée au pays, dans un foyer peut-être désolé et où il avait perdu, dans la personne d'Erard de la Marck, un protecteur que, malgré les assurances de l'ami anonyme qui l'avait rappelé, il savait irremplaçable, ne dut pas être exempte d'une profonde mélancolie.

(1) Notre conjecture est confirmée par la biographie de Frans Floris qui, de l'avis général, fréquenta l'académie de Lombard de 1538 à 1540.

Mais l'artiste n'était pas de nature à se laisser abattre. Il revenait du reste nimbé du prestige d'ambassadeur de l'art italien, antique et moderne, vers lequel, au pays mosan comme ailleurs, se tournaient de plus en plus les admirateurs de la beauté plastique. Il revenait aussi avec un talent affiné par le contact des grands maîtres de la Péninsule et avec une expérience doublée d'un prosélytisme d'où allait sortir son académie.

L'Académie

A vrai dire, malgré la mort d'Erard de la Marck, quand Lombard revint à Liège, la conjoncture, au point de vue artistique, se présentait sous un aspect assez favorable. Attirés par la renommée d'un prince bâtisseur, ami des arts, peintres de tableaux et de vitraux, architectes et sculpteurs, orfèvres et brodeurs, certains de trouver dans la cité une clientèle à même de les faire vivre, s'étaient donné rendez-vous dans la ville renaissante. Parmi les premiers, Martin Gilles, fils d'Antoine Claudel, originaire de Gand, achevait une carrière dont la perte de ses œuvres ne permet malheureusement pas d'évaluer la fécondité (1) ; les Hardy inauguraient une lignée qui devait porter l'art liégeois jusqu'au delà des Pyrénées ; les Damry, les Pietkin, les Pesser, tous parents du maître, allaient pendant plus d'un siècle, fournir les uns et les autres, des adeptes de talent à l'art du pinceau. Autour de ce noyau, se groupaient Lambert Zutman, beau-frère de Lombard, Jean de Ramet, Henri d'Esneux, Pascal Baelen, Jean de Bologne, Lambert Bottin, Corneille Cort, Pierre Dufour, Jacques Libermé, Gilles delle Pérye, sans compter les maîtres du vitrail, les Van Halle, les Dellepierre, les Hulpermans, les de Marche et autres dont les noms révèlent souvent des étrangers

(1) J. Yernaux, *Antoine Cautel de Gand et son fils Martin, peintres à Liège au XVe et au XVIe siècle*, dans *Revue belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art*, Anvers, 1948, t. XVII, pp. 23-40. — J. Yernaux, *L'Art du vitrail au pays mosan*, dans *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. XVIII, 1951, pp. 153-168.

attirés par l'éclat du foyer artistique qui brillait au sein de la cité des princes-évêques.

L'idée de Lombard de créer une académie à Liège s'explique donc aisément. On doit dire du reste que, si des circonstances locales favorables firent surgir le projet, les souvenirs que l'artiste rapportait d'Italie lui dictèrent en quelque sorte la réalisation. Jamais la péninsule n'avait oublié les académies antiques dont elle avait hérité de la Grèce. Dès la fin du XVe siècle, Léonard de Vinci avait fondé celle de Milan, dont il confia la direction à Giovanni Antonio Boltraffio, lors de son départ pour Florence, en 1499. Vers 1522, Jean Scorel, créé par Adrien VI, son compatriote, intendant du Belvédère, rassemblait les artistes au Vatican, dans des réunions où chacun exposait ses théories et discutait celles de ses confrères. Dans la seconde moitié du siècle, ces académies allaient se multiplier : en 1561, Vasari, l'ami de Lombard, en fondait une à Florence. Fontana ouvrit, peu après, à Bologne, une école dont les Carrache, Tiarini et Denis Calvaert, d'Anvers, furent les premiers élèves. Peu après, Zuccaro inaugurait celle de Rome, à peu près au moment où le cardinal Fréderic Borromée ouvrait celle de Milan. Lombard fondant la sienne à Liège en 1538, ne faisait donc que suivre un courant déclenché en Italie depuis presqu'un demi-siècle (1).

Sans doute, l'école du jeune maître fut-elle plus modeste que celle des Carrache, par exemple, où les trois professeurs, entourés de philosophes, de médecins, de naturalistes, de grammairiens, et de poètes, enseignaient la littérature, les sciences, l'anatomie, le dessin et la peinture, en s'aidant de maquettes et de moulages pris sur des originaux qui étaient parfois des cadavres humains.

Il est remarquable cependant que l'enseignement de Lombard, tel que nous le révèle Lampson et tel qu'il est permis de l'observer à travers les œuvres mosanes de la seconde moitié du XVIe siècle, ait porté sur la sculpture, l'architecture, la

(1) Sur les académies italiennes au XVIe siècle : Michele Maylender, *Storia delle Academie d'Italia*, avec répertoire par G. Gabrieli, dans *Academie e Bibliothece d'Italia*, t. X, 1936, pp. 77-99.

gravure, la miniature, l'archéologie et la numismatique, tout en réservant la première place au dessin et à la peinture.

Les deux premiers disciples du maître, Frans Floris et Willem Key, furent dignes de lui. Né a Anvers en 1516, le premier avait étudié le dessin chez son père, un sculpteur de pierre. Vers l'âge de vingt ans, il vint à Liège et y suivit, de 1538 à 1540, les leçons de Lombard. A son retour à Anvers, en 1540, il fut inscrit comme franc-maître dans la gilde Saint-Luc. Cet attrait de la nouvelle académie et cette carrière rapide du jeune Floris prouvent combien, dès son retour d'Italie, la renommée du maître liégeois s'était propagée. Rien d'étonnant d'autre part, que le jeune anversois, enthousiasmé sans doute par ce que son professeur lui en avait appris, ait lui-même entrepris bientôt le voyage au-delà des Monts. Il y séjourna jusqu'en 1547. Il assista, le 25 décembre 1541, avec son frère Corneille, à l'inauguration du *Jugement Dernier*, de Michel-Ange, à la chapelle Sixtine. Il en garda un souvenir poignant qui se révèle dans sa *Chute des Anges*, au musée d'Anvers. Il s'arrêta à Venise aussi, où les artistes accordaient au coloris et au mouvement une place prépondérante. Ses préférences allèrent au Tintoret, à qui il emprunta son sens de la composition et de la couleur (1).

Revenu à Anvers, Floris ouvrit à son tour une école que fréquentèrent, au témoignage de Van Mander, cent-vingt élèves (2).

Comme celle du maître liégeois, l'esthétique de Floris est double. Excellent portraitiste, son idolâtrie pour les antiques le rend, dans ses tableaux d'histoire, froid et raide. Son *Jugement dernier*, au musée de Vienne, rappelle notamment, par une certaine dureté des lignes, et l'attitude figée des personnages, la manière de Lombard dans les volets de Saint-Denis.

Willem Key fut à Liège en même temps que Floris, comme nous l'apprennent Lampson et Van Mander (3). D'origine hol-

(1) Dora Zuntz, *Frans Floris*, Strasbourg, 1929. — P. Fierens, *L'Art flamand*, Paris, 1945, p. 76. — Eug. Fromentin, *Les maîtres d'autrefois*, p. 37.
(2) P. Fierens, *op. cit., loc. cit.*
(3) P. Fierens, *op. cit.*, p. 75.

landaise, Key doit être vraisemblablement identifié avec le Willem de Bréda qui, en 1570, était apprenti chez Pierre Coecks. C'est lui, en tout cas qui, en 1550, fut doyen de la gilde d'Anvers, succès qui fait honneur à ses premiers maîtres. Comme eux, il devait traiter au cours de sa courte carrière, le portrait et les sujets, pour lors favoris, d'histoire religieuse : *Descente de Croix*, *Sainte Famille*, *Sainte Anne*. Alors qu'il peignait l'effigie du célèbre duc d'Albe, il aurait appris, selon Van Mander, qui semble du reste en douter, la condamnation à mort des comtes d'Egmont et de Hornes, et il en aurait été tellement frappé qu'il mourut le jour même de leur exécution (5 juillet 1568) (1).

Vers 1545, un autre jeune artiste, appelé lui aussi à une belle carrière, s'en vint à Liège fréquenter l'académie de Lombard. Hubert Goltzius, peintre, graveur et surtout numismate, était né à Venloo le 30 octobre 1526. Lampson insiste particulièrement sur la part prise par Lombard dans sa formation comme peintre et numismate ; il va jusqu'à écrire que c'est au maître liégeois que les Belges doivent leurs progrès dans la numismatique. Goltzius rendit du reste hommage à son ancien professeur. On ignore la durée de son séjour à Liège. Il vécut à Anvers, où il se maria, puis à Bruges, où il mourut le 24 mars 1583. Entretemps, il avait parcouru la France, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, d'où il rapporta la documentation de son principal ouvrage : *Vivum fere Imperatorum Imagines a C. Julio Cæsare usque ad Carolum et Ferdinandum ex antiquis numismatis vere ac fideliter adumbratæ*. L'ouvrage parut à Anvers, en 1557, et fut traduit en français, en italien et en espagnol. Comme peintre, Goltzius a laissé une seule œuvre connue : une *Multiplication des Pains*, conservée au sanatorium pour malades mentaux à Liège (2).

On donne avec vraisemblance comme disciple de Lombard, Lucas de Heer, né à Gand en 1534, mort à Paris en 1584. Il

(1) P. Fierens, *op. cit.*, p. 75. — Biographie nationale, t. VI, col. 741.

(2) *Biographie Nationale*, t. VIII, col. 94. — Jorissenne, dans *Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique*, Liège, 1909, t. II, p. 691. — Van Mander, *Het leven der doorluchtige nederlandisch Schilders*. — *Bul. de l'Inst. archéol. liégeois*, t. III, p. 186. — *Catal. de l'exposition d'art ancien au pays de Liège*, 1905, nº 1040.

était le fils de Jean de Heer, sculpteur et architecte, et d'une miniaturiste de talent, Anne de Smytere. Un voyage qu'il fit au pays mosan, en compagnie de son père, rend l'hypothèse admissible. Il est remarquable aussi que le jeune peintre ait fréquenté dans la suite les ateliers de Frans Floris et de Hubert Goltzius. Lampson fait du reste son éloge. Il ouvrit à Gand un atelier de peinture qui n'eut qu'un succès éphémère. Ayant embrassé le protestantisme, il dut quitter sa ville natale en 1567. Il séjourna à Courtrai, puis partit en Italie et de là revint à Harlem, où, avec Goltzius, il ouvrit une école (1).

Sans doute, cette pléiade d'artistes étrangers contribua-t-elle à porter au loin la renommée de l'académie liégeoise et d'attiser sinon de susciter l'enthousiasme pour l'art ultramontain, en entachant du reste l'art nouveau « d'une affectation antiquisante, soutenue parfois, comme l'écrivait le regretté Paul Fierens, par une technique assez pauvre ». Nous reviendrons sur ce sujet. Mais il va sans dire que l'académie de Lombard fut fréquentée surtout par des jeunes artistes, non pas étrangers de passage, mais des autochtones qui, malgré l'absence de mécènes tels qu'Erard de la Marck, furent très nombreux à Liège, dans la seconde moitié du XVIe siècle.

Parmi eux, il convient de citer, en tout premier lieu, Lambert Zutman dit Suavius qui, on l'a vu plus haut, était frère de la seconde femme du maître. Né vers 1515, il épousa, en 1539, une fille de Nicolas de Cuer, l'un des plus anciens libraires liégeois connus, établi près du couvent des Dominicains. Il fut surtout graveur et architecte. Il voyagea en Italie, où il connut Vasari, l'ami de Lombard, qui l'appelle *Lamberto Suave de Liege e bonissimo architetto ed intagliatore col burino* (2).

(1) Ph. Blommaert, *De Schilder Lucas Dheere*, dans *Annales de la société royale des beaux arts de Gand*, an. 1852. — *Biographie nationale*, t. V, col. 152. — A. Michiels, *Histoire de la peinture flamande*, Paris, 1868, p. 187. — C. Van Mander, *Het Schilder-boeck*, traduction par H. Hymans, Pairs, 1884-85.

(2) J. Puraye, *Lambert Suavius, graveur liégeois du XVIe siècle*, dans *Revue belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art*, t. XVI, 1946, pp. 27-45. — J. Helbig, *Histoire de la peinture au pays de Liège*, Liège, 1893, p. 179. — De Villenfagne, *Recherches*, t. II, pp. 281-284. — *Biographie Nationale*, t. XXIV, pp. 219-232. — J. Yernaux, dans *Bulletin de la société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège*, t. XXXIV, pp. 55-59. — J. Breuer, *op. cit.*, nos 138, 226, 230, 246, 357, 390, 436, 539, 584, 759.

S'il n'est pas certain qu'il dressa, à la demande de Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, les plans des châteaux de Mariemont, de Binche et de Boussu, on sait qu'il prit part, avec Corneille Floris, Louis du Fay, Jacques du Brœucq, de Mons, Henri Myns Heeren, de Gand, Jean Gardin, de Lille, Nicolas Scarini, de Florence, Wantin van Elemer et Jean Matsys, frère de Quentin, au concours pour l'élaboration des plans de l'hôtel de ville d'Anvers, dont la première pierre fut posée le 27 février 1561. Floris emporta la commande de l'ensemble, mais plusieurs de ses concurrents parmi lesquels Suavius, furent chargés de certaines parties. Le jour de l'inauguration de l'édifice, l'architecte liégeois reçut 50 carolus pour frais de voyage, de séjour, de vacations et pour la fourniture « de certain plan d'escalier ».

En 1562, Suavius fut de même appelé à concourir pour l'exécution des plans du portail de l'hôtel de ville de Cologne. Son projet ne fut pas retenu. Il est conservé au musée de cette ville et a été reproduit par Paul Clemen (1).

S'il fallait en croire Hamal, Suavius, dont il fait un frère de Henri Zutman, l'auteur du buste-reliquaire de saint Lambert aurait été surtout, et peut-être uniquement, un sculpteur. Il lui attribue, par exemple, les maquettes des scènes de la vie de saint Lambert, qui ornent le socle de la châsse exécutée comme l'écrit Hamal, de 1503 à 1513 (2). Il aurait eu un fils, sculpteur également, auteur d'un *Ecce Homo*, en bas-relief, qu'il date de 1518, auteur aussi, d'après les plans de Lombard, des bas-reliefs en pierre de sable, décorant le tympan du « beau portail » de la cathédrale donnant vers le palais, et auteur enfin, en 1561, d'un calvaire en marbre noir, représentant le *Christ en Croix entre les Evangélistes*, qui se trouvait à Saint-Lambert

(1) P. Clemen, *Kunstdenkmäler der Stadt Köln*, t. V, p. 348. — L. Eunen, *Das Rathausportal zu Köln*, dans *Lützows Zeitschrift*, t. XI, p. 282. — Lubke, *Geschichte der Renaissance in Deutschland*, t. XI, p. 456.

(2) R. Lesuisse, *op. cit.*, p. 214. Cfr. E. Poncelet, *Les auteurs du buste-reliquaire de saint Lambert*, dans *Leodium*, t. XXVIII, 1935, p. 12. Poncelet conteste l'attribution de la fameuse chasse à Henri Zutman, mais ses arguments ne sont pas concluants. Elle fut terminée en 1512 et non 1513, comme l'affirme Hamal.

encore, « dans la deuxième chapelle, du côté de Notre-Dame aux Fonts » (1).

Nous avons établi ailleurs que Henri Zutman l'aîné, orfèvre en titre du chapitre de Saint-Lambert et auteur principal du buste-reliquaire du patron du diocèse, n'eut qu'un frère connu, à savoir Collin Zutman, qui fut orfèvre à Huy. Or, il n'est pas croyable que les archives liégeoises soient restées muettes sur un artiste de la valeur et de la notoriété du prétendu Lambert Suavius le jeune. D'autre part, il est clair que Lambert Suavius, né vers 1515, marié en 1539, mort en 1575 ou 1576, n'a pu avoir de fils exerçant son art, en 1518. Toutes les attributions de Hamal aux sculpteurs Suavius, de même du reste que plusieurs autres, sont donc à rejeter. Vraisemblablement l'écrivain s'est laissé influencer par les légendes reprises ou répandues par Abry et autres, sur un certain Lambert Zutman, venu de Maastricht et auteur, selon eux, de la branche liégeoise de la famille, dont ils ont fait « un sculpteur fameux, que ses talents firent appeler à orner les voussures du beau portail de la cathédrale Saint-Lambert » (2).

On en possède de Suavius aucun tableau d'attribution certaine. Abry signale un *Couronnement de la Vierge*, à la collégiale Saint-Barthélemy. Hamal l'a vu, « à l'entrée du chœur », écrit-il, mais c'était, selon lui, une œuvre « gravée » (3). Le musée de Wiesbaden conserve une *Résurrection* qui lui est attribuée. J. Helbig, d'autre part, croit reconnaître dans un tableau représentant *Les Saintes Femmes au tombeau du Christ*, une œuvre de Suavius, caractérisée « par ses similitudes avec les notes du chanoine Hamal et par le catalogue de sa collection ». On a vu plus haut combien les attributions de celui-ci étaient sujettes à caution (4).

Le musée des Offices, à Florence, conserve une *Descente de Croix* dont le cadre porte l'inscription : *Depositione de Croce*.

(1) R. Lesuisse, *op. cit.*, pp. 207, 208, 218.
(2) J. Yernaux, *Les grands orfèvres liégeois du XVe au XVIIe siècle*, dans *Bul. de la Soc. d'Art et d'Hist. du diocèse de Liège*, t. XXXIV, 1948, pp. 49 et sv.
(3) R. Lesuisse, *op. cit.*, p. 230.
(4) J. Helbig, *op. cit.*, p. 174.

Lamberto Suavio dep. Mais il s'agit d'une copie d'une œuvre de Gérard David [1].

Lambert Suavius fut un graveur fécond et talentueux. J. S. Renier a dressé, en 1878, un inventaire des gravures du maître atteignant le nombre de cent vingt et une [2]. Il fut l'un des fournisseurs de Plantin et grava les portraits de nombreuses personnalités d'Anvers, où il semble s'être établi vers 1553. On a des raisons de croire qu'il partit pour Francfort en 1567, peut-être à la suite de sa conversion au protestantisme. Ses trois fils, Daniel, Art et Guillaume, relevèrent le métier des orfèvres en 1566, 1574 et 1576. Les deux premiers sont dits « fils de Lambert Suavius », tandis que le dernier, en 1576, est dit « fils de feu Lambert Suavius ». Il serait donc mort peu auparavant [3].

Un groupe d'autres artistes fréquenta certainement aussi, dès sa fondation, l'académie de Lombard. Il s'agit des Damry dont le père, Guillaume Damry dit Warnier, était un peintre-verrier très en vogue et dont le fils, Simon, avait épousé, en 1507, Jeanne Zutman, sœur de la seconde femme du maître [4]. Guillaume Damry travailla à la collégiale Saint-Denis (1519) et dans la chapelle des Chabot, à l'église Saint-Pholien [5]. Outre Simon dont il vient d'être question, il eut un fils, Guillaume, qui fut sculpteur, et un troisième, Mathieu, qui fut gouverneur du métier des orfèvres en 1525 et 1555 [6]. On sait qu'à Liège, les orfèvres et les peintres étaient groupés dans une seule et même corporation. Simon Damry eut, d'un second mariage, un fils, Simon, qui fut peintre et que l'on trouve, en 1573, occupant la charge de compteur à l'hôpital Saint-Jacques, qui servait de maison de retraite aux artistes

(1) *Ibidem.*
(2) J. S. Renier, *Lambert Zutman dit Suavius*, dans *Bul. de l'Inst. archéol. liégeois*, t. XIII, pp. 245-326.
(3) J. Breuer, *op. cit.*, nos 552, 436, 584.
(4) Echevins de Liège, *Convenances et testaments*, reg. 1511-1518, fo 48 vo.
(5) J. Breuer, *Les orfèvres du pays de Liège*, nos 179, 193, 235.
(6) *Ibidem*, nos 179, 184, 275, 347. Mathieu eut une fille, Marie, qui épousa Servais de José, le jeune, peintre-verrier en titre de la Cathédrale Saint-Lambert, — V. J. Yernaux, *L'art du vitrail au pays mosan*, dans *Bul. des Bibliophiles liégeois*, t. XVIII, 1951, pp. 160 et 169.

liégeois. Il avait épousé Jeanne de Flémalle, d'une famille d'orfèvres et de peintres-verriers de laquelle devait naître en 1614 le célèbre Bertholet Flémalle (1).

Ils donnèrent le jour à Lambert Damry, peintre, graveur et mathématicien en renom à Liège au XVIIe siècle, père lui-même d'une fille, Marguerite, qui épousa Jean Taulier, un peintre bruxellois venu à Liège vers 1600 (2). De ce mariage naquirent plusieurs enfants dont Catherine qui épousa Renier de Lairesse, auteur de la lignée des peintres de ce nom.

Il est hors de doute que ces alliances successives, Lombard-Damry-Flémalle-Taulier-Lairesse, créèrent entre eux des traditions artistiques tirant leur source de l'académie du peintre d'Erard de La Marck dont le flux est, par suite de la disparition d'un très grand nombre de leurs œuvres, difficile à déterminer, mais qui ont été constatées déjà notamment par M. J. Philippe : « Lombard, écrivait naguère le distingué Conservateur du musée Curtius, fut véritablement le promoteur d'un classicisme dont Liège sera au XVIIe siècle, un foyer et un refuge. Il ouvre les voies à Gérard Lairesse. » (3)

Autres alliés des Lombard : les Pesser, presque inconnus des historiens de l'art mosan, qui donnèrent au moins quatre adeptes à la peinture.

Le premier, Pierre Pesser, que Helbig appelle Nicolas, cité comme peintre dès 1512, fit testament le 6 avril 1541 (4). Il travailla à l'abbatiale du Val-Saint-Lambert, à l'église de Bellaire et à celle de Jupille (5).

François, son fils, fut plutôt enlumineur : les comptes de Saint-Martin en Ile portent, à l'année 1541, un payement qui lui fut fait « pour avoir mis en or et couleur dessus la bulle des

(1) Echevins de Liège, greffe Bernimolin, 1568-1573, f° 154 ; greffe Bourguignon, saisies, reg. 57/4036, f° 104 v°.

(2) Notaire Milemans, 16 février 1627 ; Notaire Pauwea, 8 mai 1660. La femme de Jean Taulier est parfois dite « Catherine ».

(3) *Art mosan et arts anciens au pays de Liège* (*Catalogue de l'exposition de* 1951), p. 114.

(4) Echevins de Liège, Convenances et testaments, 1539-1543, f° 121 v°. — Œuvres, reg. 72, f° 199. — Obligations, reg. 23, f° 193.

(5) J. Breuer, *op. cit.*, n° 176. — Abbaye du Val-Saint-Lambert, reg. 328, f°s 239-242 v°. — Comptes de l'église de Jupille (à la cure de Jupille).

pardons octroyés par feu de noble mémoire Reginaldus, cardinal-légat a latere, plusieurs angles portant un ciboire avec les armoiries d'iceluy cardinal et celles de nostre feu prince » (Erard de La Marck) (1).

Jean Pesser, autre fils de Pierre, maria sa fille à un Lambert Lombard, qui a été confondu avec le maître et qui était, en réalité l'arrière petit-fils de Jean Lombard, frère de Grégoire, père du grand peintre (2). Il travaille, en 1586, à la collégiale Saint-Denis (3).

Denis Pesser, probablement fils de Pierre, semble avoir été surtout enlumineur et décorateur. En 1589, la mense épiscopale lui paya 5 florins pour avoir peint les armes du prince-évêque Ernest de Bavière dans l'album du duc de Brunswick. Le 24 juillet de la même année, il reçoit 36 florins pour avoir peint les armoiries de Son Altesse sur un autel, dans l'église des Frères Mineurs. En 1591, il exécute diverses décorations au Palais, pour la réception du duc de Lorraine (4). Il eut comme élève le peintre André Wesmal (5).

Denis Pesser est l'auteur d'une peinture murale encore existante dans l'ancienne salle capitulaire, aujourd'hui chapelle du Sacré Cœur, à l'église Saint-Jacques à Liège. Cette œuvre représente la *Résurrection*. J. Helbig trouve dans cette peinture « l'influence italienne, telle que Lombard l'avait fait prévaloir dans son art » (6).

Lambert Lombard et Marie Pesser, dont il a été question ci-dessus eurent une fille, Marie, qui épousa le peintre Pascal Baelen alias van Baelen. Il est intéressant d'observer qu'à la même époque, vécurent à Anvers plusieurs peintres du même nom. L'un d'eux, Hendrick, fut l'un des maîtres d'Antoine

(1) Saint-Martin en Ile, Comptes de 1541.
(2) V. ci-dessus, p. 269.
(3) Comptes de Saint-Denis, 1586 « *Joanni Pesser, pro renovatione imaginis Beate Marie Virginis in parvisio, 20 fl.* ..
(4) J. Helbig, *Hist. de la peinture au pays de Liège*, p. 156. — Th. Gobert, *Liège à travers les âges*, t. III, p. 350. — Pinchart, *Archives des Sciences et des Arts*, t. II, pp. 319-320. — *Bibliographie nationale*, t. XVII, col. 85. — Renier, *Inventaire*, p. 315.
(5) J. Breuer, *Les orfèvres du pays de Liège*, nº 1050.
(6) J. Helbig, *op. cit.*, p. 156.

Van Dyck et fut, en 1525, tuteur, avec Paul de Halmale, des enfants de Jean Brueghel de Velours et de sa seconde femme, Catherine van Marienburg. Un Nicolas van Baelen, peintre également est, d'autre part, signalé à Anvers en 1540 (1). Quoi qu'il en soit de la parenté éventuelle entre ces personnages et les artistes homonymes de Liège, nous notons que ceux-ci, Pierre, Martin et Pascal, étaient apparentés à la famille Lombard. Sans doute, comme ils n'apparaissent dans les archives liégeoises qu'au début du XVIIe siècle, il est peu probable qu'ils purent fréquenter l'académie du maître, mort en 1566. Mais il est à présumer qu'ils héritèrent, par les Pesser, des traditions de l'école. D'autre part, s'il faut en croire Becdelièvre et Villenfagne, Pierre van Baelen aurait fréquenté l'atelier de Jean Ramet, l'un des principaux disciples de Lombard, dont il sera question ci-après. Il aurait ensuite voyagé en Italie. Gérard Douffet aurait peint, d'après l'un de ses dessins, une *Tête de saint Jacques*, aujourd'hui au musée d'Augsbourg (2). Siret lui attribue une *Sainte Trinité* conservée dans l'église Saint-Christophe à Liège. Renier, de son côté, signale un *Saint Joseph tenant l'Enfant Jésus*, « peint par Baelen » et se trouvant autrefois à droite du maître autel de la même église (3).

Jean de Ramet, l'un des meilleurs élèves du maître, n'avait avec lui aucun lien de parenté certain, mais il était originaire d'Yvoz-Ramet, à deux pas de Seraing, berceau des Lombard. Il était né, en 1540, de Gérard Géradon de Ramet et de Jeanne de Visé. Dès le milieu du XVe siècle, les Géradon de Ramet pratiquaient l'architecture. D'autre part, Jean de Ramet avait épousé une Catherine du Sart, peut-être parente de Jeanne du Sart dit Patenier, mère de Lombard. Bien qu'il n'eut que vingt-six ans à la mort de celui-ci, la tradition consignée par Abry, suivant laquelle il aurait reçu sa formation à l'académie, est

(1) Thieme-Becker, *Allgemeines Lexikon*, etc., t. II, pp. 402 et sv. — J. Helbig, *op. cit.*, p. 155. — *Biographie nationale*, t. XVII, col. 83.

(2) De Villenfagne, *Recherches*, t. II, p. 355. — De Becdelievre, *Biographie liégeoise*, t. II, p. 139. — Thieme-Becker, *op. cit.*, t. II, p. 407.

(3) Renier, *Inventaire*, p. 315.

donc parfaitement admissible. Les deux fils de Jean de Ramet, Gérard et Jean, furent peintres également. Une note du chanoine Hamal nous montre Otto Venius fréquentant son atelier en 1572. Il y resta jusqu'en 1575. Il eut également comme élève Jacques Loheau, et peut-être Pierre van Baelen (1).

Jean de Ramet travailla à Saint-Martin en Ile en 1570 (2). L'année suivante, il exécuta, d'après Abry, la copie d'un tableau peint en 1330, vers la fin de la guerre des Awans et des Waroux, pour commémorer la part prise dans cette lutte par Wery de Brialmont. Il y ajouta des volets portant, d'une part, les portraits d'Ottard de Brialmont et d'Aldegonde de Berlaymont, et, de l'autre, ceux de Jean de Brialmont, leur fils, et de sa femme, Louise van der Meeren. Cette œuvre a disparu (3).

En 1576, Ramet peignit une *Cène*, destinée à décorer le tombeau de Jean Hubar, chanoine et doyen de la collégiale Sainte-Croix (4). En 1577 et 1578, il livra à l'abbaye du Val-Saint-Lambert les patrons de deux vitraux dont l'un représentait le *Nativité* (5). Par contrat du 23 mai 1583, il s'engagea à décorer l'hôtel de Jean de Woestenraedt, chanoine de Saint-Lambert (6).

L'année suivante, il exécuta, sur les volets d'un tableau représentant l'*Adoration des Mages*, les portraits d'Hercule de la Porte et de sa femme (7).

En 1585, il peignit une *Résurrection de Lazare*, aujourd'hui dans la collection du baron de Favereau, et les portraits de Jacques Herlet, bourgmestre de Liège et de sa femme (8).

(1) J. Helbig, *op. cit.*, p. 182. — *Annuaire de la Noblesse de Belgique*, an. 1942 1945, p. 115. — *Biographie nationale*, t. XVIII, p. 620. — J. Brassinne, dans *Bul. des Bibliophiles liégeois*, t. X, pp. 182-187. — R. Lesuisse, *Tableaux et sculptures des églises... de Liège avant la Révolution*, même revue, t. XIX, 1956, pp. 217, 219, 224. — Echevins de Liège, Œuvres, greffe Harenne, reg. XIII (1584), f° 366. Greffe Bernimolin, reg. 179 (1581), f° 45. Greffe Bertrandy, reg. 49, f° 115 et reg. 153, f° 174. Paroffres, reg. 74, f° 128. Officialité de Liège, *Rendages proclamatoires*, reg. XIII, f° 267 v°.

(2) Saint-Martin en Ile, Comptes de 1567-1572, année 1570.

(3) J. Helbig, *Histoire de la peinture au pays de Liège*, p. 183.

(4) *Ibidem*.

(5) Abbaye du Val-Saint-Lambert, reg. 343, au 23 mai 1577 et 1er avril 1578.

(6) Notaire Lapide, à la date.

(7) J. Helbig, *op. cit.*, p. 184.

(8) *Ibidem*.

Peut-être faut-il attribuer à son fils et homonyme, la *Conversion de saint Paul*, que Hamal signale dans la collégiale Saint-Paul, avec la date 1530, qui serait à rectifier (1).

Pour la même église, Jean de Ramet, peut-être, exécuta, en 1597, des cartons pour vitraux et, en 1602, douze têtes d'apôtres, en médaillons, décorant autrefois les arcades de la grande nef (2).

Un tableau signé « JO. J. D. Ramey, pingebat 1600 », et représentant *saint Paul guérissant le Boîteux*, fit partie de la collection Brahy-Prost (3).

Jean de Ramet est aussi l'auteur de l'*Adoration des Bergers*, conservée aujourd'hui dans l'église de Notre-Dame des Lumières à Glain (4).

Le chanoine Hamal lui attribue également un *Christ en croix* et un *Christ mort, sur les genoux de sa mère*, autrefois à la cathédrale Saint-Lambert (5).

Ajoutons que l'album de dessins de Lombard, de la collection du duc d'Arenberg, contient deux dessins de Ramet, représentant, l'un *saint Joachim faisant paître son troupeau sur une montagne*, au moment où l'ange lui annonce la conception de sa fille Marie, l'autre, *saint Joachim et sainte Anne s'embrassant sous la Porte Dorée à Jérusalem* (6).

Vers 1603, Jean de Ramet fut appelé à Paris pour y décorer des hôtels particuliers et certaines pièces du palais du Luxembourg. Il mourut, alors qu'il regagnait Liège, avant le 9 août 1604 (7).

Le baron Wittert a présenté Lambert Hardy, fondateur d'une autre dynastie de peintres liégeois, comme le premier maître de Lombard. Chronologiquement, la chose n'est pas impossible,

(1) R. Lesuisse, *op. cit.*, p. 224. Un second tableau, de même sujet, attribué à Bertholet Flémalle, est actuellement dans la sacristie de la même église.
(2) J. Yernaux, *L'art du vitrail au pays mosan*, dans *Bul. de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. XVIII, 1951, pp. 141 et sv. — J. Helbig, *loc. cit.*
(3) *Ibidem.*
(4) Catal. de l'exposition d'art ancien en 1905, n° 1042.
(5) R. Lesuisse, *op. cit.*, p. 217 et 219.
(6) J. Helbig, *Lambert Lombard*, dans *Bul. de l'Acad. Royale d'archéologie de Belgique*, 1892, p. 429.
(7) J. Helbig, *Hist. de la peinture au pays de Liège*, p. 184.

car, dès 1516, on trouve cet artiste à Liège, dans la rue du Pont, habitant une maison ayant appartenu « à feu maistre Art, aussi poindeur ». Mais Wittert ne s'est pas borné à cette assertion et a tissé autour de ce peintre toute une suite de légendes qu'il est sans intérêt d'exposer ici (1).

On le trouve à l'œuvre, en 1523, dans l'église Saint-Michel et, en 1529, les échevins de Liège le mettent en demeure d'exécuter un contrat signé par lui, le 9 janvier 1537, avec A. Sterlin, curé de Lontzen, par lequel il s'engageait à peindre un tableau « représentant saint Hubert, en fin or, de 5 1/2 pieds de hauteur, avec un cerf et deux bastons pastorals » (2).

Lambert Hardy mourut avant le 7 septembre 1549. En 1569, un Lambert Hardy, sans doute son fils, habitait la maison qu'il avait occupée dans la rue du Pont (3). Sept peintres de ce nom vécurent du reste à Liège au XVIe siècle : Lambert, dont il vient d'être question, François, son frère, Jean et Gilles probablement aussi leurs frères, Gilles, fils du dit François, et un autre François, fils de Jean, qui vécut à la fin du siècle et pratiqua l'art de la peinture sur verre (4).

François, l'aîné, peignit, vers 1523, les volets d'un retable exécuté par le sculpteur Henri Wathier : ils représentaient, l'un, le *Sacrifice d'Abraham*, le second, *Jésus au milieu des Docteurs*, le troisième, le *Baptême du Christ* et le quatrième, *Sainte Anne* (5). Il travailla pour l'église Saint-Michel (1527) et aussi pour un certain Willeame delle Gotte, qui, en 1549, lui réclamait la livraison d'un tableau « qu'il luy avoit promis faire pour certaine debte qu'il astoit envers luy redevable » (6).

Le 9 avril 1565, en association avec Gilles, son fils et le

(1) Baron Wittert, *Les graveurs liégeois*, etc., p. 84. — Becdelièvre, *Biographie liégeoise*, t. I, p. 208. — J. Breuer, *Les orfèvres du pays de Liège*, n° 152. — Echevins de Liège, *Jugements et sentences*, reg. 73, f° 336 ; reg. 76, f° 150 v° ; 1516-1518, f° 107.

(2) Comptes de l'église Saint-Michel 1523, f°s 10-12 (à la cure de Ste-Croix).

(3) Echevins de Liège, *Obligations*, reg. 18, f° 55.

(4) J. Breuer, *op. cit.*, *passim*. — Thieme-Becker, *Allgemeines Lexikon*, t. XVII, p. 37. — J. Helbig, *op. cit.*, p. 47.

(5) Echevins de Liège, *Paroffres*, reg. 7, f° 254 v° ; reg. 8, f° 73 ; reg. 26, f° 3 v° ; reg. 32, f° 188 v° reg. 33, f° 57 ; reg. 41, f° 51 et reg. 45, f° 88. — Jugements et sentences, reg. 76, f° 150 v° et 113, f° 346.

(6) Comptes de l'église St-Michel, 1527, f°s 10-12.

peintre Jacques Libermé, François Hardy contracta avec les bourgmestres de la cité pour la peinture de certains portails et ares de triomphe, à placer devant l'église Saint-Georges, à Liège, et pour la décoration de l'hôtel de ville, à l'occasion de la Joyeuse Entrée du prince-évêque Gérard de Groesbeeck (1).

François Hardy, fils de Jean, l'un et l'autre peintres-verriers, eut un fils, Henri, qui émigra en Espagne en même temps que son cousin, Gilles. Ils se fixèrent à Madrid. Un de leurs parents de Liège, Thomas Marcour, déclara, le 5 octobre 1675, que, quinze ans auparavant, il s'était rendu dans la capitale espagnole, pour faire visite à un certain Gilles « de Hardy », oncle de sa mère. A son arrivée, on lui apprit que malheureusement ce personnage était mort. On l'adressa alors à « don Hendrigo de Hardy », qui l'accueillit en parent et alla jusqu'à lui faire confectionner un habit par le « signor Joanni », un Gantois établi à Madrid. Il apprit, durant son séjour en cette ville, que feu Gilles et Hendrigo « de Hardy » avaient fait bâtir l'hôpital Saint-Georges, dit des Hardy, près du palais royal. Sur les voûtes de la chapelle de cet établissement, on lui montra un blason, portant une croix et quatre coquilles, donné par le roi d'Espagne à Gilles Hardy, qu'il avait annobli et créé chevalier de Saint-Jacques. Sur les piliers du même édifice, « il paroissoit aussy que ludit Henrigo estoit annobli par sa Majesté ». Le dit Gilles déclarait, de son vivant, être le fils de Gilles Hardy et de Catherine Liverloz. Quant à Henrigo, il se disait fils de Henri, fils lui-même de François Hardy et de Jeanne N. (2).

Gilles Hardy, probablement fils de François l'aîné, fit relief, en 1541, du métier des charpentiers. Il eut un fils, Gilles, dont il vient d'être question, et une fille, Catherine, qui épousa le peintre Henri d'Esneux (3). Celui-ci, que tous les historiens de l'art mosan donnent comme élève de Lombard, fit relief, en 1579, du métier des orfèvres (4). Il eut un fils, Henri, et

(1) Echevins de Liège, *Obligations*, reg. 42, f° 218
(2) Notaire Dujardin, acte du 5 octobre 1675.
(3) J. Breuer, *op. cit.*, n° 617. — Thieme-Becker, *Allgemeines Lexikon*, t. XI, p. 32.
(4) J. Breuer, *op. cit.*, n° 617.

un petit-fils, Jean, qui s'adonnèrent comme lui à l'art du pinceau (1). Le 20 février 1598, Henri d'Esneux, l'aîné, reçut six florins pour avoir peint un portrait du prince-évêque Ernest de Bavière, destiné à un prince étranger (2).

Abry et Hamal présentent comme disciple de Lombard Pierre de Forre ou du Four, alias de Jalhea ou Jalheau, dont ils placent la naissance vers 1545. L'artiste aurait donc fréquenté l'académie dans sa prime jeunesse, car il n'aurait eu qu'une vingtaine d'années lors de la mort du maître. Il était du reste apparenté à Lombard par sa sœur, Anne, épouse de Denis de Hasque, père de Jean-Louis, gendre du maître (3).

On le trouve, pour la première fois à l'œuvre en 1578, livrant à la cathédrale Saint-Lambert un grand triptyque. Hamal le signale, « dans la cinquième chapelle ». Le panneau central représentait le *Christ au Jardin des Oliviers* ; sur les volets, se trouvaient les *portraits de Jean de Harff*, chanoine de la cathédrale et abbé d'Amay, et du *chanoine Wittem*, archidiacre d'Ardenne (4).

En 1580, du Four fit, avec son frère Adrien, relief du métier des orfèvres, à la suite du décès de leur père, Lambert de Jalheau dit de Forre. Leur mère était fille d'André le Berlier, dont la famille, enrichie par l'exploitation d'un charbonnage au quartier de Saint-Laurent, était très en vue à Liège à cette époque (5).

La même année, l'artiste peignit, pour la cathédrale Saint-Lambert, un second triptyque destiné au mausolée de Gérard de Groesbeeck, mort en cette année même. Le panneau central représentait la *Résurrection* ; les volets, le portrait du prince défunt et une allégorie représentant le *Triomphe de la Charité sur la Haine* (6).

(1) *Ibidem*, nos 719 et 1119.
(2) J. Helbig, *op. cit.*, p. 481. — Thieme-Becker, *Allgemeines Lexikon*, t. XI, p. 32.
(3) J. Helbig, *op. cit.*, p. 188. — Thieme-Becker, *op. cit.*, t. X, p. 91. — J. Puraye, *Jean-Pierre Furmius, graveur liégeois du XVIe siècle*, dans *Miscellanées Jean Gesler*, 1948, p. 1018. — J. Breuer, *op. cit.*, nos 353 et 500.
(4) R. Lesuisse, *op. cit.*, p. 208.
(5) J. Breuer, *op. cit.*, no 242.
(6) J. Helbig, *op. cit.*, *loc. cit.*, — R. Lesuisse, *op. cit.*, p. 230.

En 1610, le peintre exécuta, pour la collégiale de Saint-Barthélemy, un *saint Michel* et une *Descente de Croix*, destinée à l'autel Saint-Etienne [1]

Dans son testament, du 2 avril 1605, du Four déclarait laisser à son fils, Jean, « ce que Monseigneur l'abbé de Saint-Jacques lui devoit pour la table d'autel » qu'il lui avait livrée [2]. Helbig identifie ce tableau avec un triptyque actuellement conservé dans la chapelle des Ursulines de Saint-Trond. L'artiste vivait toujours le 7 décembre 1626, date à laquelle son fils, Jean, fit relief du métier des merciers, « tant pour lui que pour son père, maistre Pierre de Forre alias Jalheau, peinctre » [3]. Ajoutons que les du Four furent alliés aux de Lairesse, comme il ressort d'un relief du métier des tanneurs opéré en 1645, par « Nicolas de Forre, dit Jalheau, si que mari à Jehenne, fille Jehan de Lairesse, frère Piron de Lairesse, et Jacques, son frère, commissaire de la cité » [4]. On a vu plus haut que les de Lairesse étaient eux-mêmes apparentés aux Taulier, aux Damry et, par ceux-ci, aux Zutman et aux Lombard.

Pierre du Four s'adonna à la gravure au moins autant qu'à la peinture. Il travailla, à maintes reprises, pour les Plantin d'Anvers. Les comptes de Christophe Plantin consignent des livraisons, faites par lui, de planches dont douze, le 22 octobre 1574, destinées à l'impression d'un missel in-folio, et d'autres, le 9 décembre de la même année, à sujets religieux et allégoriques [5].

Jean du Four fut, comme son père, peintre et graveur. En 1625, il fournit à un certain Martin Muette, marchand lillois, « des estampes de cuyvre et peintures sur toilles » parmi

[1] R. Lesuisse, *op. cit.*, p. 231. D'après Hamal, le Saint-Michel aurait été peint par Lombard.

[2] Echevins de Liège, *Convenances et testaments*, Bertrandy, 1617-1624, f° 135.

[3] Merciers, Reliefs, reg. 141, f° 248.

[4] Métier des tanneurs, *Reliefs*, reg. 222, f° 45.

[5] A. J. J. Delen, *Hist. de la gravure dans les anciens Pays-Bas et dans les provinces belges, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*, Paris, 1935, pp. 90 et 169. — Max Rooses, *Le musée Plantin-Morétus*, Anvers, 1914, pp. 104 et 190.

lesquelles un *Calvaire* et une *Notre Dame* (1). On ne connaît rien d'autre sur son activité.

On donne comme élève de Pierre du Four, Jean de Bologne, fils d'Oger et d'Anne de Chesteau. Il serait né à Liège vers 1575, ce qui est vraisemblable, car, en 1593, on le trouve relevant le métier des orfèvres. Son père pratiquait les arts également, mais il semble s'être adonné plutôt à la passementerie et à la broderie, dont l'usage était fréquent dans la « ville des prêtres ». Il travailla en 1585 à la collégiale Saint-Denis (2).

En 1593, Jean de Bologne partit pour l'Italie, où il devait séjourner pendant plusieurs années. Après son retour à Liège, il peignit un tableau funéraire qui devait servir d'épitaphe au sépulcre de son père et de sa mère, dans l'église des Dominicains (3).

Il exécuta de nombreuses toiles pour les églises de Liège, notamment un tableau d'autel commandé par le vicaire général Chapeauville, pour l'église Sainte-Gertrude dont il décora le plafond (4).

Le 12 mars 1619, il contracta avec Paul Fisen, abbé du Val-Saint-Lambert, pour la livraison d'un tableau destiné au grand autel de l'église abbatiale. La convention se borne malheureusement à stipuler que le tableau « et les pièces de peinture des huis » seront exécutés « selon qu'entre eulx plus amplement at esté conceu et arresté ». Le prix en fut fixé à mille sept cents florins brabant, somme qui suppose un renom bien établi et un travail considérable (5).

Le musée de Malines conserve un tableau peint, en 1629, par un « Jean Bollon » qui, selon Helbig, est très probablement notre artiste. Cette toile, d'environ trois mètres sur quatre, représente les membres du serment des arquebusiers. C'est une œuvre médiocre dans laquelle le peintre a surtout visé

(1) J. Helbig, *op. cit., loc. cit.*
(2) J. Helbig, *op. cit.*, p. 201. — Thieme-Becker, *op. cit.*, t. IV, p. 252.
(3) *Ibidem.*
(4) *Ibidem.*
(5) Val-Saint-Lambert, r.g. 54, f° 67.

à rassembler soixante et onze portraits sur une surface restreinte (1).

Un autre peintre de la génération de Lombard et vraisemblablement de son entourage, Jacques Libermé, fit relief, en 1536, du métier des orfèvres. Il faut sans doute l'identifier avec « Jacques le Pondeur » qui travailla, en 1543, à l'église de Jupille. En 1565, avec Gilles et François Hardy, il contracta avec les bourgmestres de la cité pour la décoration des rues et de l'hôtel de ville de Liège, à l'occasion de la joyeuse entrée de Gérard de Groesbeeck (2).

Philippe, son fils, releva le métier des orfèvres entre 1562 et 1564. Il décora, en 1586, le buffet d'orgues et en 1594 et 1595, la chaire de vérité de la collégiale Saint-Denis. Il exécuta aussi des travaux, en 1589, dans la chapelle Saint-Materne, à la cathédrale Saint-Lambert (3).

Bien que certains mystères planent encore sur sa biographie, il est probable que le peintre Gilles delle Perye, alias delle Perrier, fréquenta aussi l'académie de Lombard. Sa famille paraît, en effet, apparentée aux de Weert, dont Jean de Meuse, d'après Abry, aurait été « le continuateur ». En 1569, un Jean delle Perye releva le métier des orfèvres comme époux de Marie, fille de Johan de Weert et, en 1590, Hubert, fils de Hubert delle Perye, releva le même métier comme fils d'un Hubert qui avait relevé « de par Maroie de Wert ». D'autre part, Christian de Lairesse, père de Renier, et grand-père de Gérard, épousa, vers la fin du siècle, une Elisabeth Perye, peut-être fille de Gilles (4).

Certains indices nous amènent aussi à considérer comme probable l'apparentement de Gilles avec Robert Péril qui, sous le nom « Robbrecht van Luyck », fut reçu dans la corporation des peintres d'Anvers, en 1519, comme élève de Bastiaen Masselyn. On sait qu'il publia, en 1530, le *Triomphe de Charles-*

(1) Helbig et Thieme-Becker, *loc. cit.*

(2) J. Breuer, *op. cit.*, n° 195. — Cure de Jupille, *Recettes et dépenses*, 1507-1543, f° 1047. — Ech. de Liège, Oblig. reg. 42, f° 218.

(3) Comptes de Saint-Denis, reg. 598, an. 1586, f° 11 v°; reg. 599, an. 1594, f° 9; an. 1595, f° 7. — Chapitre de Saint-Materne, recès, 1584-1613, f° 10.

(4) J. Breuer, *op. cit.*, n°s 468 et 807.

Quint après son couronnement, et en 1535, la *Généalogie et Descente de la maison d'Autriche* dont les planches révèlent un véritable artiste. Les variantes, Péril Perye, Peryre, delle Perve, etc., sont sans importance, eu égard à la fantaisie des scribes de l'époque. Nous comptons revenir sur cette question.

Gilles delle Perye fit testament le 23 janvier 1593, laissant à Herman Bex, procureur, « une pièce de paincture à luy destinée, à la discrétion de Johan Rentkin » auquel il recommandait sa sœur et « toutes ses paincture et autres affaires touchant la paincture » (1). On doit vraisemblablement lui attribuer une vue de Spa, portant comme légende : *Vera et exacta descriptio Spa, vici Arduennae, cum vicinis montibus, sylvis et pratis, per Aegidium Perriers, pictorem*, 1559. Cette vue gravée illustrait le traité *Des Fontaines acides de la forest d'Ardenne et principalement celles qui se trouvent à Spa*, par Gilbert de Limborch, médecin, imprimé à Anvers, chez Johan Bellere, 1559 » (2).

Abry cite Laurent Pietkin comme élève de Lombard. Rappelons que Marguerite, fille de Lambert Lombard, cousin germain du maître, avait épousé Jean Pietkin, détail qui confirme la donnée de l'analiste. En réalité, les peintres Pietkin formèrent à Liège, au XVIe et au XVIIe siècle, une véritable dynastie. Nous rencontrons successivement Laurent, l'aîné, seul connu par Abry, Laurent et Pierre, ses fils, et Pierre, probablement fils de son homonyme (3).

Laurent, l'aîné, apparaît en 1573, relevant le métier des chandelons (4). En 1591, on le trouve en procès avec un certain Perpète le Scrinier, pour le payement de peintures, et, en 1592, il réclame à Renier de Xhenceval le prix d'un tableau d'autel livré à Notre-Dame-aux-Fonts (5). Il fut le maître d'Alexandre

(1) Echevins de Liège, *Convenances et testaments*, 1586-1592, f° 342.
(2) Ph. de Limbourg, dans *Bul. des Bibliophiles liégeois*, t. XVII, 1946, pp. 47-49.
(3) Abry, *Les hommes illustres de la nation liégeoise*, éd. par Helbig et Bormans, Liège, 1867, p. 168. — Helbig, *op. cit.*, p. 353. — Thieme-Becker, *op. cit.*, t. XXVII, p. 10. — J. Breuer, *op. cit.*, n° 728.
(4) Manuscrits Abry, *Reliefs des chandelons*, f° 33.
(5) Echevins de Liège, *Paroffres*, reg. 76, f° 273 ; reg. 81, f° 273.

de Horion. En 1626, celui-ci succéda à Pierre Pietkin, son fils, comme peintre en titre de la cité de Liège. Celui-ci et Horion étaient du reste beaux-frères, le premier ayant épousé Elisabeth de Meers et le second, Gilette, sa sœur (1).

Bien que resté inconnu, un certain Rigaud Béber est aussi à citer parmi les élèves de l'académie. Il était peintre et gendre du célèbre Thomas Tollet, gendre lui-même de Lombard. Il releva le métier des entretailleurs de Liège en 1548 et disparaît dès lors des archives liégeoises (2).

Abry range encore, parmi les disciples du maître, Léonard Oems alias Ornis alias Horne, qui releva le métier des orfèvres en 1539, et celui des merciers en 1547 (3).

Jean et Antoine Lambert, que leur nom rapproche de Lombard, sont cités par Abry encore parmi ses élèves. Le premier fit relief, avec Jean, son fils, du métier des orfèvres entre 1520 et 1525. Antoine, son fils, épousa Marie Longpois avec laquelle il fit testament le 29 mai 1563. Le 11 juin de la même année, Antoine, leur fils, relevait le métier des orfèvres, sans doute par suite de la mort de son père. Il faut vraisemblablement l'identifier avec l'Antonius Lambrecht, qui travailla, en 1564, à Saint-Denis, et, en 1568, à la collégiale Saint-Pierre. Il fut gouverneur du métier des orfèvres en 1567 (4).

On attribue aussi à Lombard la formation d'un artiste dont la biographie est jusqu'à présent mal connue : Léonard Thiry Davin ou Davesne, que Vasari appelle *Leona Tyri, fiamingo pittore molto valente*. Il vécut surtout en France, où il décora sous François 1er (†1547) le palais de Fontainebleau. Il fut graveur aussi et a dessiné les *Accoustrements ou costumes turcs*, les *Grotesques mythologiques* et les *Antiquités*, publiées par Du Cerceau à Orléans en 1550 (5).

(1) Recès de la cité de Liège, 1626-1627, f° 45 v°. — Echevins de Liège, Stéphany, Convenances et testaments, 1675-1680, f° 96.

(2) Abry, *Reliefs des entretailleurs*, 2e partie, f° 14.

(3) J. Breuer, *op. cit.*, n° 215. — Abry, *Hommes il.*, p. 151 et 168. — Merciers, Reliefs, reg. 130, f° 44.

(4) J. Helbig, *op. cit.*, p. 47. — J. Breuer, *op. cit.*, n° 177. — Merciers, Reliefs, reg. 130, f° 117. — Echevins de Liège, *Conv. et test.*, 1567-1569, f° 146. — Œuvres, Bernimolin, reg. 21, f° 284 v°. — Paroffres, reg. 39, f° 102 v°. — Recès de la cité, 1567-1568, f° 151 v°. — Saint-Pierre, liasse 919.

(5) *Catal. de l'exposition d'art ancien, Liège* 1905, gravure, Introd. p. 11.

Un acte notarié, du 17 juin 1676, permettra, peut-être, à un chercheur plus heureux que nous d'identifier cet artiste. Il s'agit du testament de Marie de Chaisne, veuve de Thiry d'Avenne, consignant un legs à un certain Pierre Demy, « à condition que le dit maistre Pierre fairat du tableau là que Nostre Seigneur porte sa croix, extant dans la maison de la testatrice, dans la chambre par terre, un beau épitaphe, pour ornement de la chapelle Sainte-Anne, dans l'église dudit Saint-Adalbert, proche l'image saint Nicolas de Tolentin, en sa mémoire et de celle de son dit feu mari, avec inscription de leurs noms et surnoms au pied dudit épitaphe » (1).

En dehors de cette pléiade d'artistes que leur parenté avec Lombard ou le témoignage plus ou moins recevable d'auteurs liégeois du XVIIe et du XVIIIe siècle indiquent comme ses disciples, de nombreux autres vécurent à Liège, à l'époque du maître et vraisemblablement fréquentèrent son académie.

Nicolas dit Colin Quentin, peintre, releva le métier des orfèvres entre 1520 et 1525. Ses fils Jean et Art, firent de même, le premier en 1556, le second, en 1560. Anne, sa fille, épousa Piron de Lairesse, auteur d'une lignée qui, au siècle suivant, devait donner plusieurs adeptes de valeur à l'art pictural (2).

Renier Bonneau, chanoine de Sainte-Croix, commanda, en 1558, au peintre Jacques Grotius, un triptyque « en tous points semblable » à celui que Lombard avait peint pour les Tornaco en 1553 (3).

Jean Kukeloes, probablement d'origine tongroise, travailla en 1502, à la décoration du chœur de la cathédrale Saint-Lambert (4).

Lambert Bottin releva le métier des orfèvres en 1506 (5).

(1) Notaire Heussen, 1673-1678, à la date.

(2) Abry, *op. cit.*, p. 168. — J. Breuer, *op. cit.*, n° 176. — J. Helbig, *op. cit.*, p. 156.

(3) *Bul. des Com. Royales d'Art et d'Archéol.*, t. XXXI, 1892, p. 408.

(4) *Chronique archéol. du pays de Liège*, 1934, p. 25. — Echevins de Liège, *Œuvres*, reg. 26, f° 105 v°.

(5) J. Breuer, n°s 158, 194, 273. — Saint-Denis, reg. 596, f° 7. — Saint-Martin en Ile. Comptes de 1514, f° 46 v°. — Cure de Jupille, Revenus et exposés, 1507-1543, f° 299 et 467. — E. Poncelet, *Les architectes de Saint-Lambert*, pp. 29 et 30.

Bien que les documents liégeois le désignent seulement sous le nom « Lambert le Pondeur », il est très probable que c'est lui que citent les comptes des églises liégeoises pour le premier quart du siècle : Saint-Denis (1517), Saint-Lambert, Saint-Martin en Ile (1517), et Jupille (1523). Un Lambert le Pondeur travaille à Saint-Denis en 1551, mais l'identification serait ici plus risquée, du fait de la présence à Liège, à cette date, d'au moins trois peintres portant le prénom Lambert.

Citons encore, parmi les artistes liégeois contemporains de Lombard, Warnier Higelle, peut-être un parent de Josse Higelle, peintre dinantais de la même époque, Martin Huygen, Jean Mosque, Piron Morea, Josse le Peintre, Huwar le Pondeur, qui travailla à l'église d'Heure le Romain de 1538 à 1540 (1). Si l'on ajoute à cette cohorte, celle des peintres verriers, les van Halle, les Wipart, les de Marche, les Hulpermans, les Delle Pierre, les De Weert, les de Flémalle, les Warnier, les Damry, dont la plupart formèrent de véritables dynasties, et auxquels Lombard et ses disciples livrèrent souvent leurs modèles, on admettra sans peine que Liège fut, au milieu du XVIe siècle, un centre d'art remarquable (2).

Au reste, Lampson, si avare de renseignements précis, nous apprend encore que le maître eut à son école des sculpteurs auxquels il livrait soit ses conseils, soit les épures de leurs œuvres. Le biographe ne les cite pas nominalement, mais on supplée ici aisément à son silence. Serait-il croyable, en effet, que Nicolas Palardin et son gendre, Martin Fiacre, admirateurs et apôtres, comme lui, de l'art ultramontain, n'aient pas cherché auprès de lui des conseils précieux pour la sculpture des marbres liégeois et namurois, notamment des marbres noirs de Theux et de Dinant dont la dureté et la texture durent poser vraisemblablement au premier maint problème difficile.

Il est moins admissible encore que François Borset et Thomas

(1) Abry, Reliefs des chandelons, f° 5. Reliefs des merciers, 1532-1569, f°s 34 et 66. — J. Breuer, *op. cit.*, n°s 124, 643, 1209. — Abry, reg. 3, f° 31. E.Poncelet, dans *Bulletin des Bibliophiles liégeois*, t. V, pp. 38 et 107.

(2) J. Yernaux, *L'Art du vitrail au pays mosan*, dans *Bul. des Bibliophiles liégeois*, t. XVIII, 1951.

Tollet, son successeur, gendre de Lombard, n'aient pas fréquenté son école et suivi ses directives dans l'exécution de leurs œuvres. Les débris qui en subsistent, notamment ceux du mausolée de Nevers, ont du reste révélé aux critiques des caractères lombardiens (1).

* * *

Lampson reste, en ce qui concerne la carrière de Lombard après son retour en Italie, dans une nébulosité désespérante. Il nous laisse dans l'ignorance complète sur l'emplacement précis de sa maison et de son école, sur la personnalité de ses trois épouses ; parmi ses disciples, il ne cite « parmi beaucoup d'autres », écrit-il, que les trois étrangers qui furent du reste les plus illustres : Frans Floris, Hubert Goltzius et Guillaume Key.

En quelques lignes, le biographe nous montre le maître préférant à l'exécution « d'un plus grand nombre de tableaux », la confection « de dessins et d'œuvres monochromes, qui, dans sa pensée n'étaient peut-être que des projets de peintures plus importantes ». Souvent, du reste, il les abandonnait à des confrères moins doués, « qui les coloriaient » pour en tirer de l'argent.

D'autres fois, il livrait, avec le même désintéressement, des dessins à des graveurs, des cartons à des peintres-verriers et des modèles à des sculpteurs.

Il alla même, lui, père de famille nombreuse et pécuniairement peu favorisée, jusqu'à envoyer en Italie deux de ses élèves, qu'il avait recommandés à des amis, dont il avait sans doute surestimé la générosité et il dut payer, pour une bonne part, les frais de leur voyage.

En somme, note Lampson, l'école qu'il avait ouverte dans sa propre maison, lui causa plus de pertes que de gains. On perçoit chez l'artiste, à travers les lignes imprécises de son biographe, d'une part, sa persévérance désintéressée dans le culte du beau et la poursuite de son idéal, tel que sa formation

(1) J. Yernaux, *Contribution à l'histoire de la sculpture mosane*, dans *Bul. des Bibliophiles liégeois*, t. XIX, 1956, p. 145.

et les observations faites au cours de ses voyages le lui faisait concevoir, d'autre part, son désenchantement devant l'hésitation, pour ne pas dire l'indifférence du monde liégeois à suivre le mouvement universel.

Sans doute, dans l'humble local qu'il avait pu réserver à son « académie », rêva-t-il souvent aux palais d'albâtre où il avait vu les grands maîtres italiens enseigner des disciples enthousiastes, marqués dès l'enfance du génie de leur race, dans une ambiance intellectuelle et artistique que les bords de la Meuse ne réflétaient qu'imparfaitement. Lampson semble lui-même quelque peu embarrassé devant cette froideur et il cache son embarras sous des phrases creuses, qui ne nous apprennent en tout cas rien de précis sur les dernières années du maître. Nous en serons donc réduits, pour les retracer, à jalonner sa vie de quelques dates dont certaines même sont restées incertaines.

III. — Lombard, peintre et architecte

Malgré les assurances de l'ami, laissé une fois de plus dans l'anonymat par le biographe, qui lui avait promis le patronage du nouveau prince-évêque, Lombard dut bientôt constater qu'il avait perdu, dans la personne d'Erard de La Marck, un protecteur que nul ne remplacerait. Tandis que le grand prélat était liégeois de cœur et d'âme, ses successeurs, Corneille de Berghes (1538-1544), Georges d'Autriche (1544-1557) et Robert de Berghes (1557-1564), imposés au chapitre de Saint-Lambert et au pays par la volonté impériale, étaient des étrangers, peu empressés à embellir une ville qui du reste leur donna d'autres soucis que celui des arts. Bientôt, en effet, la question des nouveaux évêchés et la lutte contre l'hérésie allaient accaparer leur activité et l'orienter entièrement vers la conservation de l'intégrité territoriale et spirituelle du pays. Si le drame religieux du XVIe siècle devait, en effet, se dérouler surtout dans les provinces voisines, c'est en territoire liégeois que les résistants de l'époque allaient préparer la lutte. C'est à Spa que Louis de Nassau et ses comparses jettèrent, en 1565, les bases du fameux Compromis des Nobles ; c'est à Saint-

Trond que la même année, plusieurs centaines de gentilshommes devaient se réunir en armes, malgré la défense du prince-évêque, pour réclamer de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, un adoucissement aux placards contre l'hérésie et protester contre l'établissement de l'Inquisition.

Et les conjurés n'étaient pas tous étrangers : il y avait parmi eux une partie de la noblesse de Hesbaye et du comté de Looz. Ces menées n'étaient du reste que l'aboutissement d'une lutte sourde, ouverte dès avant le milieu du siècle, et l'écho d'un état d'esprit qui avait pénétré jusqu'aux couches profondes de la population. Dès 1563, Robert de Berghes constatait avec amertume que « les desgats des opinions et mœurs est tel que desja il est enraciné en la plupart des gens parvenus en âge, de quelqu'estat et condition qu'ils soient » (1).

Tel est, selon nous, le motif de cette carence artistique qui se manifeste à Liège, depuis la mort d'Erard de La Marck jusque vers la fin du siècle, carence qui se marque par l'absence de mécénat au palais des princes-évêques, par la pénurie d'œuvres marquantes et par l'exode d'un grand nombre d'artistes de valeur, qui cherchèrent sous d'autres cieux, un climat plus favorable à la pratique des arts.

C'est du reste, en ce qui concerne Lombard, ce que rapporte Lampson, en termes voilés sans doute, mais qui se précisent par l'observation de l'ambiance liégeoise. « Lorsqu'à la fin de sa vie, écrit-il, on reprochait à l'artiste de ne pas avoir produit plus de grandes œuvres, dignes de son génie, il répondait que les princes de Liège avaient toujours projeté de lui confier des travaux importants, mais qu'ils étaient morts ou sortis de leur charge (allusion sans doute à la retraite prématurée de Robert de Berghes) avant de réaliser leurs projets (2). Comprenons par là que les chefs de la principauté avaient été surpris par la mort au milieu de leurs aspirations et surtout que les préoccupations plus graves et plus urgentes que celles d'élever

(1) Sur ces événements, v. L. E. Halkin, *Histoire religieuse des règnes de Corneille de Berghes et de Georges d'Autriche, princes-évêques de Liège (1538-1557)*, Liège, 1936 et C. Tihon, *La principauté et le diocèse de Liège sous Robert de Berghes (1557-1564)*, Liège, 1922.

(2) Jean Hubaux et Jean Puraye, *Vita Lombardi, etc.*, p. 76.

des œuvres d'art les avaient sans cesse détournés de réalisations qui ne peuvent s'opérer que dans le calme et la paix.

* * *

Ce délaissement n'affecta du reste pas l'artiste au point de tarir son activité. L'enthousiasme qu'il ne cessa de déployer pour son art le montre, au contraire, comme une de ces natures supérieures qui trouvent en elles-mêmes la satisfaction de la recherche et du culte du beau.

Goldschmidt date de « vers 1538 » plusieurs œuvres exécutées par Lombard pour l'église Saint-Denis de Liège : *Annonciation*, *Conversion de saint Denis*, *Arrestation de Jésus à Getsemani*, *Ecce Homo*. Rappelons à ce sujet que les comptes de la collégiale ne mentionnent, entre 1533 et 1551, aucun paiement fait à un peintre Lambert. Ces œuvres, qui dénotent une main encore novice, doivent se placer, selon nous, entre le voyage en Hollande et celui d'Italie (1).

En juin 1541, un Lambert Lombard, non qualifié, signe, comme témoin, le contrat de mariage entre Englebert, fils de David de Marche et Marguerite, fille de Servais Lombard demeurant au Pont d'Avroy. Ce Lambert a été identifié par Helbig avec notre artiste : il s'agirait plutôt, à notre avis, de Lambert Lombard, oncle de la mariée, boucher au quartier de Sainte-Marguerite, époux de Marie Heuskinet (2).

Goldschmidt a publié une *Résurrection de Lazare*, dessin daté de 1544, conservé à Dusseldorf (3).

C'est dans ces années, entre 1540 et 1548, que Lombard fut chargé de dresser les plans de l'hôtel de Winand de Wyngaerde, chanoine de Saint-Lambert. Gobert en place la construction en 1540 tandis que d'autres, notamment Mme Crick-Kuntziger, la retardent jusqu'en 1548. Lampson passe l'œuvre sous silence, mais insiste cependant sur la préoccupation du maître de se perfectionner dans l'art du bâtiment. Il note

(1) Goldschmidt, *op. cit.*, p. 228.
(2) Echevins de Liège, Convenances et testaments, Grand greffe, 1543-1546, f° 195.
(3) Goldschmidt, *op. cit.*, p. 230.

qu'au cours de son voyage à Rome, l'artiste eut l'occasion d'étudier l'architecture « dont il acquit promptement, écrit-il, l'entière connaissance, par la contemplation des monuments anciens et modernes ». Il signale aussi le culte de Lombard pour Vitruve « dont il admirait, en même temps que le génie, l'esprit élevé et le désintéressement ».

Lorsque, peu après le sac de Rome, le peintre était arrivé en Italie, il avait trouvé la péninsule en pleine effervescence architecturale : à Rome, Michel Ange et Jules Romain, à Florence, Ammanati et Sansovino, pour ne citer que les maîtres principaux, élevaient les monuments qui les ont rendus célèbres.

A Liège, au cours de la première moitié du siècle, les goûts avaient évolué. Un sculpteur italien, Nicolas Palardin, auquel devait bientôt s'adjoindre son gendre, Martin Fiacre, avait fondé, au cœur de la cité, un atelier où l'art nouveau était en honneur (1). Lombard lui-même, par ses peintures à l'antique, ses dessins et ses cartons pour vitraux, avait largement contribué à la diffusion de l'italianisme (2). Rien d'étonnant donc que parmi les chefs de l'humanisme liégeois, deux au moins se soient adressés à lui pour la construction de leurs résidences.

Notons à ce propos que l'artiste semble avoir fait plus, dans le domaine architectural, que de crayonner des plans. Il exploitait à Ninane, « proche de Vesdre », une carrière de marbre qu'il céda, en 1565, à son gendre, le sculpteur Thomas Tollet. Il s'agit sans doute du chantier situé au lieu-dit « La Baserie », qui fut dans la suite aux mains de plusieurs architectes et sculpteurs liégeois, notamment de Gilles Fiacre (3).

C'est vraisemblablement à l'aide de matériaux extraits de cette carrière que Lombard construisit, vers 1545, l'hôtel de Winand de Wyngaerde. Entré en 1540 au chapitre de Saint-

(1) J. Yernaux, *L'atelier italo-liégeois des Palardins et des Fiacres à Liège au XVIe siècle*, dans *Annuaire de la Commission d'Histoire du pays de Liège*, fasc. IV, 1935-1936, pp. 268-292.

(2) Marguerite Devigne, *La première Renaissance liégeoise*, dans *Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique*, Liège, 1932, t. II, p. 234.

(3) Echevins de Liège, *Convenances et testaments*, reg. 1569-1572, f° 188. Cfr. J. Yernaux, *Contribution à l'histoire de la sculpture mosane*, dans *Bul. des Bibliophiles liégeois*, t. XIX, 1956, f. 139.

Lambert, le jeune chanoine s'était bientôt mis en vue dans le haut clergé liégeois. Cumulant les charges d'official, de fermeteur de la cité, de grand doyen et de grand prévôt, il était en même temps un fervent humaniste. Le testament de son neveu et successeur au chapitre cathédral, du 27 juillet 1607, nous apprend qu'il avait fait ériger, dans l'église Saint-Lambert, une chapelle où il fut enseveli. Le document qui nous renseigne ici nous permet d'entrevoir un monument somptueux. Winand de Wyngaerde, le jeune, en augmenta encore la magnificence. « Je désire, écrivait-il, que l'image de Nostre Dame que j'ay en ma maison, en la sale d'embas, soit colloquée sur l'autel en la place d'icelui que j'ai fait érigier pour l'épitaphe du dit feu mon oncle, lequel sera remis à l'opposite dudit autel, et qu'icelle image de Nostre Dame soit ornée de piliers et de colonnes de marbre, avec deux huysses sur lesquels seront pourtraits mon dit feu oncle et moy ; comme aussy je veux estre faict en la dite chapelle une neuve voirier avec l'image Nostre Dame et personnages la suppliants par ces paroles : *Ora pro populo, interveni pro devoto femineo sexu* ; sur lequel voirier mon dit oncle et moy serommes pourtraicts avec les armoiries de Wyngaerde seulement, sans les quartiers. » Le 25 décembre 1618, le même chanoine laissait au doyen de Saint-Lambert un verre avec pied d'argent doré, venant du pape Alexandre VI, et à divers confrères, une médaille « à l'effigie de l'empereur César », un cimetère turc, damasquiné, et une médaille d'or du prince de Parme. Tout porte à croire que ces joyaux, rapportés d'Italie, où s'était rendu, en 1550, Wyngaerde l'aîné, provenaient de ses collections (1).

L'hôtel de Wyngaerde s'élevait sous les encloîtres de la cathédrale, à l'entrée de la rue des Mauvais Chevaux, donc sur l'emplacement actuel du café Charlemagne, Malgré sa longue existence — il ne fut démoli qu'en 1828 — on n'en connaît malheureusement aucune reproduction.

(1) E. Poncelet, *Les architectes de la cathédrale Saint-Lambert*, dans *Chronique archéologique du pays de Liège*, an. 1934, p. 30. Cfr. de Theux, *Le chapitre de Saint-Lambert*, t. III, pp. 88, 152 et Conclusions capitulaires du chapitre de Saint-Lambert, reg. CXIV, f°s 16, 29, 82, 101, 164, 175, 176, 211, 214, 246, 282, 291.

Le 29 mai 1544, Lombard comparut devant les échevins de Liège, avec ses beaux-frères et belles-sœurs, savoir : Wauthier de Chaweheid, orfèvre, Guillaume de Soye, époux de Catherine de Chaweheid, et Françoise de Chaweheid, héritiers comme lui de Wauthier de Chaweheid l'aîné, pour opérer la vente à Gielet, fils de Renier Jamin, d'une maison sise à Liège vis-à-vis des Frères Mineurs (1).

Le 5 avril 1546, Charles Van der Heyden de Gellenkerken, époux de Marie, fille de feu Gérard ex Palude, chanoine de la cathédrale Saint-Lambert, cédait « à maître Lambert Lombard, peintre », une rente de six florins et demi du Rhin dont il avait hérité de son beau-père (2).

Si l'on écarte les œuvres picturales, dont aucune du reste ne porte de date, sauf le portrait de Cassel, dont nous reparlerons, l'activité de Lombard dans les années suivantes n'apparaît que dans quelques dessins : une *Ascension* (1547) et une *vue de Rome* (1549).

En 1551, les comptes de la collégiale Saint-Denis mentionnent un paiement fait « à Lambert le Pondeur », *pro viridi opere in circuiti imaginis Nostri Domini* (3). Si l'on observe que Liège abritait alors plusieurs peintres Lambert, l'identification de ce « pondeur » avec un chef d'école que les scribes liégeois qualifient dès lors de « maître », paraît peu vraisemblable.

De la même année date, selon nous, le portrait de Lombard conservé à l'Académie de Liège et plusieurs fois reproduit tant en peinture qu'en gravure. Nous en reparlerons plus loin.

De 1551 à 1553, nous possédons cinq dessins datés :

1551 : la *Cène* (gravée par Cock).

1552 : deux *figures de femmes* dont l'une prosternée (Helbig).

1552 : deux *jeunes gens tenant des urnes* (Helbig).

1552 : deux *figures drapées* (Helbig).

1552 : *Pamoison de la Vierge au pied de la croix* (Helbig et Goldschmidt).

(1) Echevins de Liège, Œuvres, greffe Bernimolin, reg. de 1544, f° 213 v°.
(2) Acte rappelé dans Ech. de Liège, Conv. et test. Grand Greffe, 1569-1572, f° 188.
(3) Collégiale Saint-Denis, reg. 598, année 1551, f° 10 v°.

En 1553, Lombard exécuta, pour Ludolphe de Tornaco, chanoine de Saint-Jean-l'Evangéliste à Liège, un triptyque ayant comme centre une *Descente de Croix*, pour orner l'autel de la chapelle fondée dans cette collégiale en 1543, par son oncle, Jean de Tornaco, chanoine de la même église. Ce tableau a disparu (1). Helbig signale un dessin, « parmi les plus remarquables de Lombard », écrit-il, provenant de la collection du docteur Lombard et représentant une *Descente de Croix*, signée et datée de 1553. Ce dessin, pour lors dans la collection Duval, serait l'esquisse du triptyque exécuté pour le chanoine Tornaco (1).

De la même année datent les dessins suivants :

Esther devant Assuerus (Gravé par Cock).

Le Christ et la femme adultère (Goldschmidt).

Deux femmes assises (Helbig).

De l'année 1555, dessins :

Moïse frappant le rocher (Gravé par Cock).

Crucifixion (Gravé par Pierre Myricinus).

Portrait de Lombard (Date incertaine).

Dessins exécutés ou gravés en 1556 :

Descente de croix (Gravé par Cock. Goldschmidt et Helbig).

Pierre pêchant dans une barque (Goldschmidt. Collection Van den Peereboom).

Le Christ chez Lazare (Goldschmidt).

Les Vertus, figures allégoriques dans le genre de celles du tombeau d'Erard de La Marck.

(1) Au milieu du XVIe siècle, on construisit plusieurs chapelles nouvelles dans la collégiale Saint-Jean. Hubert de Tolnis, qui testa en 1540, élut sépulture dans la nouvelle chapelle qu'il y avait fait élever. En 1543, le 26 décembre, Jean de Tornaco, chanoine de St-Jean, élut sépulture dans la chapelle à gauche du chœur, près de la nouvelle chapelle construite par le doyen Hubert de Tolnis. Le testateur veut que ses biens patrimoniaux du pays de Tournai soient affectés à la fondation d'une chappellenie, dans l'oratoire où il sera enterré, sous le vocable de Notre-Dame, de Saint-Jean-l'Evangéliste et de Saint Lambert. Cette chapellenie sera à la collation du chapitre, mais le neveu du testateur Ludolphe a Tornaco, en sera le premier recteur. LAHAYE, *Chartes de St-Jean*, t. II, pp. 150 et 165.

Lavement des pieds (Dédié à Robert de Berghes (1557-1564) et gravé par Cock. Goldschmidt).

Le Christ en croix. Ce dessin, gravé par Coek en 1557, ainsi que la *Descente de croix* gravée par le même en 1556, et une *Crucifixion*, gravée par Coek encore, en 1563, ont inspiré l'auteur d'un rétable en chêne conservé aux Musées Royaux du Cinquantenaire à Bruxelles et provenant de l'église de Saint-Pierre-lez-Libramont. Il en sera question plus loin.

Résurrection de Lazare (Gravé par Coek).

Neuf figures de femmes isolées (Helbig).

Goldschmidt place également en ces années l'exécution de vitraux ornant le chœur de la collégiale Saint-Paul à Liège, et exécutés d'après des cartons fournis par Lombard. Il s'agit des verrières garnissant les cinq grandes fenêtres de l'abside, existant encore dans l'actuelle cathédrale de Liège. Celle du centre, placée en 1558, est due à la munificence de Jean Stouten, doyen de Saint-Paul de 1519-1566. Il représente le *Crucifiement.* Dans les niches supérieures, *la Foi* et *la Synagogue* (1).

Le vitrail voisin, vers le nord, offert en 1557 par Grégoire Silvius, dominicain, chanoine de Saint-Paul, puis évêque de Tagaste et suffragant de Liège, représente le donateur à genoux sur un prie-Dieu. Un angelot tient une mitre au-dessus de sa tête. Derrière le prélat, *saint Paul,* debout, la main gauche appuyée sur une longue épée. Dans les niches supérieures, on voit *saint Grégoire,* patron du donateur, et *saint Augustin.* Tous ces personnages sont dans des architectures de style Renaissance.

Le vitrail suivant, daté également de 1557, fut offert par Gilles de Bloquerie, chanoine de Saint-Paul et de Notre-Dame de Tongres. Le sujet est ici *saint Pierre présentant le donateur.* Dans les niches supérieures on voit *la Vierge* et *saint Gilles.* Niches et portiques sont de style Renaissance de même allure que les précédents.

(1) A. Goldschmidt, *op. cit.*, p. 231. — J. Yernaux, *L'art du vitrail au pays mosan*, dans *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. XVIII, 1951, pp. 121 et sv.

Du côté de l'épître, en partant du centre, la première verrière est un don de Corneille d'Erp, chanoine de Saint-Paul et de Bois-le-Duc. Elle est datée de 1556. Elle représente le donateur et son patron.

Le vitrail voisin, offert par le chanoine Remacle de Lymborch et daté de 1559, offre le portrait du donateur agenouillé devant un prie-Dieu. Le groupe est abrité sous un portique de même style que les précédents. Dans la partie inférieure se voient les armes des van Erp.

A la vérité, ces vitraux ne sont pas signés : c'est par la méthode comparative que les critiques en sont venus à en attribuer les cartons à Lombard. Il est certain du reste que l'artiste fournit fréquemment, aux termes mêmes de Lampson, aux peintres-verriers les modèles de leurs œuvres (1).

Le 11 juin 1557, Lombard fut nommé par Robert de Berghes, concierge du vignoble épiscopal delle Chiff d'Or, dont une rue de Tilleur a conservé le souvenir (2).

De l'année 1558 datent deux dessins :

Rebecca à la source (Musée de Liège. Goldschmidt) et *Descente de croix* (Gravé par Cock. Goldschmidt).

En cette année aussi fut achevé le portail Renaissance de l'église Saint-Jacques, à Liège, commencé en 1551 aux frais du prince-évêque Corneille de Berghes. La façade porte la date 1558. Il ne reste aujourd'hui aucun doute sur l'attribution de cette œuvre au grand maître liégeois. Les collections du baron Kaeman, mort en 1857, renfermaient un dessin de ce portail, daté de 1555 et signé Lombard (3).

C'est vers 1561 que doit se fixer la construction, d'après les plans de Lombard également, de l'hôtel de Liévin Torrentius. Il s'agissait là pour l'artiste d'un client de marque et le fait qu'il fut choisi par ce personnage éminent pour dresser

(1) J. Hubaux et J. Puraye, *Lamberti Lombardi... vita*, traduction et notes, dans *Revue Belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art*, t. XVIII, 1949, p. 70.

(2) Il est intéressant d'observer que Jean-Baptiste de Saive, né à Namur vers 1540, obtint à Bruxelles, en 1590, le titre de « Peintre de Son Altesse » le Prince de Parme et de « Concierge des vignobles de la Cour ». — J. Philippe, *La contribution wallonne à la peinture dite flamande*, p. 16, et J. Helbig, *op. cit.*, p. 157.

(3) M. Kuntziger, *Lambert Lombard*, Turnhout, 1920 (Collection : Les Grands Belges).

les plans de sa résidence prouverait à lui seul l'immense prestige dont il jouissait au pays mosan.

Né à Gand en 1525, Torrentius avait séjourné pendant douze ans en Italie, à Padoue puis à Bologne, où il fit en quatre ans son doctorat en droit, puis à Rome, à partir de 1552, et enfin à Naples d'où il reprit le chemin des Pays-Bas. En 1557, il fut appelé à Liège par le prince Robert de Berghes qui le créa membre de son Conseil Privé. Dès lors, sa carrière ne cessa de suivre un mouvement ascensionnel : chanoine de Saint-Lambert et de Saint-Pierre, député aux Etats de Liège, député aux Etats de l'Empire, il devait, en 1587, obtenir le siège épiscopal d'Anvers où il mourut en 1595 (1).

Le 29 janvier 1560, il avait reçu du chapitre de Saint-Lambert un congé pour représenter le prince-évêque Robert de Berghes, au couronnement du nouveau pape et lui recommander les intérêts du diocèse. Il était de retour à Liège dès avant septembre 1561 (2).

Ces multiples dignités avaient fait de Torrentius un personnage de premier plan dans la société liégeoise et, comme il était humaniste et italianiste enthousiaste, elles lui avaient facilité l'entrée en relations avec les vedettes du mouvement nouveau dans les foyers intellectuels occidentaux. C'est ainsi que sa nouvelle résidence devint en quelque sorte le rendez-vous des humanistes du temps : Juste Lipse y séjourna à maintes reprises. A la fin de son ouvrage *De Constantia*, il parle d'un banquet chez Torrentius où il rencontra l'élite des lettrés liégeois et où « la finesse des vins rivalisait avec la délicatesse des mets ». On y discutait les anciens, on y lisait des poèmes, on y faisait de la musique aussi, notamment à l'instigation d'un neveu de Torrentius, André de Pape (Papius) qui, ayant été, en 1570, gratifié d'un canonicat à la collégiale Saint-Martin, séjourna fréquemment chez son oncle (3).

(1) *Biographie Nationale*, t. XXV, col. 462. — R. Bragard, *André de Pape*, dans *Congrès de la Fédération Archéologique et Historique*, Liège, 1932, t. II, p. 289.

(2) Chapitre de Saint-Lambert, Conclusions capitulaires, reg. CXIV, fos 296 ; reg. CXV, fos 127 et 774 ; reg. CXVI, fos 5, 31, 37, 41, 49, 161, 300.

(3) R. Bragard, *op. cit.*, et J. Breuer, *La maison de Liévin Torrentius*, dans *Chron. archéol. du pays de Liège*, année 1928, p. 18.

Geropius Becanus dans son *Itinerarium*, édité en 1584, célèbre les beautés de l'hôtel du chanoine liégeois : « Messire Liévin Torrentius, écrit-il, l'a fait construire à ses frais. Dominant la cité de toute part, elle possède les meilleures conditions de salubrité. Tout y est si parfaitement distribué et aménagé que vous y reconnaîtriez l'heureuse main, en architecture, de feu Lambert Lombard, autrefois peintre et philosophe très réputé à Liège. Il en a adapté l'ornementation à chacune de ses parties. Il y est parvenu de telle façon que vous ne trouverez rien de plus agréable et que vous n'aurez pas à constater le défaut d'étendue, malgré l'espace restreint dont l'architecte disposait » (1).

« On y admirait, nous apprend encore Ortelius, la bibliothèque du savant chanoine, son cabinet de médailles, ses tableaux, ses statues et ses stèles antiques. » Non content de fréquenter les humanistes, Torrentius y étudiait les anciens et y rédigea en particulier ses *Poemata Sacra*, imprimés chez Plantin à Anvers en 1572 ; il y avait rassemblé des hymnes de sa composition sur des sujets sacrés, des poèmes sur les grands événements de son temps : guerre contre les Turcs, victoire de Lépante (1571) et aussi des odes dédiées à ses protecteurs et à ses amis, imités d'Horace avec une dextérité surprenante (2). Ces descriptions enthousiastes, tout en projetant le jour sur l'immensité des domaines auxquels s'étendait la culture de Torrentius, laissent malheureusement sans réponse plusieurs problèmes qui se sont posés aux historiens au sujet de sa résidence.

Helbig et Gobert en datent la construction de 1555. Roersch la retarde jusqu'en 1565 (3). La première date n'est pas, selon nous, admissible, étant donné que Torrentius ne vint à Liège qu'en 1557. La seconde semble un peu tardive : c'est précisément en 1565 que Lombard céda à son gendre, Thomas Tollet, sa carrière de Ninane, geste qui s'expliquerait mal au cas ou le

(1) Roersch, dans *Biographie Nationale*, t. XXV, col. 465 et R. Bragard, *op. cit.*

(2) *Ibidem.*

(3) J. de Theux, *Le chapitre de Saint-Lambert à Liège*, Bruxelles, 1871-1872, t. IV. — Gobert, *Liège à travers les âges*, t. IV, pp. 540 et 550.

peintre-architecte aurait, en cette année même, construit une maison aristocratique dont vraisemblablement elle fournit les matériaux.

Un second problème se pose au sujet de l'hôtel Torrentius, celui de son emplacement. De Theux le situait à l'entrée de la rue des Mauvais Chevaux, montrant par là qu'il le confondait avec la résidence de Wyngaerde dont nous avons parlé plus haut (1). Roersch le place « à l'entrée de la place Saint-Pierre », entendant sans doute par là l'actuel square Notger (2). Helbig croit pouvoir l'identifier avec la maison de Soer de Solières, place Saint-Michel, dont une façade donne sur la rue Haute-Sauvenière (3). Gobert, sans prétendre trancher la question, opine pour « la vieille maison décanale de la collégiale Saint-Pierre, où, au milieu du XVIIe siècle, écrit-il, on admirait encore de superbes peintures, de grandes statues de Charles-Quint, de l'impératrice, etc. » (4). Enfin, J. Breuer pense que la maison de Torrentius est actuellement l'immeuble de la rue Saint-Pierre dans la façade de laquelle était naguère encastrée la fameuse pierre Bourdon (4). « Dans l'édition des œuvres d'Horace commentée par Torrentius et publiée après la mort de l'humaniste, en 1602, écrit le savant archéologue, l'inscription de la pierre Bourdon fit l'objet d'un commentaire qui prouve que le célèbre évêque d'Anvers, mort en 1595, avait bien connu la pierre au moment où il habitait Liège... Si l'on examine superficiellement l'immeuble qui abritait la sculpture, on est frappé par le caractère italien de sa façade, la noblesse de ses proportions ». On y aurait découvert, il y a un certain nombre d'années, « des restes d'anciennes peintures décoratives, témoignant de l'art qui aurait présidé à l'achèvement de cette maison... » « Je me demande donc, conclut prudemment M. Breuer, si cette dernière n'est pas celle que Liévin Torrentius se fit bâtir dans la seconde moitié du XVIe siècle. » C'est en tout cas cette opinion qui cadre le mieux avec la brève descrip-

(1) De Theux, *op. cit.*
(2) *Bibliotheca Belgica*, fasc. 202 et *Biographie Nationale*, t. XXV, col. 462.
(3) T. Gobert, *op. cit., loc. cit.*
(4) J. Breuer, *La maison de Liévin Torrentius*, dans revue citée, p. 18. Cfr. R. Bragard, *op. cit.*

tion que nous en a laissée Geropius Becanus, lequel nous montre la maison de l'humaniste « dominant la cité de toute part », détail qui correspond, à l'exclusion de tous les autres, à l'emplacement proposé par M. Breuer.

De 1560 date un dessin de Lombard, *Multiplication des Pains* signalé par Helbig, et « des peintures », exécutées d'après le même auteur, à la cathédrale Saint-Lambert et à Notre-Dame-aux-Fonts. Ces indications cadrent partiellement avec les notes de Hamal, qui atteste avoir vu, à Saint-Lambert, une *Descente de croix* où Lombard s'était représenté parmi les spectateurs, se baissant pour voir le corps du Divin Crucifié. Au fond de la scène, se profilait la ville de Liège. Les deux volets représentaient, l'un le *Sacrifice d'Abraham*, l'autre, *David tuant Goliath* (1). Ce tableau se trouvait « dans la sacristie des bénéficiers », où se trouvaient également, toujours d'après Hamal, une *Flagellation* et une *Crucifixion*, œuvres aussi de Lombard (2).

Hamal signale aussi à la cathédrale Saint-Lambert, dans la chapelle des Oranus, un *Christ en croix entre les deux larrons* et une autre *Crucifixion* « servant de mausolée à Mr de Mérode, près de l'autel de la Vierge ». Pour la même église encore, le maître aurait dessiné une *Adoration des Mages* qui fut peinte sur verre par un certain Pironet, et que Hamal qualifie de chef-d'œuvre (3). La voûte de la chapelle Saint-Luc, y fut décorée par ses élèves en 1560 (4).

Quant aux peintures livrées à Notre-Dame-aux-Fonts, il s'agit de trois tableaux sur bois « placés à l'entrée du chœur » et dont l'un, à l'époque de Hamal, était « absolument gâté » (5).

Un relief du métier des orfèvres de Liège, de 1561, ouvre une des rares échappées que fournissent les archives sur la vie familiale du maître : cette année, Jean-Louis de Hasque, fit relief du métier des orfèvres, comme mari d'une de ses filles qu'il avait probablement épousée depuis peu (6).

(1) R. Lesuisse, *op. cit.*, pp. 217-218.
(2) R. Lesuisse, *op. cit.*, p. 217.
(3) *Ibidem*, 208 et 219.
(4) *Ibidem*, p. 218.
(5) *Ibidem*, p. 243.
(6) J. Breuer, *op. cit.*, nº 363.

De la même année sont datés deux dessins de la collection d'Arenberg, dont l'un, une *Crucifixion*, gravée par Jérôme Cock en 1563, a inspiré le sculpteur du retable de Saint-Pierre-lez-Libramont. (1).

Le 8 mai 1564, le prince-évêque Gérard de Groesbeeck conféra à Lombard la charge de greffier de la cour de justice d'Avroy, office qu'il devait exercer jusqu'à sa mort (2).

Une lettre de l'artiste, du 27 avril 1565, la seule qui soit connue de lui, est adressée à Giorgio Vasari, d'Arezzo, son confrère et ami dont il avait fait la connaissance au cours de son inoubliable voyage en Italie, et dont, sans doute, le souvenir ne l'avait jamais quitté. On y retrouve les préoccupations du maître liégeois, toujours hanté par le spectacle des richesses qu'il avait pu contempler en parcourant autrefois la péninsule. Il demande à son correspondant, « pour pouvoir les comparer avec certains vitraux qui se présentent à lui au pays de Liège », des reproductions d'œuvres de Margaritone, de Gaddi et de Giotto. En même temps, Lombard fait, pour son ami, la critique des peintres « néerlandais » du XVe siècle, notamment de Jean van Eyck, de Roger van der Weyden et du peintre allemand Schongauer. Inutile de dire qu'aveuglé par son idolâtrie pour les antiques, il est loin de les apprécier à leur juste valeur. Enfin, il parle à Vasari d'une statue de Mercure, en bronze, trouvée aux environs d'Audenarde dans un endroit que l'on présumait être l'antique cité « Belgis », et il ajoute qu'il détient, dans ses collections, un soulier antique, découvert dans le sol zélandais (3).

Un document du 20 juillet de la même année, est assez mystérieux. Ce jour là, Gérard de Groesbeeck, « ayant regards aux services singuliers que faict luy at maistre Lambert Lombard, peinctre, architecteur », accorde à Anne de Chaweheid son épouse, pain et prébende à l'hospice de Cornillon. Le prince usait donc, à cette occasion de son pouvoir de conférer des

(1) Helbig, *Lambert Lombard*, dans Revue citée.
(2) Conseil privé, reg. 5, f° 15 v° ; reg. 21, f° 174.
(3) Texte dans Gaye, *Carteggio inedito*, t. III, p. 172. — J. Helbig, *op. cit.*, p. 150. Cfr. Friedlander, *op. cit.*, t. XIII, p. 43.

« pains d'abbaye », privilège qui remontait à plusieurs siècles. En conséquence, les bourgmestres de Liège, dont dépendait l'hospice, mandent aux administrateurs de l'établissement d'admettre « la dite Anne de Chawheid au dit pain et prébende, pour y faire sa résidence et y tenir sa demeure incontinent » (1). Cette mesure avait vraisemblablement été sollicitée par l'artiste par suite des infirmités dont sa compagne était accablée. Elle est à rapprocher, sans doute, d'un passage de la *Vita Lombardi*, dans lequel Lampson nous laisse entrevoir la situation matérielle peu brillante du maître. Loin de rechercher la fortune, « il se contenta, écrit le biographe, de vivre à l'abri du besoin, Il eut de ses trois épouses un assez bon nombre d'enfants, qu'il éleva petitement, il est vrai, mais tout de même décemment. Ce qui nuisit à la fortune de Lombard, ce fut sa modestie, mais cette rigueur du destin n'eut pas raison de cette grande âme ». Et l'écrivain de nous montrer l'artiste prodigue de ses deniers, quand il s'agissait d'enrichir ses collections de statues, de gemmes, de monnaies anciennes, prodigue aussi de ses dessins, qu'il abandonnait à d'autres qui en tiraient profit, prodigue encore envers ses élèves : on a vu plus haut jusqu'où alla sa générosité envers eux, alors, comme le dit encore Lampson, « qu'ils lui rapportaient plus de pertes que de gains ».

Comme tant d'autres artistes, de tous les temps, il est donc probable que le maître, arrivé au terme de sa vie, connut la gêne, sinon la détresse. C'est ce qui explique le geste charitable de l'évêque, assurant un asile et des soins à la femme du vieux peintre.

Le 3 août suivant, Liévin Torrentius, « en sa maison sise sur les encloistres de l'église Saint-Pierre », en présence de Guillaume van Erp et de Dominique Lampson, chanoine de Saint-Denis, attestait que « maistre Lambert Lombard, peinctre et architecte de Monseigneur de Liège », avait promis à Thomas Tollet, « entretailleur d'ymaiges », de lui donner une certaine somme à l'occasion de son mariage avec sa fille,

(1) Texte dans Gobert, *Liège à travers les âges*, t. II, p. 443.

Philipette Lombard (1). L'acte ne fut approuvé par les échevins de Liège que le 4 août 1570, après la mort de l'artiste. Sur le témoignage d'Anne de Chaweheid, sa veuve, de Georges Lombard, son fils, de Jean-Louis, sans doute Jean-Louis de Hasque, son gendre, de Jean Radou et de Gilles Heuzen, ses parents, on ajouta à la déclaration du 3 août 1565, un article suivant lequel Lombard avait aussi promis à Thomas Tollet de lui céder sa carrière de Ninane. Il faut croire qu'à cette dernière date le peintre était loin de Liège : une simple déclaration de sa part eut, en effet, remplacé avantageusement l'enquête et l'attestation de Torrentius. Au surplus, cet atermoiement dans l'exécution des convenances de mariage de sa fille s'explique très bien encore par la situation matérielle précaire que laisse deviner la libéralité récente de Gérard de Groesbeeck et les renseignements à peine voilés de Dominique Lampson.

L'année suivante, sans doute débutante, fut marquée par une tardive générosité des Liégeois envers leur illustre concitoyen : les maîtres de la cité lui conférèrent l'office de *bauwmeester*, autrement dit d'architecte en titre de la cité (2). S'agit-il là d'un de ces gestes honorifiques assez commun de tout temps, envers un homme que l'on savait proche de la tombe ? Ou bien, les édiles liégeois, imitant le prince-évêque, entendaient-ils venir en aide à un grand artiste appauvri par ses prodigalités et son idéalisme ? Nous en sommes réduits, sur ce point, à des conjectures. En tout cas, Lampson attribue si peu d'importance à cette nomination qu'il ne la mentionne même pas.

Pour nous, le recès de 1566 est surtout précieux parce qu'il dissipe certaines incertitudes qui pourraient planer sur la date de la mort du maître, du fait de son absence à l'attestation de 1565, sur le contrat de mariage de sa fille par Torrentius et autres, et plus encore du fait que Lampson, dans sa *Vita Lombardi*, publiée la même année, parle de l'artiste au passé.

(1) Echevins de Liège, *Convenances et testaments*, Grand greffe, 1569-1572, f° 188.

(2) Recès de la cité de Liège, reg. 1566-1568, f° 87 v°.

Lombard a donc dû être absent pour un motif quelconque, à la réunion du 3 août 1565 relative aux engagements pris par lui envers son futur gendre. Quant à Lampson, nous devons admettre qu'il use d'un artifice littéraire en s'adressant à la postérité.

Toujours est-il que le peintre mourut en 1566, très probablement au mois d'août : Chapeaville consigne son décès en cette année en termes qui proclament le prestige qui entourait sa mémoire plus d'un demi-siècle après sa mort : *Moritur Leodii, hoc tempore, Lambertus Lombardus, pictor percelebris, qui ultra artem pictoriam architectus quoque fuit praestantissimus ac simul peritissimorum pictorum magister.* Et le chanoine Herman de Wachtendonck, dans une note ajoutée en marge de son exemplaire des *Gesta Episcoporum Leodiensium*, confirme et précise ce texte en inscrivant : « *1566 in augusto* ». Selon des renseignements assez tardifs mais vraisemblables, il fut enterré à Sainte-Véronique, église paroissiale du quartier d'Avroy (1).

Le 19 mars de l'année suivante, Anne de Chawcheid, veuve de l'artiste, donnait en location pour trois ans, à Jean Thomas, de Tilleur, une maison avec deux jardins à Tilleur, « qui furent partenantes à Léonard Florkin, deux vignes au lieu dit Bordea, et tous les autres héritages ayant appartenu au dit Léonard ». Il est à présumer que celui-ci fut le père de la première femme de Lombard (2).

De ses trois mariages, à en croire Lampson, le peintre avait eu « bon nombre d'enfants ». Nous lui en connaissons quatre :

1° Une fille qui épousa Jean-Louis de Hasque vers 1563 ;

2° Philipette, mariée vers 1565, au sculpteur Thomas Tollet ;

3° Georges, cité en 1570, dans l'approbation du contrat de mariage de la dite Philipette ;

4° Madeleine, mariée à Gilles Jacquet. Lors du décès de celui-ci, en 1583, l'official de Liège désigna comme tuteurs de

(1) Chapeaville, *Gesta episcoporum leodiensium*, t. III, p. 424, — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. I, p. 343. — R. Lesuisse, *op. cit.*, p. 256.
(2) Echevins de Liège, Obligations, reg. 45, à la date.

leurs enfants, Thomas Tollet, l'époux de Philipette Lombard, leur tante maternelle (matertera), et Walter Watongnon, époux d'Anne Jacquet, sans doute une tante paternelle (1). Un acte de mambournie de 1597 désigne le même Gilles Jacquet, gendre de Lombard, sous le nom « Gilles Joeck » (2). Les autres personnages donnés par Helbig et autres comme enfants ou gendres du maître, se rattachent à l'un de ses homonymes. Georges Lombard, le seul fils de l'artiste connu d'une manière certaine, disparaît des archives liégeoises après 1570 : il est à présumer qu'il mourut sans enfants et qu'avec lui s'évanouit la postérité directe du peintre, bien qu'en ligne collatérale, la famille se soit perpétuée jusqu'à l'époque moderne (3).

IV. — L'Œuvre de Lombard

On ne possède aucun tableau signé de Lombard, ce qui explique en partie la divergence d'opinions divisant les critiques au sujet de l'authenticité des œuvres qui lui ont été attribuées.

Dans nos recherches à ce sujet, nous poserons comme premier jalon les données de Lampson dans sa biographie du maître (4).

D'une manière générale tout d'abord, Lampson qualifie l'artiste « peintre et architecte remarquable » et, ajoute-t-il, « dans l'une aussi bien que dans l'autre de ces professions, il l'emporta sur tous les artistes belges qui ont vécu jusqu'à ce jour ». En admettant que le biographe soit ici doublé d'un panégyriste et que ses propres idées en fait d'art aient pu quelque peu dévier au milieu de l'enthousiasme général pour l'Antiquité, voilà certes, de la part d'un humaniste, doublé d'un artiste, originaire de Bruges, la Bruges de Memling, de Gérard David, de Pourbus, naguère le premier centre esthétique de l'Occident, voilà certes un témoignage éclatant.

(1) Officialité de Liège, reg. aux mambournies, nº 70, fº 33.
(2) *Ibidem*, reg. 83, fº 155.
(3) V. le tableau généalogique et Th. Gobert, *Liège à travers les âges, passim.*
(4) Jean Hubaux et Jean Puraye, *Lamberti Lombardi apud Eburones pictoris celeberrimi vita*, dans *Revue belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art*, t. XVI, Anvers, 1949, pp. 57-78.

Plus loin, Lampson, à propos du séjour de Lombard en Italie, précise ces données : Aloys Priuli, patricien de Venise, venu en Angleterre en 1554, à la suite du cardinal Pole, lui a assuré, écrit-il, que, d'accord avec Bartholomé Stella de Brescia, « jamais il n'a vu aucune peinture sortie des mains d'un homme né hors d'Italie, l'emporter sur le tableau que Lombard avait exécuté à Rome, en deux teintes seulement, blanc et noir, d'après le dialogue de Cébès, à la demande de Reginald Pole ».

« Quant à l'harmonie des couleurs, écrit encore Lampson, Lombard s'y attachait surtout quand il composait des œuvres de couleurs variées. Aucune figure n'y paraissait distincte des autres, en raison de la couleur particulière qu'il eut donné aux muscles etc. Mais il y déployait tant d'art, surtout lorsqu'il s'agissait de représenter des personnages humains, pleins de jeunesse et de beauté, pour lesquels cette délicatesse est spécialement requise, que si vous eussiez approché vos yeux de ses tableaux, vous y auriez à peine discerné les diverses couleurs ; si au contraire, vous vous en fussiez quelque peu écarté, vous vous fussiez demandé, tant elles avaient de finesse, si vous les aperceviez ou non, ou si plutôt elles n'apparaissaient pas en relief dans sa composition ». Devons-nous dire ici que visiblement, en écrivant ces lignes, Lampson pensait à Lombard portraitiste ?

Ailleurs le biographe parle du coloris des tableaux de Lombard, « qui était riche et vif » et « qu'il avait emprunté au Titien ».

Enfin Lampson nous apprend que lorsque l'on faisait grief au maître de ne pas « avoir honoré sa patrie d'un plus grand nombre de peintures, il répondait que les princes de Liège avaient toujours projeté de lui confier quelques grandes œuvres, dignes de son labeur et de son génie, mais ils étaient morts ou sortis de leur charge avant le moment prévu ».

Vasari, la maître italien, et Van Mander, le biographe attitré des artistes flamands, confirmeront l'un et l'autre le jugement de Lampson en proclamant Lombard l'un des plus grands maîtres du pinceau des Pays-Bas.

Ces appréciations nous mettent à l'aise en face du magni-

fique portrait du maître que conserve le Musée de l'Art Wallon à Liège. Il s'agit d'une œuvre de haute valeur artistique, attribuée par certains à Frans Floris ou à Antonio Moro, les meilleurs portraitistes occidentaux du milieu du XVIe siècle (1). Le peintre y est figuré en buste, vu des trois-quarts, se détachant sur un fond clair, vaporeux. De la main gauche, il tient des lunettes, le vêtement est simple, la chevelure en désordre : visiblement il s'agit non d'un portrait d'apparat mais d'une œuvre intime, reproduisant les traits d'un personnage sans fatuité ni suffisance. Du reste, à peine en présence du sujet, le spectateur est capté par son regard franc, par son attitude imposante, dénotant la force en même temps qu'une sensualité délicate, perçant sous une façade de magistrale austérité.

Ce portrait n'est pas isolé : il figura en mai 1944 parmi quatre effigies de Lombard, toutes étroitement apparentées. M. J. Bosmant les a décrites naguère dans un « rapport sur les quatre auto-portraits de Lombard » (2).

Un premier portrait sur bois, celui que conserve le Musée de l'Art wallon, provient de la collection du chanoine Hamal. Il fut offert à la ville de Liège par la marquise de Péralta en 1919. Nous l'avons décrit plus haut.

Un second portrait du maître se trouve au musée de Cassel, au château de Wilhelmshöhe. Il porte à l'angle supérieur gauche, l'inscription : « AAGE 61 ANS, LAN 1566 ». Il figurait à l'inventaire, dressé en 1749, des objets laissés au château de Wilhelmshöhe par le landgrave Karl de Hesse et y est répertorié comme suit : « 1749. Morus Antonius. Ein Philosophus einem Brille in der Hand halten, auf Holz in vergoldene Rahmen ».

(1) Sur Frans Floris, v. ci-dessus, p. 297. Anthonis Mor van Dashorst, plus connu sous le nom espagnolisé de Antonio Moro, né à Utrecht, élève de Jean Scorel, puis établi à Anvers où il fut inscrit dans la gilde Saint-Luc. Il voyaga en Italie, où il fut très impressionné par le Titien ; mais c'est à l'hispanisme de son idéal qu'il doit d'occuper une place exceptionnelle dans l'école des Pays-Bas. Il fut le portraitiste attitré de la cour d'Espagne sous Philippe II et exécuta entre autres le portrait de ce roi, celui de sa fiancée, Maria Tudor, celui de Grandvelle, du duc d'Albe, etc. V. Fierens, *L'Art flamand*, p. 80.

(2) J. Bosmant, *Les quatre auto-portraits de Lombard*, dans *La Vie Wallonne*, t. XXVIII,1954, pp. 249 et ss. et J. Yernaux, *A propos des portraits de Lombard, ibid.* t. XXIX, 1955, pp. 135 et ss.

Un troisième portrait, aujourd'hui en possession de la ville de Saint-Nicolas-Waes, est, comme les précédents, peint à l'huile, sur bois. Il fut légué à cette commune par Louis Verstraeten, mort à Louvain en 1860. Cette œuvre, qui ne reproduit que le buste, sans la main, a subi autrefois des nettoyages qui en ont vidé certaines parties. D'après le catalogue du Musée de l'Art Wallon, ce portrait « semble avoir servi d'étude aux précédents ».

Un quatrième portrait fait partie de la collection du comte Guy van den Steen de Jehay. Il est peint à l'huile, sur toile, et ne comporte, comme le précédent, que le haut du buste, sans la main. Pour divers motifs, M. Bosmant y voit, avec raison selon nous, « une excellente copie, mais d'assez libre inspiration, exécutée par un bon peintre du XVIIe siècle ».

Tous ces portraits sont interdépendants et dès lors la question s'est posée de déceler parmi eux l'œuvre originale. M. Bosmant a magistralement résolu le problème. Les tableaux de Liège et de Cassel étant les seuls complets et pouvant parfaitement se superposer, c'est du reste vis-à-vis d'eux seuls que pouvait se poser la question d'originalité. Or, dans le portrait de Liège, la fidélité est plus poussée : une verrue, par exemple, que Lombard y porte à la joue droite, n'est plus reproduite sur le portrait de Cassel. Certaines négligences dans le portrait de Liège, ont été habilement corrigées dans celui de Cassel. Enfin M. Bosmant ayant soumis les deux œuvres à un examen radiographique, a constaté, dans le portrait de Liège, une infrastructure très nettement établie, une peinture entièrement en glacis, tandis qu'à Cassel l'infrastructure est très faible. Pour tous ces motifs, le portrait de Liège apparaît comme un original dont celui de Cassel est une fidèle copie.

Mais quand fut exécuté le portrait de Liège ? Sur la foi de l'inscription figurant seulement sur le tableau de Cassel, tous les biographes de Lombard l'ont daté de 1566, année de la mort du peintre. Or, nous avons constaté plus haut que cette inscription n'est pas originale : elle a été ajoutée par le copiste de Cassel. Dès lors, la question se pose de savoir si ce copiste ne s'est pas trompé, si sa reproduction n'est pas suffisamment

tardive pour laisser place à une erreur. Nous avons montré ailleurs qu'effectivement l'auteur de la copie, travaillant au XVIIe siècle, a commis cette erreur : les corrections apportées dans le drapage des vêtements, la suppression de la verrue sur le visage du modèle, l'inscription en français, l'emploi de chiffres arabes, la confrontation surtout de l'original du Musée de l'Art Wallon avec le portrait-obit de Lombard, récemment acquis par cet établissement, prouvent que le prototype de Liège a été exécuté vers 1550.

Cette conclusion cadre étroitement avec l'inscription placée sous le portrait gravé de l'artiste, au verso de la page de titre de la *Lamberti Lombardi vita* de Dominique Lampson :

Αύτὸς ἐαυτοῦ σῶμα χαφεν Λομβαρδος ἄριστος
ἠδεια κ ψυχὴν Λαμφονιόιο χαφις

« L'excellent Lombard a reproduit sa propre effigie. La plume de Lampson a décrit ses mœurs et son âme. »

Suivent les mots : « LAMBERTUS LOMBARDUS PICTOR EBURONENSIS, ANNO AET. XLV.MDLI. »

Cette inscription se rapporte évidemment à un portrait antérieur, pris comme modèle par le graveur et exécuté par Lombard lui-même, comme en fait foi le distique grec.

Or, Goldschmidt reconnaît avec raison, dans ce portrait gravé, une copie du portrait à l'huile du Musée de l'Art Wallon et en tire, à bon droit, un argument pour considérer celui-ci comme un auto-portrait. Peut-être le critique allemand est-il trop précis dans sa première assertion, mais il nous paraît indéniable que le portrait gravé de la *Vita Lombardi* s'apparente soit à l'auto-portrait de Liège, soit à l'une des esquisses ou copies signalées plus haut. Toutes émanent donc d'un prototype : celui du musée de Liège, exécuté non en 1566, comme on l'a toujours cru, mais au plus tard en 1551 [1].

Cela dit, la question de l'attribution du portrait de Liège ne souffre guère de difficulté : l'auteur du diptyque reproduit ci-dessus, que Roersch croit être Adolphe Meetkerke, semble

[1] Friedlander, *op. cit.*, p. 155.

insister sur le caractère d'auto-portrait de l'original dont le graveur, vraisemblablement Lambert Suavius, s'est servi pour reproduire les traits de Lombard : « Αὐτὸς ἑαυτοῦ... » Au reste, même sans cette indication claire et précise, ce caractère découle de l'examen de l'original lui-même : simplicité du vêtement frisant le débraillé, attitude du sujet, pris des trois-quarts, l'œil scrutateur et obsédé, la main gauche tenant des lunettes qui visiblement remplacent une palette, tous ces détails nous placent devant un artiste monologuant avec lui-même, se dédoublant pour être à la fois l'observateur et l'observé. Ajoutons avec M. Bosmant que le portrait du Musée de l'Art Wallon est, par l'esprit et la facture, tout proche du *Joueur de flûte* dit *Filoguet*, « qu'une tradition constante et jamais contestée a toujours attribué à Lambert Lombard ».

Au demeurant, que penser des motifs qui ont déterminé certains critiques à enlever au maître liégeois la paternité de son propre portrait ? En somme, on se refuse à la lui reconnaître « quand on pense à ses tableaux froids et quelque peu léchés ». Ce contraste n'a pas échappé à Friedländer qui relève l'exquise sensibilité qui présida à l'exécution du portrait de Liège, comparés à la sécheresse des tableaux de Saint-Denis. Mais il n'y a rien là de si extraordinaire : Lombard, comme la plupart des peintres de son époque, comme Floris lui-même, comme Gossart, comme Van Orley et autres, employa deux manières : l'une, dans ses tableaux religieux, à l'antique, où, en effet, son engouement pour l'art ancien le grise, où les lignes et les contours sont sèchement et durement marqués ; l'autre, celle que décrit abondamment Lampson lorsqu'il nous montre l'artiste « peignant des personnages humains, pleins de jeunesse et de beauté, usant d'une délicatesse extrême, au point que, vus de près, ils révélaient à peine des différences de couleurs, et que, vus à distance, on se demandait s'ils n'apparaissaient pas en reliefs dans sa composition ». En somme, comme l'écrivait le docteur Jorissenne, (1) « le romanisme de Lombard ne fut pas exclusif : la science, chez lui, ne détruisit pas les dons naturels et les instincts personnels ; mais son éclectisme intermittent

(1) G. Jorissenne, *op. cit.*, p. 691.

lui fit suivre deux esthétiques qu'il combina parfois avec un étonnant génie ». Avec cet érudit au jugement très sûr, et avec nombre de critiques éminents, Helbig, Goldschmidt, Friedländer et autres, nous pensons que l'on ne peut raisonnablement contester à Lombard la paternité d'une œuvre qui le place à côté des grands portraitistes flamands du XVIe siècle.

* * *

Les biographes du maître liégeois ont rapproché de son auto-portrait le *Joueur de flûte* ou *Filoguet* du Musée de l'Art

Pl. IV. — Lambert Lombard.
Le Filoguet.
(*Musée de l'Art Wallon, Liège.*) Copyright ACL, Bruxelles.

Wallon, tenu très anciennement pour une œuvre de l'artiste. Le musicien y tient son instrument délicatement, avec des doigts grossiers cependant, uniformément larges et finissant tronqués, exactement comme ceux de Lombard tenant ses lunettes dans son auto-portrait. Ici aussi, le personnage, tout en volume, se détache sur un fond clair et le regard vif du flûtiste capte celui du spectateur, lui communiquant la jouissance du joueur à l'audition de la mélodie qu'il tire de son instrument.

* * *

Friedländer, « sans être certain », attribue à Lombard un très beau portrait encore : *Le Maître de chasse* de la collection Kahn à New-York. Le personnage émerge jusqu'aux genoux, d'un fond clair, comme celui des portraits précédents. Il s'agit d'un homme barbu, à la fleur de l'âge, en pleine force, solide, armé mais non en soldat, comme en témoigne aussi sa veste, au regard bienveillant, empreint de cette douceur que révèlent souvent les géants, chez qui le trémoussement et l'enflure des gringalets sont jugés superflus. Certains ont attribué ce portrait soit à Frans Floris, soit à Antonio Moro ; mais le modelé de la tête, l'interprétation de la chevelure, la forme des mains, la clarté blonde du fond distinguent cette œuvre de celles des artistes anversois et la rapproche au contraire de l'auto-portrait du grand maître wallon.

Enfin, Friedlander penche pour l'attribution à Lombard d'un tableau de genre découvert par lui dans le commerce, à Paris. Un nain, le bras droit levé et l'index pointé, raconte d'une bouche malicieuse, une histoire qui ne manque pas d'épices. Un autre, en arrière, la figure dépassant l'épaule du conteur, regarde le spectateur, comme prêt à en souligner par une œillade le goût hardi et corsé. L'intensité de l'expression, écrit le critique allemand, place cette œuvre à peine sous le niveau de Bruegel [1].

[1] Friedlander, *op. cit.*, p. 159.

Indépendamment de ces œuvres où il s'est révélé peintre de génie, même si on en exclut les attributions incertaines, Lombard a exécuté un certain nombre de tableaux à sujets religieux.

Nous avons daté de 1533 les volets du retable de Saint-Denis, à Liège, en nous basant sur les comptes mêmes de la collégiale. Nous croyons inutile de décrire ici le merveilleux retable où un et plutôt deux artistes, que la plupart des critiques identifient avec les Borreman de Bruxelles, ont sculpté dans le bois, les scènes de l'Evangile et des épisodes de la vie du saint aréopagite. Ce retable portait comme volets huit panneaux avec seize tableaux consacrés à la vie du Christ. Chaque panneau, de 89 cm. de large sur 105 cm. de haut, contient trois tableaux et six scènes : *l'Annonciation*, *la Nativité du Christ*, *le Baptême de Jésus*, *l'Arrestation au jardin des Oliviers*, *la Comparution devant Caïphe* et *l'Ecce Homo*.

Huit autres panneaux, aujourd'hui dispersés, représentent des scènes de la vie de saint Denis :

1° *Saint Denis à la chasse* (Eglise Saint-Denis, Liège).

2° *Saint Denis dans un temple païen* (Londres) ;

3° *La Conversion de saint Denis par saint Paul* (Musée de Bruxelles) ;

4° *La Communion de saint Denis*, évêque (Egl. Saint-Denis, Liège) ;

5° *Comparution de saint Denis devant le prince* (Londres) ;

6° *Le Martyre de saint Denis* (Musée de Bruxelles) ;

7° *Saint Denis tenant sa tête entre les mains et porté au ciel par les anges* (Musée de l'Art Wallon, Liège) ;

8° *Inhumation de saint Denis* (Liège).

Tous ces panneaux sont donc peints à l'antique en ce sens que l'artiste, doublé d'un archéologue très averti pour l'époque, s'est efforcé d'atteindre la vérité des décors et des costumes. Pour les visages, il s'est visiblement documenté sur des mon-

Pl. V. — Lambert Lombard.
Martyre de saint Denis.
(*Musée de Bruxelles*).

Copyright ACL, Bruxelles.

naies romaines. Ses personnages debout sont parfois disproportionnés, rigides et anguleux comme les statues qui sans doute lui ont servi de modèles. Les fabriques sont bien entendu construites à l'italienne : le temple païen où prêche saint Denis est un édifice aux perspectives savantes, vraisemblablement emprunté à l'une ou l'autre gravure de Bramante, qui fut pour Lombard le rénovateur le plus parfait de l'architecture antique. Les fonds des divers panneaux, en paysages horizontaux, rappellent parfois ceux de Quentin Metsys ou de Joachim Patenier. En somme, en prétendant transposer les sentiments chrétiens dans des personnages empruntés au paganisme, Lombard a tenté de résoudre un problème insoluble et nous a livré, non des apôtres et des saints, mais plutôt des robots aux jointures revêches, aux gestes faux et aux regards sans vie.

Ces remarques valent pour le généralité d'autres œuvres attribuées au maître liégeois. Nous nous bornerons à les signaler brièvement ici, en indiquant le ou les auteurs de ces attributions.

Le Christ et la femme adultère, dans la collection Sepp, à Munich, vendue en 1929 (Friedländer).

Légende de saint Pierre volets d'un tableau d'autel, dans la collection van den Peereboom à Liège (1936) (Friedländer).

Multiplication des pains (Friedländer ; collection Benedict à Berlin, 1929).

La Vierge et l'Enfant (Friedländer ; collection Donath à Prague).

Noli me tangere : le Christ, en costume de jardinier, une bêche à la main, apparaît à Marie Madeleine (Helbig ; collection du comte van den Steen de Jehay, 1905).

La Cène (Helbig ; actuellement à l'hospice Sainte-Agathe. Appartient aux Hospices civils de Liège).

La Nativité (Helbig ; Hospices civils de Liège. En dépôt au Musée Curtius).

La Cène (Helbig ; Musée de l'Art Wallon, Liège).

Manducation de l'Agneau pascal (Helbig ; Musée de Liège).

La Sainte Famille (Galerie impériale de Vienne, 1893. Helbig).

Adoration des bergers (Même Musée, Helbig).

Descente de croix (Autrefois dans la collection de la marquise de Péralta, actuellement dans celle du comte de Gontant-Piron, Helbig).

Calvaire (Collection Brahy-Prost, 1905. Helbig).

Résurrection de Lazare (Mme de Soer de Solières. Helbig).

Le bon Samaritain (Hospices de Bruges. Helbig).

Le Christ parmi les docteurs (Collection Ghinet, 1905. Helbig).

Portrait de Corneille de Berghes, prince-évêque de Liège (Collection du comte van den Steen de Jehay, 1905. Helbig).

Saint Lambert en buste (Même collection. Helbig).

Adoration des bergers (Attribution de Dandoy-Dewez-Gilbart. Eglise Saint-Denis, Liège).

Triptyque : au centre : *Lamentations sur le corps du Christ* : à droite : *Résurrection* : à gauche : *Portement de croix* (Eglise Saint-Paul. Les mêmes auteurs l'attribuent à L. Lombard ou à Jean Ramet).

Jacob quittant la Mésopotamie (Musée diocésain, Liège. Helbig. Friedländer conteste cette attribution et pense que ce tableau est de Buys le jeune).

Adoration des Mages (Même musée. Helbig).

Mise au tombeau avec, au revers, une scène de la *Manne dans le désert* (Même musée).

Ecce Homo (Même musée. A rapprocher du tableau de même sujet à la collégiale Saint-Denis).

Descente de croix (Galerie Nationale, Londres. Helbig).

Passage de la mer Rouge (Vente Schneider. Helbig).

Personnage endormi, avec saint Michel et des anges (Vente Schneider. Helbig).

Naufragé rendant grâce au ciel (Musée de Bruxelles. Helbig).

Procession de saint Grégoire (Musée de Bruxelles. Helbig).

Œuvres perdues

Dans l'ancienne cathédrale Saint-Lambert, vestiaire des bénéficiers : *Descente de croix*. Lombard s'y était représenté, habillé de jaune, se baissant pour voir le corps du Christ. Le fond du tableau était une vue de Liège. Les deux volets du triptyque portaient, l'un le *Sacrifice d'Abraham*, l'autre, *David tuant Goliath*. Ce tableau fut vendu, en 1794, pour 40 livres en assignats.

Dans le même local : *Flagellation* et *Crucifixion*.

Dans la chapelle des Oranus : *Le Christ en croix entre les deux larrons*.

Dans la même église, « près de l'autel de la Vierge » (Hamal), le *Christ en croix*, sur le mausolée de Jean de Mérode.

Dans la même église encore, d'après Hamal, Lombard et ses élèves auraient décoré la voûte de la chapelle Saint-Luc (1). A la collégiale Saint-Jean l'Evangéliste, dans la chapelle dite des Tornaco : triptyque « de couleur claire et tendre » selon Abry, dont le panneau central portait une *Descente de croix*. Un dessin de Lombard, de même sujet, constitue vraisemblablement un projet de ce tableau (2).

A la collégiale, aujourd'hui cathédrale Saint-Paul : *Flagellation de saint Paul* et *Job sur son fumier*, dans la première chapelle à droite (Hamal). D'après Hamal, Lombard et ses élèves auraient décoré la voûte du chœur, en 1528, le transept, en 1529, et la grande nef en 1557 (3).

A la collégiale Saint-Barthélemy, « dans une chapelle » : tableau d'autel avec volets représentant *saint Michel* (4).

Dans l'ancienne église Notre-Dame aux-Fonts : à l'entrée du chœur, « deux tableaux sur bois » et un autre « dans la chapelle des fonts » (5).

(1) R. Lesuisse, *Tableaux et sculptures des églises, chapelles, couvents et hôpitaux de la ville de Liège avant la Révolution. Memento d'un contemporain*, (il s'agit de Henri Hamal), *Bul. des Bibliophiles liégeois*, t. XIX, 1956, pp. 217, 218, 219.

(2) V. ci-dessus, p. 325.

(3) R. Lesuisse, *op. cit.*, pp. 224 et 226.

(4) *Ibidem*, p. 230.

(5) *Ibidem*, p. 243.

Dans l'ancienne église Saint-Etienne : *Mise au tombeau*, de l'école de Lombard (1).

Dans l'église Saint-Servais, « un tableau, sous le jubé ». (2)

Les dessins de Lombard

Si beaucoup d'œuvres picturales du maître ont disparu, on possède, par contre, de lui de nombreux dessins dont plusieurs sont signés et datés. Lampson nous apprend du reste que l'artiste affectionnait le dessin à la plume, qu'il avait appris auprès des Belges Ursus (de Beer) et Mabuse (Gossart), et dans lequel il s'était perfectionné au contact des Italiens, Michel-Ange Buonarroti, Baccio Bandinelli et autres.

Jules Helbig a minutieusement décrit un album de la collection du duc d'Arenberg contenant cinq cent trente pièces presque toutes de la main de Lombard. Goldschmidt a pu l'examiner à loisir. Nous n'avons pu jouir d'une telle faveur. Force nous est donc de nous en référer, à son sujet, aux deux auteurs cités ci-dessus. La plupart des dessins composant ce recueil ont été découpés et collés sur papier bleu. D'après Helbig, « certains croquis, souvent un peu oblitérés et touchés très délicatement à la sanguine, ont été contournés à la plume d'une manière inepte ».

Cet album comporte des esquisses de tableaux exécutés par l'artiste, tels une *Flagellation*, un *Prêtre à genoux, sous le patronage de saint Jérôme*, une *Descente de croix*, qui fut peinte à fresque dans l'église Saint-Paul à Liège.

Il comprend aussi des reproductions de monuments anciens, dessinés pour la plupart au cours du voyage en Italie, tel cet *Hercule terrassant le lion*, que Lombard a signé et daté : « 1538. ROMA. LAMBERTUS LOMBARD FECIT ».

Il renferme enfin des études de sujets, têtes, bustes et membres humains, dessinés peut-être en vue de son enseignement à ses nombreux disciples.

(1) J. Helbig, *Lambert Lombard*, dans *Bul. de la Com. Royale d'Art et d'Archéologie*, t. XXXI, 1892, p.p 423 et sv.
(2) A. Goldschmidt, *op. cit.*

Musée de l'Art Wallon, à Liège

La collection de dessins de Lombard conservés dans cet établissement comprend trente-six pièces dont trente-trois provenant du chanoine Hamal et trois, de M. Henri Duval. Un catalogue manuscrit en a été dressé par Mme Marthe Crick-Kuntziger, en 1921. Un sommaire de cet inventaire a été publié à l'occasion de l'exposition d'œuvres de Lombard et de Gérard de Lairesse en 1930. Nous suivons, dans le relevé ci-dessous l'ordre du catalogue de Mme Crick-Kuntziger.

1) *Rebecca et Eliéser.* Cette pièce de 15,5 × 35 cm., provient de la collection Duval. Elle a inspiré une gravure en deux planches, de Balthazar Sylvius, datée de 1558.

2)-18) Dix-sept compositions consacrées à l'histoire de Joseph. Elles sont exécutées en traits à la sanguine, repris à la plume. Dimensions moyennes : 20 × 18 :

1. *Jacob écoutant le récit du songe de Joseph.*
2. *Jacob envoie Joseph à Sichem.*
3. *Joseph vendu par ses frères.*
4. *Jacob reçoit la robe de Joseph.*
5. *Joseph et la femme de Putiphar.*
6. *Punition de la femme de Putiphar.*
7. *Triomphe de Joseph.*
8. *Benjamin présenté par Joseph.*
9. *Joseph faisant placer son gobelet dans le sac de Benjamin.*
10. *Découverte du gobelet dans le sac de Benjamin.*
11. *Judas se proposant pour remplacer Benjamin.*
12. *Joseph parlant à ses frères.*
13. *Départ des frères de Joseph.*
14. *Rencontre de Jacob et de Joseph.*
15. *Jacob bénissant Joseph.*
16. *Jacob bénissant l'un de ses fils.*
17. *Jacob bénissant les fils de Joseph.*

19. — Cinq croquis à la plume et au lavis, sur une même feuille. Partie supérieure : *Enfant nu, fuyant.* — *Six personnages autour d'un petit enfant* (Esquisse pour une Nativité). Partie inférieure : *Vierge assise, tenant l'Enfant Jésus debout.* — *Sainte Anne et la Vierge tenant l'Enfant.* — *Vierge assise tenant l'Enfant Jésus assis sur ses genoux.*

20. — *Jésus chez Marthe et Marie.* Sanguine et plume, 32,5 × 20, signé : « Lambertus Lombard 1558 ».

21. — *Le Christ se dirigeant vers la droite, suivi de quatre apôtres.* Sanguine et plume, 29,5 × 20.

22. — *Deux personnages drapés, debout, se bouchant les narines* (Etude pour une Résurrection de Lazare), 14,5 × 19.

23. — *Un homme et une femme drapés, debout.* Etude pour la Vierge et saint Jean, au Calvaire. Lavis, 27,5 × 20.

24. — *Flagellation.* Lavis, 24,5 × 32. Signé : « Lambertus Lombard inventor ».

25. — *Descente de croix.* Don de M. Henri Duval, provenant de la collection du Dr Lombard. Signé : « Lambertus Lombard fecit et inventor 1553 » (*sic*). Sanguine, plume et lavis, 51 × 41. La marquise de Peralta posséda un dessin réduit de ce groupe, exécuté à la sanguine et reproduit en gravure par Pierre Dufour en 1558. Il s'agit de l'esquisse d'une Descente de croix exécutée par Lombard pour la décoration de la chapelle de Tornaco, dans la collégiale Saint-Jean-l'Evangéliste à Liège dont il a été question plus haut.

26. — *Un sujet en marche, élevant un ciboire de la main gauche.* Plume et lavis, 19 × 9,5.

27. — *Un évêque debout.* 19 × 10,5.

28. — *La Charité.* Femme assise, entourée de cinq enfants. Une gravure de cette pièce porte l'inscription : « Lambertus Lombardus inventor ». Sanguine, plume et lavis.

29. — *Orphée.* Sanguine, plume et lavis. 22,5 × 14.

30. — *Homme debout, drapé* (Etude pour un saint Jean ?), et deux études de draperies.

31. — *Six têtes d'oiseaux.*

32. — *Bas-relief du monument d'Igel*, près de Trèves. Sanguine et plume, 19 × 28. Cette pièce, don de M. Henri Duval, a appartenu au baron de Crassier. Autour de deux comptoirs, douze hommes, drapés à l'antique, discutent entre eux. Inscription de la main de Lombard : *A Iglen près Triex, anticq et fort curiheux. 13 pié.* Sous le dessin, longue inscription du baron de Crassier, tendant à prouver que ce dessin fut exécuté en 1533.

33. — *Bas-relief de l'arc de triomphe d'Auguste*, transporté à celui de Constantin, élevé près du Colisée à Rome. Pièce ronde, diamètre 16 cm. A la plume.

34. — *Deux têtes de vieillards barbus.* Style antique. Sanguine, chacune de 11,5 × 7,5.

Le Musée de l'Art Wallon conserve également une série de dix-huit dessins provenant, d'après l'inventaire de Mme Crick-Kuntziger, « de l'école de Lombard ». Les pièces de cette série, provenant toutes sauf une, de la collection Hamal, représentant les prophètes *Abdias*, *Ezéchiel*, *Jérémie*, *Naaman* (Nahum ?), *Elie* et *Zacharie*, une *Sainte Famille*, à la plume, et une autre, à la plume et au lavis, sous laquelle J. S. Renier a cru déceler l'inscription *Lamb. Lombardus* ; une *Adoration des Mages*, une *Descente de croix*, une *Résurrection*, une *Tête d'évêque*, une *Scène entre jeune seigneur et usurier*, un *Portrait d'homme en buste*, un *Groupe de soldats et cavaliers*. Le dessin le plus intéressant de cette série est certes celui qui, à la plume et au lavis (21,5 × 19,5), représente *Lambert Lombard et sa famille*. Sur le manteau de la crémaillère, on lit : *La famille de maistre Lambert.* Ce dessin est attribué, par Renier, à Lambert Suavius, et par Hamal, à Lombard lui-même. Il révèle en tout cas des affinités étroites avec le dessin de Lombard représentant *Jésus chez Marthe et Marie*, dont il a été question ci-dessus.

Bibliothèque de l'Université de Liège

Résurrection de Lazare, dessin signé et exécuté finement à la plume. 25,5 × 28,4.

Deux figures allégoriques : *Sobrietas* et *Concorde*, dessins au lavis, 31,2 × 19,1, exécutés, semble-t-il, pour servir à un vitrail.

Collection du baron J. de Chestret de Haneffe (1905)

Ascension. Ce dessin figura à l'exposition de l'Art ancien au pays de Liège, en 1905. Il est exécuté au lavis (43 × 29 cm.) et représente le Christ s'élevant au-dessus des apôtres réunis au pied d'un rocher. Derrière, une main du XVIIe siècle a tracé l'inscription : *Eygene Handt van Mr Lambertus Lombardus.*

Académie de Dusseldorf

Neuf figures isolées ayant vraisemblablement servi d'études pour un tableau. Elles sont signées et datées : *Lambertus Lombard 1557.*

Le même musée conserve aussi des dessins représentant les *Israélites recueillant la manne*, la *Résurrection de Lazare*, gravée par Cock, la *Vierge au pamoison au pied de la Croix* (1552), une *Descente de Croix*, avec l'inscription : *Lambertus Lombard fecit et invenit 1553.* Comme le dessin du Musée de l'Art Wallon, cette pièce constitue vraisemblablement une esquisse du triptyque exécuté la même année dans la chapelle des Tornaco, à la collégiale Saint-Jean à Liège.

La même collection comprend encore un *portrait de Lombard*, vu des trois-quarts, tenant la main gauche dans son manteau. Dans le catalogue de la collection Krahe, d'où provient ce dessin, celui-ci est attribué à Giogio Ghisi. Helbig l'attribue à Lampson.

Collection Moyano, à Liège

Tête d'homme avec bonnet phrygien (Sanguine).

V. — L'influence de Lombard

Il est certain que la fondation de l'académie lombardienne provoqua aux bords de la Meuse un changement d'orientation marqué dans la conception artistique. C'est de sa naissance

que date, au pays de Liège, l'abandon, en somme définitif, de l'art traditionaliste, encore pratiqué par Antoine Cautel, mort en 1513 ou 1514, et par les architectes des monuments liégeois, le Palais excepté, de la première moitié du siècle.

Au reste, l'affluence à l'école du maître, de la pléiade de disciples recensés plus haut, et dont plusieurs y commencèrent une carrière brillante, suffit à elle seule à marquer la profondeur de son action.

Mais cette action fut-elle durable ? Observons, avant de répondre à cette question, que la perte et la destruction de nombreux tableaux de Lombard et plus encore de ses élèves, notamment dans l'incendie du palais de Maximilien-Henri de Bavière à Bonn, en 1691, ont creusé dans la documentation nécessaire, un vide qui s'opposera toujours à l'analyse de la tradition lombardienne dans la seconde moitié du XVIe siècle.

D'autre part, il est juste d'observer que Lombard ne fut ni l'unique ni le premier promoteur de la Renaissance au pays de Liège. Erard de la Marck, élu au siège de Liège le 30 décembre 1505, participa, en 1507 et 1509, aux campagnes de Louis XII en Italie, aux côtés du cardinal Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, constructeur du château de Gaillon, de style « nettement italianisant » (1). Conquis par le charme de la France, où l'appelait du reste son ministère comme évêque de Chartres, depuis 1507, il fut à Tours en 1510, à Blois et à Lyon en 1511, et, en 1515, à Reims, au sacre de François Ier. Dès lors, il n'est nullement étonnant qu'ayant songé, dès son accession au trône de Liège, à la reconstruction du palais, détruit par un incendie quelques mois auparavant, il ait adopté, comme l'a révélé Mme Collon-Gevaert, un plan combinant le *palazzo* italien, avec péristyle et *cortile*, et les toitures aux immenses surfaces, coupées par de grandes lucarnes coiffant les fenêtres de l'étage, selon une architecture qu'il avait pu admirer à Gaillon et surtout à Blois, « où le gothique voisinait avec la Renaissance ». Ce double courant italo-français

(1) S. Collon-Gevaert, *Le palais des princes-évêques à Liège et la Renaissance française*, dans *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège*, t. XXXIX, 1955, pp. 53 et sv.

se poursuivra à Liège jusqu'au XVIIIe siècle : Lombard, né en 1505, n'en fut donc pas le promoteur.

Observons d'autre part, que dès 1520, Liège abritait un atelier de sculpture, fondé par un Italien, Nicolas Palardin, attiré peut-être par les projets d'Erard de la Marck, et qui bientôt devait devenir, dans son domaine, le centre artistique le plus fécond de la principauté. Dès avant son départ pour l'Italie, Lombard, dont les goûts pour l'art antique avaient été éveillés par Jean De Meuse, peut-être, et certainement par Jean Gossart, Jean Scorel, Jacob de Barbari et autres, dut fréquenter cet atelier. C'est là vraisemblablement qu'il put étudier la première édition de Vitruve, parue à Venise en 1511, ainsi que les planches gravées par Marc-Antonio Raimondi et Agostino Veneziano d'après Mantegna (1).

Notons enfin que les vitraux de plusieurs églises liégeoises, Saint-Paul, Saint-Jacques, Saint-Martin, exécutés entre 1520 et 1530, présentent déjà des fonds d'architectures dessinés certainement par des italianisants (2).

Mais si Lombard ne fut pas le premier à introduire l'art nouveau dans la ville des princes-évêques, du moins peut-on dire que c'est lui qui lui conféra son droit de cité. En peinture, Floris, Ramet, Dufour, Suavius, Lampson et d'autres artistes liégeois du XVIe siècle dont on a conservé quelques œuvres ont hérité de son romanisme et l'ont transmis à la majorité des peintres wallons du siècle suivant, qui l'ont souvent adopté du reste au grand dam de leur originalité, ce malgré un mélange de poussinisme et de rubénisme inauguré par Jean Walschartz et Gérard Douffet (3).

L'influence de Lombard se marque encore dans le choix des sujets, notamment dans le genre allégorique, nous présentant,

(1) J. Yernaux, *L'atelier italo-liégeois des Palardins et des Fiacres, à Liège au XVIe siècle*, dans *Annuaire de la Commission communale d'histoire du pays de Liège*, n° 4, 1935-1936.

(2) Marguerite Devigne, *La première Renaissance liégeoise*, dans *Annales du Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, Liège, 1932, fasc. IV, pp. 234 et sv.

(3) J. Philippe, *La peinture liégeoise au XVIIe siècle*, dans *Revue belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art*, t. XIX, 1950, fasc. I. — Le même, *La Contribution wallonne à la peinture dite flamande*, Liège, 1948.

traitées pour elles-mêmes, les Vertus, les Saisons, le Temps, thèmes que reprendront ses successeurs immédiats, peintres, graveurs et sculpteurs, et qui resteront en honneur aux bords de la Meuse, jusqu'au XVIIIe siècle.

Lombard fut le premier aussi à traiter, au pays de Liège, les scènes mythologiques : *Hercule et le Lion de Némée*, *Apollon et les Muses*, *Diogène et l'Ecole d'Athènes*, *le groupe de Laocoon* et autres, surtout dans ses dessins rapportés d'Italie. Ces sujets seront repris encore par un grand nombre de peintres liégeois du siècle suivant.

Inutile de dire que dans toute son œuvre, la Bible et le nouveau Testament seront ses principales sources et que c'est là aussi que ses successeurs puiseront souvent les sujets de leurs innombrables tableaux d'églises.

Dans l'exécution même, l'influence du maître liégeois sur la peinture d'histoire, fut très éphémère. C'est que son art, dans ce genre, portait en lui-même les germes de sa ruine. En prétendant, après Dürer, soumettre l'œuvre d'art à des formules mathématiques, réglant, par exemple, les proportions du corps humain, formules qu'auraient connues les Anciens et dont la notion se serait perdue au cours du Moyen Age, Lombard avait commis une hérésie en méconnaissant les réalités. Si la machine animale est constituée suivant des principes constants, ses parties échappent individuellement aux lois géométriques. Il est certain que la découverte des chefs-d'œuvre des maîtres grecs et italiens détermina les artistes occidentaux à renoncer à l'hiératisme médiéval, leur apprit à observer la nature, à souligner habilement les caractéristiques d'un sujet, de manière à en traduire non seulement la beauté plastique, mais encore les qualités morales. Mais cette adoption du magistère antique présentait pour ceux de nos artistes dont la personnalité ne serait pas assez forte, plus d'un grave danger. Tout d'abord, elle menaçait d'en faire des copistes, tout au moins des peintres à recettes. Ensuite, elle risquait de transformer leur admiration en fétichisme et de l'étendre, à travers l'œuvre antique, au paganisme tout entier. Et c'est là peut-être, c'est dans ce contraste trop violent entre

l'esthétique d'un maître subjugué par la beauté païenne et celle d'un monde à prépondérance cléricale, prompt à confondre, dans sa lutte contre les nouveautés religieuses, les nouveautés artistiques, que réside avant tout la stérilité relative de l'art lombardien. Plus d'un sans doute, parmi ces vieux chanoines attardés, fut tenté parfois d'écrire à Lombard ce que l'Arétin mandait à Michel-Ange, à propos de son grandiose *Jugement Dernier* de la Chapelle Sixtine : « En ma qualité de chrétien baptisé, j'ai honte de la licence que vous avez prise en exprimant la conception de notre fin dernière... Votre manière convenait à une maison de débauche, non au chœur suprême de la Chrétienté » (1).

Pas plus que l'illustre maître, Lombard n'eut mérité de tels reproches, mais, comme peintre d'histoire, son art « avancé » en fit tout au moins un incompris aux bords de la Meuse.

Dès la fin du siècle, son influence dans ce domaine avait disparu, tandis que les artistes flamands, même ceux qui avaient été ses disciples, Floris, Willem Key, Antonio Moro, Van Heemskercke et autres, moins isolés et moins fascinés par les charmes de l'Antiquité, préparaient le règne brillant de Rubens et de Van Dyck.

Rien ne prouve mieux l'erreur fondamentale du maître liégeois que la confrontation de ses tableaux et de ses dessins, traitant à l'antique des sujets chrétiens, avec ceux dans lesquels il s'est libéré de son obsession contractée en Italie, pour obéir aux tendances instinctives de son génie, à l'observation des modèles vivants, originaux, portant sur la face leurs qualités morales. D'un côté, dureté et sécheresse, d'un côté, selon le mot de Taine, « des mannequins d'opéra », de l'autre, comme l'écrivait déjà Lampson, des personnages humains, vivants, pleins de jeunesse et de beauté. « Nous pensons, écrivait un critique averti, que Lambert Lombard est le premier qui ait réalisé une face humaine en tous ses attributs vitaux, et l'ait baignée d'une atmosphère qu'on sent passer derrière la tête même, comme nous le voyons dans la réalité.

(1) Jean Babelon, *L'Art au siècle de Léon X*, p. 135.

Bartholomé Bruyn, qui a également rendu ces délicates nuances de la vie, et qui est contemporain de Lombard, n'est pas arrivé aussi vite à son but. Le *Philoguet* de Lombard est complètement moderne ; le portrait de Lombard par lui-même est une œuvre qui n'a pas été surpassée et qui met le comble de la gloire méritée de ce beau et noble génie » (1). Et c'est là peut-être qu'une étude approfondie révélerait le point de départ d'un art qui, échappant par sa nature même à l'influence antique, valut au pays mosan des portraitistes tels que Douffet, Carlier, les Damry et les de Lairesse.

Lombard et la gravure

« Lombard, écrit Lampson, fit graver sur cuivre et imprimer sur papier bon nombre de ses dessins. Le premier, il ouvrit dans la maison une école où il enseignait à des jeunes à dessiner et à *graver* ses propres dessins et ceux des autres maîtres. Il en retira plus de pertes que de gains. » Une fois de plus, l'exactitude de Lampson se trouve ici confirmée. Malgré son admiration pour son héros, le biographe n'ajoute pas à sa couronne un fleuron fictif ; tout en guidant, au point de vue esthétique et documentaire, les travaux de ceux de ses jeunes élèves qui s'adonnaient à la gravure, il ne prit aucune part directe à leur activité technique : les collections d'estampes du pays ou de l'étranger n'ont jamais livré de gravures sorties de ses mains.

Nous avons esquissé plus haut la carrière de Lambert Zutman dit Suavius, beau-frère du maître. Dès avant son voyage en Italie, le jeune artiste connaissait l'art du burin, car plusieurs gravures paraissent bien avoir été exécutées par lui au cours de son séjour dans la péninsule. C'est le cas notamment pour le *Palais de César à Rome*, pour la *Statue d'adolescent d'après un maître-antique*, pour *Vénus et Psyché*, d'après la fresque de Raphaël, à la Farnésienne, pour les *portraits du Titien et de Michel-Ange*, ce dernier daté de la soixante et

(1) G. Jorissenne, *La peinture mosane*, dans *Annales du congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique*, Liège, 1905, t. VII, p. 691.

onzième année de son âge, ce qui correspond à l'an 1546. Procédant par tailles très fines et très serrées, Zutman est parvenu à donner à ses gravures « un aspect soyeux et velouté, que l'on peut considérer comme une véritable innovation en leur richesse de clair-obscur, le plus parfait qui se fût produit » (Renier) (1). Il est peu probable qu'il se soit établi à Francfort dès 1554, comme certains l'on affirmé : il paraît bien, au contraire, avoir vécu à Anvers en 1561 et pendant les années précédentes. En 1553, il avait passé avec Plantin un contrat signé : « Suavius, architecteur de la cité de Liège ». Au cours des années suivantes, ses gravures seront éditées par les Anversois Jérôme Cock et Hans Liefrink. Elles reproduisent les traits de nombreux personnages de l'aristocratie de la métropole : Marc Perez et sa femme, Ursule Lopez, Erasme Schetz et ses fils Balthazar et Melchior, Anna Staelen, sa belle-fille, Antoine Perrenot de Grandvelle et de son ancien maître liégeois. Suavius grava divers dessins, notamment la *Cène*, la *Charité*, le *Lavement des pieds*. D'après l'opinion générale, il aurait gravé aussi l'auto-portrait de Lombard, en 1551. Nombre d'autres artistes, Wierix en 1572, Hondius en 1610, Boulonois en 1680, et Georges Ghisi devaient dans la suite s'adonner à la même tâche (2).

Pierre du Four que nous avons montré plus haut parmi les élèves du maître, travailla surtout comme graveur pour les Plantin d'Anvers. Outre les planches d'un grand Missel édité en 1574, il leur livra une importante série à sujets religieux et allégoriques, entre autres *les Vertus* : *Clémence*, *Chasteté*, *Vigilance*, *Libéralité*, *Sobriété*, *Charité*, *Humilité*, œuvres qui accusent l'influence de Lombard dont il grava du reste plusieurs dessins. Il devait en cela être suivi par une série de graveurs

(1) V. ci-dessus, p. 301.

(2) J. Wierix, pl. 18 de *Pictorum aliquot celebrium Germaniæ inferioris effigies unacum Dni Lampsonii elogiis*, Anvers, J. Cock, 1572. — Le même, dans *Illustrium quos Belgium habuit pictorum effigies ad virum accurate delineatæ*, Anvers, Th Galle, s. d. — H. Hondius, dans *Pictorum aliquot celebrium effigies*, La Haye, s. d. — E. De Boulonois, dans *Académie des Sciences et des Arts...*, par Isaac Bullart, Paris, 1682, t. II, p. 426. — J. Alvin, *Catalogue raisonné de l'œuvre des trois frères Jean, Jérôme et Antoine Wierix*, n° 1966, Bruxelles, 1866.

de premier plan qui, attirés par l'artiste liégeois, ont reproduit l'une ou l'autre de ses œuvres : Hubert Goltzius, Vasari, Jérôme Coek, Hans Collaert, Balthazar Bos, Myricinic, Cornélis Vischer, etc. (1).

Il est certain aussi que le rayonnement de l'académie atteignit d'autres graveurs liégeois dont les relations avec le maître pour être moins précises, n'en sont pas moins certaines. Nicolas de Huy est l'auteur de quinze dessins représentant *la Chute de l'homme et ses conséquences*, gravés par Wolfgang Kilian, avec inscriptions en latin et en allemand. Cet artiste est donc à rechercher en Allemagne, peut-être à Francfort, à côté des de Bry (2).

Nous avons cité plus haut Léonard Thiry d'Avin ou d'Avesne qui, contemporain de Lombard, travailla en Italie, à Fontainebleau sous François Ier (†1547) et plus tard à Paris et à Orléans (3).

Les de Bry, originaires de Dinant, portèrent, eux aussi, à l'étranger leur étonnante activité dans l'art du burin. Thiry de Bry le second connu, naquit à Liège en 1528. Ayant embrassé la doctrine luthérienne, il fut banni et gagna Francfort où il acquit une renommée européenne. Ses *Grands* et ses *Petits Voyages* en treize parties, eurent un succès prodigieux et n'ont pas cessé, depuis quatre siècles, de provoquer l'admiration. Deux des fils de Thiry continuèrent son œuvre à Francfort ; un autre, Jean-Théodore, tout en collaborant à l'édition des *Voyages*, résida à Oppenheim. Son chef-d'œuvre est l'illustration, d'après les monuments anciens, d'une *Encyclopédie* de J. Boissard de Besançon. Il maria sa fille au célèbre Merian, qui, dans la gravure à l'eau forte, surpassa tous les membres de sa famille d'adoption (4).

A cette pléiade d'artistes, Lombard a communiqué son enthousiasme pour l'art antique, son esthétique, exclusive de

(1) V. ci-dessus, p. 310.
(2) J. E. Demarteau, dans *Catalogue de l'exposition d'Art ancien*, Liège, 1905, *Gravure, Introduction*, p. 11.
(3) V. ci-dessus, p. 315.
(4) Sur les de Bry, v. Thieme et Becker, *op. cit.*, t. V. p. 162.

l'art médiéval, bien que souvent il en ait épousé l'hiératisme et la raideur, défauts bientôt vaincus du reste par certains de ses élèves, notamment par les de Bry. Il semble, d'autre part, avoir été aux bords de la Meuse, sinon le promoteur, du moins le diffuseur d'un genre qui bientôt s'y répandit dans la gravure et dans tous les arts plastiques : l'allégorie.

De même que Durer dont il avait sans doute admiré les gravures symboliques : *la Mort*, *la Fortune*, *le Rêve*, *la Philosophie*, *la Justice*, *l'Avarice*, *la Mélancolie*, toutes antérieures à 1514, Lombard a traité, dans ses dessins, les entités morales à la mode dans l'éthique de ses contemporains. Mais tandis que l'artiste allemand se borne à les dessiner isolées, sans préoccupations architecturales, Lombard les conçoit comme éléments monumentaux. C'est ainsi que M. Devigne a pu rapprocher des compositions allégoriques du maître, gravées en 1557 par Hans Collaert ou par Herman Coblent et éditées par Cock, les *Vertus* qui ornaient le fameux mausolée d'Erard de la Marck, élevé dans la cathédrale Saint-Lambert, en 1528, par un artiste inconnu.

En fait, ces sujets n'étaient pas nouveaux : depuis le XIVe siècle, le goût des fictions abstraites : vérités religieuses, idées du temps, des qualités et des défauts du cœur humain, des éléments et des forces naturelles n'avait cessé de se développer en Italie. Au début du XVIe siècle, ce goût franchit les Alpes et peu à peu, au fur et à mesure que les artistes occidentaux regagnaient leurs pays, après avoir étudié et copié les chefs-d'œuvre de la péninsule, l'iconographie italienne faisait de plus en plus d'adeptes dans les contrées du nord. Bientôt cet engouement provoqua l'édition de plusieurs recueils, notamment les *Hieroglyphica*, par Horus Apollo, imprimés par Alde en 1505, les *Hieroglyphica*, de Petro Valeriano, imprimés à Francfort en 1528, et les *Emblemata*, d'Alciat, édités à Augsbourg en 1531 [1].

[1] Marguerite Devigne, *La première Renaissance liégeoise*, dans *Annales de la Fédération historique et archéologique de Belgique*, Liège, 1932, t. II, p. 234. — Cfr. Emile Male, *L'Art religieux du Moyen Age en France*, Paris, 1922, et Antoinette Doutrepont, *Martin de Vos et l'Entrée triomphale de l'Archiduc Ernest d'Autriche à Anvers en 1594*, dans *Bulletin de l'Institut Historique Belge de Rome*, fasc. XVIII, 1937, p. 142.

Lombard lui-même avait pu admirer, au cours de son séjour en Italie, les fresques allégoriques de Raphaël, à la Stanza della Segnatura, et celles de Jules Romain et de Penni, à la Sala Constantino au Vatican. Il s'était arrêté sans doute devant les *Vertus*, des fameuses portes de bronze de Ghiberti, au baptistère de Florence, sans compter d'autres œuvres symboliques en vogue chez les artistes de la péninsule, et ce contact avec les maîtres ultramontains avait dû le frapper d'autant plus que ces thèmes étaient généralement traités, au nord des Alpes, à la manière française.

J. Brassinne a rudement combattu l'attribution des figures du tombeau de Liège à Lombard, en faisant observer que celui-ci n'avait guère plus de vingt-deux ans lorsqu'il fut érigé et en récusant toute parenté de conception entre les statues du mausolée et les dessins du maître, du reste très postérieurs (1). Que le premier de ces arguments soit à retenir, la chose ne paraît pas douteuse, mais il reste vrai, comme l'a écrit Mlle Devigne, qu'il y a en tout cas un rapport étroit entre les compositions du peintre d'Erard de la Marck et les figures de son monument. Cette similitude n'est pas inexplicable : ou bien Lombard, dans ses dessins gravés par Cock, s'est inspiré des figures du mausolée, ou bien — ce qui est plus vraisemblable — l'auteur de celle-ci et l'artiste liégeois ont été influencés par un modèle inconnu, sans doute italien.

Lombard et la sculpture mosane

Malgré le modernisme d'Erard de la Marck, que sa nature hardie et ses voyages en Italie et en France avaient, dès le début de son règne, gagné aux idées et aux goûts de la Renaissance, malgré la diffusion, aux bords de la Meuse, des modèles antiques, favorisée par l'expansion de l'imprimerie, par l'arrivée d'artistes italiens et par l'importation d'objets provenant de la péninsule, les artisans liégeois restèrent longtemps indifférents, pour ne pas dire hostiles, aux conceptions nouvelles.

(1) J. Brassinne, *Le tombeau d'Erard de la Marck*, dans *Bulletin des Bibliophiles liégeois*, t. XVII, 1946, p. 86.

On l'a observé déjà : en peinture, en architecture, en sculpture, en orfèvrerie, l'art mosan de la première moitié du XVIe siècle est, dans son ensemble, resté fidèle à l'idéal du siècle précédent. Seul, parmi les monuments de l'époque, le palais fait exception : si Erard a dû laisser aux Bénédictins de Saint-Jacques et aux chanoines de Saint-Martin la liberté d'ériger leurs églises selon leurs goûts conservateurs, il a exigé pour lui-même une résidence que l'on a justement qualifiée « gothico-Renaissance ». Gothique, en ce qu'elle évoque l'architecture à la fois religieuse et militaire des abbayes médiévales, mais Renaissance aussi, en ce que son auteur s'est souvenu plus encore des *palazzi* italiens qu'il avait pu admirer lors de ses voyages au-delà des Alpes et dont il avait retrouvé en France des modèles adaptés aux traditions du pays.

Au reste, les conceptions d'Erard, imposées au palais, se diffusèrent peu à peu : si les artistes liégeois, dans le second quart du siècle, conçoivent encore des œuvres dont la forme générale reste traditionnelle, ils les parent généralement d'ornements à l'italienne. Nous l'avons constaté dans les quelques vitraux de l'époque qui ont été conservés ; on l'observe également en sculpture.

Le portail de Saint-Paul, élevé en 1540, est encore gothique dans l'ensemble, mais avec médaillons et grotesques empruntés à l'art ultramontain. Il en était de même pour le beau jubé de l'abbaye de Beaurepart (1554), malheureusement disparu (1).

En ébénisterie, certains meubles, notamment une armoire des Hospices civils de Liège, un prie-Dieu de la chapelle de l'hospice de la Vieillesse, tous deux portant les armes des de la Marck, une armoire dite de Saint-Trond, au Musée Curtius, datée de 1550, représentent ce style de transition (2).

Nous avons rappelé plus haut l'événement capital qui devait

(1) Marguerite DEVIGNE, *Article cité* et aussi *Etude sur la sculpture liégeoise* dans *l'Art Flamand et Hollandais*, 1914.

(2) F. FABRY-PROST, *La décoration de la Renaissance, sur le mobilier liégeois.* dans *Annales de la Fédération historique et archéologique de Belgique*, Congrès de Liège, 1905, t. II, p. 730. — H. ROUSSEAU, *Notes pour servir à l'histoire de la sculpture. Les Retables*, dans *Bulletin des Commissions Royales d'Art et d'Archéologie*, Bruxelles, 1896, pp. 101-105.

déterminer cette orientation nouvelle dans le vie artistique du pays de Liège : la fondation, vers 1520, d'un atelier de sculpture sur pierre, par l'italien Nicolas Palardin, dans la rue Saint-Remi. Son créateur n'eut guère le temps de parfaire son œuvre : il mourut avant 1522, mais son entreprise fut poursuivie par son beau-frère, Pierre de Metz, et bientôt par son fils et homonyme, auquel vint s'adjoindre, en 1552, un sculpteur liégeois, Martin Fiacre, époux de Marie Palardin, sa fille. La famille Palardin s'éteignit, tout au moins aux bords de la Meuse, avec Nicolas Palardin le jeune. Un Arnold dit Art Palardin, probablement son frère, gagna la Suède, où il travailla avec un sculpteur belge, Guillaume Boyen, aux tombeaux du roi Gustave Wasa et de la reine Catherine, épouse de Jean III de Suède, ornant au jourd'hui encore la cathédrale d'Upsala.

A Liège, la famille Fiacre poursuivit l'œuvre des Palardin : successivement, Elias et Gilles, fils et petit-fils de Martin Fiacre, dirigèrent l'atelier jusqu'au-delà de 1664 (1).

Lombard, qui n'avait guère plus de quinze ans lors de l'arrivée à Liège de Nicolas Palardin, resta sans doute étranger à la création de son atelier. Mais, au fur et à mesure de sa formation et surtout lorsque son voyage en Italie l'eut mis en contact avec l'art de la péninsule, il est certain qu'il ne resta pas sans nouer des rapports étroits avec le représentant à Liège du pays de Raphaël et de Michel-Ange.

Et de fait, dès 1538, on observe, dans l'atelier de la rue Saint-Remi, le rayonnement de l'académie du jeune maître liégeois : pierres tombales, bas-reliefs, colonnettes, piliers et bénitiers sortis de ce foyer artistique et dont certains nous ont été conservés, accusent l'inspiration de Lombard. Hamal, sans indiquer malheureusement sa source, atteste que les statues surmontant la grande porte de la cathédrale de Liège et repré-

(1) Jean YERNAUX, *L'atelier italo-liégeois des Palardins et des Fiacres, sculpteurs, aux XVIe et XVIIe siècles*, dans *Annuaire de la Commission communale d'histoire de l'ancien pays de Liège*, fasc. IV, 1935-1936, pp. 268-292. — Le même, *A propos de l'atelier Palardin-Fiacre, à Liège au XVIe siècle*, dans *La Vie Wallonne*, t. XXIII, 1949, p. 133 et sv.

sentant la Vie et le Martyre de saint Lambert avaient été exécutées suivant ses dessins (1).

Vingt ans après, un second centre d'art s'ouvrira dans la même rue Saint-Remi, à côté de celui des Palardin-Fiacre, et un mariage viendra sceller les liens qui sans doute unissaient déjà Thomas Tollet, le fondateur du nouvel atelier, au chef de l'académie liégeoise qui devint son beau-père (2).

On a relevé d'autre part les affinités qui relient à l'art lombardien certains monuments mosans du XVIe siècle. Le retable en bois de l'église de Saint-Pierre-lez-Libramont, actuellement au Musée du Cinquantenaire à Bruxelles, en fournit un bel exemple. Il comporte trois parties : celle du centre représente le *Calvaire*, celle de gauche, *l'Agonie de Jésus à Gethsémani*, celle de droite, *la Résurrection*. En comparant la *Crucifixion* du panneau central avec les gravures exécutées d'après des dessins de Lombard, Mme Crick-Kuntziger a relevé des similitudes tellement frappantes qu'elle a pu attribuer en toute certitude le monument de Saint-Pierre à un atelier liégeois dirigé par un disciple du maître. On retrouve notamment dans ce retable des personnages à l'allure et aux gestes identiques à ceux des figures correspondantes dans les Calvaires de 1557 et 1563, et de la *Descente de Croix* de 1556, tous gravés par Coek d'après des compositions de Lombard. On y retrouve surtout le style général et, selon les termes de Mme Crick « l'ordonnance des sujets, l'allure et les proportions de certains personnages, le caractère des draperies et divers détails » (3).

Un retable provenant de la chapelle d'Enhet, conservé au musée archéologique de Namur, présente des affinités du même ordre avec certains dessins de Lombard. Son auteur a connu

(1) *Ibidem*, et R. Lesuisse, *op. cit.*, p. 218.

(2) V. ci-dessus, p. 317. — J. Moret, *Henri de Borset et Thomas Tollet, sculpteurs liégeois du XVIe siècle et leurs travaux dans la cathédrale de Nevers*, dans *Bul. de l'Inst. archéologique liégeois*, t. XLVIII, 1923, p. 103. — Jean Yernaux, *Contribution à l'histoire de la sculpture liégeoise*, dans *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. XXXIX, p. 145.

(3) M. Crick-Kuntziger, *Le retable de Saint-Pierre lez Libramont aux Musées Royaux de Cinquantenaire*, dans *Chron. archéol. du pays de Liège*, t. XVI, 1925, pp. 78-84.

notamment des modèles du maître dont l'un fut transposé en 1558, dans un vitrail de la collégiale Saint-Paul (1).

L'influence lombardienne s'affirme aussi dans les monuments funéraires (2) M. J. Philippe a étudié le mausolée d'un chanoine de Sainte-Croix, Hubert Mielemans (†1558), qui nous a été heureusement conservé. S'il fallait en croire un vers de l'épitaphe gravée sur son soubassement,

UTQUE ARNOLDE PALUDE EXEQUERERIS ERAS,

l'auteur en serait un certain Arnold (de) Palude. Nos longues recherches dans les archives liégeoises ne nous ont jamais mis en présence d'un artiste de ce nom. Ce silence est d'autant plus inexplicable qu'il s'agit d'un sculpteur de premier ordre, dont la seule œuvre connue serait ce monument, d'inspiration « puisée directement aux sources italiennes ».

Dès lors, oserions-nous risquer une hypothèse que nous suggérons seulement à des chercheurs plus heureux ? Nous avons rappelé plus haut un certain Art ou Arnt Palardin, probablement fils de Nicolas Palardin, qui travailla de 1583 à 1585 aux côtés de Guillaume Boyen, peintre, sculpteur et architecte, vraisemblablement d'origine malinoise, aux tombeaux de Gustave Wasa, roi de Suède, et de Catherine, épouse du roi Jena III, actuellement à la cathédrale d'Upsala. Nous savons que Guillaume Boyen, ne trouvant pas en Suède de collaborateur capable de l'aider dans l'exécution de ces œuvres importantes et d'autres, commandées par les souverains suédois, revint de 1562 à 1565, aux Pays-Bas, pour y engager la main-d'œuvre et y acheter les marbres nécessaires à l'entreprise, qui ne fut du reste commencée qu'en 1572. Le monument, en partie tout au moins exécuté à Malines, ne fut assemblé à Upsala qu'en 1583. Palardin, engagé dans ces circonstances, était tout au moins en Suède, travaillant au mausolée et à d'autres monuments, en septembre de cette même année et en avril 1586,

(1) M. Crick-Kuntziger, *Retable d'Enhet (Chevetogne)*, dans *Namurcum*, t. III, 1926, pp. 49-55.

(2) J. Philippe, *Le monument funéraire du chanoine Hubert Mielemans à l'église Sainte-Croix*, dans *Bul. de l'Inst. archéol. liégeois*, t. LXVI, 1946-1948, pp. 7 et sv.

dates entre lesquelles il avait œuvré au tombeau de la reine Catherine.

Documents liégeois et suédois nous présentant un personnage de même nom et prénom, pratiquant le même art, nous avions conclu à l'identité du Palardin de Suède et de celui de Liège, sur lequel les archives liégeoises sont du reste silencieuses aux dates correspondantes. A présent que nous retrouvons à Liège un sculpteur italianisant et de grand talent, Art de Palude, inconnu par ailleurs, serait-il téméraire de supposer que l'auteur de l'épitaphe du mausolée Mielemans a latinisé le nom de Palardin en un « de Palude » que renieront peut-être les latinistes, mais que la manie de latinisation des humanistes du XVIe siècle pourrait peut-être expliquer (1) ? Nous nous bornons à poser la question dans le seul but d'attirer l'attention sur certains éléments de ce curieux problème.

Quoi qu'il en soit, le calvaire-mausolée de Sainte-Croix est lombardien, plus encore, selon M. Philippe, que le retable de Saint-Pierre, dont l'inspiration ne fait pourtant aucun doute. Lombardien le type de la *Crucifixion*, lombardiennes les attitudes des personnages et les draperies de leurs vêtements ; lombardiennes aussi les figures allégoriques, Foi et Espérance, qui décorent le tympan du monument. Celles-ci, comme les draperies elles-mêmes, plus souples sous le ciseau du sculpteur que sous le burin du graveur des dessins de Lombard, dénotent un artiste auquel les maîtres italiens, notamment Benedetto de Rovezzano (1474-1554) et Jacopo Sansovino, étaient plus familiers encore qu'à leur inspirateur et témoignent par là-même de l'influence dont il jouissait dans l'atelier de Palardin. Lombard s'attachait surtout à extérioriser la connaissance des modèles antiques, dont il se faisait une gloire ; les sculpteurs ont avant tout visé à faire vivre les personnages qu'il leur avait livrés raides et en quelque sorte inanimés.

Le mausolée Mielemans est à rapprocher d'un monument funéraire présentant un gisant nu, surmonté d'un *Crucifiement*

(1) On sait que les humanistes liégeois firent de Pascal de Bierset un *Berselius* avec la même désinvolture.

et d'une *Pamoison de Marie*. Il est conservé au Musée Curtius. Tout indique de part et d'autre une provenance commune : type iconographique, attitude des personnages, draperies à plis verticaux, tombant sur le sol pour se terminer en becs de flûte sont de même inspiration, bien que le sculpteur du second ait adopté un style plus pictural que celui du premier.

On retrouve les mêmes similitudes dans certains mausolées liégeois en pierre bleue, œuvres de sculpteurs moins talentueux du reste, notamment dans le Calvaire-mémorial du chanoine Stouten, dans les cloîtres de la cathédrale Saint-Paul (1).

Inutile de dire que le portail Renaissance de l'église Saint-Jacques, édifié sur les plans de Lombard, présente les mêmes affinités.

J. Breuer et Y. Dupont (2) ont étudié, en 1929, les fragments d'un tabernacle provenant de l'église des Croisiers de Maastricht et conservé aujourd'hui au musée de la même ville, dont l'exécution fut confiée, par contrat du 25 janvier 1561, au sculpteur liégeois Guillaume de Jonckeu. Les plans en furent livrés par un architecte de Bois-le-Duc.

Bâti en forme de tourelle d'une hauteur de 35 pieds, ce monument présentait trois sujets principaux, en relief : *la Cène*, *le Sacrifice de Melchisedech* et *la Manne dans le désert*, que Lombard a traités, le premier plusieurs fois, dans les tableaux et des dessins qui ont été conservés. La *Cène* du tabernacle de Maastricht présente avec la Cène de Lombard, aujourd'hui au sanatorium Sainte-Agathe, à Liège, des similitudes frappantes.

Sur le fragment de Maastricht, le Christ et six apôtres sont assis, sur des escabaux rectangulaires, autour d'une table carrée : il en est de même sur le tableau de Liège, où les autres apôtres font face, devant une table transversale. A Maastricht, cette partie manque, soit qu'elle ait été perdue, soit que le sculpteur se soit borné aux personnages principaux.

A Maastricht comme à Liège, l'attitude et le geste de Jésus

(1) J. Brassinne, dans *Chronique archéologique du pays de Liège*, an. 1908, pp. 15-21. — J. Helbig et J. Brassinne, *L'Art mosan*, t. II, p. 7.
(2) J. Breuer et Y. Dupont, *Guillaume de Jonckeu*, Bruxelles, 1929.

sont identiques : le buste relevé, il avance la main droite vers un plat circulaire, à côté duquel se trouvent deux petits pains.

A l'angle gauche de la table eucharistique de Maastricht, à l'angle de droite, sur le tableau de Liège, Judas se détourne, accablé ; il est vêtu d'un manteau à plis horizontaux, dont l'extrémité tombe sur le sol. Le genou droit du personnage ressort sous la tunique, formant un disque ovale d'une similitude saisissante.

Sur les trois faces libres du piédestal du tabernacle se trouvaient sept Vertus, sujets chers à Lombard, sans doute dans des niches à coquille, qui, en tout cas, abritaient les deux anges qui ornaient de face le premier étage du monument.

Au troisième étage, surmontant les sujets décrits plus haut, figuraient les quatre Evangélistes — figures encore traitées par Lombard — l'un, dans lequel nous voyons saint Mathieu, ayant à côté de lui son emblème, un animal à tête humaine, un second, que les mutilations ne permettent pas d'identifier, les deux autres perdus. « On peut constater, écrit Mlle Dupont, que la draperie, dans toute une série de pièces, s'inspire de l'antique « à la romaine ». On peut en dire autant de la *Cène* de Liège. Sans doute, l'érudite archéologue trouve-t-elle avec raison des affinités entre le tabernacle de Maastricht et celui de Léau, exécuté dix ans auparavant par Cornélis Floris. La structure générale du premier, l'emploi de frises de séparation des étages et de certains motifs de décoration, tels « les masques posés sur des cartouches découpés, d'où tombent des draperies relevées en festons et d'où s'échappent des rubans ondulés et flottants », évoquent certes le style du maître anversois. Mais le choix de l'iconographie et son exécution, les niches à coquilles, les colonnes cannelées, les frises à rosaces, se retrouvent autant chez Lombard que chez Floris. Si donc le créateur du tabernacle des Croisiers dut à ce dernier la conception d'ensemble de son œuvre — et rien n'était plus naturel — son exécuteur nous paraît avoir davantage tourné les yeux vers les modèles du chef de l'école liégeoise. Mlle Dupont, sans préciser son idée sur ce point, admet du reste que dans

l'exécution, l'influence de Floris se montre plus faible et révèle des différences de manière.

On pourrait objecter que le contrat conclu entre les religieux de Maastricht et Guillaume de Joncker porte qu'il travaillera *nae eynen patroen van s'Hartogenbossch gesandt* mais cette mention n'exclut pas l'influence lombardienne que notre confrontation nous a révélée : rien n'empêche d'admettre que le rayonnement de l'école liégeoise ait atteint Bois-le-Duc, comme elle avait atteint Anvers ; rien ne s'oppose même à ce que l'auteur du plan ait suivi les leçons de son fondateur.

L'étude d'un produit de l'orfèvrerie mosane a du reste amené les critiques, comme on va le voir, à une conclusion étonnamment identique quant à la dualité des influences subies par ses auteurs.

Lombard et l'orfèvrerie mosane

L'église d'Andenne conserve la pièce maîtresse, peut-être, de l'orfèvrerie religieuse de style Renaissance en Belgique au XVIIe siècle. Il s'agit de la châsse de sainte Begge exécutée par plusieurs artistes de 1608 à 1645. Bien qu'elle porte le poinçon liégeois, l'aigle bicéphale, le seul maître qui en a signé une des statuettes, M. Fies, est inconnu dans les archives du métier des orfèvres de Liège.

A la même époque, le liégeois Jean Goesin, auteur de la châsse de saint Poppon, conservée à Stavelot, contracta avec les Croisiers de Huy pour l'exécution d'une statue en argent représentant sainte Odile. Peu après, les mêmes religieux commandèrent à l'orfèvre namurois Henri Libert, une fierte destinée à contenir les reliques de la même sainte. Comme l'artiste tardait à la terminer, les Croisiers en confièrent en 1629, l'achèvement à Aymond Voes, orfèvre très en vogue à Liège à cette époque. Henri Libert fut également chargé, par les Bénédictines du couvent de la Paix-Notre-Dame, à Namur, de l'exécution d'un reliquaire dont la destination n'est pas précisée, et qu'il n'acheva du reste pas (1). C'est proba-

(1) J. Yernaux, *Les grands orfèvres liégeois du XVe au XVIIe siècle*, dans *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège*, t. XXXIV, 1948, pp. 70-72.

blement dans le cercle des artistes cités dans les contrats relatifs à ces œuvres, auxquels participèrent également, à titre d'experts, Godefroid de Bastogne, Stas Peters, Jacques del Haye et Pierre de Fraisne, qu'il faut rechercher les auteurs de la châsse d'Andenne.

Quoi qu'il en soit, cette fierte, décrite et reproduite plusieurs fois, notamment par F. Courtoy (1), révèle des affinités certaines avec l'art lombardien : choix des sujets, attitudes des personnages, plissement des draperies, style « à l'antique » dénotent l'influence du maître liégeois. Mais, tout en reconnaissant sa manière, principalement dans les bas-reliefs qui ornent chacune des faces de la châsse, Mme Collon-Gevaert y retrouve aussi la tradition de Corneille Floris. Comme au tabernacle de Maastricht, celle-ci se révèle surtout dans la frise inférieure du reliquaire : grotesques, dragons, anges, acrotères, cartouches et chèvre-pieds en témoignent et montrent, une fois encore, convergeant sur une même œuvre, l'influence du maître qui propagea l'art de la Renaissance aux bords de la Meuse et celle de l'artiste qui en fut l'émissaire aux rives de l'Escaut. Il est vraisemblable au reste que l'ornemaniste anversois, frère du peintre qui avait pendant deux ans fréquenté l'académie liégeoise, en ait lui-même franchi les portes et en ait emporté, avec l'enthousiasme du maître wallon, des souvenirs qui, au cours de sa carrière, provoquèrent des résurgences dans son style personnel.

La châsse d'Andenne est, dans son ensemble, de la première moitié du XVIIe siècle ; nous le répétons à dessein : à un siècle de distance ou presque, Lombard a donc inspiré des artistes de chez nous. Mais contrairement sans doute à ses espoirs, son ombre s'est projetée, non dans le vaste domaine de la peinture, mais dans une zone restreinte de l'orfèvrerie qui, en somme lui était restée étrangère. Nous avons donné plus haut les raisons de ce crépuscule hâtif : le culte de Lombard

(1) F. Courtoy, *Remarques sur la châsse de sainte Begge d'Andenne*, dans *Namurcum*, an. 1933, pp. 56-65. — Suzanne Collon-Gevaert, *Histoire des arts du métal en Belgique*, Bruxelles (Académie), 1951, pp. 257-258. — L. et F. Crooy, *L'orfèvrerie religieuse en Belgique*, Bruxelles, 1911, pl. 35.

pour l'art antique, cette idolâtrie contraire aux aspirations des hommes qui, même à travers des formes étudiées, aiment à se reconnaître eux-mêmes, ne pouvaient tenir captives des générations qui, comme de nos jours, évoluaient à vue d'œil. La tradition du maître ne survécut guère à ses premiers disciples : de par sa nature même, elle devait trouver, comme dernier asile, l'art religieux, auquel l'âme humaine ne demande pas de tableaux vivants mais bien plutôt des images qui, tout imparfaites qu'elles soient, calmeront sa soif d'idéal, parce qu'elle sent d'instinct que la beauté supraterrestre restera toujours au-dessus de nos réalisations.

Jean YERNAUX.

LA FAMILLE LOMBARD

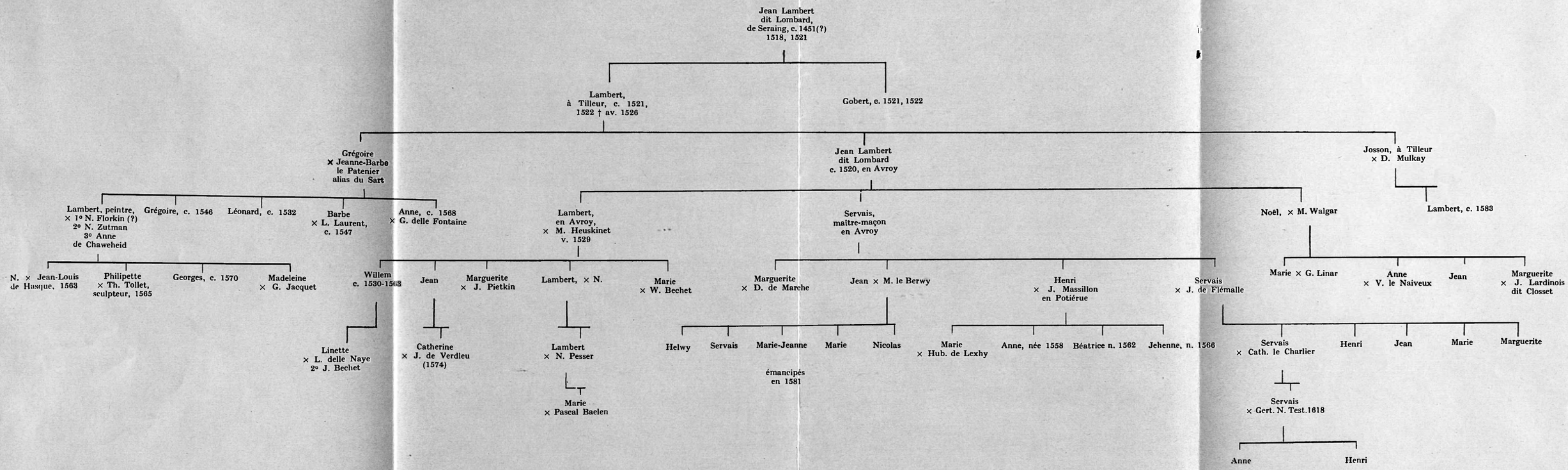

PARTIE ADMINISTRATIVE

RAPPORT DU SECRÉTAIRE SUR L'ACTIVITÉ DE L'INSTITUT EN 1957

En 1957, nous avons eu le regret de perdre nos confrères J. Vander Heyden, membre associé depuis 1931, assidu à toutes nos réunions, le R. P. Wouters-Plantin et Madame de Neuville.

Pendant l'exercice, nous avons admis 20 nouveaux membres associés. Il y a là un léger progrès qui nous porte aux environs de 450 membres. Dans l'intérêt de nos publications, et en général de toute notre activité, il sera souhaitable de faire encore un effort de recrutement, et tout particulièrement auprès de la jeunesse étudiante.

Nos séances mensuelles ont été bien suivies : 35 présences en moyenne ; la liste des conférences et les procès-verbaux seront publiés dans nos revues.

Le bureau s'est réuni 10 fois ; il a représenté l'Institut notamment au cinquantenaire des « Chercheurs de la Wallonie » et est intervenu plusieurs fois pour empêcher la destruction de souvenirs archéologiques.

Nous avons continué notre participation à l'Ecole pratique d'Histoire et d'archéologie régionales, qui a donné 54 heures de leçons. Quant aux visites guidées de nos Musées, elles ont été intégrées dans le programme de l'Ecole. Notre reconnaissance va à ceux qui la dirigent et à tous les professeurs, le plus souvent de nos confrères, dont le dévouement désintéressé autant que le talent méritent les plus vifs éloges.

Par les soins de notre Conservateur nous avons également participé à l'exposition d'orfèvrerie civile liégeoise, tenue en nos locaux en septembre et octobre.

Quant aux excursions, dont la liste sera publiée, je rappellerai surtout celle en Auvergne du 29 juillet au 10 août, dirigée par

M. Laloux. Notre commission entraînée par MM. Dewez et Vecqueray a bien travaillé.

Le tome 72 du Bulletin est en voie de réalisation, il comprendra notamment deux monographies : La Seigneurie de Grâce, par MM. Yans et Ponthier et Lambert Lombard, par M. J. Yernaux.

Nous espérons que nous pourrons éditer la chronique, elle sera accompagnée d'un catalogue partiel du Musée dû à notre conservateur : sculpteurs et ornemanistes des XVIe et XVIIe siècles.

Le plus important accroissement de nos musées a été cette année l'acquisition par la Ville de Liège d'une série de verres modernes du XIXe siècle, qui complèteront la collection Baar.

Notre bibliothécaire, trop modeste, ne vous dira pas combien cette année doit être marquée à son point de vue d'une pierre blanche : le reclassement de nos livres et revues, dont le mérite lui revient entièrement, en attendant l'inventaire.

Notre situation financière reste délicate ; nous avons souffert d'une réduction de subsides, pour des raisons qui ne sont pas encore connues.

Je cède la parole à mes collègues qui vous parleront de leurs départements respectifs.

Hubert Frère.

LES MUSÉES CURTIUS ET D'ANSEMBOURG
RAPPORT DU CONSERVATEUR. ANNÉE 1957

I. — Musée Curtius

1° Travaux d'ordre muséographique :

a) *Continuation du collationnement des collections.* — Ce travail essentiel à la vie des musées a été régulièrement poursuivi. L'organisation de missions photographiques à Liège, par les A. C. L., a donné l'occasion d'entreprendre des collationnements en vue de la photographie de nombreuses pièces de collection. M. Forgeur, collaborateur scientifique aux A. C. L., a, pour sa part, contribué à ces travaux d'inventaire, notamment en ce qui concerne le « lapidaire » et le mobilier.

b) *Inventaires.* — Inventaires des Biens Culturels, à publier par le Ministère de l'Instruction Publique. L'inventaire systématique des pièces de collection des Musées Curtius et d'Ansembourg, reprises au Répertoire des Biens Culturels, a été réalisé d'une manière exhaustive (mention des n^{os} d'inventaire, etc...). Ce long et important travail a nécessité la collaboration active de plusieurs membres de notre personnel (Secrétaire et les deux préparateurs).

— Les inventaires relatifs aux trouvailles du four de potier de la rue Entre-Deux-Ponts à Liège (XVe-XVIe siècle), des terres cuites de Jean Del Cour et de son atelier, des argenteries liégeoises du XVIIIe siècle ont été mis au point (voir aussi « Collaboration »).

— Numérotation des pièces de la collection de verres Armand Baar.

— Numérotation des monuments lapidaires des galeries de la cour du Musée Curtius et de la galerie lapidaire du Palais.

c) Comme *travaux de restauration des pièces de collection*, mentionnons ceux entrepris par les A. C. L. et relatifs à divers tableaux.

— recollage de bois sculptés et de pièces de mobilier ; restauration avec décapage d'un cartel XVIIIe siècle en bois jadis peint (coll. Moxhon).

2° Travaux d'entretien et d'appropriation des bâtiments :

Restauration des façades du bâtiment principal du Musée Curtius (étude et essais) :

— Nettoyage au jet de sable des matériaux (brique, pierre, ferronneries, bas-reliefs sculptés).

Des essais préliminaires ont été entrepris, avec le concours technique du Laboratoire central des Musées de Belgique et le Service de l'Architecture.

— Restauration des corniches.

Le travail sera entièrement réalisé en 1959.

Locaux. — Installation de l'atelier du menuisier-ébéniste (cloison, placement d'un évier). Aménagement de la réserve du 3e étage.

— Confection de cleffiers en bois, reclassement des clefs des locaux, numérotage des portes de ceux-ci et des meubles.

Chauffage. — Changement de la jauge extérieure de l'installation des annexes.

Eclairage. — Renforcement de l'éclairage dans la Salle Moxhon et la Salle aux marqueteries du 1er étage : les deux lustres ont été armés.

Eclairage des vitrines de la salle aux argenteries.

Fourniture et installation de trois lanternes de style dans la cour du Musée.

3° Acquisition de matériel. — Outillage destiné à l'atelier du menuisier-ébéniste. Achat d'un appareil à profiler.

Fourniture de 25 plateaux en plexiglas.

— Renouvellement du matériel contre incendie : appareils à réaction et à CO_2, seaux-pompes.

4° Service éducatif :

Causeries-promenades du mercredi soir. — Toujours très bien suivies depuis mai 1952. Moyenne journalière : 20 à 25 auditeurs.

Conférences. – En janvier et février, le comte J. de Borchgrave d'Altena, Conservateur en chef des Musées Royaux d'Art et d'Histoire, a donné, sous le patronage de la Ville de Liège et de l'Institut archéologique liégeois, trois conférences consacrées à un voyage en Allemagne et en Autriche. Le bénéfice des entrées payantes est revenu à la caisse de voyages des étudiants en Histoire de l'Art et d'Archéologie de l'Université de Liège.

Cours. — Le siège de l'Ecole Pratique d'Histoire et d'Archéologie régionales, organisée sous le patronage de la Ville de Liège, par l'Institut archéologique liégeois, la Société Royale Le Vieux-Liège et la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège, a été installé au Musée Curtius. Le Conservateur fait partie du Comité de direction de cette Ecole, fondée par l'I. A. L. Les visites guidées nocturnes qu'il organise sont reprises dans le programme des cours.

Horaire. — Un nouvel horaire, étendu, est entré en vigueur le 1er mai 1957. A présent, le Musée Curtius est ouvert tous les jours (sauf le vendredi) de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h.; les dimanches et jours fériés de 10 à 14 h., le mercredi soir de 19 h. 30 à 22 h.

Photographie. — De nombreux clichés de verres ont été réalisés par le photographe attitré du Musée Curtius, M. Cl. Dessart.

Les A. C. L. ont fait une mission au Musée du 8 au 20 août, en vue de la publication de l'inventaire des Biens Culturels.

Vente de catalogues, cartes-vues et épreuves photographiques. Prêts aux expositions :

A Liège (Société Libre d'Emulation) : « Au temps du Second Empire ». Cf. Catalogue.

A Anvers (Sterckshof) : « Cuivre et bronze ». Cf. Catalogue.

A Belgrade (par l'intermédiaire du Ministère de l'Instruction Publique) : « L'Art du XVIIe siècle ». Cf Catalogue.

A Liège (Hôtel de Ville) : « Jean del Cour ». Cf. Catalogue.

Films. — Jean Del Cour (destiné à la télévision belge).

Film sur « Les Tumuli en Belgique » (destiné à la télévision).

Film sur « Argenterie civile liégeoise » (destiné à la télévision belge. Radio Luxembourg).

Visites guidées autres que celles du mercredi soir faites par le Conservateur et le guide universitaire.

Exposition. — Organisation au Musée Curtius d'une Exposition : « L'Argenterie civile liégeoise des XVIIe et XVIIIe siècles des collections particulières » (14 septembre-10 novembre). Organisateurs : l'Association Royale des Demeures historiques, la Société Royale des Beaux-Arts de Liège, avec la collaboration de l'Echevinat des Beaux-Arts de Liège.

5° Fréquentation du Musée. — Le Musée Curtius a été visité par 33.718 personnes, comprenant 28.015 visiteurs isolés, 2.012 visiteurs du mercredi soir, 1.436 visiteurs faisant partie de groupes nationaux et étrangers.

Ecoles de Liège et de l'extérieur : 1933 personnes.

Conférences : 322 personnes.

Groupes belges et étrangers : Société Royale d'Archéologie de Bruxelles guidée par le comte de Borchgrave d'Altena ; groupe C. E. R. I. A. de Bruxelles ; groupe d'Américains accompagnés du professeur J. Duchesne-Guillemin ; Officiers de gendarmerie de Liège accompagnés du Colonel Matagne, guidé par M. Philippe.

Parmi les personnalités qui ont visité le Musée Curtius, mentionnons : Dr Concepcion Fernández-Chicarro y de Dios, Conservateurs du Musée archéologique de Séville ; Professeur Guiliano Bonfante, de l'Université de Gênes ; Dr Ernst Günther Grimme, d'Aix-la-Chapelle ; M. J. F. Hayward, du Victoria and Albert Museum de Londres ; le Conservateur des Musées de Stockholm ; M. Wajima, Ambassadeur du Japon, et Madame ; M. Howell Walker (Américain) ; M. le Secrétaire général du Sahara ; M. Stern, archéologue français ; M. Jacques Melotte, Dr des Antiquités à Besançon ; M. Vayovic Dorde, secrétaire de Soviet (Yougoslavie). (Ces personnalités ont été citées par ordre de date des visites).

II. — Musée d'Ansembourg

1° Travaux d'ordre muséographique :

Continuation du collationnement des collections, cf. *infra*, p. 5.

— *Travaux d'entretien, de conservation et de restauration des pièces de collection* : adjudication du traitement des cuirs dits de Malines de la salle à manger. L'étude préalable à la restauration a été faite en collaboration avec les A. C. L.

2° Travaux d'entretien et d'appropriation des bâtiments. — Installation de nouvelles toilettes.

Aménagement de la loge de la concierge (travail en partie réalisé). Placement d'une colonne de renfort dans le porche donnant rue Hongrée.

3° Service éducatif :

Causeries-promenades du soir, données par des spécialistes et le guide universitaire des musées.

Film : Prises de vues pour un film consacré à la région liégeoise. Opérateur : M. Degelin.

Prêt aux expositions : A Liège (Hôtel de Ville) : « Jean Del Cour ». Cf. Catalogue.

4° Fréquentation du Musée. — Le Musée d'Ansembourg a été visité par 10.078 personnes comprenant : 7696 visiteurs isolés, 1230 visiteurs du mardi soir et 460 visiteurs en groupes.

Ecoles de Liège et de l'extérieur : 692 personnes.

Groupes belges et étrangers : cf. relevé du Musée Curtius.

Parmi les personnalités étrangères qui ont visité le Musée, citons Mme Mimika Kramachi, femme de lettres grecque.

La Ville de Liège a organisé deux déjeuners dans le salon aux tapisseries en l'honneur de S. A. le Prince Albert de Liège, et de M. Jules Daniel Lamazière, Ministre plénipotentiaire de la République française.

III. — Hypocauste belgo-romain

1° Fréquentation. — L'hypocauste a été visité par 2532 personnes. Il a été ouvert : le dimanche du 1er juin au 30 septembre inclus, de 10 à 12 heures ; le lundi, du 1er juillet au 31 août inclus, de 14 à 17 heures.

2° Activité éducative. — Vente de brochures explicatives.

Publications. Travaux d'inventaires

Publications :

Prospectus avec impression en quadrichromie du plat de reliure de l'Evangéliaire de Notger.

F. Discry, *A propos de l'art mosan*, dans *Province de Liège*, Liège, année 1957 (compte rendu (1) de J. Philippe, « L'Evangéliaire de Notger et la chronologie de l'art mosan des époques pré-romane et romane », Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 1956).

(1) Voir aussi le compte rendu de Salet, dans *Bulletin monumental*, t. CXIV (1956), p. 239 s.

G. Gaillard, dans *Revue du Nord*, année 1957, pp. 235-241.

Personnel et collaboration

Le Conservateur (1) a été désigné comme : membre effectif du Comité National Belge du Conseil International des Musées ; Commissaire et Secrétaire de la Commission des Beaux-Arts de la Saison liégeoise 1958.

Il a été chargé par la Ville de Liège d'une mission à Paris, en vue de la préparation des Journées internationales du Verre (1958), dont il est le Secrétaire général. Il a participé aux travaux du Comité national du Répertoire des Biens Culturels de Belgique.

Le siège du Secrétariat général des Journées internationales du Verre, qui seront organisées à Liège (Palais des Congrès et Musée Curtius) en 1958, à l'occasion de l'Exposition universelle de Bruxelles, a été installé au Musée Curtius.

M. Fettweis a été désigné par le Collège comme collaborateur scientifique aux Journées internationales du Verre.

M. Gasquis, menuisier-ébéniste, a obtenu le certificat du cours d'Histoire de l'Art des « Cours supérieurs de culture générale ».

Un grand merci aux compétents et dévoués conférenciers des causeries-promenades nocturnes des Musées Curtius et d'Ansembourg : comte J. de Borchgrave d'Altena, conservateur en chef des Musées Royaux d'Art et d'Histoire, professeur à l'Université de Liège ; M. Raymond Chambon, membre du Comité international du Verre pour les pays de Benelux ; Mme Suzanne Collon-Gevaert, professeur à l'Université de Liège ; M. Albert Dandoy, ingénieur ; Mlle Hélène Danthine, professeur à l'Université de Liège ; M. Marcel Derchain, égyptologue, assistant à l'Université de Liège ; M. Richard Forgeur, licencié en Histoire ; M. René Lesuisse, conservateur du Musée archéologique de Nivelles : Lieutenant-Colonel Fernand Linon, céramologue, membre de l'Institut archéologique liégeois ; M. Marcel Renard, professeur à l'Université de Liège ; baron Marcel de Schaetzen de Schaetzenhoff, président de

(1) Voir notice dans *Who's who*, supplément, année 1957, p. 2140. *Fondation nationale Princesse Marie-José*, p. 33 s.

l'Association Royale des Demeures historiques de Belgique ; chevalier Oscar de Schaetzen ; M. Jacques Thisse, archéologue, membre de l'Institut archéologique liégeois ; Mlle Hélène van Heule, conservateur honoraire des Musées Curtius et d'Ansembourg, membre de l'Institut archéologique liégeois ; M. Michel Vanderhoeven, attaché au Musée gallo-romain de Tongres ; M. Wolfers, orfèvre, et M. Marcel Cloes, licencié en Histoire de l'Art et Archéologie, guide universitaire des Musées Curtius et d'Ansembourg.

Remercions particulièrement les généreux donateurs qui ont contribué à enrichir les collections des Musées Curtius et d'Ansembourg : M. Jules Breulet ; M. Henri Derwael ; Mlle Jeanne Dullier ; M. Georges de Froidcourt ; M. Paul Hanson ; M. Georges Lefebvre ; M. Gabriel Matere ; M. Jean Meister ; M. Gaston Motte ; M. Victor Mossoux ; baron Maurice de Selys Longchamps ; M. Jacques Thisse ; Cristalleries du Val Saint-Lambert ; l'A. M. I. A. L.

Accroissement des collections

A. — Fonds Ville de Liège

(Dons, achats)

Archives

— Cf. donation de Mlle J. Dullier à Ostende (Verrerie).

— Cf. donation de M. J. Breulet à Liège (Imprimés).

Argenterie

— Cf. donation de M. Victor Mossoux à Liège (Bijoux).

Bibliothèque

— Echange de publications du Musée avec 14 institutions belges et 23 institutions étrangères.

— Achat d'imprimés.

Bijoux

— Broche en argent. XIXe siècle. Don de M. Victor Mossoux (Liège) (n° 57/262).

Boiseries

— 2 portes d'extérieur en chêne. Renaissance et Gothique. Provenant du château de Longchamps près Waremme. Don du baron Maurice de Selys Longchamps (Château de Faulx-les-Tombes) (n° 57/53 et 57/54).

— Cf. transfert ancienne abbaye de Saint-Gilles à Liège.

Céramique

— Brique d'âtre armoiriée datée 1616 provenant de Voroux-lez-Liers. Don de M. Jean Meister (Liège) (n° 57/5).

— Une brique d'âtre provenant de l'ancien bâtiment de la rue Lantin à Alleur. Don de M. Henri Derwael (Alleur) (n° 57/228).

— Cf. transfert de l'ancienne abbaye de Saint-Gilles à Liège.

Fouilles

— Matériel de fouilles provenant de l'église Saint-Antoine à Liège. Trouvailles effectuées à l'occasion des travaux de restauration de l'église (n°s 57/6 à 57/15).

Imprimés

— Affiche d'une « Exposition anglaise de l'art de travailler le verre ». Don de l'antiquaire Paul Hanson (Liège) (n° 57/4).

— 2 affiches anciennes : édit du 2 septembre 1780 du Prince-évêque Fr. Ch. de Velbruck ; et édit du Haut Directoire du Cercle du Bas-Rhin et de Westphalie. Don de M. Jules Breulet (Liège) (n°s 427 et 428, année 1957, registre II des imprimés).

— Cf. Bibliothèque.

Lapidaire

— Cf. transfert de l'ancienne abbaye de Saint-Gilles à Liège.

Médaillier

— Médaille en cuivre : destruction du pont des Arches à Liège, en 1914. Don de M. Michel Vanderhoeven (Tongres) (n° 57/1).

— Médaille en cuivre doré : commémoration de la journée liégeoise du 8 août 1914. Don de M. Michel Vanderhoeven (Tongres) (n° 57/2).

— Médaille en argent : commémoration de la journée liégeoise du 8 août 1914. Don de M. Michel Vanderhoeven (Tongres) (n° 59/3).

Métaux

— Cf. donation de M. Gaston Motte (ustensiles de cuisine).

Numismatique

— Imitation ou essai sur étain d'une monnaie de Cromwell. 1656. Don de M. Gabriel Matere (Seraing-sur-Meuse) (n° 57/60).

Préhistoire

— Hache polie. Néolothique. Provenant de Krenwick, lieu-dit « Ticloïe ». Don de M. Georges Lefebvre (Krenwick) (n° 57/50).

— Talon de hache polie. Provenant de Krenwick, lieu-dit « Ticloïe ». Don de M. Georges Lefebvre (Krenwick) (n° 57/51).

Transfert

— Transfert de l'ancienne abbaye de Saint-Gilles à Liège : 2 colonnes (mosanes), 1 cheminée Louis XVI en marbre, 50 pavés émaillés blancs, 1 porte en chêne à 2 ouvrants, 182 briques d'âtre (dont certaines en fragments), 2 pierres armoriées (XVIIIe siècle). (n°s 57/117 à 57/121, 57/229 à 57/248, 57/254 à 57/257).

Ustensiles de cuisine

— Une bouilloire en fonte. XIXe siècle. Don de l'antiquaire Gaston Motte (Liège) (n° 57/122).

— Une crémaillère en fer. XVIIIe siècle. Don de l'antiquaire Gaston Motte (Liège) (n° 57/123).

VERRERIE

Allemagne :

— Vase veiné. Fin XIXe siècle (achat) (n° 57/269).

— Vase de teinte rouge (achat) (n° 57/276).

Autriche :

— Cruche en verre clair. Verrerie de Lobmeyer (Vienne) 1871. Achat (n° inv. 57/109).

Belgique :

— Calice en verre transparent clair. XVIIe siècle. Liège. Don du baron Maurice de Sélys Longchamps (Faulx-les-Tombes) (n° 57/17).

— Donation des cristalleries du Val Saint-Lambert : Cristaux et pièces de verrerie des XIXe et XXe siècles (85 pièces) ; Pièces d'outillage diverses ; 9 étapes de la fabrication d'un verre ; Fragment de canne en verre torsadé (n°s 57/18 à 57/49 et 57/124 à 57/227).

— Donation de Mlle J. Dullier (Ostende) Pièces, sortant de l'atelier d'Aimé Dullier (Tamines, 1879 ; Ostende, 1935), ancien chef de service aux glaceries d'Auvelais (père de la donatrice) : 2 glaces à décor taillé ; 2 bases de chandelier ; Pièce formée d'un assemblage de glaces ayant figuré dans un cortège réclame : 23 pièces diverses toutes en verre ; 12 pièces d'outillage ; 1 peinture sous-verre (signée Ady : fille d'Aimé Dullier) ; 4 pièces de documentation (2 diplômes, 1 médaille, 1 pièce d'archive relative au procédé d'argenture à chaud) ; Modèle réduit d'un pot en verre (Société anonyme des glaceries d'Auvelais) ; 2 pièces en verre à glace taillé (Société anonyme des glaceries d'Auvelais) (n°s 57/61 à 57/107).

— Flûte en verre clair. 1917. Achat (n° 57/108).

— Verre à boire gravé. Région de Manage 1916. Achat (n° 57/111).

Achat. N° inv. C/278.

Drageoir en cristal clair, taillé. Vonêche (vers 1820 ?) H. 21,2 cm.

— Bibelot décoratif. Fin du XIXe-début du XXe siècle. Achat (n° 57/253).

— Presse-papier en verre. Fin du XIXe siècle. Région liégeoise. Achat (n° 57/252).

— Paire de vases en verre opale. V. S. L. (marqué). Achat (n° 57/258*a*, *b*).

— Vase à dominante verdâtre. XIXe siècle. V. S. L. (marqué). Achat (n° 57/260).

— 3 verres à genièvre. Région liégeoise. Achat (n°s 57/264*a*, *b*, *c*).

— 1 vase garni de gui. Val Saint-Lambert. Achat (n° 57/266).

— 1 vase tulipe. Val Saint-Lambert. Achat (n° 57/275).

— 1 gobelet en verre clair. Achat (n° 57/265).

— 1 gobelet bleu. Achat (n° 57/267).

— 1 vase à décor floral avec couple d'oiseaux. Achat (n° 57/271).

— 1 flacon de teinte verte. Achat (n° 57/272),

— 1 bouteille avec cachet. Achat (n° 57/273).

— 1 chope à anse. Achat (n° 57/274).

— 1 flûte à champagne. Val Saint-Lambert. Achat (n° 57/277).

France :

— 1 vase signé Argy-Rousseau. Achat (n°57/270).

— 1 vase signé sur le fond E. Rousseas//Paris. Achat (n° 57/55).

— 1 verre à boire. R. Lalique//France (signé au revers du pied). 1925. Achat (n° 57/57).

— Flacon à parfum. R. Lalique. Vers 1925. Achat (n° 57/56).

— Carafe en verre clair. Signée sur le fond : R. Lalique// France. 1925. Achat (n° 57/58).

— Vase Daum (Nancy) (marqué en creux sur la panse). Achat (n° 57/59).

— Vase émaillé. France (marqué). Achat (n° 57/112).

— Petit vase décoratif en opaline bleue. France. Milieu XIXe siècle. Achat (n° 57/113).

— Petit vase décoratif en opaline blanche rehaussé d'or. France. Achat (n° 57/114).

Achat. N° inv. C/12.

Gobelet en demi-cristal moulé. Etablissement de Laeken (vers 1850 ?)
H. 10,4 cm.

— Gobelet en verre clair. XIXe siècle. Achat (n° 57/115).

— Vase décoré à l'acide fluorydrique. Verrerie d'art de Lorraine (marqué sur le fond). Achat (n° 57/116).

— Verre à boire. 1787. Don de l'antiquaire Paul Hanson (n° 57/249).

Achat. N° inv. C/7.
Paire de vases en opale blanc. Décor peint. Etablissement de Laeken. H. 16,8 cm.

— Deux appliques murales. Muller Frères//Lunéville (marqué sur chaque pièce). Achat (n° 57/259*a*, *b*).

— Vasque à orifice quadrilobé. XXe siècle. Daum (Nancy). Marqué. Achat (n° 57/263).

— Flacon rouge gravé. Epoque romantique. France? Achat (n° 57/268).

— Flacon à parfum. Lalique? Achat (n° 57/110).

— Verre à dégustation du Clos Sainte-Odile. XXe siècle. Achat (n° 57/251).

Hollande :

— Tête de service dit « Eisenloffel » créé en 1928 par Jan Eisenloffel. Don de la Kristalunie (Maestricht) (n°s 57/250, *a* à *d*).

— Tête de service dit « Bernina » en verre clair. Don de la Kristallunie (Maestricht) (n° 57/251, *a* à *e*).

Italie :

— Vase en forme de buire en verre transparent clair. Venise. Don de M. l'avocat général G. de Froidcourt (n° 57/52).

— Verre à boire à corps de serpent. XVIIe siècle. Façon Venise. Don du baron Maurice de Sélys-Longchamps (n° 57/16).

— Vase de teinte rouge. Achat (n° 57/27).

Achat à M. Raymond Chambon (Marcinelle) d'une collection de verres et cristaux belges des XIXe et XXe siècles (394 pièces). Provenance : provinces d'Anvers, de Brabant, de Flandre orientale, de Hainaut, de Liège, de Luxembourg et de Namur (n^os C1 à C394).

B. — Fonds de l'Institut Archéologique liégeois

(dons par l'intermédiaire des Amis des Musées de l'Institut Archéologique Liégeois) (A. M. I. A. L.)

Médaillier

— 13 moulages en plâtre d'empreintes de sceaux (XVe-XVIIIe siècles) (Allemagne, Espagne, Autriche, Pays-Bas). Don de Mlle Hélène van Heule (Liège) (n^os I/57/1 à I/57/13).

Numismatique

— Brûlé d'Erard de la Marck, prince-évêque de Liège. Don de M. P. Tinchant (Bruxelles) (n° I/57/14).

Peinture

— Toile ovale représentant trois amours. Ecole liégeoise du XVIIIe siècle. Signé de Pierre-Michel Lovinfosse et daté 1786. Don de l'A. M. I. A. L. (n° I/57/15).

Archives photographiques

— Diapositives ayant servi aux cours de l'Ecole pratique d'Histoire et d'archéologie régionales.

TABLEAU DES MEMBRES

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

PRÉSIDENT D'HONNEUR

MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MONSIEUR LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIÈGE

MONSIEUR L'ÉCHEVIN DES BEAUX-ARTS DE LA VILLE DE LIÈGE

Bureau de la Société pour les années 1957-1958

Président :	MM. MAURICE YANS.
Vice-Président :	PIERRE LALOUX.
Secrétaire :	HUBERT FRÈRE.
Trésorier :	RAOUL VAN DER MADE.
Conservateur :	JOSEPH PHILIPPE.
Bibliothécaire :	JEAN HOYOUX.
Directeur des Publications	MAURICE YANS.
Secrétaire-adjoint :	GEORGES HANSOTTE.
Conservateurs-adjoints :	Comte J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA.
	LÉON DEWEZ.
	NICOLAS FRANÇOIS.
	JULES PIRLET.
	Baron MAURICE DE SELYS LONGCHAMPS.
Conservateurs honoraires :	J. SERVAIS.
	Mlle H. VAN HEULE.

Commissions

Publications : MM. M. YANS, directeur ; L.-E. HALKIN, P. HANQUET, G. HANSOTTE, P. HARSIN, R. VAN DER MADE, J. YERNAUX, membres.

Fouilles : J. BREUER, J. PHILIPPE, M. RENARD, J. SERVAIS, Mlle H. VAN HEULE.

Achats : MM. L. DEWEZ, P. LALOUX, J. PHILIPPE, baron M. DE SELYS LONGCHAMPS, J. SERVAIS et Mlle H. VAN HEULE.

Vérification du Musée : M. G. DE FROIDCOURT, Mlle H. DANTHINE, baron de SELYS LONGCHAMPS.

Vérification de la bibliothèque : MM. L.-E. HALKIN, M. HELIN, J. PIRLET.

Vérification des comptes : MM. N. FRANÇOIS, P. LALOUX, F. PENY et J. PIRLET.

Excursions : MM. L. DEWEZ, président ; A. VECQUERAY, secrétaire ; comte J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, N. FRANÇOIS, P. LALOUX.

Conférences et causeries : MM. P. HARSIN, président ; H. FRERE, L.-E. HALKIN, G. HANSOTTE, J. PHILIPPE.

Ecole pratique d'histoire et d'archéologie régionales : MM. M. YANS, directeur ; G. HANSOTTE, secrétaire.

Commission pour la défense des sites de Liège : MM. P. LALOUX , A. PUTERS et J. VENTER.

Conseillers : MM. L. DEWEZ, E. FRESON, L.-E. HALKIN, F. PENY, J. PIRLET et A. PUTERS.

MEMBRES EFFECTIFS

	Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme membre effectif
1. SERVAIS (Jean), conservateur honoraire des Musées archéologiques liégeois, 8, rue Joseph Dumoulin, *Liège.*	20- 4-1898	27- 4-1900
2. †HAMAL-NANDRIN (Joseph), chargé de cours émérite de l'Université, 22, rue des Augustins, *Liège.*	28- 2-1904	31- 1-1909
3. VERCHEVAL (Félix), avocat, *Mesnil-Saint-Blaise.*	26- 5-1904	30- 1-1910
4. SELYS LONGCHAMPS (Baron Maurice de), docteur en sciences, château de *Faulx-les-Tombes.*	29-3-1903	24-12-1911
5. PIRLET (Jules), notaire honoraire, 1b, rue Charles Morren, *Liège.*	29- 5-1908	25- 1-1914
6. †COENEN (Chanoine Joseph), aumônier de l'Orphelinat, *Gellick* par Lanaeken.	24- 4-1908	25- 1-1914
7. BREUER (Jacques), conservateur honoraire aux Musées d'Art et d'Histoire, chargé de cours à l'Université, 1, square Marie-José, *Woluwé-Saint-Lambert.*	27-11-1910	31-12-1920
8. BORCHGRAVE d'ALTENA (Comte Joseph de), conservateur en chef des Musées d'Art et d'Histoire, chargé de cours à l'Université, 90, rue d'Arlon, *Bruxelles.*	28-12-1919	26- 3-1926
9. PÉNY (Frédéric), administrateur honoraire de la Banque Nationale de Belgique à Liège, 123, boulevard de la Sauvenière, *Liège.*	30- 4-1920	27-12-1929
10. van HEULE (Hélène), conservatrice honoraire des Musées archéologiques liégeois, 10, place de Bronckart, *Liège.*	24- 4-1925	27-12-1929
11. TOUSSAINT (Robert), architecte, 43, rue du Parc, *Liège.*	25- 3-1921	27-12-1929
12. HARSIN (Paul), professeur à l'Université, 31*a*, rue de Kinkempois, *Liège.*	28-11-1924	27-12-1929
13. LALOUX (Pierre), docteur en droit, 2, rue Saint-Remy, *Liège.*	22- 7-1921	30-12-1932
14. HALKIN (Léon-E.), professeur à l'Université, 41, rue du Péry, *Liège.*	27- 3-1925	6- 4-1934

15.	YERNAUX (Jean), conservateur honoraire des Archives de l'Etat, 6, avenue de Beaufays, *Tilff*.	25- 3-1923	25- 1-1935
16.	FRANÇOIS (Nicolas), ingénieur, 86, quai de Rome, *Liège*.	27- 6-1919	28- 2-1936
17.	GOTHIER (Louis), professeur à l'Athénée royal, 13*a*, rue Paradis, *Liège*.	15- 1-1929	27- 3-1936
18.	FRESON (Abbé Ernest), *Glons*.	22- 2-1914	24-11-1939
19.	DEWEZ (Léon), licencié en histoire de l'art et archéologie, 28, place Saint-Lambert, *Liège*.	30- 3-1919	18- 3-1945
20.	LEGRAND (William), docteur en philosophie et lettres, 5, place Wibald, *Stavelot*.	28- 2-1936	18- 3-1945
21.	YANS (Maurice), conservateur aux Archives générales du Royaume, 345, place des Marronniers, *Glain*.	25-10-1935	28-11-1946
22.	LAVOYE (Madeleine), bibliothécaire-bibliographe à l'Université, 28, rue de l'Enseignement, *Liège*.	24- 2-1928	25- 6-1948
23.	COLLON-GEVAERT (Mme Suzanne), chargée de cours à l'Université, 163, rue des Vennes, *Liège*.	28- 3-1930	30-12-1948
24.	DANTHINE (Hélène), professeur à l'Université, 67, rue du Parc, *Liège*.	27- 2-1931	30-12-1948
25.	OTREPPE de BOUVETTE (Baron André d'), château de Brialmont, *Tilff*.	25- 2-1935	30-12-1948
26.	RADZITZKY d'OSTROWICK (Baron Ivan de), conservateur à l'Université, 16, rue de Chaudfontaine, *Liège*.	27-12-1908	30-12-1948
27.	SCHAETZEN (Baron Philippe de), conservateur du Musée provincial gallo-romain, 6, rue de Maestricht, *Tongres*.	30-12-1932	30-12-1948
28.	PHILIPPE (Joseph), conservateur des Musées archéologiques liégeois, 221, rue Henri Maus, *Liège*.	25- 5-1945	23- 2-1951
29.	LEGRAND (Maurice), architecte, 44, rue Darchis, *Liège*.	26- 7-1907	26- 9-1952
30.	ALEXIS (Georges), ingénieur, 29, rue Dartois, *Liège*.	26- 1-1919	26- 9-1952
31.	DESSAIN (écuyer Joseph), substitut du procureur du Roi, *Juslenville*, Theux.	20- 4-1929	26- 9-1952
32.	BRAGARD (René),bibliothécaire-bibliographe à l'Université, 48, rue du Chêne, *Angleur*.	18- 3-1945	26- 9-1952
33.	PUTERS (Albert), professeur à l'Université, 93*a*, boulevard Emile de Laveleye, *Liège*.	26-10-1945	26- 9-1952

34.	STIENNON (Jacques), chargé de cours, bibliothécaire-bibliographe à l'Université, 34, rue des Acacias, *Liège*.	27- 3-1936	26- 2-1954
35.	FROIDCOURT (Georges de), premier avocat-général émérite, Villa « Plein Soleil », *Méry*.	24-11-1922	26- 2-1954
36.	HOYOUX (Jean), bibliothécaire-bibliographe à l'Université, 66, rue Louvrex, *Liège*.	18- 3-1945	26- 2-1954
37.	HANSOTTE (Georges), conservateur adjoint des Archives de l'Etat, 1, rue du Stade, *Cointe* (Sclessin).	25- 5-1945	26- 2-1954
38.	van der MADE (Raoul), substitut du procureur du Roi, 206, rue des Vennes, *Liège*.	27- 6-1947	26- 2-1954
39.	FRERE (Hubert), notaire, 15, rue F. Nicolay, *Seraing*.	28- 1-1949	25-11-1955
40.	MARNEFFE (Edouard de), 30, place Saint-Lambert, *Liège*.	25- 5-1945	25-11-1955
41.	DELATTRE (Henry), docteur en droit, 70, rue Louvrex, *Liège*.	26-12-1915	25-11-1955
42.	HANQUET (Pierre), juge de paix, 75, rue Louvrex, *Liège*.	17- 2-1925	26-10-1956
43.	HÉLIN (Maurice), chargé de cours, bibliothécaire-bibliographe à l'Université, 37*a*, avenue du Luxembourg, *Liège*.	29- 3-1929	26-10-1956
44.	BAAR (Pierre), ingénieur, 2, quai de Rome, *Liège*.	18- 3-1945	26-10-1956
45.	CLOES (Maurice), vice-président honoraire du Tribunal, 66, avenue Constantin de Gerlache, *Liège*.	18- 3-1945	26-10-1956
46.	COPPIN de GRINCHAMPS (Baron Ultain de), docteur en droit, 109, rue Louvrex, *Liège*.	26- 5-1939	26-10-1956
47.	PONTHIR (Maurice), professeur d'Athénée, 176, rue Henri Maus, *Liège*.	30- 4-1948	26-10-1956
48.	QUITIN (José), professeur au Conservatoire, 13, rue Monulphe, *Liège*.	26- 5-1950	26-10-1956
49.	DISCRY (Fernand), 31, rue de la Motte, *Huy*.	29-10-1954	25- 4-1958

MEMBRES D'HONNEUR

1.	SERVAIS (Jean), conservateur honoraire des Musées archéologiques liégeois, 8, rue Joseph Dumoulin, *Liège*.	20- 4-1898	29-12-1950

2.	†HAMAL-NANDRIN (Joseph), chargé de cours émérite de l'Université, 22, rue des Augustins, *Liège*.	28- 2-1904	28-12-1956
3.	VERCHEVAL (Félix), avocat, *Mesnil Saint-Blaise*.	26- 5-1904	28-12-1956
4.	SÉLYS LONGCHAMPS (Baron Maurice de), docteur en Sciences, château de *Faulx-les-Tombes*.	29- 3-1903	28-12-1956
5.	PIRLET (Jules), notaire honoraire, 1*b*, rue Charles Morren, *Liège*.	29- 5-1908	25- 4-1958

MEMBRES CORRESPONDANTS

1.	BAAR-PELTZER (Mme Pierre), 2, quai de Rome, *Liège*.	24- 2-1933	26- 9-1952
2.	BONIVER (François), 22, rue du Bosquet, *Liège*.	27- 5-1921	30-10-1931
3.	BRABANT (André), directeur honoraire au gouvernement provincial, 60, rue des Eburons, *Liège*.	24- 6-1949	25-11-1955
4.	BURY (Charles), 62, Thier de la Chartreuse, *Liège*.	31- 3-1950	26-10-1956
5.	COLLINET (Joseph), 14, place Emile Dupont *Liège*.	25-10-1908	25- 4-1958
6.	COPPIN de GRINCHAMPS (Baronne Ultain de), 109, rue Louvrex, *Liège*.	28-11-1930	27- 4-1934
7.	CRICK-KUNTZIGER (Mme Marthe), docteur en art et archéologie, 18, rue de l'Aurore, *Ixelles*.	25- 4-1919	28-11-1920
8.	DABIN (Jean), professeur à l'Université de Louvain, 27, avenue Van den Bempt, *Héverlé*.	18-12-1910	20- 3-1913
9.	DALLEMAGNE (Guillaume), premier avocat général émérite, 3, rue du Mambour, *Liège*.	27-12-1908	25- 4-1958
10.	DELARGE (Georges), assureur, 18, rue des Prébendiers, *Liège*.	29- 1-1926	26- 9-1952
11.	DELHAES (Armand), 35, rue Volière, *Liège*.	27- 1-1950	25- 4-1958
12.	DELRÉE (Pierre), industriel, 7, quai de Rome, *Liège*.	26- 3-1926	30-12-1948
13.	FORGEUR (Richard), archiviste de l'Etat à Liège, 39, boulevard d'Avroy, *Liège*.	25- 5-1945	26- 9-1952
14.	FOURMARIER (Paul). professeur émérite de l'Université, rue Professeur Mahaim, *Cointe-Sclessin*.		27- 1-1922
15.	FRAIPONT-MAGNEE (Joseph), 11, avenue A. Mahiels, *Liège*.	27- 4-1923	25- 4-1958

16.	†GILBART (Olympe), échevin des Beaux-Arts, 56*a*, quai de Longdoz, *Liège*.	25- 7-1913	26- 2-1954
17.	GILBERT-LOUIS (Mme André), 84, chaussée de Louvain, *Bouge, Namur*.	28-10-1927	20-10-1931
18.	GRONDAL (Guillaume), 47, rue David, *Verviers*.	25- 4-1924	25- 4-1958
19.	HEMRICOURT de GRUNNE (Comte Philippe de), château de Hamal, *Russon*.	26-10-1945	25-11-1955
20.	LAMBRECHTS (Mme Claire), docteur en histoire de l'art et archéologie, 24, quai Sainte-Barbe, *Liège*.	30- 1-1931	29- 4-1939
21.	LAUNOIT (Comte Paul de), 19, avenue Franklin Roosevelt, *Bruxelles*.	29- 3-1944	25- 4-1958
22.	LEGROS (Elisée), chargé de cours à l'Université, 3, rue Pasteur, *Liège*.	31- 1-1948	25- 4-1958
23.	LINON (Fernand), lieutenant-colonel honoraire, 4, rue Francomont, *Ensival*.	25-11-1955	26-10-1956
24.	LOBET (Alfred), 16, rue de Spa, *Liège*.	17-12-1908	25- 4-1958
25.	NEYS (Maurice), docteur en droit, le Gasthuis, *Bemelen* par Cadier en Keer (Limbourg hollandais).	29- 1-1911	27-12-1921
26.	PEUTEMAN (Jules), archéologue, 32, rue des Alliés, *Verviers*.	27-10-1922	25-11-1955
27.	PITON (Ernest), 82, rue Champ-du-Roi, *Etterbeek*.	29-10-1926	27-12-1929
28.	POSWICK (Guy), juge de paix, château de la Porte d'Ardenne, *Limbourg-Dolhain*.	31- 5-1935	25-11-1955
29.	REMACLE (Louis), professeur à l'Université, 92, rue de Limbourg, *Liège*.	29- 6-1949	26- 4-1958
30.	REMOUCHAMPS (Edouard), 17, rue de la Paix, *Liège*.	26-11-1937	25-11-1955
31.	REMY (Georges), homme de lettres, 119, rue Hocheporte, *Liège*.	26- 2-1932	25-11-1955
32.	RENARD (Marcel), professeur à l'Université, 5, avenue Mahiels, *Liège*.	27- 3-1953	25-11-1955
33.	ROBERT (Fernand), 23, quai de l'Ourthe, *Liège*.	25- 3-1927	25- 4-1958
34.	ROUHART-CHABOT (Mme Juliette), archiviste-paléographe, 263*b*, rue de l'Yser, *Ans*.	18- 3-1945	26- 9-1952
35.	SCHAETZEN de SCHAETZENHOFF (baron Marcel de), 87, rue Royale, *Bruxelles*.	27- 6-1919	25- 4-1958
36.	THIBERT (Mlle Alice), 1, rue Charles Magnette, *Liège*.	31- 1-1936	31- 1-1947
37.	THILL (Abbé Jean), curé, *Lantremange*.	19-12-1952	26-10-1956

38. THISQUEN (JEAN), 74, rue de Joie, *Liège*. 24- 4-1953 25- 4-1958
39. THISSE-DEROUETTE (JACQUES), 37, rue Lairesse, *Liège*. 25-11-1938 25-11-1955
40. THONE (GEORGES), 13, rue de la Commune, *Liège*. 29- 2-1924 25- 4-1958
41. VANDER LINDEN (ALBERT), 29, rue Franklin, *Bruxelles*. 25-10-1935 25- 4-1958
42. VAN SANTBERGEN (RENÉ), 56, rue du Château Massart, *Liège*. 18- 3-1945 25- 4-1958
43. VAN ZUYLEN (Mgr GUY), évêque titulaire de Druas, évêque coadjuteur de Liège, 14, rue de l'Evêché, *Liège*. 26- 5-1950 25- 4-1958
44. VECQUERAY (ALBERT), 40, rue de la Charrette, Sur-le-Mont, *Tilff*. 25- 3-1938 31- 1-1947
45. VENTER (JULIEN), ingénieur, 396, rue Sainte-Marguerite, *Liège*. 30-11-1945 26-10-1956
46. WISER (FERNAND), 130, boulevard de la Sauvenière, *Liège*. 29- 1-1926 25- 4-1958

MEMBRES ASSOCIÉS

1. ADAM (RENÉ), *Yves-Gomezée*. 27- 5-1955
2. AFFNAY (ADRIEN D'), 25, Vinâve d'Ile, *Liège*. 27- 1-1939
3. ALBERT (MAURICE), Premier Président à la cour d'appel, 49, rue de l'Académie, *Liège*. 29-12-1950
4. ANDRE (PAUL), conservateur du Musée de la Vie Wallonne, 176, Fond Pirette, *Liège*. 29- 6-1951
5. ANSEMBOURG (Comtesse ALFRED D'), château de *Hex*. 29- 9-1950
6. ARNOLD (J.), ensemblier, 3, rue Saint-Pierre, *Liège*. 25- 6-1948
7. AWANS (PHILIPPE D'), docteur en médecine, 21*d*, rue de Campine, *Liège*. 29- 4-1938
8. BAAR (ALFRED), avocat, 13, avenue Emile Digneffe, *Liège*. 27- 6-1930
9. BAAR (JEAN), 7, rue Crèvecœur, *Liège*. 18- 3-1945
10. BAAR-MAGIS (Mme ARMAND), 4, rue Lebeau, *Liège*. 27- 6-1930
11. BARE (LOUIS), 34, rue François Lefebvre, *Rocour*. 25- 5-1951
12. BEAUFAYS (BERTIN), rue E. Mahaim, *Seraing*. 27- 5-1955
13. BEBRONNE (Abbé JOSEPH), aumônier, 45, Thier de la Chartreuse, *Liège*. 26-11-1937
14. BECO (Abbé PIERRE DE), curé, *Hony*, Esneux. 30- 4-1937
15. BEDUWE (Mme Vve JEAN), 50, rue de la Boverie, *Liège*. 26-10-1956
16. BERCK (FRANÇOIS), 95, rue Fivé, *Seraing*. 28- 3-1947
17. BERGER (NICOLAS), 36, place du Marché, *Liège*. 30- 4-1948

18. BERNARD (Albert), 4, impasse du Cygne, *Liège.* 26- 2-1932
19. BETHUNE (Maurice), 98, rue Harkay, *Flémalle-Grande.* 31- 1-1948
20. BIZET (Liliane), 73, rue Wazon, *Liège.* 26- 6-1953
21. BONEMME (Juliette), directrice d'école, 9, rue de l'Eglise, *Bellaire.* 29-10-1954
22. BONHOME (Baron Joseph de), château de Haute-Fraipont, *Nessonvaux.* 13-12-1931
23. BONTCH-BROUEVITCH (Mme Yvonne de), préfète du Lycée de Waha, 7, rue Henri Vieuxtemps, *Liège.* 24- 6-1932
24. BORGUET (Joseph), 161, rue des Bergers, *Liège.* 24- 2-1950
25. BORMAN (Paul de), 38, rue Jacques Musch, *Embourg.* 27- 1-1950
26. BOULET (Emile), 92, rue Defacqz, *Bruxelles* 7. 25- 5-1945
27. BOUQUETTE (J.-P.), 3, rue des Augustins, *Liège.* 30- 6-1950
28. BRASSEUR (Mme Jean), 10^A^, avenue de La Plante, *Namur.* 27-11-1931
29. BROSE (René), chimiste, 70, Yernawe, *Saint-Georges-sur-Meuse.* 26- 6-1953
30. BROSE (Roger), instituteur en chef, 241, rue Joseph Wauters, *Hermalle-sous-Huy.* 29-10-1954
31. BROSE (Jean), 20, rue Baltus, *St-Nicolas-lez-Liège.* 27- 3-1953
32. BRUNINI (J.), industriel, 49, rue de Campine, *Liège.* 30-10-1947
33. BUCHET (Arsène), 25, rue de la Chapelle, *Stembert.* 29-12-1933
34. BUGGENOMS (Ludovic de), 40, rue Courtois, *Liège.* 27- 5-1934
35. BUISSERET (Auguste), sénateur, 17, Bd Frère-Orban, *Liège.* 30- 6-1950
36. BUSSY (Guy le), ingénieur, 30, route de Méry, *Esneux.* 27- 2-1948
37. CALBERG (Mme Denise), 98, quai du Roi Albert, *Bressoux.* 27- 6-1947
38. CAMBIER (Henri), assureur, 51, rue des Augustins, *Liège.* 25- 4-1958
39. CANTER (Mlle Thérèse), 1, quai de Rome, *Liège.* 27- 3-1934
40. CAPELLE (René), 38, boulevard Piercot, *Liège.* 27- 1-1932
41. CHALTIN (Albert), 123, chaussée de Louvain, *Namur.* 30- 3-1951
42. CHANGY (Comte Roger de), château d'*Envoz* par Couthuin. 23- 2-1934
43. CHARLES (Florent A.), ingénieur, 67, Grand'Route, *Tihange.* 26- 4-1940
44. CHESTRET de HANEFFE (Baron Pierre de), la Bergerie, *Beaufays.* 18- 3-1945
45. CLOES (Marcel), licencié en histoire de l'art et archéologie, 161, rue Sainte-Walburge, *Liège.* 27- 4-1956
46. CLOSSET (Fernand de), agent commercial, 6, rue de Robiano, *Schaerbeek.* 28-11-1920
47. CLOSSON (Denis), receveur communal honoraire, 5, quai Roosevelt, *Liège.* 31- 7-1925
48. COLLARD (Paul), 73, rue de Tongres, *Devant-le-Pont*, Visé. 31- 7-1925
49. COLLET (Joseph), commissaire en chef de police honoraire, *Rendeux-Bas* (Luxembourg). 29- 3-1935

50. †COLLETTE (Vincent), antiquaire, 29, rue André Dumont, *Liège*. 28- 9-1951
51. COLLEYE (Hubert), licencié en histoire de l'art et archéologie, 62, rue Vautier, *Ixelles*. 28- 9-1921
52. COLMAN (Pierre), 18, boulevard Auguste Reyers, *Schaerbeek*. 27- 6-1952
53. COMBLEN (Jean), vice-président du Tribunal de première instance, 26, rue Courtois, *Liège*. 25-11-1955
54. †CORIN (Adolphe), ingénieur, 17, avenue Léon Souguenet, *Esneux*. 26- 5-1950
55. COULON (Joseph), 12, rue Théodore Schwann, *Liège*. 25-10-1935
56. CRAHAY (Marguerite), 62, rue Eugène Houdret, *Liège*. 25- 2-1949
57. CRETON (Paul), chirurgien-dentiste, 4, place des Bons-Enfants, *Liège*. 18- 3-1945
58. CROIX (Jacques de la), Vieux moulin de Grand'Rv, *Cornesse* par Pepinster. 19-12-1947
59. CROUPETTE (Jules), 131, rue de la Mallieue, *Hermalle-sous-Huy*. 27- 5-1955
60. DANDRIFOSSE (Abbé Ferdinand), professeur à l'Institut Saint-Remacle, *Stavelot*. 26- 5-1934
61. DANSE (Mlle Thérèse), 107, rue Lairesse, *Liège*. 27- 4-1951
62. DANTHINNE (Paul), 36, rue Dossin, *Liège*. 27- 1-1950
63. DANTINNE (Roger), chef de travaux à l'Université, 155, rue de la Chartreuse, *Grivegnée*. 27- 1-1950
64. DARGENT (Mlle Juliette), conservateur adjoint à la bibliothèque royale de Belgique, 16, rue des Deux-Eglises, *Bruxelles*. 25-10-1935
65. DAVID (Chevalier Pierre), « Malacord », *Stavelot*. 27-10-1950
66. DAVIN (Edouard), pharmacien, *Amay*. 28-10-1932
67. DEBOT-SEVRIN (Mme Marie-Rose), licenciée en histoire de l'art et archéologie, clos de Henne, *Vaux-sous-Chèvremont*. 29- 2-1952
68. DEGAND (Albert), architecte, 8, avenue de la Jonction, *Saint-Gilles*. 31- 5-1946
69. DEHALU (Joseph), *Awans-Bierset*. 18- 3-1945
70. DEJACE (Pierre), avocat, 83, rue Louvrex, *Liège*. 26- 5-1950
71. DELACROIX (Joseph), 154, rue Charlemagne, *Jupille*. 26-11-1948
72. DELBŒUF (Fernand), architecte, 58, rue des Acacias, *Liège*. 29- 5-1926
73. DELCOURT-CURVERS (Mme Marie), professeur à l'Université, avenue J. Neef, *Tilff*. 29-12-1950
74. DELFOSSE (Hubert), 24, rue Méan, *Liège*. 29- 2-1952
75. DELHEZ (J.), 152, rue Horloz, *Saint-Nicolas-lez-Liège*. 29-10-1954
76. DELLOYE (Henri), notaire, 105, rue du Commerce, *Bruxelles*. 26- 2-1926
77. DELREE (Charles), docteur en médecine, 215, rue Saint-Laurent, *Liège*. 31- 3-1950

78. DELVAUX (Mlle Berthe), 94, rue Sur-la-Fontaine, *Liège*. 24-11-1950
79. DELVAUX (Jules), ingénieur, 160, rue du Horloz, *Tilleur*. 30- 6-1950
80. DEMAL (Mme F.), 10, rue Daussoigne Méhul, *Liège*. 25- 4-1958
81. DEMBLON (Isidore), 15, rue du Bonnet, *Saint-Nicolas-Liège*. 31- 5-1946
82. DEMEUSE (Nicolas), 29, rue des Six Bonniers, *Seraing*. 26- 5-1950
83. DEMOULIN (Robert), professeur à l'Université, 50, rue du Jardin Botanique, *Liège*. 28- 2-1931
84. DEN DOOVEN (Pierre), professeur d'Athénée, *Theux*. 28- 5-1937
85. DENIL (Vincent), général-major honoraire, 36, rue des Vingt-Deux, *Liège*. 28- 3-1920
86. DENOEL (Gaston), notaire honoraire, 10, quai Godefroid Kurth, Liège. 28- 1-1927
87. DEPREZ (René), ingénieur, 12, avenue Emile Digneffe, *Liège*. 31- 1-1936
88. DESMEDT (Mme Germaine), professeur au Lycée L. de Waha, 59, avenue Emile Digneffe, *Liège*. 18- 3-1945
89. DESSY (Emile), architecte, Petit-Aaz, *Hermée*. 17-12-1931
90. DESTORDEUR (R.), ingénieur, 20, quai Mativa, *Liège*. 25- 3-1949
91. DETIENNE-BRASSINNE (Mme Marcel), 9, rue Saint-Thomas, *Liège*. 25-11-1955
92. DETRY (Maurice), 241, rue Gustave Baivy, *Jemeppe-sur-Meuse*. 29-12-1950
93. DIEUDONNÉ-BODART (Mme Yvonne), 194a, avenue de Tervueren, *Bruxelles*. 25-11-1955
94. DINRATHS (Charles), 13, rue Nysten, *Liège*. 30- 3-1951
95. DIRICK (Théodore), géomètre-expert, 110, rue du Calvaire, *Liège*. 24- 2-1950
96. DIRICK (Marie-Claire), 101, rue Louvrex, *Liège*. 27- 6-1958
97. DOAT (Henri), ingénieur, 428, rue des Vennes, *Liège*. 30- 6-1950
98. DOIZE (Mlle Renée), docteur en histoire de l'art et archéologie, 18, rue Saint-Pholien, *Liège*. 30-10-1931
99. DOSSIN-HALKIN (Mme Renée), 22, rue de Campine, *Liège*. 22-12-1950
100. DRESSE (François), étudiant, 194, boulevard d'Avroy, *Liège*. 22- 2-1957
101. DROSSART (Mme Vve Pierre), avenue Léon Souguenet, *Esneux*. 29-10-1954
102. DUBOIS (Ludovic), docteur en médecine, 36, rue Courtois, *Liège*. 30-11-1945
103. DUFOUR (André), artiste peintre, 44, rue Dartois, *Liège* 27- 6-1919
104. DUFRASNE (Jacques), 17, rue des XXII, *Liège*. 28- 5-1954
105. DUMONT (François), instituteur, 76, rue des Sables, *Seraing*. 26-10-1934

106. DUMOULIN (Madison), industriel, 26, rue J. Verkruyst, Hermalle s/Argenteau. 31- 1-1958
107. DUPONT (Jacques), 35, rue van Elewijck, *Ixelles*. 26-10-1913
108. EGGEN (Victor), 77, rue du Palais, *Verviers*. 28- 5-1948
109. ELIAS (François), 46, quai de la Dérivation, *Liège*. 29-10-1954
110. ENGLEBERT (Jean), ingénieur civil-architecte, 136, rue Geenen, *Bressoux*. 26- 6-1954
111. EVRARD (René), 55, rue du Travail, *Grivegnée*. 27- 5-1949
112. FABRI d'ENEILLES (Pierre), agent de la Banque Nationale, 12, square F. Roosevelt, *Mons*. 24- 6-1938
113. FABRY (Georges), ingénieur technicien, 9, rue Chafnay, *Jupille*. 26- 9-1952
114. FANCHAMPS-DEMARET (Mme Paula), 38, rue du Centre, *Verviers*. 30- 1-1931
115. FETTWEIS (Henri), licencié en histoire de l'art et archéologie, 50, rue des Martyrs, *Verviers*. 31- 1-1958
116. FIRKET (Henri), docteur en médecine, 78, quai de Rome, *Liège*. 24- 4-1953
117. FISCHER (Mathieu-G.), Le Sawav, *Heusy*. 26- 3-1948
118. FLORKIN (Marcel), professeur à l'Université, 6, rue Naimette, *Liège*. 27- 4-1951
119. FOLVILLE (Jacques), artiste-peintre, restaurateur, 11, rue Darchis, *Liège*. 25-11-1955
120. FONTBARE de FUMAL (Baron Gustave du), château de *Fumal*. 3- 7-1936
121. FRANÇOIS (Pierre), conservateur du Musée de Verviers, 20, rue des Alliés, *Verviers*. 31- 1-1948
122. FRANCOTTE (Auguste), industriel, 29, rue des Bégards, *Liège*. 30- 3-1951
123. FRESART (Michel de), Les Rocailles, *Ayeneux*. 29- 3-1946
124. FRESART de CLERCX de WAROUX (Emmanuel), 13c, place Xavier Neujean, *Liège*. 6- 4-1934
125. GADEYNE (Mme Veuve Emile), 32, rue Billy, *Grivegnée*. 30- 4-1954
126. GARDEDIEU (Mlle Laure), régente, 36, rue Mathieu Laensbergh, *Liège*. 27- 3-1936
127. GENON (Pierre), antiquaire, 34, rue André Dumont, *Liège*. 26- 5-1950
128. GERARDY (Georges), 25, rue de l'Etat Tiers, *Liège*. 26- 3-1948
129. GERARDY-DUMONT (Mme Georges), 25, rue de l'Etat Tiers, *Liège*. 29-12-1927
130. GHILAIN (Pierre), consul de Monaco, 4, rue Simonon, *Liège*. 30- 1-1925
131. GHYSENS (Joseph), Bracoberg-Plombières. 27-10-1912
132. GILLARD (Robert), rue de Spa, *Stavelot*. 18- 3-1945

133. GILLET (Aristide), ingénieur, 269, rue Saint-Gilles, *Liège*. 26- 5-1950
134. GILTAY-VETH (Sophie), 51B, St-Niklaastraat, *Maestricht*. 25-11-1955
135. GIVE (Auguste de), receveur honoraire des contributions, 55, thier de la Fontaine, *Liège*. 24- 9-1937
136. GOBEAUX (Albert), ingénieur A. I. Lg., 13, rue Wazon, *Liège*. 26-10-1934
137. GODERNIAUX (Mlle Denise), directrice d'école, 97, Large Voie, *Herstal*. 18- 3-1932
138. GODIN-JACQUEMIN (Mme) J., Bukavu, Kivu, *Congo Belge*. 29-11-1957
139. GOTHIER (Fernand), libraire, 11, place du XX Août, *Liège*. 28- 2-1947
140. GOTHIER (Paul), libraire, 5, rue Bonne Fortune, *Liège*. 27- 2-1931
141. GOVAERTS (Chanoine Jean), 33, rue Reynier, *Liège*. 30- 9-1927
142. GRÉGOIRE (Jacques), bourgmestre, 1, place Saint-Denis, *Huy*. 26- 5-1950
143. GUFFENS (Théodore), 1, rue Mathieu Polain, *Liège*. 28-11-1952
144. GUILLITTE (Albert), architecte, 262, avenue de l'Observatoire, *Liège*. 26- 5-1950
145. HAMAL (Georges), 2*d*, rue Sainte-Véronique, *Liège*. 31-10-1919
146. HANEGRAEF (M.), chef de division à l'Azote, *Tilff*. 28- 2-1952
147. HANQUET (Joseph), sénateur, 13, place de Bronckart, *Liège*. 26- 5-1950
148. HANQUET (Mlle Adèle), 13, place de Bronckart, *Liège*. 26- 5-1950
149. HANSON (Paul), antiquaire, 38, quai Marcellis, *Liège*. 26-11-1948
150. HARDY (Joseph), préfet honoraire d'Athénée, 41, boulevard de l'Ourthe, *Chênée*. 24-11-1950
151. HARMEL (Charles), ingénieur, 9, rue Jacques Musch, *Embourg*, par Chênée. 19-12-1924
152. HASSE (René de), château de Ninglobeid, *Heusy*. 30- 5-1930
153. HENET (Mlle Berthe), 14, rue des Ixellois, *Liège*. 27- 1-1950
154. HENRY de GENERET (Léon), château de *Clavier*. 18- 3-1945
155. HERBETO (André), pharmacien, 67, rue de Belleflamme, *Grivegnée*. 28-10-1955
156. HERBILLON (Jules), 62, rue du Cloître, *Laeken*. 31- 5-1946
157. HERVE (Mme Paul), 3, avenue Rogier, *Liège*. 29- 3-1929
158. HEUCHENNE (Joseph), pharmacien, *Sougné-Remouchamps* 25- 3-1955
159. HOEBANX (S.), opticien, rue de la Station, *Aubel*. 29- 3-1957
160. HULSTAERT de MEZQUITA (Béatrice), licenciée en arch. et hist. de l'art, 14, rue du Vieux-Mayeur, *Liège*. 20-12-1957
161. HUMBLET (Jean-Marie), 37, avenue Jules Neef, *Tilff*. 24- 2-1956
162. HUMBLET (Marcel), 16, Heid de Mael, *Tilff*. 24- 2-1956
163. †HUMPERS (Hippolyte), directeur honoraire des télégraphes, 21, quai Mativa, *Liège*. 27- 3-1931

164. HUYNEN (René), 35, rue Fabry, *Liège.* 26-10-1945
165. JACOB (Georges E.), journaliste, 6, place Royale, *Spa.* 25-11-1938
166. JACOB (Robert), architecte, 6, rue Edouard Wacken, *Liège.* 28- 2-1947
167. JANNE (Raymond), avocat, 117, rue Louvrex, *Liège.* 27- 5-1932
168. JANNE D'OTHEE (Mme Henri), 111, rue Louvrex, *Liège.* 25-11-1955
169. JARBINET (Georges), professeur d'Athénée, 99, rue du Péry, *Liège.* 27- 2-1953
170. JEGHERS (Albert), notaire, 23, Mont-Saint-Martin, *Liège.* 25- 3-1949
171. JOWA (Jean), assureur-conseil, 49, Mont-Saint-Martin, *Liège.* 28- 1-1927
172. KAYE (Armand), 11, rue Grétry, *Liège.* 29- 1-1954
173. KLEINERMANN DE LANCE (Walter), juge au tribunal, 17, avenue du Centenaire, *Embourg.* 24- 2-1956
174. KLEPPER (Gabrielle), directrice d'école, 42, rue de Selessin, *Liège.* 18-12-1953
175. KNAEPEN (John), professeur d'Athénée, 15, rue de la Station, *Visé.* 25- 4-1947
176. KOENIG (Julien), architecte, 32, boulevard d'Avroy, *Liège.* 27-11-1931
177. KONINCKX (Abbé Egide), recteur de l'Ecole normale, *Looz.* 26-11-1950
178. KRAFT DE LASSAULX (Mme Léon), 45, quai des Ardennes, *Liège.* 3- 5-1957
179. KUPPER (Charles), 6, avenue H. Piedbœuf, *Angleur.* 31- 3-1933
180. LANDENNE (Mathieu), 48, rue Albert de Cuyck, *Liège.* 27- 1-1950
181. LANDRAIN (René), rue Albert Ier, *Hannut.* 26-11-1948
182. LANG (Maurice), généalogiste, 40, Cheminrue, *Malmedy.* 27-10-1939
183. LARBALETTE (Jean), 163, rue Saint-Séverin, *Liège.* 25- 5-1933
184. LARUELLE (Marcel), 291, rue Sauvenière, *Ouffet.* 27- 1-1956
185. LASTERS (Jules), 5, rue du Molinay, *Seraing.* 28- 6-1952
186. LEBEAU (Alfred), ingénieur, 23, rue Gaucet, *Liège.* 26-10-1945
187. LEBRUN (André), antiquaire, 76, quai de Rome, *Liège.* 24- 4-1953
188. LEBRUN (Pierre-Louis), 13*d*, rue Charles Magnette, *Liège.* 27-12-1946
189. LECLERC (Nicolas), architecte, 125, rue de Campine, *Liège.* 28-11-1946
190. LECLERCQ (Jean), ingénieur A. I. Lg., 32, rue Dehin, *Liège.* 25- 4-1932
191. LEGRAIN (Alphonse), industriel, *Argenteau.* 28-10-1938
192. LEMAIRE (Fernand), 8, avenue des Bois, *Méry.* 29- 3-1935
193. LEMAIRE (Mlle Mariette), 46, rue Reynier, *Liège.* 24- 2-1950

191. LEMAITRE (Roger), ingénieur, 7, rue de Londres, *Liège*. 29- 3-1957
195. LEONARD (Mme Lucien), 17, place Xavier Neujean, *Liège*. 30-11-1956
196. LE PAS (Jean-Joseph), 90, rue de Xhovémont, *Liège*. 27- 3-1953
197. LESIRE-BARE (Joseph), 161, rue François Lefebvre, *Rocour*. 25-11-1938
198. LEVA (Charles), 383, avenue de Tervueren, *Woluwé Saint-Pierre*. 31- 1-1958
199. L'HOEST (Mme Hélène), 20, rue Basse-Wez, *Liège*. 28-11-1924
200. LIBEN (Henri), président à la Cour d'Appel, 49, rue César Franck, *Liège*. 26- 5-1950
201. LIMBOURG (Chevalier Philippe de), *Theux*. 27- 2-1910
202. LIMBURG-STIRUM (Comte Thierry de), château de *Huldenberg* par Weert-Saint-Georges. 28- 4-1950
203. LINTERMANS (Maurice), 34, rue Renory, *Angleur*. 29- 6-1923
204. LOHEST (Jacques), 29, rue de Bornhem, *Capelle-au-Bois*. 25-11-1938
205. MACOT (Mme Paul), régente d'école moyenne, 9, rue Vapart, *Angleur*. 28- 9-1956
206. MAGIS (Mlle Jeanne), 4, rue Lebeau, *Liège*. 30- 3-1951
207. MALFAISON (Odile), régente, 48, rue Général Modard, *Loncin*. 29- 3-1957
208. MANHEIMS-WILLEM (Mme Georges), 5, quai de la Boverie, *Liège*. 30-11-1956
209. MANNOY (Albert), architecte, 14, rue Gustave Baivy, *Jemeppe-sur-Meuse*. 29-10-1954
210. MARÉCHAL (Abbé Albert), professeur, *Stavelot*. 18- 3-1945
211. MARTIN (Jean), ingénieur, 7, Grand'Place, *Cheratte*. 31- 3-1950
212. MARTIN (Léon), docteur en médecine, 73, rue du Grand Puits, *Herstal*. 29- 4-1949
213. MASSANGE de COLLOMBS (Chevalier Henri), 119, boulevard Louis Schmidt, *Etterbeek*. 24- 2-1928
214. †MASSANGE de LOUVREX (Léon), 51, rue des Champs, *Liège*. 25- 3-1949
215. MASSON (Mme Christiane), 34, quai Mativa, *Liège*. 27- 5-1938
216. MASSON (René), ingénieur, 41, rue des Rivageois, *Liège*. 26- 2-1932
217. MATIVA (Alfred), pharmacien, *Houffalize*. 28- 2-1947
218. †MEDART (Michel), 20, rue du Martyr, *Bressoux*. 19-12-1924
219. MELINNE (Georges de), docteur en médecine, 39, rue Louvrex, *Liège*. 28-10-1927
220. MELON (Nestor), directeur d'école, 45, rue Méan, *Monslez-Liège*. 28- 6-1946
221. MELOTTE (Louis), 19, boulevard Piercot, *Liège*. 26- 6-1946
222. MEMOIRE-MARIE (Frère), professeur à l'école Saint-Luc, 26, rue Sainte-Marie, *Liège*. 19-12-1952

223. MENTIOR (André), directeur de la Lainière, 15, rue de Sclessin, *Liège*. 29-10-1954
224. MERCENIER (Fernand), juge de Paix, 42, rue Rioul, *Huy*. 28-10-1932
225. MEYERS (Abbé Gérard), curé, *Warsage*. 25- 5-1945
226. MICHAUX (Etienne), expert comptable agréé, 29, rue de Bovenistier, *Remicourt*. 27- 6-1947
227. MICHEELS (Georges), lustrier, 5, rue de la Vieille Montagne, *Liège*. 27- 5-1955
228. MINON (Michel), 18, rue de la Madeleine, *Liège*. 25- 5-1956
229. MOFFARTS d'HOUCHENÉE (Baron François de), 7, place Emile Dupont, *Liège*. 26- 5-1950
230. MOFFARTS d'HOUCHENÉE (Baron Henri de), château de Masogne, *Ciney*. 18- 3-1945
231. MONTRIEUX (Ernest), architecte, 67, rue des Wallons, *Liège*. 28-10-1932
232. MOONS (Jacques), pharmacien, 14, boulevard Bamps, *Hasselt*. 26- 5-1950
233. MOREAU (Gérard), professeur d'Athénée, 68, rue Richard Heintz, *Herstal*. 27- 1-1939
234. MOREAU-COULON (Mme Marcel), 5, rue du Commandant Marchand, *Liège*. 29- 6-1951
235. MOUREAU (Léon), professeur à l'Université, 12, rue Courtois, *Liège*. 28-11-1952
236. MOUTSCHEN (Joseph), architecte, 216, rue Charlemagne, *Jupille*. 26- 5-1950
237. NAGANT (Paul), notaire, 53, quai du Roi Albert, *Bressoux*. 27-12-1946
238. NAGELMACKERS (Armand), capitaine honoraire, 40, boulevard Frère-Orban, *Liège*. 27-10-1933
239. NAGELMACKERS (Mme Armand), 40, boulevard Frère-Orban, *Liège*. 25- 2-1955
240. NAVEAU de MARTEAU (Pierre), château de *Bomershoven*, par Jesseren. 3- 5-1957
241. NELIS (Mme Franz), 5, place d'Italie, *Liège*. 29-10-1954
242. NEUKERMANS (Emile), chef de division à l'administration communale, 34, Fond Pirette, *Liège*. 29- 5-1953
243. NINANNE (Gérard), directeur d'école, 86, rue Materne, *Grâce-Berleur*. 25- 2-1949
244. NIVETTE (Joseph), chef du département minerais à la Vieille Montagne, 40, rue Large, *Chênée*. 28- 7-1922
245. NOEL (Mlle Juliette), 6, rue Dossin, *Liège*. 26- 5-1950
246. NOIRFALISE (Maurice), 1, rue Lebeau, *Liège*. 26- 2-1932
247. NOTTET (Paul), ingénieur, 2, rue Clémenceau, *Ans*. 30-3- 1928
248. NYSSEN (André), assureur-conseil, 70, rue Lambert Dewonck, *Alleur*. 26- 2-1932

249. OGER (Jean), 93, rue de la Coopération, *Saint-Nicolas.* 25- 2-1949
250. OPHOVEN (Armand), industriel, 62, Mont Saint-Martin, *Liège.* 31- 1-1958
251. PANHUYSEN (J. W. A.), archiviste du royaume dans le Limbourg, 7, rue Saint-Pierre, *Maestricht.* 26- 9-1952
252. PAQUE (Simon), député, rue Materne, *Grâce-Berleur.* 26- 5-1950
253. PAQUOT (Marcel), professeur à l'Université, 51, rue du Vieux Mayeur, *Liège.* 25- 5-1951
254. PARTZ de COURTRAY (Vicomte Charles de), 12, place de la Cathédrale, *Liège.* 26- 9-1952
255. PASSELECQ (Marthe), régente, 35, rue Darchis, *Liège.* 18-12-1953
256. PENY (Mme Frédéric), 123, boulevard de la Sauvenière, *Liège.* 30- 1-1925
257. PERILLEUX (Désiré), 10, rue de la Sucrerie, *Alleur.* 26- 4-1946
258. PEROT (Georges), 6, avenue des Platanes, *Cointe-Sclessin.* 25- 3-1955
259. PETIT (Paul), juge au tribunal, 27, rue de Verviers, *Liège.* 25- 5-1951
260. PHILIPPART (Gérard), architecte, 4, rue Léon Frédéricq, *Liège.* 20-12-1957
261. PHILIPS (Jean), docteur en médecine, 76, rue de la Collectivité, *Montegnée.* 28- 1-1949
262. PICARD (Victor), 10, quai du Condroz, *Liège.* 17- 7-1948
263. PIERARD (Mlle Charlotte), régente, 20, rue Saint-Jean, *Liège.* 29- 6-1934
264. PIERARD (Mlle Colette), étudiante, 20, rue Saint-Jean, *Liège.* 29-10-1954
265. PINCHART (Georges), secrétaire communal, 66, rue F. Nicolay, *Seraing.* 27- 5-1955
266. PIRET (Ernest), ingénieur, 15, quai Marcellis, *Liège.* 29-10-1954
267. PIRLET (André), 230, rue des Vennes, *Liège.* 25- 5-1945
268. PIRON (Maurice), professeur à l'Université de Gand, 46, rue Jules Destrée, *Grivegnée.* 25- 5-1945
269. PITTEURS de BUDINGEN (Baron Henri de), banquier, château de *Villers-lez-Heest*, Rhisnes. 29-12-1926
270. PLANCHAR (Louis), antiquaire, 16, rue Saint-Remy, *Liège.* 29-12-1950
271. PLOMDEUR (Georges), 12, rue de la Madeleine, *Liège.* 26- 6-1948
272. PLOMTEUX (Roger), 33, rue de l'Avenir, *Sclessin.* 26- 6-1948
273. PLUYMERS (Chanoine Ludovic), visiteur diocésain, 28, rue Revnier, *Liège.* 18- 3-1945
274. POELS (Eugène), 10, rue des Bas-Sarts, *Val-Saint-Lambert.* 30- 4-1948
275. POIRIER (Mathieu), dessinateur industriel, 99, rue des Prés, *Wandre.* 25- 3-1955
276. POISSINGER (Andrée), professeur d'arts décoratifs, 19, rue du Gravier, *Chênée.* 25-11-1955

277. POLAIN (Christian), 10, avenue des Géraniums, *Woluwé St-Pierre.* 28-12-1956
278. POLET (Georges), notaire honoraire, 18, avenue de l'Yser, *Etterbeek.* 25- 3-1938
279. PORRET (Charles-A.), 6, Nouveau Marché-aux-Grains, *Bruxelles.* 29-11-1957
280. POSWICK (Baron Prosper), ambassadeur, château de Tihange, *Huy.* 18- 3-1945
281. POTESTA (Baronne Edouard de), château de *Hermalle-sous-Huy.* 29-11-1908
282. PRION PANSIUS (Armand J.), château de la Motte, *Bellaire.* 27- 9-1935
283. PROST-BUCHLER (Eugène), 28, rue Louvrex, *Liège.* 30-11-1945
284. PURAYE (Jean), docteur en histoire de l'art et archéologie, 6, rue Charles Magnette, *Liège.* 30-10-1931
285. QUESTIENNE (Philippe), ingénieur A. I. Lg., 81, rue des Buissons, *Liège.* 3- 5-1957
286. RAICK (Armand), 56, rue Darchis, *Liège.* 25- 5-1945
287. RASKIN (Marcel), 274, boulevard d'Avroy, *Liège.* 25- 9-1931
288. REMONT (Julien de), greffier de la Justice de Paix, route de Bouillon, *Florenville.* 27- 1-1950
289. REMY (Léon), professeur d'Athénée, 11, Thier de Liège, *Stavelot.* 30-12-1949
290. RENARD (Jean), 52, avenue de l'Oiseau bleu, *Woluwé Saint-Pierre.* 18- 3-1945
291. RENARD (Paul), avocat, 14, rue Fabry, *Liège.* 27- 5-1949
292. RENARD (Paul), docteur en médecine, rue de la Chatqueue, *Seraing.* 30- 3-1951
293. RINCK-RENARD (Lucien), docteur en philologie classique, route de Balmoral, *Sart-lez-Spa.* 27-11-1953
294. ROBIN (Lydie), ingénieur civil, 23, rue de l'Hôtel de Ville, *Angleur.* 20-12-1957
295. ROGISTER (Chrétien), docteur en médecine, 23, quai du Roi Albert, *Bressoux.* 27- 1-1950
296. ROLET (André), 1, rue Alex Bouvy, *Liège.* 31- 5-1957
297. ROSELIER (Eugène), ingénieur, 9, rue de Chestret, *Liège.* 29-10-1937
298. ROSELIER (Mme Yvonne), 9, rue de Chestret, *Liège.* 27- 5-1938
299. ROUCHE (Nicolas), professeur d'athénée honoraire, 15, Longs Thiers, *Huy.* 27- 1-1956
300. RUWET (Joseph), professeur à l'Université de Louvain, 68, rue des Joyeuses Entrées, *Louvain.* 26- 4-1946
301. SCHEPERS (Pierre), ingénieur civil, 4, place d'Italie, *Liège.* 20-12-1957
302. SCHNACKERS (Joseph), directeur d'école, 94, rue Haisse, *Mortier* par Blégny. 27-10-1950

303. SENY (Charles de), notaire, 2, place de Bronckart, *Liège*. 6- 4-1934
304. SERVAIS (Jean), professeur à l'Athénée, 13, rue Wiertz, *Liège*. 28-11-1920
305. SERVAIS (Jean), professeur à l'Athénée de Binche, 85, rue de Fontaine, *Ressaix*. 28-11-1946
306. SERVAIS-JANSSEN (Mme Andrée), 9, rue Henri de Dinant, *Liège*. 26- 6-1953
307. SMITS (Louis), industriel, 6, rue Saint-Pierre, *Liège*. 28- 2-1931
308. SOREIL (Arsène), professeur à l'Université, 316, rue de l'Yser, *Ans*. 18-12-1953
309. SOUBRE (John), ingénieur, 17, rue Raikem, *Liège*. 31- 1-1947
310. STEKKE (Joseph), 20, rue de Beaufays, *Ninane-Chaudfontaine*. 25- 1-1957
311. STOUFFS del HAMAIDE (Mlle Jacqueline), 32, rue du Vieux-Mayeur, *Liège*. 29- 6-1951
312. SWYSEN (Mlle Léontine), régente, 15, rue des Fories, *Liège*. 27- 7-1923
313. TAHON (René), procureur général émérite, 13, rue des Augustins, *Liège*. 30- 1-1910
314. TASSET (Paul), docteur en droit, 46, quai de la Boverie, *Liège*. 26- 6-1953
315. TASSOUL (Mlle Nicole), bibliothécaire-bibliographe, 147, rue Gallé de Gamond, *Uccle*. 26- 5-1950
316. TECHY (Désiré), conservateur du Musée d'Armes, 248, rue de Campine, *Liège*. 29- 4-1949
317. THIBOUT (Mme Fanny), 39, rue Darchis, *Liège*. 18- 3-1945
318. THIBOUT (Joseph), 39, rue Darchis, *Liège*. 31- 5-1935
319. THIRIFAYS (Alfred), juge au tribunal, 8, rue des Déportés, *Verviers*. 27- 2-1953
320. THIRY (Louis), docteur en médecine, 28, avenue Louis Libert, *Ayeaille*. 30- 9-1932
321. THISSE-DEROUETTE (Rose), professeur au Conservatoire, 37, rue Lairesse, *Liège*. 29- 3-1957
322. THONNART (Paul), directeur général honoraire du corps des mines, 400, rue de Campine, *Liège*. 28- 9-1956
323. TIBAUX (Gérard), ingénieur, 11, rue de l'Enclos, *Liège*. 27- 6-1947
324. TIMMERMANS (Paul), ingénieur, 59, quai de Rome, *Liège*. 29- 3-1935
325. TINLOT (Mme Denise), conservateur du Musée archéologique de Herstal, 11, rue des Fories, *Liège*. 29- 9-1933
326. TIXHON (Marie-Thérèse), 1, quai de Rome, *Liège*. 28- 6-1952
327. TULIPPE (Omer), professeur à l'Université, 54, quai Orban, *Liège*. 30- 1-1937
328. van BENEDEN (Alfred), 158, rue de Beyne, *Jupille*. 28- 6-1935
329. van CROMBRUGGE (Jean), 46, rue Reynier, *Liège*. 26-10-1951
330. van CROMBRUGGE (Mme Jules), 46, rue Reynier, *Liège*. 26-10-1951

331. VANDENABEELE (Eugène), docteur en médecine, *Esneux*. 29-10-1937
332. VAN DEN PEEREBOOM (Ignace), docteur en droit, 25, rue Dartois, *Liège*. 30-10-1931
333. VAN DER EYKEN (Louis), 21, avenue des Klauwaerts, *Ixelles*. 29-12-1936
334. VAN DER HAEGHEN (Alfred), 244, Dieweg, *Uccle*. 28-10-1932
335. VAN DER MADE-DISCRY (Marie-Thérèse), 206, rue des Vennes, *Liège*. 29- 3-1957
336. VAN DERVEEGHDE (Mlle Denise), conservateur-adjoint aux Archives générales du Royaume, 38, rue Keyenveld, *Ixelles*. 28- 6-1946
337. VANELDEREN (Francis), 124, rue des Wallons, *Liège*. 29- 4-1949
338. VAN GYSEGHEM (Félix), directeur du ban d'épreuves des armes à feu, 243, rue Saint-Léonard, *Liège*. 31- 1-1958
339. VAN HEULE (Mlle Lucie), 10, place de Bronckart, *Liège*. 25-11-1932
340. †VAN ZUYLEN (Ernest), 16, quai de Rome, *Liège*. 31- 3-1933
341. VAN ZUYLEN (Baron Frédéric), château de Colonster, *Tilff*. 27-11-1931
342. VAN ZUYLEN (Baron Joseph), château d'*Argenteau*. 29- 4-1911
343. VERBOCKHAVEN (Ernest), industriel, 13, place St-Jacques, *Liège*. 28- 4-1933
344. VILLERS-BAAR (Mme Fernand), 5, place d'Italie, *Liège*. 27-12-1946
345. VRANCKEN-PIRSON (Mme Irène), 67, quai Mativa, *Liège*. 18- 3-1945
346. WAHA (Léonce), avocat, 35, boulevard Piercot, *Liège*. 30-11-1934
347. WAHA (Mme Léonce), 35, boulevard Piercot. *Liège*. 26-10-1951
348. WARLAND-LAVALLÉE (Mme Veuve Esther), 11, rue du Pont d'Avroy, *Liège*. 28-12-1956
349. WEEKERS (Léon), professeur à l'Université, 15, rue Forgeur, *Liège*. 28- 3-1909
350. WELKER (Albert), architecte, 115, boulevard Emile de Laveleye, *Liège*. 20-12-1957
351. WIBAIL (Oscar), ingénieur, 53, rue du Vieux-Mayeur, *Liège*. 30- 3-1926
352. WILEUR (Albert), avocat, 75, Mont-Saint-Martin, *Liège*. 28- 6-1952
353. WILL (Mlle Berthe), 148, rue Ed. Colson, *Loncin*. 31- 3-1922
354. WILLEM (Léon), ingénieur, 78, rue Fanny, *Seraing*. 25-2 -1955
355. WISER (Fernand), docteur en droit, 130, boulevard de la Sauvenière, *Liège*. 29- 1-1926
356. XHIGNESSE (Louis), 30, quai des Ardennes, *Liège*. 27- 6-1947
357. ZUMKIR (André), professeur d'Athénée, 114, rue sur la Fontaine, *Liège*. 24- 2-1956

ABONNEMENTS

1. ANGLEUR (*Administration communale*).
2. BEN-AHIN (*Administration communale*).

3. BIERBEEK par CORBEEK-LOO (*Encyclopédie bénédictine*).
4. BRESSOUX (*Administration communale*).
5. BRUXELLES (*Archives générales du Royaume*).
6. BRUXELLES (*Bibliothèque royale*).
7. BRUXELLES (*Librairie encyclopédique*).
8. BRUXELLES (*Office international de librairie*).
9. BRUXELLES (*Office de publicité*).
10. CHÊNÉE (*Administration communale*).
11. COMBLAIN-AU-PONT (*Administration communale*).
12. ENGIS (*Administration communale*).
13. GAND (*Bibliothèque de l'Université*).
14. GRAND-AXHE (*Administration communale*).
15. HANNUT (*Collège Sainte-Croix*).
16. HASSELT (*Archives de l'Etat*).
17. HASSELT (*Bibliothèque provinciale*).
18. HENRI-CHAPELLE (*Administration communale*).
19. HOUTAIN-SAINT-SIMÉON (*Administration communale*).
20. LANDEN (*Administration communale*).
21. LIÈGE (*Archives de l'Etat*).
22. LIÈGE (*Collège Saint-Servais*).
23. LIÈGE (*Bibliothèque du Séminaire*).
24. LIÈGE (*Bibliothèque de l'Université*).
25. LIÈGE (*Bibliothèque de la Ville*).
26. LIÈGE (*Services Educatifs de la Province*).
27. LIÈGE (*Office du tourisme de la Ville*).
28. LIÈGE (*Fédération du tourisme de la Province*).
29. LOUVAIN (*Bibliothèque de l'Université*).
30. MARIEMONT (*Patrimoine du domaine de*).
31. MONTEGNÉE (*Administration communale*).
32. MORESNET (*Administration communale*).
33. MORTIER (*Administration communale*).
34. NAMUR (*Institut Moretus-Plantin*).
35. OUGRÉE (*Bibliothèque communale des Communaux*).
36. PEPINSTER (*Administration communale*).
37. SAINT-NICOLAS-lez-LIÈGE (*Administration communale*).
38. SERAING (*Administration communale*).
39. SERAING (*Les Chercheurs de la Wallonie*).
40. SPA (*Bibliothèque de la Ville*).
41. VAL-DIEU (*Abbaye du*).
42. WALHORN (*Administration communale*).
43. CENTRE D'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE CULTURE, 9, en Vinâve d'Ile, Liège.

ÉTRANGERS

1. LA HAYE (*Librairie M. Nijhoff*).
2. OXFORD (*Bodleian Library*).
3. PARIS (*Librairie des Méridiens*).

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

Aaz, dép. Hermée, 155.

Abaisses (houillère des), 250.

Abée, prov. Liège, cant. Nandrin, 153.

Abraham de Waroux, 54.

Abry, a. c., 280, 301, 305.

Adrien VI, pape, 296.

Adventure, houillère, 235.

Agnès Boileau, 55.

Agnès de Chantemerle, 55.

Albon (Bruno-Joseph d'), 85, 86, 98, 105.

Aleandre (Jérôme), 286.

Alexandre VI, pape, 323.

Alleur, prov. Liège, cant. Fexhe-Slins, 154. — Eglise, 61. — Dép. voir Waroux.

Amay, prov. Liège, cant. Huy, 154. — (avoué d'), voir Arnould. — Chanoine, voir Harff.

Amboise (Georges d'), 354.

Ammanati, 322.

Andenne, prov. Namur, ch.-l. cant., 72.

Angleur (ruelle d') à Berleur, 237. — (François d'), voir Dangleur.

Anne de Boleyn, reine d'Angleterre, 287, 288.

Ans, prov. Liège, ch.-l. cant., 16, 155. — L. d., voir Montfoy. — (Guillaume d'), 180. — (Lambert d'), 207. Voir aussi Dans.

Antheit, prov. Liège, cant. Huy. — Dép. voir Val-Notre-Dame.

Anthisnes, prov. Liège, cant. Nandrin, 70. — Ferme, 154. — (Agnès d'), (Jean d'), voir Soheit dit d'Anthisnes. — Dép. voir Ouhar.

Antoine (Michel), 198. — (Nicolas), 256.

Aragon (Catherine d'), voir Catherine d'Aragon.

Ardanthier, l. d., 239.

Ardenne, archidiacre, voir Wittem. — (Mathieu d'), 181.

Arenberg (duc d'), 307. — Collection, 332.

Argent (Gérard d'), 199. — (Johan d'), 199. Voir aussi Dargent.

Arnoul de Hornes, 56.

Arnould, avoué d'Amay, 55.

Arnult Bovier, fosse, 180.

Arnult le Malvy, 169.

Athin (d'), voir Dathin.

Augsbourg (ligue d'), 27.

Aulichamps, l. d. à Grâce, Awelichamps, Awellicamps, 19, 25, 56, 161, 164, 173, 174, 175, 178, 179. — (bois d'), voir Malette. — (Mathot d'), voir Mathot.

Avenne (d') ou Davesne ou Davin (Thiry), voir Thiry.

Awans, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 155.

Awelichamps, voir Aulichamps.

Awellicamps, voir Aulichamps.

Baccio, 290.

Badechon (Gabriel), 170. — (Gérard), 208. — (Godefroid), 191. — (Jean), 62. — (Johan), 150, 170, 191, 199.

Baelen, voir Van Baelen.

Baille (Jacques-Loncin delle), voir Loncin delle Baille.

Bailli, sieur, 126.

Baillieu (Nicolas le), 173.

Bailly (Mathieu), 181.

Balle elle Tiesse ou Cerisier (houillère à Grâce-Berleur), 118, 161, 162.

Balsa (Godefroid), 131, 132. — (Pierre), 186, 187.

Balthasar (maître) ou Balthazar dit Baltus de Richelle, 283.

Banse (houillère delle), 118, 235-236.

Barbari (Jacopo de), 281, 355.

Barbire (Martin), 186. — Sa veuve, dite Lucasse, 186.

Bareit (Mathier), 165.

Baserie, l. d. à Ninane, 322.

Basse-Sauvenière, l. d. à Liège, 116.

Bastien de Grace, 25, 54, 55.

Bastin (Rigal ou Ryga), 201, 208.

Bastogne (Godefroid de), 371.

Baudouin (Balduinet), 256.

Baudouin de Hollogne, 55.

Baulduin (Jean), 132. — (Lambert 168.

Bawin (Pierre), 171.

Beber (Rigaud), 315.

Becanus (Geropius), 331.

Becdelièvre (de), 305.

Bechet (Jean), 275. — (Wathieu), 275.

Beer (Arnould de), dit Ursus, 281, 286.

Beghenne (houillère delle), voir Béguine.

Beghine (houillère delle), voir Béguine.

Béguine, Beghenne ou Beghine (houillère de la), 22, 215, 229.

Belair, chirurgien, 139.

Belhomme, dit Mélart, 139.

Bellaire (Jean), 255.

Belle Humvent (houillère), voir Homvent.

Belle Videre, houillère, 250.

Beneux (Jean), 243.

Berger, fosse, 249.

Berlaymont (Aldegonde de), 306.

Berleur, voir Grace-Berleur. — (Colar du), voir Colar. — L. d., voir Angleur (ruelle d').

Berleurs (Charles des), 165. — (Giltea des), 170.

Berlier, araine, 157. — (André Le), 310. — (Gilles Le), 169.

Bernalmont (Catherine de), 56, 57. — (Jean de), souverain mayeur et bourgmestre de Liège, 56.

Bernard (Guillaume), 122. — (Nicolas), 107, 118, 124.

Bertrand (Laurent), 155.

Berwy (Helwy le), 277.

Besseline (veine delle), 167, 192.

Bettincourt, prov. Liège, cant. Waremme, 154.

Bex (Herman), 314.

Bia (Beatrix), 191.

Biar (Jean), 206. — (Jean-Lambert), 259. — (Louis), 172, 206.

Bicquet (Léonard le), 243.

Bierset, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 18, 19, 34, 155.

Bignoul (le bien), à Grâce, 96, 104, 105, 123, 175, 206.

Bignoulle (Catherine), 188.

Binche, prov. Hainaut, ch. l. de cant. Château, 300.

Biquet (Mathieu), 131.

Blavier (araine), dite Thorette, 157, 187, 206, 229, 235. — Arnier, voir Thorette.

Blés (Henri), 271, 272.

Blisia (baron de), seigneur de Grâce, 22, 102, 126, 165, 177, 183, 197, 206, 243, 249. — (Anne Isabelle de), 116, 192. — (Ursule-Véronique-Marie-Josèphe de), 116.

Bloquerie (Gilles), chanoine de Saint-Paul, 326.

Blucher, général prussien, 90.

Bochier (Gérard le), 199.

Bocquiaux, Mademoiselle, 127.

Bodart (Antoine), 139.

Boden (Antoine), 132.

Boenem (Gielet), 149.

Boileau, moulin à Grâce, 19. — (Agnès), voir Agnés Boileau. — (Antoine), 57, 58, 59, 60, 93, 102, 147, 152, 153, 161. — (Catherine), 57, 58. — (Guillaume) chanoine de

Saint-Barthélemy, voir Guillaume Boileau. — (Jean de Grâce, dit), voir Jean de Grace. — (Jean), chanoine de Saint-Barthélemy, 56. — (Jeanne), 57, 58, 59, 60. — (Sébastien) avoué de Grâce, 35, 54, 55, 129. — (Sébastien), chanoine de Saint-Martin, 56, 57. — (Walter), voir Walter Boileau.

Bois, bure à Grâce, 171-172.

Bois de Mont, dép. Jemeppe, 178.

Bollet (Antoine), 191. — (Jean le Germeal, dit), voir Germeal. — (Marguerite), 201.

Bollon (Jean), 312.

Bologne (Jean de), 295, 312. — (Oger de), 312.

Bolsée, l. d., 155.

Boltraffio (Giovanni Antonio), 296.

Bombaix (Gabriel de), 179.

Bombaye alias Boubay, (Antoine de), 69, 70, 71. — (Jeanne de), 69, 70. — (Marguerite de), 71.

Bon Beuveur, houillère, voir Bons Buveurs.

Bon Dessein, bure, 185.

Bon Espoir, fosse, 243, 250.

Bonaventure, araine, 157.

Bonhomme (de), échevin, 246.

Bonne Fin (fosse de), 179.

Bonneau (Renier), chanoine de Sainte-Croix, 316.

Bonnier, araine, 157. — Fosse, 217. — L. d., 105.

Bonnier des Pauvres, houillère, 237.

Bons Buveurs, houillère, 118, 237.

Bordea, l. d. à Tilleur, 335.

Borle, prov. Liège, cant. Jehay-Bodegnée, 154.

Bormans de Hasseltbrouck (baron de), 127.

Borreman (les), 344.

Borromée (Frédéric), cardinal, 334.

Borset (François), 317.

Bosmant, a. c., 341.

Bossy (Michel), 131.

Bottin (Everard), 131, 132. — (Jeniton), 184. — (Lambert) dit le Pondeur, 295, 316. — (Marguerite), 107. — (Nicolas), 47, 107.

Botton (Lambert), 179, 180.

Boubay, voir Bombaye.

Bouillon (Arnold), 171. — (Jean), 213, 218, 219.

Boulanger (Jean), 236.

Bourdon (la pierre), 330.

Bourdouxhe (Jean), 133.

Bourlet (Henri), 258. — (Hubert), 258. — (Martin), 258.

Boussa (Mathieu), 259.

Boussu (château du), 300.

Bouverie (Jeanne de Fraipont, dite de la), voir Fraipont.

Bouvignes, prov. Namur, cant. Dinant. — Chanoine, voir Dinant.

Bouxhettes (ruelle des), à Grâce, 33.

Boverie (Jeanne de Fraipont, dite de la), voir Fraipont.

Bovier (Arnult), 181. — (Collard), 201. — (Mathier le), 169. — Fosse, voir Arnult Bovier.

Bovy (Remacle), 236.

Boyen (Guillaume), 364, 366.

Brabant (Jean), de Ruy, 207.

Braibant (Mathias), 133.

Braif, voir Braive.

Braive ou Braif (Jacques), 107, 184, 257. — (Louis), 23, 170, 183. — (Martin), 241. — (Michel), 198. — (Pierre), 184, 186, 187.

Brassinne (Arnold), 47. — (Joseph), 362.

Breda (Willem de), 298.

Bressoux, prov. Liège, ch. l. de cant., 154.

Breuer (Jacques), 331.

Brialmont (Jean de), 306. — (Ottard de), 306. — (Wery de), 306.

Briberie (houillère de la), à Grâce, 22, 23, 175, 203 à 206.

Brocal (Pierre), 257. — Voir aussi Brokal.

Brodalle (fosse delle), 118, 237, 235.

Broeucq (Jacques), de Mons, 300.

Brokal (Lambert), 212. — Voir aussi Brocal.

Brueghel de Velours (Jean), 305.

Brumagne, dép. de Lesves. — Seigneur, voir Eynatten.

Brunswick (duc de), 304.

Bry (Jean-Théodore de), 360. — (Thiry), 360.

Bure aux Eaux (fosse de la), à Saint-Nicolas, 23.

Bure al Havee (fosse de la), 244.

Bury (Mathieu), 167.

Busket ou le Mont, l. d., 205. — Fosse, voir Arnult Bovier.

Busson (Jean), 198. — (Renson), 179.

Bustin (Laurent), 131, 132.

Cabrisseau (Nicolas), 258.

Calvaert (Denis), 296.

Carrache, les, 296.

Catherine, épouse du roi Jean III de Suède, 364.

Catherine d'Aragon, reine d'Angleterre, 287.

Cautel (Antoine), 354.

Cebes, philosophe grec, 337.

Cerisier (fosse du), 210.

Chaisne (Marie de), 316. — (Nicolas), 213, 219.

Chantemerle (Agnès de), voir Agnès de Chantemerle.

Chantrea (Johan le), voir Lambert (Johan), dit le Chantrea.

Chapeauville, vicaire-général, 312.

Chardhomme (Philippe), 166, 259. — (Pierre), 167.

Charles-Quint, empereur, 282.

Charlier (Catherine le), 277.

Charnaprez (veine de), 244.

Charneux (Arnold Laurent de), seigneur d'Ouhar, 71, 81. — (Laurent de), dit de Marets, 71.

Chat (veine du), 217.

Chaudfontaine, prov. Liège, cant. Fléron. — Dép. voir Ninane.

Chaudron, houillère, 162.

Chaussée (Henri delle), souverain mayeur de Liège, 59.

Chauveheid ou Chaweheid (Anne de), 278, 279, 324, 332, 333, 334, 335. — (Catherine de), 324. — (Françoise de), 324. — (Wautier de), 279, 324.

Chênée, prov. Liège, ch.-l. cant., 154.

Chesteau (Anne de), 312.

Chevetogne, prov. Namur, cant. Ciney. — Dép. voir Enhet.

Chif d'Or (clos del), 268, 327.

Chiveron (Jacques), 258. — (Simon), 258.

Clarence (duc de), 287.

Claudel (Antoine), 295. — (Gilles Martin), 295.

Clebanck, sieur, 126.

Clemen (Paul), 280, 300.

Clerc (baronne de), 128.

Closset (Jean), voir Lardenois dit Closset.

Cock (Jérôme), 332, 359, 362.

Coecks (Pierre), 298.

Coene (Johan), 177.

Coenen, voir Clerc (baronne de), née Coenen.

Colar, voir Collar.

Colette (Joseph), 259.

Colin (Nicolas), voir Quentin dit Colin.

Collar (Jean), 168.

Collar de Berleur, 163, 179.

Collar de Croteux, 240.

Collar de Hodeige, 179.

Collard, sieur, 169. — (Johan), 209.

Collart le Hurte, 144, 180.

Collart le Loxhier, 165.

Collart Xhoge (Johan), 209.

Collaruthe Prez, l. d., 200.

Colleit, notaire à Montegnée, 57.

Collette (Antoine), 191. — (Gilles), 256. — (Jean), 191, 255. — (Mathieu), 191.

Collin (Jean ou Johan), 63, 106, 169.

Collon (Théodore), 255.

Collon-Gevaert (Suzanne), 371.

Colons (fontaine às), voir Fontaine aux Colons.

Colson (Gérard), 226. — (P.), 227. — (Paul), 216.

Constand (Jean ou Johan), 63, 64, 129, 144, 210.

Corbeal (Jehan), greffier, 132.

Corbeau (fosse du), 249.

Corbeau de Grace (Guillaume), 58.

Cordy (Arnold), 104, 210.

Corneille de Berghes, prince-évêque de Liège, 294, 319.

Cornelis (Jean-Ernest), avocat, 78.

Cornuchamps, l. d., 184, 200.

Cors (voie des) ou Lovet, à Grâce, 34.

Corswarem (André), 161.

Cort (Corneille), 295.

Corthoy (Lambert), 191.

Cortil, fosse, 208.

Costand (Jean), 43. — Voir aussi Constand.

Cott (Jehenne), 207.

Couman (Hubert), 212. — (Jean), 212.

Coune (Franck), 256. — (Gérard), 168. — (Jean), 198, 235, 255, 256. — (Jean), dit La Croix, 235, 243, 249. — (Mathieu), 235. — (Léonard), 245. — (Marie), veuve Thomas, 163. — (Martin), 187. — (Mathieuton ou Mathyton), 166, 190, 210, 211, 244, 249.

Courtejoye (de), 99, 102. — (Agnès de), 66, 67. — (André de), 66, 67. — (Anne de), 81. — (Anne-Marie-Hermelinde de), 76, 80. — (Bastin de), 61. — (Catherine de), 69, 70. — (Charles-Antoine de), 71, 72. — (Hellewij de), 63. — (Henri de), 240. — (Isabelle-Françoise de), 71, 81. — (Jacques de), 61. — (Jean de), 25, 34, 36, 38, 39, 66, 76, 157, 164, 168, 169, 198, 263. — (Jean I de) bourgmestre de Liège, 60-61. — (Jean II de), 61, 62, 63. — (Jean III de), 64, 66, 93, 154. — (Jean IV de), 26, 68, 69, 70, 93, 154. — (Jean V de), 26, 69, 70, 71, 81. — (Jean-Guillaume de), 81. — (Jeanne de), 162, 164. — (Johan de), 201, 209. — (Lamoral de), 31, 32, 37, 71-78, 93, 99, 103, 106, 123, 136, 147, 161, 168, 170, 173, 174, 175, 188, 198, 211, 249, 263. — (Marguerite de), 61, 68. — (Marguerite-Emilie de), 76, 80. — (Marie de), 66, 67, 68. — (Maximilien-Henri de), 21, 37, 75, 76, 93, 103, 104, 152, 154, 155, 182, 203, 235, 240, 244, 248, 250. — (Philippe de), 149, 162, 164, 170, 199, 200, 239. — Sa veuve, 209. — (Valentin de), 63, 64, 66.

Courtoy (F.), 371.

Couteau de Cinq Pieds (veine du)' 189.

Couvin, prov. Namur, ch.-l. cant. 68, 154.

Crassier (baron de), 285.

Crawe (Johan le), 200.

Crèvecœur, houillère, 169-171.

Creyen, sieur, 124.

Croisée, houillère, 208.

Croisier (Jean), 177. — (Johan), 180. — (Laurent), 177, 191. — (Léonard), 180, 203. —

Croix (Daniel de la), 174. — (Jean de la), 45, voir aussi Coune (Jean) dit la Croix. — (Louis delle), 149. — (Mathieu de la) mayeur de Grâce Saint-Martin, 115, 176. — (Mathy de la), 130, 144.

Croix de Pierre, l. d., 202.

Croteux (Collar de), voir Collar.

Cuer (Nicolas de), 299.

Cureye, bure, 240.

Dakijn (Jehenne), 197.

Dambois ou Damboy (Henri), 132. — (Jean), 255. — (Pierre), 189.

Damerier, voir Damry.

Damry, 295, 317. — (Guillaume) dit Warnier, 278, 302. — (Lambert), 303. — (Marguerite), 303. — (Mathieu), 302. — (Simon), 278, 302.

Dangleur (François), 133.

Daniel (Goffin), 171. — (Jacques), 243. — (Jean), 168.

Dans (Gérard), 166.

Dargent (Thonnon), 180.

Dathin ou Datin, 62, 103. — (Guillaume), 57, 153. — (Jean), 57. — (Johan), 129.

Davin, l. d., 68, 72, 79, 154. — (Thiry), voir Thiry d'Avin.

David (Gérard), 302.

Debois (Jean), 194.

Defond (Lambert), 257.

Dejace, sieur, 175. — (Denys), 256. — (Lambert), 162. — (Pierre), 256, 259. Voir aussi Jace (de).

Delbouille (Gilles-Hubert), 183.

Delexhy (Mathieu-Joseph), 158.

Delhaille, famille, 175.

Dellepierre, 295.

Delva (Catherine), 214.

Delvaux (Jean), 218, 219.

Demont (Gille), 178. — (Jacques), 184.

Demy (Pierre), 316.

Denis ou Denys (Jacques), 236. — (Jean), 236, 239, 240.

Deprez (Nicolas), 162.

Derouy (Jean), 259.

Desmaisières, vicomte, 6.

Desticot (Lambert), 256.

Dethier (Bertrand), 107. — (Erasme), 130. — (Gérard), 216.

Devigne (Marguerite), 280, 362.

Dewez (Léon), 99, 129.

Dheur (Gilles), 84, 117, 118, 124, 125, 160, 217, 218, 219.

Didon, reine de Carthage, 280.

Dinant (Henri de), 271. — (Jean de), 271, 275, 278. — (Pierre de), chanoine de N. D. de Bouvignes, 271.

Dister (Antoine), 241. — (Ida), 240. — (Jean), 241, 248.

Distico (Lambert), 184.

Djei (campagne du), à Grâce-Berleur, voir Gelier.

Donceel, prov. Liège, cant. Waremme, 150.

Donchery (traité de), 286.

Donnea (B.), 81.

Donneux (Noël), 37.

Donon (Henry), 129.

Dopff (baron de), 128.

Dor (Hubert), voir Jottay (Hubert), dit Dor.

Dosquet (Laurent), 276.

Douffet (Gérard), 305.

Drappier (Nicolas), 162. — (Noël le), 162.

Duc (Jean le), voir Jace dit le Duc.

Dufond, 167. — (Jean), 166, 191, 200. — (Nicolas), 259.

Dufour (Pierre), 295.

Dumouriez, général, 262.

Dure Veine, houillère, 162, 166, 179.

Durer (Albert), 282, 285.

Duval, collection, 325.

Eaux (bure aux), fosse à Saint-Nicolas, voir Bure aux Eaux.

Egmont (comte d'), 298.

Elias (Jean), 258.

Enhet, dép. de Chevetogne. — Chapelle, 365.

Erard de la Marck, prince-évêque de Liège, 276, 278, 286, 287, 288, 289, 294, 295, 299, 303, 304, 319, 320, 354, 355, 362, 363.

Erasme (Désiré), 286.

Ermeton, prov. de Namur, cant. Fosse. — Seigneur, voir Flaveau de la Raudière.

Ernest de Bavière, prince-évêque de Liège, 304.

Erp (Corneille d'), chanoine de Saint-Paul, 327. — (Guillaume d'), 327.

Esneux (Henri d'), 295, 309, 310. — (Jean d'), 310.

Everard (Jean), 26, 199, 201, 209, 241. — (Lambert), 130, 207. — (Toussaint), 26.

Eynatten (famille d'), 87, 121, 122. — (Charles d'), seigneur de Brumagne, 70. — (Honorine-Joséphine-Caroline d'), 85, 87. — (Nicolas, baron d'), 81, 84, 85, 238. — (Théodore, baron d'), 85.

Fabribeckers, famille, 6, 15, 28, 40, 106, 107, 215, 216. — (Edmond de), de Cortils et Grâce, 7. — (Ferdinand-Joseph de), 90. — (Henri-Guillaume de), de Cortils, 88 à 91.

Falieze (Jacques), 187.

Fassin, greffier, 197.

Faverea (Godefroid), 191.

Favereau (baron de), 306.

Fays, l. d. à Montegnée, 237. — (Louis du), 300.

Fexhe - le - Haut - Clocher, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 84. — (paix de), 55.

Fiacre (Gilles), 322. — (Martin), 317, 322, 364.

Fierens (Paul), 299.

Filion, houillère, 163, 195, 196.

Firloricos, houillère, 238.

Fisen (Paul), abbé du Val-Saint-Lambert, 312.

Flaveau de la Raudière (Henri-Albert-Joseph, baron de), seigneur d'Ermeton, 87.

Flawinne, prov. Namur, ch.-l. cant., 68, 154.

Flémalle, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 154, 155. — (Seigneur de), 163, 317, voir Loncin (Jean de). — (Bertholet), 277, 303. (Jeanne de), 277, 303. — (Renier de), 277.

Fleur, fosse, 202.

Flone (paix de), 42.

Floris (Corneille), 297, 300, 341, 371. — (Frans), 297, 299, 318, 343.

Florkin (Johan), 199. — (Léonard), 278, 335.

Flostoy, prov. Namur, cant. Ciney, 153.

Focar, fosse, 184.

Fontaine (Gérard delle), 274.

Fontaine aux Colons, à Grâce, 18, 24, 177.

Fontana, 296.

Force Chevaux, l. d. à Grâce, 165.

Forchou, l. d., 192.

Forchou Terrisse (houillère du), 164.

Foret, houillère, 164.

Foretbure, houillère, 164.

Forire ou Forier, houillère, 164-165.

Fornay (Hubert), dit Jamin, 256. — (Jean), 259.

Fornea, voir Fourneau.

Forre ou Four ou Jalhea ou Jalheau (Adrien), 310. — (Jean), 311. — (Lambert), 310. — (Nicolas), 311. — (Pierre), 310, 311, 359.

Fourchoux, l. d., 166.

Fourneau, famille, 173, 176. — (Anne), 174. — (Arnold), 195. — (Gilles), 173, 175, 177. — (Hubert), 174, 175, 176, 182, 206. — (Mathieu), 174, 182.

Fraine ou petit Fresne, houillère, 165-166.

Fraipont, 154. — (Jeanne de), dite de la Bouverie ou Boverie, 65, 66.

Fraisne (Pierre de), 371.

Franchimont, dép. Theux, 70. — Gouverneur, voir Lhoinne de Brus.

Franck (André), 257.

Francko (Mathieu), 204.

Freloux, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 154.

Frerar(t) ou Frérard (Paulus), 148, 164, 174, 177.

Fresne (houillère du petit), voir Fraine.

Freson (Henri), 185, 212. — (Jacques) 187. — (Jean), 210, 211, 255. — (Mathieu), 199. — (Noël), 257. — (Toussaint), 257.

Friedlander, 283, 285, 341, 342, 343.

Gadisseur (Mathieu), 193.

Galand (Antoine), échevin de Grâce, 41, 130, 131, 187, 216, 227. — (Georges), 190. — (Joseph), 216. — (Paquay), 187.

Galler (Arnold), 259. — (François), 258.

Gallion, houillère, 208.

Garde de Dieu (Amolle, ou Amul de ou delle), 175, 182.

Gardin (Jean), de Lille, 300.

Garin de Vottem, voir Jean Garin.

Gel(l)ier, Gel(l)y ou Djei, l. d. à Grâce, 165, 183, 198, 211. — (Houillère du), 169-170, 184.

Georges d'Autriche, prince-évêque de Liège, 319.

Géradon (Gérard), de Ramet, 305.

Gérard (Gilet), 241. — (Jeanne), 103.

Gérard de Groesbeeck, prince-évêque de Liège, 309, 313, 332, 334.

Germain (Jean), 255.

Germea (Godefrin le), 26.

Germeal (Jean le), dit Bollet, 129.

Germeau, 118, 213, 214, 238, 246, 251. — (Gilles-Paul de), 244, 248.

Geyr (de), 127.

Ghaye (Jean), 131.

Gherin, sieur, 158.

Ghiberti, 362.

Ghisi (Georges), 359.

Ghys (Jehenne), 204. — (Lambert), 204.

Gielet le Texheur, 169.

Gilet, le bovier, 106.

Gilet, le Masson, voir Wilkin.

Gilis (Lambert), 161.

Gillet le Masson, voir Wilkin.

Gillet (Gilles), 214.

Gillon (Jean), 181.

Gilnay ou Gilnea (Thomas), 33, 204.

Giltay (Jean), 155.

Gise (Lisbet), 120.

Glain, prov. Liège, ch.-l. cant., 155.

Gobert (Nicolas), 155.

Gobiet (Hubert), 147.

Goblet (Marie de), 68.

Godefroid de Grace, 54.

Goen (Godefroid de), de Grâce, voir Jouxhry.

Goesin (Jean), 370.

Goffart (Jean), notaire, 71. — (Héluy), 259. — (Hubert), 171. — (Michel), 168, 185, 202, 203.

Goffin (Daniel), 171.

Goldschmidt, a. c., 280, 285, 340, 342.

Gollette (pré alle), à Grâce, 175.

Goltzius (Hubert), 283, 298, 299, 318.

Goset (Lambert), 257.

Gosmin, veine, 179.

Gossart (Jean), dit Mabuse, 281, 286, 341, 355.

Gosset (Pierre), 165.

Gotte (Willeame delle), 308.

Gougnies, prov. Hainaut, cant. Châtelet, 35, 65, 68, 86.

Grace-Berleur, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 5-265. — Seigneurs, voir pp. 54 et ss. — Houillères, 161 et ss. et carte. — L.-d., voir carte. — Créanciers, liste p. 126-127. — Echevins, liste, p. 131-132. — Fermiers, liste p. 107. — Sergents (gardes champêtres), pp. 132-133. — Mayeurs, liste p. 129 ss. — (baronne de), 22, 219, 236. — Voir Bastien de Grace, Godefroid de Grace, Henri de Grace, Ida de Grace, Philippe de Grace. — (Sébastien) avoué de Grâce, voir Boileau.

Grand-Hallet, prov. Liège, cant. Landen, 57.

Grand Jardin, houillère, 250.

Grande Veinette, bure, 229.

Grandza, voir Housse dit Granza.

Grégoire XIII, pape, 292.

Grimont (Gérard de), seigneur de Trognée, 81. — (Philippe Guillaume de), 236.

Grisard (Martin), 205.

Grivegnée, prov. Liège, ch.-l. cant., 154. — Fosse, voir Bon Espoir.

Grognon, houillère, 213, 217.

Grosjean (Michel), 181.

Grotius (Jacques), 316.

Groumet (fosse du), 238, 250. — (Héluy), 256.

Groutars (de), 126.

Guarde de Dieu, voir Garde de Dieu.

Gugnette, houillère, 238.

Guillaume (Martin), 255.

Guillaume Boileau, chanoine de Saint-Barthélemy, 55.

Guinerie, houillère à Montegnée, 239.

Gustave Wasa, roi de Suède, 264, 366.

Gyhoulle (Gielet), 210. — (Wathier), 210.

Halbar (Servais), 182.

Halbart (Gérard), 255. — (Jean), 197. — (Lambert), 245, 257. — (Mathy), 132, 245.

Haling (Jean-Ernest de), 243. — (Marion de), 245.

Halkin (Léon-E.), 7.

Hallebart, voir Halbart.

Halleu (Elisabeth), 162.

Hally (Godefroid le), 131. — (Mathy le), 130.

Hamaide (de ou de la), 127, 205.

Hamal, 280, 283, 300, 301, 331, 364.

Hamale (Paul de), 305.

Haneffe (Johan de), 200.

Hanquet (Pierre), 7.

Hanson (Gilles), 132. — (Paquay), 47.

Hardy, 295. — (François), 309, 313. — (Gilles), 309, 313. — (Henri), 309. — (Jean), 308, 309. — (Lambert), 307, 308.

Harenne (de), 219.

Harff (Jean de), chanoine d'Amay, 310.

Hariga (Mathy), 200. — (Pierre), 41, 163, 166, 167, 191, 195. — (Thomas), 161, 175, 256.

Haroppe (Nicolas), 130, 131.

Hasque (Anne de), 310. — (Denis de), 310. — (Jean-Louis de), 310, 331, 334, 335.

Hasselt, prov. Limbourg, ch.-l. cant. 75.

Hastelle, houillère, 166.

Haut Oha, 117.

Haut Pery, fosse, 139.

Hautvent, houillère, 166-67, 191.

Havée (bure al), voir Bure al Havee.

Haye (Jacques del), 371.

Heer (Jean de), 299. — (Lucas de), 298.

Heers, prov. Limbourg, cant. Looz (château de), 6.

Heid, houillère, 208.

Helbig (Jules), 285, 301, 303, 304, 331, 342.

Hellin (Jacques), 238.

Hemricourt (Jehan de), 164.

Hendrick, 304.

Henri VII, roi d'Angleterre, 287.

Henri VIII, roi d'Angleterre, 287.

Henri (François), 121.

Henri de Grace, chanoine de Saint-Servais à Maestricht, 55.

Henry (Gérard), 79.

Herlet (Jacques), bourgmestre de Liège, 306.

Hermalle (Godefroid de), 26. — (Olivier de), 26.

Hermée, prov. Liège, cant. Fexhe-lez-Slins, 155. — Dép. voir Aaz.

Hesbaing (Andrien), 168.

Hesbaye, 18.

Hesse (Karl de), 338.

Heurtea (Henry, dit), 138.

Heuskinet (Marie), 271, 275, 278, 321. — (Willem), 275, 278.

Heusy, sieur, 286.

Heuzen (Gilles), 334.

Heylman de Sart (Jeanne), 60.

Higelle (Josse), 317. — (Warnier), 317.

Hitte ou Xhitte, houillère, 167.

Hoboval (Jehenne), 271. — (Pirchon de), 271.

Hoche (Gilles), 212. — (Mathy), 212.

Hodeige, prov. Liège, cant. Waremme, 154. — (Collar de), voir Collar de Hodeige.

Hoffreumont (Servais), 82.

Hoge (Mathieu), 257.

Hognoul, prov. de Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 154.

Hoischeval ou Tibâ, l. d. à Grâce, 16, 34.

Holat ou Houla, houillère, 168-169.

Hollogne (Baudouin de), voir Baudouin de Hollogne.

Hollogne-aux-Pierres, prov. Liège, ch.-l. cant., 17, 19, 39, 96, 154, 155.

Hollogne-sur-Geer, prov. Liège, cant. Waremme, 61.

Homvent, ferme, 234, 237, 239, 249. — (Belle —), houillère, 236.

Horion (Alexandre de), 315.

Hornes (comte de), 298. — (Arnoul), voir Arnoul de Hornes. — (Léonard), voir Oems.

Houcfou ou Houkifou, fosse, 76, 158, 168, 184.

Houla, voir Holat.

Housse (Thiry de), dit Grandza, 70.

Hubar (Jean), chanoine de Sainte-Croix, 306.

Hubert (Michel), 203.

Hugues de Pierrepont, prince-évêque de Liege, 151.

Hulpermans, 295, 317.

Hurre ou Hurre (bure delle), 236.

Hurthe (Collart le), voir Collart le Hurte.

Huwar, le Pondeur, 317.

Huy, prov. Liège, ch.-l. cant., — Gouverneur, voir Lhoinne de Brus.

Huygen (Martin), 317.

Ida de Grace, 54.

Igel, Allemagne, Trèves. — Monument romain, 282.

Ista, Istas ou Istaz, 178. — (Mélart), 162.

Jace, l. d. à Grâce, 96. — (moulin de), 19. — (Collart de), 180. — (Gilles de), 174. — (Mathieu de), 179. — (Nicolas de), 235. — (Pierre de), 256. — (Quélin de) 104. — (Renson de), 183.

Jacob (Léonard), 256.

Jacque (Johan), 168, 169.

Jacquemin (Jean), 256, 259.

Jacques, notaire, 87.

Jacquet dit Joeck (Anne), 336. — — (Gilles), 335, 336.

Jaer (de), ingénieur, 13.

Jaiche (Noël de), 165. — (Toussaint de), 165.

Jalhea(u), voir Forre.

Jamar (Arnold), 240. — (Hubert), 210. — (Jacques), 176, 259. — (Lambert), 147. — (Martin), 133. — (Mathieu ou Mathy), 185, 187. — (Pierre), 198. — (Toussaint), 120. — (Wathieu), 193.

Jamin (Gielet), 324. — (Hubert), voir Fornay dit Jamin. — (Renier), 324.

Jardin (houillère du Neu—), voir Neu Jardin.

Je Ne Laras Pas, houillère, 209.

Jean III, roi de Suède, 364.

Jean d'Eppes, évêque de Liège, 25, 54.

Jean de Grace, dit Boileau, 54, 55, 56.

Jean de Hornes, prince-évêque de Liège, 61, 278.

Jean Louis d'Elderen, prince-évêque de Liège, 78, 102.

Jehoul(l)e (Antoine), 258. — (Gielet), 162. — (Pierre), 258. — (Walthier), 169.

Jemeppe, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 18, 19, 26, 33, 69, 154, 155. — Dép. voir Bois de Mont.

Jennet (Jacques), 174.

Jenon (Jenette), 138.

Jésuites (place des), à Liège, 82.

Jeunehomme, prélocuteur, 190.

Joachim ou Joakim (Henri), 133, 178, 186.

Joeck, voir Jacquet.

Joiris (Donav), 187. — (Joseph), 162.

Joliet (Jacques), 257. — (Remy), 258. — (Yenne), 162.

Jonckeu (Guillaume de), 368, 370.

Jorissenne, archéologue, 341.

Joseph-Clément de Bavière, prince-évêque de Liège, 79.

Josse le peintre, 317.

Josson (Lambert), dit Lombard, 270.

Jottay (Hubert), dit Dor, 196, 256. — (Libert), 172. — (Nicolas), 196. — (Noël), 189. — (Rolland), 190.

Jotte (fosse del), voir Mallette.

Jottea(u) (Gillet), 180. — (Renchon ou Renson), 179, 180, 210.

Jourdan, 262.

Jouxhry (Godefroid de), dit Goen de Grâce, 170.

Jowai, Joway, Jowea (Henry le), 166, 243, 245. — (Lambert le), 200. —, (Mathieu le), 200. — (Piron le), 199.

Jules II, pape, 281, 292.

Junccis ou Joncois, seigneur de Grâce, 14, 15, 21, 30, 31, 32, 38, 39, 41, 104, 109, 112, 113, 115, 120, 121, 123, 124, 125, 136, 153, 154, 165, 187, 188, 189, 198, 204, 205, 215, 217, 219, 238, 239, 243. — (baronne de), 101, 238. — (Guillaume de), 81. — (Jean de), 240. — (Jeanne de), 249. — (Jeanne Cornelle de), dame voueresse de Streel, 37, 78, 80, 103, 118, 310, 211, 212, 235, 239, 240, 243, 249. — (Jeanne Emilie de), 84. — (Jeanne Isabelle de), 84, 85. — (Johan), 201. — (Louis-François de), seigneur de Kersbeeck, 81, 82, 83, 84, 85, 88, 96, 116, 184, 185, 213, 235, 238. — (Marie-Josèphe de), 84. — (Philippe de), 78. — (Ursule-Véronique de), 84, 85.

Jup(p)relle, ferme à Grâce, 16, 150.

Kaeman, baron, 327.

Kahn, 343.

Kaquet (Jacques), 259.

Kersbeeck, prov. Brabant, cant. Glabbeek, 84. — Seigneur, voir Junccis.

Ketaille ou Quetailhe, houillère, 169-171.

Kethulle (Anne de la), 72.

Key (Guillaume), 297, 298, 318. 357.

Kilian (Wolfgang), 360.

Kukeloes (Jean), 316.

Labreu, l. d. à Grâce, 175.

Lacense (Laurent), 184.

Lacroix, 122. — (Henry), 47, 49. — (Hubert), 188, 189. — (Jean), 177. — (Martin), 120. — (Mathias), 22.— (Mathieu), 175.

Lacroix Coune, voir Coune, dit Lacroix.

Ladrée, Ladrie ou Ladry, araine, 157, 158, 161. — Houillère, 163, 167, 172-175, 181, 206.

Lagace, Lagache, Laguèce ou Lagasse, l. d., 14, 31, 202, 243. — Sieur, 121. — (Johan), 132, 150.

Lairesse ou Lairisse, araine à Grâce, 17, 18, 158. — Houillère, 24, 172, 175-177, 181, 182. — (Christian de), 313. — (Gérard), 313. — (Jacques), 311, — (Piron de), 311, 316. — (Renier de), 303, 313.

Lamalle (Jean), 107.

Lamarche (Richard), 158.

Lambart, voir Lombard.

Lambermont (Gérard de), 161.

Lambert (Antoine), 315. — (Jean) dit le Chantrea, 208, 315. — (Jean) dit Lombard, 269, 279. — (Josson), dit Lombard, 269, 270. — (Servais), 269.

Lambrecht (Antonius), 315. — (Etienne), greffier à Montegnée, 31. — (Jean), 179, 181, 207. — (Lambert), 120. — (Mathieu), 31, 131. — (Mathy), dit le Charpentier, 199, 200. — (Paequea), 207. — (Paschal), 31.

Lambrinhe (Johan), dit le Compteur, 181.

Lamet (Lambert-Simon), 131.

Lamor (Jean), 258.

Lamour (Joseph), 148, 181, 184.

Lampson (Dominique), chanoine de Saint-Denis, 280, 286, 290, 291, 296, 297, 298, 333, 334, 337, 340, 341.

Langdris (Marie de), 66.

Langdrisbosch, l. d., 79.

Lardenois dit Closset (Jean), 278.

Lardinois (Gielet), 178.

Lathour (de), 206. — (Jean de), 175. — (Jean-André de), écuyer, 245. — (Marie de), 205.

Laurent (Jean), 274.

Laveu, flot à Grâce, 20.

Leariche, voir Lairesse.

Leau, prov. Brabant, ch.-l. cant., 75.

Lecharlier (Catherine), 277.

Leclercq (Jacques), 186.

Leclercque (Jean), 133. — (Lambert), 131.

Lecocq (Gilles), 259.

Ledent (Guillaume), 243, 248. — (Hubert), 214, 216.

Lefort, 6.

Lekeu, houillère, 209.

Lemaire, houillère à Montegnée, 239. — (André), 189. — (Anne), 187. — (Jean), 193. — (Johan), 162. — (Lambert), 161.

Lempereur (Nicolas), 131.

Léonard (Jean), 213, 219. — (Piron), 240, 241.

Lepage, propriété à Grâce, 20, 21. — Sieur, 206, 251. — Officier, 38. — (Henri), bailli de Grâce Saint-Martin, 22, 23, 41, 165, 167, 170, 171, 175, 178, 182, 184, 185, 205, 210. — (Jehenne), 210. — (Nicolas), 51. — (Thomas), 131, 132, 133, 206. — (Toussaint), mayeur de Montegnée, 22, 24, 107, 131, 132, 145, 165, 166, 189 ,204, 205, 212.

Lepaige (Henry), 170.

Lesoinne (J. G.), notaire, 88, 89.

Lexhy (Arnold), 155.

Lhoest (Mathieu), 107.

Lhoinne de Brus (Elisabeth de), 69. — (Henri Conrad de), 69. — (Isabeau de), 69.

Lhon(n)eux, prélocuteur, 238. — (Denys), 240. — (Mathieu de), 236. — (Michel de), 235.

Liberme (Jacques), dit le Pondeur, 295, 309, 313. — (Philippe), 313.

Libert (Antoine), 242. — (Barbara), 257. — (François), 193. — (Henri), 257, 370. — (Jacques), 256. — (Jean), 192, 193. — (Martin), 259. — (Mathieu), 193. — (Remy), 207, 257.

Libotte, avocat, 124.

Liefrink (Hans), 359.

Liège. Paroisses, voir Saint-Remacle, Saint-Servais. — Monuments religieux, voir Saint-Laurent (abbaye), Saint-Jacques, Saint-Lambert, Saint-Martin. — L. d., voir Basse-Sauvenière, Jésuites, Mauvais Chevaux, Potiérue. — Princes-Evêques, voir Corneille de Berghes, Erard de la Marck, Georges d'Autriche, Gérard de Groesbeeck, Hugues de Pierrepont, Jean d'Eppes, Jean de Hornes, Jean-Louis d'Elderen, Joseph-Clément de Bavière, Louis de Bourbon, Maximilian Henri de Bavière, Robert de Berghes. — Souverains mayeurs et bourgmestres, voir Bernalmont, Chaussée, Herlet. — Echevin, voir Sohet.

Limborch (Gilbert de), 314. — (Remacle de), 327.

Limbourg (Marie-Anne de), 85.

Linar (Gillet), 277.

Lipse (Juste), 328.

Liverloz (Catherine), 309.

Locket ou Loket (Henri le), 132. — (Léonard le), 89.

Loen de Brus, voir Lhoinne de Brus.

Lognay ou Lognea, (Gérard), 131, 177, 204, 255. — (Jean), 256. — (Louis), 204, 212. 218, 219. — (Mathieu ou Mathy), 132, 174, 183, 193, 204, 218, 219, 236, 242, 243.

Loheau (Jacques), 306.

Lohest (Mathieu), 145.

Loies, voir Loys.

Loket, voir Locket.

Lombard, 168, 280. — (Anne), 208, 274, 277. — (Barbe), 274. — (Catherine), 275. — (Georges), 334, 335. — (Gérard le), 167, 208. — (Gobert), 269. — (Grégoire), 208, 269, 270, 274, 278, 304. — (Helwy), 277. — (Henri), 277. — (Jehan le), 139, 149, 166, 170, 212, 267, 269, 274, 275, 276, 278, 304. — Voir aussi Lambert (Jehan), dit Lombard. — (Josson), voir Lambert dit Lombard. — (Lambert), 267-372. — (Léonard), 274. — (Linette), 275. — (Madeleine), 335. — (Marguerite), 275, 278, 314, 321. — (Marie), 275, 277. — (Marie-Jeanne), 277. — (Nicolas), 277. — (Noël), 271, 277. — (Philipette), 334, 335, 336. — (Servais), 271, 275, 276, 277, 285, 321. — (Thomas), 269. — (Willem), 275.

Lombaz (Guillaume), 258.

Loncin, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 16, 30, 31, 32, 155. — (Jean de), seigneur de Flémalle, 174. — (Thomas de), 199.

Loncin delle Baille (Jacques), curé de Grâce, 75, 174.

Longdoz (Gilles), 133, 178. — (Royne), 178. — (Toussaint), 256.

Longnea (Goffin), 139.

Longpois (Marie), 315.

Longprez ou Long(s) pré(s), l. d. à Grâce, 105n, 177, 204.

Lonnoy (Jean-Pierre de), 131.

Lopez (Ursule), 359.

Loren (Valérian le), 166.

Lorraine (duc de), 74.

Louis XIV, roi de France, 75.

Louis de Bourbon, prince-évêque de Liège, 60, 61.

Lourson (Lambert), 209.

Lovet, voir Cors (voie des).

Loxhier (Collard le), 165. — (Mathieu le), 196, 197.

Loye, dép. Lummen. — château, 7. — Seigneur, voir Van der Heyden de Blisia. — (Charles de), 88. — (Charlotte de), 88. — (Jean-Ferdinand de), 117. — (Lambert-Charles de), 117.

Loys ou Loies (Gérard), 207. — (Henri), 43. — (Léonard), 179.

Luc (Jean), 172.

Lucasse, voir Barbire (veuve Martin), dite Lucasse.

Lummen, prov. Limbourg, cant. Herck-la-Ville. — Château, voir Loye.

Lurkin (Barthélemi), 258.

Lymborch, voir Limborch.

Mabuse (Jean), voir Gossart.

Macket, 44.

Maes (Thonet), 148.

Maestricht, Pays-Bas, 75. — Eglise, voir Saint-Servais.

Maffe, fosse, 249.

Maghin (Catherine), 271.

Magnery (Englebert de), 175, 182.

Mailhar, Maya(r), houillère, 164, 177-178, 184.

Malaise (Anthonin), 23.

Males Femmes (fosse des), voir Pery.

Mal(l)ette (bois de), à Grâce, 14, 16, 24, 26, 33, 69, 163, 164. — (fosse de la), 178, 180, 181. — Voir aussi Mayete.

Malvi ou Malvy, voir Mavy.

Mamont, houillère à Montegnée, 239.

Manger, Mademoiselle, 126.

Mangon (Coen), 199.

Mantegna, 280, 290.

Marbais (Christophe de), 68. — (Marie de), 68.

Marbaize (Henry), maire de Seraing, 164. — (Thonnon), 209.

Marchal (Tossaint le), 194.

Marche (de), 295, 317. — (Cornet de), 276. — (David de), 321. — (Jacques de), 276.

Marck (famille de la), 69. — (Artus de la), baron d'Othée, 76. — (Charles-Artus de la), seigneur d'Othée, 80. — (Guillaume de la), 61, 278.

Marcour (Thomas), 309.

Marechal (Henry le), 24, 168, 204. — (Jean le), 31, 185, 189, 222, 223, 241. — (Rennechon le), 201. — (Toussaint le), 168, 170.

Marets (Laurent de), voir Charneux, dit de Marets.

Marguerite d'Autriche, 320.

Mariamont (château de), 300.

Marie de Hongrie, 300.

Marischal (Catherine), 187. — (Jean), 187. — (Thiry), 209. — (Toussaint), 187.

Marlborough (duc de), 96.

Marneffe (J. J.), 215.

Marnet (Gérard), 199.

Marnette, 123. — (Gilles), 187. — (Jean), 259. — (Jean-Joseph), 86, 87, 130, 132, 214, 216, 225, 227. — (Marguerite), 216. — (Mathieu), 49. — (Quoilin), 187, 216, 217.

Marquet (Pierre), 197.

Massar (Jeanne), 278.

Massart (Philippe), 248.

Masselyn (Bastiaen), 313.

Masset (fosse des Sauzes), voir Sauzes Masset.

Massillon (Jean), 190. – (Jeanne), 277.
Massin (Jean), échevin de Liège, 237.
Masson (Piron), voir Wilkin dit le Masson.
Matagne (Marc-Joseph-François), 131.
Mathier le Bovier, 169.
Mathieu, voir Mathy.
Mathiton (Gielet), 169.
Mathon (Lambert), 179.
Mathot (Gilles), 104.
Mathot d'Aulichamps, 165.
Mathy ou Mathieu, veuve, 161. — (Gérard), 188, 204, 212, 259. — (Henry), 187, 212, 214, 216, 218, 219. — (Hubert), 214, 257. — (Jean), 167, 185, 186, 209, 212, 218. 258. — (Léonard), 212, 218, 219. — (Nicolas), 257.
Matonnet (André), 169.
Matsys, voir Metsys.
Mauvais Chevaux (rue des), à Liège, 323.
Mauvaise Deigne, veine, 179.
Mavy, Malvi, Mavis, Mavit, l. d. à Grâce, 16, 32, 33, 74, 95, 103, 104, 106, 111, 121, 150, 202, 234. — Houillère, 118, 160, 210-217, 229, 236, 250. — (Arnult), voir Arnult le Malvy. — (Arnould de), 43. — (Jean), 131. — (Jehenne), 204.
Maximilien-Henri de Bavière, prince-évêque de Liège, 354.
Maya, ruelle à Grâce, 33. — Houillère, voir Mailhar.
Mayete, l. d. à Grâce, 22, 205. — Voir aussi Mal(l)ette.
Mazarin (Jean), dit Suppléra, 241.
Mean (Jean-Ernest de), 37.
Medicis, 291.
Meers (Elisabeth de), 315. — (Gilette), 315.
Meetkerke (Adolphe), 340.
Mela, sieur, 169.
Melar(d) ou Mélart, dit Belhomme, 139. — (André), 148. — (Gilles), 130, 164. — (Johan), 177, 208.
Melen, prov. Liège, cant. Fléron, 154.
Melon (Mathy), 204.
Merian, 360.
Metsys (Quentin), 281, 300. — (Jean), 300.
Metz (Pierre de), 364.
Meuse (de) ou Sur Meuse, 279, 280. — (Henri), 279. — (Jean de), 279, 313, 355.
Michel Ange, 290, 297, 322.
Micheroux, prov. Liège, cant. Fléron, 154.
Middelbourg, 280, 281.
Mielemans (Hubert), 366, 367.
Minon (fosse de), houillère, 176, 182.
Minons, l. d., 237.
Momalle, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 154.
Mona (Veine de), 166, 182, 191, 229.
Mon(n)on(t), filles, 259. — (Théodore), 177.
Mons, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 26, 154.
Monsa, houillère, 182-184.
Monsée (fosse de la), 250.
Monseigneur de Grace (araine), 157.
Monstrandy, araine, 157.
Montaigne, 291.
Montegnée, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 5, 7, 16, 18, 154, 178. — Houillères, 234 ss. — L.-d., voir Fays. — Maires, voir Lepage, Thiernesse. — Notaire, voir Colleit.
Montfort, l. d., 155.
Montfoy, l. d. à Ans, 171.
More (Thomas), 287.
Morea (Piron), 210, 317.
Morlet (Baudouin), 68.
Moro (Antonio), 343, 357.
Mosque (Jean), 317.
Motmans (Anne-Marie), 165.
Mottar de Voroux (Wilheame), voir Wilheame Mottar.
Motterie (comte de la), 122.
Muette (Martin), 311.
Mulkay (Damide), 269.
Muller (Jean), 7.
Murebure, houillère, 240.
Myns Heeren (Henri), de Gand, 300

Naiveur (Vincent le), 277.

Naixhe (Jehenne), 192.

Nassau (Louis de), 319.

Naxhe (Jean), 132, 169.

Naye (Laurent delle), 275.

Nelis (Jeanne), 258.

Neu Jardin, houillère, 250.

Neufbure, houillère, 168, 184-196, 205, 244.

Neuve Balle elle Teste, bure, 243.

Neuve Voie, l. d. à Grâce, 15, 33.

Neuvice, l. d., 106.

Neyts (Jeanne), 282.

Nihil, houillère, 209.

Ninane, dép. Chaudfontaine, 322.

Nossent, 188. — (J.), 52. — (Jacques), 47. — (Lambert), 40, 120. — (Thomas), 202.

Nouveau Mavy, fosse, 229.

Novea Ciersy, fosse, 210.

Oems, Ornis ou Horne (Léonard), 315.

Oha, dép. de Bas-Oha, 112.

Oranus, 331.

Ordange ou delle Vignette, araine, 157, 158, 172, 172, 175, 181, 191.

Orjo (Jeanne d'), 69, 71.

Ornis, voir Oems.

Othée, prov. Liège, cant. Fexhe-lez-Slins, 79, 155. — Seigneur, voir Marck (Charles-Artus de la).

Othée de Limont (François-Joseph-Charles d'), 86, 87.

Ottelet (Lvnard), 208.

Ougrée, prov. Liège, cant. Seraing, 155. — Dép. voir Sclessin, Val-Benoit.

Ouhar, dép. Anthisnes, Seigneur, 71, — voir aussi Charneux.

Oupeye, prov. Liège, cant. Fexhe-lez-Slins, 155.

Oury de la Fontaine, 28.

Oyembrugge de Duras (d'), 99. — (Anne-Marie d'), 72, 94. — (Jean d'), 72.

Pacqueal (Urbain), 209.

Page, houillère, 186. — (Henri le) 202. — (Toussaint le), 202.

Pagnoul (Jean), 107, 108, 125. — (Lambert), 132.

Paige (Henry le), maître du Mavy, 107. — Voir aussi Lepaige.

Palardin, 364. — (Arnold dit Art), 354, 366. — (Elias), 364. — (Gilles), 364. — (Marie), 364. — (Martin), 364. — (Nicolas), 317, 322, 355, 366.

Palude (Arnold de), 366. — (Gérard de), chanoine de Saint-Lambert, 324. — (Marie de), 324.

Panée (Nicolas), 207.

Pape (André de), 328.

Paquay (Antoine), 186.

Paque(s) ou Pasque (Arnold), 171. — (Gilles), dit Poisman, bourgmestre de Grâce, 89, 146. — (Renchon), 148. — (Salmon), 104.

Parent (Goffin), 121. — (Guillaume), 206.

Parfondbure ou Profondbure, 118, 243, 244.

Parmentier (Roland le), 197.

Pasay, houillère, 187-188.

Pasque, voir Paques.

Patar, houillère, 188.

Patenier, Patinier, Patinir, Pattinier ou Pattenier (André), 271, 272. — (Henri de), 271. — (Jean le), 271. — (Jeanne) voir Sart (Jeanne du), dit Patenier. — (Joachim), 271, 272, 282. — (Léonard), 270, 272.

Paul III, pape, 288.

Paulus (Martin), 213, 219. — (Toussaint), 190.

Pechalle, l. d. à Grâce, 16, 33, 106. — Houillère, 202, 213, 214, 246-247.

Penni, 362.

Peralta (marquise de), 338.

Pereye, voir Pery.

Perez (Marc), 359.

Peril (Robert), voir Robbrecht van Luyck.

Pérou (chemin du), à Grâce, 17, 30. — (ruelle du), 34.

Perpete, le Scrinier, 314.

Péry, Péreye, Perier ou Haut Péry, houillère, 173, 188-190. — (Elisabeth du), 313, 314. — (Gilles du), 295, 313, 314. — (Jean), 313, 314.

Pesser, 295, 305. — (Denis), 304. — (François), 303. — (Jean), 275, 304. — (Marie), 304. — (Pierre), 303, 304.

Pestay, veine, 241.

Petit Fresne, houillère, 165-166.

Petit Mavy, houillère, 213.

Petit Page, houillère, 186.

Petit Planchier, houillère, 238.

Pettencoul, houillère, 209.

Philippe (Joseph), 303.

Philippe de Bourgogne, 281.

Philippe de Grace, 54.

Pierre (delle), 317.

Pietkin, sieur, 295. — (Jean), 275, 314. — (Laurent), 314. — (Pierre), 314, 315.

Piette, propriété à Grâce, 16. — Veuve, 215, 226, 251. — (Henry), 240, 241. — (Jacques), 202, 211, 240, 248. — (Jean), 166, 202, 240, 243. — (Pierre), 243. — (Pierre-François), 243, 247. — (Piron), 166, 202. — (Thibauld), 150, 240, 241, 243.

Piquet, femme, 121.

Pirlet (Joseph), 123, 133. — (Maria), 259. — (Remy), 167, 178.

Pirmolin, fosse, 172.

Pirnea (Léonard), 197.

Piromont ou Pireumont, l. d. au Berleur, 163.

Piron (Jean), 257.

Pironet, 331.

Pirotte (Colas), 133.

Plancha(r), sieur, 214, 243, 247, 251. — (Jean), 240, 241. — (Lardé), 202. — (Pierre), 241, 243.

Plantagenet (Marguerite), 287.

Plantin (Christophe), 302, 311.

Platea, Plattay ou Platteau (Gillotea), 169. — (Guillaume), 169. — (Hubert), 164, 197, 201. — (Jehoule) 169. — (Thiba), 181.

Pline l'ancien, 280.

Pogne è grognon, l. d. à Grâce, 33, 104, 111, 213, 214, 217. — Houillère, 210-217.

Poisman (Gilles), voir Paques dit Poisman.

Pole (Reginald), 286, 287, 288, 290, 337.

Pollain (Jean), 26, 180.

Poncelet (Jean-Philippe), chanoine de Saint-Jacques, 190.

Pont de Jandrin (Jeanne de), 57. — (Robert de), 57.

Ponthière (Barthélemy), 187. — (Gaspar), 187.

Por(r)on (Gérard), 164, 168, 177. — (Gielet), 177. — (Lambert), 245. — (Michel), 168.

Potiérue, l. d. à Liège, 277.

Pougne, voir Pogne.

Pouilhes, pouille, poule, poulles, poye, ruelle à Grâce, 19, 33, 200. — Houillère, 190, 247, 248, 249.

Priuli (Aloys), 290, 337.

Profondbure, voir Parfondbure.

Quatre Bonniers, houillère à Montegnée, 248-249.

Quatre Pieds, veine, 202.

Quentin (Anne), 316. — (Art), 316. — (Jean), 316. — (Nicolas), dit Colin, 316.

Quetailhe, voir Ketaille.

Rabajoie, l. d. à Grâce, 105, 173, 204.

Radou (Jean), 334.

Raick, sieur, 237. — (Charles, 189, 192, 236. — (Louis), 107. — (Nicolas), 210, 211. — (Piron), 211.

Raikem, sieur, 158.

Raimondi (Marc-Antoine), 307.

Rambach (Balthazar de), gouverneur de Saint-Trond, 76, 80. — (Michel-Antoine de), 80, 81, 82.

Ramet, prov. Liège, cant. Seraing. — Dép. voir Yvoz. — (Gérard de), 306. — (Jean de), 295, 305, 306, 307.

Ramioul(le). — (Michel), 196. — (Toussaint), échevin de Liège, 237.

Raphael d'Urbin, 290.

Raskinet, Raskignoul, Rasquinet, araine, 157, 158, 172, 191. — Houillère, 166, 167, 200, 209.

Rebollet (Johan), 199.

Reginaldus, cardinal-légat, 304.

Remy (Jean Noël), 259. — (Roland), 161.

Rena, l. d. à Grâce, 15.

Renard, propriétaire du château de Jemeppe, 55. — (Edgar), 7. — (Jean), 276.

Renchon, le Maryxha, 191. — (Rolland), 161.

Renier (J. S.), 302, 305.

Renkin, maçon, 120.

Rennechon (Johan), 202. — (Piron), 202.

Renotte (Gilet), 188, 202.

Renson, sieur, 175. — le marischal, 179. — (Erasme), 47. — (Gilles), 133. — (Jean), 47. — (Mathy), 177. — (Nicolas), 22, 24, 41, 47. — (René), 256. — (Théobald), 177.

Rentkin (Johan), 314.

Respounette, bure, 176.

Reuleaux (Charles), 255.

Richa (Jean le), 202.

Richelle (Paul de), 275, 276.

Riga (Gérard), 212, 218. — (Gilles), 222. — (Guillaume), 130, 133, 214. — (Henri), 255. — (Jacques), 51. — (Jean), 118, 167, 176, 183, 185, 189, 204, 212, 213, 218, 219. — (Joseph), 185. — (Mathy), 139, 223. — (Pierre), 214.

Rigaud (Béber), 315.

Rigo (Guillaume), maire de Grâce, 87, 89, 107, 130, 132.

Rivage (bailliage du), 154 à 156.

Robbrecht van Luyck, 313.

Robert de Berghes, prince-évêque de Liège, 268, 319, 320, 327, 328.

Rocour(t), prov. Liège, cant. Fexhe-lez-Slins, 155.

Roesrch, sieur, 340.

Rogne, veine, 166.

Roix (Andrier le), 210.

Roland (Guillaume), 189. — (Jacques), 188. — (Léonard), 189. — (Lyane), 196. — (Marguerite), 175, 206.

Rolland (Gérard), 190. — (Jean), 169. — (Johan), 197. — (Remy), 255.

Roloux, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 116.

Romain (Jules), 322, 362.

Rome, propriété à Grâce, 16. — (Jean Théodore), grellier de Grâce, 7, 86, 132.

Rond (Gabriel le), 37.

Rongier (Léonard), 249.

Rosen de Haren (douairière de), 127.

Rossi (Francisco), dit Salvati, 291.

Roufosse (Gilles), 249.

Rouhar (Gérard), 133.

Rouxhe, fosse, 243.

Rouxhet (Mathier), 169.

Roveroit, l. d. à Grâce, 201. — (Thomas), 170.

Rovezzano (Benedetto de), 367.

Royenne, Royne ou Reyne, 163, 166. — Houillère, 62, 191-92.

Ruy, Rueilhier, Ruillier ou Ruiwz, l. d., 178, 180. — (Jean de), 148, 256. — (Servais), 256.

Sa (Jeanne de), voir Sart.

Saint Barthélemy, collégiale à Liège, Chanoines, voir Boileau (Jean II), Guillaume Boileau.

Saint-Jacques, église à Liège, 327. — Chanoine, voir Poncelet.

Saint-Jean, église à Liège. — Chanoine, voir Tornaco.

Saint-Lambert, cathédrale de Liège, 5, 32. — Chanoines voir Woestenraedt, Wyngaerde.

Saint-Laurent, abbaye à Liège, 95.

Saint-Martin, collégiale à Liège, 5, 95. — Chanoine, voir Boileau (Sébastien).

Saint-Martin, bois à Grâce, voir Malette.

Saint-Nicolas, prov. Liège, ch.-l. cant., 154, 155.

Saint-Nicolas Waes, prov. Flandre orient., ch.-l. cant., 339.

Saint-Paul, cathédrale de Liège. — Chanoines, voir Bloquerie, Erp, Silvius. — Doyen, voir Stouten.

Saint-Pierre, prov. Luxembourg, ch.-l. cant., 365.

Saint-Remacle, paroisse de Liège, 83. — Eglise, 119.

Saint-Remy, église d'Alleur, 61.

Saint-Servais, paroisse de Liège, 85. — Eglise à Maestricht, 55. — Chanoine, voir Henri de Grace.

Saint-Séverin, prov. Liège, cant. Nandrin, 130.

Saint-Trond, prov. Limbourg, ch.-l. cant., 76, 80. — Gouverneur, voir Rambach.

Sainte-Croix, église à Liège. — Chanoine, voir Bonneau, Hubar.

Saire, voir Sar(t).

Saive, prov. Liège, cant. Fléron, 154.

Salmon (Pierre), 119.

Salvati (Francisco), voir Rossi dit Salvati.

Sansovino (Jacopo), 322, 367.

Saou, fosse, 139, 196.

Sar(t) ou Saire, houillère, 177, 197-199. — (Catherine du), 271. — (Jeanne du), dit Patenier, 270, 305. — (Jeanne-Barbe de), dit le Patenier, 270, 278. — (Léonard du), 270.

Sarts (Société des), 158.

Sau(l)x, fosse, 166, 199-200.

Sau(l)x, Sauxes, Masset, houillère, 169, 201-203.

Savoie (Eugène de), 83.

Scarani (Nicolas), 300.

Schetz (Balthazar), 359. — (Erasme), 359. — (Melchior), 359.

Schurmans, sieur, 127.

Sclessin, dép. d'Ougrée, 155.

Scorel (Jean), 281, 286, 296, 355.

Secretin (Thomas), 257.

Seilles, prov. Liège, cant. Héron, 72.

Selys et de Fanson (Jean-Pierre-Robert, baron de), 87, 88.

Seny, prov. Liège, cant. Nandrin, 117.

Seraing, prov. Liège, ch.-l. cant., 155. — Dép. voir Val-Saint-Lambert.

Silvius (Grégoire), chanoine de Saint-Paul et évêque de Tagaste, 326.

Simon (Gérard), 202. — (Piron), 245.

Simonis (Jean), 23, 41.

Siret, a. c., 305.

Smytere (Anne), 299.

Snackers, Mademoiselle, 122.

Soer de Solieres (maison de), à Liège, 330.

Soheit (Agnès d'), 61, 63. — (Jean de), dit d'Anthines, échevin de Liège, 61.

Souxhon, dép. Flémalle, 178.

Soye (Françoise de), 324.

Sprimont (Théobald), 256.

Staelen (Anna), 359.

Stas (Michel), 126. — (Peter), 371.

Stassart (Jacques), 163, 176, 196. — (Jean), 197. — (Lambert), 171, 172, 178, 184. — (Marie-Catherine), 197. — (Simon), 196, 197.

Steenenhuis (famille de), 69.

Stella (Bartholomé), 290, 337.

Sterlin (A.), curé de Lontzen, 308.

Stevart (Herman), 240. — (Streel), 240.

Stienne (Paquay), 245.

Stouten (Jean), doyen de Saint-Paul de Liège, 326.

Streel, dép. Fexhe-le-Haut-Clocher, 84, 112, 116, 243. — (dame de), 243. — (Jean de), 32, 44. — (Dame voueresse de), voir Junccis. — (Lambert), 107. — (Louis de); 78, 95,103, 202, 210, 235, 240, 241, 243. — (Paquay Emile), 130.

Suavius, 300. — (Art), 302. — (Daniel), 302. — (Guillaume), 302.— (Henri), 300. — (Lambert), 299, 301, 302, 341, 358, 359. — Voir aussi Zutman.

Suppléra (Jean), voir Mazarin, dit Suppléra.

Surlet (baron de), 126.

Surmeuse (de), voir Meuse dit Sur Meuse.

Suyburg (château de), 281.

Table de Pierre, 185, 210 à 217, 229.

Tagaste (évêque de), voir Silvius.

Taulier (Catherine), 303. — (Jean), 303.

Theux, prov. Liège, cant. Spa. — Dép. voir Franchimont. — (Quentin de), 61.

Thier (Herman de), 210.

Thiernesse (François de), 70, 130, 181, 207. — (Gilles de), 70. — (Henri de), mayeur de Montegnée, 63 à 68, 130, 168, 169, 199, 239.

Thiry (Collas), 218. — (François), 213, 218, 219. — (Gilles), 236. — (Jean), 133. — (Sacré), 312.

Thiry Davin ou Davenne ou Davesne, (Léonard), 315, 316, 360.

Thomas (Catherine), 259. — (Gérard), 176, 242. — (Gilet), 168. — (Jacques), 163. — (Jean), 335. — (Johan), 278. — (Lambert(, 186. — (Michel), 133, 171. — (Noël), 155. — (Piron), 132, 161.

Thomas de Loncin, 169.

Thonet (Mathieu), 257. — (Noël), 256.

Thonnet (Dieudonné), 178. — (Gérard), 203. — (Henry), mayeur du ban de Seraing, 164, 198.

Thorette, araine, voir Blavier dite Thorette. — (Paul de la), arnier de Blavier, 158.

Thour (Gilles delle), bailli de Hannut, 58, 59.

Thys (Louis de), 57, 58, 59, 61. — (Rigaud de), 61.

Tiarini, 296.

Tiba ou Hoischeval, rue à Grâce, 16.

Tiernesse, voir Thiernesse.

Tilleur, prov. Liège, ch.-l. cant., 155, 269. — L. d., voir Bordea.

Tintoret, 267.

Tirlotte, houillère, voir Vignette-Tirlotte.

Titien, le, 290.

Tollet (Thomas), 272, 315, 318, 322, 329, 333, 334, 335, 336.

Tomballe (araine delle), 157.

Tongres, prov. Limbourg, ch.-l. cant. 18, 75. — (Voie de), 104.

Tonnet (Catherine), 258.

Tonnon (Henry), 170.

Tornaco (Jean de), chanoine de Saint-Jean l'Évangéliste à Liège, 325. — (Ludolphe de), chanoine de Saint-Jean l'Évangéliste à Liège, 325.

Torrentius (Liévin), 327, 328, 329, 330, 333, 334.

Tossen (Wathier), 199.

Toussaint, 206. — (Johan), 197, 207.

Touvoie ou Touvoye, l. d. à Grâce, 17, 189.

Trihay, l. d. à Grâce, 18, 238.

Trognée, prov. Liège, cant. Landen, 6, 18, 34, 154. — (Seigneur de), 34, 249. — Voir Grimont.

Tuleteal (moulin de), à Grâce, 19.

Ursus (Arnould), voir Beer, dit Ursus.

Val-Benoit, dép. Ougrée, 102.

Val-Notre-Dame, dép. Antheit, 95.

Val-Saint-Lambert, dép. Seraing. — Abbaye, 19, 25, 27, 54, 72, 102, 161. — Abbé, voir Fisen.

Van Baelen (Martin), 305. — (Nicolas), 305. — (Paschal), 305. — (Pierre), 305, 306.

Van den Steen de Jehay (Guy), 339.

Van der Heyden de Blisia, 87, 96, 98. — (Anne), 78. — (Anne-Isabelle), 84, 88. — (Charlotte-Hélène), 87, 88-90. — (Conrad), 85. — (Ernest-Ferdinand), 37, 84, 85, 155, 170, 228, 237, 238. — (Isabelle-Bertheline-Marie), 87. — (Jean-Guillaume), 88. — (Lambert-Charles), seigneur de Loye et Reekhoven, 88. — (Laurent), 37.

Van der Heyden de Gellenkerken (Charles), 324.

Van der Meeren (Louise), 306.

Van der Rivieren (Anne), 275.
Vandeven, sieur, 121.
Van Dyck (Antoine), 305.
Van Elemer (Wantin), 300.
Van Erp, voir Erp (d').
Van Halle, 295, 317.
Van Heemskercke, 357.
Van Mander, 288, 289, 297, 298, 337.
Van Marienburg (Catherine), 305.
Van Orley (Bernard), 281, 341.
Varin (Jean), voir Warin.
Varlet (Gérard), 258. — (Hubert), 258. — (Mathieu), 133, 258.
Vasari (Giorgi), 291, 296, 299, 332, 337.
Vaughan (William), 288.
Vaux (Mathieu delle), 102.
Veinette, bure, 177.
Velroux, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 14, 16, 31, 62. — Seigneur, voir Wihogne.
Veneziano (Agostino), 280.
Venius (Otto), 306.
Ver(d)bois, araine, 173. — Houillère à Grâce, 22, 175, 203-206, 249.
Verdchaisnes, houillère, 249.
Verdleux (Jacques de), dit Zuliar, 275.
Verstraeten (Louis), 339.
Vieux Jonay, houillère à Montegnée, 247-248.
Vignette (arraine delle), voir Ordange.
Vignette-Tirlotte, houillère à Grâce, 207.
Villegas de Clercamp (Jeanne-Joséphine-Ghislaine de), 90.
Villenfagne, baron, 305.
Villers-Saint-Siméon, prov. Liège, cant. Fexhe-lez-Slins, 57, 59, 60.
Vinalmont, prov. Liège, cant. Huy, 154.
Vinave, l. d. à Grâce, 33.
Vinci (Léonard de), 296.
Visé (Jeanne), 305.
Visé-Voie, l. d. à Grâce, 15, 16, 18, 30, 31, 32, 33, 34.
Vivegnis, prov. Liège, cant. Fexhe-lez-Slins, 154, 155.
Vitruve, 280, 322.
Vivier (Agnès de), 60-61. — (Humbert de), 59, 60. — (Martin du), 283. — (Rigaud de), 57, 58, 59, 60.
Voes (Aymond), 370.
Voroux-lez-Liers, prov. Liège, cant. Fexhe-lez-Slins, 155.
Vosterman (Marie), 88.
Wachtendonck (Herman de), 335.
Waha (Louis-Ange-Joseph de), 86, 87.
Wal (baron de), 238, 249.
Walgar (Jean), 277. — (Lambert), 277.
Walter Boileau, 55.
Warin (Jean), 259.
Warnier, 317. — (Guillaume), voir Damry dit Warnier.
Waroux, dép. Alleur, 155. — (Abraham de), 54.
Wasson (Gasté), 235.
Wathier (Henri), 308.
Watongnon (Walter), 336.
Wauthier (Baulduin), 209.
Weert (de), 317. — (Hubert), 313. — (Jean de), 279, 313. — (Laurent), 279. — (Marie), 313.
Wera, 106. — (F.), 106.
Weriha, l. d., 238.
Werin (Simon), 133.
Werson (Renkin), 240.
Wery, bure, 179, 207.
Wesmal (André), 304.
Weyer, 283.
Wihogne (André de), échevin de Liège, seigneur de Velroux, 34, 62.
Wilheame Mottar de Voroux, 25.
Wilhemshohe (château de), 338.
Wilkin (Gillet), 107, 161, 163, 167, 189. — (Godefroid), 204. — (Goffin), 176, 182. — (Hubert), 167, 255. — (Jacques), 199. — (Jean), 255. — (Marie), 166. — (Mathieu), 166. — (Michel), 208. — (Pierre), 103, 166, 193, 195. — (Piron), dit le Masson, 167, 249. — (Renkin), 207, 245. — (Willem), 199.

Wilmart (André), 256. — (François), 256.

Winand (Jean), 132.

Winandy (Renier J.), 45, 50.

Wipart, 317.

Wittem, archidiacre d'Ardenne, 310.

Wittert (baron), 307, 308.

Woestenraedt (Jean de), chanoine de Saint-Lambert, 306.

Woet (Johan), 179.

Wyngaerde (de), 330. — (Winand de), chanoine de Saint-Lambert, 321, 322, 323.

Xhenceval (Renier de), 314.

Xhitte, houillère, voir Hitte.

Xhitelette, houillère, 209.

Xhoge ou Xhoche (Elisabeth), 139. — (Johan Collard), voir Collard Xhoge. — (Jean), 169. — (Lambert), 166. — (Nicolas), 256.

Xhorceval, l. d., 30, 31.

Yanne (Jean), 248.

Yvoz, dép. Ramet, 155.

Zagrius (Michel), 280.

Zetrud Lumay (baron de), voir Albon.

Zuccaro, 296.

Zuliar (Jacques de), voir Verdleux dit Zuliar.

Zutman (Collin), 301. — (Henri), 272, 278, 301. — (Jeanne), 302. — (Lambert), 295, 301. — Voir aussi Suavius.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

La seigneurie laïque de Grâce-Berleur, par Maurice PONTHIR et Maurice YANS 5

Lambert Lombard, par Jean YERNAUX 267

PARTIE ADMINISTRATIVE

Rapport du secrétaire sur l'activité de l'Institut en 1957, par Hubert FRÈRE 375

Les Musées Curtius et d'Ansembourg. Rapport du Conservateur, par Joseph PHILIPPE 377

Tableau des Membres I

Table alphabétique des noms de personnes et de lieux, par Albert VECQUERAY XXIII

Table des matières XLV

Table des auteurs XLVI

Table des plans et illustrations XLVI

TABLE DES AUTEURS

Pages

PONTHIR (Maurice), La seigneurie laïque de Grâce-Berleur, par Maurice PONTHIR et Maurice YANS 5

YANS (Maurice), *Idem* 5

YERNAUX (Jean), Lambert Lombard 27

TABLE DES PLANS ET ILLUSTRATIONS

Pages

Vue panoramique du château, de l'église et du quartier du « Rénâ », par Jean Müller 4

Le château, d'après une photographie prise en 1896, par Jean Müller.... 17

Maisons et ferme au lieu-dit « al bodoye », par Jean Müller..... 48

Maisons du « Rénâ », par Jean Müller..... 50

Pierre tombale de Lamoral de Courtejoye, par Jean Müller..... 73

Pierre tombale de Jean de Courtejoye, par Jean Müller..... 77

Croix funéraire de H. G. J. de Fabribeckers et de sa femme, par Jean Müller 91

Inscription lapidaire et figures de la tour du château, par Jean Müller... 94

Extrait d'un plan dressé par L. Leclercq, géomètre et arpenteur, en 1737, par Jean Müller 97

Le château de Grâce, vers 1740, d'après un dessin de Remacle Le Loup 100

Fragment de la croix funéraire de Johan Constand et de sa femme, par Jean Müller 129

Marques « d'establire » (1707 et 1710) 220

Carte de la commune de Grâce et localisation des houillères, par Jean Müller 264

Pages

L. Lombard, Autoportrait 268

L. Lombard, Saint Denis portant sa tête 273

L. Lombard, Inhumation de saint Denis 284

L. Lombard, Le Filoguet 342

L. Lombard, Martyre de saint Denis 345

Drageoir en cristal clair (Vonêche) 388

Gobelet en 1/2 cristal moulé (Laeken) 390

Paire de vases en opale blanc (Laeken) 391

Pour l'achat et les échanges des publications de l'Institut, s'adresser à M. Albert VECQUERAY, 40, rue de la Charrette, à Tilff (Belgique). — Les payements au C. C. P. 125.804 de l'Institut Archéologique Liégeois.

Imprimé en Belgique

28797 — Imp. H. VAILLANT-CARMANNE, S. A.
Un adm.-dir. J. Houdret, 4, place St-Michel, Liège

Imprimé en Belgique

28797 — Imp. H. VAILLANT-CARMANNE, S. A.
Un adm.-dir. J. Houdret, 4, place St-Michel, Liège